This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Juillet à Décembre 1877

XXXIV

PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

6957

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — TRENTE-QUATRIÈME VOLUME

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1877

10

n-
264.

C. LUCILII SATURARUM RELIQUIÆ

EDIDIT LUCIANUS MUELLERUS

Troisième et dernier article (1)

Après avoir essayé de montrer, par une suite de critiques rangées systématiquement et appuyées par de courts exemples, que le nouvel éditeur de Lucilius n'a pas donné ce qu'on attendait de lui, j'en viens à l'examen et à la discussion de fragments entiers. Cette seconde partie sera, je crois, plus intéressante, puisqu'on aura le poëte sous les yeux, et j'espère qu'elle ne sera pas sans profit pour les futurs éditeurs du satirique, car je me propose de donner sur chaque point des solutions qui me paraissent définitives. Bien entendu, une partie seulement de ces solutions m'appartient.

Nonius Marcellus étant, comme je l'ai dit, l'auteur qui a conservé le plus grand nombre des fragments de Lucilius, je devrai nécessairement lui emprunter le plus souvent mes citations.

1. Charisius (p. 213), expliquant la particule *mu*, qu'il range parmi les interjections, rapporte ce vers de Lucilius :

Nec laudare hominem quemquam, neque mu facere unquam.

Le dernier mot est incertain : les manuscrits varient entre *unquam* et *inquam*. L'adverbe *unquam* me paraît plus simple, et mieux en rapport avec la première moitié du vers. C'est le mot donné deux fois (texte et note) par Dousa, ce que ne dit pas M. Müller, et, au contraire, ce qu'il dit tend à nous égarer : « *Inquam*, vetus codex « Dousæ. » M. Müller, qui est ingénieux pour trouver des pierres d'achoppement, s'est gardé de choisir entre les deux mots qui lui étaient offerts. Il a découvert quelque part la glose *in quemquam ;* et en retranchant la dernière syllabe, il nous a donné cette nouveauté :

Neque mu facere in quem.

(1) Voir les numéros d'août et de décembre 1876.

Que signifie cela? *Quem* est-il synonyme de *quemquam?* Je confesse, pour ma part, ne trouver ici aucun sens. Mais M. Müller a son idée; pourquoi ne pas nous en faire part? C'est toujours le même mystère.

Lucilius avait évidemment imité ici Ennius, qui avait dit:

Dicit quod minimum est, neque, ut aiunt, mu facere audent (1).

Dousa nous communique cet utile renseignement, par lequel est confirmée une expression rare, *mu facere*. Mais M. Müller, par système et par économie, s'abstient de rapprochements semblables.

Il me reste encore à demander qu'on justifie l'emploi d'un régime, avec *in*, donné à la locution *mu facere*. Je paraîtrai sans doute aussi curieux que M. Müller est discret.

Un vers qui n'offrait pas de difficulté a donc été défiguré, de la manière la plus inattendue, entre les mains du nouvel éditeur.

2. On lit dans Nonius (p. 395, v. *Seges*) le vers suivant, de Lucilius:

Solam auram adversam segetem immutasse statumque.

« Un vent pernicieux a suffi pour compromettre la moisson. » Dousa le père, choqué avec raison de la dureté du vers avec le dernier mot, a proposé en marge *satumque*. Croirait-on que cette belle correction puisse être rejetée par quelqu'un? et qu'elle le soit par un métricien, qui approuverait ici l'affreux dactyle du cinquième pied? La chose a pourtant lieu, et M. Müller aggrave son erreur volontaire en alléguant un bien singulier motif (p. 219): « Comme je « crois que Nonius ne sait ce qu'il dit, je laisse *statumque;* autre« ment je n'hésiterais pas à admettre *satumque*, correction que je « me contente de mentionner (2). » M. Müller n'avait garde d'ajouter que cette rectification a été trouvée aussi, ou approuvée, par Saumaise (*Plinianæ Exercitationes*, p. 259): « *Segetem immutasse* « *satumque*. Male apud Nonium legitur, *statumque*. » Avec un pareil système, la critique n'est plus qu'un vain mot. On vous met la lumière sous les yeux, et vous dites: « Je vois bien cela; mais dès « qu'une chose n'a pas de sens, elle appartient bien à l'auteur qui la « rapporte, et par suite à l'original. »

Le substantif qui se trouve ici à la fin du vers est bien rare, soit *satum* du neutre (le pluriel est fréquent), soit *satus* de la quatrième

(1) Dans Varron (*L. L.*, VII, 101).

(2) « Nisi nugari crederem Nonium, non dubitarem in ordinem verborum recipere « quod Dousa proposuit *satumque;* nunc commemorare satis habui. »

déclinaison ; il n'a pas été compris des copistes : d'où l'altération. Quelle conclusion plus légitime ? Eh bien, un sens si évident étant rejeté, quel est celui que propose l'éditeur ? Le croirait-on ? Il n'en propose aucun : effectivement il aurait été bien embarrassé de le faire ; mais il tient la leçon pour excellente parce qu'elle est absurde. En vérité, cette manière de raisonner est neuve. Mais pourquoi Lucilius souffrirait-il de l'ignorance de Nonius ? C'est Lucilius que Müller édite.

3. Dans un article d'un chapitre intitulé : *De doctorum indagine*, Nonius explique (p. 519) un sens particulier du mot *Pauci*, « les hommes d'élite, les gens comme il faut », opposé à *Multi*, « la foule, le vulgaire ». Un vers de Lucilius, qui figure parmi les citations, offre peu de difficulté, bien que certains manuscrits aient une faute d'orthographe, qui produit une faute de quantité, *mále* pour *malle ;* mais, par sa gravité même, elle ne crée pas d'embarras. Voici le vers tel que le donne Mercier :

Non paucis male ac si ac sapientibus esse probatum.

Le manuscrit de Saint-Victor, dont il s'est servi, était bien supérieur à ceux qu'avaient eus à leur disposition les précédents éditeurs, mais bien inférieur aux plus anciens qui sont aujourd'hui connus. D'après ceux-ci, le mot *male*, que le sens repousse comme la métrique, devient *malle*. C'est le mot suivant qu'ils ont fort altéré : l'Harléien donne *acsiasapientibus ;* Gerlach, *malle ac sasipientibus*, leçon qu'il a choisie parmi celles de ses manuscrits ; l'édition princeps de 1476, *malle ac si a sapientibus*. Cette grande variété indique l'hésitation des copistes, et nous voyons ici ce que des philologues ont appelé dittographie ; les exemples de ce genre de faute sont très-nombreux.

Ceci considéré, il reste peu de difficulté. Le premier mot du vers, *Non*, peut être conservé ; mais beaucoup de savants, parmi lesquels il faut déjà compter H. Estienne (1), qu'on a omis de citer, ont conjecturé *Nam*, que je crois préférable.

Nous voici en mesure d'examiner la leçon de M. Müller :

Non paucis malle a sapientibus esse probatum.

Avec *non*, la phrase ne reconnaîtra pas dans l'homme dont on parle la qualité dont l'auteur fait mention, tandis que l'affirmation donne un sens tout naturel. Je trouve encore à la négation l'inconvénient de prêter à une confusion, *non pauci* pouvant signifier *multi*.

(1) *Fragmenta poetarum veterum Latinorum*, p. 432.

Mais c'est sur ce qui suit que je dois insister. *Ac* est la leçon adoptée par tous les savants. M. Müller dit que les manuscrits l'ont conduit à donner *a* plutôt que *ac* : « In quibus librariorum secutus vestigia « posui *a* pro eo quod minus concinne vulgo fertur *ac*. » Et dans une note finale : « *Ac* pro *a*, ut in verbis Varronis [apud Nonium], « 264,21 :

[Furando tamen] ac morbo stimulatus eodem. »

La préférence de l'éditeur pour *a* me paraît on ne peut plus malheureuse. N'est-ce pas une faute de goût impardonnable que de vouloir annuler, par la suppression d'une lettre, tout l'article du grammairien, et de faire de *pauci* une plate épithète de *sapientibus*, quand l'adjectif, par une rare distinction qu'on signale, avait été élevé au rang de substantif ? Comme ces deux mots, *pauci sapientes*, méritaient de figurer dans un chapitre qui a pour titre : « Recherches des Savants » ! Il est clair que *ac sapientibus* est un redoublement d'idée, qui enchérit sur *paucis*, et qui n'a rien d'*inconcinnum*.

Quant à la construction de *probor* avec le datif, c'est là une règle que les écoliers apprennent dans leur rudiment.

4. M. Francken, savant professeur à l'Université de Groningue, a publié, il y a quelques années, des considérations sur Lucilius, relatives au texte, à l'interprétation, à l'histoire (1). Par ce travail il a bien mérité de l'auteur, du public, et surtout des futurs éditeurs des fragments. M. Müller, qui apprécie cet ouvrage, le cite assez souvent, mais il n'en a pas tiré tout le profit qu'il aurait pu. Je vais en donner une preuve.

On lit dans Nonius (v. *Caries*, p. 83) un vers de Lucilius incorrect en deux endroits, et qui a beaucoup exercé les philologues. Voici la leçon des anciens manuscrits :

Plauta una est pedibus cariosis mensulibano.

Quelques-uns présentent en deux mots *mensu libano*. Ceux du xve siècle et les anciennes éditions donnent *Planta*. Au lieu de *Plauda*, Palmerius et Scaliger ont proposé *Plauta*. A la fin, *mensu* a été légitimement remplacé par *mensa*, l'*a* et l'*u* étant la même lettre dans l'écriture lombarde. Le dernier mot est la grande difficulté. Scaliger a conjecturé *mensa Liboni ;* Palmerius, *mensa Libano* (mais avec une faute de quantité, l'*a* étant bref) ; Turnèbe, *mensula vino*, où la première moitié seulement, *mensula*, est satisfaisante.

(1) *Conjectanea critica ad Lucilii libros* (I-X, et XI-XXX), années 1869 et 1871.

De quoi est-il question ? Non pas assurément d'une personne, car le mot *cariosis* ne saurait convenir dans ce cas, et un exemple de Varron, qui précède dans Nonius, applique cet adjectif à des *lits*. D'ailleurs le grammairien n'a pas traduit *caries* par *senectus*, mais par *vetustas*.

Le premier mot est indubitablement *Clauda*, car il est impossible d'appliquer *Plauda* à une table. D'autre part, les lettres C et P peuvent être facilement confondues dans les anciennes majuscules. J'avais trouvé cette ingénieuse épithète, avant de l'avoir vue dans le manuscrit de Guyet, que je n'ai connu que pendant l'impression de mon Nonius. Je m'empresse de dire que la même conjecture a été faite par M. Francken, dont je cite en entier l'heureuse restitution :

Clauda una est, pedibus cariosis, mensa Sabino.

Je n'aurais pas manqué de la reproduire si ses *Conjectanea* m'étaient parvenus à temps ; je m'en suis tenu au *Liboni* de Scaliger (1).

Mais rien n'était fait aux yeux de M. Müller. Rejetant toutes les conjectures antérieures, voici le petit roman qu'il a inventé (*Lucil.*, p. 129) :

Plauta unast, pedibus cariosis, mers Libiteinai (2).

M. Müller n'explique jamais rien, pas mêmes ses propres conjectures, qui ne sont pas ce qu'il y a de moins obscur. Tâchons donc de deviner ce logogriphe. D'après un rapprochement qu'il fait avec une expression de Plaute : *oppido Acherunticus* (*senex*), *Tam capularis*, on voit que, selon lui, il est question d'une femme qui avait les pieds difformes et *pourris*, vrai gibier de la Mort. *Cariosi pedes !* Qui ne reculerait pas devant cette latinité ? Et à la fin du vers, quel rapport, si l'on consulte la paléographie, entre *mensulibano* et *mers libitinai ?* Treize lettres au lieu de onze, *bitinai* au lieu de *bano !* Laissons à l'éditeur le plaisir que lui a sans doute procuré cette trouvaille.

Tous les savants qui se sont occupés de ce passage ont cru qu'il s'agissait d'une *table*, aux pieds vermoulus et inégaux. Toute la dif-

(1) *Clauda ... mensa Liboni*, est aussi la leçon de Lachmann, comme on le voit dans ses notes récemment publiées par M. Vahlen (Berolini, 1876). Lachmann n'existait plus lorsque ont paru les *Conjectanea* de M. Francken.

(2) Archaïque, pour *merx Libitinae*.

ficulté repose dans le nom du possesseur, pour lequel M. Francken nous a donné la leçon la plus probable (1).

Il est permis de penser qu'Ovide avait le vers de Lucilius présent à la mémoire quand il décrivait les modestes apprêts d'un repas faits par Philémon et Baucis (*Met.*, VIII, 661) :

Mensæ sed erat pes tertius impar.

Le seul mot *clauda* dit tout cela. Quant à l'application du mot *pes* à une table, elle est fréquente. On lit dans Martial (XII, 29, 14) :

Mensarumque pedes non timet Hermogenes.

Et l'on se rappellera le passage d'Horace (*Sat.*, I, 3, 13) :

Sit mihi mensa tripes !

5. Nonius (p. 528) cite un vers de Lucilius dans lequel il note l'emploi de la préposition *de* pour *ab*. Il est du vingt-sixième livre, écrit en vers trochaïques.

Solus jam vim de classe prohibuit Vulcaniam.

Ce vers est faux : il y manque une syllabe. Ajoutons que *jam* convient peu avec le passé *prohibuit*. M. Müller a édité *Solus idem*, mot qui n'a guère de rapport avec *jam* (2), proposant encore *etiam*, qui est bien meilleur. Il ajoute en note : « *Ajax* Duebnerus (3). » Cette conjecture remarquable, qu'il ne connaît que par M. Francken, n'a pas obtenu son approbation. Elle avait cependant paru *egregia* au savant qu'il consultait.

Je regrette que Dübner ait donné à croire qu'il en était l'auteur, quand il la devait à Passerat. C'est ce qu'il reconnaît lui-même dans son exemplaire de Mercier, que je possède. Il y constate que la correction *Ajax* se trouve à la marge de l'exemplaire de l'édition de Junius ayant appartenu à Passerat. C'est après mûre réflexion que celui-ci était arrivé à cet heureux résultat (4). Il avait été guidé par

(1) « Agitur de paupere quodam et simplici Sabino, qui non nisi unam mensam « habebat vetustate et carie pedum vacillantem. » (Francken, II, p. 91.)

(2) C'est toujours la fantaisie qui inspire les conjectures de M. Müller. Introduire gratuitement un *d* (*idem*) ! Ce n'est pas là une lettre qu'on puisse glisser sans protestation de la part de tous ceux qui s'occupent de la critique des textes.

(3) Voici ce que dit Dübner dans la *Revue de philologie*, t. II, p. 210 : « Encore « un vers que ni M. Corpet, ni M. Gerlach ne se sont pas donné la peine de scander ; « autrement ils auraient fait imprimer :

Solus *Ajax* vim de classe prohibuit Vulcaniam. »

(4) Nous le savons par le manuscrit de notre Bibliothèque dans lequel ce savant examine divers passages de Nonius.

Homère et Ovide. Il avait particulièrement trouvé dans les *Métamorphoses* (liv. XIII) le développement du vers de Lucilius:

Agimus, proh Jupiter! inquit,
Ante rates causam, et mecum confertur Ulysses!
At non Hectoreis dubitavit cedere flammis,
Quas ego sustinui, quas hac a classe fugavi.

Et plus loin:

Nempe ego mille meo protexi corpore puppes.

Sa conclusion est donc bien légitime: « Quare adducor ut legam:

Solus Ajax vim de classe prohibuit Vulcaniam. »

Les conjectures de Passerat, inspirées par le meilleur sens critique et une vaste érudition, sont presque toujours excellentes et emportent l'assentiment. Elles sont malheureusement trop peu nombreuses.

6. Tant que M. Müller ne s'en prend qu'aux grammairiens, on peut être choqué du peu de mesure qu'il y apporte; mais quand il se permet de tancer des écrivains célèbres, c'est là, selon moi, une suffisance qu'on peut appeler outrecuidance. Dans une de ses notes (p. 248), il fait le procès à deux auteurs; ils sont atteints et convaincus de ne pas savoir le latin. Voici l'un de ces exemples:

Vestimentis frigus atque horrorem exacturum putat (1).

Voici l'autre:

Di me etsi perdunt, tamen esse adjutam expetunt (2).

Maintenant voici la note du terrible pédagogue: « On blâme « comme une sottise cette expression *frigus exigere*, pour *depellere*. « Cette autre, de Pacuvius, est assez absurde (3). » Au risque d'encourir une semblable correction, je me permettrai de dire, à propos du vers de Pacuvius, que les dieux, qui soumettent *Ilione* à de si rudes épreuves, conservent l'intention de la sauver, *expetunt*, mais ne veulent pas (*volunt*) qu'elles cessent immédiatement. Je trouve donc ce verbe d'une grande justesse.

L'autre critique est encore plus malheureuse. Le sens de *exigere*,

(1) *Lucil. ap. Non.*, p. 290, v. *Exigere*.

(2) *Pacuv. ap. Non.*, p. 104, v. *Expetunt*.

(3) « Inepte dictum illud *frigus exigere* pro eo quod est *depellere* vituperatur. « Ita etiam subabsurde Pacuvius Iliona *di me etsi perdunt, tamen esse adjutam ex-* « *petunt* pro *volunt*. »

éloigner, chasser, bannir, remonte aux origines de la langue, comme l'atteste l'expression historique *post exactos reges*. C'est donc la signification figurée qui a déplu à M. Müller. Les Latins étaient moins délicats. Voici plusieurs exemples de *exigere* pris dans un sens métaphorique. Térence, *exigere fabulas* (faire tomber des pièces de théâtre, bannir de la scène); Plaute, *ex corpore lassitudinem;* Horace, *otium* (bannir la paix); Ovide, *telis senectam*; Valerius Flaccus, *ferro animas*.

Qui aurait cru que ce sens eût besoin d'être justifié?

7. J'ai cité dans mon second article un mot inconnu, que nous devons à M. Müller, *flaccitam* ou *flacitam*, supin du verbe neutre *flacceo* (*quæ flaccida facta est*). Le vers de Lucilius auquel appartient ce mot (1) est important, et le nouvel éditeur, loin de contribuer à en corriger le texte, n'a pas même profité d'une notable amélioration qui lui était offerte. Voici ce vers d'après les manuscrits :

Conjugem infidamque flaticam familiam impura domum.

Outre *flaticam*, des manuscrits, M. Müller ne change que l'adjectif *impura* en *impuram*, correction nécessaire et admise dans presque toutes les éditions. Mais il aurait dû nous dire pourquoi il a conservé *conjugem infidamque:* une construction si irrégulière est-elle une licence poétique? Quant à *flaticam*, bien des conjectures ont été faites; mais il fallait s'arrêter à la dernière, qui offre tous les caractères de la certitude. Il y a trente ans (1847) que le savant Dübner a publié la restitution la plus heureuse, *pathicam* (2), qui satisfait aussi bien la paléographie que le sens. En reprenant mes notes, j'ai vu qu'antérieurement j'étais arrivé, après bien des tâtonnements, à la même conjecture, et qu'elle avait obtenu l'assentiment d'un de nos premiers paléographes. Mais l'honneur de cette petite trouvaille revient justement à Dübner. Et non-seulement il l'a faite, mais il en a démontré la valeur en signalant la confusion fréquente du *p* avec l'*f* (3). Il a rétabli par le même moyen un autre passage désespéré, en remplaçant le barbarisme *prosferatur* (4) par *prosperatur*. Voici donc la restitution de Dübner; elle est presque suffisante :

Conjugem infidamque, pathicam familiam, impuram domum.

(1) Nonius, p. 324, v. *Impurus;* M. Müller, p. 84.

(2) *Revue de philologie*, t. II, p. 218.

(3) A cet égard, voyez Pezzi, *Grammatica storico-comparativa della lingua latina*, p. 38; Roma, Torino, Firenze, 1872.

(4) Dans Nonius, p. 158, v. *Prosferari*.

Il blâme Corpet d'avoir supprimé *que*. Il aurait dû alors justifier la place de ce mot. Mais il était plus facile de le corriger. De même que les manuscrits donnent *impura domum*, parce que l'abréviation remplaçant l'*m* s'est perdue, de même elle avait pu disparaître dans le mot *infidam*, ce qui donnait *infidaque ;* d'où l'on tire facilement *infidam atque*, qui donne satisfaction à la grammaire.

Le vers de Lucilius me paraît définitivement constitué de la manière suivante :

Conjugem infidam, atque pathicam familiam, impuram domum.

Le dernier membre de phrase résume les différents déportements de la maison.

M. Müller s'est contenté de *infidamque ;* il a connu et dédaigné *pathicam ;* je ne répète pas le mot qu'il a forgé : est-ce là une édition qui marque un progrès ?

8. Je passe à un autre fragment, dont l'interprétation offre quelque difficulté ; mais l'on peut affirmer que M. Müller ne l'a pas compris, et qu'il a supposé sans motif une lacune, sans réussir à constituer un vers qui marche bien.

Ce fragment se trouve deux fois dans Nonius Marcellus : au mot *Contenturum* (p. 88 M) et au mot *Rumpere* (p. 382). Je transcris la première citation : « *Contenturum.* Lucilius libro XXVII : Tu Luci-« lium credis contenturum cum me ruperint (1), summa omnia fece-« rim. » La seconde ne diffère qu'en ce qu'elle porte *Contentum*.

Les anciennes éditions ne divisent pas les vers, et n'indiquent pas même par des capitales qu'un nouveau vers commence. Gerlach a fait de même en 1846. Corpet est le premier qui, en 1845, ait indiqué un vers, plus une portion de vers. Il a rejeté à la ligne suivante : *Summa omnia fecerim*, fragment qui ne peut appartenir qu'à un système iambique, comme d'ailleurs le vers précédent. Or il est bien connu que le vingt-septième livre de Lucilius était écrit en *trochaïques*, et que ce poëte n'a pas fait usage du grand iambique. Mais notre philologue, aussi soigneux que judicieux, a cité une division faite par M. Schœnbeck, laquelle me paraît bien près de la vérité :

Lucilium credis
Tu contenturum, quum me ruperim, omnia summa fecerim.

Il est à regretter que l'ordre établi par Schœnbeck suppose une

(1) Hadrianus Junius a conjecturé *ruperim*, réclamé par le sens, avec l'approbation de François Dousa et de Mercier.

lacune au premier vers, et reproduise aussi le système iambique pour le second, ce qui donne effectivement à ce vers une syllabe de trop. On remarquera surtout que *tu*, placé dans l'original en tête de la phrase, n'est plus que le troisième mot.

Voyons si M. Müller complétera l'amélioration commencée par Schœnbeck. Voici sa leçon (p. 94) :

Tu Lucilium
Credis contenturum, cum me ruperim, summa omnia
Fecerim ima.

Voilà au moins des vers sur leurs pieds; mais nous verrons que la constitution du second a coûté cher au critique. Ce fragment avait déjà beaucoup occupé M. Müller dans son ouvrage (1) sur la Métrique (p. 28) : là son commentaire est beaucoup plus explicite, et il faut le connaître, puisque la note consacrée à l'édition de Lucilius n'a que cinq lignes.

Au lieu de chercher le sens en approfondissant les données du texte, M. Müller part d'une idée préconçue et torture les mots au besoin, sans ménager le grammairien qui les a interprétés. Au mot *Rumpere* (p. 382), où le même exemple est répété, Nonius explique ce verbe par *defatigare* (2). Dans son premier ouvrage, M. Müller ne conteste pas tout à fait la possibilité de ce sens (3); mais, suivant lui, ce n'est pas ici le cas. La concession de M. Müller n'est pas très-méritoire, car Nonius justifie cette signification par quatre citations, dans lesquelles on voit les noms de Térence et d'Afranius. Toutefois il ne l'a pas reproduite dans son commentaire sur Lucilius. Cela l'aurait gêné pour faire sa charge à fond sur Nonius, ce qui lui procure toujours une grande satisfaction. « J'ai dit que Nonius était un « franc imbécile (4), qui a donné au verbe *rumpere* le sens de *fati-* « *guer*, tandis que c'est plutôt *s'élancer* (*prorumpere*). La chose est « bien évidente, car on ne peut être arrêté que si l'on s'est lancé (5).»

(1) *De Re metrica poetarum latinorum*, etc. (1861).

(2) Les Français ont conservé cette expression ancienne : « Je suis *rompu*, je suis *brisé*. »

(3) « Sed quod dicit Nonius, poni *Rumpere* pro *defetigando* (j'aimerais mieux *pro* « *Defetigare*), id quamquam largior aliquando potuisse evenire, etc. »

(4) « Insignem stultitiam Nonii, qui *rumpendi* verbum pro *defatigandi* positum « esse dicit h. l., cum potius sit *prorumpere*, notavi, etc. » (*Lucil.*, p. 255.) Dans le premier factum, il y avait : « Nonius unico stupore in hoc peccavit et in sequen- « tibus. » (*De Re metr.*, p. 28.)

(5) « Quod etiam firmatur verbo quod præcedit, *contenturum*. Nam quis poterit « contineri nisi qui impetum fecerit? » (*De Re metr.*, p. 28.)

Il s'ensuit que le commentateur écarte un sens du verbe *Rumpere* que Nonius a justifié par quatre citations, et dont il y a bien d'autres exemples, pour lui en attribuer un autre qu'on ne trouverait nulle part.

Tous les critiques supérieurs, lorsqu'ils veulent élucider la signification d'un mot mal compris, ou qui peut donner lieu à une erreur, prennent la peine de la justifier par des exemples analogues; un seul, quand il est frappant, peut suffire à la démonstration. M. Müller ne fait rien de pareil : il affirme (1). Or c'est bien abusivement qu'il prête à la locution *rumpere se* la signification de « s'élancer, se porter en avant ». S'il s'agit d'un objet qui « se fraye un passage, qui sort avec effort, qui s'élance avec violence », à la bonne heure. Virgile est là pour nous l'apprendre :

> Aut ubi sub lucem densa inter nubila sese
> Diversi rumpent radii.
> Tantus se nubibus imber
> Ruperat.

Mais transporter cela aux personnes, à un homme, nous dit-on, qui *concitatus et excussis frenis* (je dirais *remissis*, ou *immissis*, ou *effusis*) *fertur in adversarium*, cela me paraît ne pouvoir être autorisé par aucun exemple.

Quant à l'addition conjecturale de *ima*, faite par M. Müller (*summa omnia Fecerim ima*), elle n'a que l'avantage d'atténuer le rejet grotesque, *Fecerim*. Du reste, je ne la discuterai pas, ne devinant pas l'idée du critique. Je traduirais : « Quand j'aurai mis tout sens des« sus dessous, » et peut-être ne serait-il pas content. On serait bien tenté de dire que cette addition est ridicule, si l'on voulait employer une fois le langage de M. Müller. Elle prouve en tout cas l'ignorance d'une locution bien connue, *summa facere*.

Il y a trois siècles que Dousa, avec une érudition égale à son jugement, a confirmé la leçon du poëte par un passage exactement semblable de Cicéron (*Attic.*, XV, 13) : « Ad me ex Formiano scripsit... « sese de attributione omnia summa fecisse. » M. Müller a-t-il ignoré cela, ou l'a-t-il dédaigné? J'ose dire que, sur ce point, comme sur le sens de *rumpere se*, le lecteur n'hésitera pas à suivre l'interprétation de Nonius et de Dousa.

L'étude attentive du texte me paraît conduire à une interprétation tout opposée à celle que nous donne M. Müller. J'y trouve la réponse d'un citoyen malmené par Lucilius, auquel on conseillait de *tout*

(1) Il dit à deux reprises : *aperte* ... *apparet*.

faire (1) pour se venger. Mais il savait que le satirique avait bec et ongles. « Crois-tu donc que Lucilius se tiendra coi (*se contenturum*), « lorsque je me serai mis en quatre, et que j'aurai employé les grands « moyens ? »

Reste à rendre compte de la mesure du vers, que Schœnbeck a presque trouvée, en transposant deux mots et en mettant *omnia summa* au lieu de *summa omnia*. Mais, ainsi que j'en ai fait l'observation, en descendant le mot *tu* au second vers, il a donné à ce vers une syllabe de trop. Laissons le pronom au vers précédent, et en tête de la phrase : *Tu Lucilium credis*. Il n'y a ici aucune apparence de trochaïque ; mais, par la simple transposition de deux mots, on fait un hémistiche excellent : *Tu credis Lucilium*. Le fragment doit donc se rétablir ainsi, et cela sans aucune violence :

> Tu credis Lucilium
> Contenturum, quum me ruperim, omnia summa fecerim ?

Il faut encore dire un mot de la suppression du pronom sujet devant l'infinitif : *contenturum*, au lieu de *se contenturum*, ce dont M. Müller ne dit mot. L'ellipse des pronoms des trois personnes, mais surtout de celui de la troisième, n'est pas rare en poésie. Voici des exemples de Virgile :

> Tentat, in occasum ventro, nec tela nec ullas
> Vitavisse vices Danaum. (*Æn.*, II, 532.)

Il y a ici ellipse de *me*. Dans les exemples suivants, c'est le pronom *se* qui est sous-entendu :

> Excisurum urbem minitans. (XII, 760.)
> Summamque minatur
> Dejecturum arces Italum. *Ibid.*, 652.

M. Madvig, dans sa célèbre grammaire, n'a pas manqué de constater ce fait. Il cite, entre autres, cet exemple (2) de Tite-Live (XXI-12) : « Alcon precibus aliquid moturum ratus transiit ad Hanniba-

(1) Les Latins disaient aussi *omnia facere*, sans l'adjectif *summa*. On lit dans Pétrone (*Sat.*, c. 115) : « Quae ergo dementia est, omnia facere ne quid e nobis relin- « quat sepultura? »

(2) Il ne cite que des prosateurs ; j'aurais désiré qu'il produisît aussi des exemples de poètes. L'argument peut paraître plus fort quand on se borne au témoignage des premiers ; mais malheureusement les textes ici ne sont pas aussi sûrs : le pronom personnel *se* a été bien des fois omis par les copistes après un infinitif. Ainsi une phrase citée : « Quum id nascire Mago diceret », offre une variante très-autorisée : « Quum id nascire se Mago », que je crois la vérité.

« lem. » Il fait la remarque délicate que cette ellipse a lieu surtout au futur de l'infinitif.

Dans cette longue note je crois n'avoir rien dit de trop, mais j'ai tâché de prévoir toutes les questions. En se bornant à de simples assertions, on perpétue le doute, et l'on complique le travail de celui qui réfute.

9. M. Müller fournit trop souvent la preuve d'une grande précipitation dans son travail. Nous allons voir un désaccord complet entre son texte et l'objet même de l'article. Il s'agit d'un vers fort maltraité par les copistes ; mais la grosse erreur de M. Müller ne leur est pas imputable. Je transcris les anciens manuscrits de Nonius; je donne un premier vers dont le second peut dépendre, mais je ne m'occuperai que du second :

Idne ægri est magis an quod pane et viscere privo
Quod viscus dederas tu quidem hoc est viscera largi.

Mercier (p. 184, v. *Viscus*) indique une lacune après le premier vers, et ponctue ainsi le second :

Quod viscus dederas, tu quidem hoc est viscera largi.

Hadrianus Junius lit ainsi :

Quod viscus dederas, tu primum hæc viscera largi.

Et Dousa :

Quod viscus dederas tumidum, hoc in viscera largi.

L'édition de Gerlach et Roth met une interrogation au commencement : *Quod viscus?*

L'original avait bien besoin d'être amendé. Voici ce que M. Müller en a fait (p. 65) :

Quod viscus? dederas tu hillam, hoc est viscera, large.

Substituer *hillam* à *quidem*, voilà qui est violent ! Supposer que *large*, le mot du poëte, a été altéré dans tous les manuscrits en faveur de *largi*, c'est supposer tout le contraire de ce qui arrive ordinairement. Et pour obtenir cet adverbe, l'éditeur donne ici carrière à son imagination. Il suppose un malade soigné par deux médecins, dont l'un prescrit la diète, et l'autre, une bonne platée d'andouilles (1).

Mais une chose plus frappante encore, c'est l'étourderie avec laquelle M. Müller a édité ce fragment. Nonius l'a donné deux fois, la

(1) « Quippe cui (ægroto) dederit, ut puto, hillam largiter. » (P. 236.)

première sous le mot *Viscus* (p. 184) ; c'est celui que M. Müller a eu sous les yeux. L'autre fois, il ne rapporte que le second vers ; mais sous quel mot? Sous le mot *Largi* (p. 470), impératif pour *largire*, archaïsme qui est précisément l'objet de sa remarque, puisqu'il traite des déponents qui avaient anciennement la forme active ! Que devient alors la pauvre conjecture *large* ?

Intervenons un instant dans l'appréciation du passage. Un éditeur n'est pas obligé de résoudre tous les problèmes introduits par la faute des copistes. Dans le cas présent, par exemple, il doit conserver *tu quidem*, quand il ne trouve que *hillam* pour le remplacer.

Mais n'y aurait-il pas moyen de justifier les deux mots du texte ? Les règles de la quantité ne souffrent-elles pas quelques exceptions ? C'est contre les règles que les Latins ont abrégé la finale dans *ego*, *cito*, *modo* (adverbe) et ses composés *quomodo*, *postmodo*; *puta* (supposez), etc. Faisons une comparaison plus directe : la première syllabe n'est-elle pas brève dans l'adverbe *siquidem* (car), que les anciens auteurs écrivaient *si quidem* ? Il y a plus, on trouve dans Térence, et encore au siècle d'Auguste, *si quidem* abrégeant la conjonction, même quand chacun des deux mots conserve son sens propre, « si toutefois ». Ovide a écrit (*Fast.*, IV, 603) :

Hoc quoque tentemus, si quidem jejuna remansit.

Fondé sur cet exemple, si ressemblant, j'ai édité avec assurance de la manière qui suit :

Quod viscus dederat, tu quidem hoc in viscera largi.

C'est un jeu de mots, comme Lucilius s'en permettait fréquemment : *Viscus*, *i*, glu, et *viscus*, *eris*, entrailles. On s'adresse à un chasseur à la pipée : « Ce que la glu t'a procuré, donne-le à ton ventre. »

10. On lit dans le commentaire de M. Müller une note assez divertissante sur le vers suivant de Lucilius :

Concursans, veluti angarius, clareque quiritans.

« *Quiritare* est clamare (dit Nonius, p. 21) : tractum ab iis qui « Quirites invocant. »

« Varron, dit la note de M. Müller (p. 215), et Nonius qui le copie, « battent la campagne quand ils affirment que l'étymologie de « ce mot se rapporte à ceux qui invoquent les Quirites : il faut « plutôt en croire les glossaires, qui nous apprennent qu'il dérive « du cri des cochons (1). »

(1) « Nugantur Varro et qui sequitur eum Nonius, cum vocabulum illud dictum « asserunt ab eis qui Quiritium fidem invocent; rectius in glossariis verris vox esse « memoratur. »

Il est difficile de trouver le sens d'un mot latin mieux établi que celui de *quirito* et *quiritor*, crier au secours. Voici l'interprétation de Varron (*L. L.*, VI, 68), si dédaignée par le critique : « *Quiritare* « dicitur is qui Quiritium fidem clamans implorat. »

Cicéron nous offre, dans une lettre d'Asinius Pollion (*Famil.*, X, 32), un exemple qui est bien conforme à l'interprétation du grammairien : « Quum quidem pransus... illi misero quiritanti : *Civis Romanus* « *sum*, responderet : *Abi nunc, populi fidem implora.* »

Tite-Live (XXXIX, 8) : « Nulla vox quiritantium inter stupra et « cædes exaudiri poterat. »

Pline le jeune (*Paneg.*, 29) : « Messes nequicquam quiritantibus « sociis auferuntur. »

Diomède (p. 377) constate le déponent, qui se trouvait aussi dans Varron : « Varro ad Ciceronem : *De Fenestella quiritatur.* Est autem « *quiritare* Quirites ciere (1). »

D'où les substantifs *Quiritatio* et *Quiritatus*.

Quiritare, avec le sens que tout le monde lui donne, se rattache étroitement à une exclamation connue par de nombreux témoignages : *Porro, Quirites !*

Sans doute différents cris d'animaux ont quelquefois été appliqués à l'homme, mais en mauvaise part, souvent par dérision, et non lorsqu'il s'agit d'un grand péril : ainsi *latrare*, *allatrare*, *oblatrare*, *gannire*, *rudere*, etc. L'humanité, dans ses créations, prend les choses plus au sérieux, et les Romains n'ont pas expérimenté sur les cochons pour trouver une expression aux cris de douleur.

Je ne sais quels glossaires ont donné à M. Müller l'explication grossière qu'il nous propose. J'ai consulté le Glossaire de Philoxène, et j'ai vu : « Quiritans, ἐπιβοώμενος, » qui est bien le sens ordinaire. On dirait la traduction de Nonius : « *Quiritare* est clamare. » Je lis encore dans l'*Onomasticon* : « Quirito, σχετλιάζω. » Je ne nie pas qu'on trouve ce mot avec le sens mentionné par M. Müller dans quelques glossaires de l'extrême décadence ; mais il paraît être un mot de la langue populaire, que les auteurs latins n'ont jamais écrit. A la fin du VIIe siècle, saint Aldhelme donnait, dans un petit traité de grammaire et de métrique, ce singulier verbe (2), que M. Müller a peut-être puisé là : « Porci grundiunt... vulpes ejulant, verres « quiritant. »

(1) Cf. Petron., c. 21 : « Cupienti mihi invocare Quiritum fidem. » — Vossius, dans son *Etymologicon*, a donné un excellent article sur *Quiritare*. Il a vu, avant M. Diez, que *quiritare* a fourni le mot italien *gridare*, et le mot français *crier*.

(2) A. Maius, *Classicorum auctorum*, etc., t. V, p. 570.

Mais il faut remarquer que ce mot n'est pas le même que celui qui a pour lui les meilleurs témoignages. Il doit prendre deux *r* (1), et dans ce cas on sait que les copistes en omettent volontiers une. Le mot écrit comme je le dis nous est fourni par le *Carmen Philomelæ* (VI, 35) :

Quirritant verres, pardus redit, cocat asellus.

Il ne servirait à rien de chicaner sur l'orthographe. Il est incontestable qu'un mot qui a la première syllabe longue n'a aucun rapport avec *Quirites*, qui a la première brève.

Je m'arrête. L'étude sérieuse que j'ai faite de l'édition de M. Müller, dans l'intention surtout de contrôler mon édition de Nonius Marcellus, m'a fourni beaucoup d'autres sujets de critique ; mais s'il faut tâcher d'éclairer le lecteur, il faut craindre de le fatiguer. Un poëte en a fait la remarque, et il ajoute qu'on doit laisser aux autres quelque chose à faire :

Supersunt mihi quæ scribam, sed parco sciens :
Primum, esse ne tibi videar molestior,
Distringit quem multarum rerum varietas;
Dein, si quis eadem forte conari velit,
Habere ut possit aliquid operis residui.

Il n'est pas possible que M. Müller ait fait une publication absolument dépourvue de mérite. Il est si versé dans la lecture des auteurs latins, et particulièrement des poëtes, que son savoir a dû profiter au texte qu'il a donné et à son commentaire. C'est surtout sa connaissance approfondie de la métrique qui lui a fait maintenir ou trouver de bonnes leçons. Il se rend un compte aussi exact des trochaïques et des iambiques que des hexamètres : c'est une qualité précieuse pour épurer le texte de Lucilius. Mais ce que je regrette, c'est que M. Müller n'ait jamais rencontré de ces corrections magistrales qui emportent l'assentiment de tous, et dont la découverte a fait la gloire des grands siècles de la critique.

Si j'ai donné une telle importance à l'examen de cet ouvrage, c'est à cause de la haute position que son auteur occupe en Allemagne, où il est le représentant presque unique de l'étude, assez négligée, de la métrique latine. Son livre *de Re metrica* semblait assurer la valeur de son édition de Lucilius. Pour moi, je l'ai dit, je ne voyais pas là une garantie du succès. Comme mes prévisions se sont confir-

(1) C'est ainsi qu'il est écrit par Forcellini et Freund.

mées, j'ai cru me charger d'une tâche utile en montrant les côtés faibles de ce travail.

J'ai été aussi guidé par des motifs secondaires. J'ai sur le cœur les injures dont M. Müller accable à chaque instant Nonius Marcellus, oubliant deux choses capitales, d'abord que cet auteur est un *Latin*, et qu'il est non-seulement injuste, mais ridicule de lui imputer les balourdises qui abondent dans les mauvaises copies qui nous sont parvenues ; ensuite que, depuis quatre siècles, des fautes innombrables ont été corrigées dans ce texte, avec l'applaudissement de tous les hommes qui réunissent la science et le goût. On ferait un petit volume fort instructif pour les apprentis philologues, en réunissant l'élite de ces rectifications, dans lesquelles on trouve jusqu'à du génie. Ce serait un bel hommage rendu à plusieurs générations de savants.

Et ce n'est pas seulement un ancien que M. Müller traite si cavalièrement : sa critique tranchante, dédaigneuse et même brutale, rappelle la polémique des philologues du XVIe siècle. Je suis sûr d'avoir en Allemagne des approbateurs si je refuse l'indulgence à celui qui la connaît si peu.

J'ai dit, en reproduisant le propre témoignage de M. Müller, combien son édition de Lucilius l'avait peu occupé. Dans la rapidité de sa production effrénée, il a peu de temps pour chaque ouvrage. Les esprits transcendants ont seuls le privilége de faire vite et de faire bien. Pour les lecteurs bienveillants qui m'ont suivi dans ce long examen, ma conclusion est facile à deviner : une édition des fragments de Lucilius est encore attendue.

L. QUICHERAT.

LES ANCIENNES

BASILIQUES ET ÉGLISES DE ROME

AU XV• SIÈCLE

DOCUMENTS INÉDITS SUR LES TRAVAUX QUI Y ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS

DEPUIS MARTIN V JUSQU'A SIXTE IV.

Lorsque la papauté revint à Rome après un long et douloureux exil, la ville éternelle présentait le spectacle le plus affligeant. Le nouveau pape, Martin V (1417-1431), trouva les édifices publics ou privés dans un état de délabrement difficile à décrire. « Urbem Romam adeo diruptam et vastam invenit ut nulla civitatis facies in ea videretur. Collabentes vidisses domos, collapsa templa, desertos vicos, cenosam et oblitam urbem, laborantem rerum omnium caritate et inopia (1). » Ce tableau, tracé par Platina, n'a rien d'exagéré. La bulle du 31 mars 1425, par laquelle Martin V rétablit l'office des *magistri viarum*, nous fait connaître des détails plus navrants encore: elle nous montre les plus magnifiques monuments de Rome envahis et dégradés par une populace qui, non contente de les transformer en boutiques, en hangars, ou en écuries, y laissait s'amonceler les immondices, de manière à compromettre gravement la salubrité publique (2).

(1) Platina, *Vitæ pontificum*, in Martino V.

(2) Theiner, *Codex diplomaticus dominti temporalis S. Sedis*, t. III, p. 290, n° 231.

Un des premiers soins de Martin V fut de remettre en état les édifices consacrés au culte. Il consolida ceux qui chancelaient, il restaura ou rebâtit ceux qui tombaient en ruines. L'ardeur qu'il apporta dans ce pieux travail de conservation, de restitution, était extrême. Grâce au concours de riches prélats il put même faire un pas de plus et s'occuper non-seulement de restaurer, mais encore d'embellir les principales basiliques de sa capitale (1). C'est ainsi qu'il chargea deux peintres célèbres, Gentile da Fabriano et Victor Pisanello, d'orner de fresques la nef de Saint-Jean-de-Latran. La liste des édifices qui furent réparés par ses soins est trop longue pour que nous songions à la dresser ici.

Les successeurs de Martin V imitèrent son exemple. On peut dire d'une manière générale qu'à Rome le xve siècle presque tout entier se passa en travaux de ce genre. Les créations nouvelles furent relativement rares. Les basiliques élevées après le triomphe du christianisme étaient si nombreuses, si belles, qu'il valait mieux veiller à leur entretien que de les remplacer. Le moyen âge les avait respectées, et alors même qu'il y ajouta de nouvelles constructions il ne s'écarta guère de ces modèles encore tout imbus de l'esprit de l'antiquité. Le gothique fut impuissant à les détrôner; il ne jeta jamais de profondes racines à Rome, et tandis que le reste de l'Italie se couvrait de cathédrales voûtées en tiers point, c'est à peine si dans la ville éternelle on peut citer deux ou trois édifices de ce genre, l'église de la Minerve, quelques parties du Latran, etc.

La renaissance, du moins à ses débuts, pensa qu'il serait prudent de ne pas entrer en lutte ouverte avec les créations, encore si grandioses, des premiers siècles de l'Eglise. Où aurait-elle pris des colonnes monolithes aussi parfaites que celles de Saint-Paul hors les murs, de Sainte-Marie Majeure, de Sainte-Sabine, de Saint-Pierre-ès-Liens ! Comment aurait-elle improvisé des plans aussi savants et aussi hardis que ceux de Sainte-Constance et de Saint-Etienne-le-Rond ? Qu'aurait-elle substitué aux décorations splendides formées de mosaïques à fond d'or et de marbres précieux rapportés de toutes les parties de l'univers !

(1) « Ad ejus imitationem omnes fere sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinales eorum titulos ruinæ pæne proximos repararunt, et ad magnum ornatum usque perduxerunt. » Vie de Martin V dans les *Scriptores* de Muratori, t. III, 2e part., col. 867.— « Tempore dicti Martini Romani cœperunt ædificare, et domos dirutas restaurare, et ipse papa omnes ecclesias parochiales fabricare et renovare fecit, et maxime ecclesiam duodecim Apostolorum renovavit, et ampliavit palatium ; ac sanctam Mariam Rotundam de novo de plumbo cooperiri fecit. » (Ib. col. 858.)

Les souvenirs religieux qui s'attachaient à tous ces vieux titres les protégeaient également contre les entreprises des novateurs. Ces souvenirs étaient si puissants que lorsque Nicolas V annonça son intention de reconstruire la basilique du Vatican, il lui fallut invoquer comme prétexte le manque de solidité de l'ancien édifice. Les humanistes mêmes, du moins pendant la première période de la renaissance, étaient pleins de vénération pour les sanctuaires de la ville éternelle. Sans remonter ici jusqu'à Pétrarque, dont on connaît les efforts pour faire reconstruire la basilique du Latran, il suffit de rappeler l'intérêt qu'un des principaux champions des idées nouvelles, Flavio Biondo de Forli († 1463), portait aux monuments chrétiens primitifs. Dans sa *Roma instaurata*, dédiée à Eugène IV, il en célèbre souvent la magnificence. Un autre humaniste célèbre, Maffeo Veggio († 1458), consacra tout un volume à la description de Saint-Pierre. A Ravenne, cet autre berceau de l'art chrétien, on observe un phénomène analogue. Dès 1489 Desiderio Spreti y mit au jour son *De amplitudine, vastatione et instauratione civitatis Ravennæ;* il est impossible d'étudier avec plus d'amour que lui les productions de cette décadence encore si belle, les œuvres impérissables de Galla Placidia, de Théodoric et de Justinien.

Il était nécessaire d'indiquer, ne fût-ce qu'en quelques mots, les considérations qui ont présidé aux travaux entrepris par les papes du xve siècle. Poursuivons maintenant l'étude des restaurations exécutées par les soins de chacun d'entre eux.

En ce qui concerne le successeur de Martin V, Eugène IV (1431-1447), les documents dont nous disposons offrent des lacunes trop grandes pour qu'il soit possible de donner une idée exacte de l'activité artistique de son pontificat. Ce n'est que pour les années 1437 et 1438 que nous possédons le compte des sommes dépensées par lui pour l'entretien ou la réparation des anciennes églises romaines. Le total de ces dépenses s'élève à un chiffre fort respectable : 3,384 ducats, 47 sous, 2 deniers.

La pièce suivante contient le résumé de celles des entreprises de ce pape qui rentrent dans le cadre de notre travail. Je la reproduis textuellement avec sa vieille orthographe.

MCCCCXXXVII ET MCCCCXXXVIII.

A lo nome de l'onipotente dio e de tutta la so corte celistiale, amen. In questo quaterno serano scripte tutti li denari per me Demeneco de Francesco da Peroscia, scriptore de la penitenciaria, recevuti per parte de lo sanctissimo in Christo padre e signore nostro papa Eugenio IIII e spese qui

in Roma in riparatione de sancto Pietro e a lo palazo e vigna alias giardino (ou giardini) in sancto Spirito e sancta Maria Majure, e sancto Johanni, e ducati cento spesi in sancta Maria di Tristevere, e la quitanza de ducati cento spesi a la Minerva, e la quitanza de ducati cinquanta dati a sancto Pauolo, e la quitanza de ducati vinti dati a sancto Agustino, e spesa de ducati XVIII e Karl. VIII fatta in uno paro di candilieri di arjento, la quale spesa fo facta per li mani di miser Antonio Castellano di Castello sancto Agnilo e per li mani di miser Lorenzo Sancto (?) e lo mastro a farlli fo Andria di Cola Vechio. Ed. P. 1437-1438.

Suit le relevé des dépenses. Il serait sans intérêt de le transcrire ici, car le comptable est entré dans les détails les plus minutieux; il a noté les fournitures de chaux, de planches, de clous, etc., etc. Je me contenterai de reproduire plus loin les passages qui contiennent quelques éclaircissements sur l'histoire des monuments auxquels ils se rapportent. Je dois faire observer en outre que la lecture de ce document offre une foule d'incertitudes, surtout en ce qui concerne les noms propres.

Nicolas V (1447-1455) est peut-être, avec Sixte V, le seul pape de la renaissance qui ait procédé dans ses travaux d'architecture d'après un plan d'ensemble. Ses projets furent même plus grandioses encore que ceux de l'habile Sixte : ils ne tendaient à rien moins que la transformation de la ville éternelle. Cette unité de vues nous frappe surtout en ce qui concerne les restaurations entreprises dans les anciennes églises ou basiliques de Rome. Le biographe de ce pape, Giannozzo Manetti, n'a pas manqué de la signaler et de la mettre en relief. Je ne saurais mieux faire que de reproduire le passage dans lequel il passe en revue cette partie de l'œuvre de Nicolas V :

Cunctas sanctarum stationum ædes carie ac vetustate pæne consumtas pontifex magnanimus atque admodum pius egregie reparare ac reformare decreverat, atque hoc ipsum reformandi et reparandi officium in plurimis minoribus sanctæ Mariæ trans Tiberim, et beatæ Praxedis, et sancti Theodori, ac Petri in Vinculis nuncupati, pluriumque aliarum hujusmodi basilicarum (ne omnium particularem mentionem faciamus) reparationibus constructionibusque inchoavit. Ad majora deinde conversus in septem celebratiores et principales, ut ita dixerim, totius Romanæ regionis ecclesias animum adjecit. Johannis enim Lateranensis, Mariæ Majoris, Stephani Cœlimontani, sanctorum Apostolorum, Pauli exterioris, et Laurentii extra muros, basilicas partim munivit, partim ornavit, partim mirum in modum renovavit (1).

(1) Muratori, *R. I. S.* III, II, col. 930-1.

Un registre des archives d'Etat de Rome nous a conservé le tableau des dépenses faites en 1453 pour travaux exécutés dans les églises. Nous reproduisons ce document en exprimant le regret de n'en point posséder d'analogues pour les autres années du pontificat de Nicolas V.

1453.

Récapitulation des travaux exécutés en dehors du Vatican.

1000 ducati per lo lastricho e incholatura di santo Stefano (in) Cielimonte (?).
236 d. per le finestre del vetro di detto luogho.
25 d. per le finestre del vetro di santo Eusebio.
445 d. 12 b. per lo lavoro del tetto di santo Apostolo.
254 d. 10 b. per lo lavoro di santa Maria Ritonda.
2000 d. per santo Todaro.
267 d. 68 b. nel'achoncime di santo Celso. — T. S. 1453.

Absorbé par sa croisade contre les Turcs, Calixte III (1455-1458) se laissa surtout guider, dans les travaux auxquels il procéda dans les basiliques de Rome, par ses affections ou ses souvenirs personnels. L'église et le palais des Quattro Coronati, par exemple, dont il s'occupa activement, avaient pour lui un intérêt tout particulier : l'une avait été son titre cardinalice, l'autre lui avait servi d'habitation avant qu'il devînt pape. L'église Saint-Calixte lui rappelait le prédécesseur dont il adopta le nom. Il en était de même de l'église Saint-Sébastien hors les murs : ce sanctuaire s'élève en effet au-dessus des catacombes de saint Calixte. Sans vouloir exagérer l'importance des restaurations dues au successeur de Nicolas V, il est cependant permis d'affirmer, ainsi que cela résulte de nos extraits, qu'elles ne se sont pas bornées à l'église de Sainte-Prisca. Sous ce rapport il faut rectifier l'assertion du savant auteur de l'*Histoire de Rome au moyen âge* (1).

Pie II (1458-1464) s'est relativement peu occupé des églises romaines. La basilique de Saint-Pierre seule fut l'objet de sa sollicitude constante. On trouvera mentionnées plus loin les différentes restaurations, presque toutes secondaires, qui furent exécutées sous son règne.

(1) Gregorovius, *Storia della città di Roma*, VII, p. 752 : « delle chiese, quella sola di santa Prisca, fu da lui restaurata. » — M. Gregorovius a pris dans un sens trop littéral le témoignage de Platina, d'après lequel Calixte III « restituit solum S. Priscæ in Aventino templum et mœnia urbis dirupta ac fere solo æquata ».

Le pontificat de Paul II, au contraire (1464-1471), correspond à une reprise importante des travaux de ce genre. L'activité de ce pape s'étend à tous les monuments de la capitale, païens ou chrétiens, religieux ou civils. Citons surtout, parmi les églises ou basiliques réparées ou embellies par ses soins, l'Aracœli, le Latran, Sainte-Lucie, Sainte-Marie-Majeure, etc., etc. Nous parlerons dans un travail spécial des changements qu'il opéra dans la basilique de Saint-Marc.

Les documents sur les constructions entreprises par les trois derniers papes du xve siècle, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, sont malheureusement en fort petit nombre dans les archives romaines. Il y aurait de la témérité à vouloir retracer l'histoire de leurs travaux à l'aide de matériaux aussi fragmentaires.

Qu'il nous suffise de dire, en ce qui concerne Sixte IV, que par son édit de 1474 (1) ce pape rendit les services les plus signalés à la cause de la conservation des anciennes basiliques. On a cru à tort que cet édit s'appliquait aux monuments païens; en réalité il vise exclusivement les édifices consacrés au culte; plusieurs de ses dispositions méritent d'être reproduites. Voici les principales d'entre elles :

Cum provida sanctorum patrum decreta eos sacrilegos esse diffiniant, qui ecclesias et loca sacra altissimo dedicata devastant, ipsorumque diripiunt ornamenta... decet nos... curare ne perversorum crescente malitia, eædem ecclesiæ et sacra dei templa, præcipue almæ urbis,... suis nudentur ornatibus... Nonnulli... de patriarchalibus et aliis sacratissimis ecclesiis et basilicis dictæ urbis porphyreticos, marmoreos et alios diversorum generum, colorumque lapides ad ipsarum usum, decorem et ornatum deputatos ausu sacrilego abstulerunt, etc., etc.

Les matériaux qui servent de base à notre étude proviennent, comme ceux qui concernaient l'état des monuments antiques de Rome au xve siècle (2), des archives fondées au couvent du Campo Marzo par le gouvernement italien. Ils sont empruntés à trois séries de registres : les mandats de la chambre apostolique, la trésorerie secrète des papes, les comptes des édifices publics. Pour plus de brièveté chaque série sera désignée par les lettres suivantes : M., T. S., E. P. Quelquefois aussi les registres de la Depositeria, consacrés aux dépenses faites par les banquiers pour le compte de la cour de Rome, ont fourni des indications utiles.

(1) *Statuta almæ urbis Romæ* (éd. de 1589), appendice, f° 6.
(2) Voir la *Revue archéologique* du mois de septembre 1876.

Nous avons groupé autour de chaque église les documents qui s'y rapportent. Quant à ces églises mêmes, elles sont disposées par ordre alphabétique. Il n'a été fait d'exception que pour la basilique du Vatican et pour celle de Saint-Marc : les pièces qui les concernent étant fort nombreuses, il a paru préférable de les publier à part et d'en faire l'objet d'un second article.

Il reste à dire un mot des monnaies mentionnées dans ces différents extraits. Les comptables distinguent entre les florins ou ducats de la chambre apostolique (*de camera*) et les florins ou ducats du pape (*papales*). Les florins se subdivisent à leur tour en bolonais (*bolognini*) et ceux-ci en deniers.

Sainte-Agnès et Saint-Laurent-in-Damaso.

Le document suivant me paraît digne d'être rapporté parce qu'il nous fait connaître la part que le plus célèbre des sculpteurs romains de l'époque, maître Paul (1), a eue à l'exécution de l'autel de Sainte-Agnès (hors les murs?), et du mausolée du cardinal Louis Scarampo dit Mezzarota, à San Lorenzo in Damaso. Ce prélat célèbre était mort en 1465, et le nouveau pape, son ancien rival, Paul II, avait donné l'ordre de lui faire des funérailles magnifiques. Mais pendant la nuit des malfaiteurs s'introduisirent dans l'église et violèrent la sépulture, en dépouillant le cadavre de son anneau et de ses vêtements. Le mausolée élevé par maître Paul fut sans doute postérieur à cet attentat, car le payement ne date que de 1467. Ce monument même ne devait pas être définitif; Ciacconio nous apprend en effet que « hujus tumulus diu plane neglectus mansit, sed tandem Henrici Hunis liberalitate e marmore... reparatur (2). » Le nouveau mausolée, élevé en 1505, existe encore.

1467. 3 nov. magistro Paulo de Urbe marmorario fl. auri d. c. centum in hunc modum, videlicet quinquaginta pro parte solutionis sepulcri marmorarei (*sic*) per eum facti pro bona memoria domini L. tituli sancti Laurentii cardinalis et sanctæ Romanæ Ecclesiæ camerarii et reliquos quinquaginta similes florenos pro parte solutionis altaris per eum facti in ecclesia sanctæ Agnetis. Ed. P. 1467-1471, f° 6. — Au f° 16 du même registre, il est question de mag. Paulus Mariani de urbe marmorarius.

(1) Voir Vasari, IV, p. 431, et Gregorovius, *Storia della città di Roma*, VII, p. 778.

(2) *Vitæ... pontificum*, éd. de 1676, t. II, col. 921.

Saints-Apôtres.

G. Manetti, comme on l'a vu, parle en termes fort vagues des travaux que Nicolas V fit exécuter dans la basilique des Saints-Apôtres. L'extrait publié ci-dessous n'est pas plus explicite, mais il nous fournit du moins une date. C'est cette considération qui nous a déterminé à le publier ici.

1453. 21 décembre. A spexe fatta nela chiesa di santo Apostolo... duc. 445, bol. 12 di camera. — T. S. 1453.

Saint-Calixte.

Cette église, comme la plupart de celles dont nous nous occupons, est un titre cardinalice. Le *Liber pontificalis* déjà en parle, dans la vie de Grégoire III (740). Les travaux, assez importants, qui y furent exécutés par ordre de Calixte III paraissent avoir jusqu'ici passé inaperçus. J'en ai vainement cherché quelque mention dans nos guides habituels (1).

1457. 8 juin. R. p. d. Cosmæ de Monteserrato, s. d. n. datario, sive Jo. Sancii ejus familiari, pro eo recipienti, flor. auri de camera ducentos exponendos per eum in ecclesia sancti Calisti, quam d. n. mandat hedificari. M. 1457-8, f° 27.

San Celso.

Infessura déjà enregistre les changements effectués sous Nicolas V autour de San Celso : « fece la piazza di San Celso con gittar molte case a terra (2). » Mais il ne parle pas de ceux dont l'église même fut l'objet, et son silence a été imité par les auteurs modernes (3). Les extraits transcrits ci-dessous viennent combler cette lacune.

1453, 25 juin. A maestro Francesco da Bologna m° di legniame... ducati 10 papa conti allui e quali sono per opere date a lavoro del teto che

(1) Panciroli, *I Tesori nascosti nell' alma città di Roma*, éd. de 1600, p. 253-255. — Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*. R. 1653, p. 86. — Nibby, *Roma nell' anno* 1838, etc.

(2) *Loc. cit.*

(3) Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, 89. — Venuti, *accurata e succinta descrizione... di Roma moderna*, p. 175. — Nibby, *Roma nell' anno* 1838. — Mai, *Spicilegium romanum*, t. IX : Ecclesiarum urbanarum... magnus catalogus — *Beschr. der Stadt Rom*, t. III, 3e partie, p. 303-4.

si doveva fare a la faciata dinanzi di santo Celso, il quale dapoi non si fini, e il detto lavoro fatto venne a palazo d'achordo chollui. T. S. 1453, f° 143, f° 161. — 11 septembre. A maestro Jachomo di n aestro Maso e li conp. maestri di muro... ducati 231, bol. 18 di camera... che ducati 88 d. c. sono per paxi 34 di selicie a fatte intorno a santo Celso e duc. 20 per incholatura et bianchatura la faccia dinanzi di santo Celso, e duc. 143, bol. 18 sono per lo muro a fatto a 3 butteghe fatte nel chiostro di santo Celso, lequali N. S. a donato a la detta chiesa d'achordo per tutto. Ib., f° 156. — 29 octobre. Duc. 18 di papa conti a maestro Francesco da Bologna per sue manifatture del tetto a fatto ale 3 buttighe fatte nel... (un mot illisible) de la mazina a lato a santo Celso per la detta chiesa d'acordo. Ib.

Sainte-Constance.

Tous les visiteurs du musée du Vatican ont admiré, dans la salle de la *Croix grecque*, le beau sarcophage de porphyre qui provient du mausolée de Sainte-Constance, sur la via Nomentana, et dont les bas-reliefs représentent des amours vendangeurs. Cet insigne monument de la sculpture du IVe siècle a aussi été à l'envi reproduit par la gravure. On connaît moins les vicissitudes par lesquelles il a passé avant de trouver un asile définitif dans le musée Pio Clementino.

D'après un antiquaire romain du XVIe siècle, André Fulvius, le pape Paul II aurait donné l'ordre de transporter ce sarcophage dans la basilique de Saint-Pierre pour en faire sa sépulture, mais la mort l'aurait empêché de mettre son projet à exécution (1). La version de Fulvius a été successivement adoptée par Lucius Faunus (2), Visconti (3), et par les auteurs de la description allemande de la ville de Rome (4).

Les documents conservés dans les archives romaines viennent complétement détruire l'assertion de Fulvius. Ils nous montrent : 1° que Paul II destinait le sarcophage à l'ornementation de la place

(1) « Il qual sepolchro Paolo Veneto secondo, comando che fusse portato nel Vaticano, ove egli voleva essere sepolto : ma per divina providenza egli mori in qual mezo et il sepolchro essendo già à mezo il camino, fu riportato in dietro, et riposto nel luogo ove era prima. » *L'Antichità di Roma*, Venise, 1588, fol. 10. L'édition originale, en latin, est de 1527.

(2) « Idem (sepulcrum) in Vaticanum traduci Paulus pont. II, ut eo conderetur, imperavit, sed illi, interea morienti, parato sepulcro frui non licuit. » *De Antiquitatibus urbis Romæ*, éd. de 1549, f° 12.

(3) *Museo Pio-Clementino*, VII, p. 19.

(4) *Beschreibung der Stadt Rom*, II, II, p. 234.

de Saint-Marc; 2° qu'il réalisa ce projet longtemps avant sa mort. Le témoignage d'un contemporain, Paolo dello Mastro, confirme et complète les renseignements fournis par nos registres. Cet auteur nous apprend même la date exacte de l'installation du sarcophage sur la place de Saint-Marc : 14 août 1467. Nous reproduisons plus loin son récit. Ainsi que nous le prouve le dernier en date de nos documents, Sixte IV restitua le sarcophage au sanctuaire auquel il avait primitivement appartenu. C'était là comme un prélude à la bulle de 1474, par laquelle ce pape défendit de distraire des édifices religieux les ornements qui en faisaient partie. Le sarcophage de Sainte-Constance resta dans le mausolée de la via Nomentana jusqu'en 1788, époque à laquelle Pie VI l'incorpora au musée qu'il venait de fonder.

1467. A di 14 d' Agosto di detto anno venne nella Piazza di san Marco quell' arca di profido roscio, ch' era sepoltura di santa Constanza, e stava in santa Agnese nel loco che si chiama santa Constanza, e fécela venire papa Paolo 2°. Diario de P. dello Mastro, dans le *Buonarroti*, 1875, p. 144. — 17 sept. Magistro Galasso, Antonii Galassi de Bononia, carpentario, florenum auri de camera unum et bon. XLIIII pro salario et mercede novem operarum manualium exhibitarum in conducendo copertam porfiream sepolturæ conductæ de sancta Agnese (1) ad dictum palatium [S. Marci] ad rationem XI bon. pro opera et pro valore certæ quantitatis clavorum et lardi porcini oportuni pro conducendo dictam copertam. Ed. pub. 1467, A, f° 12. — 25 nov. Magistro Galasso Antonii de Bononia et Petro Paulo Marone ejus socio, seu eorum alteri pro se et aliis recipienti, florenos auri de camera triginta sex pro satisfactione plurium expensarum per eos factarum in conducendo sepulturam porfiream de ecclesia sanctæ Agnesæ extra muros urbis ad palacium apostolicum aput (*sic*) sanctum Marcum. E. P. 1467-71, f° 7 v°.

1468. 23 février. Marcho Mathei de Pesauro muratori et ejus in hac parte sociis florenos auri de camera quatuor et bo. 32 pro eorum salario 23 operarum per eos exhibitarum in aptando, muraudo et resarciendo locum in quadam capella sanctæ Agnetis extra muros urbis, unde fuit ablata sepultura porfirea, de mandato s^mi^ d. n. papæ a die VIII usque in diem XVIII Augusti proxime præteriti inclusive, in diversis preciis. E. P. 1467-71, f° 19.

1471. 3 nov. Magistro Paulo de Campagnano carpentario florenos de camera quinquaginta pro ejus mercede et expensis per eum faciendis in reconducendo sepulcrum (ou sepulturam) sanctæ Constantiæ a sancto Marco ad sanctam Agnetem et reponendo ipsam (*sic*) in suo antiquo loco. M. 1471-1473, f° 39.

(1) Le mausolée de Sainte-Constance est situé à côté de l'église Sainte-Agnès.

Saint-Étienne-le-Rond.

Une inscription rapportée par Pompeo Ugonio (1) nous a conservé le souvenir des restaurations faites à cette église sous le pontificat de Nicolas V. Cette inscription est ainsi conçue : *Ecclesiam hanc prothomartyris Stephani diu ante collapsam Nicolaus V pontifex maximus de integro restauravit, anno* 1453.

A en juger par un passage de Biondo da Forli, qui composa sous Eugène IV son célèbre livre de *Roma instaurata*, c'était surtout la toiture qui avait besoin d'être réparée : « Ecclesia sancti Stephani rotunda, de ipso monte Cœlio cognomen habens, quam tecto nunc carentem, marmoreis columnis et crustatis varii coloris marmore parietibus musivoque opere inter primas urbis ecclesias ornatissimam fuisse judicamus, eaque in Fauni æde prius fundata fuit (2). »

Infessura généralise davantage : « (Nicolas V) fece coprire et acconciare la chiesa di santo Stephano Rotondo et il luogo de' Frati e dottoli (3). » Il en est de même d'Albertini : « Ecclesia S. Stephani in Celio monte et alia ecclesia sancti Theodoli martyris apud palatium majus a Nicholao papa V. instaurata (4). »

D'après Pompeo Ugonio, Nicolas V a fait rétrécir cet édifice, de forme circulaire, en supprimant la rangée de colonnes la plus éloignée du centre, ou plutôt en murant les entrecolonnements (5). Ce pape pourvut en outre l'église d'un nouveau portique.

Quoi qu'il en soit, voici en quels termes les registres de la trésorerie secrète de Nicolas V rapportent les payements faits à l'artiste chargé de restaurer Saint-Étienne-le-Rond, Bernard Rossellino, le célèbre architecte florentin (6) :

1453. 14 mars. Maestro Bernardo di Matteo da Firenze, abitante a Roma, ducati 700 di camera... havuti... in V partite, da di 14 di novembre 1452 a questo presente di... e quali ducati 700 nostro signore a fatti dare al detto maestro Bernardo per parte de lavoro fa a santo Stefano Ritondo. — 23 avril, 100 florins pour le même motif. — 31 juin. 200 fl. per resto e

(1) *Historia delle stationi di Roma*, R. 1588, f° 290 v°.

(2) *De Roma instaurata*, liv. I, c. LXXX.

(3) Muratori, *R. I. S.*, t. III, 2e partie, col. 1132.

(4) *Opusculum de mirabilibus nove et veteris urbis Rome*, éd. de 1515, f° 82 v°.

(5) *Op. laud.*, f° 290 v°. Voir aussi la *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 3e partie, p. 497.

(6) Ainsi se trouve confirmée l'assertion de Vasari, révoquée en doute par plusieurs auteurs modernes. Voir l'édition florentine des *Vite*, XI, 55 et 222, et l'article que nous avons publié dans la *Chronique des arts*, 1877, nos 18 et 21.

saldo d'achordo co Nostro Signore de lavoro che il detto maestro Bernardo a fatto a santo Stefano Ritondo. — Total 1000 florins. T. S. 1453, f° 105.

1453. A m° Bernardo di Matteo da Firenze maestro di muro... ducati mille di camera... sono per lo palmentato di santo Stefano Ritondo, e per entonichatura d'esso, per li altari di marmo e porte di marmo e finestre di marmo a fatte in detta chiesa a tutte sue spexe d'ogni e ciaschuna chosa; choxi è rimasto d'achordo cho N. S. T. S. 1453, f° 143 (1).

Une belle verrière due à maître Jean, fils d'André, à maître Charles et à plusieurs autres artistes habiles, complétait la décoration de l'édifice. Peut-être les quelques fragments de vitraux peints que l'on aperçoit encore dans les fenêtres de la coupole proviennent-ils de l'ouvrage exécuté sous Nicolas V.

1453. 6 mars. Maestro Giovanni d'Andrea e chonpagni, maestri di fenestre di vetro... 40 ducati di camera... per parte dele finestre fa a santo Stefano Ritondo... — 10 juillet. 36 duc. d. c. a Charlo suo conpagno per ressto e saldo d'achordo de lavoro di santo Stefano Ritondo...—Même date : A maestro Giovanni d'Andrea e li conpagni (ou : e il conpagno) dipintore di finestre di vetro... ducati 236 di camera... per 8 finestre grandi e 2 ochi grande e 1ª (?) finestra picola e 36 ochi picoli a fatti a santo Stefano Ritondo a fighure e a ochi. T. S. 1453, f° 104, 143, etc.

1454. 27 avril. A maestro Dominico da Montelupo fabro... duc. 28 bol. 51 d. c. per libre 827 di fero lavorato dato a santo Stefano Ritondo, cioe 4 finestre e una catena per la volta e arpioni e grapi, per tutto d'achordo. T. S. 1454, f° 81 v°.

1463. 16 sept. Ducati ciento.... a frate Valentino penitentiere di N. S. in santo Pietro per la frabicha (*sic*) di santo Stefano in Cielimonte del quale lui n'e pradrone (*sic*). T. S. 1462-64. f° 98 v°.

Saint-Eusèbe.

Les travaux entrepris sous le pontificat de Nicolas V dans l'église Saint-Eusèbe paraissent avoir été ignorés jusqu'ici. L'édifice ayant été reconstruit en 1750, il serait sans doute difficile de trouver quelque trace de la restauration du xve siècle et notamment de la verrière exécutée par un des plus habiles artistes du temps, maître Giovanni d'Andrea, de Florence. L'ancienne façade seule nous est encore connue, grâce aux gravures publiées dans les *mirabilia* illustrés si nombreux à l'époque de la renaissance (2).

(1) Cette mention fait double emploi avec la précédente ; nous la reproduisons parce qu'elle est plus explicite et qu'elle nous donne des détails plus précis sur les travaux exécutés par Rossellino.

(2) *Le Cose maravigliose dell'alma città di Roma*, Venise, 1588, f° 56 v°. Le même bois se retrouve dans la *Roma antica e moderna*, de Franzini, Rome, 1668, p. 398.

1447, 5 sept. ...fiorini 150 d. c., bol. 37 di Roma paghamo per mandato a messer Antonello d'Albano da Roma per riparazione della chiesa di santo Eusepio, per spese in murare e conciare. — Depositeria, 1447-8, f° 7 v°.

1453. 20 déc. A maestro Giovanni d'Andrea da Firenze... ducati 25 d. c. conti a lui per resto di ducati 35 che montoro VIIII finestre di vetro a ochi fatte nela chiesa e a rifettorio di santo Eusebio e ducati X ebe da N. S. — T. S. 1453, f° 156.

Saint-Jean-de-Latran.

Après la monographie si complète que M. G. Rohault de Fleury vient de consacrer au Latran (1), on ne saurait guère s'attendre à trouver des renseignements nouveaux modifiant d'une manière sensible l'histoire de ce monument, telle qu'elle se présente à nous dans l'ouvrage du savant architecte. Les documents réunis ci-dessous n'ont d'autre avantage que celui d'être inédits (sauf les deux premiers d'entre eux) et de préciser quelques points jusqu'ici obscurs ou douteux. Ils nous font successivement passer en revue les travaux exécutés au compte de la chambre apostolique sous Martin V et ses successeurs. Le premier en date de ces papes paraît surtout s'être occupé de la décoration de la vénérable basilique; il chargea deux peintres célèbres, Gentile da Fabriano et Vittore Pisanello, du soin de restaurer ou de remplacer les anciennes peintures (2). Il fit également refaire le pavé mosaïque. Ajoutons cependant que d'après M. Rohault de Fleury les colonnes qui y sont figurées (Martin V était un Colonna) remontent à une époque bien antérieure (3). Nous ne saurions mieux faire, avant de reproduire les documents empruntés aux archives romaines, que de rapporter au sujet de ces décorations le témoignage de deux historiens romains du xve siècle. Voici comment ils s'expriment :

Pavimentum... navis mediæ Lateranensis ecclesiæ sumtuose valde fecit construi lapidibus porphyreticis et serpentinis. Eamdem etiam navim de novo pretiosis figuris et mira arte fabricatis, in parte pingi procuravit ; sed morte præventus complere opus non potuit (4). — Testudinem ligneam eidem templo superinduxit, picturamque Gentilis pictoris egregii incohavit (5).

(1) *Le Latran au moyen âge*, Paris, 1877, 1 vol. de texte et 1 vol. de planches.

(2) La *Beschreibung der Stadt Rom*, III, I, p. 515, parle de la coopération de Masaccio, mais rien dans nos documents ne confirme cette assertion.

(3) *Le Latran*, p. 238.

(4) Muratori, *R. I. S.*, III, II, col. 867.

(5) Platina, *in vita Martini V.*

1426. 17 sept. Presbitero Antonio Johannis dicto Quartaferia, anteposito super pavimentis et picturis ecclesiæ sancti Johannis Lateranensis, florenos viginti quinque auri de camera in deductionem expensarum per eum fiendarum in pavimentis et picturis prædictis. M. 1426-30, f° 11 v° (1).

1427. 28 févr. Magistro Gentili de Fabriano egregio pictori pro salario suo unius mensis incepti die vigesimo octavo mensis Januarii proxime præteriti et finiti die ultimo præsentis mensis Februarii flor. auri de camera viginti quinque. M. 1426-1430, f° 25.—Payements analogues jusqu'au mois d'août de la même année (2).

— 4 septembre. ...venerabili viro domino Antonio, dicto alias Quartaferia,... pro expensis per ipsum factis et fiendis pro reparacione circa picturas ecclesiæ lateranensis fl. quinquaginta. M. 1426-30, f° 51 v°.

1431. 27 nov. Provido viro magistro Pisano pictori in ecclesia lateranensi flor. auri de camera quinquaginta in deductionem sui salarii et mercedis ratione picturæ dictæ ecclesiæ. En marge : pro Pisanello. M. 1430-1434, f° 33.

Queste sono le spese facte in sancto Johanni a retrattare la nave majure, e refare lo portichale nello anno 1437, a di primo di jugno ci fo cominciato... (fournitures de tuiles, de bois, etc.) total 206 duc. 36 bol. 8 den. — 17 oct. (1437). Per pignitura di lo bordone (?) pagay Pietro di Juvenale duc. — bol. XXX.

Queste sono le spese de le carrate (charrettes portant le bois, la chaux, etc.) fatte per la nave de le riliquie di sancto Johanni nelo anno 1437 e le spese fatte in ipsa nave l'anno 1438... (fournitures de chaux, de pouzzolane, de ferraille, etc.) total 307 duc. 37 bol. 6 den. Ed. P. 1437-8.

Queste sono le spese facte nella tribuna di sancto Johanni incominciate nelo anno 1437, finite nello anno 1439... (fournitures de tuiles, de travertins tirés du Colisée, de bois, de chaux, etc.) total 211 duc. 18 bol. 14 den.

Queste sono le spese facte nella cappella di lo palazo di sancto Johanni, cominciata nello anno 1437, e finita nello anno 1438... (fournitures de chaux, de pouzzolane, de tuiles, etc.) Total 211 duc. 17 bol. 5 den.

1447. 21 avril. A frate Jachomo da Ghaeta... fiorini 210 di camera... per paghare maestri e altre opere de la fabricha a nele mani di san Giovanni a Laterano. T. S. 1447, f° 35 v°. — 6 mai. Au même. fiorini 500 di camera... per le opare di Santo Santorum. Ib., f° 36.

1455. 18 mai. Magistris et manualibus qui laborarunt tam in palacio quam in sancto Petro, quam in sancto Johanne Lateranensi et alibi a die obitus felicis recordationis d. Nicolai quinti usque ad præsentem diem... 474 ducats. T. S. 1455-6, f° 25.

(1) Ce document a été publié dans l'*Archivio storico italiano*, 1866, t. III, p. 194, d'après les registres des archives secrètes du Vatican. Nous le reproduisons d'après les registres des archives d'État.

(2) Même observation que pour le document précédent.

1457. 3 mars. Venerabili viro domino Cosmæ de Monteserrato ipsius domini nostri datario ducentos florenos auri de camera ad exponendum in fabrica sancti Johannis Lateranensis. M. 1456-8, f° 2 v°.

1458. 11 septembre. provido viro magistro Salvato de Tocco civi romano et carpentario fl. auri de camena trecentos quadraginta pro operis, magistris et assibus lignaminibus, clavis, ferramentis et aliis quibuscumque et tam in ecclesia quam in palatio Lateranensi et illius circonstantiis ubique occasione festi coronationis ejusdem sanctissimi domini nostri papæ nuper ordinati factis et fabricatis in honorem festi prædicti. M. 1458-60, f° 7 v°.

1464. 15 mars. Antonio Paciuri... ducati quaranta d. c. ...per parte de legname fa per la fabrica di S. Janni. Ed. pub. 1460-4, f° 119 v°. — Id. per lavoro facto a sue spese in gionte (?) XVII nel tecto di S. Janni nela magior nave e duc. 7 per costo e lavoro di cavallatura... in esso tecto. (Ib. fol. 120.)

— 30 nov. fl. auri de cam. decem... magistro Dominico fabro lignaminis, pro manifactura plurium laboreriorum per eum factorum apud sanctum Johannem Lateranensem dum sanctissimus dominus noster papa ibidem fuit. M. 1464-66, f° 31 v°.

1466. 17 avril. Magistris Guidoni de Foro Sinfronis [Sempronii] et Henrico de Alamania fabris lignaminis recipientibus pro se et nonnullis aliis magistris et manualibus, seu magistro Dominico de Florentia, etiam fabro lignaminis in palatio apostolico pro eis recipienti fl. auri de cam. triginta quinque et bon... pro eorum salario et mercede operarum per eum datarum apud sanctum Johannem Lateranensem et sanctum Marcum usque in diem XV præsentis mensis Aprilis. M. 1464-66, f° 179.

1468. 22 avril. Venerabilibus religiosis priori et fratribus sancti Johannis Lateranensis fl. auri de cam. quinquaginta, quos s^mus^ d. n. eis dari mandavit pro actandis, seu resarciendis organis ecclesiæ sancti Johannis Lateranensis prædicti. M. 1468-9, f° 22 v°.

1469. 14 juin. Magistro Henrico de Theotonia (?) clavigero [clavicario] fl. auri de cam. quinque et bon. XV pro valore trium serarum et octo clavium ab eo emptarum et habitarum, unius videlicet pro serandis capitibus apostolorum in ecclesia Lateranensi, cum duabus clavibus seræ pro seranda Veronica in ecclesia principis apostolorum cum totidem clavibus et alterius pro lumaca palatii apostolici cum quatuor clavibus. M. 1469-70, f° 51 v°.

1469. 12 juillet. Domino Jo. Cafaro de Urbe bon. LVI pro valore septem clavium factarum pro ciborio... (un mot illisible) ecclesiæ Lateranensis, ubi sunt reconditæ certæ reliquiæ. M. 1469-70, f° 96 v°.

1471. (s. d.) de havere m° Francesco per lo soprapiù de lavoro fatto a santo Janni duc. 50. M. 1471-7, f° 70, v°.

S. Laurent in Pesce.

Les descriptions de Rome sont fort sobres de détails sur l'histoire

de cette église, et l'on serait embarrassé de trouver des données propres à compléter les renseignements contenus dans les deux extraits suivants. A en juger par la profession de l'artisan auquel les payements sont faits, la restauration devait surtout comprendre des travaux de charpenterie.

1470. 15 nov. Magistro Antonisio [Gasparis] de Camerino fabro lignaminis et sociis florenos auri de camera quinquaginta pro parte solutionis eorum ratione reparationis per eos factæ et faciendæ in... ecclesia sancti Laurentii [in Piscibus]. Ed. P. 1467-71, f° 149.

1471. 15 janv. 50 fl. pour le même motif. — 4 février. Duc. 50 d. c. per sua santita a m° Antonigi da Chamerino e chonpagni, maestro di legname per... parte del teto di santo Lorenzo de Pesci in borgho di santo Pietro. E. P. 1471, A, f° 80.

Sainte-Lucie.

L'église à laquelle se rapportent les deux mandats de payement reproduits ci-dessous est l'église Sainte-Lucie in Septemviis ou in Septizonio (1).

1468. 7 déc. Magistro Dominico Francisco de Florentia carpentario fl. auri d. c. sex pro parte solutionis laborerii de mandato sanctissimi domini nostri papæ facti et faciendi in reparatione ecclesiæ sanctæ Luciæ sitæ apud sanctum Georgium urbis q. titulus R^mi D. Cardinalis S. Luciæ existit. M. 1468-69, f° 155.

1469. 9 janvier. A maestro Domenego da Fiorenza maestro di legname florini cinque, bo. LVIIII per pagar certi che lavororono in la chiesa di santa Lucia Septemsolis, videlicet a remondarla et conzarla el di de la sua festa proxima passata. T. S. 1468-69.

Sainte-Marie in Aracœli.

On fait généralement honneur au cardinal Olivier Caraffa de la restauration si considérable à laquelle la basilique de l'Aracœli fut soumise vers 1464 (2). Les documents qu'on lira plus loin permettent de revendiquer pour Paul II une partie du mérite de cette entreprise; ce pape paraît avoir notamment supporté les frais de la reconstruction de la toiture.

(1) Voir Fl. Biondo, *Roma instaurata*, liv. III, ch. LVIII; Martinelli, *Roma ex ethnica sacra*, p. 366, et le *Catalogus magnus* dans le tome IX du *Spicilegium* de Maï.

(2) Donati, *Roma vetus ac recens*, éd. de 1639, p. 367. — Venuti, *Roma moderna*, p. 341. — Nibby, *Roma nell' anno* 1838, p. 343.

1468. 9 mars. fl. 202, bol. 56,... a frate Cola (1) pionbatore per lo tecto di Araceli. T. S. 1467-8, f° 97 v°. — 2 mai. 102 fl. 56, au même pour le même motif. — 12 juillet. Fratri Nicolao plumbatori fl. auri centum, facientes de camera centum duos et bon. 56 per eum exponendos in fabrica ecclesiæ Aracelli. M. 1468-9, f° 67 v°. — 4 août. Id. in reparatione seu restauratione tecti ecclesiæ sanctæ Mariæ de Aracheli. — 27 sept. Id. — 19 nov. Id. — 1469. 17 fév. Id., etc.

1472. 15 fév. Veduto et examinato diligentemente quanto adomanda maestro Paulo de Campagnano troviamo esso esser creditore et dever havere per resto de la fabrica del tecto de sancta Maria de Aracœli, viduto (sic) el contratto et pagamenti facti et mensure et le stime facte per miser Hieronymo Giganti et per rellatione de li magistri et etiam secondo la sua domanda 125 fl. M. 1471-77, f° 83 v°. — 2 mai. magistro Paulo de Campagnano carpentario, cameræ apostolicæ creditori ratione fabricæ tecti et ecclesiæ S. Mariæ de Aracœli... fl. de camera X et bon. LVI. — 28 juillet. Au même pour le même motif, 40 florins en déduction de sa créance. M. 1471-77, f°s 47 et 52.

Sainte-Marie-Majeure.

La plupart des dépenses mentionnées ci-après paraissent s'appliquer à de simples travaux d'entretien, n'ayant pas pour but de modifier telle ou telle partie de l'édifice. Nicolas V seul opéra des changements de quelque importance. Il construisit à côté de la basilique un palais servant d'habitation aux chanoines et parfois même aux papes (2). S'il fallait en croire Nibby (3), Valentini (4), Letarouilly (5) et autres auteurs modernes, le successeur de Nicolas V, Calixte III, aurait attaché son nom à une œuvre non moins intéressante : le soffite doré qui fut achevé sous le règne d'Alexandre VI. Mais cette assertion repose sur une méprise; ces savants ont confondu Calixte III avec Célestin III. C'est en effet à ce dernier que tous les historiens anciens attribuent l'exécution de cet ouvrage (6).

1438. Questo sono le spese facte per sancta Maria Majure nello anno

(1) Ce Nicolas pourrait bien être identique avec celui qui figure dans le registre coté : Edifices publics, 1471.

(2) Panvinio, *de Septem Ecclesiis*, p. 241 : « Nicolaus IV, qui diu apud eamdem basilicam permansit, palatium suo et canonicorum usui apud eam condidit. Idem fecit Nicolaus V qui claustrum, porticum, cubicula, triclinia, cameras ibidem extruxit. »

(3) *Roma nell' anno* 1838.

(4) *La patriarcale basilica Liberiana*, Rome, 1839, p. 4.

(5) *Edifices de Rome moderne*, p. 639.

(6) De Angelis, *Basilicæ S. Mariæ Majoris... descriptio*, Rome, 1621, p. 94. — Severano, *Memorie sacre*, t. I, p. 699, etc.

1438... Item adi 12 di Genaro per pignitura de lo bordone pagay Pietro di Giovenale duc. — bol. XXXI den. III. — item a di 8 di Agosto per pignitura di uno bordone cole arme di nostro signore pagay Pietro Giovenale duc. — bol. XXXI den. IV. — etc., etc. Ed. P. 1437-1438.

1451. Janvier et février... Ducati 808, bol. 24 di camera... per lo lavoro di santa Maria Maggiore et di santo Todaro. T. S. 1451, f° 3.

1455. 16 juillet. Provido viro Francisco de Burgo fl. auri d. c. triginta unum et bol. duos pro satisfaciendo tam certis laboratoribus quam magistris lignorum et pro clavis (?) emptis pro reparationibus factis in sancta Maria Majori, videlicet tam in mundendo (*sic*) cameras et factura hostiorum quam alias. M. 1455-6, f° 106 v°. — 4 août. Provido viro Petro Johannis de Varisio (ou Varisco) de Mediolano architect[ori] florenos auri d. c. vinginti duos sine retentione pro recompensatione calcis per eum dimissæ in opera et fabrica ecclesiæ sanctæ Mariæ Majoris de Urbe. M. 1455-6, f° 46.

1465. 17 juin... Per tavole 500 conpro maestro Domenico architeto de caxa per voler fare le ture in santa Maria Maiore per la tornata del fiolo del Re, a razon de s. 24 lo cento. T. S. 1464-66, f° 50.

1471. (s. d.) lo lavoro fatto a santa Maria Maggiore monta ducati 57. M. 1471-7, f° 70 v°.

Sainte-Marie-de-la-Minerve.

Une seule des restaurations dont nous allons parler doit être mise au compte des souverains pontifes : celle qui est due à Eugène IV. Les deux autres, malgré leur date, se rattachent aux travaux entrepris par le cardinal Torrecremata (mort en 1468). Si elles furent soldées par la chambre apostolique, c'est que celle-ci avait recueilli l'héritage du cardinal et se trouvait ainsi tenue d'acquitter ses dettes. Ce fait résulte du texte même de la pièce transcrite sous le n° 3.

Le portrait du cardinal orne encore l'église qui lui doit tant d'embellissements; il fait partie d'une peinture attribuée à tort à Fra Angelico.

Quant à m^e^ Marc de Florence, l'architecte employé par le cardinal Torrecremata, il n'est pas facile de fixer son identité. Nous trouvons, en effet, vers la même époque, plusieurs artistes florentins portant le même nom et exerçant des professions qui au xve siècle pouvaient facilement se confondre. Citons parmi eux Marcus de Florentia, faber lignaminis, 20 octobre 1464, Marcus de Florentia, murator, 16 octobre 1463, Marcus de Florentia, sculptor, 1463-64, Marco d'Arigo de Florentia, murator, 22 juillet 1467, Marcus Petri de Florentia, carpentarius, 1469 et 1471 (1).

(1) Mandats de la chambre apostolique, *passim*.

1437. 1er avril. pagay per riparatione di la chiesa di sancta Maria di la Minerva sopra la cappella di sancta Catherina per comandamento di nostro Signore ducati C. Ed. P. 1437-8.

1469. 8 mai. Venerabili et religioso patri Leonardo de Perusio, ordinis prædicatorum, florenos auri d. c. centum viginti exponendos per eum in fabrica chori beatæ Mariæ Minervæ de Urbe. M. 1469-70, f° 26 v°.

1474. 27 mai. Honorabili viro magistro Marco de Florentia muratori, creditori hereditatis bonæ memoriæ domini Jehannis de Turrecremata, cardinalis sancti Sixti, ratione fabricæ ecclesiæ beatæ Mariæ apud Minervam, quam idem cardinalis de novo construi fecit, prout, facta diligenti examinatione et inquisitione repertum et declaratum est per rdos patres dominos præsiden(tem) et clericos cameræ apostolicæ, quibus s. d. n. papa ejusmodi negocium specialiter commiserat, florenos auri de camera trecentos et viginti tres, et baiocos quinquaginta tres, pro residuo et complemento solutionis operis et ædificii per ipsum magistrum Marcum in dicta ecclesia facti, quos florenos ideo declaratum est solvi debere de prædictis pecuniis cameræ, quia constat præfatam hereditatem pervenisse ad manus felicis recordationis domini Pauli papæ II et ad cameram apostolicam.... M. 1472-76, f° 78 v°.

Sainte-Marie dans le Transtevère.

Flavio Biondo, toujours si empressé à célébrer les travaux entrepris par son protecteur, le pape Eugène IV, ne parle point de ceux qu'il fit exécuter dans la basilique de Sainte-Marie du Transtevère (1). Il y aura donc quelque intérêt à les remettre en lumière au moyen d'un document authentique.

1437. 7 mai. A lo capitolo di sancta Maria di Tristevere per riparatione di lo portichale e di lo camppinele de ipsa chiesa per comandamento di nostro Signore duc. C. Ed. P. 1437-8.

Saint-Pierre-ès-Liens.

Il résulte de la pièce suivante que Sixte IV s'est occupé, aussitôt après son couronnement, de la restauration de son ancien titre de cardinal, la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens. Mais il était réservé à son neveu, Jules II, d'accomplir dans cet édifice des changements plus considérables, dont les traces existent encore.

1471. Spese fatte per sancto Pietro in Vincula per recoprire li tecti de la giesia e de lo palazo, tegole 6500 fornite. — Item per tavole d'olmo

(1) *Roma instaurata*, liv. III, ch. cx.

300. — Item per più ferramenti ducati 4. — Item per decorrenti e altri legname ducati 3. — Item giornate 60 tenne concto Gratiadio (?) montono ducati 15. — Saldo le sopradicte cose e montano in tuto duc. 86. — En marge : Magistri Francisci de Insula bona Januen(sis) computa. M. 1471-77, f° 70 v°.

Santa Prisca.

Pompio Ugonio signale, mais d'une manière fort sommaire, les travaux entrepris dans cette église par Calixte III; il rapporte également l'inscription métrique par laquelle ce pape perpétua le souvenir de sa restauration (1). Le document qu'on va lire fixe la date de ces travaux, mais il nous en laisse malheureusement ignorer la nature et l'étendue.

1455. 11 sept. De mandato s. d. n. dedi domino Cosmæ confessori pro opere sanctæ Priscæ florenos auri de camera centum. Depositeria, 1455, f° 9.

Saint-Sébastien hors les murs.

Les anciens auteurs n'ont pas mentionné les travaux dont la basilique de Saint-Sébastien hors les murs a été l'objet sous Calixte III (2). Nous savons d'autre part que vers la fin du XVIe siècle cette basilique offrait l'aspect le plus affligeant. Il est donc probable que le pape en question se sera borné à quelques réparations urgentes et que c'est dans ce sens qu'il faut interpréter le mot *fabrica* employé dans le document dont voici la teneur :

1458. 15 février. R^do patri domino de Monteserato s. d. n. papæ datario, seu Johanni Sancii ejusdem s. d. n. papæ familiari pro eo recipienti, florenos auri de camera centum exponendos per eum in fabrica S. Sebastiani extra muros urbis. M. 1457-8, f° 77 v°. — 24 mai. 100 fl. pour le même motif. Ib., f° 99.

San Spirito in Sassia.

Nous connaissons par l'inscription suivante la date des restaurations entreprises par Eugène IV dans l'église S. Spirito in Sassia :

(1) *Historia delle Stationi*, f° 304. L'inscription existe encore.

(2) Panvinio, *De septem ecclesiis*, p. 98-99. — Panciroli, *Tesori nascosti nell' alma città di Roma*, éd. de 1600, p. 754-758. — Severano, *Memorie sacre delle sette chiese di Roma*, Rome, 1630, t. I, p. 443-445.

Eugenius Venetus pp. quartus ann. dni MCCCCXXXVII (1). Quant à l'étendue même du travail, on ne peut en juger que par les pièces transcrites ci-dessous. Nous y voyons que la dépense totale s'éleva, pour cette église, à 237 ducats, 16 bolonais et 7 deniers. Le comptable étant entré dans des détails trop minutieux, il serait difficile de reproduire intégralement le texte du document. Il suffira de noter les passages relatifs à des travaux d'art.

Queste sono le spese fatte in sancto Spirito nello anno 1437... item a di primo di Septembre per una giornata per uno per bol. XV, den. X la giornata pagay a Minico (Domenico) e Buono (?) scarpellatori duc. — bol. 33, den. 3. — Item a di dicto per una giornata pagay Mariano scarpellatore duc. — bol. 16 den. 10. — 30 sept. per depignitura dele bordure pagai m° Pietro di Giovenale duc. — bol. 27 — total : 237 duc. 16 bol. 7 den.

Saint-Théodore.

Nous savons par le témoignage d'Infessura que Nicolas V fit reconstruire à deux reprises différentes l'église Saint-Théodore située au pied du Palatin. Voici comment le chroniqueur romain s'exprime à ce sujet : « Fece di nuovo la chiesa di san Teodoro due volte; la prima acconciò la vecchia, la quale, acconcia che fu, cascò dai fondamenti, et egli la rifece un poco più là, e poco minore che era (2). » D'après Vasari, ce fut Bernard Rosselino qui fut chargé de ce travail (3). Le document que nous publions plus loin n'étant relatif qu'à la seconde restauration, terminée en 1453 (4), il nous est impossible de contrôler l'assertion du biographe. Tout ce que nous pouvons dire c'est que dans notre document il n'est pas question de Rossellino. Il faut ajouter que la réédification de l'église ne saurait avoir été complète, générale, et que les auteurs ont évidemment exagéré les travaux de Nicolas V : ce qui le prouve c'est que l'église conserve encore son abside primitive avec sa mosaïque du VI°-VII° siècle.

1453. 7 janvier. M° Pietro di Giovanni da Varese maestro di muro... duc. 100 di camera conti allui per parte del lavoro di santo Theodaro di Roma. T. S. 1453, f° 69. — Le même entrepreneur touche en tout jusqu'au 31 décembre de la même année 2000 duc. — duc. 2000 di camera...

(1) Forcella, *Iscrizioni delle chiese ed altri edifizii di Roma*, t. VI, n° 1171.

(2) Muratori, *R. I. S.*, III, II, col. 1132.

(3) *Vite*, IV, p. 221.

(4) Venuti, *Roma moderna*, p. 398, et Nibby, *Roma nell' anno* 1838, se trompent en indiquant l'année 1450, comme date de la restauration de cette église.

per lo lavoro di santo Todaro rifatto di nuovo chome n'a roghato Jan Jordano. Ib., f° 197 a. (1).

1454. 27 avril. A m° Bernardino da Spolito... duc. 3, bol. 28 di camera conti per opere 15 e uno quarto a dato a fare la porta (?) di santo Todero a bol. 16 la giornata. T. S. 1454, f° 81 v°.

EUG. MÜNTZ.

(1) Les recherches auxquelles je me suis livré dans l'*Archivio notarile* du Capitole pour retrouver les actes de maître Jan Jordano sont restées sans résultat. Cette collection est en général fort pauvre en documents du XV° siècle.

SÉPULTURES GAULOISES

DE

FLAVIGNY

Rapport à Monsieur le Ministre de l'instruction publique.

Monsieur le Ministre,

Depuis l'année 1874, j'ai fait à différentes reprises des explorations sur le territoire de Flavigny, canton d'Avize (Marne). J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence l'exposé de l'ensemble des résultats obtenus et des faits archéologiques qui ont pu être constatés.

Dans le mois de mai 1874, sur de vagues conjectures dont je voulais apprécier la valeur, je fis l'examen du sol sur une partie du territoire de Flavigny. Cette contrée s'indiquait par deux tombes qui avaient été trouvées il y a environ vingt ans. La description fort imparfaite qui m'en avait été donnée me portait à croire qu'elles étaient des sépultures de l'époque franque. Mes sondages accusèrent l'existence de cavités qui descendaient bien au-dessous de la légère couche arable particulière à la Champagne. Je fis pratiquer une tranchée dans ces endroits, et quelques débris de céramique ne tardèrent pas à me convaincre que j'étais en présence d'une sépulture gauloise qui avait subi très-anciennement une spoliation ou un remaniement. Les fragments de vases, les ossements humains profondément altérés, recueillis dans une terre noire, meuble, affirmaient une sépulture. Plusieurs vastes excavations rapprochées furent ensuite visitées isolément, sans que j'obtinsse d'autres résultats. Une d'elles attira cependant mon attention. Elle affectait une forme semi-circulaire, s'inclinait en une pente doucement ménagée, et présentait dans ses deux parties latérales une tranchée qui paraissait destinée à recevoir les roues d'un char. La paroi faisant face à

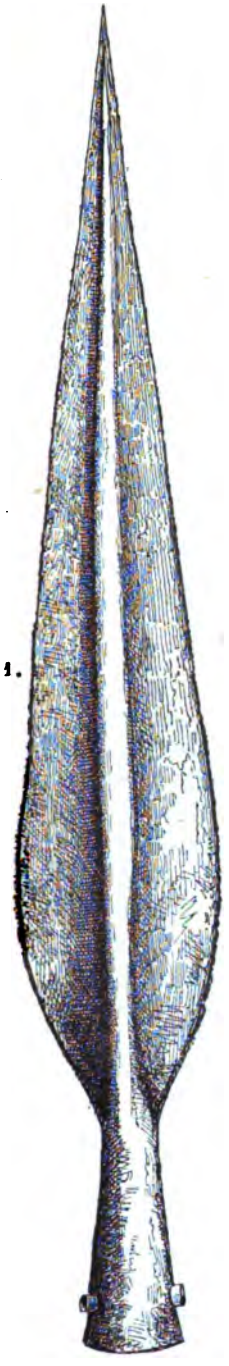

1.

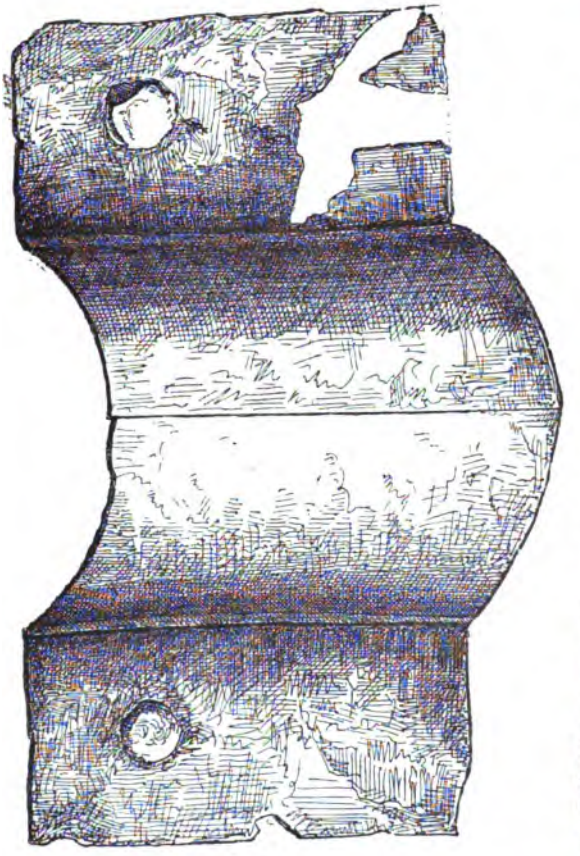

3.

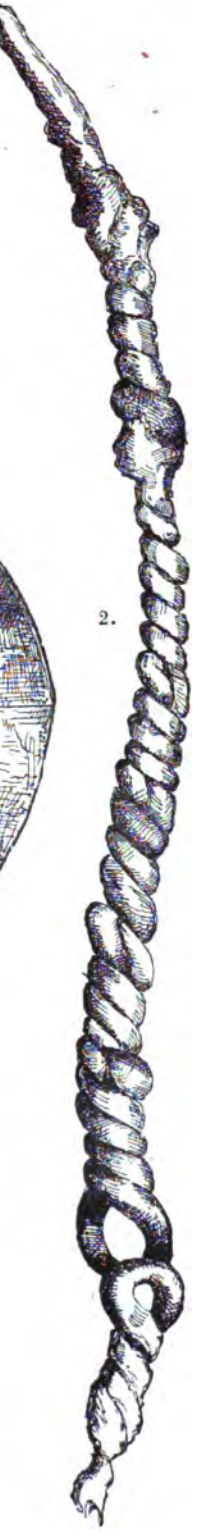

2.

SÉPULTURES GAULOISES DE FLAVIGNY.

THE NEW YO
PUBLIC LIBRARY

THE ASTOR LIBRARY
NY

1.

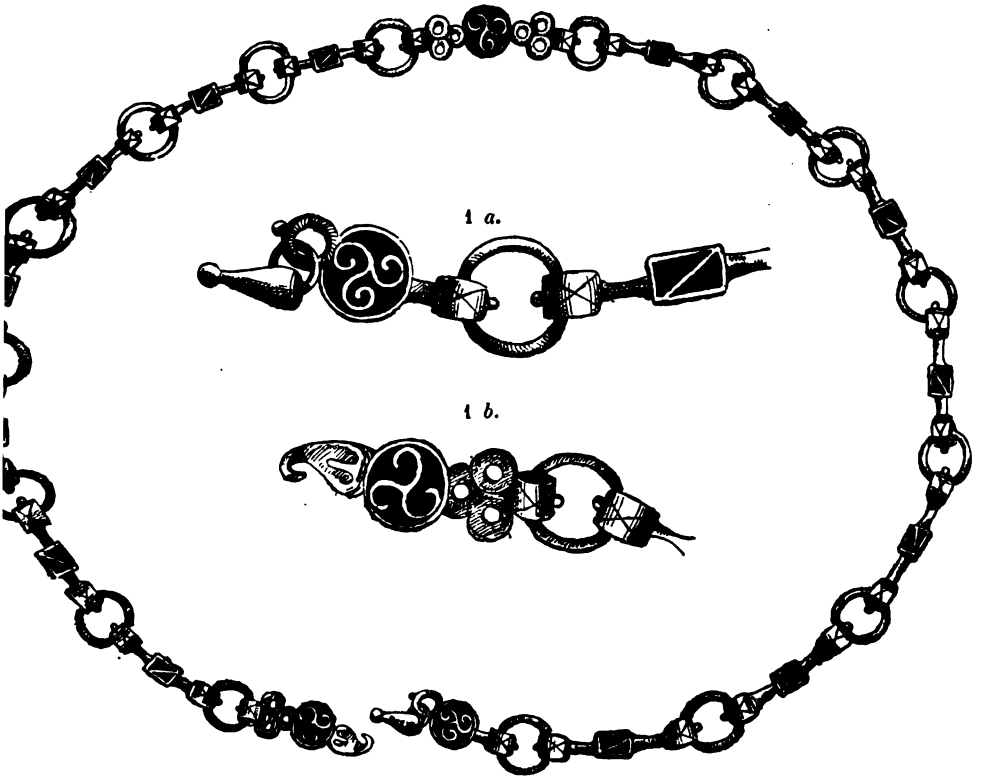

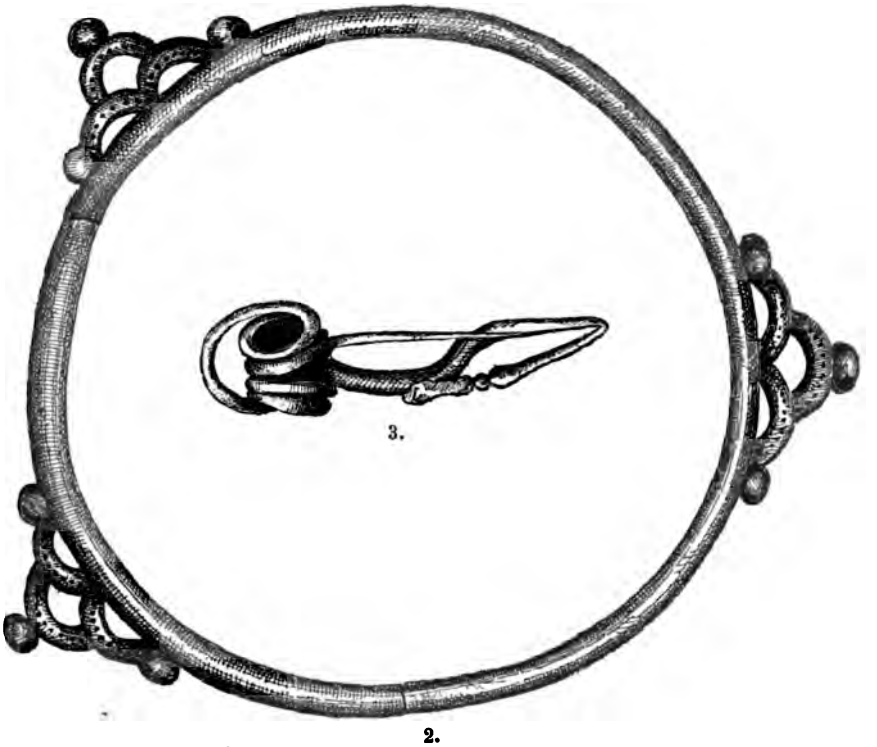

2.

SÉPULTURES GAULOISES DE FLAVIGNY.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE ASTOR LIBRARY
NY

l'entrée offrait une entaille qui avait été vraisemblablement préparée pour le timon. Il y a lieu de le croire, un guerrier avait été enseveli à cet endroit sur son char, comme on a pu si heureusement le constater à Somme-Bionne, à Berru et dans d'autres localités.

Des recherches continuées pendant plusieurs jours épuisèrent la série des excavations qui avaient été remarquées. D'un autre côté, les terrains voisins n'étant pas libres, les fouilles furent interrompues. Une seule conclusion était autorisée : sans aucun doute il existait là un centre gaulois. Toutefois il était évident que les sépultures avaient été visitées longtemps avant l'examen dont elles étaient l'objet actuellement.

En 1875, les propriétés adjacentes à celles où se trouvaient les excavations dont il a été parlé, étant devenues libres, de nouvelles recherches commencèrent. Huit tombes furent successivement visitées.

La première tombe renfermant des objets a donné une épée dont le fourreau se détachait par parties. L'épée, bien conservée, appartient au type dont la Champagne a fourni tant de spécimens bien connus. Elle ne présente rien de particulier. Une lance qui l'accompagnait, (pl. XIII, fig. 1), dans un très-bon état, d'un beau travail, présentait un détail intéressant. Les deux clous qui traversent la douille pour fixer la hampe ont leur tête ornée d'une matière rose enchâssée dans une capsule en cuivre. Cet ornement est-il en corail? On serait tenté de le croire, si on compare cette matière décorative à celle d'une rare fibule trouvée par M. Hanusse et cédée à M. Morel, dont elle enrichit la belle collection. Les archéologues considèrent l'ornementation de cette fibule comme du corail rouge. Une particularité dans le travail semble favoriser cette opinion. Un pivot traverse la matière rose pour lui fournir un point d'adhérence. Il n'est cependant pas sans difficulté d'admettre qu'une matière aussi dure que le corail ait été disposée et percée de manière à s'ajuster si exactement dans la cavité formant la tête du clou et autour du pivot ménagé au centre de cette cavité. Peut-être ne serait-il pas hors de propos de considérer cette matière comme ayant été appliquée et polie par le procédé d'émaillerie décrit par M. Bulliot (1). Effectivement, l'examen d'une des capsules dont l'ornement a été détaché découvre une surface régulière qui révèle une adhérence obtenue par l'introduction d'une matière en fusion. La méthode des Eduens, dit en

(1) *L'Art de l'émaillerie chez les Eduens avant l'ère chrétienne*, par J.-G. Bulliot, p. 38 et suiv.

effet M. Bulliot, consistait à verser directement l'émail fondu sur le bronze incandescent.

La matière ornementale de notre lance de Flavigny se retrouve aussi sur l'épée de Somme-Bionne qui accompagnait le char découvert dans cette localité. Ce genre d'ornementation, peu étudié jusqu'ici, donne un caractère gaulois à la sépulture de Somme-Bionne, que de sérieux archéologues hésitaient à rattacher à l'époque gauloise.

Quatre anneaux en fer creux occupaient la région de la poitrine du squelette. On remarque encore sur l'un d'eux des adhérences provenant d'une courroie. Enfin un bracelet en fer environnait les deux os de l'avant-bras. Ce bracelet est composé d'une seule pièce formant ressort, dont les extrémités se rapprochent en se croisant. M. Desor a exprimé un sentiment qui peut trouver son application aux faits que nous signalons. En parlant des ornements et objets de parure, il dit : « A l'époque qui nous occupe, le fer n'avait pas seulement remplacé le bronze pour les armes et les ustensiles domestiques. Il paraît qu'on en faisait un si grand cas, peut-être par suite de sa nouveauté, qu'on l'appliquait même là où le bronze eût été plus approprié, par exemple pour les objets de toilette (1). » Les ornements en fer sont assez abondants à Flavigny ; il a été trouvé des fibules, des ceintures, des bracelets de ce métal. N'y aurait-il pas lieu d'attribuer le groupe de sépultures de Flavigny au commencement de l'âge du fer? Loin de s'opposer à cette idée, les armes en fer paraissent la favoriser. La lance se présente à Flavigny sous des formes variées, qui autorisent à supposer que le type n'était pas bien fixé alors, comme on le voit dans d'autres cimetières des vallées de la Suippe et de la Bionne.

Une seconde tombe contenait seulement une fibule en fer et un bracelet en jais.

L'ouverture de la troisième tombe laissa apercevoir un squelette dont toutes les parties avaient conservé leurs relations anatomiques. Sa position ne présentait aucune particularité digne d'être mentionnée. Une épée avait été placée à la droite du sujet. Sur cette épée, garnie de son fourreau, s'étendait une chaîne en fer longue de 0m,50 (pl. XIII, fig. 2). Les mailles s'articulent d'une manière fort régulière et vont en diminuant graduellement. Le côté le plus faible était dirigé vers les pieds. La partie la plus courte de cette chaîne,

(1) *Les Palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, par E. Desor, p. 93.

composée de deux éléments, comme on le sait, touchait à l'extrémité la plus forte et placée nécessairement dans la région supérieure du corps. Cette petite chaîne a 0m,11. Le premier anneau et aussi le plus grand reposait sur le premier anneau de la grande chaîne, de sorte que les deux chaînes réunies arrivaient à la hauteur de l'épaule. Parallèlement à cette chaîne, une lance, la pointe dirigée vers le haut, était placée entre le sujet et l'épée chargée longitudinalement de la chaîne.

La position de cette chaîne indique clairement sa destination. Ce n'était pas une ceinture. Son association avec l'épée indique à quel usage elle était destinée (1).

Il ne sera pas sans utilité de faire remarquer que ces chaînes sont proportionnées par leur force au poids des épées. J'ai pu plusieurs fois en faire la remarque. Les faits que je signale sont nouveaux; naguère l'emploi de ces chaînes était encore indéterminé. Le résultat de mes observations personnelles m'autorise à en indiquer l'usage. Ces chaînes, d'ailleurs fort lourdes, n'atteignent pas la longueur nécessaire pour former une ceinture. Elles mesurent, comme nous l'avons déjà dit, environ 0m,50. En comparant ces chaînes avec les ceintures proprement dites, on voit que le travail des chaînes de suspension visait à la solidité, tandis que celles destinées à servir d'ornement comme ceintures tendaient à l'élégance par leur forme légère, où l'art et le goût s'affirment. Enfin nous appellerons l'attention sur ce fait, que les tombes qui ont donné ces chaînes renfermaient toutes une épée.

Le mobilier funéraire de la quatrième tombe se composait d'une épée, d'une chaîne d'un travail fort solide, et d'un umbo dont nous donnons le dessin. Cet umbo (pl. XIII, fig. 3) reposait sur la hanche gauche; de nombreux fragments de fer, creusés en gouttière d'un côté et arrondis de l'autre, gisaient autour de lui.

Une fusaïole en terre cuite, accompagnée de deux *coscinopora*

(1) Le musée de Saint-Germain possède plusieurs chaînes semblables, dont une très-belle en bronze, provenant également des tombes de la Marne. Moi-même, dans le mois de décembre dernier, j'ai ouvert, à Coizard (Marne), une sépulture gauloise. J'y ai trouvé une lance dont la pointe arrivait à l'extrémité supérieure de l'humérus du sujet qu'elle accompagnait. Une épée de forte dimension, munie d'un fourreau épais et pesant, s'étendait parallèlement à la lance, mais la pointe se dirigeait vers les membres inférieurs. Cette épée était en rapport avec une chaîne en fer qui se développait sur une partie de l'épée. L'extrémité la plus faible était engagée sous les reins et se trouvait en contact avec des anneaux en fer destinés évidemment à rattacher la chaîne à une ceinture en cuir ou d'une matière textile quelconque. Le rôle de la chaîne comme moyen de suspension est ici clairement indiqué.

globularis ou *orbitulina concava*, constituaient toute la richesse de la cinquième tombe.

La sixième tombe recélait cinq anneaux en bronze, une fibule en fer et un collier du même métal. Nous signalons derechef, à cette occasion, l'emploi du fer pour la confection des objets d'ornement et de parure.

Un bracelet de forte dimension et une fibule en fer constituaient le mobilier de la septième tombe.

Enfin, la huitième tombe a donné uniquement une lance.

Cinq autres tombes furent également visitées; mais, bien qu'elles fussent intactes, elles ne contenaient aucun objet funéraire. Les ossements y étaient seuls et dans un état qui ne permettait point de les recueillir. Il en avait été, du reste, de même de tous les ossements contenus dans les sépultures dont il a été précédemment fait mention.

Lorsque ce groupe eut été exploré, les recherches durent être suspendues de nouveau; car les propriétés voisines, qui contenaient encore des tombes, étaient chargées de récoltes. Le 12 août seulement il fut possible de reprendre les opérations. Quatre tombes furent visitées alors; deux ne donnèrent rien. Une des autres renfermait une ceinture en bronze dans un remarquable état de conservation (pl. XIV, fig. 1, 1 *a*, 1 *b*).

« Cette ceinture mesure $0^{m},95$ de longueur. Elle est artistement « ciselée. Les différentes parties qui la composent sont harmonieu- « sement disposées et alternent de manière à présenter une agréable « variété, tout en laissant subsister dans la composition l'unité de « dessin qui est indispensable dans un semblable objet de parure. « Nous n'entreprendrons pas la description détaillée de cette rare « ceinture. Le dessin que nous en donnons suffira pour s'en faire « une idée, bien qu'on ne puisse juger de la perfection de l'œuvre « que sur la ceinture elle-même. Nous attirerons particulièrement l'at- « tention sur les dix-sept pièces émaillées qui en font partie. L'émail « est de couleur rouge. La teinte, sur certains points, est un peu « atténuée sous l'influence de l'oxyde de cuivre qui s'est nécessaire- « ment formé pendant un aussi long séjour dans la terre. »

Par quel procédé cet émail a-t-il été appliqué ? Ici, il n'y a point lieu de penser, comme lorsqu'il s'agissait de la lance, qu'une pierre habilement préparée ait été sertie, car la couche appliquée est mince, et décrit des méandres qui auraient rendu le travail excessivement difficile. Il n'y a donc point lieu de s'arrêter à cette hypothèse. Le procédé d'émaillerie si bien exposé dans *l'Art de l'émaillerie chez les*

Éduens, par M. Bulliot, ne paraît pas non plus pouvoir être considéré comme ayant été mis en usage dans le cas qui nous occupe. Les parties métalliques qui font légèrement saillie autour de la surface émaillée répugnent au polissage nécessité par cette méthode. En outre, l'émail est orné de dessins qui répugnent encore bien plus énergiquement à l'idée d'un frottement contre un corps dur comme le grès. M. Bulliot a cité un autre procédé d'émaillerie qui consiste dans l'application de l'émail en fusion sur le bronze chauffé; cette dernière manière nous paraît celle qui s'indique le plus nettement. Par l'examen attentif que nous avons fait à la loupe des parties émaillées, il nous a été facile de constater des boursouflures qui attestent l'action du feu. Pour les raisons que nous venons de donner, nous ne pensons pas qu'un mastic coloré ait été appliqué par voie humide, comme M. de Linas le suppose pour le casque d'Amfreville-sous-les-Monts (1). Il y a donc lieu de conclure que l'émaillerie était connue chez les Gaulois longtemps avant l'établissement des ateliers éduens, et que cet art avait une perfection de procédé et d'exécution bien supérieure à ce que l'industrie éduenne nous a légué dans les fouilles du mont Beuvray. Je ne puis indiquer chimiquement les éléments qui composent l'émail de la ceinture de Flavigny, car il aurait fallu pour l'analyse mutiler un objet que le temps a respecté, et je ne m'en suis point senti le courage. Il y a du reste lieu de craindre que l'analyse la mieux faite n'indique pas rigoureusement la composition chimique de la matière, puisque l'émail a dû nécessairement être pénétré par les sels qui se sont formés aux dépens du métal sur lequel il est appliqué.

Quant à la chaîne, il n'y a point à discuter sur son usage; elle est bien une ceinture. Elle était engagée sous la colonne vertébrale. Les deux extrémités venaient se rejoindre sur les régions de l'abdomen; on le voit, la ceinture ornait la taille du jeune sujet qu'elle accompagnait. Elle était du reste le seul objet funéraire qui fût dans la tombe. Les ossements n'ont pu être conservés; ils n'étaient point susceptibles de supporter le moindre mouvement. La mâchoire inférieure est le seul ossement ayant un peu de solidité. Il est à peine utile de faire remarquer combien cette ceinture d'un emploi bien déterminé diffère de ces chaînes massives dont il a été parlé précédemment.

Un torques ou collier (pl. XIV, fig. 2) fut trouvé dans une tombe

(1) *Les Casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts*, par Charles de Linas, p. 65.

visitée le même jour que celle qui contenait la ceinture. Ce collier, en bronze, est parfaitement conservé. Le travail en est soigné. Des ornements espacés sur trois points différents font une forte saillie. Cette répétition de trois ornements semblables est fréquente sur les objets appartenant à l'art gaulois. La manière dont les deux parties du collier s'adaptent n'est pas commune. Les deux parties s'ajustent très-exactement par un procédé qu'on ne rencontre pas souvent.

Dans le mois de novembre, six autres tombes furent aussi visitées. Trois seulement recélaient des objets funéraires. Une contenait des forces ou ciseaux. L'autre, une fibule en bronze (pl. XIV, fig. 3) de la forme caractéristique de l'art gaulois. Les archéologues ont en effet regardé ces fibules comme appartenant à un type spécial essentiellement gaulois (1).

Enfin, la dernière tombe contenait seulement une ceinture en fer. Cette ceinture a 0m,75 de longueur. Elle ceignait un jeune sujet : placée par le milieu sous l'épine dorsale, elle avait ses extrémités réunies sur le devant et encore accrochées, l'oxydation les ayant comme soudées. Le genre de cette chaîne au point de vue du travail offre certaines analogies avec la ceinture en bronze. On y voit la même inspiration, une facture offrant des traits de parenté. Il n'y a point lieu d'en douter, c'est une ceinture ornementale. Bien qu'elle soit en fer, c'est-à-dire dans des conditions de solidité évidentes, elle ne sort pas de son rôle de parure. C'est un exemple de plus en faveur de l'usage bien distinct des ceintures et des chaînes de suspension. Le dessin que nous en donnons est bien imparfait, car l'oxydation a fortement altéré la délicatesse du travail, dont on pouvait mieux apprécier le mérite lorsque la ceinture sortait de la terre.

JOSEPH DE BAYE.

(1) E. Desor, *les Palafittes ou constructions lacustres du lac de Neuchâtel;* Paris, 1865, p. 93. Hans Hildebrand, *Studier i Jamforande Fornforskning, Bidrag till spannets historia ;* Stockholm, 1872, p. 121.

PLOMBS BYZANTINS

DE LA

GRÈCE ET DU PÉLOPONNÈSE

Suite (1)

---

§ III. *Troisième série* : SCEAUX DU PÉLOPONNÈSE ET DE L'HELLADE RÉUNIS.

Il paraît que le système des armées territoriales a été aboli en même temps que la division des provinces, d'après ce principe ; ce changement doit avoir eu lieu à l'époque où les mercenaires étrangers remplaçaient peu à peu les anciennes légions (θέματα), lorsque les Ducas et les Comnènes arrivaient au pouvoir. Les deux thèmes de Hellas et Péloponnèse furent fondus dans une seule province, dont l'administration était dans les mains d'un πραίτωρ, titre d'une signification plutôt civile, qui remplaça les anciens stratéges. Les sceaux de la Macédoine et de la Thrace font entrevoir le même changement pour ces deux provinces, circonstance qui aplanit bien des difficultés dans les auteurs byzantins.

La plus ancienne notice de cette réunion se trouve dans un document sans date, chez Eustathius Romanus (éd. Zach. à Liegenthal, page 274), qui cite un κριτὴς Ἑλλάδος καὶ Πελοποννήσου. Zachariae fixe la date vers le commencement du XIe siècle. Michel Psellus (éd. Sathas, I 267 et p. 344) mentionne déjà un κριτὴς Ἑ. καὶ Π. et un πραίτωρ Ἑ. καὶ Π. au début du règne de Michel Ducas (cf. aussi Zonaras, éd. Teubner, lib. XVI, p. 219).

Les sceaux enfin, que j'ai pu examiner, ne remontent pas au-delà de l'avénement d'Alexis Comnène.

(1) Voir le numéro de mai.

N° 18. Constantin Choerosphactes, préteur de l'Hellade et du Péloponnèse. (Pl. V.)

Ἑλλὰς (ἐ)μέ καὶ Πελοπόννησος δέχου Κωνσταντῖνον πραίτωρα τὸν Χοιροσφάκτην.

Diam., 2 cent.

La personne de Constantin Choerosphactes est mentionnée à plusieurs reprises dans les auteurs qui rapportent les événements sous le règne de Nicéphore Botoniate et Alexis Comnène. Lorsque Nicéphore Bryenne s'avançait contre la capitale, les troupes impériales n'étaient pas assez nombreuses pour opposer une résistance efficace à l'usurpateur. Dans ce moment critique, Alexis Comnène, alors maréchal de l'Occident, résolut d'envoyer des ambassadeurs à la rencontre du prétendant, pour gagner du temps par une négociation feinte. Un de ces deux délégués, qui réussirent parfaitement, fut Constantin Choerosphactes, sur lequel le César Bryennius (éd. Bonn, p. 130) donne les renseignements suivants : Χοιροσφάκτης Κωνσταντίνος εἰς προέδρους τότε τελῶν ἀνὴρ νουνεχής τε καὶ λόγιος καὶ πᾶσι κοσμῶν τοῖς καλοὶς ὁπόσα πολιτικὸν κοσμοῦσι ἄνδρα. En 1081, il fut employé par Alexis, qui avait su apprécier ses qualités diplomatiques, pour solliciter le secours de l'empereur d'Allemagne contre Robert Guiscard. Anna Comnène (éd. Paris, p. 93) lui donne les titres de πρόεδρος καὶ κατεπάνω. Il est à présumer qu'il a occupé le poste de κατεπάνω ou préteur des provinces grecques, un peu avant cette époque. La famille des Choerosphactes est originaire du Péloponnèse. Nous trouvons cité, dans la légende de saint Niphon, Michel Choerosphactes comme citoyen riche et influent de Lacédémone. Dans les historiens sont cités encore : Léon Choerosphactes, envoyé comme ambassadeur de Léon VI au roi des Bulgares Syméon ; Eustathe Choerosphactes, qui succombe dans la bataille de Mantzikiert, πρωτοασηκρῆτις καὶ μάγιστρος. Dans ma collection se trouvent encore les sceaux de Grégoire Choerosphactes, préfet du chrysotricline et stratége des optimates, de Georges Choerosphactes, patrice, et de Choerosphacte, juge des légions arméniennes (en Sicile).

N° 19. Bardas Hicanatus, préteur de l'Hellade et du Péloponnèse.

Recto : La sainte Vierge, type des Blaquernes. Buste de face. L. $\overline{\text{MP}}$ . . $\overline{\text{ΘΥ}}$.

Verso : ✠ $\overline{\text{ΘΚΕ}}$ Β Ο
Η Θ Ε Ι Τ Ω C Ω
Δ Ο Υ Λ Ω Β Α Ρ

ΔΑΠΡΑΙΤΩΡΙ
ΕΛΛΑΔΟCΣΠΕ
ΛΟΠΟΝΝΗCΥ
ΤΩΙΚΑΝΑ
—ΤΩ—

Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Βάρδᾳ πραίτωρι Ἑλλάδος καὶ Πελοποννήσου τῷ Ἱκανάτῳ.

Diam., 0m,025. XI-XIIe siècle.

Ἱκανᾶτος, mot qui désigne un garde du corps impérial, se trouve comme nom de famille chez Michel Psellus (éd. Sathas, I, 381); le nom de Bardas dénote une origine arménienne. Voilà des éléments suffisants pour reconstruire la carrière de cet homme.

N° 20. Eumathius Philocalles, grand duc (amiral?) et préteur de l'Hellade et du Péloponnèse (1192).

Recto: Sainte Vierge des Blaquernes. Lég. $\overline{\text{MP}}$ - $\overline{\text{ΘΥ}}$. Lég. circulaire illisible.

Verso: . . . . . Ω.
ΜΕΓΑΛΩΔΥΚΙ
ΣΠΡΑΙΤΩΡΙ
ΕΛΛΑΔ·ΣΠΕΛΟ
ΠΟΝΝC·ΤΩΦΙ
ΛΟΚΑΛΛΗ

(Εὐμαθίῳ μαγίστρῳ) μεγάλῳ δουκὶ καὶ πραίτωρι Ἑλλάδ(ος) καὶ Πελοποννήσ(ου) τῷ Φιλοκάλλῃ.

Diam., 0m,03. Cabinet de Soubhi-Pacha.

Le rétablissement du nom Eumathius est justifié par un document daté de 1192, de la bibliothèque de Patmos (*Pandora*, n° 454, février 1861), qui contient le passage suivant: γέγονε ἐπὶ τοῦ κατεπάνω Κρήτης Ἰωάννου τοῦ Ἑλαδικοῦ ὅς ἦν οἰκεῖος ἄνθρωπος τοῦ πανσεβαστοῦ μεγάλου δουκὸς καὶ πραίτορος κυροῦ Εὐμαθίου τοῦ Φιλοκάλλη. Le titre μάγιστρος est une supposition basée sur les titres qui sont donnés à ce général dans l'*Alexiade*, où se trouve la relation de ses expéditions contre les Turcs de l'Asie Mineure, contre les révoltés de Chypre, etc. Il résulte de ce document que le territoire administré par le préteur des deux provinces grecques comprenait aussi l'ancien thème Αἰγαίου πελάγου et l'île de Crète, au moins temporairement.

N° 21. Théophane spatharo candidat, juge de l'hippodrome, du Péloponnèse et de l'Hellade.

Recto :
Є Β ·
ΩΔ ϒ Λ ·
ΕΟΦΑΝ
ΠΑΘΑΡ·
ΚΑΝΔ ·

Verso :
· · · ·
· · · · ·
ΟΔΡ·Π
ΟΠΟΝΗϹ
ΑΙΕΛΛΑ
ΔΟϹ

(Κύρι)ε β(οήθει τῷ σ)ῷ δούλ(ῳ Θ)εοφάν(ῃ σ)παθαρ(ο)κανδ(ιδάτῳ κριτῇ ἐπὶ τοῦ ἱππ)οδρ(όμου) Π(ελ)οποννήσ(ου κ)αὶ Ἑλλάδος.

Chez un antiquaire. Diam., 0^{m},15.

N° 22. Théophane, spatharo candidat asecretis, juge de l'hippodrome, du Péloponnèse et de l'Hellade.

Recto : Panagia orante. Buste de face. Lég. $\overline{\text{MP}}$ - $\overline{\text{ΘΥ}}$. Lég. marginale effacée.

Recto :
.ΘΕΟΦΑΝ
.ΠΑΘ·Ρ·ΚΔΔ
.ϹΗΚΡΗΤ..
.ΡΙΤ·ΕΠΙΤ..
...Δ·ΠΕΛΟ.
..ϹΕΛΛ

Θεοφάν(ῃ σ)παθ(α)ρ(ο)κανδιδ(άτῳ ἀ)σηκρῆτ(ις κ)ριτ(ῇ) ἐπὶ τ(οῦ ἱππο)δ(ρόμου) Πελο(ποννήσου) καὶ Ἑλλ(άδος).

Diam., 0^{m},02.

N° 23. Constantin, protospathaire asecretis, protonotaire et juge du Péloponnèse et de l'Hellade.

Recto :
$\overline{\text{ΘΚΕ}}$
ΗΘΕ
Ω·ΤΑΝ
ϹΠΑΘΑ
ΡΗΩ

Verso :
ΑϹΗΚ
.ΗΤ·ΑΝΟ
Ρ·ϹΚΡΗΤ
ΛΟΠΟΝ
ϹΕΛΑΛ

Θεοτόκε (βο)ήθε(ι Κ)ω(νς)ταν(τίνῳ πρωτο)σπαθαρίῳ ἀσηκ(ρ)ῆτ(ις) πρωτονο(τα)ρ(ίῳ) καὶ κριτ(ῇ Πε)λοπον(νήσου) καὶ Ἑλλάδ(ος).

Diam., 0^{m},02.

N° 24. Eustathius, protospathaire, préfet du chrysotricline, mystographe, juge de l'hippodrome, du Péloponnèse et de l'Hellade.

Recto :	Verso :
. . . .	ΚΡΙΤ.
Є. .Ο	ЄΠΙΤΟΥ
ΒΑCΙΛΙΚ	ΙΠΠΟΔΡΜ·
ΑCΠΑΘ·Ρ	ΠЄΛΟΠΟΝ·
ΠΙΤΟΥ☧Γ	CȣSЄΛΛ·
ΚΛΙΝΟΥ	—Δ·—
ΗΥCΤ·ΓΡ	
ΦΩ	

(Κύριε βοήθει) Εὐ(στα)θ(ίῳ) βασιλικ(ῷ) πρωτοσπαθ(α)ρ(ίῳ) (ἐ)πὶ τοῦ κρυσοτρικλίνου μυστ(ο)γράφῳ κριτ(ῇ) ἐπὶ τοῦ Ἱπποδρ(ό)μ(ου) Πελοπον(νή)σου καὶ Ἑλλ(ά)δ(ος).

Diam., 0m,02.

N° 25. Basile Xérus, vestarque, juge du Péloponnèse et de l'Hellade. (Pl. V.)

Recto : Deux saints debout et de face, peut-être saint Basile et saint Nicolas.

Θεοτόκε βοήθει Βασιλείῳ βεστάρχῃ (καὶ) κριτ(ῇ) Πελ(οπον)ήσου καὶ Ἑλλ(ά)δ(ος) τῷ Ξηρ(ῷ).

Diam., 0m,03.

La famille des Xérus paraît être attachée, sous la domination des Comnènes, à la Grèce proprement dite. Nous y trouvons aussi un métropolite de Naupactos de ce nom (Georg. Acrop., 98, 20). Quant au titulaire de notre sceau, on peut l'attribuer à Basile Xérus, envoyé comme ambassadeur de Manuel Comnène en Sicile (Cinnamus, p. 91, 92), mais aussi à un Xérus juge des Thracésiens et plus tard préteur des Thracésiens (Michel Psellus, lett. 54 et 57). Son emploi comme juge des provinces grecques serait antérieur, parce que dans ses lettres il porte le titre honorifique de πρόεδρος. Waddington, *Inscript. de la Syrie*, n° 2724, publie le sceau d'un autre Basile Xérus, proèdre et logothète général. La différence entre les titres est trop grande pour assurer l'identité de ces trois personnes.

N° 26. Constantin Mavrikas, préteur du Péloponnèse et de l'Hellade. (Pl. V.)

Πραίτωρ σφραγίζει Μαυρικᾶς Κωνσταντῖνος Πελοποννήσου καὶ πάσης τῆς Ἑλλάδος.

Diam., Cm,02.

La forme des lettres se rapproche déjà de celle qui était en usage pendant le régime des Paléologues; le sceau appartient, par conséquent, aux dernières années avant le soulèvement de Léon Sgouros et la conquête latine. Mon cabinet contient encore un autre sceau d'un membre de la famille des Mavrikas, celui de Michel Mavrikas, vestarque et catépan de Dyrrachium, qui appartient à l'époque des Ducas.

Sceaux de différentes localités des deux provinces.

N° 27. Constantin, protospathaire tagmatophylax, vestiarite et juge du district de Malea (Maïna).

Recto : Saint Jean évangéliste. Buste de face. Lég. ⁘ — Ε Θ Λ . (ὁ Ἰω-άννης ὁ) θεο(λόγος).

Verso :

✠ΚΕΒ·Θ·
ΚΩΝΑCΠΑ
ΤΑΓΜΑΤ·ΦV'
ΛΑΚ·SΒΕCΤΙ
ΑΡΙΤ·ΤΩΚΡΙ
Τ·ΕVΑΓΗΜ
ΑΛΕΙΑC

Κύριε β(οή)θ(ει) Κωνσταντίνῳ πρωτοσπα(θαρίῳ) ταγματ(ο)φύλακ(ι) καὶ βεστιαρίτ(ῃ) τῷ κριτ(ῇ) εὐαγῇ Μαλείας.

Diam., 0m,15. x-xie siècle.

N° 27. Léontius, évêque de Lacédémone.

Recto : Croix simple sur deux gradins. Lég. ✠ΚΕΒΟΗΘΕΙΤΩCΩΔΟV.

Verso :

✠ΛΕΟΝ
ΤΙΩΕΠΙC
ΚΟΠΟΛΕΟ
CΛΑΚΕΔ
ΑΙΜΟΝ·

Λεοντίῳ ἐπισκόπῳ πόλεως Λακεδαιμον(ίας).

Diam., 0m,015.

L'évêché de Lacédémone a été élevé au rang d'une métropole

sous le patriarchat d'Eustratius, en 1083 Ainsi ce sceau, comme les deux suivants, appartient à une époque antérieure au x-xie siècle.

N° 28. Théodore, évêque de Lacédémone.

Recto : ✠ $\overline{\text{ΚΕ}}$ Β · Θ ·
ΘΕΟΔΩΡ ·
ΤΩΦΥΛ ·
$\overline{\text{ΧΥΟ}}$

Verso : — · —
ΕΠΙCΚΟ
ΠΟΛΑΚΕ
ΔΑΙΜΟ
ΝΙΑ ·

Κύριε βοήθει Θεοδώρ(ῳ) τῷ φιλοχριστῷ ἐπισκόπῳ Λακεδαιμονίας.

Diam., 0^{m},15.

N° 29. Théodore, évêque de Lacédémone.

Recto : ✠ $\overline{\text{ΚΕ}}$ Β · Θ
ΘΕΟΔΩΡ ·
ΤΩΑΝΑ
ΞΙΩ

Verso : ΕΠ · ΚΟ
ΠΩΛΑΚΕ
ΔΑΙΜΟ
ΝΙΑ ·

Κύριε βοήθει Θεοδώρ(ῳ) τῷ ἀναξίῳ ἐπ(ισ)κόπῳ Λακεδαιμονίας.

Les n°s 28 et 29 appartiennent probablement à la même personne. L'explication du ΦΥΛ · $\overline{\text{ΧΥΟ}}$ du n° 28 comme φιλοχριστός ne me paraît pas trop acceptable, cependant je n'ai rien trouvé de plus convenable.

N° 30. Gérasime, évêque de Korone.

Recto : Croix double, ornée d'arabesques, sur deux gradins. Lég. . . . ΒΟΗΘΕΙΤΩCΩΔΟΥΛ.

Verso : ΓΕ
ΡΑCΙΜΩ
ΕΠΙCΚΟΠ
ΩΚΟΡΩ
ΝΗC

Γερασίμῳ ἐπισκόπῳ Κορώνης.

Diam., 0^{m},011. xe siècle.

Le Quien (*Oriens chr.*) ne connaît pas d'évêque de Korone avant la moitié du xiiie siècle.

N° 31. Théodose, évêque de Korone.

Recto : ✠ $\overline{\text{ΚΕ}}$ ΒΟ
ΗΘΕΙΤΩ
CΩΔΟV
ΛΩ

Verso : —·—
ΘΕΟΔΟ
CΙΩΕΠΙ
CΚΟΠ·ΚΟ
ΡΩΝ··

Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῶ Θεοδοσίῳ ἐπισκόπ(ῳ) Κορών(ης).

Diam., 0m,15.

N° 32. Théodore, évêque de Méthone.

Recto : Saint Jean l'évangéliste. Buste de face. L I $\overline{\text{Ω}}$ O : Θ : Ε O Λ

Verso : ✠ΚΕΒ·Θ·
ΘΕΟΔΩΡ
ΕΠ·ΚΟΠΩ
ΜΕΘΩ
— ·:· —

Κύριε βοήθει Θεοδώρ(ῳ) ἐπ(ισ)κόπῳ Μεθώ(νης).

Diam., 0m,015. XIIe siècle.

Un autre évêque de Méthone a été déjà publié par M. Sabatier, Nicétas, dans son essai sur les sceaux et plombs byzantins.

N° 33. Constantin, métropolite de Thèbes.

Recto : ✠
✠CΦΡΑ
ΓΗCΚΩ
CΤΑ·Τ·Ν
Υ

Verso : ✠
ΜΙΤΡΟ
ΠΟΛΙΤΥ
ΘΗΒΟΝ
—·—

Σφραγὶς Κω(ν)στα(ν)τ(ί)νου Μητροπολίτου Θηβῶν.

Diam., 0m,012.

Le premier métropolite mentionné chez Le Quien est celui dont une lettre fut lue au synode sous le patriarchat d'Eustratius, en 1080.

N° 34. Jean, évêque d'Athènes. (Pl. V.)

Diamètre, 2 cent. Θεοτόκε βοήθει Ἰωάννῃ ἐπισκόπῳ Ἀθηνῶν. VIIIe siècle.

N° 35. Georges, archevêque ou métropolite d'Athènes. (Pl. V.)

Recto: Sainte Vierge, type Hodegetria; buste de face. Lég. MP — ΘΥ

Σφραγὶς Ἀθηνῶν ποίμενος Γεωργίου.

Le terme de ποίμην signifie, à vrai dire, un évêque, tandis que l'archevêque aurait dû être rendu par ἀρχιποίμην. Mais la mesure du trimètre ne permettait guère l'emploi de ce terme. Ainsi il est fort douteux si le terme de ποιμὴν signifie sur notre sceau archevêque ou métropolite. Nous penchons plutôt vers la dernière supposition. Lequel des trois métropolites de ce nom de la liste suspecte de Pittakis, — ou s'il s'agit de l'archevêque Georges, de Le Quien, mort en 1156, — je n'ose pas le décider.

N° 36. Savas, métropolite d'Athènes. (Pl. V.)

Recto : Sainte Vierge, type des Blaquernes ; buste de face. L. ΘΚΕΒ.

Σάβᾳ μητροπολίτῃ Ἀθηνῶν.

Diamètre, 2 centimètres.

Le type du sceau nous force à le renvoyer au xe siècle et à regarder ce Savas comme Savas II, qu'il faut distinguer du premier de ce nom, mentionné par Le Quien, et qui était archevêque d'Athènes en 860.

N° 37. Xérus, métropolite (de Naupactus). (Pl. V.)

Ξηρὸν τὸν ὑπέρτιμον ἡ σφραγὶς φέρει, ἡ δ' αὖ γραφὴ καὶ κλῆσιν αὐτοῦ μηνύει. Choliambes.

Diamètre, 2 centimètres.

Xérus, métropolite de Naupactus, 1257, fut envoyé en mission spéciale par Michel Ange d'Épire auprès de Jean Vatatze (Le Quien, *Ch. chr.*, II, 200; Georg. Acrop., 98, 20). Le titre d'hypertimos et exarque de toute l'Étolie était attaché au siége de Naupacte.

Supplément à ajouter après le n° 3.

N° 38. Léon, spathaire et protonotaire de l'Hellade.

Recto : Croix grecque sur trois degrés. Lég. ...ΤΩCΩΔΟΥΛ.

Verso :

✠ ΛΕΟΝ
Β·CΠΑΘΑ·
S Λ·ΤΟΝΟ·
.ΛΑΔ'

Λέον(τι) β(ασιλικῷ) σπαθα(ρίῳ) καὶ πρωτονο(ταρίῳ) (Ἑλ)λάδ(ος).

Diamètre, 1 centimètre. xe-xie siècle.

Appendice, comprenant les sceaux des îles grecques et du thème de la mer Égée.

Θέμα Αἰγαίου πελάγους.

N° 39. Jean, protospathaire et drongaire de la mer Égée.

Recto :

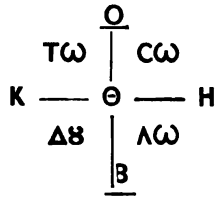

Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

Verso :

ΙΩΑΝΝΗ
Β·Α·CΠ·SΔΡȣΓ·
Τ·ΑΙΓΕ·ΠΕ
ΛΑΓȣC

Ἰωάννῃ β(ασιλικῷ) πρωτοσπ(αθαρίῳ) καὶ δρουγ(γαρίῳ) τ(οῦ) Αἰγαιοῦ πελάγους.

IXe siècle. Cabinet de Soubhi-Pacha.

N° 40. Jean, spathaire et drongaire de la mer Égée.

Recto : Comme sur le n° 39.

Verso :

ΙΩΑΗΝΩ
ΒΙCΠΑΘΙS
ΔΡΟΥΓΓ·Τ
ȣΑΙΓ·ΠΕΙ

Ἰωαήνω (*sic*) β(ασιλικῷ) σπαθ(αρίῳ) καὶ δρουγγ(αρίῳ) τοῦ Αἰγ(αίου) πε-λάγους).

Diamètre, 2 centimètres. IXe siècle.

N° 41. Christophore, vestiteur et anagraphe des douze îles.

Recto :

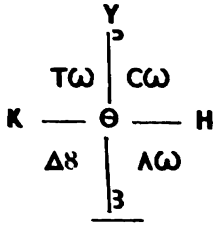

Κυριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ.

Verso :

✠
ΧΡΙCΤΟ
ΦΟΡΩΒ · ΒЄC
ΤΙΤΟΡ · S'ΑΝΑ
ΓΡΑΦ · ΙRNIC
✠

Χριστοφόρῳ β(ασιλικῷ) βεστήτορ(ι) παὶ ἀναγραφεῖ Δωδεκανήσου.

Diamètre, 25 millimètres. IXe siècle.

N° 42. Stylien, protospathaire et stratége de la mer Égée. (Pl. V.)

Recto : Croix double sur quatre gradins avec des arabesques. Lég. ✠ ΚЄΒΟΗΘЄΙΤΩCΩΔΟΥΛ.

Verso : Στυλιαν(ῷ) β(ασιλικῷ) πρωτοσπαθ(αρίῳ) καὶ στρατ(ηγῷ) τοῦ Αἰγαίου πελάγ(ους).

Diamètre, 2 centimètres. Xe siècle.

N° 43. Oreste, spatharocandidat et chartulaire de la mer Égée.

Recto : ✠ ΚЄΒ · Θ ·
ΟΡЄCΤ ·
CΠΛΘΑΡ ·
ΚΑΝΔΔ ·

Verso : SXTȣ
ΤȣЄΓЄȣ
ΠЄΛΑΓ
— ȣ · —

Κύριε βοήθει Ὀρέστ(η) σπαθαρ(ο)κανδιδ(άτῳ) καὶ χαρτουλαρίῳ τοῦ Αἰγαίου πελάγου(ς).

Xe siècle.

N° 44. Nicétas, spatharocandidat et turmarque de la mer Égée.

Recto : Saint Nicolas, buste de face. Lég. O K A. Légende circulaire détruite.

Verso :

✠ ΝΙΚΗΤ ·
Β · CΠΑΘ · ΚΑ
ΝΔΙΔ · STPȣ
ΜΑΡΧ · Τ · ΚΑ
ΤΟΔΟΥ

Νικήτ(α) β(ασιλικῷ) σπαθ(αρο)κανδιδ(άτῳ) καὶ τουρμάρχ(η) τ(ῆς) καθόδου.

XIe siècle.

L'explication du mot κάθοδος, τὰ κατωτικὰ μέρη, par « les îles de l'Archipélage, de la mer Égée », a été donnée déjà par Reiske dans

son commentaire du livre : *De cerimoniis aulae Byzantinae*, de Constantin Porphyrogénète (Const. Porphyr., éd. Bonn, vol. II, p. 379 sqq.).

N° 45. δ. δ. protospathaire, préfet du chrysotricline, juge de l'hippodrome et de la mer Égée.

Recto : Saint Nicolas, buste de face. Lég. ... A / A.

Verso :

. . . . . .
ΑCΠΑΘ ·
ЄΠΙΤ · Χ · ΤΡΙ
Τ · ЄΠΙΤ · ΙΠ
ΠΟΔΡ · ST ·
ΑΙΓ · ΠЄΛ ·

πρωτοσπαθ(αρίῳ), ἐπὶ τ(οῦ) χρυσοτρι(κλίνου), (κρι)τ(ῇ) ἐπὶ τ(οῦ) Ἱπποδρ(όμου) καὶ τ(οῦ) Αἰγ(αίου) πελ(άγους).

XIe-XIIe siècle.

N° 46. Paul, juge de la flotte de la mer Égée.

Recto : Saint Pantélémon, buste de face. Lég. ΟΠ / Α, / Ν Λ / Η. / Μ

Verso :

ΠΑΥΛ
CΠΑΘΛΘ
ΚCΦΡΑΓΙC
CΡΙΝΟΝΤ ·
ΑΙΓΑΙΟΝ
ΠΛΟΟΝ

Παύλου σφραγὶς κρίνοντος Αἰγαιὸν πλόον.

XIe-XIIe siècle. Trimètre iambique.

La lecture est compliquée par la circonstance que le cachet a glissé hors de l'empreinte, de manière que le K de la quatrième ligne est monté à la troisième, et le C de la troisième reparaît dans la deuxième. Les deux fonctions de juge de la flotte de la mer Égée et de juge du thème de la mer Égée doivent être bien distinguées l'une de l'autre. L'administration ottomane primitive distingue aussi entre les kadiasker (juges militaires) et les juges des provinces. Dans mon cabinet, je compte plusieurs sceaux de juge du thème τῶν Ἀρμενιακῶν et distinctement le sceau de Choerosphactes κριτὴς τῶν Ἀρμενικῶν θεμάτων, juge des légions arméniennes.

L'Ile de Chypre.

L'histoire de Chypre a été déjà exposée par M. C. Sathas dans le deuxième volume de sa Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη. Les trois sceaux suivants serviront comme un supplément au Recueil numismatique ajouté par M. Lambros à cette mémorable publication.

N° 47. Michel, magistre et catépan de Chypre.

Recto : L'archange Michel, debout et de face. Lég. $\frac{\text{X}}{\text{MI}}$.

Verso :

✠ ΚΕΒ · Θ ·
ΤΩCΩΔȣ ·
ΜΙΧΑΗΛΜΑ
ΓΙCΤΡ · SΚΑ
ΤΕΠΑΝΟΥ
ΚΥΠΡȣ

Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Μιχαὴλ μαγίστρῳ καὶ κατεπάνῳ Κύπρου.

L'identification avec Michel Branas (1157), mentionné chez Cinnamus, p. 178, comme commandant de Chypre, paraît facile : mais l'absence du nom de famille de Branas à la fin de la légende me paraît s'opposer à cette idée. La famille des Branas occupait une place trop élevée parmi l'aristocratie byzantine, pour qu'un membre ait pu négliger la citation de ce nom sur ses sceaux. L'époque du sceau d'ailleurs resterait presque la même.

N° 48. Elpidius Brachamius, curopalate et duc de Chypre.

Recto : Saint Démètre, debout et de face. Lég. O.... ΔΗΜ.Τ.. ΟC.

(Κύρι)ε βοήθ(η Ἐ)λπιδί(ῳ κ)ουροπάλατ(ι κ)αὶ δουκ(ὶ Κ)ύπρου τῷ Β(ρ)αχαμίῳ.

Le nom d'Elpidius Brachamius n'est pas mentionné dans les historiens; cependant la famille des Brachamius jouait un grand rôle dans la Cilicie pendant les troubles soulevés par Romain Diogène et sous Nicéphore Botoniate ; le nom est écrit tantôt Vakhramius, tantôt Vrakhamius, étant d'origine arménienne : Bahram, Varahran, Philaréthas Brahamius, petit dynaste arménien, après bien des péripéties, réussit à se faire nommer duc d'Antioche en 1077. En 1083, il est presque indépendant de l'empire byzantin. Son fils Vahram (Βαχράμης, Anne Comnène, 6, 135) provoqua l'occupation de cette ville

par le Seldjouk Suleiman en 1085. Nous devons reconnaître dans notre Elpidius probablement un des fils de Philaréthas, qui, étant resté fidèle aux Byzantins, fut élevé par Alexis Comnène à la dignité de couropalate et duc de Chypre.

N° 49. Léon, asecretis et duc de Chypre.

Recto :	Verso :
— ✠ —	ΑCΗ
ΚЄ̅Β · Θ ·	ΡΗΤΙC
ωCωΔ	. ΚΡΙΤΗ
ΛЄΟΝΤ	ΚΥΠΡ
— Η —	— ✠ —

Κύριε βοήθει Λέοντι ἀσηκρῆτις καὶ κριτῇ Κύπρου.

Époque : XIe-XIIe siècle.

L'Ile de Crète.

N° 50. Michel, catépan de Crète. (Pl. V.)

Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Μιχαῆλ κατεπάνῳ Κρήτης.

L'époque, à peu près le XIe-XIIe siècle.

N° 51. Georges, protosyncelle et commerciaire de Crète.

Recto : Croix simple sur trois gradins. Lég. circul. ✠ ΚЄΒΟΗΘ-ΤωCωΔȣΛ.

Verso :

✠ ΓЄωΡΓ
ΙωΑ · CΥΓ
ΚЄΛ · SΚȣ
ΜЄΡΚΙΑΡ ·
ΚΡΗΤΙC ·

Γεωργίῳ προτοσυγκέλλῳ καὶ κουμερκιαρίῳ Κρήτης.

Époque : Xe siècle.

L'agrégation d'une dignité ecclésiastique avec l'emploi de publicain prouve que le clergé byzantin est resté fidèle à l'exemple du Christ, qui se trouvait toujours en société avec les publicains et les pécheurs.

A. MORDTMANN J^r.

Constantinople, août 1876.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUIN

Dans le bulletin de mai nous avons signalé les belles découvertes de M. Schliemann à Mycènes. Nous devons parler aujourd'hui d'un autre fait archéologique, également de grande importance, que nos lecteurs connaissent déjà par un article de M. Desor : la découverte de la *fonderie de bronze* de Bologne sur laquelle M. le comte Jean Gozzadini a attiré l'attention de l'Académie. On sait qu'il s'agit de *quatorze mille* pièces de bronze enfouies dans un vaste *dolium* exhumé il y a quelques mois, place Saint-François, sur l'emplacement de l'ancienne Felsina. Cette fonderie est la plus considérable de toutes les fonderies connues. M. Gozzadini y signale les séries suivantes : fibules, 2,397 ; haches, 1,559 ; bracelets, 170 ; lances, 110 ; ciseaux, 98 ; faucilles, 89 ; rasoirs, 40 ; scies, 22 ; gouges, 20 ; limes, 17 ; couteaux, 15 ; mors de chevaux, 10 ; instruments fusiformes, 6 ; épées, 5 ; figure humaine ithyphallique, 1 ; sans compter un nombre très-considérable de boutons, clous, disques, spirales, plaques ornées au repoussé, et 500 kilogrammes environ de culots de métal. L'habile archéologue italien a eu l'heureuse pensée de mettre en regard de ces chiffres l'indication des séries correspondantes provenant de l'ensemble des fonderies de France et de Suisse, qui se montent d'après lui à 67. Il en résulte des comparaisons instructives, telles que celle-ci :

	BOLOGNE.	FRANCE ET SUISSE.
Fibules	2.397	7
Haches	1.559	797
Rasoirs	40	3
Limes	17	1

On voit que les fibules, les haches, les rasoirs et les limes sont beaucoup plus nombreux à Bologne que dans toutes les trouvailles de France et de Suisse réunies. La France et la Suisse reprennent un léger avantage pour les lances et les faucilles : 110 lances à Bologne contre 154 en France et en Suisse ; 89 faucilles contre 110. Quelques objets, comme les instruments fusiformes, ne se sont rencontrés, jusqu'ici, absolument qu'en Italie.

Les conclusions de M. Gozzadini sont les suivantes :

Quant à l'époque à laquelle on peut rapporter notre *fonderie*, il faut exclure le plein âge du bronze ; car les rasoirs et surtout les rasoirs lunulés, les outils fusiformes, la figure humaine ithyphallique, quelque grossière qu'elle soit, et surtout l'usage très-répandu des fibules, appartiennent à des temps où le fer était déjà connu. Notre fonderie, qui paraît contemporaine de la nécropole de *Villanova*, remonterait vraisemblablement au xe ou xie siècle av. J.-C. La fonderie de Bologne est donc d'un grand intérêt ; elle nous donne de précieux renseignements sur l'époque de transition entre l'âge du bronze pur et le pur âge du fer, et tend à démontrer qu'il existait alors en Cisalpine un grand centre de fabrication d'objets de bronze dont une partie était exportée au-delà des Alpes.

Nous ne pouvons maintenant que mentionner, faute d'espace, deux autres communications très-importantes, l'une de M. Michel Bréal sur le déchiffrement des inscriptions de l'île de Chypre, l'autre de M. Alfred Maury sur *les Ligures*. La *Revue* donnera prochainement une analyse de ces deux mémoires.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— *Gazette archéologique de Berlin*, 35e année, 1er cahier :

C. Robert, *Dædalos et Ikaros, peinture murale de Pompei* (pl. I et II ; la planche I représente, en chromolithographie, une peinture intéressante, qui paraît réservée à une destruction rapide ; elle se trouve dans une maison que l'on n'a pas achevé de déblayer et qui est restée inconnue à presque tous ceux qui ont visité, même avec soin, les ruines de Pompei). R. Engelmann, *la Mosaïque de Sentinum* (pl. III), au musée de Munich. A. Klügmann, *l'Hercule de Polyklès*. E. Hübner, *A propos d'un portrait de Romaine, la figure du Musée britannique connue sous le nom de Clytie*. M. Hœrnes, *Oreste à Delphes, Diomède et Ulysse*, deux peintures de vase du cabinet impérial des antiques à Vienne (pl. IV, 1, et pl. V).— Nouvelles : A. Mau, *Découvertes archéologiques en Italie*. Procès-verbaux des séances de la Société archéologique à Berlin, de janvier à avril. *Les fouilles d'Olympie* : Rapports 12 à 16. Inscriptions d'Olympie, 33 à 53, expliquées par Dittenberger ; 54 à 56, par M. Frankel.

— Παρνασσός, 1re année, n° 5 : Angelos Vlachos, *Sur la poésie hellénique moderne et particulièrement sur George Zalacostas*. A. K. Spathakis, *Sur l'activité pédagogique de Pestalozzi*. Constantin Pop, *le Temple d'Artémis à Ephèse, d'après les découvertes de M. Wood*. A. Manos, *Esquisses monténégrines*. D. P. L., *les Derniers moments de Beethoven*.—Mœurs et coutumes : *les funérailles du patriarche de Venise*. M., *Sur l'insecte appelé* ἀφροφόρος ὁ ἀφρώδης (cicada spumaria de Linnée).

Archéologie. Les fouilles au pied de l'Acropole, par E. Dragoumis. Dodone. Antiquités romaines. Nouvelles. Séance du Syllogue philologique Parnassos. Chansons populaires et inédites de différentes parties de la Grèce, tirées d'une collection formée par P. Zerlendès.

Chronique. Nous apprenons par les nouvelles que les fouilles allemandes à Olympie ont été de nouveau interrompues au mois de mai 1877, après qu'ont été pris des moulages des morceaux de sculpture trouvés dans cette campagne. La Société archéologique se prépare à continuer à Mycènes les fouilles de M. Schliemann. On annonce d'Athènes la découverte

de quatre nouveaux fragments de la balustrade du temple de la Victoire aptère, représentant, comme ceux qui ont déjà été recueillis il y a longtemps, des Victoires dans différentes attitudes.

— Le tome XXXIV des *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande* (1877) contient un excellent mémoire de M. Ch. Morel, intitulé : *les Associations de citoyens romains et les Curatores civium Romanorum conventus Helvetici.* Il y a beaucoup à apprendre dans les explications aussi judicieuses que savantes à l'aide desquelles l'auteur fait comprendre ce qu'étaient ces associations formées dans les provinces par les citoyens romains qui s'y étaient établis comme banquiers et négociants ; il montre très-bien comment ces hommes d'affaires, établis au milieu d'une population qu'ils exploitaient et qui le plus souvent leur était très-hostile, ont dû chercher dans une intime union les moyens de mieux garantir leur sécurité et leurs intérêts. Il y avait là une institution dont la nature et les conditions n'avaient jamais été aussi bien étudiées qu'elles l'ont été par M. Morel. Ancien élève et secrétaire de M. L. Renier, son répétiteur d'épigraphie latine à l'Ecole des hautes études, M. Morel, que nous avions espéré voir se fixer en France, où sa place semblait marquée dans le haut enseignement, avait été enlevé tout d'un coup par un brusque changement de carrière à ses collègues et à ses amis ; on pouvait craindre qu'il ne fût perdu pour des études où il avait déjà marqué sa place par plusieurs travaux fort appréciés des connaisseurs. La dissertation qu'il nous envoie aujourd'hui de Suisse suffit à prouver que, s'il a cessé d'enseigner, il n'a point cessé d'apprendre, et que l'épigraphie et l'histoire peuvent encore attendre beaucoup de sa science et de son intelligente curiosité.

G. P.

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique,* avril 1877, (2 feuilles) : *Séances de l'Institut,* 16 et 23 février, 2, 9, 16 mars. Nous y remarquons une communication, reproduite in-extenso dans le bulletin (p. 78), de M. Lumbroso, sur les *procuratores Neaspoleos et mausolei Alexandriæ, ad Mercurium Alexandriæ, ad diocesin Alexandriæ, ad epistrategiam Septem nomorum et Arsinoitum.* M. de Rossi a fait d'intéressantes observations sur certains titres de colléges funéraires qui n'avaient pas encore été bien compris. M. Helbig a appelé l'attention sur les antiquités découvertes à Mycènes par M. Schliemann. A l'aide d'une tête de marbre qui existe dans les magasins de la villa Ludovisi, M. Schreiber essaye de déterminer le vrai caractère du *crobylos* qui formait la coiffure athénienne au commencement du ve siècle. — *Les fouilles de Corneto,* lettre de M. Dasti à M. Helbig. A. Mau, *Fouilles de Pompei,* suite. Leone Nardoni, *Observations sur les vases archaïques retrouvés dans le camp prétorien et sur l'Esquilin.* O. Montelius, *Tombes et antiquités gauloises en Italie.*

— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique,* mai 1877, (2 feuilles) : *Séances* des 23 mars, 6, 13, 20, 27 avril. Curieuses observations de M. de Rossi sur une série de tablettes de bronze, qui se terminent en queue d'aronde, et sont munies de trous où passaient les clous destinés à

fixer ces monuments à une paroi. On y lit des inscriptions très-courtes où figurent, soit au génitif, soit au datif, les noms de membres de la famille impériale, de personnages illustres, ou de fonctionnaires attachés au service des empereurs. A l'aide de différents indices relevés sur plusieurs de ces tablettes, M. de Rossi arrive à rendre très-vraisemblable la conjecture qu'il avance le premier pour expliquer ces monuments ; selon lui, ces tablettes auraient été comme affichées sur la porte des écuries où n'auraient pas eu le droit de pénétrer les agents chargés de choisir, en vertu de l'impôt appelé *collatio equorum*, les chevaux dont l'Etat avait le droit de s'emparer, dans les derniers siècles de l'empire, pour le service militaire ; les membres de la famille impériale et certains ordres de fonctionnaires étaient dispensés de cette charge, et ces plaques en auraient averti les *stratores* auxquels était confiée cette sorte de conscription des chevaux. — A. Mau, *Fouilles de Pompei*, suite. Kœrte, *les Peintures du sarcophage de Tarquinia dit del sacerdote* (comparaison très-intéressante entre ces peintures, celles du célèbre sarcophage de même provenance qui est aujourd'hui au musée étrusque de Florence, et les peintures de Vulci découvertes par François et conservées à Rome; mêmes sujets : un combat d'amazones, et l'égorgement par Achille des prisonniers troyens sur la tombe de Patrocle). Henzen, *Inscription de Concordia et inscription athlétique napolitaine.*

—— *Bulletin de correspondance hellénique*, 1re année, nos 6 et 7. Sommaire : 1. Ch. Tissot, *la Libye d'Hérodote.* 2. C. Papparigopoulos, *De l'utilité des ouvrages byzantins pour l'histoire de la langue grecque actuelle.* 3. Th. Homolle, *Fouilles à Délos.* 4. O. Riemann, *Inscriptions grecques provenant du recueil de Cyriaque d'Ancône.* 5. C. S. Condos, *Mélanges de critique* (corrections au texte de Galien, Eustathe, Hésychios). 6. Paul Foucart, *Décret de proxénie.* 7. O. Rayet, *Inscription de Philadelphie.* 8. C. N. Sathas, *Fragments de Chérémon*, ouvrage perdu de Proclus, titre d'un traité de Porphyre. 9. A. Dumont, *Fragment de l'office funèbre de l'Eglise grecque sur une inscription d'Egypte.* 10. Neroutsos-Bey, *Inscription de Sis en Cilicie.* S. Dragoumis, *les Fouilles pratiquées sous le mur méridional de l'Acropole.* L. Duchesne, *la Colonie romaine d'Olbasa, en Pisidie.* M. Collignon, *Emplacement et ruines de la ville de Caunos.* Mylonas, *Nouvelles acquisitions du musée de la Société archéologique d'Athènes. Inscriptions des îles de Gyaros et de Santorin. Fouilles aux abords de l'Erechtéion.* Institut de correspondance hellénique, séance du 1er mai. (Pl. V), buste du cosmète Claudius Chrysippos ; XI, la Libye d'Hérodote; XII, la région du lac Triton, cartes par M. Ch. Tissot; XIII, inscription d'Egypte.

—— Sommaire du numéro de juin du *Journal des Savants : De l'état des personnes et des peuples sous les empereurs romains*, par M. Naudet. *Les causes finales*, par M. E. Caro. *Le jardin fruitier du Muséum*, par M. E. Chevreul. *Archéologie de l'île de Samothrace*, par M. Georges Perrot. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire universel des littératures, par G. Vapereau. Hachette, 1876-77.

Pour indiquer le but que l'auteur s'est proposé d'atteindre et faire apprécier les services que son ouvrage est appelé à rendre, nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter quelques lignes à la préface et d'analyser le reste de cette introduction : « La forme de dictionnaire, si commode pour les recherches, a été appliquée de nos jours avec succès à tout ordre spécial de connaissances, aux sciences physiques ou mathématiques, à la chimie, à la médecine, à l'histoire naturelle, à l'industrie, aux beaux-arts, aux sciences morales, à l'économie politique, à la politique, à la philosophie, aux études historiques, à la biographie, à l'archéologie. Ces répertoires alphabétiques d'une spécialité définie ont été accueillis comme d'heureux moyens de vulgarisation et d'utiles instruments de travail.

« Il était naturel que la littérature eût le sien; que, dans ce grand mouvement d'ouvrages de forme encyclopédique qui se restreignent à un seul objet pour l'embrasser et le faire connaître dans toutes ses parties, il y eût l'encyclopédie littéraire, s'enfermant librement dans le domaine un peu flottant des lettres pour le pénétrer mieux, réunissant dans un seul et même cadre, pour l'offrir à une intelligente curiosité, tout ce qui intéresse de près ou de loin l'art littéraire : hommes et choses, livres et auteurs, histoire et théorie, faits et jugements, questions générales et partie technique, procédés et résultats.

« Cette idée si simple, si conforme aux tendances contemporaines, n'a pas eu jusqu'ici les suites qu'elle comportait ; la littérature, qui a conservé une place convenable dans les dictionnaires universels de biographie et d'histoire, tant en France qu'à l'étranger, s'est laissé peu à peu évincer des grandes encyclopédies générales par les empiètements de la science, et elle ne s'est pas dédommagée en se créant son encyclopédie particulière mise au niveau du goût, de l'esprit et du savoir modernes. »

C'est cette lacune qu'a voulu combler M. Vapereau. Il commence par rappeler les tentatives qui avaient déjà été faites et dont aucune n'était de nature à le décourager; puis il expose le plan qu'il a suivi, il énumère les éléments entre lesquels il a dû répartir la place qui lui était mesurée avec économie. C'est d'abord la *Biographie littéraire*, les hommes, les auteurs; il explique comment, dans la vie des écrivains, il n'a dû voir que les faits et les circonstances qui ont contribué, directement ou par réaction, au

développement de leurs idées et de leur style; il montre ce qu'il a dû aller prendre de la vie des hommes qui, par leurs titres principaux, appartiennent à l'histoire politique, à la philosophie, à la religion, aux arts ou à la science, mais qui se rattachent aux lettres par quelques écrits ou par leur influence. Les morts seuls figurent ici; pour le jugement des œuvres et du rôle, il n'y a point de commune mesure entre les morts et les vivants. Sous cette rubrique : *les Choses, les Œuvres*, M. Vapereau traite des ouvrages qu'on ne peut mettre avec certitude sous des noms d'hommes, et il explique dans quels cas il a cru devoir faire figurer à leur rang alphabétique les titres mêmes d'œuvres dont l'auteur est connu et a dans le Dictionnaire son article biographique. Il indique ensuite dans quel esprit il a traité des *genres littéraires* et des types qu'ils mettent en œuvre, puis de l'*histoire littéraire* proprement dite, des *théâtres* et des *journaux*, de la *théorie*, de l'*esthétique*, de la *rhétorique* et de la *prosodie;* quelle place il a faite à la *linguistique* et à la *grammaire;* enfin, quels soins il a apportés à la *bibliographie*. Grâce aux titres d'ouvrages auxquels il renvoie après chaque article de quelque importance, on sera toujours mis en état de pousser plus loin l'étude dont le Dictionnaire n'aura pu résumer que les résultats les plus généraux. Commencé, comme la plupart des ouvrages de ce genre, avec divers collaborateurs auxquels M. Vapereau rend hommage dans sa préface, ce livre s'est continué et achevé par voie de rédaction personnelle: il en résulte plus d'unité et de proportion que n'en comportent souvent les ouvrages de ce genre.

Si nous signalons aux lecteurs de la *Revue* ce Dictionnaire, ce n'est pas qu'il puisse remplacer pour eux le *Dictionnaire des antiquités* de MM. Daremberg et Saglio, que publie la même librairie, mais c'est qu'il a pour eux un grand avantage sur cette publication, celui d'être terminé. La dernière livraison en a paru à la fin de mai. Or, le *Dictionnaire universel des littératures* contient bien des articles qui peuvent rendre service à ceux qui s'occupent d'archéologie. Ainsi, vous y trouverez une notice biographique sur tous les archéologues de quelque notoriété et la liste de leurs principaux ouvrages; vous y lirez avec fruit, tout courts qu'ils soient, des articles comme ceux-ci : *Archéologie, Costumes, Chœur, Théâtre*, etc.

M. Vapereau nous permettra de lui signaler quelques erreurs ou quelques omissions faciles à réparer dans un prochain tirage; nos remarques lui prouveront avec quelle attention nous avons examiné certains articles de son livre. Page 127, 2e colonne, Leipsus pour Lepsius. Dans l'article sur le chœur antique, M. Vapereau s'exprime ainsi : « On ne sait au juste si des femmes en faisaient partie ou si les rôles féminins étaient toujours tenus par des hommes. Quelques passages d'Aristophane et les conditions d'harmonie des chants et des voix tendent à repousser la seconde hypothèse. » Nous ne savons quel historien hasardeux M. Vapereau a suivi là; s'il est dans l'histoire du théâtre ancien, qui nous présente tant d'obscurités, un point aujourd'hui mis hors de doute, c'est que jamais une femme n'a paru sur la scène athénienne, ni parmi les acteurs, ni dans le chœur tragique,

satyrique ou comique. Dans la bibliographie de cet article, M. Vapereau devrait citer un livre dont la lecture est sans doute très-pénible, mais qui contient beaucoup de faits curieux et de vues ingénieuses, l'*Histoire de la comédie ancienne*, d'Édélestand Duméril (2 vol. in-8°, Didier, 1869). La notice sur Démosthène s'ouvre par un barbarisme, Δημοσθήνης au lieu de Δημοσθένης, faute d'impression que nous ne mettons pas sur le compte de l'auteur. Cette notice est rédigée avec soin et avec goût; seulement, nous en voulons un peu à M. Vapereau de renvoyer ceux qui ne peuvent lire Démosthène dans sa langue à la traduction de Stiévenart, si faiblement écrite en français et si pleine de contre-sens. Pour les discours politiques, nous préférons celle de Plougoulm, malgré ce qu'elle a parfois d'un peu pompeux et d'un peu tendu; quant aux plaidoyers civils, on ne peut vraiment les lire que dans l'excellente traduction de M. R. Dareste, publiée en 1875, chez Plon, en deux volumes in-12. M. Vapereau oublie aussi de mentionner un ouvrage capital, bien supérieur à celui de Beckker auquel il renvoie, un ouvrage dont ne peut se passer quiconque s'occupe de Démosthène; je veux parler du livre d'Arnold Schæfer, intitulé : *Demosthenes und seine Zeit* (3 vol. in-8°, le dernier en deux parties; Leipzig, Teubner, 1856). Il oublie aussi, parmi les éditions de Démosthène, la remarquable édition des harangues politiques que M. Weil a donnée à la librairie Hachette, dans la collection d'éditions savantes des classiques grecs et latins (1873). Voici enfin une assertion bien dénuée de preuves : il écrit que Démosthène passa les premières années de sa jeunesse « dans l'oisiveté et la débauche ». Ce n'est pas ainsi que Démosthène aurait pu se tirer de la situation presque désespérée où l'avait mis l'infidélité de ses tuteurs, et triompher de l'hostilité d'une puissante coterie intéressée à l'empêcher de se relever et de percer. La jeunesse de Démosthène, quand on l'étudie de près, nous offre, au contraire, le spectacle d'une volonté précoce, de desseins arrêtés bien avant l'âge où l'on commence d'ordinaire à vouloir, et poursuivis avec une inflexible persévérance au milieu de difficultés sans cesse renaissantes. G. P.

L'Histoire de l'Archéologie, par Al. Odobesco.

La Roumanie, qui depuis quelque temps attire l'attention des hommes politiques, commence à se signaler aussi par des œuvres littéraires et scientifiques.

Nous avons devant les yeux un gros volume in-8° qui vient de paraître à Bucarest, sous le titre de « *l'Histoire de l'archéologie* » (1). C'est le cours professé par M. Al. Odobesco, — du 22 octobre 1874 au 14 mars 1875, — à la faculté des lettres de Bucarest, dans la chaire d'archéologie nouvellement instituée auprès de la jeune université roumaine.

L'auteur n'est pas un inconnu pour les savants français. Représentant

(1) *Istoria Archealogici*, partea I : *Anticitatea si Renascerea* (Bucuresci, 1377, Libraria Soece), in-8, 776 p.

de son pays pour la section roumaine à l'Exposition universelle de 1867, il publia à Paris, en collaboration de son collègue M. Aurelianu, un important travail historique et économique intitulé : *Notice sur la Roumanie*. Il s'est fait aussi remarquer par des recherches archéologiques sur les monastères de son pays. C'est à lui que nous devons l'intéressante monographie sur le *monastère d'Argis*, ce chef-d'œuvre de l'architecture roumaine au moyen âge. A ces écrits, qui lui ont valu une réputation incontestable parmi ses concitoyens, il faut ajouter une étude parue il y a trois ans, accompagnée d'une planche soigneusement chromolithographiée représentant le vase d'argile de Blain (en Bretagne).

C'est à Paris que M. Odobesco a fait son éducation littéraire, sous des maîtres tels que MM. Saint-Marc Girardin, Patin, Egger, etc. Dans les écoles françaises, il a puisé ce goût exquis et délicat qui se ressent de l'amour sincère des œuvres classiques, cet esprit fin et pénétrant qu'on reconnaît dans ses écrits.

Le volume qu'il vient de livrer au public ne contient pas toute l'histoire de l'archéologie. Le but de l'auteur, pour le moment, n'est que de rechercher les vicissitudes et le caractère de cette science depuis l'antiquité jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle. C'est dans un second volume qu'il se propose d'en détailler les progrès pendant les temps modernes.

A vrai dire, sa tâche n'était pas sans difficulté. La Roumanie est une nation jeune en comparaison des vieilles sociétés de l'Europe. Son réveil ne date que d'un demi-siècle. Pendant ces cinquante-six ans, elle a réalisé, au point de vue économique et politique, ce que d'autres peuples ont fait pendant des siècles. Mais le progrès n'est pas si rapide dans les sciences et dans les lettres. Aussi le professeur insiste-t-il longuement sur le but de l'archéologie, sur la variété de ses branches, sur l'utilité que tire de ses recherches la connaissance des institutions, des mœurs, en un mot, des civilisations anciennes.

Et comment ne pas s'arrêter sur ces préliminaires lorsque, dans presque tous les pays, se sont trouvés des antiquaires qui, par défaut de goût et de vraie science, ont fait retomber sur ces études le ridicule qui s'attachait à leur personne, et ont ainsi diminué l'importance de ce « critérium au moyen duquel on peut apprécier et connaître les facultés intellectuelles et les qualités morales des hommes? »

Mais après cette indispensable introduction, il aborde avec confiance l'histoire de l'archéologie.

La méthode qu'il se propose de suivre est, pour ainsi dire, une méthode mixte. Dans l'histoire des peuples, il ne s'attache pas seulement à l'ordre chronologique, mais aussi et surtout à la manifestation successive des arts qui distinguent, d'une façon particulière, l'esprit de chaque société.

Après avoir marqué les différentes étapes que l'on doit parcourir dans l'histoire de l'archéologie, M. Odobesco montre quelles sont les sources où doivent puiser ceux qui veulent connaître l'ancienne civilisation de l'Europe. Par rapport aux auteurs anciens, grecs et latins, il modifie et

complète la classification de C. Otfried Muller (1) et admet quatre espèces d'écrivains avant-coureurs de cette science : les périégètes, les techniques, les érudits et les sophistes. Aussi les logographes et les mystagogues, Hérodote et Pausanias, Varron et Vitruve, sont tour à tour consultés, analysés et mis en comparaison des nouvelles découvertes, qui confirment la plupart de leurs assertions. Les savants commentaires de Rawlinson sur le père de l'histoire grecque, l'élégante monographie de M. Egger sur Polémon (2), l'œuvre de Quatremère de Quincy (3), s'y trouvent résumés à côté de rapprochements intéressants, tels que peut les faire un homme instruit et consciencieux.

Sa troisième leçon est une des plus substantielles. Il y compare d'abord le récit de Pausanias sur le Jupiter Olympien de Phidias avec celui de Pline l'Ancien, et rappelle les efforts qu'a tentés le duc de Luynes, avec l'aide du sculpteur Simart, pour la composition d'une nouvelle Minerve chryséléphantine. Arrivé au groupe de Laocoon, il y apprécie les sentiments de Winckelmann et de Lessing sur ce miracle de l'art, « *questo miracolo dell' arte* », comme dit Michel-Ange, et les rapproche des vers que Virgile nous a laissés dans son *Enéide*. Le vase *diatretum* du musée de Pesth et celui de Portland, les *murrhines*, les mosaïques connues sous le nom de *Pigeons du Capitole* et d' Ἀσάρωτος οἶκος, sont l'objet de ses érudites investigations, qui nous mettent à même de juger du reste de l'ouvrage.

Après avoir ainsi examiné tout ce qu'il y a d'archéologie dans les œuvres de Lucien, des Philostrates, de Libanius, M. Odobesco passe en Italie, pays qu'il a si attentivement visité, pour nous parler de l'art romain depuis Auguste jusqu'à la décadence de l'empire et depuis la chute de la Nouvelle-Rome jusqu'à la renaissance.

Ici se déroule devant nous cette révolution qui fait renaître l'amour de l'antiquité et dont le signal fut donné tantôt par Rienzi et Pétrarque, tantôt par Guiglielmo di Pastrengo et Ciriaco Pizzicoli. L'activité du xve siècle, avec l'Académie florentine et son coryphée Marsile Ficin; le projet de Raphaël pour la découverte des anciens monuments, tout cela est soigneusement décrit par le professeur enthousiaste d'une science à laquelle il s'attache avec tant de zèle.

Et c'est de la même manière qu'il procède pour le xvie siècle, où nous avons à enregistrer tant de travaux et de recherches, à rappeler des noms illustres comme ceux des numismates Vico, Erizzi, Goltzius, des Manuce, Scaliger, Juste Lipse, savants que M. Nisard appelle « les gladiateurs de la république des lettres » ; enfin, des Cujas, des Grotius et de tant d'autres qui ont enrichi la science et ont épargné à leurs successeurs tant de peines et de fatigues.

(1) *Handbuch der Archæologie der Kunst.*

(2) Publiée dans la *Revue archéologique*, IIIe année, 1847.

(3) *Jupiter Olympien ou l'Art de la sculpture antique.*

Mais nous ne sommes pas même arrivé à la moitié du livre, et nous voyons combien il est difficile de donner une analyse complète de cet ouvrage. Disons donc, en abrégeant, que l'auteur n'y oublie rien qui puisse donner une idée précise, claire et complète de tous les travaux et de toutes les découvertes qui se sont succédé jusqu'au temps de Muratori, de Du Cange, de Fabricius et de Montfaucon.

Tel est le travail de M. Odobesco. Grâce à son érudition, on peut apprécier toute l'utilité des études archéologiques pour la connaissance exacte des arts, des institutions et des mœurs chez les anciens et même pour les auteurs classiques ; son livre est un résumé complet de tout ce qu'on peut dire sur l'histoire de l'archéologie depuis l'antiquité jusqu'en 1750.

La conscience qu'il a portée dans ses recherches et leur arrangement systématique, les bonnes sources où il puise, l'indication exacte des ouvrages nécessaires pour toute étude d'antiquités, enfin l'exposition lumineuse et le style agréable qu'on y rencontre sont des qualités dont la jeunesse roumaine s'empressera de profiter avec avidité.

Et si nous parlons seulement des Roumains, c'est qu'il y a peu de Français qui connaissent assez le roumain pour le lire couramment. Aussi souhaiterions-nous vivement que l'auteur voulût bien donner de son ouvrage une traduction en français, langue qu'il connaît si bien; ce serait là un témoignage à la fois utile et sûr des bons souvenirs qu'il reconnaît avoir gardés de la France et de son enseignement.

G. Dem. Téodoresco.

L'Égypte à petites journées (*le Kaire et ses environs*), par Arthur Rhoné, corr. de la Société des antiquaires de France, 1 vol. de 430 pages, illustré de 55 dessins d'édifices, d'objets d'antiquité, de groupes de figures, etc., et de 8 cartes et plans inédits. Paris, E. Leroux, grand in 8, 1877.

« Je voudrais, écrit M. Mariette-Bey à l'auteur, que l'Egypte fût visitée tous les ans par des voyageurs comme vous ; je voudrais que tous les ans on publiât sur l'Egypte des livres aussi intéressants et aussi consciencieusement étudiés que le vôtre. L'Egypte moderne y gagnerait d'être mieux connue et les erreurs, souvent extraordinaires, qui sont encore accréditées sur l'Egypte ancienne finiraient par se transformer en notions justes et saines. »

Les notions justes et saines que M. Mariette, « le plus grand fouilleur de la vallée du Nil », se plaît à reconnaître dans le travail dont nous voulons parler, c'est à l'illustre égyptologue lui-même que l'auteur les doit ; c'est avec lui et avec notre regretté collaborateur Théodule Deveria qu'il a visité l'Egypte et s'est trouvé initié pour la première fois au caractère intime de l'Orient, comme aux mystères de l'antiquité égyptienne. Entouré de compagnons d'élite qui ne cessaient d'observer toutes choses et d'interroger M. Mariette sur ses découvertes ou M. de Lesseps sur ses grands travaux, l'auteur de ce livre a bien fait de retracer, telles qu'elles se passèrent, ces *journées* d'un voyage que chacun peut lui envier.

Il a donc pris les choses comme elles venaient : il nous dépeint d'abord

l'aspect de l'Egypte et de sa population, la physionomie des villes et surtout du Kaire ancien, la cité la plus complète, la plus remarquable et la mieux conservée du vieux monde oriental. Le texte, rédigé sur les lieux et pas à pas (seul moyen de peindre avec exactitude et vivacité de coloris), est accompagné de nombreuses vignettes et de cartes très-soignées : on y trouve deux plans comparatifs d'Alexandrie moderne et d'Alexandrie antique, que des fouilles récentes ont permis de restituer dans son ensemble ; puis un plan archéologique du Kaire ancien, où chaque édifice se trouve marqué, et où les plus remarquables pour l'art et les souvenirs ont leurs dates inscrites.

Un monument intéressant, un tableau tout fait, une coutume populaire ou religieuse viennent-ils à se présenter, l'auteur, sans arrêter sa promenade, s'échappe par une transition pour pénétrer dans le passé et en sonder les secrètes profondeurs. Cela fait, il remonte à la surface, décrit ce qu'il rencontre encore, pour suivre une nouvelle piste si la curiosité d'en savoir davantage vient à le reprendre.

Ce système offre peut-être l'inconvénient d'interrompre parfois une description qui, s'appliquant à des lieux aussi célèbres, ne saurait manquer d'intérêt. Cependant, il faut convenir que des digressions un peu savantes, lorsqu'elles sont bien ménagées, donnent plus de relief aux parties descriptives et que l'on y revient avec plaisir lorsque l'intelligence a été quelque temps satisfaite par des notions positives. D'ailleurs, nous accordons qu'un voyage d'Egypte ne s'écrit point comme une excursion en Suisse, où tout ne paraît fait que pour les yeux de l'artiste ; et, d'un autre côté, pour être archéologue, nous ne sommes pas de ceux qui, se renfermant dans le texte d'une inscription ou la patine d'un bronze antique, ne voient rien du pays qui les a produits. En Egypte plus qu'ailleurs, l'art, la civilisation, la religion et même l'histoire sont en harmonie avec la nature, la configuration et le climat si exceptionnels de la contrée : un observateur consciencieux, voulant initier à ce qu'il a bien vu, ne peut révéler le génie intérieur de l'Egypte sans dessiner ses contours extérieurs.

« J'ai fait deux choses en ma vie, écrivait un jour avec trop de modestie M. Mariette : le *musée de Boulaq* et la découverte du *Serapeum de Memphis.* » Ces deux œuvres de sa prédilection occupent une place importante dans le travail de M. Rhoné. La revue du célèbre musée égyptien et l'étude de ses trésors, dont chacun représente pour le fondateur une somme incalculable de labeurs et de joies, fournissent au narrateur l'occasion de faire en quelque sorte l'histoire à vol d'oiseau de la civilisation égyptienne, et de toucher à quelques points d'archéologie dont l'intérêt en jeu fera pardonner la longueur en discussion. Puis, tout en décrivant les passages du Nil (pour lesquels il est permis d'avoir autant de prédilection que pour l'ancien Kaire avant le percement de ses *boulevards Haussmann*), l'auteur nous conduit dans cette grande forêt de palmiers entrecoupée de lagunes et de terres cultivées qui fut autrefois MEMPHIS et « où règne aujourd'hui le silence d'un monde primitif ».

Marchant sur la crête des digues, naviguant sur des radeaux improvisés, nous parvenons avec les voyageurs et leur illustre guide aux plateaux rocheux et déserts de Sakkarah qui furent la nécropole de Memphis. Traversant ces nuées de tombeaux contemporains des premières dynasties pharaoniques et dont la *Revue* a parlé en 1869, nous arrivons aux portes de l'hypogée des Apis : lieu célèbre que l'on cherchait vainement depuis l'expédition de Bonaparte, et que M. Mariette devina par une subite inspiration, mais ne découvrit qu'après une suite de luttes, d'efforts et de persécutions dont l'histoire est un véritable roman. Les récits et les descriptions archéologiques sont ici éclairés presque à chaque page par des dessins, des restitutions et des plans très-soignés qui forment sur cet intéressant sujet une collection fort complète. On remarquera surtout le plan détaillé inédit des souterrains du Serapeum, avec leurs chambres funèbres et leurs sarcophages colossaux, plan que M. Mariette communiqua lui-même à l'auteur, il y a quelques années. Ce chapitre sera donc un commentaire agréable et un assez bon précurseur du grand ouvrage scientifique que M. Mariette, encouragé par l'Etat, se décide enfin à faire publier sur le Serapeum de Memphis et son trésor d'inscriptions conservées au Louvre.

Le livre de *l'Egypte à petites journées*, qui contient une bibliographie assez complète, se termine par un *Appendice historique*, sorte d'aide-mémoire uniquement consacré à l'archéologie positive. Sa partie fondamentale est une étude des sources de l'histoire d'Egypte précédant un *Résumé chronologique* de l'histoire d'Egypte depuis les premières dynasties pharaoniques jusqu'à nos jours. Cet essai est accompagné d'une très-bonne carte archéologique de l'Egypte, dressée tout exprès par notre savant professeur du collége de France, M. Maspero, et donnant pour la première fois, avec la table des *nomes* ou provinces antiques, la concordance des noms de villes égyptiens, grecs et arabes. L'éditeur de ce beau volume semble faire présager la publication prochaine d'une nouvelle série de *petites journées* de voyage, où l'auteur décrirait *de visu*, et muni de documents sérieux et parfois inédits, l'isthme de Suez vu avec M. de Lesseps, la Haute-Egypte avec Mariette-Bey, et Jérusalem avec MM. Mauss et de Saulcy.

Espérons que le succès, venant à couronner ce premier essai, encouragera M. Rhoné à donner suite à son projet, qui a déjà l'approbation des premiers savants et l'agrément des lecteurs intelligents, désireux de connaître un passé et une contrée qui n'ont pas cessé d'attirer invinciblement la curiosité et l'intérêt des nations civilisées, depuis l'antiquité grecque et romaine, et qui, selon la belle expression de M. Ernest Renan, « sera bientôt comme une espèce de phare au milieu de la nuit profonde de la très-haute antiquité ».

***

THE ... LIBRARY

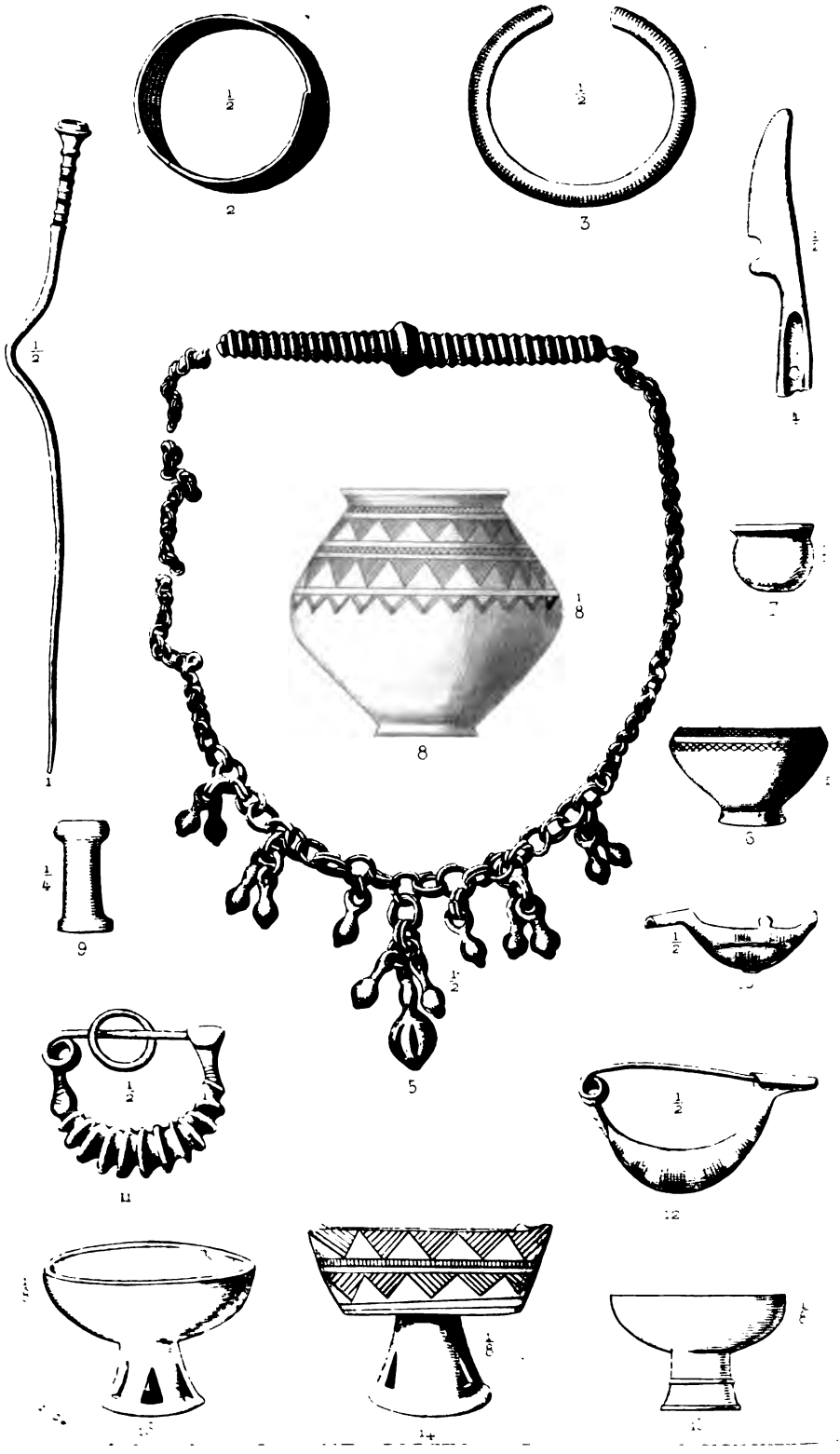

GALASECCA PREMIÈRE PÉRIODE

THE ... LIBRARY

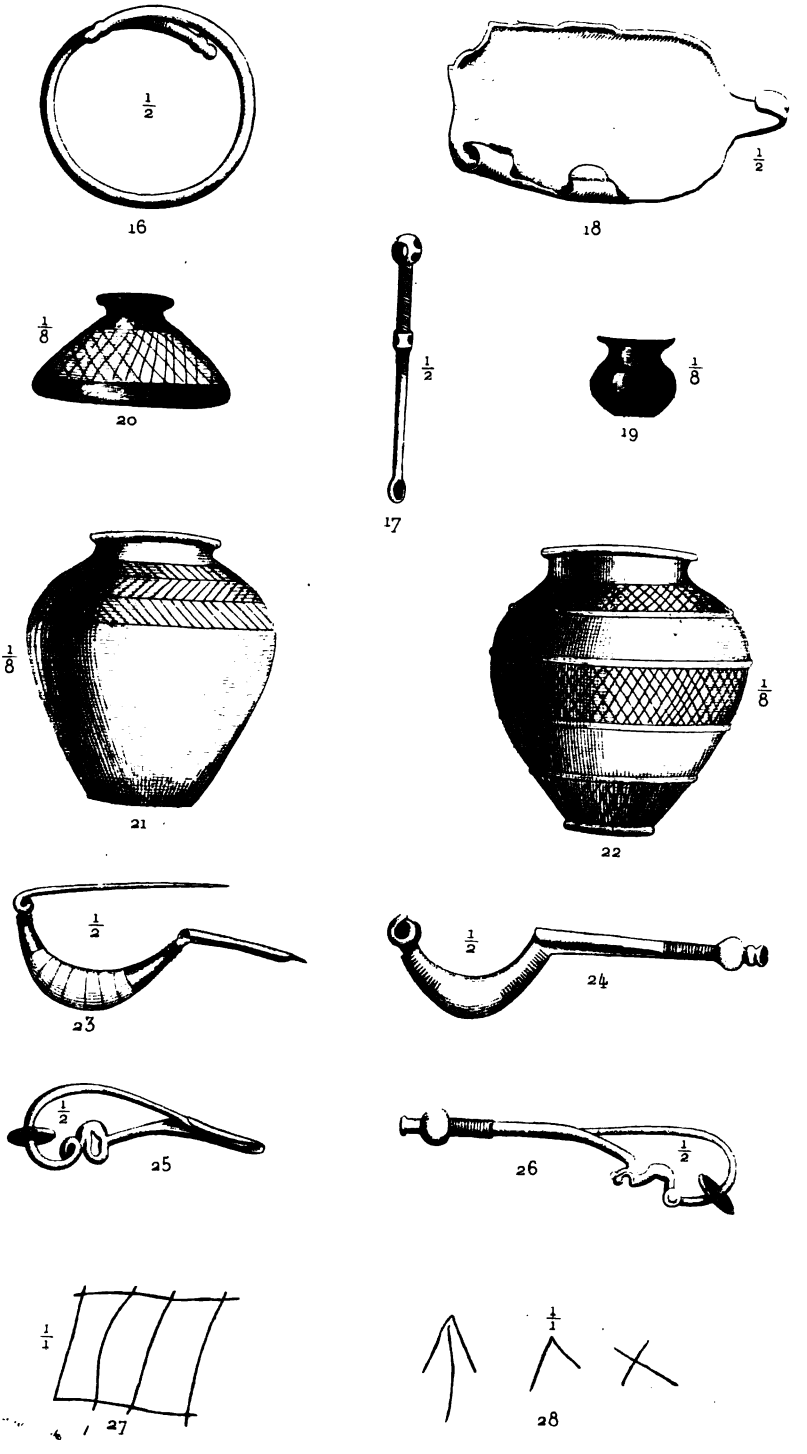

GOLASECCA (SECONDE PÉRIODE)

DEUX PÉRIODES

DU

PREMIER AGE DU FER

DANS LA

NÉCROPOLE DE GOLASECCA

Avant de parler des deux périodes auxquelles le titre de ce mémoire fait allusion, je crois nécessaire de récapituler, pour plus de clarté, les faits généraux qui se rapportent à la nécropole de Golasecca. Dans cette récapitulation je serai bref, pour ne pas répéter ce que d'autres ont écrit à ce sujet (1), ou ce que j'ai publié moi-même (2). Je m'étendrai davantage sur les différences qui existent entre les deux périodes en question.

Je commence donc, sans autres préliminaires, en faisant seulement remarquer que, parmi les faits que je vais relater, quelques-uns sont la confirmation de circonstances déjà acquises à la science, d'autres sont l'exposé de découvertes récentes que je soumets à l'examen des paléoethnologues.

La *nécropole* dite *de Golasecca* s'étend sur les deux bords du Tessin

(1) G.-B. Giani, *Battaglia del Ticino tra Annibale e Scipione;* Milan, 1824. Bernardino Biondelli, *Una tomba gallo-italica scoperta a Sesto Calende sul Ticino;* Milan, 1867, dans les Mémoires du *R. Istituto Lombardo.* G. de Mortillet, *Sépultures anciennes du plateau de Somma; Revue archéologique,* janvier 1866.

(2) P. Castelfranco, *La necropoli di Golasecca,* dans le journal *Il Secolo;* Milan, 20 juillet 1874. *I Merlotitt,* etc., dans les *Atti della Soc. Italiana di scienze naturali,* vol. XVII, liv. IV. Les *Merlotitt,* station humaine du premier âge du fer, etc.; *Matériaux,* 1876, 6e et 7e livr. *Una tomba della necropoli di Golasecca,* dans le *Bullett. di paletnologia italiana,* janvier 1875

et occupe une aire d'environ 37 kilomètres carrés, traversée par le fleuve.

Sur la rive gauche la nécropole est comprise dans l'espace borné par *Coarezza*, *Somma*, *Vergiate*, l'*Abbadia de Sesto-Calende*, *Lisanza* et le fleuve ; sur la rive droite, entre le fleuve d'une part, et de l'autre *Castelletto-Ticino*, *Cichignola* et le *Lazzaretto de Borgo-Ticino*. Cette aire devra s'étendre encore, et de beaucoup, lorsqu'on aura pu pratiquer de nouvelles recherches. Le village de Golasecca est situé dans le voisinage d'un des principaux groupes de sépultures, les premières qui ont été fouillées (1) ; je conserverai donc à cette importante station humaine le nom déjà bien connu de Nécropole de Golasecca, mais, plus exactement, comme il s'agit d'un grand nombre de groupes de tombes, épars (2) sur une foule de points, et de traces d'habitations (3), on devrait dire : *Stations du premier âge du fer, sur les deux rives du Tessin, au sud du lac Majeur.*

Les monuments du premier âge du fer qu'on rencontre sur l'aire désignée ci-dessus sont de trois sortes :

A. Les traces d'habitations ;

B. Les enceintes en pierres brutes visibles à la surface du sol ;

C. Les tombes.

A. *Traces d'habitations.*

J'ai parlé d'une de ces habitations (la première que j'arrivai à dé-

(1) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc.

(2) Ce n'est pas sans raison que je me suis servi de l'expression *groupes épars;* en effet, les tombes des deux bords du Tessin ne semblent pas distribuées de façon à pouvoir en déduire quel était le centre habité, ni quelles tombes sont les plus anciennes. Avant tout, il ne s'agit pas d'un grand centre, mais d'une foule de petits noyaux ; ce n'est pas la grande nécropole d'une ville, ce sont les nécropoles en miniature d'une foule de villages, de hameaux, de masures; les collines et les endroits élevés semblent avoir été plus peuplés que les bas niveaux, et la rive gauche plus que la droite. Pour se faire un *criterium* de l'espace occupé par les habitants du premier âge du fer, dans chacune des deux périodes, pour cette localité, il sera bon de dresser un plan topographique de tous ces monuments; et c'est là un ouvrage que je compte publier lorsque je parlerai plus particulièrement des *habitations*. Je crois cependant utile de faire observer, dès à présent, que les habitations devaient être nombreuses et clair-semées; isolées, ou réunies par petits groupes ; que les centres principaux étaient, sur la rive gauche, plusieurs collines connues sous le nom de *Monte Galliasco*, *Monsorino*, la *Cornelia*, les *Corneliane*, etc.; sur la rive droite, le *Bosco del Monte*. Je crois que la publication de la carte de nos tombes jettera une lumière nouvelle sur la division en deux périodes de la nécropole de Golasecca.

(3) P. Castelfranco, *I Merlotitt*, etc.

couvrir) dans un mémoire précédent (1); je parlerai des autres dans une autre occasion.

B. *Enceintes en pierres brutes.*

MM. Giani, Biondelli et de Mortillet se sont déjà occupés des enceintes. L'abbé Giani crut y reconnaître les traces des tentes de l'armée de P. C. Scipion, et les jugea du même âge que les tombes (2). M. Biondelli y vit des monuments sépulcraux celtiques, assurant que « *les Celtes seuls eurent la coutume de ceindre de cette façon les tombes de leurs morts* (3) ». M. de Mortillet jugea ces enceintes bien postérieures aux tombes, attribuant ces dernières au premier âge du fer, et ne se prononçant pas au sujet des premières (4).

Pour ma part, j'ai relevé les traces de quatre de ces enceintes sur la rive droite du Tessin et de quarante-trois sur la rive gauche. Les mieux conservées ont déjà été décrites assez fidèlement par M. de Mortillet; j'ai également publié une description de ces enceintes dans le volume du Congrès de Stockholm; je renvoie donc pour les détails à ce compte rendu (5).

La plupart des enceintes sont circulaires; quelques-unes sont rectangulaires. Au centre des enceintes circulaires et dans le voisinage, aussi bien que dans une foule d'endroits où aucune enceinte n'est visible, on trouve de nombreuses tombes, presque toujours groupées, quelquefois isolées.

Pour moi les enceintes sont contemporaines des tombes les plus anciennes.

C. *Tombes.*

Les tombes de la nécropole de Golasecca sont diversement construites, et les objets qu'elles renferment varient souvent en forme et en nombre. Toutes ont cependant quelques caractères communs qui portent à les attribuer au même peuple, ou tout au moins à des populations suivant les mêmes rites funéraires. En effet, chacune d'elles renferme en général *une urne cinéraire unique*, couverte d'une es-

(1) P. Castelfranco, *I Merlotitt*, etc.

(2) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., p. 15 et 16.

(3) B. Biondelli, dans le journal *il Crepuscolo* du 12 sept. 1852, p. 586 : « *essere esclusivamente dei Celti il cingere in tal modo le sepolture dei loro estinti.* »

(4) G. de Mortillet, *Sépultures anciennes*, etc.

(5) *Compte rendu du Congrès d'anthropol. et d'archéol. préhist.*, Stockholm, 1876.

pèce d'écuelle à lèvre rentrante, abouchée ; et cette urne contient : 1° les *os incinérés* du défunt ; 2° presque toujours un *petit vase accessoire* (pl. XV, fig. 7, et pl. XVI, fig. 19) que l'abbé Giani appelle lacrimatoire (1); 3° très-souvent, mais plus rarement que le petit vase, des fibules, des armes et d'autres menus objets en bronze, en fer, en ambre, en verre, etc., le plus souvent des objets de parure.

Outre l'urne cinéraire couverte d'une coupe, et les menus objets ci-dessus mentionnés, il arrive fréquemment que d'autres vases de formes variées sont rangés autour de l'urne ; ce sont des *coupes*, des *écuelles*, de *petites urnes*, etc., etc. — Du reste, pour d'autres renseignements généraux, je renvoie à la bonne description de Giani, laquelle, tout ancienne qu'elle est, est cependant encore une des meilleures (2).

Les descriptions de M. de Mortillet (3) ne peuvent être qu'un guide d'une importance secondaire, puisque ce savant distingué n'a fouillé qu'*une seule* de ces tombes et a emprunté la plupart des autres détails à l'ouvrage de M. Giani. Quant à l'unique et très-importante tombe décrite par M. le professeur Biondelli (4) avec force citations savantes, celle-ci ne peut pas servir de base à des conclusions générales, avant tout parce qu'il s'agit d'une tombe *exceptionnelle*, et ensuite parce que l'artiste chargé de graver les planches qui accompagnent cette note a reproduit très-infidèlement quelques-uns de ces vases. Je serai obligé de parler encore de ces inexactitudes.

Un autre caractère commun à toutes les tombes de Golasecca est celui-ci, qu'aucune des poteries de cette nécropole n'a été faite au tour ; on les a façonnées d'abord à la main et on a lissé ensuite avec l'ébauchoir.

Maintenant que nous avons résumé les caractères généraux, nous passerons à l'examen détaillé ; et ici je crois bon de faire noter que mes observations sont établies sur plusieurs centaines de fouilles.

Avant tout, ici comme à Villanova (5), nous remarquons quatre formes diverses de tombes :

1° Tombes simples, consistant en un simple trou dans la terre, sans le moindre caillou, et dans lequel on a déposé l'urne.

2° Tombes formées de simples cailloux, dressés régulièrement autour de l'urne, laquelle est placée sur un sol également composé de

(1) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., p. 25.
(2) Id., depuis la page 17 jusqu'à la page 25.
(3) G. de Mortillet, *Sépultures*, etc.
(4) B. Biondelli, *Una tomba*, etc.
(5) G. Gozzadini, *Di un sepolcreto etrusco scoperto presso Bologna.*

cailloux. Quelquefois une grosse pierre et une ou deux dalles grossières servent de couvercle.

Il m'est plusieurs fois arrivé de rencontrer des amas si considérables de ces pierres, qu'il fallait travailler pendant quatre ou cinq heures, avec trois ou quatre ouvriers, pour sortir tout ce matériel de la fosse.

3° Tombes formées d'un fond de cailloux, tandis que les parois latérales et le couvercle sont de dalles grossières. Il arrive parfois qu'une ou deux des parois sont formées, comme le fond, de cailloux non cimentés, posés à sec les uns sur les autres.

4° Tombes de simples dalles brutes ; ce sont en général des tombes quadrilatères, mais elles peuvent avoir aussi cinq, six, sept et même huit côtés très-irréguliers.

Pour la forme et la façon des urnes cinéraires, il est facile de remarquer des types assez différents les uns des autres. Lorsque je commençai à pratiquer des fouilles à Golasecca, je ne donnai pas, tout d'abord, une grande importance à ces différences ; mais plus tard, ayant remarqué que certaines formes d'urnes correspondaient à des fibules d'une forme spéciale, qui à leur tour n'étaient jamais associées à des urnes d'un autre type, il me vint le soupçon que la répétition constante des mêmes faits ne devait pas dépendre d'un simple hasard, mais plutôt d'une différence d'âge de ces monuments ; un semblable soupçon devint bientôt pour moi une conviction, lorsque, pendant les fouilles successives, je pus multiplier ces observations. Ce sont ces différences et ces particularités qui m'ont conduit à subdiviser à Golasecca le premier âge du fer en *deux périodes*, que je désignerai par les noms de *première* et *seconde ;* la *première* est celle que je crois la plus ancienne.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Les urnes que j'attribue à cette période sont d'argile mal lavée et contenant des grains siliceux en petite quantité ; elles ne sont pas faites à l'aide du tour à potier et sont enduites à l'extérieur d'une argile plus fine lissée ensuite à l'ébauchoir. Elles ont leur *plus grand diamètre horizontal vers la moitié de leur hauteur* (pl. XV, fig. 8) et sont toutes (sauf une ou deux exceptions sur des centaines de cas) ornées de certaines bandes de triangles ou *dents de loup*, gravées lorsque l'argile était encore fraîche, sur la paroi externe de la moitié supérieure de l'ossuaire. Ces dents de loup ont leurs pointes tournées vers le bas et sont remplies d'autres petites lignes parallèles à l'un des côtés, également gravées. Entre deux zones de triangles on

a tracé une autre bandelette de traits fort courts croisés entre eux comme des X. Les dents de loup, ainsi que les autres ornements, sont tracées avec un instrument à pointe tranchante, comme celle d'un couteau ; parfois, mais rarement, ces mêmes traits sont granulés comme si on les avait tracés avec une *roulette* à couper la pâte, ou mieux encore en appuyant sur l'argile fraîche un fil de bronze tordu en spirale sur son axe (1). De plus, tous ces traits en creux étaient remplis, à l'origine, d'une espèce d'émail blanc, lequel devait ressortir avec un bel effet sur le fond sombre du vase. Il est quelquefois assez difficile de distinguer cet émail, qui, étant d'une substance plus délicate que la terre cuite, est plus ou moins effacé; mais on rencontre assez fréquemment des ossuaires sur lesquels cet émail est encore assez visible et quelquefois même très-bien conservé. Il est très-visible, par exemple, sur les tessons de l'ossuaire trouvé dans la tombe de Sesto Calende (2), laquelle appartient à la première période; lesdits tessons sont déposés aujourd'hui, avec d'autres précieuses trouvailles, au musée archéologique de Brera. Dans le mémoire du professeur Biondelli on remarque, pl. I, fig. 2, le dessin d'un vase entier que jamais personne n'a vu, et qui, bien sûr, n'a jamais existé que dans l'imagination du dessinateur chargé de ce travail. En effet, tandis que les ossuaires *renflés vers le milieu* sont les seuls qui soient ornés de *dents de loup gravées*, et que les ossuaires renflés vers le col du vase ne sont jamais *gravés*, celui qui nous est offert dans la planche en question présente l'étrange hybridisme d'un ossuaire de la deuxième période enjolivé des ornements de la première. Mais, je le répète, dans la collection de Brera, ni dans aucune autre que je connaisse, le vase figuré dans l'ouvrage de M. Biondelli n'a jamais existé. A Brera, on trouve bien les tessons du véritable ossuaire de Sesto Calende; c'est là que j'ai pu les examiner et reconnaître sans peine que cette urne cinéraire appartient à la première période aussi bien par la forme, la gravure et l'émail, que par les autres particularités de *fabrication*.

Ce n'est pas là la seule remarque que j'aurais à faire au sujet des dessins de l'ouvrage en question, et je devrais dire aussi quelques mots sur les deux *verres à boire*, ou supposés tels par le savant auteur, lesquels ne sont autre chose que les *pieds* creux de deux coupes identiques à une de celles que nous publions aujourd'hui (pl. XV,

(1) G. Chierici, *Sepolcri di Bismantova*, dans le *Bull. di Palet. italiana*, mars 1875.

(2) Biondelli, *Una tomba*, etc.

fig. 18); mais je ne crois pas nécessaire d'insister, ni de donner des preuves de ce que j'avance, bien persuadé que le savant archéologue directeur du cabinet numismatique de Milan saura, dans une autre édition, rectifier ces inexactitudes du dessinateur, et d'autres tout aussi graves; ce qui permettra au professeur Biondelli de conserver dans son mémoire l'assertion qu'un «*examen attentif*» des objets trouvés dans la tombe de Sesto Calende a pu lui permettre « *d'en donner, en même temps qu'un dessin fidèle, une description exacte* (1) ».

J'ai dû faire les observations précédentes afin de prouver que, si la tombe de Sesto Calende est exceptionnelle quant à la richesse, elle n'altère cependant pas le moins du monde ma théorie des deux périodes; laquelle aurait été un peu ébranlée si la tombe de Sesto Calende avait été telle qu'on l'a présentée au monde savant.

Les ossuaires à renflement moyen se trouvent plus particulièrement dans les tombes formées de simples cailloux, ou de cailloux et de dalles; ce qui n'exclut pas qu'on en trouve quelquefois, mais très-rarement, dans les tombes formées de dalles seulement, ou dans une fosse sans aucun caillou. Il faut noter ici qu'il n'est pas commun de trouver des urnes dans une fosse simple, et que cette particularité est presque exclusive à la première période.

Le vase-couvercle de l'ossuaire de la plus ancienne période est quelquefois en forme d'écuelle à lèvre rentrante (pl. XV, fig. 6) et quelquefois en forme de coupe à long pied (pl. XV, fig. 13 et 15). Ce couvercle est généralement lisse, sans gravures, ou tout simplement orné de légers traits ou d'un cordon en relief (pl. XVI, fig. 15).

Il arrive assez souvent que d'autres vases semblables au couvercle, ou d'autre forme, sont groupés autour de l'urne principale.

Dans l'urne même se trouve presque toujours le petit vase accessoire commun aux deux périodes; celui de la première période est cependant un peu différent de celui de la deuxième, pour la pâte et d'autres particularités de fabrication; il a des courbes moins gracieuses que dans la deuxième période, et le col plus court (pl. XV, fig. 7).

Certains vases, d'une forme étrange, sont tout à fait particuliers à cette période. Je veux parler de ces vases quadrangulaires, à pied conique ou sans pied, ornés de dessins géométriques gravés, et semblables à celui qu'a publié Giani (2). Dans la riche collection de M. l'ingénieur Villa de Greco, il y en a un intact, que nous repro-

(1) Biondelli, *Une tombe*, p. 4, lignes 7 et 8.
(2) G.-B. Giani, pl. VII, fig. 7.

duisons ici (pl. XV, fig. 14). Je possède également dans ma collection un vase de cette forme et des fragments de quelques autres.

Les cylindres en terre cuite renflés aux deux bouts (pl. XVI, fig. 9), en forme de bobine, sont particuliers à cette période. Ils sont identique à ceux de Villanova (1), Felsina et autres localités, avec cette différence qu'à Golasecca je n'en ai jamais vu de gravés en creux.

Les petits cônes en terre cuite, connus sous le nom que je crois peu approprié de *fusaïoles*, sont communs aux deux périodes.

Les objets de parure, en métal ou autres matières, ne sont jamais très-communs dans la nécropole de Golasecca, ce qui me fait supposer qu'il s'agit ici de tombes de pauvres gens ; le bronze y est moins rare que le fer dans les deux périodes, mais particulièrement dans la première. En outre, dans la plus ancienne période, ces fibules sont toujours en bronze et des formes les plus simples (pl. XV, fig. 10, 11, 12); le petit canal dans lequel l'extrémité de l'épingle va s'insérer est court et simple; quelquefois, mais rarement, la partie extérieure de la fibule est ornée de petits points gravés, remplis d'une espèce de pâte blanche probablement métallique; plus fréquemment on y a tracé des dessins géométriques, gravés. La forme *en sangsue* y est la plus commune ; la fibule est fréquemment vide et ouverte à la partie inférieure, si bien que si on tourne en haut la partie creuse la fibule ressemble grossièrement à un *bateau* ; quelquefois deux boutons (pl. XV, fig. 10) ou deux pointes saillent latéralement.

Les fibules à disques ou à grosses côtes en relief sont tout à fait spéciales à la première période (pl. XV, fig. 12); elles ressemblent à quelques-unes de celles de Villa Nessi (2), dans la vallée de Vico, ou des lacs de la Suisse (3). (V. Desor.)

Les épingles à cheveux, de 20 cent. de longueur environ (pl. XV, fig. 1), y sont plus fréquentes que dans la période suivante.

Les beaux bracelets y sont rares; ils sont tous ouverts, peu ornés, et d'une épaisseur moyenne de 7 millim. (pl. XV, fig. 3).

On rencontre plus que fréquemment, très-communément, certains anneaux ou bracelets formés de trois ou quatre tours d'un seul fil de bronze plié en deux (pl. XVI, fig. 2). On en a quelquefois jusqu'à huit ou dix exemplaires dans une seule tombe, et il y en a de toutes les dimensions, depuis le diamètre de 15 millim. jusqu'à 8 cent. Ils sont rares dans la deuxième période.

(1) G. Gozzadini, *Di un sepolcreto*, etc., pl. 7, fig. 3.
(2) A. Garovaglio, *Rivista archeologica della prov. di Como*, fasc. VI, pl. II, fig. 11.
(3) Desor, *Le bel âge du bronze*, pl. 3, fig. 2.

Les chaînettes, et de beaux colliers entiers formés de petits anneaux de fil de bronze (pl. XV, fig. 5), appartiennent presque exclusivement à cette période ; dans la seconde j'ai également trouvé quelques fragments de chaînettes, sans jamais avoir pu en recomposer des colliers.

Avec les urnes gravées j'ai également trouvé une pointe de lance en bronze, une lame de poignard et un petit couteau (pl. XV, fig. 4) également en bronze. Les pointes de lance en fer n'ont jamais accompagné que les urnes de la deuxième période. Il faudrait cependant faire une exception pour la tombe illustrée par le professeur B. Biondelli, déjà citée; mais il est nécessaire de faire remarquer une fois encore que cette tombe est *sui generis;* d'ailleurs, rien d'extraordinaire qu'un grand personnage, tel qu'on suppose le guerrier de Sesto Calende, possédât des armes plus belles et plus rares que celles de ses autres compatriotes.

SECONDE PÉRIODE.

Les urnes de la période la moins ancienne sont, à quelques exceptions près, d'argile soigneusement purifiée, et par conséquent sans les grains siliceux notés plus haut. Elles sont également façonnées sans l'aide du tour à potier et lissées à l'ébaucheir ; de plus, leur surface externe est enduite d'une couche d'argile encore plus fine, rouge ou noire, à laquelle a été donné un beau luisant ; cette surface luisante est enjolivée de quelques ornements non pas gravés, mais d'un brillant plus vif, comme *bruni*. Parfois quelques vases rouges (c'est-à-dire de la couleur de la terre cuite) ne sont pas enduits superficiellement de la couche de fine argile dont je viens de parler, et dans ce cas ils offrent une surface un peu raboteuse, dépourvue de toute espèce d'ornementation. — Il me semble que, tout aussi bien dans la première période pour les vases gravés, que dans la seconde pour les vases brillants, on ne devait enduire de cette seconde couche de fine argile que les poteries qu'il s'agissait d'orner de dessins, et lorsque la terre était déjà un peu cuite ; qu'après avoir tracé les dessins voulus, on devait soumettre la pièce à une nouvelle cuisson dans le but de durcir et de fixer la seconde croûte. La supposition de deux cuissons successives expliquerait plusieurs des particularités remarquées dans la façon des vases du premier âge du fer. M. le professeur Chierici a été le premier à noter les deux cuissons, en parlant des sépultures de Bismantova (1).

(1) Chierici, *Sepolcri di Bismantova.*

Le profil des ossuaires est plus élégant dans la seconde période que dans la première. *Le plus grand diamètre horizontal est vers le col de l'urne* (pl. XVI, fig. 21 et 22); et cette forme, qui se répète pour presque tous ces vases, est à Golasecca le meilleur caractère pour distinguer les deux périodes. Dans les tombes on trouve également des vases d'une autre forme (1) que je suis d'avis de rapporter également, pour maintenant, à la seconde période; ils sont d'une forme plus conique et plus allongée, moins ventrus. Giani nous présente un de ces vases, pl. III, fig. 4 de son livre; parfois ils n'ont pas la lèvre évasée; ils n'ont pas la bouche recouverte d'une coupe ni d'aucun autre vase, et ils ne contiennent pas de vase accessoire; mais les autres particularités de la façon et du modelage, aussi bien que les fibules en bronze qu'ils contiennent, les font attribuer, sans aucun doute, à la deuxième période.

J'ai parlé ailleurs (2) de la méthode suivie pour obtenir les ornements *bruni sur brillant*.

Le type tout à fait spécial de cette période est donc, ainsi que je l'ai dit, celui des vases renflés vers le col. Ces ossuaires peuvent être ornés de différentes façons, si bien qu'une seule figure ne suffirait pas, ainsi que j'ai pu le faire pour la première période, à les représenter tous (3). Quelquefois, outre les dessins *brunis* dont j'ai parlé, les ossuaires sont également cerclés de cordons en relief au nombre de deux à six (pl. XVI, fig. 22) (4). Les dessins consistent en lignes obliques, irrégulièrement parallèles, tracées de droite à gauche ou de gauche à droite (5); parfois les lignes obliques se croisent comme les mailles d'un filet (6); d'autres fois on retrouve les triangles de la première période, mais toujours brunis, jamais gravés (7).

L'ornementation, ici comme dans la première période, n'occupe que la portion située au-dessus du plus grand diamètre de l'ossuaire. Quelques-uns des vases à cordons, ornés du haut en bas, sont seuls exceptés (pl. XVI, fig. 22).

Ces ossuaires, n'étant pas gravés, ne peuvent également pas avoir,

(1) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., pl. III, fig. 4.

(2) P. Castelfranco, *I Merlotitt.*

(3) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc. Les fig. 4 et 7, pl. VII de son ouvrage, représentent des vases de la première période; tous les autres vases des planches III, IV et VII semblent se rapporter à la deuxième période.

(4) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., pl. III, fig. 7; pl. IV, fig. 11.

(5) Id., ibid., pl. IV, fig. 12.

(6) Id., ibid., pl. VII, fig. 5 et 6; pl. III, fig. 5, 6, 7, 9.

(7) Id., ibid., pl. III, fig. 5; pl. VII, fig. 5.

par conséquent, le remplissage d'émail blanc si remarquable dans le creux des sillons de la première période.

Les ossuaires de la deuxième période se rencontrent plus particulièrement dans les tombes à dalles ; toutefois on en trouve aussi, mais plus rarement, dans les tombes formées différemment ; en trouver dans une fosse simple, sans cailloux, est un fait tout exceptionnel.

Le *vase-couvercle* a toujours la lèvre rentrante, avec le pied généralement très-bas (pl. XVI, fig. 20). Il arrive souvent que le *couvercle-écuelle* est rouge et raboteux, tandis que l'urne est des plus belles et parfaitement lissée ; quelquefois c'est le contraire ; mais le type de l'ossuaire est cependant toujours celui de la deuxième période. Beaucoup d'écuelles, parmi les plus belles, sont ornées d'un dessin *bruni* composé de traits se croisant en losange (pl. XVI, fig. 20).

Le *petit vase accessoire* enfermé entre les parois de l'urne a les mêmes dimensions que le petit vase correspondant de l'autre période ; mais il a des courbes plus gracieuses, un col plus élancé (pl. XVI, fig. 19), et il est luisant, comme la plupart des vases de la même période.

Quelques coupes et d'autres vases accompagnent souvent l'urne principale. Les coupes ont presque toujours un pied très-bas. L'anse, toujours rare à Golasecca, est *très-rare* dans la plus ancienne période, et l'est moins dans la seconde.

Le vase élégant que j'ai publié dans la planche 12, fig. 2 des *Merlotitt* (1) est particulier à cette période, aussi bien que l'autre pourvu d'une anse.

Sous le fond de beaucoup d'ossuaires, d'écuelles et de vases accessoires brillants on voit communément une croix brunie sur luisant (2) qui a été prise par quelques savants pour un symbole religieux (3) ; il est assez remarquable qu'un signe semblable se retrouve également à Villanova, à Vulci, etc. Cette *croix brunie* se remarque aussi, moins fréquemment, dans le fond intérieur des coupes ; M. Gaëtan Villa de Greco Milanese possède une de ces coupes, très-belle, et Giani en a également publié une (4). Dans les *deux* périodes de Golasecca la même marque, grossièrement *gravée* lorsque le vase était *cuit*, se voit quelquefois sous le fond de quelques

(1) P. Castelfranco, *I Merlotitt*, pl. XII, fig. 2.
(2) Id., ibid., pl. XII, fig. *a b*.
(3) G. de Mortillet, *Le signe de la croix*, etc., p. 126.
(4) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., pl. IV, fig. *a*.

vases ou dans le fond intérieur, ainsi que sur le bord ou le ventre des vases accessoires.

Mais dans la deuxième période de Golasecca un fait se présente qui est encore plus remarquable : ce sont quelques signes, qui ont l'air d'être des lettres ou des *chiffres* gravés lorsque la pâte était cuite, et qu'on rencontre *très-rarement*, il est vrai, sur la paroi extérieure du col des petits vases accessoires, rien que sur ceux-ci. Le scrupuleux professeur G.-B. Giani avait déjà fait connaître dans son livre plusieurs de ces signes; mais sa bonne foi a été mise en doute d'une façon injurieuse par M. le professeur Biondelli ; si le professeur Biondelli avait pratiqué de nombreuses fouilles, comme l'abbé Giani, il aurait reconnu aussi bien que lui la vérité du fait. Aussi bien que M. Giani, j'ai tiré de la terre, *de mes propres mains*, quelques petits vases brillants, sur lesquels sont gravés des signes mystérieux ayant un air de famille avec l'alphabet étrusque, sans toutefois se rapporter entièrement, que je sache, à aucun des nombreux alphabets déjà connus. Je publie deux de ces marques, les soumettant à l'examen des savants (pl. XVI, fig. 27 et 28). A ce propos je dois faire remarquer ici que, s'il n'est pas possible de douter de la bonne foi de M. Giani, on peut supposer que des gens, peut-être par amour du lucre, n'ont pas été aussi loyaux à son égard, et ont frauduleusement marqué quelques-uns de ces vases, pour les lui vendre à un plus haut prix. Je reléguerais, par exemple, dans cette catégorie le vase qu'il a publié à la planche IV, fig. 15, dont les *traits gravés* ne m'inspirent aucune confiance.

Les fibules de la deuxième période sont de formes très-variées, comme les vases; elles sont presque toutes en bronze et quelques-unes en fer, et reproduisent des types déjà connus dans d'autres nécropoles. Nous retrouvons avant tout les fibules renflées de la première période, pleines ou creuses, mais parfois légèrement modifiées : ainsi le petit canal dans lequel s'enchâsse l'épingle ou languette mobile est généralement supporté par une tige plus longue et souvent terminée en *boule* (pl. XVI, fig. 24 et 26). On y voit aussi exceptionnellement des fibules en forme de *bateau*, mais dépourvues des deux *boutons* latéraux.

Tandis que les deux types de fibules *renflées* de la première période se répètent dans la deuxième avec les modifications notées ci-dessus, la fibule à côtes (pl. XV, fig. 10) a complétement disparu; par contre, d'autres types élégants ont pris la place de la fibule à côtes (pl. XVI, fig. 23-26); nous avons représenté quatre de ces fibules des types les plus fréquents. Les mêmes, avec quelques variantes, peuvent se voir

dans le livre de M. Giani (1). Quelques fibules de Villanova (2) et d'autres localités italiennes sont semblables à l'une des nôtres (pl. XVI, fig. 26).

Les fermoirs ou plaques de ceinturon (pl. XVI, fig. 18) (3) appartiennent à cette période presque exclusivement; celles qu'on trouve parfois, tout exceptionnellement, dans les ossuaires de la première période sont plus étroites et plus allongées. Je possède une de celles-ci ornée de dessins en zigzag, gravés sur la face extérieure.

Les épingles à cheveux (pl. XV, fig. 1) y sont plus rares que précédemment.

Les bracelets (?) de gros *fil* de bronze, non ouverts, mais avec les extrémités superposées (pl. XVI, fig. 16), appartiennent plus particulièrement à la deuxième période.

Des *auriscalpium* en bronze (pl. XVI, fig. 17) et un autre objet du même alliage, que je crois destiné à la cure des ongles, et que je trouve souvent associé à l'*auriscalpium*, se trouve particulièrement dans les plus belles tombes de la deuxième période. Dans la première les mêmes objets, plus rares, sont formés d'une vergette quadrangulaire, en bronze, tordue en spirale sur son axe (4).

Je n'ai trouvé de *lances en fer* (5) que dans la deuxième période; la tombe de Sesto Calende, que je sache, est jusqu'à présent la seule exception (6).

Et enfin, avec les ossuaires renflés vers le col, on trouve aussi les perles d'ambre, de verre blanc ou verdâtre, et de pâtes colorées. Quelques fibules de cette période sont aussi formées, en partie, de petits disques d'ambre réunis ensemble au moyen de rivets en bois et de petits trous, comme à Villanova (7) et à *Felsina*; je n'ai jamais trouvé, à Golasecca, les fibules ornées de verroteries, communes à Villanova.

RÉCAPITULATION.

DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE : Ossuaires en argile non soigneusement

(1) G.-B. Giani, *Battaglia*, etc., pl. V, fig. 10, 11, 12, 13, 14, 15.
(2) G. Gozzadini, *Di un sepolcreto*, pl. VIII, fig. 14.
(3) G.-B. Giani, pl. V, fig. 16, 17, 18.
(4) P. Castelfranco, *La necropoli di Rovio*, dans le *Bullett. di paletnologia italiana*, 1875, nos 4 et 5; et *Matériaux*, etc., 11e année, août 1875, 8e et 9e livr.
(5) G.-B. Giani, pl. VIII, fig. 1.
(6) B. Biondelli, *Di una tomba*, etc., pl. I, fig. 8.
(7) G. Gozzadini, pl. VIII, fig. 19.

décantée, renflés vers le milieu de la hauteur, ornés de dessins qui ont été incisés lorsque la terre était molle ; les sillons remplis d'une sorte d'émail blanc.

Dans l'ossuaire, un petit vase accessoire à col court.

Coupes et écuelles à lèvre rentrante, avec pied creux généralement assez élevé.

Petits cylindres en forme de bobines, non incisés.

Fibule à côtes relevées, fibule renflée et fibule en bateau, toutes les trois avec un court pédoncule ; elles sont toujours en bronze.

Armilles (?) formées de six à huit tours d'un mince fil de bronze, communes.

Chaînettes en bronze peu rares, et quelquefois de beaux colliers.

Armes en bronze.

Peu de fer.

Sigle : (?) une seule, formée de deux traits croisés, incisés ; peu commune.

Le tout plus fréquemment dans les tombes de simples cailloux.

Dans la deuxième période : Ossuaires en argile soigneusement décantée, renflés vers le col, généralement luisants, ornés de dessins brunis, réticulés, jamais gravés en creux.

Dans l'ossuaire, petit vase accessoire au col élancé.

Écuelles à lèvre rentrante, avec pied généralement bas.

Croix brunie, fréquente.

Les mêmes fibules que dans la première période, moins celle à côtes relevées, et plus quelques autres nouveaux types. Quelques-uns des types de la première période ornés en plus de rondelles d'ambre, avec l'appendice caudal plus prolongé et généralement terminé en boule. Fermoirs pour ceinturon ; ils sont presque exclusifs à cette période ; le tout en bronze.

Peu d'épingles à cheveux ; bronze.

Bracelets d'un très-gros fil de bronze aux extrémités superposées.

Ambre, verres, pâtes colorées.

Lances de fer.

Le fer moins rare.

Caractères (peut-être numériques) de style étrusque, gravés, lorsque l'argile était cuite, sur le petit vase dit *accessoire*.

Je n'ai attribué à aucune de ces deux périodes les dagues de fer avec fourreau de bronze, n'en ayant jamais trouvé *moi-même* dans les tombes de la nécropole ; celle de la tombe de Sesto Calende (1)

(1) B. Biondelli, pl. I, fig. 6.

semblerait appartenir à la première période ; on ne sait pas la forme de l'ossuaire qui accompagnait une autre dague conservée dans la collection de M. Villa de Greco Milanese.

Je dois faire observer que les poignées de ces deux dagues, ainsi qu'il a été souvent noté pour celles de l'âge du bronze, sont très-courtes ; l'espace réservé pour la main, dans la poignée de la dague de M. Villa, n'a que 7 centimètres ; celle de Sesto Calende, déposée à Brera, est de la même mesure.

Le fait ci-dessus, ajouté à cette autre particularité que les *jambards* de Sesto Calende n'ont que 34 centimètres dans leur plus grande hauteur, font présumer qu'il s'agit d'hommes de petite taille. Et quand même on voudrait donner peu d'importance aux dimensions des poignées, attribuant cette brièveté à une manière particulière de les saisir, on n'arrive pas aussi facilement à écarter les preuves fournies par les *jambards*. Sur ceux-ci, modelés d'une façon admirable, on observe les formes de toute la partie inférieure de la jambe, depuis la rotule jusqu'à la naissance du coudepied (1). Quant à moi, tout bien considéré, je crois que le guerrier de Sesto Calende ne devait pas avoir plus de 1^{m},60 de hauteur. M. le professeur B. Biondelli, avec les mêmes données, est arrivé à des conclusions tout à fait opposées aux miennes en disant que l'aspect de ces jambards démontre qu'ils ont dû appartenir à un homme d'une stature colossale (2). Les bracelets sont également de petite dimension (pl. XV, fig. 3).

CONCLUSION.

D'après tout ce que je viens d'exposer, et si j'ai su m'expliquer clairement, il doit résulter que les tombes de Golasecca appartiennent à deux périodes distinctes, dans la plus récente desquelles on trouve des vases plus savamment fabriqués que dans la période précédente, ainsi que des fibules plus variées, l'ambre, le verre, et peut-être aussi des caractères numériques.

Ayant ainsi déterminé les deux périodes de Golasecca, je crois qu'il ne doit pas être difficile d'en déduire, par corollaire, les âges relatifs d'autres nécropoles ou stations de la haute Italie. Je vais en désigner quelques-unes.

(1) Biondelli, *Una tomba*, pl. I, fig. 5.

(2) Id., « *polpacci di eroica forza* », p. 5, fig. 20; « *statura colossale* », p. 11, fig. 18.

La nécropole de *Villa Nessi* dans la *Valle di Vico* devrait se rapporter à la première période de Golasecca par les fibules publiées par M. Garovaglio dans la planche VII, fig. 1, 2, 3, 4, 7, 8, de son mémoire intitulé *Ultime scoperte*, etc. (1). Je suis un peu en doute au sujet des autres objets figurés sur la même planche, et particulièrement de la petite perle colorée, fig. 14, qui à Golasecca se rapporterait à la deuxième période. Il aurait été important de savoir dans quels ossuaires a été trouvé chacun des objets de parure. — De même, les vases pl. VI, fig. 2 et 7 du même ouvrage sont identiques à ceux de la première période de Golasecca; quant aux autres vases de la même planche, j'hésite un peu à les classer, à cause de la forme du bord ; toutefois il est à remarquer qu'ils sont renflés à la moitié de leur hauteur. Pour l'ensemble ils se rapprochent davantage des urnes de Villanova et Poggio Renzo (2). Dans un autre mémoire de M. Garovaglio (3) les fig. 10 et 11 de la pl. II se rapportent sans aucun doute à la première période de Golasecca ; et la fibule n° 12 doit être également attribuée à la première période, ayant été trouvée avec les deux autres objets que je viens de citer. On en peut dire autant de l'*épingle à cheveux*, pl. II, fig. 16; de la fibule fig. 7, et du couteau de bronze fig. 13. Je n'ai jamais vu, il est vrai, à Golasecca de semblables couteaux ; mais j'ai déjà fait observer que les armes de bronze n'appartiennent qu'à la première période.

Malgesso semble se rapporter, au contraire, à la deuxième période de Golasecca pour la forme de l'ossuaire et pour le petit vase *accessoire*, lequel a le col élancé ; c'est du moins ce que je crois reconnaître en examinant les esquisses publiées par M. Garovaglio (4).

Robarello correspond à la première période, à cause du casque publié par M. Garovaglio (5), identique à celui de la tombe de Sesto Calende, et plus encore par les vases de la pl. IX, fig. 2 et 5. Le vase fig. 3 de la même planche paraît être un type de transition entre les deux formes d'ossuaires de la nécropole de Villa Nessi.

Bismantova semble se rapporter à la première période de Golasecca, à cause des ossuaires renflés vers le milieu, lesquels en outre sont gra-

(1) A. Garovaglio, *Ultime scoperte dell' epoca gallica*, etc., dans la *Rivista archeol. della prov. di Como*, août 1872.

(2) A. Bertrand, *Revue archéologique*, 1874.

(3) A. Garovaglio, *Ultime scoperte nelle necropoli*, etc., dans la *Rivista archeologica della prov. di Como*, décembre 1874.

(4) A. Garovaglio, ibid., août 1872, pl. VI, fig. 3 et 5.

(5) Id., ibid., août 1872, pl. IX, fig. 4.

vés en creux, et leurs sillons sont remplis du même émail blanc (1). A Golasecca nous ne trouvons pas le *rasoir* de Bismantova (2) et la fibule formée d'un gros fil de bronze tordu sur son axe ; mais une fibule semblable nous la trouvons à Villa Nessi, avec des objets de la première période de Golasecca. D'autre part, à Golasecca, avec les urnes renflées vers le milieu je trouve quelques *auriscalpium* formés d'un fil quadrangulaire tordu sur son axe comme l'arc de la fibule de Bismantova (3).

Une partie des tombes de Villanova devrait correspondre à nos deux périodes, ainsi que j'ai cru le reconnaître en examinant les planches du savant ouvrage de M. Gozzadini (4) et lors de la visite que je fis à la splendide collection que cet illustre archéologue eut l'obligeance de me laisser examiner. M. l'ingénieur Zannoni est également d'avis qu'à Villanova il y a au moins deux périodes ; c'est ce qu'il me dit de vive voix lorsque je visitai avec lui les tombes Benacci pendant les fouilles ; en outre son assertion est confirmée dans une de ses dernières publications (5), où il est dit clairement : « Dans le « seul groupe Benacci j'ai trouvé neuf sépulcres, lesquels renfer- « maient l'objet supposé un rasoir, et j'ajouterai que cinq de ces sé- « pulcres appartiennent aux sépulcres de l'époque antérieure à Vil- « lanova, et selon moi *pélasgique*, et quatre aux *premières époques* « de Villanova. »

Rovio (6) a également une étroite parenté avec la première période de Golasecca : avant tout, par les vases, lesquels sont renflés vers le milieu et sont fabriqués d'après les mêmes procédés que Golasecca première période et Bismantova (7) ; en second lieu, par le fil de bronze quadrangulaire tordu sur son axe, comme à Golasecca première période, à Bismantova, etc., et enfin par le couteau de bronze.

Les Merlotitt sont des traces d'habitation de la deuxième période ; ce qui résulte de la façon des vases de cette station, que j'ai publiés en décembre 1871, c'est-à-dire dans un temps où je n'avais pas le moindre soupçon des deux périodes de Golasecca, et, partant, aucune idée préconçue. Plus tard j'ai encore trouvé, toujours aux

(1) G. Chierici, *Sepolcri di Bismantova*, p. 45.
(2) Id., ibid., pl. II, fig. 2.
(3) Id., ibid., pl. II, fig. 1.
(4) G. Gozzadini, *Di un sepolcreto*, etc.
(5) A. Zannoni, *Sui presunti rasoi di bronzo* ; extrait du *Bullett. dell' Istituto di corrispondenza archeolog.*, Rome, 1875, p. 9.
(6) P. Castelfranco, *La necropoli di Rovio*, etc.
(7) G. Chierici, *Sepolcri di Bismantova*.

Merlotitt, une fibule de bronze de la deuxième période (pl. XVI, fig. 26).

La plupart des fibules que j'ai étudiées à la bibliothèque de Bergame (1), indiquées comme provenant de Verdello et Zanica, se rapportent, pour les types aussi bien que pour la présence de l'ambre, à la deuxième période.

La tombe de Comabbio, décrite par M. Marinoni (2) comme appartenant à *la dernière période de la pierre* (!), se rapporte, à mon avis, pour la disposition et les dimensions des dalles et des cailloux de la tombe, et pour la *façon* de l'unique tesson de poterie qui a été conservé, à la première période de Golasecca (3). — Ce que M. Marinoni appelle un *grossier maillet de serpentin* (4) trouvé dans la même tombe n'est autre chose qu'un caillou morainique quelconque, comme on en trouve par milliers sur cette colline.

Et, pour maintenant, je ne crois pas nécessaire de pousser plus loin mes confrontations entre Golasecca et d'autres stations. Je crois cependant qu'une série de déductions du même genre, basée sur les fouilles de Golasecca, pourrait conduire à d'heureux résultats, décisifs et certains, dans le difficile problème du premier âge du fer. En attendant, comme ouvrier, je me suis hâté d'apporter de nouveaux matériaux à l'édifice de la science ; que les savants les examinent et disent leur opinion.

POMPEO CASTELFRANCO.

(1) P. Castelfranco, *Paletnologia lombarda*, dans les *Atti della Soc. ital. di scienze nat.*, vol. XVIII, fasc. IV, 1875.

(2) Camillo Marinoni, *Nuovi avanzi preistorici in Lombardia*, 2ª *Relazione*, dans les *Memorie della Società italiana di scienze naturali*, t. IV, nº 5, pl. I, fig. 5.

(3) La *même* tombe fut publiée plus tard par M. Marinoni, dans la *Storia d'Italia* di Atto Vanucci, comme une tombe de Golasecca (!). Et alors? est-elle de Comabbio ou de Golasecca?

(4) Camillo Marinoni, *Nuovi avanzi*, etc., pl. I, fig. 4.

NUMISMATIQUE DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

PÉRIODE ANTIQUE

Résumé des opinions de M. P. Charles Robert (1)

M. Privat, éditeur à Toulouse, publie en ce moment une nouvelle édition d'un ouvrage devenu rare et qui jouit d'une juste réputation, l'*Histoire générale du Languedoc*, par D. Devic et D. Vaissete. Les auteurs avaient joint, comme preuves, à leur vaste ouvrage, de nombreuses notes dont la valeur est loin d'être la même : on sait, en effet, que si la critique historique était déjà puissante au siècle qui vit Fréret, certaines parties de l'archéologie, et, parmi elles, la numismatique gauloise et même la numismatique du moyen âge (2), en étaient encore à leurs premiers pas. Aussi la note consacrée aux monnaies était-elle à peu près nulle. Une pièce d'argent des Volkes, d'un type fréquent dans le Languedoc, avait été prise par les savants bénédictins pour une de ces imitations des espèces arabes qui se fabriquaient dans le Midi et contre lesquelles s'élevèrent saint Louis et le pape Clément IV. M. Privat, ayant résolu de mettre les notes de la nouvelle édition à la hauteur de la science moderne, s'est adressé à des hommes spéciaux, et M. P. Charles Robert a bien voulu détacher en sa faveur quatre planches du vaste album qu'il forme depuis de longues années en dessinant à la plume, avec le plus grand soin, les monnaies gallo-grecques, gauloises et gallo-romaines des collections publiques et des collections particulières qui lui ont été ouvertes. Ces planches sont accompagnées d'un texte sobre et didactique dans lequel l'auteur a su tirer de faits bien établis les conséquences qu'ils comportent et des aperçus nouveaux, sans céder à ces entraînements

(1) Voir la note numismatique dans le t. II de l'*Histoire générale du Languedoc;* Toulouse; 1876.

(2) L'ouvrage de Duby ne parut qu'en 1790.

d'imagination auxquels on est naturellement enclin quand on aborde une époque aussi intéressante, mais aussi pauvre en documents écrits et aussi mystérieuse, que la période celtique. Un résumé de ce travail, neuf à plusieurs égards, nous a paru de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue* voués aux études celtiques et ceux qui cultivent la science des médailles.

Le cadre imposé à l'auteur ne comprend que les monnaies des peuples antiques ayant occupé le territoire qui formait au dernier siècle la province de Languedoc; mais de telles limites ne pouvaient être rigoureusement respectées, car certains systèmes monétaires qui avaient leur centre entre le Rhône et la Garonne se sont étendus au delà de ces fleuves, et il n'est pas possible, dans l'état actuel de la science, de distinguer nettement les origines et d'attribuer à chaque pièce son berceau.

Les peuples antiques groupés dans l'intérieur des terres, entre ces limites, n'appartenaient plus guère qu'à la race gauloise au début de la période monétaire. C'étaient les Helviens, les Vellaves, les Gabales, une partie des Ruthènes, et surtout le grand peuple des Volkes, qui a eu beaucoup de monnaies. Les Ibères n'occupaient plus guère que des points voisins des Pyrénées. Le littoral était habité par des peuples mal définis et d'origines diverses, qui ne peuvent revendiquer sûrement aucune monnaie. Seuls, certains Gaulois, qui occupaient sans doute le golfe de Narbonne, nous ont laissé les monuments d'un monnayage particulier.

En fait, et c'est la conséquence de ces habitats, le nombre des monnaies gallo-grecques à légendes et des monnaies muettes et purement gauloises est bien supérieur dans le Languedoc au nombre des monnaies ibériques. Il était donc naturel que l'auteur, dans ses préliminaires, insistât principalement sur l'origine, le caractère et les diverses phases du monnayage gaulois. Il rappelle, comme nous l'avons établi, que la race gauloise, alors qu'elle couvrait une grande partie de l'Europe, était en contact avec le monde grec aux deux extrémités de sa domination, c'est-à-dire par les établissements qu'elle possédait dans la vallée de l'Ister et d'où elle dirigea tant d'expéditions, et par les conquêtes qu'elle avait faites sur la partie des côtes de la mer Intérieure qui appartient précisément aujourd'hui à la province de Languedoc et qui se trouvait alors voisine à la fois de la Massaliétide et des colonies grecques de l'Hispanie; ces conquêtes la mettaient en outre à portée de l'Italie et de la Sicile. De telles relations, créées par la guerre et entretenues par le commerce avec la race la plus civilisée de l'antiquité, amenèrent naturellement les

Gaulois à faire usage du signe d'échange et à imiter les monnaies de leurs voisins, qui avaient cours sur tous les marchés. Ce fut donc à des prototypes grecs que les Gaulois empruntèrent leurs modèles vers la fin du IVe siècle av. J.-C., c'est-à-dire lorsque commença le travail d'assimilation. Ceux du Danube fabriquèrent des tétradrachmes dont ils prirent les types à la Macédoine et à diverses contrées helléniques. Les Gaulois du nord et du centre de notre Gaule, restés en relations avec les établissements danubiens sans doute par la vallée de l'Ister, reproduisirent surtout les statères d'or de Philippe de Macédoine, qui étaient, du reste, copiés à cette époque de tous côtés et même par les dynastes d'Asie, si bien qu'ils constituaient, en quelque sorte, un type international.

Les Gaulois du midi, s'ils copièrent aussi le statère d'or macédonien, ce dont l'auteur ne paraît pas certain, n'en firent pas leur principale monnaie. Leur véritable signe d'échange primitif fut, chez les uns, du bronze imité d'un type usité à Agrigente et dans d'autres villes de Sicile; chez les autres, et les plus nombreux, de l'argent plus ou moins copié sur le numéraire des colonies grecques dont ils étaient le plus rapprochés, c'est-à-dire de la Massaliétide et des comptoirs établis chez les Indigètes, au delà du promontoire pyrénéen.

Dans ces colonies grecques du littoral, comme dans la Grande Grèce et dans l'île de Sicile, l'argent et le bronze seuls servaient au signe d'échange, à l'appoint si l'on veut, et l'or s'employait au poids. Il en fut de même, jusqu'au temps de Sylla, à Rome, où le trésor était formé de lingots. Les Gaulois du sud, s'ils ne monnayèrent pas d'or, en eurent aussi au poids, témoin les meules que l'on gardait dans les étangs sacrés de Toulouse.

Les monnaies de bronze de type sicilien sont très-anciennes et souvent de beau style. Elles sont frappées par des chefs gaulois dont les noms, ΛΟΥΚΟΤΙΚΝΟΣ, ΒΩΚΙΟΣ, ΒΙΤΟΥΚΟΣ, ΚΑΙΑΝΤΟΛΟΣ et ΡΙΓΑΝΤΙΚΟΣ, sont écrits en grec; leur fabrication a duré très-longtemps et a fini par donner des spécimens barbares et presque indéchiffrables. M. Robert croit que la plupart de ces bronzes appartiennent aux environs du golfe de Narbonne, en sorte qu'à cette époque reculée (à peu près la même que celle où l'on introduisait dans le reste de la Gaule le statère macédonien), si les Grecs conservaient le littoral à gauche du Rhône et, en Hispanie, une partie de la côte des Indigètes, les Gaulois étaient maîtres de la zone centrale où s'éleva l'antique Narbonne. Le port de cette ville, que Strabon qualifie plus tard

de port gaulois par excellence, leur aurait ainsi permis d'avoir, comme leurs voisins, un commerce extérieur, et d'expédier par mer, sans subir les exigences des Grecs, les marchandises de la Gaule centrale et même l'étain et les produits de l'île de Bretagne, qui remontaient la Garonne et gagnaient l'Aude après un court portage à dos de bêtes de somme.

Quelques-unes de ces monnaies de bronze portent le nom d'un peuple, ΑΟΙΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ, écrit au génitif pluriel suivant l'usage monétaire. M. Robert résume les premières hypothèses plus ou moins aventurées dont ce peuple a été l'objet, depuis Pellerin qui le plaçait en Laconie, sur le mont Taygète, jusqu'à M. de la Saussaye qui compose son nom des ethniques de deux peuples gaulois appartenant l'un au pays de Langonia dans le Gévaudan, l'autre au pays de Tallet dans le Roussillon. Il rappelle que M. Boudard veut trouver dans ce mot l'ethnique de Toulon, sans remarquer que les monnaies qui le portent n'appartiennent pas à la rive gauche du Rhône; enfin il résume, en terminant, l'explication beaucoup plus plausible et plus ingénieuse due à M. de Saulcy, sans la considérer toutefois comme incontestable. Il est, ajoute-t-il, en numismatique comme en géographie, des points sur lesquels on ne peut entièrement porter la lumière.

Tout ce groupe de bronzes avec des noms d'hommes et de lieux commence, avons-nous dit, par de beaux exemplaires de type et d'art grecs, et finit, comme les statères d'or du centre et du nord, par d'informes dégénérescences où le sujet, s'il se reconnaît encore, trahit, par son exécution, des artistes devenus inhabiles.

Quant aux monnaies d'argent, les plus communes sont imitées des drachmes de Rhoda. L'auteur donne 96 variétés de ces imitations. On sait que l'atelier monétaire de la colonie grecque fondée sur la côte N.-E. d'Hispanie présente deux types, sortes d'armoiries parlantes; c'est : 1° la rose vue en dessus avec ses pétales épanouis; 2° la rose vue en dessous et dont le disque est coupé en quatre par les sépales barbues; ajoutons que celles-ci se détachent à angle droit du calice et forment quatre cantons dans chacun desquels un pétale se replie comme il arrive lorsque la floraison est très-avancée.

Ces deux types, et surtout le second, paraissent n'avoir pas été imités par les seuls Tectosages comme on le pense généralement, mais encore par les autres peuples gaulois qui habitaient entre l'Océan et le Rhône, et même au delà de ce fleuve. On retrouve en effet ces imitations fréquemment, non-seulement dans le Languedoc, mais dans la Guyenne et même en Provence. Elles étaient tellement

abondantes, au dernier siècle, sur les plateaux de Vieille-Toulouse, que les ouvriers, suivant l'abbé Audibert, se louaient sans salaire pour y travailler la terre, certains d'être largement rémunérés par les trouvailles qu'ils y feraient.

La suite du texte et les planches nous montrent les dégénérescences successives du second type, où les sépales barbues finissent par ne plus former que deux barres en croix, tandis que les quatre pétales recroquevillés se transforment en quatre objets ayant forme d'olive ou de croissant.

L'auteur a formé de ce vaste système de monnaies d'argent plusieurs sous-groupes bien enchaînés les uns aux autres. Ainsi que cela se passe pour toutes les monnaies gauloises copiées sur des monnaies grecques, le type primitif pur ne se rencontre qu'assez rarement, mais il en existe des reproductions dont bon nombre semble relativement peu ancien et ne semble peut-être pas au-delà des premiers établissements romains dans le sud des Gaules. Cette partie du mémoire est des plus importantes; elle donne aux collectionneurs un excellent système de classification.

Dans un grand nombre de pièces, chaque canton de la croix présente, comme on vient de le dire, un croissant qui n'est autre chose qu'un souvenir lointain du pétale de rose replié. Il arrive souvent aussi qu'un petit globe se trouve dans la courbure du croissant. Des numismatistes avaient vu dans ces représentations une allusion hiératique aux astres. On trouvera, dans l'exposé si lucide des lois de dégénérescence propres à la monnaie du midi de la Gaule, de puissants arguments contre une école qui s'obstine à voir dans le champ de toutes les monnaies gauloises des emblèmes religieux, comme si les artistes qui gravaient les coins monétaires, il y a plus de deux mille ans, s'étaient préoccupés, non de donner au signe d'échange un type usité chez les peuples plus puissants et plus riches et l'aspect auquel le public était habitué, mais de révéler aux générations futures les mystères du culte. Sans être l'ennemi absolu du symbolisme dans les types monétaires de la Gaule, l'auteur le repousse dans la plupart des cas.

En résumé, il ressort du travail que je viens d'analyser, que les premières imitations du numéraire grec, en or dans le centre et dans la partie septentrionale de la Gaule, en bronze et en argent dans le midi, étaient de bon style et de titre élevé pour les métaux précieux; or de tels produits dénotaient une culture assez avancée, car, sans parler de la gravure des coins qui exige la connaissance du

dessin et des outils difficiles à fabriquer, l'affinage du métal et la formation par la frappe de reliefs très-prononcés nécessitent des notions de chimie et des procédés mécaniques perfectionnés. A ces heureux et premiers essais du monnayage gaulois succèdent des spécimens de plus en plus dénaturés, et il y a cela de remarquable que la plupart de ces produits, où l'art grec a presque entièrement disparu pour faire place à un faire bizarre, sont moins anciens qu'on ne le croit d'ordinaire. Il résulte, en effet, de la composition mixte de certaines trouvailles, que bon nombre de ces monnaies dégénérées appartiennent à une époque assez rapprochée des conquêtes faites par les Romains dans le Sud, sous la conduite de Magnus Maximus et de Cneius Domitius Ænobarbus, et peut-être même de l'arrivée de César dans les Gaules. Il semble que, après avoir fait de belles monnaies à la grecque, les Gaulois auraient à peu près oublié la science et les arts monétaires, et peut-être laissé longtemps chômer les ateliers où se fabriquait le signe d'échange. Ces faits économiques dénotent une situation sociale moins bonne qu'au début. La fabrication de la monnaie, et le commerce dont elle est un indice, n'auraient repris de l'activité que tard, à l'époque où commençait à s'exercer l'influence romaine, et lorsque la culture grecque avait déjà subi en Gaule la déchéance dont parle Strabon. Ce ralentissement dans la vie commerciale des Gaulois, cette sorte d'interruption dans l'émission de leurs monnaies, cet avilissement de l'art, M. Robert n'a pas tenté de les expliquer dans son mémoire, mais nous savons qu'il les attribue à la situation politique qui fut faite à nos pères pendant la période qui s'étend entre l'influence grecque et l'influence latine. Les Gaulois, suivant lui, en étaient à l'apogée de leur puissance et du développement de leur force expansive lorsque commença la fabrication de leurs premières monnaies, c'est-à-dire des monnaies à la grecque. Cette race intelligente avait pénétré dans le monde civilisé par des expéditions heureuses et s'était mise en relations avec lui non-seulement par le commerce, mais par les mercenaires qu'elle fournissait à des princes ou à des peuples riches et efféminés; ce contact lui avait donné une certaine connaissance des arts, qui se manifeste dans la gravure des coins, et des relations commerciales qui justifient le grand nombre des monnaies mises en circulation (1); puis les richesses enlevées chez les peuples vaincus,

(1) Les trouvailles qui se succèdent depuis qu'on s'occupe de monnaies gauloises, ou celles qui ont été perdues depuis 2000 ans, prouvent que la Gaule, au début, eut un numéraire très-considérable.

les tributs exigés en numéraire avaient ralenti la fabrication monétaire, tandis que le pouvoir exorbitant usurpé par des chefs forts de leurs victoires avait amené peu à peu une féodalité excessive et une situation politique pleine d'antagonisme, qui ont dû nécessairement arrêter la prospérité de la nation. Plus tard, les conditions semblent se modifier : la guerre civile et les invasions d'outre-Rhin obligent les Gaulois à s'appuyer sur les Romains, et donnent à cette couche inférieure qui n'était ni esclave ni libre, suivant César, une certaine influence. C'est à cette époque que le monnayage à l'ancien type grec dégénéré reprend de l'activité ; puis, le commerce renaissant à traver les Alpes et par la mer Intérieure, l'influence romaine, soutenue bientôt de la présence des Romains dans le sud des Gaules, se développe rapidement, et les anciens types monétaires, à tradition grecque, sont désormais sans utilité et font place à l'imitation du numéraire romain. Comme l'or avait été longtemps employé à Rome à l'état de lingot, et que les monnaies de la république n'étaient encore qu'en argent, les premières monnaies gauloises à la romaine furent exclusivement d'argent et de bronze, non-seulement dans le sud où c'était déjà l'usage, mais dans le centre et dans le nord de la Gaule. L'emploi de l'or fut d'ailleurs interdit plus tard par César.

Ce monnayage, plus actif chez les peuples demeurés libres ou devenus stipendiaires que dans les colonies de droit latin, dura longtemps et ne cessa qu'assez tard sous le principat d'Auguste, qui interdit d'abord l'argent, puis le cuivre, sauf dans deux ou trois ateliers où ce métal paraît avoir survécu. On doit savoir gré à M. Robert de chercher dans la situation générale des Gaules, si peu connue pendant la période intermédiaire, l'explication des phases diverses par lesquelles passe leur numéraire, et, sans considérer sa manière de voir comme incontestable, nous ne pouvons que la signaler aux numismatistes et même aux économistes.

Je m'aperçois qu'en examinant ce qui est dit dans le mémoire au sujet des pièces d'argent primitivement copiées sur les drachmes de Rhoda, et qui plus tard ne présentaient plus que deux barres en croix, j'ai omis de signaler un fait fort curieux et qui paraît bien établi. Certaines de ces pièces, de faire tout particulier, abondent dans les collections allemandes et sont signalées de tous côtés, notamment dans un recueil publié à Augsbourg, comme se rencontrant habituellement sur la rive droite du Rhin et vers les sources du Danube. M. de Saulcy, si bon juge en pareille matière, avait classé dans sa vaste collection cette sorte de monnaies comme appartenant

aux Tectosages de la forêt Hercynie, dont parle César, ou aux Tolosates mentionnés par Isidore de Séville. L'auteur, tout circonspect qu'il soit, admet cette origine germanique; il considère comme impossible qu'un seul trésor, apporté du sud de la Gaule en Souabe, ait fourni tant de spécimens, et comme on a également trouvé de ces pièces à la croix aux environs de Genève, il en conclut qu'elles s'étaient répandues et se fabriquaient, comme l'a dit M. de Saulcy, chez des peuples de même famille habitant les uns vers le Rhône et la Garonne, les autres sur le haut Danube. Seulement, il se demande si ces habitants du Danube venaient, comme on le pense généralement, du midi de la Gaule, et avaient remonté le Rhône pour passer ensuite de l'autre côté des Alpes. A son avis, conforme, du reste, à ce que nous avons souvent enseigné, il est plus probable que les peuples d'outre-Rhin, qui usèrent du type monétaire qui nous occupe, s'étaient arrêtés en Souabe, dans le premier mouvement d'immigration, après avoir suivi la vallée de l'Ister qui formait un des grands chemins d'alors, tandis que d'autres hommes de la même race, venus peut-être après eux, avaient poussé plus loin et avaient gagné la vallée du Rhône, puis les plaines de la Garonne. Les divers groupes de la nation, unis par des liens sans doute assez intimes, avaient adopté, comme signe d'échange commun, un type choisi par les conquérants que leur bonne fortune avait conduits jusqu'à la mer Intérieure, où ils avaient rencontré un antique et puissant foyer de civilisation et de commerce auquel ils avaient demandé leurs types monétaires.

Un chapitre spécial est consacré à l'atelier de Nîmes. Cette métropole des Arécomiques a eu des monnaies dont la plus ancienne, sur laquelle on lit NAMAZAT[ΩN], remonte à la période gallo-grecque; puis vient un beau denier représentant un des Dioscures, et sur lequel les numismatistes avaient lu jusqu'à ce jour NEMAV; M. Robert possède un exemplaire plus complet de cette rare pièce qui porte NEMAY..... et qui appartient à l'époque de transition où l'alphabet grec était encore en usage chez les Gaulois, mais où les types romains commençaient à pénétrer dans les ateliers monétaires. Viennent ensuite les monnaies toutes latines. Ce sont d'abord des pièces en argent et en bronze de petit module, sur lesquelles on lit : NEM. COL, et qui sont d'une époque antérieure peut-être à César. Nous avons déjà rappelé que la fabrication de l'or avait été interdite en Gaule par le dictateur, qu'il en fut de même de l'argent sous Auguste, et que le bronze survécut à l'argent. A ces petites monnaies

succèdent, dans la monographie consacrée à Nîmes, la série de ces curieux bronzes, du module des as, qui portent les têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa, et au revers un crocodile enchaîné à un palmier. Ces bronzes constituent, suivant toute apparence, les derniers souvenirs de l'autonomie monétaire dans la partie des Gaules qui correspond au Languedoc. Leur abondance fut si considérable que des spécimens s'en rencontrent fréquemment encore aujourd'hui, isolés ou en masse, dans les diverses parties de la Gaule. M. Robert a donc émis l'avis que non-seulement l'antique capitale des Arécomiques avait conservé, par tolérance légale, le droit de frapper monnaie, mais même qu'elle avait été, pour des raisons qu'on ignore aujourd'hui, le point principal où se fabriqua, pendant un temps assez long, le numéraire d'appoint nécessaire à la Gaule.

Des savants, et à leur tête l'auteur de l'*Histoire de la monnaie romaine*, M. Mommsen, s'attachant uniquement aux légendes et à certains détails du type, n'ont attribué à cet immense monnayage qu'une durée de trois années. Voici sur quoi ils se basaient : le droit montre les têtes adossées d'Octavien et d'Agrippa, avec la légende IMP. DIVI. F. Or, comme le titre d'Auguste, déféré au fils adoptif de César en 727, n'est pas mentionné sur ces bronzes, on en avait conclu que l'atelier avait été fermé avant cette année 727. Mais, d'autre part, la fabrication n'avait pu commencer qu'après la collation de l'imperium, titre reproduit par les pièces en question ; elle se trouverait ainsi limitée entre les dates extrêmes 724 et 727. Comment, avec cette théorie, expliquerait-on que, sur les produits d'un monnayage arrêté en 727, apparût le titre de père de la patrie, qui ne fut concédé à Auguste qu'en 752? On a dit, il est vrai, que les magistrats de Nîmes, dans leur reconnaissance, auraient devancé le décret du sénat; mais ce n'est qu'une hypothèse. M. Robert, ne pouvant admettre que la production d'un numéraire assez considérable pour avoir servi à toute la Gaule n'avait eu qu'une si faible durée, guidé d'ailleurs par les nombreux spécimens qui présentent cette dégénérescence du faire et du type, propre seulement aux fabrications de longue durée, pense que le type nîmois est un modèle immobilisé.

A l'appui de sa manière de voir, M. Charles Robert entre dans des considérations essentiellement numismatiques et fait une remarque dont l'importance n'échappera pas au lecteur. On est trop porté, dit-il, même chez les érudits, à considérer les monnaies comme des monuments épigraphiques ordinaires et à chercher dans leurs types ou leurs légendes l'époque précise de leur émission. Or, ainsi qu'il

l'a constaté en parlant du monnayage gallo-grec et gaulois, on s'attachait, dans l'antiquité, à conserver aux monnaies certaines formules et certaines représentations bien acceptées par le public et propres à grandir le rayon de la circulation. *Il n'y avait donc pas une relation absolue entre le type ou le contexte d'une monnaie et l'époque de son émission.* Il en fut de même dans les colonies à la fin de la république et jusqu'au moment où la centralisation impériale eut réduit le nombre des ateliers et changé le caractère de la monnaie (1). Ainsi la tête d'Auguste et l'indication de l'une de ses magistratures ne veulent pas toujours dire que la pièce remonte au temps de cette magistrature, ni même qu'elle ait été frappée du vivant de l'empereur. Quant au buste d'Agrippa, il formait alors un type populaire fort à la mode et qui fut conservé dans divers ateliers monétaires longtemps après la mort de ce personnage. Une de ces monnaies à type permanent est datée à la fois du Xe consulat d'Auguste, c'est-à-dire de l'an 736, et du IIIe d'Agrippa, qui avait eu lieu en 727. Une pièce d'Agrippa, frappée à Saragosse avec l'indication de ce même troisième consulat d'Agrippa, ne remonte qu'au temps de Caligula, ainsi que le démontrent le type de la tête et la présence des noms de deux monétaires qui signaient les bronzes de ce prince. D'autres exemples sont encore cités. En résumé, nous pensons avec l'auteur que rien n'empêche d'admettre *a priori* que les bronzes de Nîmes aux têtes adossées d'Auguste et d'Agrippa ont pu être frappées, comme les bronzes de Saragosse au type d'Agrippa, longtemps après la mort des personnages qu'ils reproduisent.

Quelques considérations sur le type du revers des bronzes de Nîmes terminent le passage. Ce type est formé d'un crocodile enchaîné à un palmier, dans lequel on ne saurait voir autre chose que l'emblème de la conquête de l'Égypte. On sait, en effet, qu'Auguste lui-même faisait représenter sur sa propre monnaie un crocodile avec la légende : ÆGVPTO CAPTA. Le revers des bronzes de Nîmes a été étudié à fond dans une brochure due à M. Frœhner, qui le considère comme la représentation d'un crocodile et d'un palmier en nature apportés d'Égypte. M. Robert ne conteste pas cette origine, que M. Frœhner appuie de nombreux exemples, mais il combat l'opinion généralement admise qui attribue l'introduction du type en question à des vétérans venus comme colons à Nîmes. Il remarque, en effet,

(1) Il y eut encore cependant, quelquefois, durant l'empire, des monnaies fabriquées à d'anciens types, sans le mot : *restituit*. Témoin la série frappée vers le temps de Gallien avec la tête des premiers empereurs.

qu'en Gaule les colonies d'origine militaire incontestable n'ont jamais eu de monnaies. Ces colonies sont d'abord Narbonne et Arles, qui reçurent les vétérans de deux des plus célèbres légions d'Auguste, la Xe et la VIe ; puis Arausio, devenu le centre de la vétérance de la IIe légion; Bœterræ, de la VIIe, et Forum Iulii, de la VIIIe. A ce sujet, l'auteur signale une prétendue monnaie de la VIe légion que divers auteurs et M. de la Saussaye lui-même (*Numismatique de la Narbonnaise*) croyaient frappée à Ruscino. Il ne s'agit pas, sur cette pièce, de la VIe légion VICTRIX, qui était en Espagne, mais de la VIe légion FERRATA, qui était à Bérythe. Le moyen bronze revendiqué pour le Roussillon est en effet de cette dernière ville.

Un des derniers chapitres est consacré aux monnaies à légende ibérique propres au sud de la Gaule. On désigne ordinairement sous le nom de celtibériens ces caractères qui se lisent sur des monnaies analogues, fréquentes en Espagne, et auxquelles M. de Saulcy a consacré, dès 1840, un ouvrage qui fait encore loi aujourd'hui. M. Robert a préféré le mot ibérique et peut-être a-t-il eu raison, car M. A. Heiss remarque, dans son ouvrage sur les monnaies de l'Espagne, que les pièces présentant ces légendes particulières se rencontrent d'ordinaire, non dans la contrée que les anciens ont eux-mêmes appelée Celtibérie, mais dans les parties de la péninsule où la race ibérique paraît s'être conservée presque sans mélange. Nous n'analyserons pas cette partie du mémoire, où les attributions sont, en général, données d'une manière dubitative, ainsi que l'exige l'incertitude qui règne encore et sur la langue dans laquelle sont écrites les légendes et même sur quelques-uns des caractères dont elles se composent.

Enfin, une rapide revue des monnaies faussement attribuées à la province de Languedoc termine l'ouvrage et montre les progrès qu'a faits depuis quelques années la science des médailles.

ALEXANDRE BERTRAND.

PŒMANIOS

Le 15 septembre je quittai *Aïdindjik*. Sur la route de Cyzique à Pergame, au pied des montagnes qui séparent le versant de la Propontide de celui de l'Archipel, j'ai rencontré les ruines byzantines que les Turcs nomment Eski-Manias ou Manias Kalehsi (1). Ce sont, suivant Hamilton (2), les restes d'une ville qu'il nomme Pœmanenos. Ποιμανηνός est un adjectif comme Κυζικηνός, qui désigne plutôt le territoire de la ville que la cité elle-même. Dans la plupart des historiens byzantins nous trouvons cette forme au neutre : τὸ Ποιμανηνόν, lisons-nous dans Nicétas Choniate (3) et dans Anne Comnène (4). Les différentes notices des évêchés byzantins donnent Ποιμάνεντος et ὁ Ποιμανίου. En comparant ces différentes formes on peut conclure que le nom de la ville était Pœmanios ou Pœmanos.

Cette ville ou plutôt ses habitants sont mentionnés pour la première fois par Pline. « Au ressort d'Adramytte sont portées les affaires des Apolloniates, des Eréziens, des Milétopolites, des *Pœmanéniens*, des Macédoniens.....; en Mysie, des Abrettins, de ceux qu'on nomme Hellespontins, et d'autres sans renom (5). » Le rhéteur Aristide parle d'un temple d'Esculape que l'on admirait de son temps à Pœmanios (6); malgré toutes mes recherches, je n'ai pu en trouver les restes. Peut-être existait-il à l'ouest de l'acropole, près de cette source où les Turcs ont construit des bains maintenant abandonnés. Peut-être aussi occupait-il l'emplacement de la mosquée

(1) Eski-Manias signifie l'ancien Manias, et Manias-Kalehsi, la forteresse de Manias. Le nom de Manias est donné maintenant à toute la contrée qui s'étend des montagnes au lac Aphnitis.

(2) Hamilton, *Researches in Asia minor*, II, p. 108.

(3) Page 388 de l'éd. de Paris.

(4) *Alexiade*, p. 439 de l'éd. de Paris.

(5) Lib. V, 30.

(6) Aristide, tome I, page 596 de l'éd. Dindorf.

qui, suivant une tradition locale, aurait remplacé une église chrétienne rasée par les musulmans.

Quant à l'état politique de la ville, nous n'en savons rien; jusqu'à présent les monnaies anciennes ne nous ont fourni aucun renseignement à ce sujet. Nous ne connaissons que des impériales grecques de Trajan portant pour légende ΠΟΙΜΑΝΗΝΩΝ (1).

Au commencement du moyen âge, Pœmanios devint un des siéges épiscopaux de la province de l'Hellespont. Lequien a retrouvé dans les actes des conciles les noms de cinq de ses évêques. Ce sont : Etienne, 451; — Jean 458; — Mercure, 680; — Léonce, 787; — Nicéphore, 879 (2).

Après cette époque nous ne savons plus rien de l'histoire religieuse de cette ville, si ce n'est qu'elle avait encore au XIIIe siècle une magnifique église dédiée à saint Michel (3).

Ce qui rendit surtout Pœmanios célèbre, ce furent ses forteresses remarquables pour l'époque, et les nombreuses batailles livrées sous ses murs.

En 1113, une armée de cinq mille Turcs sortis du Khorassan ravageait tout le pays situé entre les montagnes de l'Olympe et le golfe d'Adramytte. L'empereur d'Orient envoya contre eux un corps de cinq cents hommes sous les ordres de Camizès. Ce général rencontra les Turcs à Pœmanios et leur livra bataille. Quoique vainqueur dans un premier engagement, il fut pris et son armée fut taillée en pièces (4). Ce fut encore près de cette place que s'arrêta l'empereur Alexis Ier, lorsque trois ans plus tard il guerroyait contre les Turcs campés sur les rives du Rhyndacus (5).

Au XIIIe siècle, les deux combats que se livrèrent les Français et les Grecs à Pœmanios sont, en Asie, les événements les plus importants de la quatrième croisade.

Aussitôt que Louis, comte de Blois, eut reçu de Baudouin le duché de Nicée, il fit partir Pierre de Bracieux et Payen d'Orléans avec cent vingt chevaliers pour conquérir sa terre (6). Théodore Lascaris, avec des Grecs rassemblés de toutes parts et le secours du sultan d'Iconium, se mit en campagne et rencontra les Français (6 décembre 1204)

(1) Barthélemy, *Manuel de numismatique ancienne*, p. 218.

(2) Lequien, *Oriens christianus*, P. Gams, *Series episcop. eccl. cathol.*, Ratisbonne, 1873.

(3) Georges Acropolite, chap. XXII, p. 18 de l'éd. de Paris.

(4) *Alexiade*, p. 439 de l'éd. de Paris.

(5) Id., p. 461 de l'éd. de Paris.

(6) G. de Villehardouin, *Histoire de la conquête de Constantinople*, § 304-305.

« dans la plaine d'un château qu'on appelle Pumenienor. Et il s'en-
« gagea une bataille avec bien grand désavantage pour nos gens;
« car les autres avaient tant de gens que c'était une merveille; et
« les nôtres n'avaient pas plus de cent quarante chevaliers, sans les
« sergents à cheval. Mais Notre-Seigneur donne les aventures
« comme il lui plaît. Par sa grâce et par sa volonté, les Francs vain-
« quirent les Grecs et les déconfirent, et ceux-ci y reçurent grand
« dommage. Dans la semaine on rendit aux nôtres une grande partie
« de la terre; on leur rendit Pumenienor, qui était un très-fort châ-
« teau, et le Lupaire, qui était une des meilleures cités de la terre, et
« le Pulinach, qui était situé sur un lac d'eau douce, un des plus
« forts châteaux et des meilleurs qu'on dût chercher (1). »

La seconde bataille de Pœmanios fit perdre aux Français toutes ces conquêtes, c'est-à-dire tout le pays situé entre Nicomédie et Lampsaque (2).

L'empereur Robert avait mis à la tête de ses troupes les deux Lascaris, qui depuis fort longtemps ne cessaient de le pousser à la guerre. Après avoir traversé l'Hellespont à Lampsaque, ces deux princes rencontrèrent Vatace devant Pœmanios. Les Grecs furent d'abord mis en fuite, mais, ralliés par leur chef, ils fondirent sur les Latins et les massacrèrent. Macaire de Sainte-Menehould mourut dans le combat. Les Grecs, enivrés de leur succès inespéré, égorgèrent tous les prisonniers français et crevèrent les yeux aux deux Lascaris, tombés entre leurs mains pendant la mêlée. « Cette bataille, dit Lebeau, porta « un coup mortel à l'empire franc; elle releva le courage des Grecs « en leur apprenant qu'ils pouvaient vaincre ceux dont jusqu'alors « ils pouvaient à peine soutenir le regard (3). »

Reprise par les Grecs (4), Pœmanios ne tarda pas à tomber aux mains des Turcs. C'est alors que nous voyons cette ville prendre le nom de Manias. Les historiens turcs racontent qu'au démembrement de l'empire seldjoukide, la Mysie échut en partage à Karasi. Les deux fils de ce prince se haïssaient mutuellement; aussi, lorsque, à la mort du père, l'aîné monta sur le trône, le plus jeune, Hadji-Ilbeki, se sauva à la cour d'Orkhan, chef des Ottomans, et le pria de l'aider à conquérir le royaume de Karasi. Pour prix de ses services,

(1) G. de Villehardouin, *Histoire de la conquête de Constantinople*, § 319, 320 (texte rapproché du français moderne et mis à la portée de tous, par M. Natalis de Wailly).

(2) G. Acropolite.

(3) Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*.

(4) G. Acropolite, chap. XXXII.

il lui promit les quatre villes d'Aïdindjik, de Balouk-Hissar, de *Manias* et de Tirhala. Manias était donc encore une ville importante vers le milieu du XIVe siècle.

Un vieil insurgé bulgare, déporté à Manias au commencement du règne du sultan Mahmoud, m'a affirmé qu'à son arrivée dans le pays la ville contenait encore huit cents maisons, aujourd'hui complétement abandonnées. Les Turcs ont formé à un kilomètre vers le nord-ouest un misérable hameau composé d'une vingtaine de chaumières qui suffisent amplement aux descendants des habitants de l'ancienne ville. Les ruines turques sont considérables. Quelques centaines de constructions en pierre à demi effondrées existent encore au sud de l'acropole. Près d'une source on voit les ruines d'un bain turc, qui peut-être occupe l'emplacement de l'ancien temple d'Esculape. Entre l'acropole et le plateau où existe encore une ancienne église byzantine abandonnée, les musulmans ont jadis élevé une mosquée. Plusieurs fragments d'architecture sont encastrés dans la muraille; malheureusement on ne voit aucune inscription même orientale.

Il ne reste plus que trois monuments de l'époque byzantine : une église, un petit édifice carré et la forteresse.

L'église est construite en briques dont plusieurs, au dire des habitants, portent des lettres et des croix en relief. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu en trouver une seule et fixer ainsi l'époque de la construction de ce monument. D'après le plan général on peut affirmer qu'il est postérieur au Xe siècle. Il n'y a pas de narthex, on pénètre immédiatement sous la coupole principale, qui est à 8m,58 (1) du sol actuel. L'épaisseur de cette coupole est de 0m,23. Il n'existe aucune galerie intérieure. Sur les murs on voit encore des traces de peinture. Le *mirhab* construit à l'extrémité du sanctuaire indique que cette église a été jadis transformée en mosquée. Maintenant elle est complétement abandonnée; depuis longtemps les bergers et leurs troupeaux y viennent chercher un refuge, comme l'indiquent les 0m,80 d'accumulation qui ont exhaussé le sol primitif.

A une petite distance de l'église il existe un autre édifice byzantin dont il est difficile de déterminer la destination primitive. C'est un carré de 7m,85 de long sur 7m,25 de large. Au centre de ce carré s'élève une coupole supportée par quatre grands arcs qui forment pendentifs. Les murs sont formés d'assises de briques et de pierres. Quatre musulmans sont enterrés dans ce monument.

(1) Ce chiffre nous paraît erroné, mais nous n'avons aucun moyen de le rectifier. Il faut peut-être lire 0m,58. (*Note de la Direction.*)

La forteresse couronne les hauteurs d'un rocher isolé qui domine au nord-ouest la plaine de Manias. Les murailles n'existent plus, pour ainsi dire, que dans la partie nord-est, où elles ont encore une dizaine de mètres de hauteur et six mètres d'épaisseur. Elles sont bâties avec des matériaux pris à des édifices plus anciens et ajustés sans art. En deux endroits, j'ai compté vingt et quelques colonnes de marbre blanc couchées horizontalement. Cette forteresse, dont il serait difficile de donner un plan exact, vu l'état de dégradation où elle se trouve, était une des plus fortes de la Bithynie. Anne Comnène la désigne sous le nom de πολίχνιον ἐρυμνότατον (1).

Dans l'état actuel elle offre peu d'intérêt. Elle est moins bien conservée que d'autres forteresses situées à quelques heures de distance, comme *Sousourlou Kalehsi*, *Balia Kalehsi*, *Erin-papas Kalehsi*, etc. La plupart des inscriptions et des fragments d'architecture qui étaient encastrés dans les murailles ont été pris dernièrement par les Grecs de *Mander-Keui* pour la construction de leur église. Je n'ai pu relever que les inscriptions suivantes dans l'ancienne Pœmanios :

1°	ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ	Ἀριστοκράτης
	ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΤΩ	Ἀσκληπιάδῃ τῷ
	ΠΑΤΡΙΜΝΗΜΗΣ	πατρὶ μνήμης
	ΧΑΡΙΝ	χάριν

Inscription gravée sur une stèle de marbre que j'ai fait dégager de la muraille de l'acropole.

2°	////ΚΑΤ	....κατ

3° L'inscription suivante est gravée sur un bloc de marbre assez fruste, encastré dans la muraille de l'acropole, à plus de six mètres du sol, dans le sens inverse.

/////ΗΙΑΣΙΑΙΔΗΜΟΙ//////////////////////
ΚΑ/////////ΑΝΔΡΑΚΕΚΡΙΜΕΝΟΙΕΝΤΗΙΠΡΟΣ
ΡΩΜΑΙΟΥΣΦΙΛΙΑΙΑΙΚΑΙΤΩΝΑΛΛΩΝΟΙΕΝ//////
ΜΕΝΟΙΜΕΤΕΧΟΝΤΩΝΣΩΤΗΡΩΝΚΑΙ//////////
ΜΟ/ΚΙΕΙΩΝ ΕΤΙΜΗΣΑΝ
ΗΡΟΣΤΡΑΤΟΝΔΟΡΚΑΔΙΟΝΟΣΑΝΔΡΑΛΑΘΟΝΓΕ
ΝΟΜΕΝΟΝΚΑΙΔΙΕΝΕΝΚΑΝΤΑΠΙΣΤΕΙΚΑΙΑΡΕΤΗΙ

(1) *Alexiade*, page 440, éd. de Paris.

ΚΑΙΔΙΚΑΙΩΣΙΝΗΙΚΑΙΕΥΣΕΒΕΙΑΙΚΑΙΠΕΡΙΤΟΥΚΟΙ
ΣΥΝΦΕΡΟΝΤΩΣΤΗΝΘΑΞΙΙ//////ΕΙΣ//////////////
ΝΟΝΣΠΟΥΔΗΝΚΑΙΠΟΛΛΑΚΑΙΜΕΓΑΛΑΠΕΡΙΠΟ
ΗΣΑΝΤΑΤΟΙΣΚΟΙΝΟΙΣΤΟΥΣΥΝΕΔΡΙΟΥΠΡΑΓΜΑ
ΣΙΝΤΩΝΠΡΟΣΔΟΞΑΝΚ//////////////////////////
ΑΝΗΚΟΝΤΩΝΑ//////////////////////////////////
ΤΗΣΕΙΣΕΑΥΤΟΝ.

[Οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ δῆμοι
[Ἡροστρατὸν Δορ]καδιώνος] ἄνδρα κεκριμένον ἐν τῇ πρὸς
Ρωμαίους φιλίᾳ καὶ τῶν ἀλλῶν οἱ ἐν (1).....
μένοι μετεχόντων σωτήρων καὶ.....
.... κιειων ἐτίμησαν
Ἡροστρατὸν Δορκαδιώνος ἄνδρα ἀγαθὸν γε-
νομένον καὶ διενεγκάντα πίστει καὶ ἀρέτῃ
καὶ δικαιωσύνῃ καὶ εὐσεβείᾳ καὶ περὶ τοῦ...
συνφέροντος τὴν τάξιν ..... εἰς.....
.... σπουδὴν καὶ πόλλα καὶ μεγάλα περὶ ποι-
ήσαντα τοῖς κοίνοις τοῦ συνεδρίου πράγμα-
σιν τῶν πρὸς δόξαν κ.....
ἀνηκόντων α.....
τῆς εἰς ἑαυτόν.

4° ΟΔΗΜΟΣ
ΙΠΠΙΑΝΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥΕΥΝΟΙΑΣ
ΕΝΕΚΕΝΚΑΙΚΑΛΟΚΑΓΑΘΙΑΣ

Ὁ δῆμος
Ἱππίαν Ἀσκληπιάδου εὐνοίας
ἕνεκεν καὶ καλοκαγαθίας

« Le peuple (a honoré) Hippias fils d'Asclépiade pour sa bienveillance et sa probité. »

Haut. des lettres, 0m,03. Marbre encastré dans un des murs extérieurs de l'église byzantine.

(1) Le docteur Déthier, à qui j'ai soumis cette inscription, serait d'avis de restituer οἱ ἐν Ποιμένῳ ou οἱ ἐν Ποιμανένῳ.

5° ΩΝΔΙΑΤΟΝΘΕΟΝΤΙΒΕΡΙΟ/

....ων διὰ τὸν θεὸν Τιβέριον.

Haut. des lettres, 0m,04; murs extérieurs de l'église byzantine.

Γ. Ἰουλίος Γ

Marbre formant linteau à la porte de l'aile droite (église byzantine).

6° ΕΥΤΥΧΙΑΤΗΙ
ΔΡΑΚΥΡΙΑΠΑΥ
ΛΑΜΝΗΜΗΣ
ꝏ ΧΑΡΙΝ ꝏ

Ἐυτυχίᾳ τῇ
Δρακυρίᾳ Παύ-
λα μνήμης
χάριν.

Stèle de marbre dans un petit bois, à environ deux cents mètres de l'église byzantine.

7° ////////ΙΛΙΜΙ
/////ΣΦΙΛΟΣΟ
///ΘΥΓΑΤΕΡΑ
////////ΝΠΑΤΡΙΔΑΕΥ
//////\ΟΤΕΙΜΙΑΝΕΙ
////////ΝΤΟΥΑΝΔΡΙΑ
////////ΗΝΕΜΗΤΡΟΣΑΥ
//////ΟΣΙΑ·ΕΠΙΜΕΛΗC/
////////ΑΣΑΣΕΩΣΤC/

..... φιλοσο
..... θυγατέρα
..... πατρίδα ἐυ-
.....μιαν ει-
... τοῦ ἀνδρία-
ντος]... μητρὸς ἐυ-
δημ]οσίᾳ ἐπιμελῆ ο-
π]ασὰς ἕως το

Fragment de marbre. Maison de Hadji-Vasili.

La plupart des monnaies que l'on trouve à Eski-Manias sont des bronzes byzantins des ve et vi^e^ siècles. Je n'ai vu aucune pièce grecque soit autonome, soit impériale.

Près du lac Manias, j'ai acheté à un paysan, avec quelques autres monnaies, une obole de billon de Gui Ier de la Roche, duc d'Athènes, portant : à l'avers, ✠ GVI · DVX · ATENES, croix; et au revers : ThEBANI · CIVIS, châtel surmonté d'une croix.

AL. SORLIN DORIGNY.

Constantinople, octobre 1876.

NOTE

SUR LES

RÉCENTES ACQUISITIONS DU MUSÉE DE CAPOUE

Le Musée de Capoue, qui a été fondé il y a seulement quelques années, est déjà l'un des plus riches de l'Italie méridionale, grâce aux nombreuses acquisitions qu'il a faites dernièrement. On voit aujourd'hui, dans les salles de ce musée, une centaine de statues de tuf du plus grand prix, et des monceaux de terres cuites dont le nombre peut être sans exagération évalué à près de sept ou huit mille.

Les fouilles entreprises sur le territoire de l'ancienne capitale de la Campanie ont toujours produit de grands résultats, bien qu'elles n'aient jamais été conduites avec suite et méthode. Les travaux pour établir la ligne du chemin de fer de Naples à Capoue avaient mis au jour près de Santa Maria a Capua Vetere, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne ville, un certain nombre de tombeaux de différentes époques : on y avait recueilli une riche moisson de vases peints, de monnaies, de terres cuites dont un grand nombre furent vendues par des marchands d'antiquités à Naples, dont d'autres enrichirent des collections particulières. Lorsqu'en 1853 M. Raoul Rochette écrivit dans le *Journal des Savants* ses articles sur les fouilles de Capoue, les objets qui en provenaient étaient déjà nombreux ; on pouvait établir quelques classifications générales très-utiles pour la connaissance de l'histoire de l'art dans cette partie de l'Italie. Les découvertes des dernières années ont une importance plus grande encore, et, grâce à la Commission conservatrice des monuments antiques dans la province de la Terre de Labour, beaucoup de détails intéressants nous sont connus. M. Wilamowitz en 1873, M. Von Duhn en 1876, ont inséré dans le *Bulletin de l'Institut de correspon-*

dance archéologique des relations étendues avec des observations critiques sur les différents objets trouvés. Sans accepter toutes les opinions qui sont émises dans ces articles, on invoquera cependant souvent le témoignage de ces deux archéologues. Il faut enfin mentionner l'intéressant article de M. Paul Girard, membre de l'École française d'Athènes (*Revue archéologique*, août 1876); il est accompagné de figures faites d'après des photographies et donnant une idée très-exacte de quelques-unes des statues de tuf.

Les innombrables terres cuites et les statues de tuf du musée de Capoue proviennent toutes du même endroit. Le fonds Paturelli dans le village « delle Curti », à quelques centaines de mètres au N. de Santa Maria, est depuis longtemps connu (1). En 1845 on découvrit dans cette pièce de terre, à peine de l'étendue d'un hectare, les restes d'un sanctuaire, depuis totalement détruit. Il était entièrement construit en tuf; on y montait par un escalier au pied duquel se trouvaient des sphinx accroupis. Au mois de novembre 1875 M. Paturelli donnait à la Commission conservatrice des monuments les détails suivants : « Le temple était bâti ainsi que l'escalier dans la direction de l'orient; au-dessus de l'escalier se trouvait un plan de forme carrée, au milieu duquel il y avait un petit autel d'une belle architecture, fait du même tuf que le reste du temple (2). » Il existe au musée un grand nombre de fragments qui peuvent donner une idée du style de ce temple. On a retrouvé dans ces dernières années un des sphinx qui étaient au bas de l'escalier; il est d'un beau travail, de style sévère; les tresses de sa chevelure retombent sur les épaules. On voit encore des corniches également très-simples, quelques chapiteaux de colonnes et plusieurs petits autels qui rappellent par leur forme le sarcophage de Scipion Barbatus. Sur plusieurs plaques se trouvent des restes de peintures consistant principalement en damiers, grecques et palmettes; les seules couleurs dont il reste des traces sont le blanc, le noir, le rouge et le brun. Un grand nombre d'ornements de terre cuite devaient concourir à la décoration du temple. Quant au revêtement de marbre dont parle M. Raoul Rochette (3), il n'a jamais existé (4). Il n'y a pas au

(1) Raoul Rochette, *Journal des Savants*, articles sur les fouilles de Capoue, 1853; Minervini, *Bull. Nap.*, nouv. série, II, p. 120 et p. 160; Riccio, *Scavamenti del suolo dell' antica Capua*, p. 12; *Bull. de l'Inst.*, 1860, p. 65; Fiorelli, *Sulle scoverte archeologiche*, p. 15, etc.

(2) *Commissione conservatr. dei mon.*, nov. 1875.

(3) *Journal des Savants*, 1853, p. 291.

(4) Minervini, *Bullet. Napol.*, nouv. série, II, p. 160.

musée de Capoue une seule plaque de marbre provenant de ce sanctuaire.

Si on n'avait retrouvé en cet endroit que les restes d'un temple, ce serait une indication précieuse pour l'archéologie; on pourrait déterminer avec une certitude presque complète le caractère et la destination des objets découverts aux environs. Mais à ce sanctuaire était juxtaposée une nécropole; les procès-verbaux de la Commission mentionnent : 1° l'existence de tombes grecques (1); 2° l'existence de tombes romaines de divers styles près desquelles on a trouvé des statues de tuf et des terres cuites mêlées à des monnaies de Naples et de Calès (2).

Il est difficile ou plutôt impossible de savoir quelle était la position exacte de ces tombeaux vis-à-vis du temple, si le sanctuaire a été bâti sur la nécropole ou si la nécropole existait à côté du sanctuaire. Cette dernière opinion semble cependant la plus probable, puisqu'on a trouvé des tombes romaines qui paraissent appartenir à une époque assez avancée, tandis que le style des fragments du temple peut faire assigner à sa fondation l'époque de la première guerre punique.

En étudiant les objets provenant de ces fouilles, on ne sait donc presque jamais s'ils étaient destinés à la décoration du temple, si c'étaient des ex-voto, ou s'ils appartenaient à la nécropole; il y a là une source de confusions qui a donné naissance à une hypothèse d'après laquelle la nécropole et le sanctuaire seraient en étroite relation.

Enfin, si l'on examine la quantité de terres cuites trouvées en ce lieu, on ne peut se défendre de croire qu'il y avait une fabrique de cette sorte d'objets aux environs du temple ; c'en était peut-être une dépendance. Cette opinion ne s'appuie sur aucune preuve, bien qu'elle ait une certaine vraisemblance.

Il faudrait bien longtemps pour classer avec certitude les richesses du musée campanien ; on ne peut entreprendre ce travail après un examen rapide. Toutefois, grâce à la complaisance du savant abbé Jannelli, conservateur du musée, j'ai pu d'une manière générale me rendre compte de ce qu'il renferme.

(1) *Commissione conservatrice*, Procès-verbaux, année 1873, p. 103. Voir pour la description de ce qu'on appelle à Capoue « les tombes grecques » le *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1874, p. 174-175. Ce sont des sarcophages de diverses grandeurs, en tuf; le couvercle est également formé de plaques de tuf, en forme de toit ou posées à plat.

(2) *Commissione conservatrice*, 1875, p. 31.

Une première classe se composerait des statues de tuf, qui ne sont pas toutes du même style ni de la même époque; il faudrait les ranger d'après l'ordre chronologique.

La deuxième comprendrait les terres cuites de style archaïque, c'est-à-dire les antéfixes avec peintures au bas, les bas-reliefs et les têtes de caractère très-antique.

Les petites figurines de terre cuite, d'un style hiératique et encore grossier, bien que moins archaïque, formeraient une troisième division. On rangerait enfin en dernier lieu les terres cuites d'un style grec pur et souvent semblable à celui des figurines de Tanagre. Les têtes votives en terre cuite appartenant à l'époque romaine termineraient le catalogue.

I. *Statues en tuf.*

Les statues taillées dans le tuf sont très-rares. On n'en rencontre point dans les principaux musées de l'Italie, et l'ancienne Capoue est peut-être le seul endroit où l'on en ait trouvé. Le musée en possède plus d'une centaine de grandeur et de style différents.

On serait tenté au premier abord de regarder comme très-archaïques un assez grand nombre de petites pyramides tronquées, surmontées d'une sphère le plus souvent irrégulière, sur laquelle une main inhabile a creusé, de quelques coups de ciseau, des trous destinés à représenter les yeux, le nez et la bouche; l'image est quelquefois si grossière que l'on a peine à reconnaître les principaux traits du visage humain. Ces représentations si frustes appartiendraient, d'après les renseignements recueillis par M. Von Duhn (1), à la période romaine. C'étaient des cippes funéraires placés sur les sépultures les plus humbles pour indiquer la position du mort; on avait déjà, avant ces fouilles, trouvé des objets de forme semblable et ayant la même destination à Cumes et à Pompéi.

La plus grande partie des statues représentent une femme assise sur un siége dont le dossier est large et élevé, et tenant sur ses genoux ou entre ses bras un certain nombre d'enfants; les unes n'en ont qu'un, les autres en ont jusqu'à douze, nombre qui, contrairement à l'assertion de M. Von Duhn, n'est jamais dépassé. Ces statues ne sont pas exécutées d'après un type hiératique; malgré une ressemblance générale, elles se distinguent les unes des autres par plusieurs traits particuliers. Il y en a certainement parmi elles qui ap-

(1) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1876, p. 176.

partiennent à une époque très-reculée ; j'en citerai surtout une, haute de 0m,30, dont les formes sont d'une raideur extrême ; elle tient sur ses genoux un enfant emmailloté dont il n'est pas possible de distinguer les traits. D'autres ont le même caractère. Cet archaïsme, toutefois, n'est pas de même nature que celui que l'on trouve sur les antéfixes de terre cuite et qui rappelle l'époque tout à fait primitive de l'art grec : au lieu des yeux relevés, de la bouche large et également relevée au coin, du menton long et saillant, en un mot du type bien connu des statues archaïques de la Grèce, nous voyons de gros yeux saillants dont l'extrémité s'abaisse du côté de la tempe, un nez et une bouche larges, un menton saillant, mais assez petit.

Une statue qui tient dans les bras douze enfants peut être regardée comme le type le plus complet de ce genre de représentations ; elle a 1m,05 de hauteur sur une largeur de 0m,80 et une profondeur de 0m,70. Cette femme est assise sur un grand siége dont le dossier dépasse les épaules. La tête est à moitié brisée, mais on peut voir encore que les cheveux retombaient sur les épaules. Elle est vêtue, comme toutes les autres statues de tuf de la même classe, d'une tunique qui forme un pli au-dessous des seins et est serrée par une ceinture ; sur les genoux est jeté un manteau. Elle tient de chaque côté six enfants emmaillotés, dont les traits ne sont pas visibles.

Une autre femme, dont la tête est bien conservée et qui est vêtue de la même manière, tient aussi douze enfants répartis d'une autre façon, trois d'un côté de forme très-grossière, neuf de l'autre ; ces derniers ne sont pas dégrossis ; ils ne sont indiqués sur le bloc de tuf que par de profondes raies parallèles. Les dimensions sont un peu moindres que celles de la statue précédente.

Il existe encore plusieurs autres types : l'une de ces femmes aux traits fortement prononcés, aux seins saillants, au lieu de tenir les enfants en forme d'éventail, les tient sur ses bras parallèlement dans le sens de la profondeur. Il résulte de là que les formes sont extrêmement massives : la tête est rentrée dans les épaules, les genoux avancent outre mesure ; c'est l'image réaliste et disgracieuse de la fécondité. (Hauteur, 1m,05 ; largeur, 0m,70.)

Un autre modèle se distingue encore par son caractère archaïque. C'est une femme dont la chevelure retombe sur les épaules ; le cou est fort, les seins très-prononcés. Elle tient du bras gauche neuf enfants emmaillotés et grossièrement indiqués. Deux enfants sont debout, des deux côtés de la chaise ; elle leur tient la tête avec la main ; l'un est un garçon revêtu d'une toge étroite parfaitement drapée, l'autre une fille revêtue d'une tunique talaire et d'un manteau dont

l'ourlet tombe en ligne droite. (Hauteur, 0m,90; largeur, 0m,75; profondeur, 0m,50.)

Ces différents types sont plusieurs fois répétés et la plupart des statues sont archaïques. Il serait peut-être facile de se tromper et de prendre pour un signe d'antiquité reculée l'inhabileté de l'ouvrier, qui a dégrossi à peu de frais la matière première pour quelque citoyen pauvre de la ville. Ces craintes doivent être écartées ; car on trouve au musée de Capoue une statue en tuf qui présente tous les caractères signalés plus haut et en même temps une certaine finesse de travail, une certaine application de l'ouvrier. Le tuf à peine dégrossi des autres statues est ici entièrement poli et l'on aperçoit la trace d'efforts, infructueux, il est vrai, pour donner aux formes un peu de souplesse.

Les statues de tuf les moins anciennes semblent faites d'après l'inspiration de modèles grecs : les traits deviennent plus réguliers ; les formes exagérées de la poitrine disparaissent ; on sent l'influence d'un art plus raffiné. Ces statues sont peu nombreuses ; mais elles suffisent à montrer que pendant une longue suite d'années la conception de ce personnage, dont on essayera plus loin de déterminer la nature, resta la même ; qu'elle ne subit que des changements tout à fait superficiels, qui tenaient au développement de l'art.

Les différences même entre les statues qui semblent appartenir à la même époque sont importantes et méritent d'être remarquées. Rien n'est plus varié que la coiffure de ces statues. Les unes ont les cheveux épars sur les épaules, les autres les ont retenus par un bandeau, d'autres par une sorte de coiffe, celles-là enfin ont la coiffure grecque. La forme des siéges est toujours à peu près la même ; l'un d'eux est orné de pilastres d'ordre ionique. Tous les enfants sont étroitement emmaillotés d'après le système employé encore aujourd'hui dans les environs de Rome et dans l'Italie méridionale ; un seul est nu. Les poses des statues sont très-variées ; plusieurs d'entre elles penchent la tête et semblent regarder avec amour le nourrisson qu'elles tiennent sur leurs genoux ; l'une d'elles presse de la main le sein qu'elle présente à l'enfant. Une seule femme est debout et tient l'enfant sur son bras ; cette statue a une hauteur de 0m,80.

Sans vouloir entrer ici dans les détails d'une dissertation mythologique, il est cependant nécessaire de chercher quelle peut être la signification de ce personnage féminin, de savoir s'il représente une déesse ou des femmes mortelles.

Plusieurs hypothèses ont déjà été émises sur ce point. Voici en

quels termes s'exprime M. Wilamowitz (1) : « A l'endroit où se trouve maintenant le jardin Paturelli existait, jusqu'à une époque postérieure à la guerre d'Annibal, le sanctuaire d'une de ces déesses-mères, protectrices du mariage et des jeunes enfants, qui furent vénérées sous différents noms, partout où étaient établis des peuples italiens, avant l'introduction d'éléments grecs dans leur religion. Les femmes de Capoue consacraient leurs images, soit pour obtenir une faveur, soit en qualité d'ex-voto ; elles se faisaient représenter portant entre les bras les enfants qu'elles désiraient mettre sous la protection de la déesse. Elles consacraient aussi quelquefois l'image même de la déesse, et ainsi se formait autour du sanctuaire une vaste collection de statues semblable à celle qui existait auprès du temple de la déesse Feronia à Terracine. A une époque plus récente commença l'usage moins coûteux des terres cuites. »

D'après M. Von Duhn il ne s'agirait en aucune façon d'une déesse telle que Feronia ou Venus Genitrix (2) : « La femme assise, soit la statue du temple, soit les ex-voto fabriqués d'après ce modèle, serait une divinité qui, dans son sein maternel, reçoit et protége le mort ; que les morts, ou plutôt les âmes, par rapport à la divinité qui, dans son vaste sein, leur ouvre amoureusement asile, soient représentées comme des enfants ou même comme des « bambini », ce n'est pas seulement une nécessité artistique dans le cas présent, c'est un fait confirmé par d'autres preuves. » M. Von Duhn rappelle alors le monument de Xanthos en Lydie, avec la différence que l'être qui tient les morts est représenté au moment où il les emporte. Il allègue la manière amoureuse dont une Harpie embrasse un enfant emmailloté, sur un scarabée qui se trouve au musée étrusque de Florence et qui provient d'une tombe de Chiusi. « On a trouvé en cet endroit, ajoute-t-il, des statues appartenant à la même conception que les statues de Capoue. » (Gehrard, *Akad. Abhandlungen*, pl. XLIX, 4, 5.) L'une d'elles est assise sur un trône orné de deux sphinx qui rappellent les sphinx découverts parmi les fragments du temple dans le fonds Paturelli.... « Beaucoup d'autres représentations, retrouvées en partie en Italie, en partie ailleurs et spécialement à Chypre et en Asie Mineure, ont beaucoup d'analogie avec celles dont il est ici question. »

L'hypothèse de M. Von Duhn est ingénieuse, mais difficile à soutenir, malgré les rapprochements dont il se sert et dont quelques-uns peuvent servir à démontrer l'opinion contraire.

(1) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1873, p. 146.
(2) *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1873, p. 182-183 et p. 188, note 1.

Les monuments réunis jusqu'à présent ne sont peut-être pas encore assez importants, ni surtout assez variés, pour donner au problème une solution satisfaisante. Il faut attendre qu'une inscription trouvée sur l'emplacement de l'ancien temple de Capoue nous apprenne d'une manière précise quelle était la divinité qu'on y adorait, si c'était une déesse de la maternité ou une déesse de la mort. En tout cas, il semble déjà possible de faire les observations suivantes :

1° Toutes les statues de tuf dont il a été question jusqu'ici, malgré les différences de vêtement, de coiffure, de style, sont le produit de la même conception religieuse. Or, en admettant qu'elles représentent des divinités de la mort, comment pourrait-on expliquer que l'une d'entre elles se tienne le sein et le présente à l'enfant en penchant la tête vers lui ? Sans doute il y a eu dans les religions antiques une étroite relation entre les divinités nourricières, si on peut ainsi s'exprimer, et les divinités infernales ou « chthoniques ». Mais n'est-il pas plus simple d'expliquer toutes ces représentations, où semble exagérée la conception de la fécondité, par le culte d'une déesse de la maternité ?

2° On a rappelé qu'à Chiusi on avait trouvé quelques terres cuites représentant une femme qui tient sur son sein un enfant. M. Von Duhn croit que c'est une déesse de la mort ; mais quelles raisons donne-t-il pour nier que ce soit une déesse de la maternité ? La présence de figurines en terre cuite de même nature *dans les tombeaux* de Pæstum serait un argument plus fort. On n'en saurait cependant tirer des conclusions aussi précises que celles de M. Von Duhn.

3° Des figurines appartenant à la même conception et presque au même style ont été trouvées à Préneste ; quelques-unes sont conservées au palais Barberini. On croit généralement que ce sont des représentations de la Fortuna Primigenia, la plus ancienne déesse de la ville, tenant entre ses bras Jupiter enfant, et l'on appuie cette opinion sur un texte bien connu de Cicéron (1) : « *Is est hodie locus septus religiose propter Jovis pueri, qui lactens, cum Junone Fortunae in gremio sedens, mammam appetens, castissime colitur a matribus.* »

On a trouvé, au même endroit, des inscriptions en l'honneur de la Fortune et de Jupiter enfant. Il est donc vraisemblable que les figurines prénestines sont ou une représentation d'une des plus anciennes déesses-mères du Latium, ou un témoignage du culte que lui rendaient les matrones. Rien au contraire ne prouve que ce soient

(1) *De divinat.*, II, 41.

des déesses de la mort; leur présence même dans une tombe (point incertain) ne serait pas une raison suffisante pour adopter cette opinion.

4° En admettant que le sanctuaire de Capoue ait été consacré à une déesse-mère, les statues de tuf conservées au musée représentent-elles la divinité, ou les matrones qui accomplissaient un vœu?

Que ces statues soient des ex-voto, c'est un point sur lequel il ne peut guère y avoir de doute. Des inscriptions ont été trouvées sur deux d'entre elles de style relativement moderne, c'est-à-dire peut-être du premier siècle de l'Empire. Elles sont actuellement au musée de Berlin. Ces inscriptions sont les suivantes :

IULIA

SOLAN	IA L·F
	DAT
A	
QUART	CONFLE | IA
V. S.	M · L
Votum solvit	*Merito libens*

Cela suffit pour conclure que toutes les statues de tuf du musée de Capoue sont des ex-voto.

Un fait non moins certain est que la conception première de ce genre de représentations est une femme tenant entre ses bras *un* enfant qu'elle allaite. On en a plusieurs preuves dans la découverte, déjà ancienne, d'une statue de marbre, la seule qu'on ait trouvée dans le fonds Paturelli, et qui est ainsi faite (1); dans l'existence d'un grand nombre de petites terres cuites anciennes qui représentent une femme allaitant un enfant; le type en est pour ainsi dire hiératique. Le siége est quelquefois orné comme celui d'une divinité, et la coiffure du personnage assis est souvent formée d'une sorte de *modius* que l'on trouve sur la tête des divinités, jamais sur celle des femmes mortelles. La déesse du sanctuaire était donc représentée tenant un seul enfant sur les bras. Quel nom doit-on lui donner? Etait-ce une Fortune, une Feronia, une Bona Dea, une Venus Genitrix, une Junon Lucine? Aucun document n'autorise à se prononcer. Il semble toutefois possible d'affirmer que c'était une déesse de

(1) M. Von Duhn croit, non sans raison, que c'était l'idole du temple, bien qu'elle n'ait pas un caractère archaïque très-prononcé.

la fécondité et de la maternité, une des anciennes déesses italiques. Si la déesse du sanctuaire ne tenait qu'un enfant entre les bras, les statues de tuf du musée de Capoue ne peuvent donc pas être la représentation de ce type divin. On a fait remarquer la différence qui existe entre les coiffures, les siéges, le nombre des enfants, la position de la tête droite ou inclinée de celles même qui paraissent appartenir à la même époque. L'opinion de M. Wilamowitz, si elle n'a pas acquis toute la certitude possible, semble donc très-vraisemblable. Il faut rappeler à son appui une inscription rapportée par Pratilli dans son ouvrage intitulé « *Della Via Appia* » et cité par M. Raoul Rochette avec toutes les réserves qui sont nécessaires quand il s'agit de documents fournis par cet auteur. Elle était ainsi conçue :

VENERI GENITRICI
PRO SVSCEPTA PROLE

On ne peut que souhaiter la découverte de plusieurs inscriptions mentionnant le nom de la divinité et de nouvelles formules d'ex-voto ; jusque-là les diverses hypothèses que nous avons rapportées peuvent se soutenir. Celle de l'existence d'un sanctuaire consacré à une déesse-mère semble cependant la plus probable.

On doit encore citer plusieurs statues de tuf d'un autre modèle et d'une grande importance.

1° Une grande statue assise, de 1m,70 de haut sur 0m,65 de largeur et 0m,40 de profondeur.

Elle représente une femme de haute stature. Les traits du visage sont fortement endommagés et presque méconnaissables ; on peut encore cependant s'apercevoir que les yeux étaient très-gros. La coiffure est semblable à celle que l'on rencontre très-souvent sur les peintures de vases ; les cheveux sont aplatis et rayonnent autour d'un centre placé derrière la tête ; ils sont retenus par un bandeau. La tête est un peu inclinée à droite ; autour du cou se trouve un collier. Ce personnage n'est vêtu que de la tunique longue, qui a sur les seins des plis en forme d'étoile et est retenue au-dessous par une ceinture nouée d'une manière assez lâche. Elle tient dans la main gauche une grenade, dans la main droite un objet dont il est difficile de déterminer la nature et que M. Von Duhn croit être une tête de porc. Il semble, vu les dimensions de la statue, que ce soit la représentation d'une divinité, une Pomone peut-être ; il n'est pas ce-

pendant impossible que ce soit l'image d'une femme offrant des dons à la déesse du sanctuaire (1).

2° Dans une petite niche brisée à la partie supérieure et haute de 0m,50, un homme à moitié accroupi, vêtu de la tunique courte et de la chlamyde ; c'est sans doute un ex-voto.

Sur quelques-unes des statues de tuf se voient des traces de couleur blanche ; il est permis de croire qu'elles étaient peintes. Ce fait cependant ne saurait être établi avec certitude.

II. *Terres cuites de style archaïque. Antéfixes.*

Parmi les objets de terre cuite dont l'archaïsme est évident, il faut citer quelques reliefs très-importants qui se distinguent par leur caractère presque oriental. M. Raoul Rochette, en 1853, en connaissait déjà quelques-uns et il s'était servi de la découverte de ces objets pour affirmer l'existence de la civilisation étrusque dans la Campanie et à Capoue.

1° Une femme ailée, vêtue d'une tunique à petits plis de style archaïque, tient par les pattes de devant deux lions ou panthères qui retournent la tête (2). Ce type se trouve, paraît-il, plusieurs fois sur des vases provenant de villes étrusques. On en a rapproché justement la description que fait Pausanias, à propos des reliefs du coffre de Cypsélus, d'une femme ailée tenant d'une main une panthère et de l'autre un lion, et nommée par lui Artémis : Ἄρτεμις δὲ οὐκ οἶδα ἐφ' ὅτῳ λόγῳ πτέρυγας ἔχουσά ἐστιν ἐπὶ τῶν ὤμων, καὶ τῇ μὲν δεξιᾷ κατέχει πάρδαλιν, τῇ δὲ ἑτέρᾳ τῶν χειρῶν λέοντα (3). Hauteur, 0m,38; largeur, 0m,20.

2° Une figure de terre cuite de 0m,38 de haut, dont le style rappelle assez celui des bas-reliefs assyriens. C'est un homme ailé couvert d'une sorte de bonnet phrygien dont les pattes, qui se terminent en s'arrondissant, tombent sur les épaules. Il est vêtu d'une large tunique avec manches qui forme un sinus au milieu du corps et est retenue plus haut par une ceinture. Il appuie les deux mains sur des objets qu'on ne peut distinguer.

M. Raoul Rochette cite plusieurs figures de terre cuite, trouvées à Capoue, représentant un homme vêtu d'un costume asiatique, coiffé

(1) Cf. Gerhard, *Akad. Abhandlungen*, Atlas, pl. XLIX, 3.
(2) Cf. la descript. de M. Raoul Rochette, *Journal des savants*, 1853, p. 477.
(3) Paus. V, XIX, 1.

de la tiare phrygienne et étreignant le cou d'un lion. Il rappelle à ce propos les différentes représentations de l'Hercule assyrien. Il n'y a actuellement aucune terre cuite de ce genre au musée de Capoue.

3° Une figure grossièrement indiquée sur une pyramide de terre cuite. Hauteur, 0m,20. C'est sans doute un génie à quatre ailes.

4° Il faut encore citer un bas-relief assez curieux sur une antéfixe que le musée Italique (musée Kircher) a reçue du musée de Capoue. C'est un génie ailé, de style grimaçant, qui tient dans chaque main un serpent. Ses chaussures sont également ailées. On voit sur ce morceau de nombreuses traces de peinture. Les chaussures et l'espèce de pagne qui couvre le milieu du corps étaient peintes en brun, le corps et la figure en rouge.

5° Sur des antéfixes également se voient des femmes d'un style plutôt encore oriental ou étrusque que grec archaïque, serrant de chaque main le cou de gros oiseaux (1). Deux sont à Capoue, une troisième au musée Kircher.

On peut former une seconde subdivision des têtes votives et fragments de statues dont le style rappelle celui des plus anciennes statues de la Grèce. Les caractères généraux de ces figures sont : un front petit, sur lequel les cheveux ondulés descendent assez bas ; de gros yeux dont l'extrémité est relevée, un nez étroit, une bouche relevée au coin et présentant les caractères du « rictus » des statues d'Egine ; un menton très-long et très-saillant. Les têtes votives de ce style sont nombreuses et de types différents. Quelques-unes sont coiffées d'un bonnet en forme de cône tronqué, semblable à celui des statuettes de Chypre (2). Cette coiffure se retrouve du reste sur des têtes qui n'appartiennent pas à ce style très-archaïque.

A cette période semblent appartenir également des déesses-mères en terre cuite, dont la tête manque, mais dont la robe à petits plis indique la haute antiquité.

Les antéfixes sont au nombre de trois ou quatre cents ; la plupart d'entre elles sont peintes à la partie inférieure. Les différents modèles se réduisent à une vingtaine de types. Ce sont ou de simples tresses de palmettes, ou des têtes de femme de style archaïque ; souvent des cheveux retombent sur les épaules, quelquefois elles sont entourées d'enroulements de caractère très-ancien. M. Von Duhn ne croit pas à l'antiquité très-reculée de toutes ces antéfixes sans exception. Il regarde, par exemple, celle que M. Raoul Rochette a insérée dans un

(1) Cf. Raoul Rochette, *l. c.*, p. 477.
(2) *Musée Napoléon III*, par M. de Longpérier, pl. XXIV.

de ses articles comme appartenant à l'archaïsme d'imitation qui fleurit sous le règne d'Adrien. Les masques de Gorgone, ou têtes de personnages barbus tirant la langue et rappelant un peu les masques que l'on a trouvés dans les tombeaux de Cervetri, se rencontrent fréquemment. On voit encore au musée Kircher plusieurs antéfixes assez curieuses, provenant des fouilles de Capoue :

1° Une femme portant deux petits animaux (deux petits lions ? ou des porcs ??) dans ses bras.

2° Un buste de femme de caractère archaïque, levant en l'air les deux bras ; c'est une position analogue à celle des orantes de l'art chrétien.

On a trouvé dans les dernières fouilles une espèce de corniche en terre cuite surmontée de trois têtes archaïques avec le bonnet pointu.

Mentionnons encore des fragments de disque d'un diamètre de 0m,90 ou 0m,60 environ, qui sont décorés d'ornements en relief d'un travail assez fin ; ils sont couverts de grecques et de palmettes semblables à celles que l'on trouve sur les vases les plus anciens de la Grèce et aussi, rapprochement curieux, sur les cistes de bronze provenant de l'antique Préneste.

Il est difficile de déterminer l'usage de ces disques de terre cuite. Un renseignement recueilli par M. Raoul Rochette peut cependant donner quelque lumière sur ce point. Il a vu « un sépulcre en terre cuite consistant en deux morceaux de forme demi-cylindrique qui, en s'ajustant l'un sur l'autre, composaient un cylindre complet. Ils étaient fixés ensemble, à la base, au moyen d'un disque peint sur enduit, représentant un masque de Gorgone, qui avait les dents blanches, et la langue tirée hors de la bouche coloriée en rouge (1). » Les disques conservés au musée de Capoue avaient peut-être la même destination ; ce n'est toutefois qu'une hypothèse.

III-IV. *Terres cuites de style ancien et de style grec.*

Avant d'essayer d'établir une classification parmi les milliers de terres cuites du musée de Capoue, on peut ranger dans une seule catégorie les membres votifs, à quelque époque qu'ils appartiennent. Les pieds sont au nombre de plusieurs centaines ; un grand nombre d'entre eux sont peints en rouge. Les mains sont moins nombreuses ; on en trouve cependant quelques-unes. Parmi les ex-voto consacrés

(1) *Journal des savants*, l. c., p. 356.

à la déesse du sanctuaire, on trouve aussi des phallus, des seins isolés ou des moitiés de poitrine, etc. On risque fort de se tromper sur l'époque d'objets de ce genre; leur grossièreté vient souvent de ce que ce sont des objets de vil prix destinés à satisfaire la piété du menu peuple. On pourrait, par exemple, dans deux ou trois cents ans, regarder comme des objets fort antiques les masques et les têtes de parchemin ou de carton suspendus devant les autels des saints dans les églises de Naples.

Les têtes votives n'appartiennent cependant pas toutes à la même époque; les unes sont grossièrement travaillées, les autres se ressentent de l'influence de l'art grec, un troisième groupe enfin, signalé au commencement de cette note, appartient exclusivement à l'époque romaine.

Les figurines en terre cuite du musée de Capoue se divisent en deux classes bien déterminées; elles se distinguent les unes des autres : 1° par la finesse du travail; 2° par la couleur de la terre; 3° par le poids. Les plus anciennes sont d'un travail grossier; quelques-unes ont encore les traits et le costume archaïques signalés sur les objets appartenant à la classe précédente. Les autres sont au contraire d'un style très-fin, qui rappelle celui des petites figurines de Tanagre. Dans la première classe les statuettes sont presque pleines, la terre est d'un gris foncé, la plupart du temps sans paillettes noires; dans la seconde la terre est généralement rouge d'une teinte plus ou moins foncée; elle présente à la cassure soit une couleur de brique claire, soit une couleur rose tendre, soit même quelquefois une couleur blanche. Les paillettes noires si nombreuses dans les terres cuites provenant d'autres villes de l'Italie, de Préneste par exemple, ne s'y rencontrent presque jamais. Elles sont assez légères.

Le classement de tous ces objets est encore impossible; ils sont amoncelés dans quelques salles du musée; il faut attendre une organisation plus complète. On signalera donc seulement les types principaux reconnus dans chacune de ces catégories.

Parmi les terres cuites de travail grossier et de couleur grise, les plus nombreuses sont de petites figurines d'une hauteur moyenne de 0m,15 ou 0m,20 représentant une femme tenant dans ses bras un enfant. Les unes sont debout; elles ont la tête recouverte d'un voile qui retombe sur les épaules et enveloppe souvent la partie inférieure du corps de l'enfant; on ne saurait mieux les comparer qu'à des madones debout tenant l'enfant Jésus. Les autres sont assises sur un siége à grand dossier, qui quelquefois monte plus haut que la tête

et forme une sorte de petit dais ; elles ont la plupart du temps la tête couverte d'un voile et un assez grand nombre d'entre elles sont coiffées d'une sorte de modius qui semble bien l'attribut d'une divinité. Ces figurines sont au nombre de plusieurs centaines ; mais les types ne sont pas très-variés. On peut les comparer à celles qui ont été publiées par Gehrard (1).

Un type assez fréquent rappelle la grande statue de tuf qui a été décrite plus haut. Des femmes assises, quelques-unes aussi sous des sortes de dais, tiennent d'une main une pomme ou une grenade, de l'autre un oiseau, un gâteau ou des objets difficiles à distinguer. Ce sont ou des représentations d'une déesse de l'agriculture, d'une Pomone, ou des ex-voto figurant des femmes avec leurs offrandes entre les mains. La premiére hypothèse semble toutefois plus probable ; presque toutes les figurines de cette classe sont fabriquées, en effet, d'après un type hiératique invariable.

Quelques-unes cependant sont destinées à perpétuer le souvenir des offrandes faites à la divinité ; on voit, par exemple, un grand nombre d'animaux, bœufs, chiens, coqs, etc.; un homme est représenté tenant un porc entre ses bras. L'observation faite précédemment doit donc être sujette à quelques restrictions.

On peut citer encore :

1° Une femme assise coiffée d'une sorte de bonnet phrygien ;

2° Une femme voilée de style archaïque, portant sur le bras droit une ciste cylindrique ;

3° Un grand nombre de petites figurines représentant des personnages couchés sur des lits ;

4° Des enfants emmaillotés, dont quelques-uns sont coiffés de bonnets coniques ;

5° Des personnages nus accroupis ; quelques-unes de ces représentations sont licencieuses ;

6° Une femme ailée tenant d'une main une sorte de flabellum, de l'autre une œnochoé (on pourrait rapprocher de ce type plusieurs figurines ailées provenant des fouilles de Préneste, et les Lases qui sont si souvent représentées sur les miroirs de métal) ;

7° Un Hercule nu, vu de face ; il est couvert de la peau de lion qui lui retombe derrière le dos et dont la tête lui sert de casque, il tient de la main gauche sa massue et de l'autre un objet qu'on ne distingue pas bien ; ce type, autant qu'on peut en juger, est répété une dizaine de fois ;

(1) *Akadem. Abhandlungen*, Atlas, pl. XLIX.

8° Un moule représentant un aigle ou un faucon ;

9° Un grand nombre de pommes ou grenades.

Il semble bien que ces terres cuites, dont quelques-unes rappellent les types mêmes des statues de tuf, soient comme celles-ci de fabrique locale. On ne saurait avec autant de certitude affirmer cette provenance pour les statues de la seconde catégorie. Elles ont le caractère des figurines grecques à tel point qu'une confusion serait possible entre les deux classes d'objets. Mais il faut se souvenir que l'influence de la civilisation grecque dans toute la Campanie et à Capoue même fut très-grande ; on se souvient des liens étroits qui unissaient cette ville à la colonie grecque de Cumes. L'art grec de la meilleure période a donc pu pénétrer à Capoue, et ces statues sont peut-être le produit d'une industrie locale. On a aussi trouvé à Préneste quelques figurines de style grec ; mais elles se distinguent par une certaine raideur de formes qui est le caractère propre de l'art latin. A Capoue, rien de semblable ; le type grec des statuettes est exempt de toute influence étrangère.

En présence d'une collection de terres cuites appartenant à cette classe, on est conduit à se demander si les figurines représentent des personnages de la vie réelle ou des personnages mythologiques. Cette question tant de fois posée n'est pas encore résolue d'une manière définitive. L'étude de la collection du musée de Capoue, plus nombreuse qu'aucune de celles de l'Italie et de la France, pourrait sans doute amener des résultats scientifiques.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans quelques-unes de ces terres cuites des personnages mythologiques. Qu'il suffise de citer :

1° Une Diane portant le carquois sur les épaules ; un chien est à pieds ;

2° Une Léda avec le cygne ;

3° Une femme coiffée d'une sorte de modius, tenant d'une main un gâteau, de l'autre une pomme ou une grenade ;

4° Des femmes entièrement voilées, dont quelques-unes portent aussi un haut diadème, la plupart n'ont que les yeux et le nez à découvert. Il y en a au musée de Capoue une trentaine environ ; ce sont sans doute des représentations de Déméter.

5° Des amours ailés d'un style assez gracieux.

6° L'enlèvement d'une femme par un centaure doit aussi rappeler une scène mythologique.

7° Les groupes obscènes de bacchantes et de panisques sont nom-

breux. Ils avaient été déjà remarqués par M. Raoul Rochette (1). Il semble toutefois qu'il y ait une erreur dans son appréciation : « Ce groupe licencieux et si digne d'attention, comme un des rares monuments qui peuvent nous faire apprécier cette face du caractère de la civilisation étrusque, ne mérite pas moins d'intérêt pour son style et pour son dessin, qui sont du meilleur temps de l'art étrusque de Capoue. » La description correspond bien à celle des figurines qui se trouvent aujourd'hui au musée de Capoue. Mais il n'y a certainement dans celles-ci aucune trace d'art étrusque. Le style en est grec et de la meilleure époque.

9° Faut-il ranger parmi les terres cuites représentant des personnages mythologiques deux femmes vêtues de tuniques talaires et se donnant la main ? On a remarqué sur des monnaies de Capoue deux simulacres de forme pareille, réunis sur une base commune (2). N'y a-t-il pas quelque rapport entre ces deux représentations ? Ne peut on pas en rapprocher aussi les doubles Fortunes d'Antium et de Préneste ? M. Raoul Rochette cite un monument important décrit par Pratilli : « Une grande base carrée avec deux Fortunes en bas-relief sur les côtés. » Il ne s'agit ici que d'une simple hypothèse, ou plutôt d'une question mythologique à étudier lentement et à approfondir.

La majorité des figurines de style grec représentent des jeunes filles aux traits fins, à la mise élégante ; elles doivent être classées dans le groupe de statuettes grecques si connu sous le nom de κόραι. Les types en sont très-variés. Les unes sont assises, les autres debout, d'autres étendues sur des lits. Leur pose est toujours gracieuse ; elles sont toutes élégamment drapées dans leur manteau et penchent un peu la tête. Leurs coiffures sont presque toujours très-hautes ; les cheveux sont relevés vers le sommet de la tête et liés par un étroit bandeau ; plusieurs de ces coiffures ressemblent à celles que portent encore aujourd'hui les femmes napolitaines. Il est probable que ces statuettes aux formes si variées représentent des personnages de la vie réelle. On serait autorisé à établir parmi les terres de style grec pur deux catégories : 1° les unes représentant des personnages de la vie réelle ; 2° les autres, des personnages mythologiques. C'est un point qui ressort clairement de l'étude des figurines de Capoue.

On trouve aussi un certain nombre d'hommes à la face grimaçante;

(1) *Journal des savants*, 1853, p. 482-483.
(2) Raoul Rochette, *Journal des savants*, 1853, p. 695 et suiv.

ce sont probablement des acteurs comiques. Les statuettes de ce genre sont assez nombreuses au musée de Capoue et au musée de Naples. Citons encore un petit bas-relief composé d'un homme et d'une femme ayant entre eux un bélier, et un demi-buste en terre cuite d'une hauteur de 0m,58 : il représente une femme avec un voile sur la tête et des pendants d'oreille ; elle retient son voile de la main gauche et a dans la main droite une grenade.

Quelques-unes des terres cuites anciennes de la première classe portent des traces de couleur blanche ; celles du second groupe étaient presque toutes coloriées : on aperçoit des traces de rouge, de blanc et de bleu. Il n'y en a pas une seule toutefois qui ait conservé entièrement ses couleurs.

Les têtes votives de l'époque romaine ne présentent aucun caractère particulier. Il est inutile d'en faire ici une description spéciale.

E. Fernique.

Rome, le 1er mai 1877.

SOLIMARIACA N'EST PAS SOULOSSE

(Rapport lu à la séance du 30 mai 1877 de la Commission de la topographie des Gaules)

Si l'on en croit les manuscrits connus de l'Itinéraire d'Antonin, une voie romaine conduisait de Langres (*Andemantunnum*) à Toul par 43 lieues gauloises, dont le détail est établi de la manière suivante :

Mosa.	mpm.	XII
Solimariaca	mpm.	XVI
Tullum.	mpm.	XV

La même route est indiquée par la Table de Peutinger ; ici, le total des distances est identique à une lieue près, 42 au lieu de 43, ainsi divisées :

Andemantunno (1). XI. Mose. VIIII. Noviomagus. VII. [. . . . .(2)] XV. Tullio.

Cependant cette voie, dont le tracé, aussi direct que possible, n'est aujourd'hui l'objet d'aucune discussion, n'a pas moins de 48 lieues gauloises de longueur, c'est-à-dire 5 lieues de plus que ne le portent les documents de l'époque romaine. Il y a donc lieu de chercher sur quelle portion doit porter la correction des textes itinéraires.

Jusqu'ici la Commission de la topographie des Gaules n'avait pas hésité sur la place qui devait être assignée aux trois stations intermédiaires de la voie de Langres à Toul.

(1) Par suite d'une erreur, reconnue du reste par tous les auteurs qui ont sérieusement étudié ce document, le copiste de la Table a omis le trait qui devait relier *Andemantunnum* à *Mosa* et il a tracé une ligne qui semble faire de la route de *Mosa* à Toul un embranchement de la voie de Reims à Bar-le-Duc (*Caturices*).

(2) Le nom d'une station a été omis ici par le copiste de la Table.

Mosa indique incontestablement le lieu où cette voie passe la Meuse à 26 kilomètres environ de Langres (1); le nom de *Noviomagus* s'applique sans doute au village actuel de Nijon, dénomination analogue, semble-t-il, à *Noyon*, *Noyen* et *Nogeon* (ou *Nojon*), formes françaises plus ordinaires du vocable gaulois *Noviomagus* (2). Et de fait, on tient ainsi compte à la fois et des noms des stations romaines et des distances qui séparaient ces stations de la ville de Langres.

Quant à la troisième station, *Solimariaca*, la solution n'est pas aussi facile. Suivant l'Itinéraire, *Solimariaca* aurait été située à 16 lieues du passage de la Meuse et à 15 lieues de Toul; elle serait en même temps à 7 lieues de *Noviomagus* (Nijon), car il ne semble pas douteux qu'on doive la reconnaître dans la station anonyme de la Table que 7 lieues séparent de *Noviomagus* et 15 lieues de Toul.

Mais ces distances sont erronées, soit du côté de Nijon et de la Meuse, soit du côté de Toul. La Commission n'a pas, jusqu'ici, douté que la correction dût être appliquée aux distances qui séparent *Solimariaca* de la station de *Mosa*; car, au dernier siècle, il semblait reconnu que *Solimariaca* ne pouvait être placé ailleurs qu'aux importantes ruines romaines de Soulosse, situées comme le *Solimariaca* de l'Itinéraire sur la voie de Langres à Toul et à 15 lieues de cette dernière ville, ruines qui ont fourni deux inscriptions mentionnant les *vicani Solimariacenses* (3). Aussi la Commission, dans son travail primitif, n'a-t-elle pas hésité à proposer la correc-

(1) Au Moulin-Rouge, sur le finage de Lénizeul (Haute-Marne, arr. de Chaumont, canton de Clefmont).

(2) Rappelons cependant que *Nijon* n'est pas partout un dérivé de *Noviomagus*, car c'était aussi la dénomination d'une localité voisine de Chaillot, près Paris, qu'un texte du VIIe siècle mentionne sous la forme de *Nimio*.

(3) L'une d'elles a été trouvée, en 1694, dans une des piles du pont situé un peu au-dessous de Soulosse et qu'on démolissait alors pour construire le pont actuel. « Le pont détruit en 1694, dit M. Henri Lepage (*le Département des Vosges, statistique historique et administrative*, 2e partie, p. 495), n'a été qu'un ouvrage du moyen âge, postérieur au changement de lit de la rivière et à la construction duquel on aura employé des pierres provenant de l'ancien *vicus* ou des démolitions de la forteresse. » Cette première inscription, fort connue, est ainsi conçue :

IOVI·O·M·
VICANI·SOLIMARI
ACENSES·FACIENDM
CVRAVERVNT·M·DDV
GNATVS.ATEGNIE·F·ET
SERENVS·SILVANI LIB.

La seconde inscription, gravée sur une pierre carrée qui était probablement encas-

tion de XVI en XXI pour la distance qui sépare *Mosa* de *Solimariaca* (1).

Cependant, si l'on examine la question au point de vue de la critique des textes itinéraires, on est frappé d'un fait qui ne permet pas de méconnaître l'existence d'une station réellement située à 16 lieues de *Mosa*. Le texte de l'Itinéraire et celui de la Table sont, pour la partie de la voie comprise entre *Mosa* et *Solimariaca*, complétement indépendants l'un de l'autre : effectivement, la Table ne se contente pas seulement de marquer 16 lieues entre *Mosa* et la station anonyme qu'on peut identifier avec *Solimariaca* ; elle divise cette distance en deux sections : VIIII et VII. Ce fait, c'est du moins là le sentiment de la Commission, rend assez difficile la correction du chiffre XVI de l'Itinéraire en XXI, car il faudrait admettre que, concurremment à l'erreur qu'on remarque dans l'Itinéraire, un lapsus dont les résultats seraient complétement identiques, aurait été commis dans les distances, différemment réparties, que la Table indique entre *Mosa* et *Solimariaca*.

Ces considérations, en dépit des inscriptions de Soulosse mentionnant les *vicani Solimariacenses*, conduisent à douter de l'identité de *Solimariaca* avec Soulosse, dont l'une des preuves, non pas cependant celle dont on fait le plus de cas, est l'analogie qui existe entre les deux dénominations, analogie déjà constatée au XVIIIe siècle par d'Anville, mais que l'école philologique moderne s'accorde à déclarer nulle en constatant que la forme vulgaire du nom *Solimariaca* devrait être en Lorraine quelque chose comme *Soumerey* et non Soulosse (2). Toutefois, en distinguant soigneusement les deux dénominations *Solimariaca* et Soulosse, on pourrait supposer que, *Solimariaca* ayant été ruiné au IVe ou au Ve siècle, une rencontre fortuite

trée dans le mur d'un temple, a été publiée par M. Lepage (*ibid.*, p. 400), d'après lequel nous la reproduisons :

MERCVRIO·
ROSMERT·
SACR·
VICANI·SO
LIMARIAC

(1) A. Bertrand, *les Voies romaines en Gaule*, p. 43, note 7.

(2) Dans une note publiée par la *Revue archéologique* (nouv. série, t. XXVI, p. 334), Léop. Pannier faisait déjà observer que *Soulosse* ne pouvait venir de *Solimariaca*. Les lois constantes de la phonétique, disait-il, ne peuvent donner que *Soumery*, *Sommery*, *Soumeré*, *Sommeré*. Il proposait de placer *Solimariaca* à Sommerécourt. Les chiffres des distances ne permettent pas d'adopter cette interprétation.

a pu faire donner à une localité, construite sur son emplacement durant la domination franque, le nom de Soulosse.

Cette hypothèse ne paraît même pas possible à la Commission. Une inscription trouvée dans les ruines de Soulosse et datée, grâce à la mention du consulat de Lupus et de Maximus, de l'an 232 de notre ère, ne laisse aucun doute sur le nom romain des importantes ruines qu'on a considérées jusqu'ici comme celles du *vicus* de *Solimariaca :* ce nom était, sous la forme *Soliçia*, celui qui subsiste encore aujourd'hui et qu'on retrouve au IXe siècle sous la forme adjective *Solecense*, pour désigner le *pagus* dont Soulosse était alors le chef-lieu (1). Voici, du reste, la dernière ligne de cette inscription, aujourd'hui conservée au château de Bazoilles, près Neufchâteau, et dont la Commission a pu se procurer récemment un estampage grâce à l'obligeance de M. L. Edme:

QVI POSVER(*unt*) VICO SOLICIAE.

Dès lors, l'erreur qu'on est forcé de constater dans les textes relatifs à la voie romaine de Langres à Toul s'explique tout naturellement. A l'origine, ces textes mentionnaient successivement deux stations placées à 5 lieues gauloises l'une de l'autre : la première, *Solimariaca*, était située à 16 lieues de *Mosa* et à 7 de *Noviomagus;* la seconde, *Solicia*, était à 15 lieues de Toul. Cette succession de deux noms dont les deux premières syllabes étaient identiques produisit, cela était difficile à éviter, un bourdon qui a supprimé l'une des stations, et ce bourdon qui, commis d'assez bonne heure, existe dans tous les manuscrits qui nous sont parvenus, était évidemment antérieur à l'époque où les voies de l'empire furent tracées sur la Table de Peutinger. Il n'est pas inutile de signaler un bourdon entièrement identique, qui, par bonheur, n'a pas affecté l'ensemble des manuscrits connus de l'Itinéraire d'Antonin et qui, lui, résulte de la présence du nom *Durocortoro* (Reims) à la suite du nom *Durocatelaunos* (Châlons) dans la description de la voie de Milan à Boulogne : le nom *Durocortoro* est omis dans les manuscrits que l'édition de Parthey et Pinder désigne par les lettres ACGMOQTUV, c'est-à-dire dans neuf manuscrits (2).

Le texte des documents itinéraires doit donc être rétabli comme suit :

(1) Ce *pagus* figure notamment dans le traité de partage du royaume de Lothaire entre Louis le Germanique et Charles le Chauve (*Annales Bertiniani*, anno 870).

(2) *Itinerarium Antonini et Hierosolymitanum*, édit. Parthey et Pinder, p. 172.

Itinéraire d'Antonin.		Table de Peutinger.	
Andemantunnum		Andemantunnum	
Mosa	XII	Mosa	XI
		Noviomagus	VIII
Solimariaca	XVI	Solimariica	VII
Solicia	V	Solicia	V
Tullum	XV	Tullum	XV

Reste maintenant à déterminer l'emplacement précis de *Solimariaca*, dont deux inscriptions de Soulosse mentionnent les habitants : à en juger par les distances, cette station de la route antique devait être située un peu au sud de Neufchâteau et en face de Rébeuville où l'on conserve, dans le mur extérieur de la remise du presbytère, l'inscription suivante trouvée sur la voie romaine de Langres et de Toul, et, d'après toute apparence, au lieu même de l'emplacement de Solimariaca :

IN H · D · D ·
DEABVS · JV
NONIBVS · PE
DVLA · PRO · SA
LVTE · S · RVFI
AGRICOLE · ET
REGALIS · ET
PETTVRONIS
ET GRANNICAE
V · S · L · M · (1)

Nous terminons donc cette note, déjà un peu longue, en émettant le vœu que les archéologues lorrains voudront bien porter leur attention sur le point que nous signalons ; il ne nous paraît guère douteux, du reste, que des trouvailles ultérieures ne permettent d'y constater l'existence de la station romaine.

AUGUSTE LONGNON.

(1) Lepage et Charton, *le Département des Vosges, statistique historique et admin.* 2e partie, p. 404.

LE CHAR DE GUERRE

EN IRLANDE

ET LA MORT DE CUCHULAIN

Le dernier numéro de la *Revue Celtique* contient l'abrégé fait par M. W. Stokes d'un récit légendaire irlandais qui, bien qu'écrit dans la langue connue sous le nom de moyen irlandais (XIIe-XIVe siècles), nous reporte à des temps bien plus anciens.

Cûchulain (1), roi d'Emain Macha (2), combat sur un char (*carpat*, génitif *carpait*). Ce char est attelé de deux chevaux (*ech* = *equas*, au génitif *eich* = *equi*, ou *gabuir*, génitif *gabra*) réunis par un joug (*cunga*), et qui ont chacun dans la bouche un mors (*glomar*). Le char est conduit par un cocher (*ara*). Le cocher et le guerrier sont assis chacun (3) sur un coussin (*foirtche*). Le guerrier est armé : 1° d'une épée, *claideb* = *cladibas* = *cladias*, mot identique au latin *gladius*; 2° d'un javelot, *gai* = *gaisa*. Ce javelot est lancé par le guerrier à son adversaire, qui, l'ayant reçu, le lui renvoie ; et ce manége redoutable se reproduit trois fois. Le nom de l'arme nous rappelle et le nom des Gaisates (4) et le passage de Virgile, *Enéide*, VIII,

(1) Ce nom signifie « chien de Culann » (Windisch, *Beitraege zur Geschichte des deutschen Sprache*, IV, 270). Sur ce personnage voir les passages du Glossaire de Cormac auxquels renvoie M. Stokes, *Three irish glossaries*, p. XLVII.

(2) Emain Macha était situé près d'Armagh (voir *Annales des Quatre Maîtres*, édition donnée par O'Donovan, t. I, p. 72-73, note). C'était la capitale de l'Ulster. Elle aurait été fondée 450 ans avant J.-C. suivant un chroniqueur, 668 ans avant J.-C. suivant un autre.

(3) Suivant le Glossaire de Cormac, le guerrier et le cocher avaient chacun leur siége. Celui du guerrier s'appelait *fochlae*, celui de cocher se nommait *faitsi*. Le mot *fochlae*, *fochla*, servait en général à désigner tout siége élevé. (Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. XXXIX).

(4) La plus ancienne mention de ce nom se trouve dans le *Polycharès* d'Euphorion qui vécut de 274 à 200 avant J.-C. (*Etymologicum magnum*, édition Gaisfor, 223, 16). Euphorion écrivait Γαιζῆται.

659-662, qui nous montre les Gaulois, armés de la *gaesa*, escaladant le Capitole (1). La *gai[sa]* irlandaise a une poignée qu'on appelle *urland*. La seule arme défensive dont il soit question est le bouclier, *sciuth* = *scétas* ou *scétan*, au génitif *sceith* = *scéti*. On remarque dans le costume du guerrier une ceinture, *criss*, et un manteau maintenu par une broche.

Outre Cûchulain, un autre guerrier a un char, c'est Lugaid, chef de l'armée contre laquelle combat Cûchulain. Mais Conall le victorieux, qui venge Cûchulain, s'élance à cheval à la poursuite de Lugaid; il est cavalier (*marcach*). Cûchulain avait coupé la tête du père d'Erc, fils de Carpré. Lugaid a coupé la tête de Cûchulain et a emporté cette tête comme un trophée. Conall à son tour s'empare de la tête de Lugaid et il prend comme accessoire le royaume (*rige* = *rigia* = *régia*) du vaincu.

Des idées chrétiennes, et par conséquent récentes, ont été mêlées à cette légende barbare et antique : Cûchulain mort apparaît dans le ciel, monté sur son char, et chantant la venue du Christ (2).

Il avait laissé à Emain Macha, sa patrie, trois fois cinquante reines qui l'aimaient, et qui à son départ pour la guerre avaient poussé un grand cri : ce furent-elles, ce furent ces cent cinquante concubines du roi défunt qui aperçurent dans le ciel, monté sur son char de guerre, ce prophète du Christ !

Dans cette légende, un rôle curieux est celui d'un des deux chevaux de Cûchulain. Ce cheval, le Gris de Macha (3), prévoyant le malheur de son maître, ne veut pas se laisser atteler par le cocher ; il faut que le maître intervienne et le pauvre animal, obéissant alors, laisse tomber sur les pieds de Cûchulain des larmes de sang. Un coup de *gai[sa]* atteint ce cheval; le joug se brise ; l'animal blessé se retire du champ de bataille. Cûchulain, qui a déjà vu périr son cocher, reste, en face de l'ennemi, sur un char attelé d'un seul cheval. Mais quand ce guerrier, frappé à mort et tombé de son char, se prépare à quitter la vie, et que, appuyé contre une pierre, *coirthe*, qui se dresse au milieu de la plaine, — nous dirions contre un *menhir*, — il s'est attaché à cette pierre afin de mourir debout, le cheval blessé revient,

(1) Comparez le passage de Strabon, livre V, c. 1, § 6, édition Didot, p. 177, où l'on voit les Γαίσαται s'emparer de Rome.

(2) Le même fait est mentionné par le Glossaire de Cormac. (W. Stokes, *Three irish glossaries*, p. XLVII, 31.)

(3) Macha est une reine d'Irlande qui aurait fondé la forteresse d'Emain (*Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 72; cf. Glossaire de Cormac, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. XLI, 17).

et, à coups de dents, à coups de pieds, il défend contre les ennemis le corps de son maître expirant. Plus tard il sert de guide à l'ami qui doit venger Cûchulain, il le conduit près du cadavre mutilé et pose sa tête sur cette poitrine où le cœur ne bat plus. On comprend que ces animaux fidèles accompagnassent dans la tombe les guerriers défunts.

La légende mise au jour par M. Whitley Stokes paraît arriver à point pour servir de commentaire aux découvertes de chars de guerre gaulois faites depuis quelques années et sur lesquelles M. Mazard vient d'écrire une savante dissertation. Le *Senchus Mór*, en nous montrant quelle était en Irlande, à l'arrivée de saint Patrice, l'organisation de la justice et le druidisme, nous aide à comprendre ce qu'étaient au temps de César en Gaule, cinq siècles plus tôt, le druidisme et l'organisation de la justice : les institutions insulaires et les institutions continentales, malgré de grandes différences, offraient d'étranges analogies. De même Cûchulain et Lugaid, chacun avec leur char de guerre, *carpat*, de bois, dans un texte du moyen âge, nous rappellent le *carpentum* d'argent (1) de *Bituitus*, ce roi des Arvernes vaincu, cent vingt et un ans avant notre ère, par le consul Q. Fabius Maximus.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Florus, l. III, c. 2. Suivant les *Annales des Quatre Maîtres*, édition donnée par O'Donovan, t. I, p. 93, Crimhthann, roi d'Irlande, mort en l'an IX de J.-C., aurait ramené d'une expédition un char d'or.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JUILLET

M. le docteur Halléguen, de Châteaulin, fait savoir à l'Académie qu'il a fait don à la Bibliothèque nationale de la *Collection Penguern*. Il s'agit d'un manuscrit important renfermant les chants populaires, les proverbes, les mystères de la Basse-Bretagne.

M. Léopold Delisle communique une notice sur les manuscrits des ouvrages historiques de Bernard de Gui.

M. Cherbonneau, correspondant de l'Institut, à Alger, envoie le fac-simile d'une importante inscription portant le nom de l'usurpateur Alexander, qui domina environ deux années en Afrique. Cette inscription a été trouvée à Constantine ; elle est déposée au musée de cette ville. C'est la première fois que le nom de cet usurpateur figure sur un monument épigraphique. On connaissait seulement quelques monnaies très-rares frappées sous sa domination. La plus belle, en or, découverte également à Constantine, est cotée 2,000 fr. par M. Cohen. On y lit :

IMP · ALEXANDER P · F · AVG ·

La marque P K montre qu'elle a été frappée à Carthage, *Percussum Karthagine*. Une autre médaille fait précéder d'un C le nom d'Alexander. On avait pensé que ce C était l'abréviation de Caius; mais la pierre de Constantine porte L. DOMITIO. M. Léon Renier en conclut que C est l'abréviation de Cæsar, abréviation incorrecte sans doute, mais que l'on employait cependant quelquefois, quand on était gêné par l'espace.

M. Edmond Le Blant communique un mémoire sur *le Symbolisme dans les représentations de l'antiquité chrétienne*.

M. Homolle, membre de l'École française d'Athènes, chargé de faire des fouilles à Délos, annonce qu'il a mis au jour le dallage d'une vaste enceinte qui précédait le temple. Il a également découvert une statue et vingt-sept inscriptions. Parmi ces textes il y a des dédicaces d'*ex-voto*, des décrets, des traités, des conventions. Lucullus est nommé dans un de ces actes. Un Ptolémée est mentionné dans un autre. Une dédicace est due à des marins de Tyr et de Sidon.

M. Albert Dumont, directeur de l'École française, adresse une série de photographies représentant des bas-reliefs et stèles trouvés dans les fouilles exécutées par la Société archéologique d'Athènes sur les versants de l'Acropole. Plusieurs des décrets et actes contenus sur les stèles sont très-importants. L'un est de l'an 362 av. J.-C., l'autre de 375 ; un troisième, sans date précise, paraît sûrement du quatrième siècle.

M. Hauréau communique un mémoire sous ce titre : *Quelle est la vraie source du panthéisme professé par David de Dinan.* A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Nous avons la douleur d'annoncer la mort de notre collaborateur et ami M. le comte Giancarlo Conestabile, correspondant de l'Institut de France. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent les beaux travaux de M. Conestabile, qui était l'un des savants de l'Europe les plus versés dans la connaissance des antiquités étrusques. Ce que tous ne savent pas c'est qu'il avait organisé à Pérouse, sa ville natale, un magnifique musée, qui restera comme un témoignage de sa générosité et des éminentes qualités de son esprit. M. Conestabile, qui était dans la force de l'âge (il n'avait que cinquante-quatre ans), venait d'être nommé professeur d'archéologie à Florence. C'est une grande perte pour la science.

—— On nous écrit de Saint-Brieuc qu'une nouvelle fonderie de bronze c 'est le nom consacré pour ces sortes de dépôts d'armes et ustensiles brisés) vient d'être découverte dans les Côtes-du-Nord, sur une hauteur fortifiée dominant la Rance. Trois épées, malheureusement mutilées, trois poignards, trois lances, plusieurs haches et un certain nombre de fragments difficiles à déterminer font partie de ce petit trésor.

—— Une autre découverte faite dans ce même département des Côtes-du-Nord mérite d'être signalée. Un cercle d'or battu au marteau, de 20 centimètres de diamètre, dont 14 d'ouverture, et 2 millimètres d'épaisseur, pesant 120 grammes, a été recueilli à $0^{m},50$ de profondeur dans de la tourbe. L'analyse de l'or a donné 0,82 d'or et 0,18 d'argent. Ce cercle était replié en deux en forme de croissant et suspendu à un anneau ouvert, d'or également. Nous devons ces renseignements à M. Gaultier du Mottay, correspondant du ministère de l'instruction publique à Saint-Brieuc.

—— La Commission de la topographie des Gaules vient de recevoir, de M. le commandant Robert Mowat, communication de la découverte, faite par lui, d'une nouvelle inscription gauloise ainsi conçue : *Bratronos Nantonien epad Atextorigi Leucullo Suiorebeloci toe.* Cette découverte est intéressante, non-seulement pour les études celtiques, mais aussi pour l'histoire de Paris ; le texte est gravé sur une pierre qui a été trouvée dans l'île de la Cité, sur l'emplacement même de la *Lutetia Parisiorum.* Le pro-

chain numéro de la *Revue* donnera le fac-simile de l'inscription avec une note détaillée de M. Mowat, qui nous est parvenue trop tard pour être insérée dans la présente livraison.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 6, juin 1877 (1 feuille) : W. Helbig, *Fouilles de Corneto*. Nardoni, *Sur une amulette archaïque singulière trouvée sur l'Esquilin*. Adolphe Fuitwængler, *Sur deux types d'Amour*. Dans le premier de ces articles, M. Helbig donne une description intéressante d'un beau vase qui vient d'être trouvé dans les fouilles de Corneto-Tarquinia ; c'est une belle coupe à figures rouges, signée de l'artiste connu Pamphaios. Elle est ornée de figures à l'intérieur et à l'extérieur ; un des sujets représentés est le combat d'Hercule contre Cycnus.

—— *Musée archéologique*, deuxième volume, 1877, 2e livraison · A. de Champeaux et Héron de Villefosse, *Statue de Vénus de Brégnet* (Lot-et-Garonne), avec une photogravure hors texte. J. Geslin, *Etudes sur l'art chypriote*, avec figures dans le texte. G. Schlumberger, *Bulles byzantines inédites* (de même). A. Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine ; blasons et chevaliers* (de même). A. de Caix de Saint-Aymour, *Epées de l'époque du bronze* (de même). Indicateur de l'archéologue et du collectionneur : 1. Bibliographie ; 2. Académie des inscriptions.

—— *Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*, tome 1er, 3e fascicule : A. Fabretti, *Actes de la Société*. E. Berard, *Observations sur deux inscriptions romaines trouvées à Villeneuve près d'Aoste*. A. Fabretti, *Vase de verre trouvé à Cavour* ; *Sceau de bronze*. V. Promis, *Inscription d'Asti exposée par le baron Vernazza*. F. Chiapusso, *Objets trouvés à Suse*. Maggiora-Vergano, *L'ancien chœur de la cathédrale d'Asti*. E. Mella, *De l'abbaye et de l'église de Saint-Antoine de Kanversa*. G. Claretta, *La cloche ducale conservée dans le Musée civique, et la famille Boucheron*.

—— *Bulletin de la Commission archéologique communale de Rome*, Ve année, 2e série, numéros 1 et 2, janvier à juin 1877 : Rodolfo Lanciani, *Mélanges épigraphiques*. Ce sont, pour la plupart, des textes courts ou très-incomplets qui avaient été trouvés dans les grands travaux de Rome ou dans les fouilles archéologiques, et qui avaient été conservés parce que l'on espérait les compléter par de nouvelles découvertes, espérance qui s'est réalisée pour quelques-uns d'entre eux. Virginio Vespignani, *Les ruines du nymphée d'une maison particulière* (planches I à III). Ces planches donnent une haute idée de l'élégante décoration de l'habitation de laquelle a fait partie ce nymphée, dans le voisinage immédiat des thermes de Constantin. Ch. L. Visconti, *D'une table de patronat concernant le légat impérial Avidius Quietus* (pl. IV, V, VIII). Dans une maison de l'Esquilin, qui paraît avoir été celle des Avidius, ont été retrouvés, avec des fragments de tables de bronze portant des inscriptions qui témoignent de la clientèle étendue des maîtres de cette demeure, un beau débris de terre cuite de travail grec, qui semble représenter Thésée quittant Ariane. Pietro Ercole Visconti, *Explication de quatre médaillons clipeati* (pl. VI et VII). Luigi Bruzza,

Tables de jeu du camp prétorien, avec des bois dans le texte. François Lenormant, *Fragment de statue d'un des rois pasteurs de l'Egypte* (pl. IX).

—— Παρνασσός, σύγγραμμα περιοδικὸν κατὰ μῆνα ἐκδιδόμενον, tome V, n° de juin 1877 : Eleutherios Thomas, *Etudes sur le Phanar*, *Alexandre Morousis*. Jean Soutzo, *Anthropologie, analyse du livre de M. de Quatrefages sur l'espèce humaine*. Constantin Condos, *Petites dissertations philologiques* (recherches sur les mots δέλτα, δέλτος, πιττάκιον, πεττύκιον). Constantin Bambas, *Esquisse historique de l'Albanie et des Albanais*. Timoléon Argyropoulos, *Sur le télégraphe qui parle*. S. K. Sakellaropoulos, *Découvertes archéologiques à Rome* (traduction d'un article de M. G. Boissier dans la *Revue des Deux Mondes*). *Le musicien, épisode de la guerre civile en Espagne*, traduit du français. Th. Heldreich, *La maladie des oliviers dans le district de Corinthe*. Courrier archéologique (fouilles de l'Acropole, de la rue d'Eole, de Tanagre, de Spata, de Délos, d'Alexandrie). Chronique.

—— Sommaire du numéro de juillet du *Journal des Savants*: *Bibliothèque grecque*, par M. Miller. *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alf. Maury. *Abélard*, par M. Ch. Levêque. *Philosophie de l'inconscient*. *Reports of the R. Commission anhistorical manuscripts*, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Mission archéologique de Macédoine, par Léon Heuzey et H. Daumet. Douzième livraison.

La douzième livraison qui termine cet important ouvrage est beaucoup plus considérable que les précédentes. Elle contient 16 feuilles d'impression et 7 planches. Parmi les planches se trouvent quelques-unes de celles où M. Daumet, l'habile architecte de la mission, a prêté le plus utile concours aux recherches archéologiques développées dans le cours de l'ouvrage. Je citerai en particulier l'étude de la décoration polychrome des chambres funéraires de Pydna et les restaurations de l'édifice antique de Palatitza, le premier exemple connu d'une grande habitation royale appartenant aux beaux temps de l'architecture grecque.

Le texte comprend les dernières pages du troisième chapitre, les chapitres quatrième et cinquième, ainsi qu'un appendice sur la Thessalie.

Chapitre quatrième : Dyrrhachium ou Épidamnos. — M. Heuzey a, le premier, fait des recherches sérieuses sur la ville de Dyrrhachium, négligée jusqu'ici par les voyageurs, malgré le rôle considérable qu'elle a joué dans l'antiquité et encore au moyen âge. C'est une étude très-complète et conduite avec une méthode excellente. Transportant le lecteur sur le terrain, dont le plan H donne une représentation détaillée, l'auteur décrit la position de la ville, construite sur une presqu'île rocheuse, rattachée à la terre par une bande étroite de sable, et distingue les deux parties dont elle s'est formée : sur la mer, la marine ou Dyrrhachium, nom qui prévalut à l'époque romaine; sur le rocher, la ville haute qui commande le mouillage, ou Épidamnos. De l'étude du terrain et de l'enceinte actuelle, il passe aux autres enceintes, plusieurs fois reconstruites au moyen âge et à l'époque byzantine, en rapprochan. des ruines conservées les récits des Byzantins sur les deux siéges de Durazzo par Robert Guiscard et son fils Boémond. Cette histoire donne la connaissance du terrain et des conditions de tout temps imposées à ceux qui ont voulu s'y établir et s'y retrancher; elle fournit donc des éléments sérieux pour remonter plus haut et reconstituer l'enceinte ancienne, qui a laissé moins de traces, mais dont les enceintes postérieures ont en partie suivi le tracé. Le résultat de ces recherches si soigneusement faites est de donner l'explication raisonnée des opérations de Jules César pendant le célèbre blocus de Dyrrachium.

Chapitre cinquième. Recherches sur la côte d'Epire, Apollonie, Oricum et les monts Acrocérauniens. — L'antiquité hellénique a laissé plus de traces à Apollonie qu'à Dyrrhachium. Une colonne dorique encore en place marque la position d'un temple d'une époque grecque encore assez pure. La restauration du monument faite par M. Daumet (pl. III) donne un temple hexastyle et périptère de 23 mètres de largeur sur 40 mètres de profondeur. Dans le monastère de Poïanni, qui conserve encore le nom altéré d'Apollonie et qui semble avoir remplacé le sanctuaire d'Apollon, M. Heuzey a relevé un grand nombre de débris anciens et s'en est habilement servi pour donner une idée de l'aspect de la ville antique, de la variété et de l'élégance de ses constructions, surtout du caractère hellénique qu'elle avait conservé jusqu'au milieu de l'époque romaine. Les plus beaux de ces fragments, acquis par les soins de l'auteur, sont venus enrichir nos collections du Louvre. Une tête de femme voilée, en marbre de Paros, est analysée par M. Heuzey avec un sentiment très-délicat de l'expression pathétique de cette figure, et des procédés par lesquels l'artiste a rendu la douceur grave et triste que les légendes attribuent à Déméter à la recherche de sa fille. Des rapprochements avec une série de monuments analogues viennent à l'appui de cette interprétation ingénieuse.

La position véritable d'Oricum, découverte par M. Heuzey, répond de point en point à la description très-précise donnée par Jules César de cette station maritime, la première place forte qu'il ait occupée après son hardi débarquement en Epire (*Guerre civile*, III, 39, 40). C'est un exemple de tout ce que les études archéologiques ajoutent de précision et de vie à la lecture des auteurs anciens. Autre chose est de lire seulement dans le texte le récit des opérations, ou de les suivre pas à pas sur le plan dressé par M. Heuzey. On y reconnaît le port intérieur dans lequel le lieutenant de César, Acilius, avait fait remiser les vaisseaux, en les amarrant à terre, à l'abri même des murailles (*is naves nostras interiorem in portum post oppidum reduxit et ad terram religavit*) ; la passe d'entrée que les césariens avaient obstruée ; la barre de sable qui relie la place à la terre ferme et par-dessus laquelle Sextus Pompée tenta de faire rouler quatre de ses birèmes, pour attaquer les vaisseaux ennemis dans le port intérieur (*ex altera parte molem tenuit naturalem objectam, quæ pæne insulam oppidum effecerat*).

Appendice, Monuments de la Thessalie, inscriptions, sculptures, monuments byzantins.—Des études étendues de topographie historique ont été exécutées en Thessalie ; le résultat général de ces études est représenté par la carte G, qui est l'assemblage, à une échelle réduite, des plans levés par M. Laloy, garde du génie attaché à la mission. Ces plans, levés et dessinés sous la direction de M. Heuzey, ont été mis grandement à profit par M. Kiepert pour sa dernière carte moderne de la Thessalie. Voici les résultats les plus nouveaux de ces recherches topographiques, que l'auteur s'est borné à indiquer sommairement : identification de l'acropole de Koutouri avec la très-ancienne forteresse de Paleo Pharsales et fixation plus exacte du

champ de bataille de César et de Pompée; relevé de nombreuses buttes funéraires de deux espèces, les unes ayant servi aux sépultures par inhumation, les autres sous lesquelles on trouve une masse de cendres et de charbon, épaisse de 30 à 80 centimètres; position de plusieurs villes de la Thessalie et en particulier des trois places fortes de Tricca, Gomphi et Métropolis; relevé d'un grand nombre de forts helléniques sur la frontière occidentale de la Thessalie, répondant aux *vici* et aux *castella ignobilia* dont parle Tite Live. Ce rapide énoncé fait vivement désirer que M. Heuzey publie promptement la série de mémoires spéciaux qu'il avait rédigés sur la bataille de Pharsale et les événements de la guerre civile en Thessalie, de même que pour le blocus de Dyrrachium et le débarquement de Jules César en Épire.

Un des meilleurs fruits de la mission, pour l'histoire de l'art, est certainement le beau bas-relief archaïque de Pharsale, acquis pour le musée du Louvre (pl. 23). Le mémoire publié par M. Heuzey dans le *Journal des Savants* a déjà fait connaître le sujet et l'importance de cette œuvre d'art. Il est toujours difficile de préciser l'interprétation d'un monument figuré, lorsqu'il est isolé, et l'auteur ne propose qu'avec réserve d'identifier les deux personnages féminins du bas-relief avec Déméter et Coré. On peut être plus hardi pour la valeur artistique; ce n'est pas une imitation du vieux style, mais une œuvre vraiment archaïque, marquant un progrès sensible sur le style proprement éginétique.

A quelle école attribuer cette œuvre d'art? Une théorie nouvelle, provoquée par la découverte à Olympie de la Victoire et des statues du fronton oriental du temple de Zeus, œuvres de Pæonios de Mendé, vient d'être exposée par M. Brunn (*Bulletin de l'Académie de Munich*, 1876, p. 315). Suivant son opinion, le monument de Pharsale, les beaux bas-reliefs rapportés de Thasos par M. Miller, d'autres débris de sculpture provenant de la Chalcidique de Thrace, attestent l'existence d'une école propre aux pays grecs du Nord. Il est plus prudent, à mon avis, de s'en tenir à l'opinion de M. Heuzey qui attribue le bas-relief de Pharsale, non à une école indigène, mais à un maître de l'école fondée en Béotie par les sculpteurs de Sicyone. Je puis apporter à l'appui de cette assertion le témoignage de plusieurs inscriptions du cinquième et du quatrième siècle, trouvées en Béotie pendant ces dernières années; elles font connaître plusieurs œuvres dues aux artistes de Sicyone et aux artistes thébains formés sous leur influence.

Un autre bas-relief, également rapporté au musée du Louvre, est surtout intéressant pour la science. L'inscription gravée au-dessous ne laisse aucun doute sur la signification du monument et sur les divinités auxquelles il est consacré. C'est un repas sacré offert aux Grands Dieux par une femme appelée Dana. Au centre de la composition est dressé un lit de festin pour deux convives; en avant, la table à quatre pieds et un autel. Un homme vêtu à la grecque verse une libation sur l'autel. C'est le prêtre des Grands Dieux qui offre le sacrifice au nom de Dana. Le carac-

tère de ce dernier personnage est d'autant moins douteux que plusieurs règlements religieux, conservés par les inscriptions, prouvent que, dans un grand nombre de temples, il était défendu de s'approcher de l'autel et d'offrir des victimes sans l'assistance du prêtre ou de la prêtresse. Dans les airs, passent au galop deux cavaliers, comme sur un vase de Camiros, conservé au Musée Britannique. Toute la scène est surmontée par un fronton courbe d'où l'on voit émerger un attelage de quatre chevaux et une tête radiée, image du soleil levant. L'étude de ce bas-relief, rapproché du vase de Camiros, apporte des renseignements précis sur le culte si compliqué et resté si obscur des Cabires, qui se transforma en se greffant sur le culte hellénique des Dioscures.

Les quarante inscriptions grecques ou latines (nos 189-228) publiées par M. Heuzey sont, pour la plupart, inédites. Les plus importantes sont celles où s'est conservé l'ancien dialecte thessalien. La plus intéressante est le décret des Pharsaliens qui admet dans la cité 176 nouveaux citoyens et attribue à chacun d'eux un patrimoine de 60 plèthres. Dans la première phrase, Ἁ πόλις Φαρσαλίουν, τοῖς καὶ οὓς ἐξαρχᾶς συμπολιτευομένοις καὶ συμπολ[εμείσσα]σσι, πάνσᾳ προθυμίᾳ ἔδουκε τὰν πολιτείαν καττάπερ Φαρσαλίοις τοῖς ἐ[ξαρχᾶς πολ]ιτευομένοις, les mots πάνσᾳ προθυμίᾳ doivent se joindre à συμπολεμείσσασσι plutôt qu'à ἔδουκε. Il est fâcheux que ce texte ne contienne aucune indication précise de la date. Comme l'auteur, je crois que cette date est antérieure à la conquête macédonienne ; mais l'histoire intérieure de la Thessalie est trop mal connue et les guerres y furent trop fréquentes dans la première moitié du quatrième siècle pour essayer de déterminer les événements auxquels le décret fait allusion. Même difficulté pour établir quelle était la condition des nouveaux citoyens avant le décret qui leur confère le droit de cité plein et entier. Ils faisaient déjà partie de la cité, mais formaient une catégorie inférieure, voilà tout ce qu'on peut affirmer. Les noms propres et les adjectifs patronymiques qui remplacent, comme en Béotie, le nom du père, nous donnent aussi des renseignements pour les formes du dialecte thessalien, qui se rapproche beaucoup du béotien. Ainsi Εἰροίδας est le même nom que celui du héraut thébain appelé Εἰρωίδας dans un catalogue des jeux d'Orchomène, et Ἡρώδης dans un autre catalogue de Thespies.

Deux dédicaces à Aphrodite Peitho (n° 201) et à Zeus Soter (n° 203) ne sont pas moins intéressantes pour la mythologie que pour le dialecte thessalien. Signalons encore un fragment de catalogue des vainqueurs aux jeux de Larissa, et surtout la série des listes d'affranchissement. L'inscription de Halos (n° 214) a été pour M. Heuzey l'occasion de fixer le calendrier des villes de la Thessalie propre, et de déterminer le nom et la date de onze mois de l'année ; dans l'ouvrage de Hermann (*Griechische Monatskunde*, p. 118), deux mois seulement étaient connus ; ce simple rapprochement suffit à montrer le progrès fait sur ce point.

M. Heuzey a recueilli également un grand nombre de bulles d'or et d'autres documents du moyen âge ; réservant l'ensemble de ces pièces

pour une publication ultérieure, il s'est borné à donner quelques textes qui intéressent plus particulièrement l'histoire et la géographie de la Thessalie : rapport adressé après enquête à l'évêque de Stagi sur les couvents des Météores du XVIe siècle ; inscriptions byzantines datées pour servir à l'histoire de ces couvents ; chrysobulle de 1336, très-curieux pour l'ethnographie de la Thessalie au moyen âge; charte de la ville de Phanarion en 1295. Cette énumération suffit pour montrer avec quelle attention curieuse et toujours éveillée l'auteur a parcouru ces pays encore mal explorés, et profité de sa mission pour sauver de l'oubli ou de la destruction tous les monuments intéressant l'art et l'histoire à n'importe quelle époque.

La table des chapitres permet d'embrasser l'ensemble des travaux de la mission en Macédoine. On y trouve les mêmes caractères et les mêmes qualités que dans la livraison que nous venons d'analyser. La méthode consiste à choisir un certain nombre de points importants et à les étudier à fond, avec toutes les ressources que fournissent l'exploration approfondie des localités, la discussion des textes anciens ou du moyen âge, l'interprétation ingénieuse des monuments archéologiques et des inscriptions.

Il suffit de rappeler quelques-unes de ces études qui peuvent servir de modèle aux explorateurs des pays classiques : Philippi, les mines d'or du mont Pangée, les opérations des deux armées romaines avant la rencontre décisive et la double bataille; les fouilles de Palatitza; l'exploration méthodique du cours inconnu de l'Erigon pour déterminer la position encore incertaine de Stobi, la découverte des ruines de cette ville dont les débris et les inscriptions ont désormais fixé l'emplacement.

Outre ces grands résultats, exposés dans les livraisons précédentes de l'ouvrage, il suffira de parcourir les tables pour apprécier tous les faits nouveaux que la publication de M. Heuzey ajoute à la connaissance de la géographie ancienne, de la mythologie, de l'archéologie grecque, romaine, chrétienne et byzantine, pour ces provinces de la Macédoine jusque-là inexplorées ou à peine entrevues dans de rapides excursions.

P. Foucart.

THE ASTOR LIBRARY

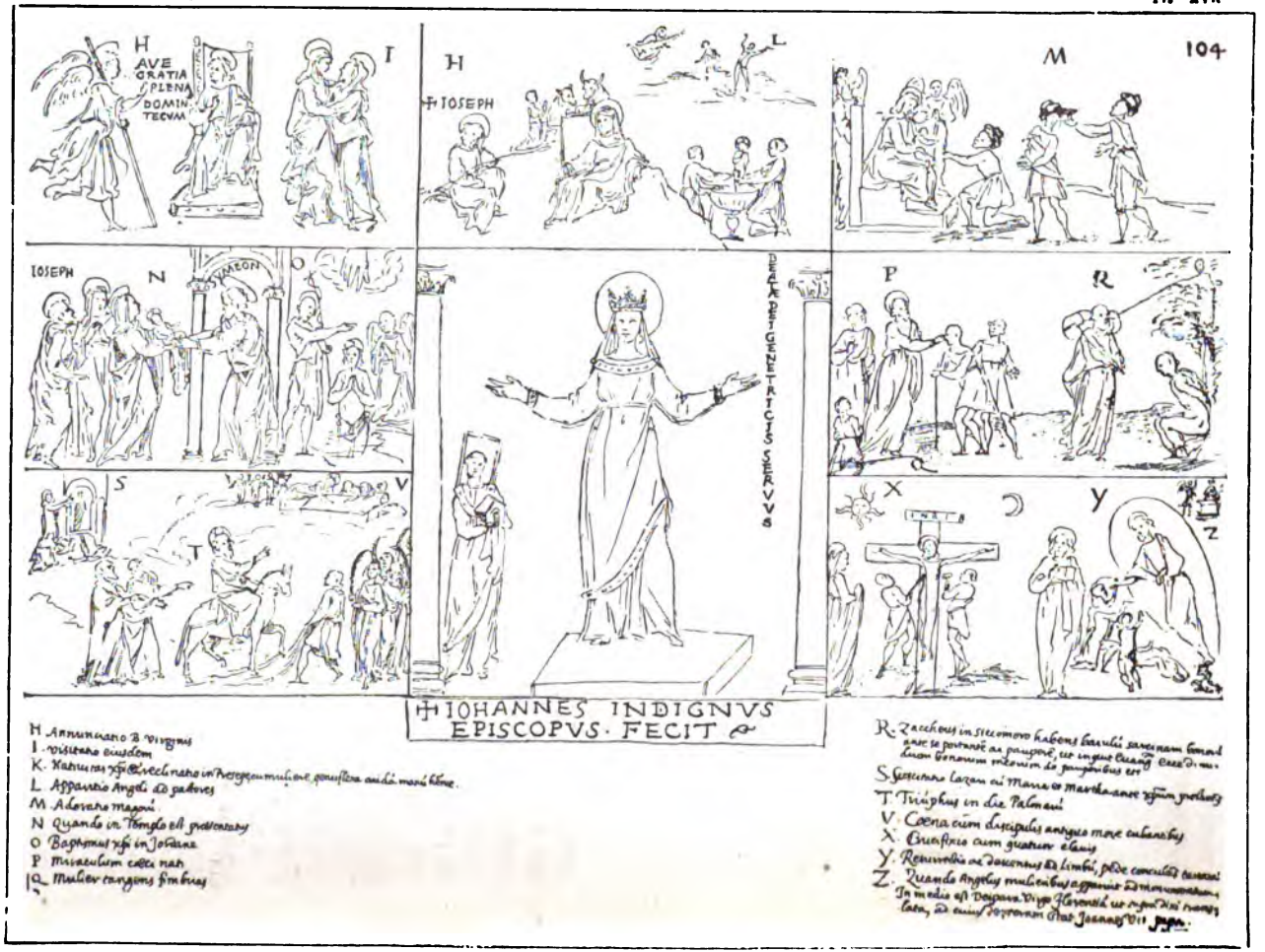

FAC-SIMILE D'UN DESSIN DE GRIMALDI, REPRÉSENTANT LES MOSAIQUES DE L'ORATOIRE DU PAPE JEAN VIII

(SCÈNES DE LA VIE DU CHRIST.)

NOTES

SUR LES

MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE (1)

IV

L'ORATOIRE DU PAPE JEAN VII

Quelques fragments dispersés en tous lieux, c'est là aujourd'hui tout ce qui reste du célèbre oratoire élevé en l'honneur de la Vierge par Jean VII (705-707), un des nombreux papes grecs qui se succédèrent vers le VIIIe siècle sur le trône pontifical. Je vais essayer, en m'aidant de ces épaves et d'anciennes descriptions manuscrites, de reconstituer la mosaïque qui décorait cet édifice et qui a longtemps fait l'admiration du monde chrétien; elle a suffi pour illustrer un pontificat si court, et présente aujourd'hui encore un intérêt majeur, parce qu'elle est la dernière en date des mosaïques exécutées avant la renaissance carlovingienne et parvenues jusqu'à nous, du moins dans quelques-unes de ses parties.

L'oratoire de la Vierge, aussi appelé la « cappella del Presepio », était situé dans l'ancienne basilique du Vatican, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la porte Sainte. Le *Liber pontificalis* en mentionne la construction dans les termes suivants : « Hic (Johannes VII) fecit oratorium sanctæ Dei genitricis Mariæ inter ecclesiam beati Petri apostoli : cujus parietes musivo depinxit... Sepultus est ad beatum Petrum apostolum ante altare oratorii sanctæ Dei genitricis, quod ipse construxerat (2). »

(1) Voir la *Revue archéologique*, septembre 1874, octobre et novembre 1875, décembre 1876, janvier 1877.

(2) Ed. Vignoli, *in vita Johannis VII*, § II et IV.

Petrus Mallius, Maffeo Vegio, Onofrio Panvinio, qui ont vu cet oratoire intact, l'un au XIIe, l'autre au XVe, le troisième au XVIe siècle, se bornent à reproduire le passage ci-dessus relaté de la chronique papale, sans y ajouter le moindre détail caractéristique (1). Nous ignorerions jusqu'à la nature des sujets qui y étaient figurés, sans le secours d'un archéologue romain de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, qui a rendu les services les plus signalés à l'étude des antiquités chrétiennes : Jacques Grimaldi, archiviste du chapitre de Saint-Pierre et notaire apostolique. Cet érudit a pris soin de décrire et de faire dessiner l'oratoire et ses mosaïques au moment où ils allaient disparaître sous la pioche des démolisseurs de Paul V (2), et sa description ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude. Comme elle n'a jamais été publiée que sous forme d'extrait (3), je crois utile, avant d'aller plus loin, de la reproduire intégralement d'après un manuscrit de l'Ambrosienne de Milan (4). Elle est ainsi conçue :

Hujus sacelli descriptio hæc est : In pariete versus Palatium apostolicum tessellati operis prima historia est prædicatio B. Petri apostoli Jerosolymitanis cum litteris CIVITAS HIEROSOLYMA, habens imaginem Beati Petri stantis recti, manu elevata, tenentis binas claves, cum civitate Jerosolyma et populo circum se illum audiente.

Secunda prædicatio ejusdem Antiochenis habens similem imaginem cum litteris CIVITAS ANTIOCHIA.

Tertia prædicatio Romanis cum simili imagine et litteris ROMA. E ruinis servata imago B. Petri prædicantis Romanis videtur hodie sub fornice novi pavimenti, muro affixa.

Quarta, quando sanctissimi apostoli Petrus et Paulus coram Nerone disputabant cum Simone Mago.

Quinta lapsus Simonis ex aere.

Sexta crucifixio Petri.

Septima decollatio Pauli.

(1) *Descriptio Vaticanæ Basilicæ veteris et novæ*, éd. de Angelis, Rome, 1646, p. 16. — *Acta sanctorum*, juin, VII, p. 82. — *De septem Urbis ecclesiis*, Rome, 1570, p. 44.

(2) En 1606 et non en 1639, comme le rapporte M. Gregorovius, *Storia della città di Roma*, t. II, p. 224.

(3) Voir Severano, *Memorie sacre delle sette chiese*, Rome, 1630, t. I, p. 70, et Torrigio, *Sacre grotte vaticane*, Rome, 1639, p. 117 et passim.

(4) A. 168, inf. fol. 92 vo et ss. — La même description est contenue dans la plupart des autres manuscrits de Grimaldi : Archives du chapitre de Saint-Pierre, à Rome. — Barberine, Bibliothèque nationale de Florence (p. III, cod. 173, fol. 102 vo), etc. J'ai consacré une étude spéciale à ces manuscrits, ainsi qu'à leur auteur, dans le t. Ier de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, p. 225-269.

In altero vero pariete, supra portam sanctam, hæ cernebantur historiæ opere musivo : Annunciationis, Visitationis, Nativitatis Christi cum miraculo mulieris tangentis arida manu præsepe, quod hodie cernitur sub fornice prædicto in ambitu sacræ confessionis in demolitione acceptum, angeli ad pastores, adorationis magorum, præsentationis in templo, baptesimi Christi in Jordane, miraculi cæci nati, mulieris tangentis fimbrias, Zacchei in siccomoro, suscitationis Lazari, [cum Maria et Martha sororibus prostratis ad pedes domini,] triumphi in die Palmarum, cœnæ cum discipulis antiquo more cubantibus, crucifixionis cum quatuor clavis, resurrectionis, descensus ad limbum, et quando angelus mulieribus apparuit ad monumentum.

In medio harum imaginum aderat beatissima Deipara virgo, ex eodem tessellato opere, gravi vultu decora, armillis et coronis ornata, expansis manibus græco ritu, habitu coloris castanei, staturæ palmorum quindecim, quæ inde amota et Florentiam pia devotione Antonii Riccii nobilis Florentini, Episcopi Aretini, translata, in eccª S. Marci magna veneratione colitur.

Ad cujus dexteram stabat rectus Joannes septimus Papa, cum planeta et pallio, habens in capite quadratum diadema (quod indicium est viventis) et sublatum manibus offerens sacellum ipsum Deiparæ virgini, cujus Pontificis imago a pectore sursum e ruinis servata videtur hodie sub fornice novi pavimenti, proxime aram sanctæ Mariæ Prægnantium.

Subtus pedes Deiparæ virginis musiveis litteris juxta typum in fine hujus operis appositum, videlicet: ✠IOHANNES . INDIGNVS . EPISCOPVS . FECIT.

Hinc inde ad latera imaginis surgebant duæ preciosæ columnæ... Infra constructus fornix nitebatur duabus eximiis columnis viteis albis intortis, quæ hodie ante majorem absidam templi cæteris similibus pulchriores et rariores inspiciuntur ; in cujus fornicis interiori circuitione effictæ erant e musivo imagines Deiparæ Virginis, filium gestantis, apostolorum Petri et Pauli, Petri ad sinistram et Pauli ad dexteram, cum litteris in gyro anteriori arcus : DOMVS . SANCTAE . DEI . GENETRICIS . MARIAE. Sub que olim erat altare, postea posita ibi fuit porta sancta anni jubilei...

A cette description sont joints plusieurs dessins, tous inédits, à l'exception du plus insignifiant et du plus infidèle d'entre eux, le croquis représentant les scènes de la vie du Christ. C'est de celui-ci précisément que l'auteur des *Vetera Monimenta*, Ciampini, a fait choix pour sa publication, et c'est dans la gravure informe (1)

(1) *De Sacris Ædificiis*, pl. XXIII. Les détails sont tellement altérés dans la gravure qu'il est impossible d'y reconnaître la plupart des sujets. On a peine à comprendre comment Ciampini a pu déclarer qu'il n'expliquerait pas les scènes représentées sur son estampe « quum per se omnibus pateant ». — On trouve dans les cryptes du Vatican, près de la statue en marbre de saint Pierre, une peinture représentant les mêmes mosaïques. Mais cette reproduction, sommaire et infidèle, paraît aite de mémoire et ne mérite aucune créance.

qu'il en a donnée que tous les archéologues, depuis d'Agincourt jusqu'à M. Rohault de Fleury, ont étudié ces compositions si intéressantes au point de vue iconographique. Les dessins de Grimaldi jetteront un jour tout nouveau sur l'œuvre de Jean VII et nous permettront de rattacher à des scènes déterminées les fragments qui ont échappé à la ruine de l'oratoire.

Nous suivrons dans ce travail l'ordre même adopté par Grimaldi et nous passerons successivement en revue les scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul, celles de la vie du Christ, l'image de la Vierge et de Jean VII, enfin l'image de la Vierge tenant sur ses genoux l'enfant Jésus et accompagnée des apôtres saint Pierre et saint Paul.

I

Scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul (1).

Cette mosaïque formait un rectangle comprenant six compartiments disposés sur trois lignes.

1° Dans le premier, en commençant par la gauche, on voyait saint Pierre nimbé, debout, la main droite levée, deux clefs dans l'autre main; il parlait à plusieurs personnes agenouillées autour de lui. Deux tours crénelées, de dimensions inégales, encadraient la scène, au-dessous de laquelle étaient tracés les mots : CIVITAS. HIEROSOLYMA.

2° Dans le second compartiment, en suivant l'ordre horizontal, (CIVITAS ANTIOCHIA), l'apôtre était figuré dans la même attitude. Les auditeurs agenouillés occupaient un côté seulement du tableau.

3° Motif analogue aux précédents. Prédication de saint Pierre à Rome (avec l'inscription ROMA). Cette composition est la seule qui

(1) On s'explique difficilement comment Mignanti, le dernier en date des historiens de la basilique du Vatican, a pu dire que ces scènes étaient peintes à fresque (*Istoria della sacrosanta patriarcale basilica Vaticana*, Rome, 1867, t. I, p. 151), alors que les fragments des cryptes du Vatican sont là pour nous prouver qu'elles étaient exécutées en mosaïque. Le paragraphe que cet auteur consacre à l'oratoire de Jean VII est d'ailleurs rempli de méprises. Il rapporte qu'on y avait représenté la vie de la Vierge ; il confond la Vierge tenant l'Enfant (cryptes de Saint-Pierre) avec l'Adoration des Mages (S. Maria in Cosmedin), etc., etc.

se soit conservée (1). Elle se trouve aujourd'hui dans les cryptes de la basilique du Vatican (2), où son origine est rappelée en ces termes : « Imago B. Petri prædicantis Romanis, ex sacello Joannis VII papæ. Paulo V Pont. max. » Saint Pierre y est représenté presque de face et à mi-corps, levant la droite pour haranguer la foule. Il serait superflu de décrire son costume et ses attributs, car la figure a été refaite presque en entier. Le bras droit seul, tout nu, paraît ancien. Des clefs, on n'en aperçoit plus de trace. Au siècle dernier déjà, un écrivain a constaté l'état de détérioration de cette figure : « Nunc vero deformatum adeo est, ac temporis edacitate ita exesum, ut ejus dumtaxat fragmentum 11 circiter palmorum supersit, in quo præter apostoli caput et pectus nil aliud equidem video (3). »

4° La dispute contre Simon le Mage. A notre gauche se tient un soldat armé du bouclier et de la lance, puis vient Néron (NERO), assis sur son trône. Au second plan on voit Simon (MAGVS) étendant les mains vers saint Pierre et saint Paul, désignés chacun par leur nom (S. PETRVS. S. PAVLVS) et nimbés.

5° Les mêmes personnages. Au milieu, Simon s'enlève dans les airs ; plus loin est figurée sa chute. A notre droite se trouvent les deux princes des apôtres, l'un agenouillé au pied d'une tour et priant avec ferveur, le dos tourné à Néron, l'autre debout, s'adressant à l'empereur et lui montrant cette même tour. Le tableau ne porte pas d'autre inscription que celle-ci : NERO.

6° Crucifixion de saint Pierre sur une croix renversée, décollation de saint Paul. Près de chacun des deux condamnés se tient un bourreau. Il n'y a point de spectateurs. On voit qu'à cette époque toute trace de répugnance pour la représentation des scènes de martyre avait disparu.

(1) Torrigio, *Sac. grotte Vat.*, p. 121, parle de plusieurs débris de cette mosaïque qui ont été transportés à Saint-Philippe-Neri. J'ignore ce qu'ils sont devenus : « Alcune altre figure di questaistes sa cappella si vedono hora affisse nella chiesa di S. Filippo Neri, in strada Giulia, postevi nel 1633. »

(2) Ciampini, *De Sacris Ædificiis*, p. 103, n° 15, et Barbier de Montault, *Souterrains... de Saint-Pierre*, R. 1866, p. 23, n° 29.

(3) Dionysio, *Sacr. Vatic. Basil. crypt. monumenta*, Rome, 1773, p. 42.— La composition est gravée dans la seconde édition de cet ouvrage (1825), pl. XVIII, n° 3. A l'époque même de la démolition les scènes de la vie de saint Pierre et de saint Paul avaient déjà beaucoup souffert, comme le prouve ce passage de Grimaldi : « Historiæ beati Petri versus Palatium apostolicum ob madentem locum offuscatæ satis (cernebantur). » *De S. Sudario*, Ambr., A. n° 168, f° 16 v°.

II

Scènes de la vie du Christ.

Notre gravure, exécutée d'après un dessin de Grimaldi, montre la disposition générale de cette partie de la mosaïque qui est divisée en huit compartiments. Nous examinerons dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire en allant de gauche à droite, les scènes qui y sont représentées.

A. *L'Annonciation ; la Visitation.* — A gauche, l'ange s'avance vers la Vierge assise sur un trône qui occupe le milieu de la composition. L'inscription suivante :

AVE GRA
TIA.PLE
NA. DO
MINVS
TECVM

sert de commentaire à la scène. Plus loin, à droite, dans le même compartiment, se trouve figurée la rencontre de Marie et d'Elisabeth.

B. *La Nativité ; l'Annonciation aux Bergers.* — A gauche on voit saint Joseph. Au centre, au second plan, se trouve la Vierge, étendue sur un lit ; derrière elle l'enfant Jésus enveloppé de langes repose sur un coffre élevé (la crèche?), au pied duquel est agenouillée une femme tendant vers lui ses bras nus. Plus loin encore, on aperçoit le bœuf et l'âne. Une étoile gigantesque brille au sommet de la composition. A notre droite, le premier plan est occupé par deux femmes qui lavent le nouveau-né; du même côté, mais au fond, un ange annonce la bonne nouvelle à deux bergers.

Cette composition est des plus compliquées; elle renferme plusieurs sujets que l'on n'est pas habitué à rencontrer dans le même cadre, du moins dans les premiers siècles du christianisme. Ce sont la Nativité, le Bain de l'enfant Jésus, la Guérison de Salomé, l'Annonciation aux Bergers.

Un seul fragment de ce compartiment si bien rempli est parvenu jusqu'à nous : c'est celui qui nous montre la toilette du bambino. Après avoir longtemps figuré dans les cryptes de la basilique de

Saint-Pierre (1), il est aujourd'hui exposé dans le musée chrétien du Latran. Il mesure 0m,60 de haut sur 0m,54 de large. L'enfant, tout nu, est plongé dans une cuve; il est représenté de face; un cercle d'or entoure sa tête. La femme de gauche seule subsiste encore; elle soutient l'enfant confié à ses soins (2). L'exécution de ce morceau est fort sommaire; l'artiste ne s'est guère occupé que de tracer les contours; de modelé, il en est à peine question.

Une autre partie de la composition, celle où l'on voit une femme tendant les bras nus vers l'enfant couché sur la crèche, nous est connue par un dessin plus exact et plus détaillé que celui de Grimaldi. Ce dessin, qui a jusqu'ici passé inaperçu, se trouve à la bibliothèque Barberini (3); il reproduit jusqu'aux couleurs de l'original. Grâce à lui, nous pouvons résoudre un problème qui a autrefois donné lieu à bien des discussions (4). La scène représente évidemment le premier miracle du Christ, la guérison de Salomé (5).

(1) Torriglo, *Sacre grotte Vaticane*, p. 57. On y avait joint cette épigraphe : « Ex ruinis antiquissimi sacelli Joannis VII in veteri basilica MDCIX. »

(2) Je ne puis m'empêcher de rapprocher de cette scène la fameuse peinture de la catacombe de Saint-Valentinien, dans laquelle Bosio (*Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 579), Aringhi (*Roma subterranea*, t. II, p. 532), L'Heureux (*Hagioglypta*, p. 112) et bon nombre d'auteurs modernes ont cru voir le supplice d'un saint plongé dans de l'huile bouillante. Les PP. Cahier et Martin (*Mélanges*, I, p. 23) ont montré que cette peinture représentait tout simplement le bain de l'enfant Jésus. Voir aussi la *Storia dell' arte cristiana*, du P. Garrucci, pl. LXXXIV et p. 92-93 (t. II). Les autres parties de la même fresque offrent également une analogie frappante avec la mosaïque de Jean VII.

(3) XLIX, n° 19, fol. 12, avec l'inscription : « Ex ruinis antiquissimi sacelli Joannis papæ VII in veteri basilica MDCVIIII in sacris cryptis Vat. »

(4) Pendant longtemps on a cru que la femme à genoux était sainte Anastasie. Mais cette opinion a été réfutée par Baronius déjà, *Martyr. rom.*, 25 déc., éd. de 1598, p. 625.

(5) « Et dixit Joseph ad Mariam : Ego tibi Zelemi et Salomen obstetrices adduxi.. cumque permisisset se Maria tangi [Zelemi] exclamavit voce magna et dixit... Virgo concepit, virgo peperit, virgo permanet. Audiens hanc vocem alia obstetrix nomine Salome dixit : Quod ego audio, non credam, nisi forte ipsa probavero. Et ingressa Salome ad Mariam dixit : Permitte me, ut palpem te et probem utrum verum dixerit Zelemi. Cumque permisset Maria ut eam palparet, misit manum suam Salome; et cum misisset et tangeret, statim exaruit manus ejus. Et præ dolore cœpit flere vehementissime et angustiari et clamare et dicere : Domine, tu nosti, quia semper te timui, et omnes pauperes sine acceptione retributionum curavi ; de vidua et orphana nihil accepi, et inopem vacuum a me nunquam dimisi. Et ecce misera facta sum propter incredulitatem meam, quia ausa fui temptare virginem tuam. Cumque hæc diceret, apparuit juxta illam juvenis splendidus dicens ei : Accede ad infantem et adora eum, et contingе manu tua ; et ipse sanabit eam, quia ipse est Salvator sæculi et omnium sperantium in se. Et confestim ad infantem accessit Salome, et ado-

C. *L'Adoration des Mages.* — Un fragment considérable de cette composition se trouve aujourd'hui dans la sacristie de l'église Santa Maria in Cosmedin ou Bocca della Verità (1). La Vierge y est assise sur un trône garni de gemmes et recouvert d'un coussin bleu et vert. Elle est tournée vers la droite du spectateur; son visage se présente presque de profil. Pour vêtement elle a une robe violette et un manteau bleu qui couvre sa tête et qui est orné de quelques cubes dorés, disposés en forme de croix sur la poitrine, sur l'épaule et sur le capuchon. Sur ses genoux elle tient son divin fils, qui porte une robe de drap d'or et qui étend une main pour recevoir l'offrande d'un des mages, tandis que de l'autre main il étreint un volumen. De ce mage il ne reste plus que le bras gauche (manche bleue, garnie autour du poignet de filets d'or) et une cassette posée sur un voile rouge et remplie, selon les paroles de l'Evangéliste, de pièces d'or : « *apertis thesauris obtulerunt ei munera, aurum et thus et myrrham.* » (Saint Mathieu, II, 11.) Un ange vêtu de blanc, aux ailes bleues et vertes, est debout au second plan, entre l'enfant Jésus et le roi; il invite ce dernier et ses compagnons à s'approcher; sa gauche est armée d'un long baculus, que Crescimbeni a pris pour une lance, quoique l'on n'aperçoive pas de fer au bout. A côté de lui, dans les airs, brille l'étoile, dont les rayons, démesurément gros, ressemblent aux ailes d'un moulin à vent. Le dernier personnage de la scène s'appuie contre le trône de la Vierge, s'effaçant en quelque sorte ; on ne voit qu'une partie de sa longue tunique blanche; il baisse la tête dans l'attitude de la méditation ou de la vénération; ajoutons que, différent en cela de la Vierge, de l'Enfant et de l'ange, il est privé de nimbe. Ses traits dénotent plutôt la maturité de l'âge que la vieillesse; sa barbe peu fournie et ses cheveux commencent à peine à blanchir.

Ce personnage, je viens de le dire, est debout derrière le trône de la Vierge. Pendant longtemps les archéologues, par suite d'une confusion qui tenait sans doute à ce que la composition était placée à

ram eum tetigit fimbrias pannorum, in quibus infans erat involutus, et statim sanata est manus ejus. » Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, Leipzig, 1832, p. 378 et suivantes.

(1) Il y a été transporté en 1639, ainsi que le constate l'inscription qui l'accompagne et qui a été publiée par Crescimbeni, dans son *Istoria della Basilica di S. Maria in Cosmedin*, Rome, 1715, p. 143, et par M. Barbet de Jouy, dans ses *Mosaïques chrétiennes*, p. 44. On trouvera en outre chez le premier de ces auteurs l'acte de donation relatif à ce fragment, qui fut d'abord placé dans la nef de S. Maria in Cosmedin, au-dessus de la porte principale (Crescimbeni, *loc. cit.*).

une certaine distance du sol, dans la nef de la basilique, prirent le dossier du trône pour un *orarium* faisant partie du costume de ce personnage (1). De là des conjectures plus ou moins bizarres. Crescimbeni, qui prétendait en outre découvrir chez lui des traces de tonsure, crut avoir affaire au fondateur même de l'oratoire, le pape Jean VII (2), et son opinion a été récemment encore adoptée par un savant anglais, M. Hemans (3). Nous ne nous arrêterons pas à la réfuter, car nos lecteurs auront déjà deviné que la figure en question est tout simplement celle de saint Joseph.

La description et le dessin de Grimaldi nous font connaître les parties aujourd'hui détruites de l'Adoration des Mages. A la suite du premier des rois, qui avait un genou en terre, s'avançaient ses deux compagnons, portant comme lui des offrandes et ayant également le teint blanc (4). Leur costume, Grimaldi le déclare expressément, était celui des Perses (5) :

In historia magorum habitus eorumdem, qui similis est illi hic expresso et delineato pagina 114 antiquissimi baldachini auro et argento ditissimo opere facti, quod veteri ciborio Joannis septimi inserviebat, de qua umbella infra fusius dicetur. Magi, qui ad Christum adorandum ab Oriente venerunt, Persarum gestant habitum, habentes in capite parvos pileolos rubri coloris, sicuti etiam Romæ gestare vidimus nobiles Hibernenses mulieres apud Tyroni principem commorantes.

Ce souci de la couleur locale ne doit pas nous étonner chez un artiste du VIIIe siècle. Ne rencontrons-nous point, à peu de distance de là, une préoccupation analogue chez les auteurs de la mosaïque de Bethléem qui représentait le même sujet? Le costume des mages y était reproduit avec tant de fidélité que lorsque, sous Chosroès,

(1) Ciampini, *De Sacris Ædificiis*, pl. XXIV, et Crescimbeni, p. 145. — Sur les croquis de Grimaldi c'est un ange qui est debout derrière le trône de la Vierge, mais c'est là évidemment une erreur du dessinateur. — D'Agincourt est le premier qui ait publié une gravure plus exacte (*Histoire de l'Art*, Peinture, pl. XVII, n° 8). Bonne reproduction dans *l'Evangile* de M. Rohault de Fleury, pl. XXIII. Photographie dans la collection Parker, n° 638.

(2) *Ist. della bas. di S. Maria in Cosmedin*, p. 143.

(3) *A history of ancient christianity and sacred art in Italy*, Londres, 1866, p. 436 : « the pontiff standing behing Mary's throne. »

(4) « Tutti tre di carnagione bianca. » Torrigio, *Sacre grotte vaticane*, p. 120.

(5) Voir sur le costume des mages le travail de M. Bayet, dans les *Archives des Missions*, 3e série, t. III, p. 449, 450, 468, et *l'Evangile* de M. Rohault de Fleury, t. I, p. 68-69.

les Perses envahirent la Palestine, ils reconnurent dans cette mosaïque les images de leurs ancêtres et, en cette considération, s'abstinrent de piller la basilique (1).

Jusqu'à ces dernières années il n'était venu à l'idée de personne que ce fragment, sur la provenance duquel nous possédons les renseignements les plus certains, pût appartenir à une autre époque que le reste de la mosaïque. Voici cependant que Schnaase, dans son Histoire des arts plastiques (2), a combattu l'opinion universellement accréditée, et revendiqué l'Adoration des Mages pour le XIIe-XIIIe siècle; il s'est principalement fondé sur l'expression sentimentale des têtes. L'autorité d'un tel nom nous empêche d'écarter cette hypothèse par la question préalable, et il nous faut passer en revue non-seulement les arguments de Schnaase, mais encore les objections diverses que ses partisans pourraient élever contre la date de la mosaïque.

La principale de ces objections est à notre avis la différence de dimensions entre l'Adoration des Mages et les autres scènes de la vie du Christ. Ici les personnages sont presque de grandeur nature; dans la Nativité au contraire, dans la Crucifixion, ils sont au moins trois fois plus petits. La solution de ce problème n'a rien de difficile : la scène étant moins compliquée dans l'Adoration des Mages, les acteurs moins nombreux que dans le compartiment B, par exemple, il est naturel que l'artiste leur ait donné une taille plus élevée.

Le dessin de Grimaldi nous prouve d'ailleurs que l'Adoration des Mages faisait partie intégrante des scènes de la vie du Christ. Bien différent en cela de la gravure de Ciampini, sur laquelle il est impossible d'identifier la mosaïque de Santa Maria in Cosmedin avec le compartiment correspondant, il ne laisse aucune place au doute (3).

La technique et le style sont en outre absolument identiques dans

(1) Voir le compte rendu, par M. L. Duchesne, de l'ouvrage de M. Sakkelion intitulé Ἐπιστολὴ συνοδικὴ τῶν ἁγιωτάτων πατριαρχῶν, etc. (*Revue critique*, 1875, t. I, p. 326).

(2) *Geschichte der bildenden Künste*, III, p. 572, Dusseldorf, 1869. « Die Technik ist roh, aber der feine, etwas sentimentale Ausdruck der Kœpfe, und die eigenthümliche von byzantinischer Weise sehr verschiedene Schlankheit der Kœrper sind mit dem 8 Jahrhundert unvereinbar, und deuten entschieden auf das 12 oder 13. »

(3) Plusieurs savants, induits en erreur par la gravure de Ciampini, ont cru que la mosaïque de S. Maria in Cosmedin était différente de l'Adoration des mages de l'oratoire de Jean VII. Voir Rohault de Fleury, *l'Evangile*, I, p. 71.

ce fragment et dans ceux du Latran et des grottes de Saint-Pierre. Les cubes d'émail, auxquels se mêlent d'assez nombreux cubes de marbre, surtout dans les chairs (1), y sont fort espacés. Le ciment qui sert à les retenir est plus apparent qu'à l'ordinaire; M. Vitet déjà a constaté l'épaisseur et la grossièreté des joints. La tonalité est claire, peu nourrie; on remarquera surtout l'emploi d'un rose particulier et du jaune réalgar. Les attributs ne présentent pas moins d'analogie; le nimbe, par exemple, se compose, chez le Christ, d'un disque d'or serti de filets blancs ou bleus et marqué d'une croix. L'étude des types achève de prouver la communauté d'origine : le corps est élancé, le visage conserve quelques traces de régularité et d'élégance; la hauteur du menton en est un des traits distinctifs. (Comparer surtout la figure de Salomé dans la Nativité du Latran avec celle de la Vierge de Santa Maria in Cosmedin.)

Resterait à examiner l'hypothèse où la mosaïque tout entière aurait été exécutée ou refaite au XIIe-XIIIe siècle. Ici la réfutation du système de Schnaase n'exigera pas de longs développements. En effet il a contre lui le témoignage unanime des inscriptions de l'oratoire et celui des auteurs du XIIe au XVIe siècle. Il serait en outre bien difficile de trouver l'école de peinture qui, à l'époque indiquée par Schnaase, aurait fait usage de procédés et de types semblables à ceux des fragments ci-dessus mentionnés. Ces procédés et ces types s'accordent au contraire à merveille avec le style byzantin du VIIIe siècle. M. Vitet a émis l'opinion que notre mosaïque était due à des artistes de Constantinople, réfugiés à Rome au début des persécutions iconoclastes (2). Tout concourt à donner raison à l'éminent archéologue, comme nous aurons encore l'occasion de le montrer dans la suite de ce travail.

D. *La Présentation au Temple; le Baptême du Christ.* — Dans la première de ces scènes le nom de trois des personnages est tracé à côté d'eux : ANA. IOSEPH. SYMEON. Ce dernier est debout sous une arcade. — Dans la seconde scène le Christ se tient entre saint Jean et un ange.

E. *La guérison de l'Aveugle; l'Hémorroïsse; Zacchée.* — Les deux premières scènes, fort confuses dans le dessin de Grimaldi, compren-

(1) Mgr Barbier de Montault fait observer que dans cette mosaïque, comme dans celle du triclinium de Léon III, les chairs sont rendues par le marbre rose appelé « carnagione » (*Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle*, p. 40 ; Paris, 1869).

(2) *Journal des Savants*, 1868, p. 351, et *Etudes sur l'art*, I, 251.

nent en tout cinq figures. Plus loin, à notre droite, on aperçoit le serviteur de Zacchée portant un paquet et s'avançant vers un homme agenouillé; Zacchée monté sur le figuier complète le tableau. Le dessin est accompagné de la légende que voici : « Zacchæus in siccomoro habens bajulum sarcinam bonorum ante se portantem ac pauperem, ut inquit Evangelium : Ecce dimidium bonorum meorum do pauperibus. » Cette explication ne nous paraît pas entièrement satisfaisante, mais il serait difficile, avec les éléments dont nous disposons, de lui en substituer une autre.

C'est sans doute de ce compartiment que provient le fragment (h. 0m,61, l. 0m,53) aujourd'hui conservé dans le musée chrétien du Latran. On y voit le Christ, à mi-corps, tourné vers la droite, légèrement incliné et bénissant d'une main, tandis que de l'autre il tient un volumen. Il est vêtu d'un manteau violacé (pourpre); son nimbe, à fond d'or, est crucifère. Une barbe peu fournie couvre son menton; sa lèvre supérieure est rasée. L'ensemble de la physionomie se rapproche de ce que l'on est convenu d'appeler le type byzantin.

F. *La Résurrection de Lazare* (1); *l'Entrée à Jérusalem; la Sainte Cène* (2). — L'artiste a réuni ces trois sujets en un seul tableau, sans tenir compte de la différence de lieu et de temps. A gauche, dans le fond, il a figuré la Résurrection de Lazare; à droite, également dans le fond, les disciples couchés autour de la table de la cène (*cum discipulis antiquo more cubantibus*). Le premier plan est occupé par l'Entrée à Jérusalem. On y voit les Juifs jetant leurs vêtements devant le Christ.

G. *La Crucifixion; la Descente aux Limbes*; *les saintes Femmes au Tombeau.* — Dans la Crucifixion le Christ est vêtu d'une tunique courte, aux manches également fort courtes (le colobium); il est attaché à la croix par quatre clous (3). A ses côtés se tiennent deux sol-

(1) Grimaldi, *Cod. Magliab.*, cl. III, n° 173, f° 102, rapporte que cette composition était conservée de son temps dans la Bibliothèque Angélique de Rome : « hæc historia servatur hodie in bibliotheca angelica Sancti Augustini Romæ. » — J'en ai cherché en vain quelque trace dans cet établissement.

(2) Grimaldi, *loc. cit.* : « Servatur hodie dictum triclinium in eadem S. Augustini bibliotheca. » Même observation que pour la *Résurrection de Lazare.*

(3) Un contemporain de Grimaldi, Angelo Rocca, décrit ainsi cette figure : « In hoc musivo inter alias et multas quidem icones, quæ Romæ in bibliotheca Angelica asservantur, imago Christi domini Salvatoris nostri quatuor clavis cruci affixa, et a collo ad convexum usque pedum amictu quodam castanei coloris velata, pedibus tamen et brachiis nudatis, et diademate, signum crucis præ se ferente, insignita

dats, dont l'un, Longin, lui perce le flanc, tandis que l'autre lui présente l'éponge imbibée de vinaigre. Plus loin on aperçoit d'un côté sa mère, de l'autre saint Jean tenant un livre. Les deux autres scènes ne nécessitent pas d'explication. Il nous suffira de faire remarquer que la descente aux Limbes de notre oratoire est vraisemblablement la plus ancienne de toutes (1).

Un fragment de la Crucifixion a échappé à la ruine de l'oratoire. Il est encastré dans le mur du déambulatoire des cryptes, avec cette épigraphe : « Hæc Virginis musiva imago erat ad sacellum Joannis papæ VII. » On y voit une figure féminine tournée vers la droite du spectateur, levant en l'air, en signe de deuil, ses regards ainsi que ses bras couverts d'un pan de son manteau. Son costume comprend une robe et un manteau d'un bleu violacé; son nimbe est d'or, avec une bordure bleue. C'est évidemment la Vierge. A côté d'elle se tient un personnage vu de profil et regardant dans la même direction; sa taille est plus petite et il est privé de nimbe. Nul doute que nous n'ayons devant nous le centurion Longin. Ajoutons que ce fragment est fortement restauré et qu'il n'offre plus que peu de caractère (2).

La mosaïque de l'oratoire de Jean VII est probablement une des premières dans lesquelles la crucifixion ait été représentée en quelque sorte publiquement, officiellement. Au VIe siècle, à Sant' Apollinare Nuovo de Ravenne, on évite encore d'offrir aux yeux des fidèles cette image affligeante. Si on la figure à cette époque, c'est à peu près uniquement sur des objets de petite dimension : les fioles de Monza, le manuscrit de Rabula. Dans la porte de Sainte-Sabine, récemment étudiée ici même par M. Kondakoff (3), on la relègue à l'endroit le moins apparent, à une hauteur telle qu'il est à peu près impossible de la distinguer à l'œil nu. Mais dès le commencement du VIIIe siècle toute trace de répugnance a disparu : on choisit pour représenter le supplice du Christ un art solennel entre tous, la mo-

repræsentatur. Supra vero diadema titulus hisce legebatur litteris : INRI. » *De particula ex pretioso et vivifico ligno sacratissimæ crucis*, Rome, 1609, p. 43, avec une gravure sur bois représentant le Christ en croix.

(1) M. Grimouard de Saint-Laurent fait remonter ces représentations au XIe siècle seulement (*Guide de l'art chrétien*, IV, p. 359).

(2) Reproductions : dessin ancien à la Barberine, XLIX, n° 19, fol. 11; gravures dans Dionysio, *Suc. Vatic. bas. cryptarum monumenta*, pl. LXXV, n° 1, et dans Sarti et Settele, *ad P. L. Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix*, Rome, 1840, pl. IV.

(3) *Revue archéologique*, juin 1877.

saïque, et on l'expose dans un oratoire où, vers Noël, se pressait chaque année une foule énorme de pèlerins.

H. *La Vierge au donateur.* — Il nous reste à examiner les deux figures de la Vierge et du pape Jean VII qui occupaient autrefois le compartiment central des scènes de la vie du Christ et à côté desquelles était tracée cette inscription : *Johannes indignus episcopus fecit beatæ Dei genitricis servus.*

La figure de la Vierge orne aujourd'hui le troisième autel de droite (chapelle Ricci) de l'église Saint-Marc de Florence. Elle y a été transportée en 1609, ainsi que le constate une épigraphe gravée sur une plaque de marbre et dont on trouvera le texte dans l'ouvrage de Richa (1). D'après Severano, ce fut le cardinal Pallotta qui fit ce cadeau à la famille Ricci (2); d'après Torrigio, ce fut le chanoine Pierre Strozzi (3); mais ce fait a peu d'importance. Il paraît que, pour effectuer plus facilement le transport de ce fragment, haut de plus de deux mètres, on le coupa en deux. C'est ainsi que je m'explique la présence de la soudure qui traverse l'image dans toute sa largeur. En outre, comme le fragment était trop étroit pour garnir l'autel tout entier, on le flanqua de deux anges, de deux saints et de chérubins, en stuc colorié, imitant la mosaïque (4).

Dans cette vénérable épave de l'oratoire de Jean VII, la Vierge, de taille colossale, est debout sur une espèce de socle. Elle étend les bras, comme l'orante des catacombes, afin d'attirer sur les fidèles les bénédictions d'en haut. C'est l'attitude qu'elle a également prise dans le célèbre manuscrit syriaque de la Laurentienne et dans la mosaïque de Saint-Venance.

Son costume mérite un examen détaillé. La robe est d'un ton brun, conformément à la description de Grimaldi. Elle paraît avoir été autrefois ornée de dessins semblables à des fleurs quadrilobées, c'est du moins ainsi qu'elle est figurée dans la planche de Richa (5) et dans celle de Passeri (6). Peut-être ces dessins ont-ils disparu par

(1) *Notizie storiche delle chiese fiorentine*, Florence, 1754-1762, t. VII, p. 138.

(2) *Memorie sacre delle sette chiese*, t. I, p. 72.

(3) *Sacre grotte vaticane*, p. 121.

(4) D'après un document conservé dans les archives de la galerie des Offices (*filza* 1863, n° 70) ces pseudomosaïques auraient été ajoutées dès l'origine. C'est à elles que paraît se rapporter la restauration récente dont il est question dans le même document.

(5) *Chiese fiorentine*, t. VII, p. 138.

(6) *In monumenta sacra eburnea a Gorio ad quartam hujus operis partem expositiones*, Florence, 1759, pl. VI. Dans cet ouvrage, Passeri, ignorant la provenance de la mosaïque, croit qu'elle représente une impératrice, une *diva augusta anonyma*, p. 23.

suite d'une restauration. Ce qui est certain, c'est qu'aujourd'hui on n'aperçoit plus que quelques grands cercles tracés sur le bas de la robe. Une double rangée de perles traverse cette partie du vêtement en diagonale. La parure est des plus somptueuses : sur chaque épaule brille une sorte d'agrafe ornée d'un gros rubis; des bracelets, un collier de perles et de saphirs, une couronne non moins précieuse, ajoutent encore à la richesse de cette toilette, qui est complétée par des souliers rouges et par un nimbe d'or, d'une nuance plus verdâtre que l'or du fond.

Quant à la figure même de la Vierge, elle offre une régularité assez grande; les sourcils sont fortement accentués, le nez mince, la bouche assez bien formée, le menton haut; bref, la recherche du style, de la noblesse, s'y révèle dans chaque trait, autant du moins que l'on peut en juger par l'état actuel de ce morceau, altéré en plus d'un endroit par les restaurations. Des lignes d'un rouge brique remplacent les plaques de même couleur que l'on voit sur les joues de sainte Agnès, par exemple, dans l'église de la via Nomentana; elles tranchent sur le fond gris de la peau. Les contours des mains, dont la coloration est plus terne et terreuse encore que celle du visage, sont marqués en brun. Dans la droite on remarque une tentative de modelé; la gauche au contraire est toute plate, sans l'ombre de relief.

Lorsque la mosaïque de l'oratoire était encore intacte, on apercevait à côté de la Vierge, à gauche, dans le même compartiment, le pape Jean VII; il s'inclinait respectueusement devant sa protectrice et lui offrait l'édifice élevé en son honneur.

Ce portrait se trouve aujourd'hui dans les cryptes du Vatican, où on peut l'étudier à la lumière d'une torche; il mesure 0m,56 de large sur 0m,75 de haut; le bas du corps manque. Le pape est vu presque de face, il porte sur ses bras, couverts de sa chasuble, le modèle de l'oratoire qu'il a fait construire. Ses traits expriment une certaine souffrance; ce sont ceux d'un homme soucieux, malingre. Sa tête se détache sur le nimbe carré : *indicium viventis*. Son costume se compose d'une tunique jaune, à plis rouges, et d'un pallium sans croix.

La technique de ce portrait mérite une mention spéciale : dans la face, qui seule paraît intacte, les cubes sont beaucoup plus fins et plus petits que dans le reste du corps; ils ont d'ailleurs perdu tout éclat par suite de l'usure, et en maint endroit le ciment a pris la place de l'émail ou du marbre. Mais le soin avec lequel ils ont été choisis et assemblés prouve combien l'artiste tenait à reproduire

fidèlement, à individualiser, les traits du pontife. C'est la dernière fois, avant la renaissance qui a succédé à l'an mil, que nous trouvons dans les mosaïques italiennes une science, un réalisme aussi grands. Un siècle plus tard, sous le pape Pascal, l'impuissance des mosaïstes éclate au grand jour : des trois portraits qu'ils nous ont laissés de ce pape aucun ne ressemble à l'autre (1).

III

La Vierge entre saint Pierre et saint Paul.

La Vierge avec l'Enfant, tel était, Grimaldi nous l'apprend, le sujet de la mosaïque placée au-dessous de la Vierge au donateur (2). Cette composition se trouve aujourd'hui dans les cryptes du Vatican (n° 50, h. 0m,75, l. 1m,15 environ). On y voit Marie tenant sur ses genoux son fils qui lève la main pour bénir (on ne distingue pas d'après quel rite). La mère a un voile bleu et un nimbe rayonné, d'une forme assez bizarre ; le nimbe de l'enfant est crucifère. A droite et à gauche sont agenouillés deux personnages, privés de nimbe et tendant leurs mains jointes vers le couple divin ; ils sont de petite taille, et de prime abord on les prendrait pour des adolescents. Ce n'est qu'en se plaçant à la distance voulue que l'on reconnaît dans ces deux adorateurs saint Pierre et Saint Paul. Il n'y aurait aucun intérêt à insister sur la composition, car elle est entièrement refaite.

L'Italie possédait jusqu'au commencement du XVIIe siècle trois grands cycles de mosaïques ou de peintures tirés du Nouveau Testament et tous trois antérieurs à l'an mil. Un d'entre eux subsiste encore, celui de Sant'Apollinare Nuovo à Ravenne. Les deux autres, les mosaïques de l'oratoire de Jean VII et les fresques du pape Formose (891-896), dans l'ancienne basilique du Vatican, ne nous sont

(1) Reproductions : dessins très-soignés dans les divers manuscrits de Grimaldi ; gravures chez Dionysio, pl. XVIII, n° 4, et d'Agincourt, *Peinture*, pl. XVII, n° 6.

(2) Crescimbeni (*loc. cit.*) nie l'existence de cette mosaïque. Il prétend que Severano l'a confondue avec l'Adoration des mages, dont il a été question précédemment; qu'il a pris l'ange placé près de la Vierge pour saint Pierre, et l'autre personnage (saint Joseph) pour saint Paul. Cette assertion n'a pas besoin d'être réfutée. L'inscription suivante fait d'ailleurs foi, indépendamment du témoignage de Grimaldi, de la provenance de la mosaïque ci-dessus décrite : « Vetustissima hæc virginis musiva imago erat ad ciborium Jo. papæ VII, hic anno MDCXXI eposita (*sic*). »

plus connues que par les descriptions et les dessins de Grimaldi (1). Nous venons de passer en revue les scènes représentées dans l'oratoire de Jean VII ; elles sont au nombre de seize et embrassent l'histoire du Christ depuis l'Annonciation jusqu'à la Résurrection. C'était là aussi le thème traité par l'auteur des fresques du Vatican ; on y remarquait le Baptême du Christ, la Résurrection de Lazare, la Crucifixion, la Descente aux limbes, l'Apparition aux apôtres (2). A Ravenne, l'artiste, laissant de côté l'enfance du Christ, si magistralement représentée sur l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure de Rome, s'est attaché à illustrer son apostolat et sa passion. Considérées sous le rapport des idées, les trois séries offrent plusieurs points de ressemblance : l'élément historique y a prévalu sur l'élément symbolique, seul en faveur dans les peintures des catacombes, dans les sculptures des sarcophages, ainsi que dans celles de la porte de Sainte-Sabine; les scènes s'y succèdent dans l'ordre chronologique, en allant de gauche à droite (sauf dans les Miracles du Christ de Sant' Apollinare), au lieu d'être placées suivant les convenances ou le caprice de l'artiste.

Mais au point de vue de la mise en œuvre (abstraction faite des peintures de Formose, sur le mérite desquelles nous n'avons pas de renseignements suffisants), quelle différence énorme entre les mosaïques de Sant' Apollinare Nuovo, ce chef-d'œuvre de l'art arien, et celles de l'oratoire de la Vierge ! A Ravenne, l'artiste a résumé en quelques traits d'une force, d'une netteté admirables les principaux épisodes de la vie du Sauveur. Ses tableaux, au nombre de vingt-six, ne comportent le plus souvent que trois à quatre personnages, généralement placés au premier plan. Mais quelle noblesse, quelle grandeur dans ces figures, et comme elles rendent bien le caractère populaire de l'Évangile ! Dans les mosaïques de l'oratoire de la Vierge le peintre a, au contraire, réuni dans chaque cadre plusieurs motifs absolument distincts, en reléguant quelquefois à l'arrière-plan les scènes les plus intéressantes. Il n'y a pas un seul de ses tableaux, sauf celui qui renferme l'Adoration des Mages,

(1) La *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome* a publié le chapitre que Grimaldi a consacré à ces peintures, 1876, p. 248.

(2) « In altero pariete erant historiæ Novi Testamenti, sed quia pulvis ob inclinatum parietem in ipso facile consistebat, picturæ erant penitus cæcatæ, has solas notavi : Baptismus. — Suscitatio Lazari. — In medio parietis, supra altare apostolorum Simonis et Judæ, est crucifixio cum latronibus, et juxta crucem Maria mater ejus, et sanctus Joannes Evangelista... — Descensus ad limbum.—Apparet XI apostolis... » Grimaldi, *loc. cit.*

où nous trouvions une certaine unité d'action. Dans le compartiment F, par exemple, le Christ est représenté jusqu'à trois fois, dans trois actes différents de son ministère.

Cet arrangement, qui est une faute au point de vue de la compréhension des sujets, en est une aussi au point de vue de la décoration. Avec une telle masse de figures, la plupart de dimensions inégales, il est impossible d'atteindre au style. Si à Ravenne les scènes de la vie du Christ s'harmonisent à merveille avec l'architecture, à Rome elles ont perdu tout caractère monumental : ce ne sont plus guère que des miniatures agrandies. En substituant aux fonds bleus des fonds d'or, en adoptant une gamme peu nourrie, sans saveur, sans force, l'artiste a commis une erreur encore plus grave. On peut affirmer que, même pendant la période carlovingienne, sous le pontificat de Pascal Ier (817-824), les mosaïstes romains ont plus d'entente du coloris, et que le groupement de leurs figures répond davantage aux exigences du grand art. L'auteur des mosaïques de l'oratoire de la Vierge leur est inférieur sous ce double rapport, mais il l'emporte sur eux par l'élégance du dessin et par ce sentiment de la vie, de la réalité, qui fait absolument défaut à ses successeurs. L'arrangement des draperies, les proportions des figures, l'expression des têtes, nous prouvent qu'il a encore connu les bonnes traditions. C'est la dernière fois, avant le grand mouvement de réforme provoqué par Giotto, que nous rencontrons de pareilles qualités dans l'art italien. Aussi nous a-t-il paru que l'œuvre à laquelle est attaché le nom de Jean VII méritait d'être remise en lumière, et en quelque sorte restituée, au moyen de témoignages authentiques. Grâce à la dissertation et aux croquis de Jacques Grimaldi, il sera désormais possible de pleinement tirer parti d'un monument aussi précieux au point de vue de l'iconographie chrétienne qu'à celui de l'histoire de la peinture.

Eug. Müntz.

THE ASTOR LIBRARY
NY

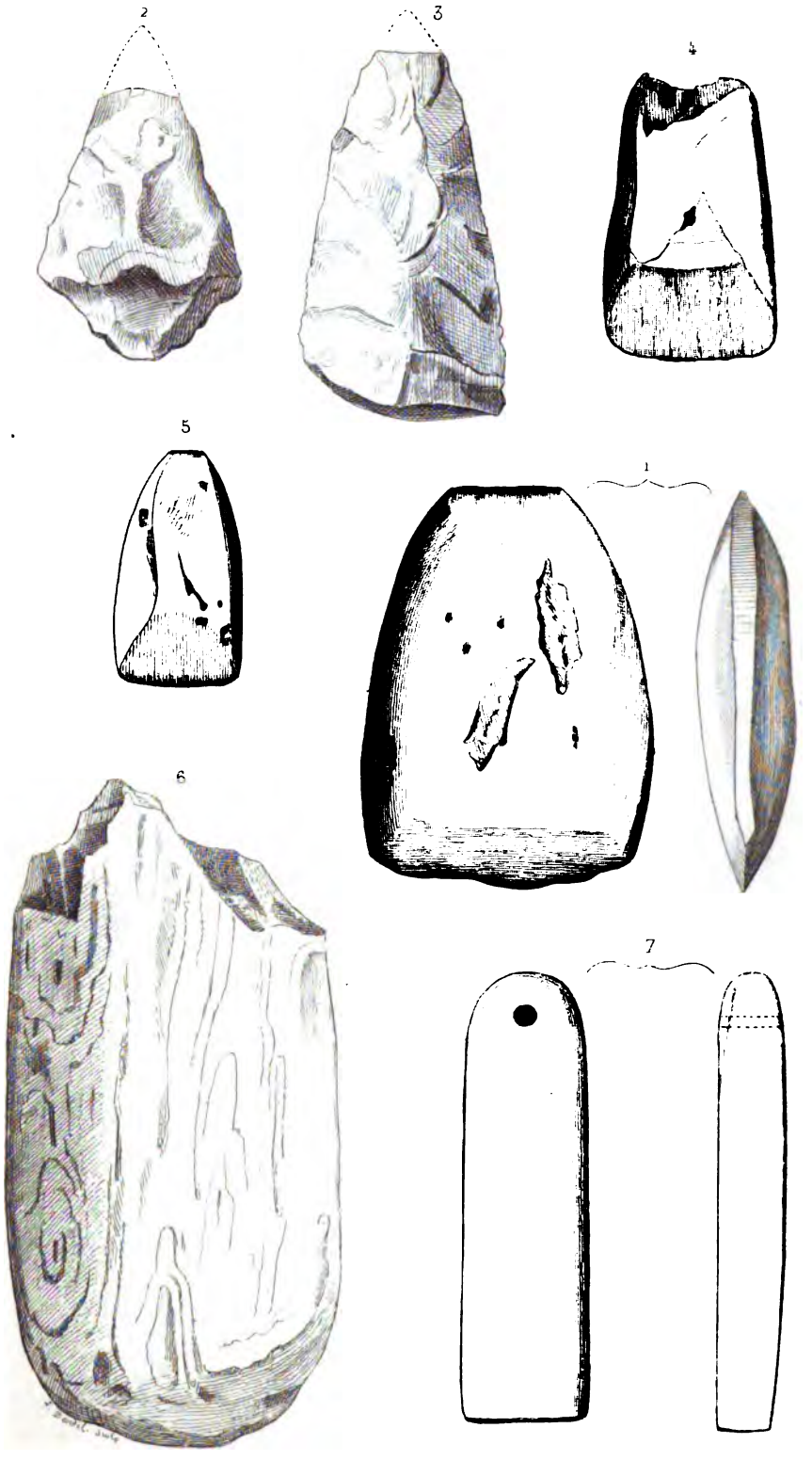

Grandeur naturelle

L'AGE DE LA PIERRE EN ANGLE

NOTE

SUR

QUELQUES RESTES

DE

L'AGE DE LA PIERRE

EN ANATOLIE

L'Anatolie est une contrée d'une telle richesse qu'il est naturel que les savants venus pour l'étudier se soient tout d'abord occupés des pièces de choix : des monuments pélasgiques qui ont frappé les yeux par leurs masses imposantes ; des tombeaux phrygiens et lyciens dont les inscriptions indéchiffrables étaient bien faites pour exciter l'ardeur et l'émulation des chercheurs ; des rochers sculptés dont les grandes figures rappelaient un type et un art tout asiatique qu'on venait de retrouver à Ninive et à Babylone ; et surtout d'admirables débris des civilisations grecque et romaine, médailles, inscriptions, temples et monuments publics retrouvés, statues et œuvres d'art mises au jour, qui devaient permettre de refaire à neuf l'histoire de ces grandes époques en contrôlant ou complétant les récits des écrivains anciens, en même temps qu'ils enrichissaient nos musées et formaient le goût de nos artistes.

Mais avant les Romains, les Grecs, les Phrygiens et les Pélasges, la terre d'Asie Mineure n'était pas inhabitée ; des hommes vivaient sous son heureux climat, et s'ils ne nous ont pas laissé des monuments comparables à ceux de leurs successeurs, toute trace de leur séjour en ces lieux n'a cependant pas disparu et les champs de l'Anatolie sont parsemés des débris de leur antique industrie. Ce sont ces précieuses reliques que j'ai recueillies partout où il m'a été possible de le faire et que je viens mettre sous les yeux du lecteur.

C'est un premier jalon planté à l'entrée d'une route encore peu connue et que quelques-uns voudront peut-être bien suivre après moi, avec beaucoup plus d'autorité et de chances de succès. Je le souhaite, car l'étude plus approfondie des habitants de l'Asie Mineure aux époques reculées qu'on a appelées l'âge de la pierre éclatée, et plus tard l'âge de la pierre polie, pourrait jeter un jour tout nouveau et bien favorable sur l'histoire des origines et des migrations de l'homme.

On est d'accord pour attribuer à l'Asie centrale une place importante, peut-être capitale, dans ces grands événements, et l'on s'est appuyé pour le dire sur deux bases dont je reconnais toute la solidité : la légende sacrée ou profane, et la linguistique; mais ne serait-il pas utile d'y joindre un troisième élément que j'appellerai palpable, les débris qu'ont pu nous laisser, de leur séjour ou de leur passage, les premiers habitants de ces contrées ?

Si l'on a pu dire que l'âge de la pierre n'a jamais existé en Orient (1), c'est que, comme je le disais tout à l'heure, les explorateurs de l'Asie occidentale, tout entiers aux curieux monuments et aux riches trésors, legs des sociétés historiques, ont négligé la recherche des débris des âges préhistoriques, qui eux-mêmes n'avaient pas attiré l'attention des habitants du pays en éveillant leur cupidité. Ce sont en effet de bien misérables objets que les haches en pierre, quand à côté d'elles le sol est semé de médailles, de statuettes et de bijoux d'or, d'argent et de bronze.

La superstition, cependant, a sauvé un grand nombre d'instruments en pierre. Ici, comme dans beaucoup de pays, les paysans attachent une idée de secours et de protection contre la foudre aux haches en pierre qu'ils appellent en turc « yildirim tachi », traduction littérale de la « pierre de tonnerre » de nos paysans français. Comme ceux-ci, le paysan turc croit aussi que la hache en pierre possède des vertus curatives contre certaines affections, et donne à toutes les « pierres à foudre », quelle que soit leur composition minéralogique, une propriété que l'antiquité n'attribuait qu'à une seule, la néphrite. Est-ce à la source grecque que les Turcs ont puisé cette croyance ? Je ne le crois pas. Ils l'ont apportée avec eux des plaines du Turkestan comme un pieux et légendaire souvenir d'un âge où leurs ancêtres n'avaient que la pierre comme auxiliaire dans la lutte pour la vie. Et d'ailleurs, d'où les Grecs tiendraient-ils eux-mêmes cette légende, s'ils n'avaient pas eu d'âge de pierre ?

(1) De Rougemont, *l'Age du bronze*, p. 41.

Une autre cause a contribué à conserver quelques haches en pierre : c'est l'usage qu'en font les bijoutiers, marchands de médailles, changeurs, etc., comme pierres de touche, quand elles sont en quartz lydien, et c'est le plus grand nombre.

J'ai pu, grâce à ces circonstances, me procurer une centaine d'instruments dont la variété de forme, de fabrique et de composition minéralogique mérite une description détaillée.

Je dois ajouter que depuis quelques années un certain nombre d'amateurs et archéologues ont eu la pensée de recueillir ces vénérables débris des temps anciens, et pour Smyrne je dois citer M. Gonzenbach, dont la petite collection est aujourd'hui au musée de l'École évangélique et a été signalée par M. Pappadopoulos dans un article cité dans la *Revue archéologique*, et M. Spiegelthal, qui le premier a eu l'heureuse idée de fouiller le lac Gygès, où il a trouvé un nombre considérable d'instruments en pierre. Malheureusement sa riche collection n'a pas été publiée en temps et lieu, et à cette heure elle est disséminée dans les musées de Constantinople, Stockholm, Berlin, Munich, et dans les cabinets de quelques particuliers, où elle reste, sinon oubliée, du moins inconnue. Il est regrettable qu'un travail d'ensemble n'ait pas été fait sur cette belle collection, dont l'intérêt était encore augmenté par le lieu où le plus grand nombre des objets avait été trouvé.

Je classerai les instruments que j'ai entre les mains d'après leurs formes et leurs usages probables, d'après les lieux de provenance et enfin d'après leur composition minéralogique, autant du moins que me le permettront mes faibles connaissances géologiques et la difficulté qu'offre à l'observation une pierre polie, le plus souvent sans assure et toujours sans cassure fraîche (1).

FORMES ET USAGES.

Pointes de flèches (pierre éclatée)	3	Instruments en forme de hache sans coupant	2
Haches à un tranchant, pointe opposée arrondie	66	Molette à écraser ou polir	1
Haches à deux tranchants (haut et bas)	1	Râcloirs ?	2
Haches-marteaux	2	Instrument à usage inconnu, troué à la partie supérieure.	1
Marteaux	2	Gouge ?	1
Pierres de foudre, armes de jet	2	Instruments, sortes de polissoirs ?	2
		Ciseaux	4

(1) Voir plus loin l'analyse, faite par M. Damour, d'un certain nombre de ces pierres.

PROVENANCE.

Anatolie, provenance inconnue.	12	Sardes (Lydie).....	9
Smyrne (Ionie).....	7	Magnésie du Sipyle.....	9
Gebail (Syrie).....	1	Tralles (Ionie).....	7
Aphrodisias (Carie).....	9	Ephèse.....	8
Egina ? (Troade).....	13	Macri (Carie).....	6
Thyatira (Lydie).....	8		

COMPOSITION MINÉRALOGIQUE.

Quartz lydien.....	15	Serpentines.....	6
Pierres argilo-siliceuses, — schistes, — quartzites.....	17	Pierres magnésiennes, — talqueuses, — stéateuses.....	5
Pierres volcaniques.....	12	Grès rouge.....	1
Pierres porphyriques.....	8	Grenat ?.....	1
Pierres amphiboliques.....	7	Fibrolite ?.....	1
Syénites.....	7	Diorite.....	1
Jaspes.....	8		

La collection du musée de Smyrne, qui provient de l'Anatolie et particulièrement d'Iconium, peut se décomposer à peu près comme suit :

Quartz lydien.....	28	Porphyre.....	1
Pierre volcanique noire.....	10	Grès rouge.....	1
Pierres amphiboliques	4		

Les sept ou huit autres sont des roches siliceuses, schistes, quartzites, etc.

J'ai encore vu, de côté et d'autre, quelques haches en pierre chez des horlogers, des marchands, et aussi chez des paysans qui ne voulaient pas s'en défaire, et j'ai retrouvé partout les mêmes pierres, laves dures, amphiboles vertes, et surtout schistes noirs de Lydie. J'ai vu entre autres une belle hache à double tranchant, comme le n° 4 de la planche I, en beau jaspe noir lydien, trouée près du petit tranchant (1). Elle sert de pierre de touche.

La description détaillée de tous ces instruments serait longue et,

(1) Les dessins de M. Martin ont été déposés au musée de Saint-Germain. La *Revue* n'a pu reproduire qu'un petit nombre de types ; la hache signalée ici est figurée sous le n° 1 de notre planche XVIII.

pour beaucoup d'entre eux, sans intérêt. J'ai pris dans le nombre ceux qui m'ont paru mériter une attention spéciale, soit par leur forme, d'où l'on peut déduire l'usage auquel ils servaient ; soit par leur travail, leur faire, qui montrent très-bien le procédé de fabrication ; soit enfin par la matière employée, qui, bien mieux que les lieux où ils ont été trouvés, donnera leur provenance, le nom du pays, voire même de l'atelier où ils ont été fabriqués.

Les dessins joints à cette note et auxquels je renvoie pour chaque description particulière me permettront d'être très-bref et, même, dans certains cas, de ne pas me prononcer sur le nom ou l'usage d'un instrument, laissant à ceux qui se sont spécialement occupés de ces matières le soin de résoudre la question. Ces dessins sont faits en grandeur naturelle. Ils donnent, autant que possible, tous les détails et particularités que portait la pierre elle-même (1).

Pl. I, nos 1, 2 et 3.—Pointes de flèche ou de sagaie en quartz blanc (type de la pierre éclatée). (Anatolie.) — Trois variétés de forme que nous retrouvons plus tard dans les flèches en bronze (2).

N° 4. — Hache à deux tranchants, en quartz noir lydien. Cette hache a été faite avec un galet roulé (3). (Thyatire.)

N° 5. — Hache en serpentine, vert foncé, trouvée sur le Pagues à Smyrne. La moitié supérieure de l'instrument porte les traces d'un emmanchement droit. (J'appelle ainsi l'emmanchement dans le sens du grand axe de la pierre, et emmanchement transversal celui où le manche est perpendiculaire à cet axe.)

N° 6. — Instrument en forme de hache, dont le tranchant est émoussé intentionnellement ou a été émoussé par frottement et non par suite de chocs. Porte des traces d'emmanchement droit. Belle pâte argilo-siliceuse, violet foncé. (Sardes.)

Pl. II, n° 1.—Lissoir ? pierre grisâtre, calcaire siliço-argileux. Aucune trace d'emmanchement. (Sardes.)

N° 2. — Même instrument (lissoir ?) avec deux surfaces frottantes, l'une à moitié brisée. C'est un caillou roulé de même composition que le n° 6, planche I. (Sardes.)

N° 3. — Hache en pierre amphibolique cristalline, noirâtre ; sa

(1) Voir ces dessins dans les albums du musée de Saint-Germain, où ils sont classés au mot *Anatolie*, la classification du musée étant établie d'après l'ordre géographique. (*Note de la Direction.*)

(2) Les nos 2 et 3 figurent sous les mêmes numéros sur notre planche XVIII.

(3) Voir planche XVIII, n° 1.

partie supérieure est fortement usée par le frottement du manche. Je l'ai trouvée moi-même sur le Pagues.

N° 4. — Jolie hache, malheureusement brisée en plusieurs endroits. Travail très-soigné. Quartz-jaspe vert noirâtre à bandes plus claires. (Sardes.) Aucune trace d'emmanchement (1).

N° 5. — Ciseau, absolument celui de nos charpentiers, à un seul biseau. Pierre magnésienne, sorte de stéatite ou faux jade, vert olive. La partie supérieure est brisée (2). (Tralles.)

N° 6. — Petit marteau. Pierre volcanique grise à petits cristaux blancs de feldspath. La pointe est taillée en biseau arrondi. (Sardes.)

Pl. III, n° 1. — Belle hache en pierre magnésienne gris verdâtre, très-esquilleuse, translucide sur les bords. Ancien caillou roulé. (Tralles.) Pas de traces d'emmanchement.

N° 2. — Instrument, sorte de gouge, en quartz-jaspe lydien. Provient d'un caillou roulé. Brisé en grande partie, excepté le tranchant. (Sardes.)

N° 3. — Petite hache en pierre verte amphibolique, provenant de Gebail (Syrie.) (3).

N° 4. — Petite hache en serpentine blanc verdâtre. Caillou roulé (4). (Macri en Lycie.)

Pl. IV, n° 1. — Partie inférieure d'un instrument en forme de hache arrondie et peu coupante. On dirait une matière fibreuse silicifiée. Couleur : brun rougeâtre à zones noires, rouges, roses, etc. (5). (Tralles.)

N° 2. — Instrument en forme de hache. Pierre vert pomme, cristalline. (Magnésie du Sipyle.)

N° 3. — Petite hache en jaspe vert asperge. Provient d'un caillou roulé. Les deux biseaux sont bien indiqués et à angles encore vifs. A été emmanchée droit.

N° 4. — Petit ciseau en pierre volcanique, violet foncé. (Thyatire.)

N° 5. — Hache. Triangle isoscèle aux trois sommets tronqués. Pierre volcanique porphyrique. Paraît avoir été emmanchée. (Ephèse.)

Pl. V, n° 1. — Marteau-hache en syénite vert foncé à tache vert

(1) Voir plus loin la note de M. Damour, n° 3.
(2) Voir pl. XVIII, n° 4.
(3) Voir la note de M. Damour, où cette hache figure sous le n° 5.
(4) Voir pl. XVIII, fig. 5, et la note de M. Damour, n° 8.
(5) Pl. XVIII, fig. 6, et le n° 4 de la note de M. Damour.

clair. Paraît avoir surtout servi comme marteau. A dû être emmanché transversalement. (Tralles.)

N° 2. — Ciseau en serpentine, vert olive tacheté. Provient d'un galet roulé. Le polissage n'a pu faire disparaître les rugosités de la pierre. (Sardes.)

N° 3. — Petite hache en grenat ou tourmaline ? (Macri de Lycie.)

N° 4. — Hache d'un travail grossier. Calcaire siliço-argileux, noir verdâtre.

Pl. VI, n° 1. — Instrument-râcloir ? en silex pyromaque blanc, des calcaires crayeux de Smyrne. Les deux biseaux, d'un poli parfait, se réunissent par une arête large d'un millimètre et arrondie.

N° 2. — Instrument en schiste lydien, troué à la partie supérieure. La partie inférieure est coupée carrément (1). (Provenance inconnue.)

N° 3. — Petite hache à large tranchant, en serpentine gris verdâtre tachetée. Travail assez grossier. L'usure des biseaux et autres parties de la pierre a été faite par surfaces planes qu'on ne s'est pas donné la peine de réunir les unes aux autres en abattant les angles dièdres. Cette façon de faire se remarque sur un grand nombre d'instruments, surtout dans ceux où la matière est commune. (Troade.)

N° 4. — Petit couteau en silex-agate vert. Provient d'un rognon dont la patine n'a pas disparu entièrement par le polissage. (Troade.)

Pl. VII, n° 1. — Jolie petite hache en pierre verte amphibolique, jaspe vert d'un travail très-fini. Porte des traces d'emmanchement transversal. (Provenance inconnue.)

N° 2. — Marteau. Pierre à bandes alternantes de silex brun-jaune et d'argile imprégnée de silice brun-rouge. (Provenance inconnue.)

N° 3. — Hache d'un travail très-soigné en pierre porphyrique noire. Pas de traces d'emmanchement. (Provenance inconnue.)

N° 4. — Partie inférieure d'une grande hache en diorite mouchetée, noire et blanc verdâtre. (Troade.)

Pl. VIII, n° 1. — Très-belle hache. Pierre amphibolique verte d'un beau poli. Traces d'emmanchement. (Provenance inconnue.)

N° 2. — Hache d'une conservation parfaite, en jaspe rubané à bandes noires, brunes, rouges, jaunes et vertes, d'un beau poli. Ne porte aucune trace d'usure par emmanchement. La partie coupante n'a pas une éraflure, c'est un bijou plutôt qu'un instrument.

Tous les autres instruments sont d'un travail assez grossier, et beaucoup proviennent de galets trouvés dans le lit des torrents,

(1) Pl. XVIII, n° 7.

ayant *grosso modo* la forme d'une hache, et qu'on a usés à leur extrémité la plus large, sans se préoccuper autrement des défectuosités de la pierre. En général, il semble que, pour éviter un trop grand travail, c'est la forme naturelle du galet qui a guidé les ouvriers primitifs dans le choix de l'instrument à fabriquer. Il n'y a d'exception que pour les armes ou instruments de luxe, sortes d'amulettes ou objets sacrés, qui, à ce titre et aussi par le choix de la matière employée, méritaient un soin tout particulier.

Avant de conclure, il me reste à jeter un rapide coup d'œil sur la constitution géologique de l'Asie Mineure et particulièrement de la partie occidentale, qui nous occupe plus spécialement.

En embrassant d'un regard ce vaste territoire, nous voyons une série d'îlots, d'une époque géologique plus ou moins ancienne, disséminés dans la mer calcaire crétacée dont le soulèvement a formé la charpente actuelle de la grande presqu'île asiatique. Depuis cette formation du Taurus un grand nombre d'éruptions ignées sont venues déchirer l'écorce de la terre ; des volcans ont couvert le sol çà et là de leurs coulées de laves et ont formé des montagnes comme le Sipyle en donnant naissance à une série de roches métamorphiques très-curieuses, porphyres, marbres, jaspes, et autres.

Si nous partons du sud pour remonter au nord, nous voyons : en Carie, le mont Phœnix avec ses beaux marbres et ses couches de serpentines ; dans la plaine du Méandre, le Latmus avec ses schistes micacés et le Bech-parmoq Dagh avec ses granits ; en Lydie, le Tmolus, composé de granit, gneiss, micachistes, etc. ; dans la Troade, le mont Ida, si bien étudié par M. Tchihatchef, avec ses granits, syénites, ses quartz et ses serpentines ; enfin, dans la Mysie et la Phrygie, le Cotylus et le Dindymène (presqu'île de Cyzique), tous deux de formation granitique, et Nicomédie avec ses grès rouges.

Dans l'intérieur, le massif de l'Olympe, l'Ak-Dagh, sur les frontières sud-ouest de la Trythicène, et les montagnes aux pieds desquelles est située Pessinonte avec ses belles syénites, appartiennent au système granitique.

Dans le sud, les Portes Ciliciennes sont de formation secondaire, et la partie de l'Anti-Taurus qui de Tyane remonte vers le nord-ouest dans la Cappadoce est aussi antérieure au soulèvement du Taurus.

Quant aux terrains d'origine volcanique, il suffit, en suivant le même ordre, de citer le Pagues, le mont Mimas et la presqu'île Erythrée, le Sipyle ; les trachytes porphyriques rouges d'Assos ; la Cacécaumène ; la Phrygie presque entière ; en Lycaonie le Kara-

Dagh ; enfin en Cappadoce, près de Césarée, le mont Argée et quelques portions de la chaîne de l'Anti-Taurus où l'on trouve des schistes d'un noir de jais qui pourraient bien être d'origine ignée.

Cette description très-sommaire des terrains de l'Asie Mineure n'est-elle pas suffisante pour expliquer la présence, en ce pays, des instruments cités plus haut ? Je n'en vois pas un seul pour lequel il soit nécessaire de recourir à une provenance étrangère, à une importation. L'Asie Mineure renferme tous les minéraux que j'ai nommés dans le cours de cette note : ses fleuves et ses torrents roulent encore aujourd'hui les mêmes galets dont les premiers habitants faisaient des armes et des instruments pour les besoins journaliers.

La présence de certaines espèces, pierres volcaniques ; la fréquence de certaines autres pierres siliceuses noirâtres et surtout du quartz noir lydien ; la rareté des grès et l'absence, sur deux cents objets que j'ai vus, des belles haches en trémolite, jade, néphrite, etc., qu'on trouve un peu partout en France et que j'ai recueillies dans mon pays breton, sur un bien moins grand nombre d'échantillons, tendent à prouver que nous sommes ici en présence d'une industrie toute locale, pour ainsi dire autochthone. La variété des formes, dont beaucoup me semblent nouvelles, les procédés de fabrication, la grossièreté des matières employées et le peu de soin apporté à la fabrication, me paraissent militer aussi en faveur d'un art et d'une industrie indigène.

Bien loin de n'avoir pas eu d'âge de pierre, je crois que l'Asie Mineure a été, aux temps préhistoriques, un des centres les plus actifs de fabrication d'instruments de pierre, le siége d'une population relativement nombreuse, et qu'à cette époque reculée, comme plus tard, ce pays privilégié s'était placé à la tête de la civilisation et répandait sur les contrées environnantes les produits de son industrie. Je ne mets pas en doute que des recherches ultérieures feront découvrir des ateliers très-importants. De ce point de départ, il sera alors possible de suivre, grâce à une étude plus complète des haches asiatiques, les routes que le commerce leur a fait prendre. Ces haches portent un cachet d'originalité tel qu'il me paraît facile de reconnaître leur provenance, partout où on les rencontrera.

Arthur MARTIN.

NOTE

SUR LA COMPOSITION DE QUELQUES

HACHES EN PIERRE

RECUEILLIES EN ANATOLIE PAR M. ARTHUR MARTIN (1).

M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée archéologique de Saint-Germain, a bien voulu me confier; pour en étudier la composition, plusieurs haches en pierre qui proviennent de divers points de la Turquie d'Asie; je vais faire connaître le résultat de mon examen.

1° Hache de couleur rouge foncé, forme ovale, arrondie sur les côtés, trouvée à Sardes en Lydie.

Longueur	94	millimètres.
Largeur	40	—
Epaisseur	26	—

Une parcelle chauffée à la flamme du chalumeau reste infusible; elle devient attirable au barreau aimanté après avoir été fortement chauffée sur le charbon.

Elle raye le verre. Sa densité = 3,66.

Cette substance est essentiellement formée d'hydrate d'alumine pénétré d'oxyde rouge de fer. Pareille matière a été recueillie en 1843, à l'état brut, sous forme de blocs isolés, au sommet du mont Agios (île d'Egine), par M. Lebas, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui en a déposé un échantillon dans la collection géologique de la Sorbonne. L'analyse que j'ai faite de cet échantillon m'a donné les résultats suivants :

(1) Ces haches font partie de la collection de M. Arthur Martin. Voir l'article précédent : *Note sur quelques restes de l'âge de pierre en Anatolie.*

Alumine	0gr,5654
Eau	0 1040
Oxyde ferrique	0 2873
Silice	0 0413
	0 9980

(*Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, tome 22, page 413.)

2° Hache veinée de vert, de jaune, de brun et de rouge, forme ovale, côtés arrondis ; rapportée de Smyrne.

Longueur.	56	millimètres.
Largeur	35	—
Epaisseur.	20	—

Densité = 2,71.
Raye fortement le verre.
Infusible.
Attire le barreau aimanté.
Cette matière peut être classée parmi les jaspes très-ferrugineux.

3° Hache vert olive foncé, à surface plane, ébréchée au tranchant et sur un des côtés. Trouvée à Sardes en Lydie.

Longueur.	60	millimètres.
Largeur	33	—
Epaisseur.	14	—

Densité = 3,27.
Raye le verre.
Structure compacte. Fusible avec bouillonnement en un verre brun qui se laisse attaquer par les acides en produisant une gelée.

Un essai chimique m'a permis de reconnaître que cette matière, composée de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, de chaux et d'un peu de magnésie, peut être rapportée à une variété compacte de l'espèce *idonate* que l'on trouve en divers lieux et notamment à Locana en Piémont, et aux environs de Zermatt en Valais.

4° Hache brune, marbrée de rouge, structure fibreuse, brisée au sommet. Trouvée à Tralles en Lydie.

Matière infusible, rayant le verre, faiblement magnétique.
Densité = 2,76.

Longueur.	92	millimètres.
Largeur	47	—
Epaisseur.	20	—

Cette substance présente les caractères d'un bois silicifié ferrugineux.

5° Hache vert sombre moucheté de taches grises. Trouvée à Gebail (Asie Mineure).

Longueur.	28	millimètres.
Largeur.	16	—
Épaisseur.	11	—

Densité = 3,35.

Raye fortement le verre.

Fusible à la simple flamme de la lampe à alcool.

Cette hache, de très-petite dimension, et dont je n'ai détaché qu'une mince parcelle pour examiner sa fusibilité, me paraît formée de *jadéite*.

6° Hache gris noirâtre, marbrée de taches jaune pâle. Trouvée à Egina en Troade.

Longueur.	53	millimètres.
Largeur	35	—
Épaisseur.	15	—

Raye le verre.

Densité = 3,22.

Difficilement fusible en scorie noire.

Attire le barreau aimanté.

Attaquable, en partie, par les acides.

La dissolution renferme de l'oxyde de fer et de la magnésie.

Roche complexe formée de fer oxydulé, de feldspath, de péridot et de hornblende.

7° Hache jaune pâle trouvée à Tralles en Lydie.

Longueur.	83	millimètres.
Largeur	43	—
Épaisseur.	12	—

Structure un peu feuilletée.

Densité = 2,92.

Rayée par l'acier.

Fusible en émail blanc. Contient :

Silice	
Oxyde de fer.	(Peu)
Chaux.	(Peu)
Magnésie.	(Beaucoup)

D'après les caractères que je viens d'indiquer, cette matière peut

être rapportée à un jade-néphrite très-magnésien et contenant un mélange de serpentine.

8° Hache blanc jaunâtre, marbrée de gris, trouvée à Macri en Lycie.

Longueur.	35	millimètres.
Largeur	17	—
Épaisseur.	6	—

Rayée par l'acier.
Densité = 2,95.
Fusible en émail blanc.

La matière de cette hache paraît être identique à celle de la précédente.

A la liste qui vient d'être exposée, je dois ajouter une hache en pierre, faisant partie de ma collection, et rapportée récemment de l'île de Candie. Elle présente les caractères suivants :

Longueur.	80	millimètres.
Largeur	36	—
Épaisseur.	23	—

Forme ovale.
Couleur noire.
Raye le quartz.
Densité = 3,79.
Infusible. Très-faiblement magnétique.

L'examen chimique montre qu'elle est essentiellement formée d'alumine avec une quantité notable d'oxyde de fer et un peu de matières micacées. C'est à la variété de corindon granuleux vulgairement nommée *émeril* qu'on doit la rapporter. On sait que l'émeril forme un gîte considérable et est exploité depuis longtemps dans l'île de Naxos.

A. Damour.

LES SÉPULTURES MIXTES

DE

CARANDA ET SABLONNIÈRES

Près Fère-en-Tardenois (Aisne);

L'ALBUM DE MM. MOREAU (1).

Messieurs,

J'ai à vous entretenir très-sommairement et rapidement de l'un des faits archéologiques les plus importants qui se soient, pendant ces trois dernières années, accomplis en France, fait qui a déjà forcé l'attention de la science et qui se présente à vous dans ces conditions complexes et particulièrement intéressantes:

1° L'apparition et les fouilles consécutives et parallèles, l'une complétant l'autre, des deux grandes et opulentes sépultures mixtes de Caranda et de Sablonnières, du canton de Fère-en-Tardenois (arrondissement de Château-Thierry, département de l'Aisne);

2° Les soins infinis, l'attention la plus surveillante, la conscience et la sûreté de méthode qu'ont apportée dans cette délicate et longue entreprise MM. Frédéric Moreau père et fils, propriétaires à Fère-en-Tardenois, rares qualités grâce auxquelles ces deux nécropoles ont livré tous leurs secrets, jusqu'à leur dernier secret;

3° La publication du magnifique album où, dans les soixante planches qu'on doit au talent de M. Pilloy, agent-voyer d'arrondissement de Saint-Quentin, MM. Moreau ont réuni les plus parfaits et

(1) Lu à la Sorbonne, en 1877, dans la section d'archéologie (réunion des Sociétés savantes).

les plus variés parmi les types très-nombreux qu'ils ont obtenus des arts de tant de civilisations archaïques. J'ajoute que cette importante publication, où rien n'a été épargné de ce qui pouvait la rendre digne du trésor de renseignements que MM. Moreau fournissaient à l'archéologie et à l'histoire, est distribuée avec une libéralité aussi large qu'intelligente aux établissements publics tels que bibliothèques, aux sociétés savantes, aux hommes d'étude que MM. Moreau connaissent ou se font désigner comme pouvant le mieux utiliser les fruits de leurs recherches et en tirer le meilleur parti dans le sens de l'intérêt général.

La place me manque pour entrer dans tous les détails des fouilles et de leurs résultats. Je me contenterai d'indiquer les traits généraux et les raretés recueillies par MM. Moreau dans leur musée, car on peut en toute justice donner dès aujourd'hui ce titre à leur richissime collection ethnique et archéologique (1).

Les deux sépultures de Caranda et de Sablonnières avoisinent intimement le département de la Marne, dont les nécropoles gauloises récemment découvertes ont fourni tant de renseignements intéressants sur les mœurs et le mobilier des Gaulois d'avant la conquête. Avec le cimetière si rapproché de Chassemy auprès de Braine, du *pagus Suessionensis* aussi, elles complètent un ensemble géographique de la plus haute valeur. Les collections gauloises du musée de Saint-Germain, qui se sont enrichies des dépouilles de Chassemy, en font preuve.

Comme Chassemy, Caranda et Sablonnières ont reçu, dans la plus singulière et la plus complète promiscuité, les restes mortels et les offrandes funéraires des préhistoriques, des Gaulois des temps celtiques, des Gaulois d'avant la conquête, des Gaulois après l'invasion et s'incinérant à la mode du vainqueur, des Gallo-Romains se faisant enterrer suivant les rites chrétiens, des conquérants franco-mérovingiens et des carlovingiens, ceux-ci pourvus de fibules qui ne sont plus saxonnes ou bourguignonnes, c'est-à-dire de tradition germaine, mais franchement démonstratives des influences déjà byzantines. Moins celle de l'âge du bronze, qui est là, comme partout d'ailleurs dans notre nord belge, peu fertile en manifestations métalliques, toutes les civilisations antiques sont donc en présence dans le sol siliceux de Caranda et de Sablonnières. Au sein de cet immense fouillis où il ne faut marcher qu'avec les plus grandes précautions,

(1) Cette collection est installée dans l'hôtel habité par MM. Moreau, 98, rue de la Victoire, à Paris.

en faisant à chaque pas appel à l'analyse la plus sévère et la plus précautionnée, chacune de ces civilisations s'affirme avec tout le développement comme d'un *crescendo* et *decrescendo* musical et rossinien : début, maximum d'intensité, décadence et enfin disparition et absorption dans une civilisation subséquente.

Voilà les principaux caractères des grands côtés d'ensemble, en y ajoutant ces différences à noter :

La nécropole de Caranda possédait à la fois les silex au sein et à la surface du sol, tandis que Sablonnières n'en a fourni qu'à l'intérieur des fouilles ; de sorte que Caranda peut être tenu comme une station de peuplades préhistoriques campées et s'enterrant dans le sable de cette butte, tandis qu'à première vue Sablonnières ne paraît être qu'un centre privilégié de leurs sépultures. Cependant il ne faudrait pas se hâter de tirer une conclusion aussi radicale, car une étude géologique et plus approfondie du sol et de la configuration de Sablonnières pourrait peut-être fournir d'autres déductions qu'il n'est point encore l'heure de faire apparaître, et que, d'ailleurs, je n'aurais pas le temps de discuter ici. Caranda seul possédait un dolmen des derniers temps de la pierre polie. Par contre, ses hypogées sont pauvres — relativement, cela va sans dire, et partout ailleurs ce serait la richesse, — en témoignages des temps gallo-romains, tandis qu'à Sablonnières le nombre et l'opulence des débris de cette belle époque de l'art abondent, et probablement fourniront, avant la clôture des fouilles, un nouveau et riche contingent à l'ample et précieuse collection de MM. Moreau.

Caranda est le nom, incontestablement romain, d'un moulin à eau que l'Ourcq, à sa naissance, fait tourner au pied d'un mamelon de sables moyens et qui appartient au village de Cierges, dernière commune du canton de Fère-en-Tardenois sur la limite extrême du département de la Marne. Le moulin à eau de Caranda est certainement bâti sur l'emplacement d'une villa romaine, et on a retrouvé les cubes des mosaïques de ses pavages jusqu'en pleines sépultures de la colline. La nécropole, voisine du moulin, se trouve au lieu-dit significatif de l'*Hommée* qui veut dire l'*homme mort*. Beaucoup de nos villages du *Laonnois* ont de ces lieux-dits : *l'Homme mort*, *la Femme morte*, *l'Hommée*, *les Hommées*, lesquels signifient cimetière en général, et tombe dans des cas particuliers. L'*Hommée*, les *Hommées* correspondent à nos *Tombois*, *Tomboirs*, *Champ à luziaux*, *luziau* en patois picard étant significatif de cercueil. Or, de tout temps, la culture a fait à l'*Hommée* de Caranda quelques trouvailles d'objets antiques : débris de vases grossiers, fer-

railles oxydées, ossements plus ou moins décomposés. Il faut dire de suite que le sol y dévore rapidement tous les corps organiques, bois, chairs et os.

En 1873, l'ouverture d'une carrière de sable au lieu-dit *l'Hommée* de Caranda fit brusquement apparaître tous les éléments d'un dolmen, qui fut reconnu et défini dans une visite faite en 1873 par la Société archéologique de Château-Thierry qu'accompagnait M. Frédéric Moreau père. Un peu plus tard M. Moreau y conduisit des visiteurs, et alors une fouille des plus sommaires, pratiquée aux environs du dolmen, mit à jour des vases, des fibules, des ossements. C'est ainsi que MM. Moreau furent mis sur la trace et la poursuivirent sans relâche avec cette intuition du métier de fouilleur de sépultures que leur envieraient les plus ardents et déterminés parmi les savants et les archéologues.

Avant de dire ce que furent les résultats de la recherche, il est nécessaire, ne serait-ce que comme excellent exemple à donner et à suivre, de dire comment on y procéda.

Des arrangements avaient été pris avec tous les propriétaires et détenteurs du périmètre de terrain, environ trois à quatre hectares, où les fouilles seraient à entreprendre avec probabilité de réussite. Des ouvriers connus comme probes et dociles furent choisis et stylés avec soin. Ils devaient ne marcher, par zone ou bande, que pied à pied et avec précaution, étudier tout le sol jusqu'à la terre reconnue pour vierge de tout contact de l'outil humain, n'avancer que lorsque ce sol aurait donné tout ce qu'il ne pouvait pas contenir naturellement. Les terres rejetées en arrière appartenaient alors à des enfants armés de râteaux. Ils les tournaient et retournaient avec la clairvoyance de leurs jeunes yeux, et y trouvèrent des quantités de perles microscopiques appartenant à des colliers mérovingiens, de débris métalliques et organiques qui le plus souvent n'eurent peut-être pas grosse valeur, mais auraient pu en avoir, ce qui s'est vu plus d'une fois aussi.

Un tout jeune homme, intelligent, pris sur les bancs de l'école de Fère, fut mis à la surveillance, à l'enregistrement et au dessin des objets trouvés. Les progrès de ce jeune homme comme dessinateur ont été surprenants. Il serait bon de voir les registres des procès-verbaux quotidiens qu'il tient des trouvailles du jour et qu'il illustre de représentations, à grandeur naturelle, de silex, de vases, d'armes, d'ustensiles, etc. Son œil s'est fait vite comme sa main, et ses croquis sont maintenant remarquables; ses vases sont bien campés et tournent bien. La collection de ces procès-verbaux, dont certains

sont très-détaillés, est très-intéressante et rend commode la rédaction des pages qui expliqueront bientôt les planches du splendide album de MM. Moreau.

La surveillance était d'ailleurs incessante, bien que la distance entre Fère et Caranda fût de dix kilomètres. M. Frédéric Moreau père, un octogénaire qui ne porte pas soixante ans et qui a trouvé sa fontaine de Jouvence dans les nécropoles de Sablonnières et de Caranda, n'a jamais perdu de vue ses fouilles, même un jour, et ne s'en rapportait qu'à lui. Ardent, infatigable, plus actif qu'un jeune homme, il est à tout. Sous ses yeux, la tombe signalée se nettoie à la main; le vase, l'ossement, le silex sont soigneusement enlevés. Des paniers d'osier de diverses tailles, et remplis de mousse fine ou de foin, attendent les vases qui, sortant du sol et tout imprégnés d'humidité, seraient friables et facilement destructibles. La terre dont ils sont pleins n'est pas même questionnée dans les petits pavillons que M. Moreau a fait construire tant à Caranda qu'à Sablonnières. Une voiture emporte tout le butin à la fin de la journée à la ville, pour y être décrit et dessiné dès le soir même, et les vases sont rajustés, s'ils sont fracturés, par le valet de chambre de M. Moreau père. Dans ce métier délicat, ce serviteur a acquis une patience et un savoir-faire merveilleux, une habileté qui ferait pâmer d'aise un fabricant italien d'antiques et de curiosités.

La recherche est donc là scientifique, systématiquement préparée, conduite et ordonnée de façon que rien ne se perde. Aussi rien n'est perdu, ce que vont prouver quelques chiffres.

De l'été de 1873 à la fin de 1875, époque de clôture pour les fouilles de Caranda, il a été fouillé 2,600 tombes, en ne tenant pas compte de celles des préhistoriques dont le sol avait dévoré toute l'ossature. Sur ces 2,600 tombes, il y en avait 300 de Gaulois ensevelis de divers âges, mais toujours d'avant la conquête; environ 100 seulement de Gallo-Romains incinérés, et plus de 2,000 de Franco-Mérovingiens, catégorie que j'étendrais volontiers, je l'ai fait entrevoir plus haut, jusqu'aux sujets des rois de la seconde race et d'après certains objets trouvés. De cet ensemble de tombes il est sorti environ 6,000 objets, sans parler des silex travaillés, qui se sont montés à plus de 20,000, mais dont beaucoup ont été mis de côté comme n'ayant point assez de valeur ou se doublant.

En détaillant cette immensité de débris par grandes époques, on trouve d'abord les silex taillés par éclats et retouchés : lames, grattoirs, pointes de flèches, celles-ci souvent d'une grande finesse de forme et de fabrication, les *nuclei*, etc., enfin tout l'outillage et l'arme

ment archaïques au plus haut chef, auxquels sont consacrées huit planches de l'album de Caranda tirées en lithochromie et où les spécimens ont conservé leurs couleurs, leurs formes et leur aspect varié.

Le dolmen révélateur de Caranda est figuré sur un plan par terre, et une planche représente les beaux silex qu'il contenait, notamment une énorme lame traitée à petits éclats, tous objets prouvant que ce dolmen appartient aux derniers temps de la pierre polie et non à ceux du bronze, dont les armes typiques, je le répète, n'apparaissent ni à Caranda ni à Sablonnières.

Au contraire, les débris de vases archaïques, de terre mal pétrie, de pâte grise incomplétement malaxée, de formes mal assurées et mal assises, insuffisamment cuits, sont extrêmement fréquents à Caranda. Une des planches fournit deux de ces petits vases complets qui, évidemment, ont été tournés au doigt sur le genou; affectant les formes les plus brutales et rudimentaires, ne portant pas sur leur centre, s'ils sont gaulois, ils témoignent d'une industrie primitive, débutante et qui doit se perdre bien loin dans la nuit des temps. Cela semble procéder presque directement du préhistorique.

La céramique vraiment gauloise est représentée dans trois ou quatre planches qui vous font passer des formes simples, sommaires, peu artistiques, à des spécimens d'un art plus relevé, et correspondant directement, par leur taille, leurs lignes, leur ornementation géométrique, aux beaux et grands vases de Chassemy que possède le musée de Saint-Germain. Deux débris de poterie grise, épaisse, attirent surtout l'attention par l'application extérieure d'une pâte rouge sur laquelle sont dessinés des ornements linéaires gris et rouge foncé. Cela fait rêver à certains vases étrusques et prépare l'œil pour les vases romains ornés de dessins à la barbotine et ton sur ton. Il faut aussi noter un vase original, bordé de pointes aiguës à cinq rangs autour de la panse, et qui ressemble à un hérisson dérangé par un imprudent. Un autre est tout boutonné par de petits disques en relief. A Caranda, la céramique prouve peu de synchronisme dans les sépultures, et son album a donc le mérite de nous permettre d'établir, pour un même art, si tant est que cet art soit bien le même, deux périodes, l'une d'apparition, l'autre de développement.

Quatre autres planches offrent une belle série d'armes et d'objets de fer sortant des tombes gauloises, tous oxydés, cela va sans dire, mais bien complets : coutelas dans leur gaîne ou nus, lame de poignard d'un seul morceau avec son manche, lames de couteaux de

tailles diverses, nombreuse série de pointes de javelots et de lances, toutes à renflement central. La forme d'un de ces fers de flèches est absolument celle d'une pointe de flèche de silex à ailerons, à appendice caudal et à taille par petits éclats. Cette arme prépare le fameux angon d'Agathias et des Burgondes du ve siècle. Un fer de javeline possède une longueur démesurée, car avec sa douille il ne compte pas moins de 37 centimètres. Un autre fer de lance, mince, allongé, mesure 1^m,04 centimètres, et si la hampe de bois à laquelle il s'adaptait possédait la même longueur, peut-être réglementaire, alors cette arme de jet comptait un développement de 2^m,15 centimètres et peut-être plus. Des lames d'épées droites ont, sans manche, une longueur de 70 centimètres. Ainsi s'établit la vérité du passage où Lucain, parlant, dans la *Pharsale*, de l'armement des Soissonnais, disait : « *Longisque leves Suessiones in armis.* »

Trois planches sont consacrées aux torques ou colliers, aux bracelets de bronze, à la bijouterie, boucles d'oreilles ornées d'os percés, de pierres trouées, souvenirs des temps antiques, ou de perles d'ambre ou de verre de couleur, ce qui nous rapproche de la conquête. Des fibules ornées d'émaux de couleur feraient rêver à l'art mérovingien, si l'on ne savait que les Gaulois connaissaient l'émaillerie et le placage des métaux.

Pris ensemble, les armes, bijoux, objets divers, soit de bronze, soit de fer, applicables, à Caranda, à l'époque gauloise, sont au nombre de deux cents.

Les sépultures gauloises, non alignées, non contiguës, forment cependant de petits groupes dont l'ensemble occupait plus spécialement l'ouest du plateau. Généralement, elles étaient peu enfoncées dans le sol et n'avaient qu'une profondeur moyenne de 30 centimètres à peine. La culture a donc dû en rencontrer et détruire un grand nombre. Les Gaulois s'inhumaient dans une orientation constante, la tête à l'ouest et les pieds à l'est, ce qui est le fait aussi des Mérovingiens à Caranda comme à Sablonnières, tandis que les Gallo-Romains étaient tous tournés, à Sablonnières, du nord au sud.

Les tombes gallo-romaines, peu nombreuses à Caranda, je l'ai dit plus haut, étaient disséminées par toute la nécropole avec une profondeur en terre de 1^m,50. Ce sont elles surtout qui ont porté le désordre dans l'antique cimetière des préhistoriques, dont les silex apparaissent maintenant à toutes les hauteurs de la tranche de terre remuée. Sablonnières présente le même phénomène, et plus intense encore, car là les tombes gallo-romaines sont extrêmement nombreuses, surtout sur un point donné.

J'ai dit tout à l'heure qu'on a constaté environ 2,200 tombes mérovingiennes à Caranda ; elles ont une profondeur de 60 centimètres pour les sépultures sans sépulcres de pierre ; quand il y a sarcophage, la profondeur est plus considérable, ce qui complète l'explication du bouleversement du cimetière préhistorique déjà si sérieusement entamé par l'insertion des morts gaulois et gallo-romains.

Le nombre des tombes franco-mérovingiennes a nécessité la multiplication des planches de l'album où les richesses funéraires de cet âge sont amplement représentées dans vingt-trois feuilles consacrées : cinq aux armes ; douze aux plaques et boucles de fer, de bronze, doublées d'argent, damasquinées, ciselées, etc. ; une aux styles ou plutôt grandes épingles à cheveux et aiguilles, etc. ; deux à la bijouterie proprement dite ; deux à la céramique.

Je n'entrerai pas dans le détail et me contenterai de citer les originalités et les raretés.

Parmi les armes, scramasaxes, épées, couteaux, angons, umbos de boucliers, pointes de javelots et de flèches, haches dites francisques et de formes très-variées, je signalerai une lame très-oxydée de couteau et à laquelle s'est solidement attaché et soudé par la rouille un fragment de silex taillé, originalité qui s'est représentée dans les fouilles de Sablonnières. Certains se sont cru autorisés à affirmer l'absolue contemporanéité du couteau de fer et du morceau de silex taillé, leur existence synchronique comme leur usage, l'utilisation par les Mérovingiens de la pierre travaillée, au moins comme manifestation mortuaire, tandis que je n'y vois qu'un effet de la promiscuité de cette sépulture qui a servi à tant de civilisations et de générations successives. Toutes les fois que j'ai étudié des emplacements de silex préhistoriques, à côté de ceux-ci j'ai ramassé des débris de céramique gallo-romaine, des fragments de poterie du moyen âge reconnaissable à ses émaux bleus et verts, de faïence moderne et de porcelaine blanche ou décorée. Prétendra-t-on plus tard que la faïence, la poterie revêtue d'une couverte stannifère, et la porcelaine, étaient contemporaines des instruments de silex, *et vice versa* ? Si la rouille a marié deux silex à deux lames de sabre et de poignard, elle a soudé aussi deux sabres mérovingiens l'un à l'autre, une lame encore à un disque de fer qui pourrait être une monnaie romaine, enfin tout un groupe de fers de flèches. Le hasard de la rencontre en terre a donc fait là des espièglerie archéologiques dont il n'y a, selon moi, rien à tirer que des preuves multipliées d'une promiscuité complète dans les deux nécropoles.

Parmi les vases mérovingiens de Caranda, l'album Moreau offre

à l'attention une très-remarquable bouteille de grès gris qui ressemble beaucoup, comme forme générale, à ces bouteilles, de grès aussi, dans lesquelles nos moissonneurs emportent la boisson de la journée et qu'ils appellent *crapeau* ou *gourde*. La face postérieure est aplatie ; mais, sur la supérieure et au ventre, ce vase se renfle en courbes se préparant les unes les autres et du plus heureux effet. Ce n'est ni gaulois, ni romain, ni mérovingien.

Une des planches de la bijouterie mérovingienne contient la représentation d'une superbe fibule composée d'un noyau en fer et d'une mince feuille d'argent travaillée au repoussé et montrant une tête humaine coiffée d'un diadème ; cette fibule, entourée d'un petit cadre carré et fait d'une lame mince d'argent en relief, formait le centre d'un collier composé de vingt-six perles d'ambre. A une vingtaine de mètres plus loin fut trouvée, sur un second mort et exactement dans la même position, une autre fibule de la même

fabrication, du même métal, du même dessin, dans un même cadre mais bordé d'un boudin en relief; quelques détails du travail au repoussé offraient seuls de légères variantes, je ne dirai pas différences. C'étaient probablement des bijoux d'honneur et de distinction. Des savants autorisés croient voir là la représentation d'un empereur chrétien du IVe siècle. Evidemment le travail et l'art de ces deux médaillons sortis de la même main ne sont pas mérovingiens, et pourraient être attribués à l'orfévrerie byzantine. Des bou-

cles de ceinturon (fig. 1 et 2) révèlent un travail également remarquable. Un certain nombre de bagues (fig. 3 et 4) ont leurs chatons ornés de caractères runiques (?) de sigles ou monogrammes, de croix chrétiennes.

Les cercueils de pierre étaient assez nombreux à Caranda, tous de la forme connue d'auges plus larges à la tête qu'aux pieds. Certains étaient faits de plâtre ; d'autres, d'un béton composé, suivant les uns, de chaux et de grève de rivière riche en coquilles de foraminifères, ou, suivant une autre explication, d'un travertin naturel, mais dont le gisement n'a jamais été signalé par la géologie dans le pays. Deux ou trois couvercles de sépulcres de pierre sont ornés de croix gravées dans la dalle. Tous ces cercueils avaient été violés et dépouillés à des époques probablement déjà lointaines.

Enfin, comme objet de grande rareté, il ne faut pas oublier un amulette formé d'un morceau de fer qu'on prétend météorique, ou d'un fragment de bolide. Il est taillé en forme de grosse olive, cerclé d'argent et pourvu d'un petit anneau ou bélière, à l'aide duquel on le portait suspendu sur la poitrine (fig. 5).

5

Tel est l'aperçu à vol d'oiseau de la nécropole de Caranda. Celle de Sablonnières, au nom significatif, a été signalée à peu près au moment où les fouilles de Caranda devenaient improductives. Elle est située à l'extrémité sud-est de la ville de Fère-en-Tardenois et de ses dernières maisons. Elle confine à un ancien tumulus aujourd'hui couronné par un calvaire, et à un grès de formes énormes et bizarres qui fut jadis un centre de superstitions locales.

La sépulture de Sablonnières est plus vaste que celle de Caranda, et a été étudiée à fond par MM. Moreau avec la même conscience, la même méthode et le même succès dont la science va profiter largement.

Les silex y sont innombrables, souvent intacts, très-souvent d'une dimension et d'une beauté inconnues jusqu'ici dans le département de l'Aisne, si riche cependant en ce genre de souvenirs antiques. Il en est qui semblent taillés dans la pierre précieuse, tant ils sont élégamment colorés, jaspés et marbrés. Les haches polies sont très-rares, de même qu'à Caranda.

L'élément gaulois est admirable dans ses vases apodes et à bases rondes ou ombilicales. On a trouvé très-peu d'armes relativement. On a donc semblé être autorisé à penser que là, et cependant ce sont les limites de la Marne, les populations devaient être pacifiques, si on compare cette rareté des engins de guerre à la fréquence et au grand nombre des armes de tout genre qui furent trouvées dans les cimetières gaulois du département de la Marne. Sablonnières a eu son char gaulois, mais dont les ornements et détails étaient en fer, tandis que ceux du char de Chassemy, près Braine, étaient en bronze.

La sépulture de Sablonnières a offert cette particularité curieuse que, dans sa partie nord qui touche aux dernières maisons de Fère, on a trouvé des trous profonds de 60 à 70 centimètres, remplis d'ossements calcinés et de débris de vases romains réduits à l'état fragmentaire et dont pas un morceau ne se rajustait. Il y avait eu là un trouble profond, qu'on a ainsi expliqué : les corps étaient incinérés sans doute sur un bûcher établi sur le sol calciné comme celui d'un de ces *ustrina* qu'on a rencontrés à Soissons et à Saint-Quentin, et les résultats de la crémation étaient ensuite précipités dans ces fosses. Pourquoi ces fosses communes et où s'accumulent tant de débris de vases de toutes formes, de toutes terres et de tout emploi ? Mais, d'autre part, on a pensé qu'au moment où la masse de la population gauloise se convertissait à la foi chrétienne, sous le Bas-Empire, les catholiques ne voulurent pas mêler leurs restes mortels à ceux des païens, les ensevelissements chrétiens aux incinérations romaines, et qu'à un moment précis que nul ne pourrait fixer aujourd'hui, mais qui se détermine historiquement, le vieux cimetière gallo-romain fut fouillé, dépouillé des vases mortuaires et contenant les restes de la crémation, lesquels furent transportés plus loin pour rester à part et ensemble. Ce qui est certain c'est que, dans la contre-partie de la nécropole au sud, le sol n'a plus de ces fosses à débris multiples, mais renferme une très-grande quantité non plus d'incinérations, mais de fosses à ensevelissements prouvés par la présence toujours de forts et longs clous de fer qui ont servi à assurer les couvercles des cercueils de bois dont le sol a détruit les éléments ; et dans ces fosses, ces clous, au nombre invariable de douze,

occupent toujours la même place : deux à la tête, quatre sur chacun des côtés de la bière, et deux à sa partie touchant aux pieds des morts.

Les vases gallo-romains de la famille rouge et lustrée sont nombreux, très-variés et très-beaux. Il faut surtout noter parmi eux une grande et belle coupe en forme de bol et sur le pourtour de laquelle se développent les épisodes de la lutte athlétique du pugilat à l'aide du ceste.

Je note à la hâte deux belles buires, ou pots à boisson, de terre rouge clair et à inscriptions, l'une amoureuse, l'autre bachique, toutes deux se développant autour de la panse dans des ornements courants et linéaires, pour l'une noirâtres sur rouge, pour l'autre lettres et enroulements à la barbotine rouge sur terre rouge, ce qui est rare comme alliance de couleurs. Sur la première buire on lit : AMO TE VITA, et un X majuscule dont la haste de gauche est, au pied, recroisetée par un petit X majuscule aussi (fig. 6 et 6 *a*). Les uns traduisent : *Je t'aime pour la vie*, et prennent l'X recroiseté pour un trait ou motif de convention indiquant la terminaison de la phrase; mais dans ce cas il faudrait supposer un solécisme, la déclaration *Je t'aime pour la vie* devant se rendre en latin par *Amo te ad vitam*. D'autres proposent de traduire : *Je t'aime, ma vie*, c'est-à-dire *toi qui es ma vie*. Une troisième opinion se prononce en faveur de la liaison intime et en un seul mot de *vita* et de l'X majuscule, ce qui ferait apparaître le petit nom d'une jeune fille gauloise appelée *Vitax*, nom qui ne serait pas plus étrange que celui de cette dévote gauloise appelée Caraniusa et qui dédia une statuette à Mercure, son dieu de prédilection, sur une inscription gravée aux pieds de l'idole de bronze aux yeux d'argent trouvée, il y a trente ans, à Corbeny auprès de Laon : CARANIUSA MELIORI DEORUM MERCURIO LIBENS VOTUM SOLVIT.

La seconde petite cruche, plus élancée de formes que la première, porte cette inscription en capitales romaines un peu fantaisistes : REPLE MIHI (fig. 7 et 7 *a*), *Remplis le pot pour moi*. La lettre L de *reple* a été détruite par l'humidité et les agents chimiques de la terre, et se laisse deviner, plutôt que lire, à de faibles linéaments. La lettre H du mot *mihi* a disparu complétement. Des traits comblent l'espace resté vide entre l'inscription et la partie gauche de l'anse de la cruche. Dans un de ces linéaments, composé de lignes elliptiques et se rapprochant plus ou moins de la forme d'un O pointu par en bas, des savants veulent décidément voir un *o*. Pour eux l'H de *mihi* n'aurait pas disparu rongé par les sels de la terre, mais n'aurait jamais été écrite. Il faudrait lire alors MI comme abréviation de *mihi* dont le dernier I accouplé à l'O pointu formerait une exclamation d'ivrogne :

IO ! l'équivalent de *Evohe Bacche!* Alors l'inscription serait à lire ainsi REPLE MI, IO !

Sans entrer dans le débat, constatons d'abord que sur deux vases

Développement de l'inscription. (Fig. 6 *a*.)

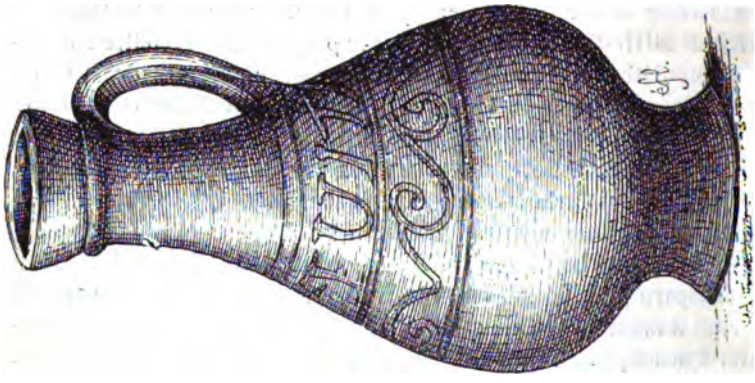

Pot à inscription de Sablonnières. (Fig. 6.)

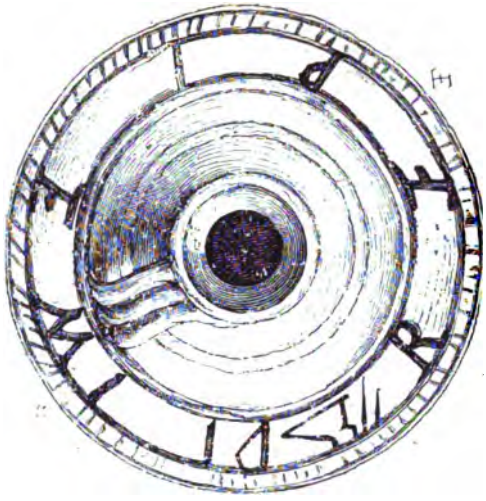

Développement de l'inscription. (Fig. 7 *a*.)

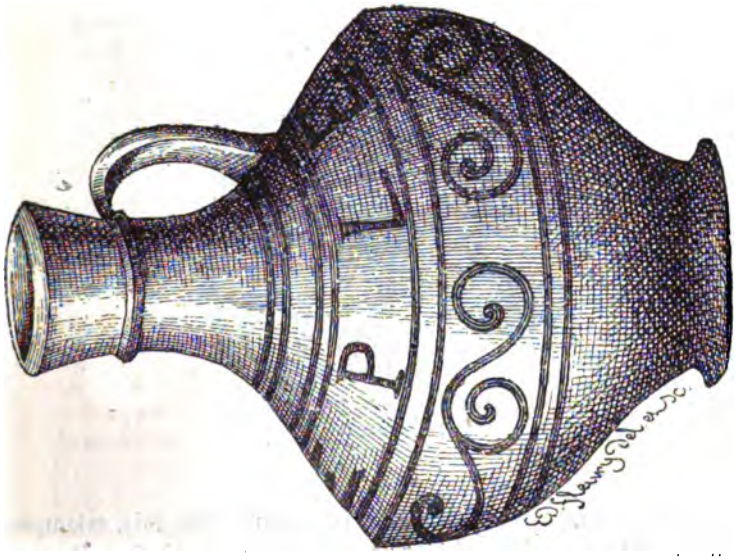

Cruche à inscription de Sablonnières. (Fig. 7.)

romains l'archéologie connaît déjà deux inscriptions équivalentes : AMO TE, et REPLE ME COPO MERI ; en second lieu, que du cimetière gallo-romain de Soissons il est aussi sorti un joli petit vase noir, lustré,

une espèce de burette, où je lis le mot VINUM à la barbotine blanche ensuite, que ces vases ont été recueillis dans une contrée où les potiers et faïenciers modernes ont conservé jusqu'en plein siècle dernier l'habitude de ces sortes de légendes que nous appellerions volontiers *gauloises*. Ils tournaient et illustraient des vases à légendes amoureuses que les galants du village donnaient à leurs maîtresses ou à leurs fiancées, et où se lisaient ces serments aussi fragiles que la faïence : *Je t'aime pour la vie*, *Agathe*, ou *Marie*, ou *Hortense*, et ces vases menteurs tenaient parfaitement leur place sur la potière à côté des cruches sur le ventre desquelles s'étalait un cartouche avec ces propos d'ivrogne : MA FEMME, REMPLIS LE POT, *reple mihi*, OU JE LE CASSE, menace que le potier gallo-romain n'a pas osé écrire sur ses élégants produits.

La verrerie gallo-romaine est extrêmement nombreuse et remarquable à Sablonnières, qui a fourni de grands verres à boire rappelant la hauteur et la configuration conique de nos flûtes à vins mousseux de Champagne.

Je cite, pour clore cet inventaire de raretés sorties de la sépulture de Sablonnières, une très-remarquable fibule gallo-romaine composée

encore d'une mince feuille d'argent paraissant, cette fois, estampée au flan. Elle est ronde, de la forme d'une grande médaille. Dans le champ bordé et semé de perles, on voit un empereur romain se tenant debout sur un bige dont les chevaux sont au repos et s'écartent à droite et à gauche pour laisser apparaître le char. De la main gauche l'empereur tient un *vexillum* composé d'une longue hampe portant

un globe surmonté lui-même d'une croix. De la droite tendue et levée en l'air, il fait un geste d'orateur. Ce n'est point une scène de triomphe, mais une *allocutio*, *adlocutio*, comme on en connaît plusieurs exemples en glyptique et sur des bas-reliefs. C'est là évidemment une médaille commémorative d'un grand événement accompli sous ou par un empereur chrétien du commencement du IVe siècle, peut-être Constantin le Grand (304-337), plus probablement Constantin II (337-341), qui eut les Gaules dans le partage de l'empire à la mort de son père. Gravée plus tard, cette fibule ou médaille d'honneur n'eût pas eu la beauté qu'il faut louer ici. Elle a été trouvée dans la partie du cimetière de Sablonnières où se constatent les sépultures dans ces cercueils aujourd'hui tombés en décomposition, mais qui se prouvent par la quantité des clous dont j'ai parlé plus haut.

Les sépultures mérovingiennes de Sablonnières, si nombreuses, si serrées, fourniraient leur riche contingent de dépouilles à inventorier, s'il ne fallait pas mettre fin à cette notice.

Cet hiver, la nécropole de Sablonnières a été enveloppée et questionnée à l'aide d'un immense fossé qui en a délimité l'enceinte utile à fouiller. On savait qu'elle demanderait encore trois mois de travaux, après lesquels elle aurait dit son dernier mot, comme Caranda l'avait dit en l'automne de 1875. Les résultats de la dernière heure compléteront heureusement ceux des débuts et enrichiront encore la riche collection de MM. Moreau et les renseignements utiles que si généreusement, si libéralement et si amplement ils ont restitués à la science. Celle-ci n'oubliera plus les noms des sépultures mixtes de Caranda et de Sablonnières, et y accouplera pour toujours celui de MM. Moreau.

Ed. Fleury,
Secrétaire général de la Société académique de Laon.

LA GAISA[1] EN IRLANDE

Dans notre note sur le char de guerre en Irlande, nous avons dit un mot de l'arme de jet appelée par les Latins *gaesa*, et dont la forme celtique paraît avoir été *gaisa* (2). Les archéologues liront peut-être avec intérêt quelques autres indications relatives à cette arme, extraites de documents irlandais.

Un des événements principaux de l'histoire fabuleuse de l'Irlande est la conquête de cette île sur les Fir-bolg par les Tuatha-de-Danann. Cette conquête aurait été le résultat de la bataille de Magh-Tuireadh livrée, suivant les *Annales des Quatre Maîtres*, l'an 3303 du monde, ou 1997 ans avant J.-C. Or voici ce que raconte le *Glossaire de Cormac*, rédigé, paraît-il, dans la seconde moitié du IXe siècle de notre ère :

« Pendant la bataille de Magh-Tuireadh (ou, suivant une orthographe plus ancienne, Mag-Tuired), Goibniu, le forgeron (*goba* = **gobás*, thème *gobann* (3)), était dans sa forge (*cerd-cha*, littérale-

(1) Le mot irlandais, depuis le VIIIe siècle au moins, est *gái*, *gae* = *gaisa* ; en irlandais tout *s* simple entre deux voyelles est tombé, ainsi que les voyelles finales des polysyllabes, vers le VIIe siècle de notre ère.

(2) Je ne pourrais dire quelle différence il y avait entre la *gaï*[*sa*] et l'arme appelée en irlandais moderne *sleagh*, thème *slega*, mot dont la racine paraît identique à celle du parfait *ro-selaing*, « il a frappé », à celle du gaélique *slachd* « coups », etc. Voir W. Stokes, *Three irish glossaries*, p. LXXIV, et E. Windisch, *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. XXIII, p. 215. Il est question, par exemple, de cette arme dans les *Annales des Quatre Maîtres*, édition donnée par O'Donovan, t. I, p. 93, sous l'an 9 de J.-C. Mais la *gaï*[*sa*] me semble tenir dans l'ancienne littérature irlandaise une place beaucoup plus importante que l'arme appelée *sleagh*. C'est, par exemple, à coups de *gaï*[*sa*] que fut tué le fameux *Finn*, 283 ans après J.-C. (*Annales des Quatre Maîtres*, t. I, p. 120). Finn est, comme on sait, un des principaux personnages de la légende d'Ossian.

(3) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 263. Windisch, *Beitraege zur Geschichte der deutschen Sprache*, t. IV, p. 269.

ment « la maison, *ca*[*ja*], du forgeron, *cerd* » (1)), et y fabriquait les pointes des *gai*[*sa*]. En même temps Luchtine, l'ouvrier, *saer*, faisait les hampes. Le nom usité pour « hampes » était en irlandais *crand*, « bois », plus anciennement *crann*, thème **cranna*, ou mieux **quranna*, identique à celui du latin *quernus*, « chêne », avec une métathèse de l'*r* fréquente dans les langues celtiques. La forme bretonne du mot est *prenn*, qui suppose un thème gaulois *prenno-* (2). Credni, le compagnon-forgeron, *cerd*, faisait les clous, *semand*, des *gai*[*sa*]. Chacun des trois artisans exécutait son travail en trois opérations. Puis, quand Goibniu avait terminé les pointes des *gai*[*sa*], il les saisissait avec sa pince, et les lançait dans le jambage de la porte où elles se fixaient. A son tour Luchtine lançait les hampes dans la douille des pointes ; enfin Credni, tenant les clous dans la pince, imitait les deux premiers, et les *gaisa* se trouvaient achevées (3). » Dans ce texte le mot *gai*[*sa*] est employé à la fois pour désigner la pointe seule ou la partie métallique, et pour désigner l'instrument tout entier. Un autre passage du même glossaire nous donne un terme distinct pour désigner la pointe, c'est *celtair*, dans le composé *di-celtair*, qui veut dire « hampe de *gaisa* sans le fer » (4). *Celtair* = *celtari-s* paraît identique au sanscrit *kartari*, « couteau de chasse », et être presque le même mot que le latin *culter* (5).

De *gaisa*, en irlandais *gai*, vient l'adjectif *gaide* = *gaisatia-s*, qui, dans un manuscrit du huitième siècle, conservé à Saint-Gall (6), sert de glose au latin *pilatus*, « armé du *pilum* ». Il semble identique au nom propre d'homme *Gesatius* d'une inscription de Brescia (*Corpus*, V, 4144), dont la forme féminine *Gesatia* se trouve dans une inscription de Rétie conservée à Munich (*Corpus*, III, 5947). *Geso-*

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 60. Whitley Stokes dans les *Beitraege* de Kuhn, t. VIII, p. 312, n° 45.

(2) Windisch, dans les *Beitraege* de Kuhn, t. VIII, p. 39.

(3) Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. XLV, 32.

(4) *Ibid.*, p. 24, v° *Gaire*; cf. p. XXXVIII. *Di* est un préfixe négatif.

(5) Voir Curtius, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 4e édition, p. 147, n° 53. Le mot irlandais est employé comme synonyme de *gaisa* et avec la désinence exigée en irlandais par la finale du thème latin dans une pièce de vers reproduite par le *Glossaire de Cormac*, au passage cité dans la note précédente. Couteau, poignard, se disait en irlandais *scian* = *scénâ*, génitif *sceine* = *scénés*, accusatif *scin* = *scénin* (*Glossaire de Cormac*, dans W. Stokes, *Three irish glossaries*, p. XXXVII, 30; cf. XLIX). Le manche du poignard s'appelait *em* = *emâ*, gén. *eime* = *emés*, dat. *eim* = *emi*, acc. *eimi* = *emin* (*ibidem*, p. 30).

(6) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 52, XI-XVI.

ris, d'où vient *Gesoriacum*, *Gessoriacum* ou *Gesorriacum*, e nom le plus ancien de Boulogne-sur-Mer, peut aussi dériver de *gaisa*, si son *e* égale *ai* et par conséquent est long, ce que paraît démontrer la variante *Gessoriacum* par deux *ss*. On connaît en effet l'usage celtique de remplacer les voyelles longues par des brèves en doublant la consonne suivante. D'ailleurs on trouve dans plusieurs manuscrits de Ptolémée l'*e* de *Gesoriacum* représenté par un êta (1). *Gésóris* voudrait dire probablement « fabricant de *gaisa* » : comparez l'irlandais archaïque (huitième siècle) *lubgartóir* = *luba-gartóris*, « jardinier », dérivé de *lubgart*, « jardin », thème *luba-garta*, en breton moderne *liorz* (2); le suffixe de *lub-gartóir* est le même que celui de *gésóris*. Ainsi *Gésóriacum* signifierait « propriété du fabricant de *gaisa* ». Les trois noms que nous venons de citer ne sont pas les seuls qui vraisemblablement nous offrent l'exemple de la présence du nom de la *gaisa* dans les noms propres gaulois.

Geso-dunum, Γησὸ-δουνον, nom d'une ville de Norique dans Ptolémée (3), paraît signifier « forteresse de la *gaisa* ». Ce terme semble se retrouver dans le nom *Gesso-cribate*, port de Gaule (4), et dans celui d'*Octo-gesa*, ville d'Espagne (5) ; mais le plus prudent nous semble être de laisser sans traduction deux noms de lieu dont l'orthographe exacte n'est pas établie par un nombre de textes suffisants. Le nom du potier *Volo-gesus* (*Corpus*, III, 6010, 193) peut renfermer aussi le même terme, sans nous autoriser à une conclusion plus certaine (6).

Le sol irlandais nous a présenté un terrain plus sûr que celui de l'onomastique gauloise.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Ptolémée, édition Wilberg, p. 140 ; cf. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 84 ; Léon Renier, dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France* pour 1848, p. 270.

(2) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 782, 888, 889, 1077. Sur *lub*, thème *lubâ*, voir *ibidem*, p. 241-242 ; et sur *gart*, voir *ibidem*, p. 37. Le double *r* de *Gesorriacum*, dans Ptolémée, semble indiquer un *o* long.

(3) Ptolémée, II, 13, 3, édition Nobbe, t. I, p. 127.

(4) Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 199.

(5) César, *De Bello civili*, l. I, c. 61, 68, 70.

(6) C'est le nom de cinq rois parthes qui régnèrent de l'an 50 à 220 de notre ère. Voir cependant Glück, *Keltische Namen*, p. 28. Sur le thème *gaisa*, « javelot », dans les langues germaniques, consultez Foerstemann, *Personen Namen*, 2e édition, col. 461, 462 ; Grimm, *Grammatik*, II, 454, 494 ; Schade, *Woerterbuch*, v° *gêr*.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'AOUT

M. Maximin Deloche reprend la lecture de son mémoire sur les *Invasions des Gaulois* en Italie. Nous empruntons au *Journal officiel* l'analyse du mémoire de M. Deloche, dont la lecture a occupé la plus grande partie des séances des 3 et 10 août.

M. Deloche rappelle le plan général du travail. La première partie est consacrée à discuter les théories récemment émises, notamment par MM. Lemière et Alex. Bertrand. Suivant ces opinions, le point de départ des populations gauloises qui ont envahi l'Italie septentrionale est sur le haut Danube en Germanie, ou bien aux sources du Rhône dans le massif des Alpes Lépontiennes. M. Deloche suit l'opinion des anciens et s'attache à démontrer que les Gaulois envahisseurs venaient de notre Gaule.

Dans la deuxième partie, l'auteur a fait la critique du texte de Tite-Live relatif à ces invasions; il a étudié les leçons diverses proposées, recherché la date des premières expéditions parties de la Gaule pour la contrée circumpadane, déterminé d'après Tite-Live l'étendue de la Celtique, enfin comparé la géographie de notre pays au sixième siècle avant notre ère avec celle du temps de César.

Dans la troisième partie, il a mis en regard les deux listes ethnographiques de Tite-Live et de Polybe ; ces listes, comme on sait, renferment les noms des tribus envahissantes. La quatrième partie, celle qui fait l'objet de la lecture de ce jour, traite la suite de cette question.

Dans les chapitres 15 et 17 du livre II, Polybe nomme les peuplades gauloises établies dans l'Italie. Ce sont : les Taurisques, les Agones, les Laï ou Lœi, les Lebecii, les Isombres ou Insubres, les Gonomans ou Cénomans, les Ananes ou Anônes ou Anianes, les Boïens, les Lingons, les Sénons. En tout dix peuplades, qui se réduisent probablement à neuf par suite de l'identité vraisemblable des Agones et des Ananes. Voici maintenant les nations que Tite-Live (ch. 34 et 35 du liv. V) mentionne comme ayant pris part à l'expédition de Bellovèse et à celles qui la suivirent : les Bituriges, les Arvernes, les Sénons, les Eduens, les Ambarres, les Carnutes, les Aulerques, les Insubres, les Cénomans, les Libuens, les Saluviens, les Lœsiens ou Ligures, les Boïens, les Lingons. En tout quatorze nations, qui se réduisent à douze par suite de l'identité, qui sera démontrée, des Eduens et des Insubres, des Aulerques et des Cénomans.

M. Bertrand, dans sa comparaison des listes ethniques, affecte de considérer les noms inscrits par Tite-Live au chapitre 34 comme constituant seuls la liste de l'historien latin ; il s'étonne que cet historien ait entrepris au chapitre suivant de la compléter, sans réflexion aucune, par l'adjonction des Saluviens, des Boïens, des Lingons et des Sénons. Il est surprenant, ajoute M. Alex. Bertrand, que ce soit ce second ban d'envahisseurs, dont la tradition la plus ancienne ne parle pas, qui seul ait fondé en Italie des établissements durables. M. Deloche n'admet pas que le cha-

pitre 35 soit une addition téméraire à la relation authentique contenue dans le chapitre précédent. Il soutient même que le premier paragraphe du chapitre 35 devrait être rattaché au chapitre 34 ; il est donc nécessaire, si l'on veut avoir la véritable liste ethnique de Tite-Live, de ne pas imiter M. Bertrand, qui en exclut les noms du chapitre 35.

Si on compare les deux listes, on verra que trois, ou plus vraisemblablement deux des tribus mentionnées par Polybe sont omises par Tite-Live : les Taurisques, les Agônes et les Ananes. Les sept autres noms de Polybe se retrouvent dans Tite-Live tantôt avec des variantes, tantôt cachés sous des équivalents. Ainsi les Laï ou Lœi sont, aux yeux de tous les savants, les mêmes que les *Lœsi* ou *Lævi Ligures* de Tite-Live, les mêmes que les *Levi* de Pline et de Ptolémée, placés par ces deux auteurs à côté des *Libui* ou *Libici*, entre la Sesia et le Tessin, avec Ticinum (Pavie) pour capitale.

Les *Lebecii*, aux yeux de tous les interprètes de Polybe et de Tite-Live, sont identiques aux *Libuens* des *Décades*, aux *Lebici* de Pline, aux *Libeci* de Ptolémée. Ils étaient de race ligurienne, comme les *Lævi*, ettiraient leur origine des Salyces (Salyes ou Saluviens) des environs de Marseille ; ils avaient pour capitale Vercellæ (Verceil). Les Isombres ou Insubres sont identiques aux Eduens de Tite-Live. Au chapitre 34 des *Décades* (liv. V), il est dit expressément que les Insubres formaient un *pagus* (district, canton) des Eduens. Tandis que l'historien grec a employé exclusivement le nom particulier du *pagus*, l'historien latin s'est servi de l'ethnique de la peuplade entière. A ceux qui seraient surpris de l'importance donnée aux Insubres, on pourrait rappeler que c'est un seul des quatre *pagi* des Helvètes, le *pagus Tigurinus* (canton de Zurich), qui infligea aux Romains une sanglante défaite, fit périr le consul L. Cassius et fit passer son armée sous le joug. Il n'y a donc rien d'étrange à ce qu'un pagus des Eduens ait rempli dans l'invasion de la Cisalpine un rôle considérable.

Les Cénomans de Polybe (*Gonomans, Kénomans*) figurent dans le chapitre 34 sous le nom d'Aulerques. Voici la preuve de cette identité. On connaît en Gaule quatre peuples qui portaient le nom d'Aulerques ; ils se distinguaient les uns des autres par un surnom spécial. C'est ainsi que nous trouvons : des Aulerques Brannovices, clients des Eduens (au sud-ouest de Mâcon) ; des Aulerques Diablintes (Diablintres, Diablites, Diablindes) qui habitaient autour de Jublains, à l'est de Mayenne ; des Aulerques Eburovices (Evreux) ; enfin, des Aulerques Cénomans, habitants de la province du Maine (Sarthe). Il existe d'autres exemples de ces surnoms destinés à distinguer les tribus sœurs d'une même famille. Nous connaissons des Bituriges Cubiens, situés au centre de la France avec Avaricum (Bourges) pour capitale ; les Bituriges Vivisques ou Vibisques, situés dans le Médoc, au pays bordelais. Nous avons des Volques Arécomiques dans le pays de Nîmes, et des Volques Tectosages dans le pays toulousain.

Dans le chapitre 34, Tite-Live a désigné les Aulerques Cénomans par le nom d'Aulerques, que César a employé aussi isolément, et dans le chapitre 35 il les a désignés par le surnom seul des Cénomans, comme cela se voit d'ailleurs dans César pour les Diablintes, dans Strabon pour les Tectosages et les Arécomiques, dans Pline pour les Vibisques.

Nous avons, d'ailleurs, la preuve que le nom d'Aulerques (chap. 34) et celui de Cénomans (chap. 35) désignent tous deux la même tribu. Tite-Live parle, en effet, au chapitre 35, d'une deuxième troupe de Cénomans qui avait suivi les traces de la première. Or l'historien latin n'avait point encore mentionné de Cénomans ; et il faut absolument, sous peine d'admettre un non-sens, les retrouver dans un texte précédent. Il est donc certain que le nom générique de Cénomans désigne les Aulerques cités expressément. Ajoutons que, dans la liste, ils viennent immédiatement

après les Carnutes, gens du Chartrain, dont les Manceaux sont voisins.

C'est le lieu de rappeler un fragment du livre des *Origines*, de Caton l'Ancien, cité par Pline, et où il est dit que les Cénomans de la Cisalpine avaient séjourné près de Marseille. M. Walckenaër explique ce passage de la manière suivante : Comme les Cénomans, ainsi que leurs prédécesseurs, passèrent en Italie par les mêmes côtés des Alpes qui avoisinent Marseille, il n'est pas étonnant que du temps de Caton et avant que la conquête de César eût fait connaître la véritable position des Cénomans dans la Gaule transalpine, on s'imaginât que ces peuples fussent originaires de Marseille. Mais, ajoute M. Walckenaër, Pline n'aurait dû reproduire cette erreur que pour la combattre.

M. Deloche trouve cette explication difficile à admettre. Le passage des Alpes par le mont Genèvre (*saltus Juliæ Alpis*) ne semble pas assez rapproché de Marseille pour motiver l'erreur attribuée à Caton. M. Lemière, contrarié dans sa thèse qui assigne les contrées du haut Danube ou de la Germanie méridionale pour point de départ à l'invasion gauloise, suppose, pour tirer à lui ce passage, que les Cénomans ont séjourné chez les Volques ; non pas chez les Volques Arécomiques, voisins du Rhône, comme dut se le persuader Caton, mais chez les Volques Tectosages, qui occupaient la partie la plus fertile de la Germanie, près de la forêt Hercynie.

Suivant M. Deloche, il ne saurait y avoir de place pour cette conjecture qui charge gratuitement d'une erreur un témoignage des plus graves. Le texte de Caton dit formellement que les Cénomans d'Italie avaient autrefois résidé près de Marseille, chez les Volques, c'est-à-dire nécessairement chez les Volques Tectosages du pays toulousain, et non chez ceux de la forêt Noire. Si l'on s'étonne qu'il y ait eu, à une époque reculée, des Cénomans sur les rives du Rhône, c'est qu'on recule devant cette simple hypothèse, à savoir que les troupes de Cénomans qui émigrèrent du nord-ouest de la Gaule en Italie étaient descendues, avec d'autres bandes gauloises, le long de la vallée du Rhône, jusqu'à proximité du territoire des Massaliotes. Elles songeaient peut-être à chercher le long des côtes un passage moins difficile que celui du Grand ou du Petit Saint-Bernard. Il était resté sans doute, non loin de Marseille, quelques débris de cette peuplade qui ont pu suggérer la remarque de Caton.

M. d'Arbois de Jubainville, dans une note lue devant l'Académie en 1875, sans prétendre que les Cénomans de Caton fussent venus du Hartz et non de Marseille, a contesté l'identité de ce nom avec celui des Aulerques Cénomans de César, se fondant sur des différences dans la quantité des syllabes qui servent à écrire les vocables ethniques des uns et des autres. Cette distinction paraît périlleuse à M. Deloche; la langue celtique nous est à peu près inconnue ; et il n'y a pas d'ethniques anciens qui ne présentent des variantes considérables, qui ne s'allongent de certaines syllabes par un redoublement de lettres. Dans les meilleures éditions de Tite-Live et de César on rencontre l'orthographe *Cenomani* à côté de celle de *Cenomanni*.

M. Deloche aborde ensuite les questions que soulève la présence des Boïens sur les listes de Polybe et de Tite-Live. Cette partie du mémoire a provoqué une discussion dans laquelle sont intervenus MM. Ch. Robert, Victor Duruy et Alfred Maury. Les *Boii* sont-ils venus en Italie de la Germanie ou de la Gaule ? M. Lemière soutient qu'ils appartenaient au peuple du même nom occupant le Hartz (forêt Hercynienne), la région déserte au midi de l'Ister et un canton du Noricum. M. Deloche répond que, suivant le témoignage de César et de Tacite, nous savons que cette peuplade avait passé de Gaule en Germanie, que de Germanie elle avait passé en-

suite dans le Noricum, et que de là elle se rendit, non pas en Italie, mais en Gaule, pour prendre part à l'expédition des Helvètes, arrêtée (59 av. J.-C.) par César.

Pour démontrer la réalité de ces faits, il est nécessaire d'abord de distinguer deux peuples (issus sans doute d'une même souche) qui portent le nom de *Boii*. L'une des deux fractions des *Boii* émigra de Gaule en Germanie et occupa la forêt Hercynienne. L'autre, celle qui avait envahi l'Italie, vers le cinquième siècle avant notre ère, fut chassée par les Romains, se réfugia sur les bords du Danube, et y fut détruite par les Daces, dans les premiers temps de l'ère chrétienne.

Il fut un temps, dit César (VI, 24), où les Gaulois, supérieurs en courage aux Germains, attaquaient ces derniers, et, à cause du manque de terre et de la surabondance de population, envoyaient des colonies au delà du Rhin. Quelques lignes plus loin, l'auteur latin cite les Volkes Tectosages établis aux environs de la forêt Hercynie. Tacite, rappelant ce témoignage pour le confirmer, ajoute que les Helvètes et, au delà des Helvètes, les *Boii* occupèrent le pays situé entre la forêt Hercynie et les fleuves du Rhin et du Mein.

Le grand historien prend soin de faire remarquer que ces deux nations étaient gauloises, et que le nom de Bohême, subsistant encore de son temps, rappelle l'ancien souvenir du lieu, bien que les habitants soient changés. Un auteur grec de la fin du deuxième siècle avant notre ère, cité par Strabon, parle aussi des *Boii* qui avaient autrefois habité la forêt Hercynie, et qui eurent à repousser une attaque des Cimbres. Que devinrent-ils par la suite? César nous apprend qu'ils passèrent dans le *Noricum* et s'emparèrent de la ville de *Noreia;* Tacite complète ce renseignement : la cause de cette transmigration fut une défaite infligée aux *Boii* par les Marcomans, tribu germanique. L'an 59, les *Boii*, suivant l'exemple des *Rauraci*, des *Tulingi*, des *Latobrigi*, se joignirent aux Helvètes pour aller chercher des terres sur les rivages de l'Océan, au pays des Santons. Dans cette émigration de 368,000 individus, les *Boii* comptaient 32,000 âmes. A la prière des Eduens, ils furent cantonnés sur le territoire de ces derniers et absorbés par la cité gauloise.

Quant aux *Boii* de la Cisalpine, Strabon (V, 1) contient l'indication suivante : « Anciennement la plupart des peuples celtes de la Cisalpine s'étaient établis sur les rives mêmes du fleuve (le Pô). C'est là notamment qu'habitaient les Boïens, les Insubres et les Sénons, ces derniers en compagnie des Gésates. Les Sénons et les Gésates furent complétement détruits par les Romains. Les Boïens, à leur tour, s'étant vus chassés par les Romains de leurs demeures, se transportèrent dans la vallée de l'Ister ; ils vécurent là mêlés aux Taurisques et en lutte perpétuelle avec les Daces, jusqu'à ce que ceux-ci les eussent exterminés. Les terres qu'ils occupaient, et qui faisaient partie de l'Illyrie, se trouvèrent alors abandonnées comme de vagues pâturages aux troupeaux des nations voisines. » Ces événements sont précisés dans un autre passage de Strabon ; ils se passèrent au commencement du premier siècle de notre ère ; les Gètes étaient commandés par Byrebistas et les Boïens par Critasis. Au lieu de venir du Danube en Italie, comme on l'a prétendu, c'est vers le Danube que les Boïens de la Cisalpine allèrent chercher un refuge et trouvèrent la ruine. Cette dernière circonstance est importante en ce qu'elle permet de distinguer nettement les Boïens Cisalpins de ceux de la Germanie : ceux-ci, émigrés de la Gaule à une époque reculée, reviennent, quatre siècles plus tard, dans leur pays d'origine.

Tite-Live affirme que les Boïens envahisseurs de l'Italie sortaient de la Gaule ; son témoignage est confirmé par Strabon (IV, 4, § 1). D'ailleurs, nous savons par César et par Tacite qu'il existait en Gaule une ancienne

peuplade du nom de *Boii*, puisqu'elle envoyait des colonies de l'autre côté du Rhin ; cette peuplade a donc pu fournir un contingent aux colonies de la Cisalpine. Sous la domination romaine, il y avait encore en Gaule une tribu du nom de *Boii*. A la fin du quatrième siècle, saint Paulin, dans une lettre adressée au poëte Ausone, parle des *Boii picei*, habitant à l'ouest de Bordeaux, dans la région méridionale du bassin d'Arcachon, couverte, comme on sait, de forêts de pins. Cette circonstance explique l'épithète de *picei*. L'Itinéraire d'Antonin marque sur la voie de *Asturica* à *Burdigala* une station dite *Boios*. La *Notitia provinciarum* (fin du quatrième siècle) contient la mention d'une *civitas Boatium*, que sept manuscrits identifient expressément à *Boios*.

Cette station, cette cité, se placent, comme les *Boii* de saint Paulin, dans la contrée appelée *Buies* ou *Buch*, dans la localité qui portait jadis le nom de Cap de Buch. Il est digne de remarque que les *Boii* émigrés en Germanie et qui se joignirent, en 59, à l'invasion helvétique, en se dirigeant vers le pays des Santons, avaient pour objectif une contrée limitrophe de celle des *Boii picei*, du bassin d'Arcachon. N'est-il pas à présumer que la direction projetée était motivée par les renseignements ou par des traditions conservés parmi les *Boii* de Germanie, et relatifs à la richesse du sol et à la douceur du climat de ces régions fortunées? Lorsque les Helvètes annoncèrent à César leur intention de s'établir chez les Santons, ils considéraient ce peuple comme voisin des Volkes Tectosages, lesquels, suivant César, avaient autrefois émigré vers la forêt Hercynie, en compagnie des *Boii*; il est intéressant de constater que, l'an 59 avant notre ère, les *Boii* cherchaient à reprendre des terres près des *Boii picei* du golfe de Gascogne, non loin, disaient-ils, de Toulouse, la cité des Tectosages.

Toutefois M. Deloche ne se croit pas autorisé à conclure dans des termes tout à fait affirmatifs, en ce sens que les émigrants gaulois nommés *Boii*, qui, d'un côté, se rendirent vers la forêt Hercynie, et, de l'autre, franchirent les Alpes et envahirent la Transpadane, seraient sortis des *Boii picei* ; mais il y a des motifs sérieux d'adopter cette conclusion.

M. Ch. Robert. Sans contester que les peuples fixés dans notre Gaule aient pu franchir le Rhin, il me paraît que les *Boii* ne jouent dans notre Gaule, au témoignage des historiens, qu'un bien petit rôle. Si ceux qui ont donné leur nom à la Bavière et à la Bohême étaient venus de notre Gaule, ils y auraient laissé d'autres souvenirs. Il est difficile d'admettre que les *Boii* du bassin d'Arcachon fussent venus en ligne droite d'Asie sans s'arrêter sur quelque point du Danube, leur route naturelle. Je ne prétends pas infirmer les assertions de César et de Tacite au sujet des chocs en retour dont parle mon savant confrère, lorsqu'il s'agit d'événements que la tradition a pu conserver fidèlement ; mais lorsqu'il s'agit des premières migrations, qui se perdent dans la nuit des temps, je suis moins confiant dans les assertions des anciens, auxquels la critique manquait quelque peu.

Il est incontestable que certaines monnaies gauloises se retrouvent sur les confins de la forêt Hercynienne ; mais le système des tétradrachmes gaulois du moyen Danube n'a aucune sorte de rapport avec le monnayage de notre Gaule et de la forêt Noire, qui procède de la drachme. Je pense que, dans la première migration (environ 500 ans avant notre ère), des *Boii* venant de l'Asie se sont arrêtés en Bohême, que d'autres *Boii* ont poussé plus loin ; ceux-ci ont pu prendre part ensuite à des mouvements partiels de l'ouest à l'est. Mais je ne saurais douter que le mouvement général n'ait été d'Orient en Occident ; les migrations gauloises n'ont pu s'astreindre à venir s'installer dans la Gaule avant de faire ailleurs aucun établissement durable.

M. Deloche. Je puis dissiper les doutes de notre confrère d'autant plus

aisément, que ce n'est point la peuplade boïenne de la Cisalpine qui alla dans la forêt Hercynie et donna plus tard son nom à la Bohême, c'est la bande de Boïens qui, partie directement de la Gaule, alla en Germanie et y fonda ce grand établissement. Les Boïens de la Cisalpine, qui se réfugièrent sur le bas Danube, furent anéantis par les Daces. Je suis obligé d'insister à nouveau sur la distinction fondamentale qui sert de base à mon mémoire et qui empêche de confondre les deux bandes d'émigrants boïens dirigées l'une au nord-est, l'autre à l'est. J'admets volontiers que les flots de population qui vinrent successivement s'établir et former des nations dans l'Europe occidentale provenaient de l'Europe orientale et de l'Asie, et qu'ils ont passé par la vallée du Dniéper, puis par les plaines de la Lithuanie, et plus encore par la vallée du Danube, qui pénètre jusqu'au cœur de l'Europe centrale.

Ce premier ordre de faits accomplis à des intervalles éloignés et par grandes périodes remonte très-haut; il a précédé de bien des siècles l'époque qui nous occupe (cinquième siècle avant notre ère), l'époque où certains de ces groupes de population, s'étant fortement développés, se sont épanchés au dehors et ont envoyé des colonies aux lieux où avaient passé leurs aïeux. Ce mouvement d'expansion est formellement attesté par César, Tacite, Strabon, etc. Je ne mentionne pas Tite-Live, puisqu'il est en suspicion. Ce mouvement est irréfutablement prouvé ; il l'est d'une manière spéciale pour les *Boii* gaulois de Bohême. M. Ch. Robert objecte la difficulté de parcourir d'aussi grandes distances ; mais on ne saurait comparer la progression d'une armée dans un pays organisé pour la résistance, et couvert d'armées opposantes, avec les migrations de peuples à travers des espaces à peu près déserts. Tacite explique fort clairement ce phénomène. Voyez d'ailleurs les Helvètes qui n'hésitent pas, au nombre de 368,000 individus, à entreprendre la traversée de toute la Gaule, probablement avec l'intention d'éviter le massif des Cévennes, de suivre la vallée du Rhône, puis celle de la Garonne jusqu'au golfe de Gascogne ! Il est vrai que si les *Boii picei* ont peu d'importance, au IVe siècle de notre ère, cela ne prouve pas que cette peuplade n'ait pas été affaiblie ; nous avons plus d'un exemple de tels changements.

M. Alfred Maury fait observer qu'il n'y a rien d'étonnant que, parmi ces populations venues primitivement d'Orient en Occident, il y en ait eu plusieurs qui, à une époque postérieure, se soient portées d'Occident en Orient ; le fait s'est passé pour les nations gothiques.

M. Deloche. Nous avons des exemples frappants de ces chocs en retour. Les Francs de Pépin et de Charlemagne, après avoir conquis l'Europe jusqu'aux Pyrénées et même jusqu'à l'Ebre, ont combattu sans relâche les peuples germains et les races hunniques ; ils ont détruit les Thuringiens, les Avares et d'autres peuples encore. N'est-ce pas là un véritable choc en retour qui s'est prolongé durant plusieurs siècles de notre histoire ?

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— M. Adrien de Longpérier, au nom de la commission des antiquités de la France, a fait connaître à l'Académie des inscriptions les récompenses décernées par ladite commission, savoir :

Première médaille à M. Germain Demay pour son *Histoire des sceaux de la Picardie et de l'Artois*. — *Deuxième médaille* à M. Brosselard pour son étude historique et archéologique sur les *Tombeaux des émirs Béni Zeyan et de Boabdil*, dernier roi de Grenade, récemment découverts à Tlemcen. — *Troisième médaille* à M. Peigné-Delacourt pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp*. — Six mentions honorables ont été en outre accordées dans l'ordre suivant : 1re, M. Chabanneau, *Grammaire limousine, phonétique;* 2e, M. Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez;* 3e, Richard, *les Colliberts;* 4e, M. Gaston Raynaud, *le Dialecte picard dans le Ponthieu;* 5e, M. Brassard, *Histoire de la châtellenie de Douai;* 6e, M. L. Drapeyron, *Caractère de la lutte entre l'Aquitaine et l'Austrasie sous les Mérovingiens.*

—— Un nouveau cimetière mixte, mais contenant surtout des tombes de l'époque franque ou mérovingienne, vient d'être découvert à Arcy-Saint-Restitue (Aisne). M. Frédéric Moreau, l'heureux et habile explorateur des cimetières de Caranda et de Sablonnières, y a commencé des fouilles. La plupart des tombes ont été violées à une époque ancienne. Toutefois quelques-unes avaient échappé. On nous cite en particulier une sépulture en pleine terre à 1m,80 de profondeur. Près du squelette, dont la tête était au levant, ont été recueillis les objets suivants : A la tête, une bouteille en verre ; au col, descendant jusqu'à la ceinture, un chapelet de 200 perles en ambre et verre, terminé par 30 médailles en argent avec bélière, des règnes des empereurs Valentinien, Théodose, etc.; cinq ou six pendeloques-amulettes dont une bulle et un ornement en or, forme croissant ; sur la poitrine, deux grandes fibules dorées et une lame de silex ; aux pieds, d'un côté, deux vases en terre ornés de lentilles en verre, et une hache en bronze.

—— M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, écrit à l'Académie pour signaler une découverte faite récemment à Spata, village situé aux environs de la capitale de la Grèce moderne. Cette découverte présente une

importance exceptionnelle pour les progrès de l'archéologie ; elle jette quelque lumière sur les antiquités exhumées à Mycènes par M. Schliemann. Le *Bulletin de correspondance hellénique*, dont la création est due à l'initiative de notre compatriote, a déjà publié un article sur les antiquités de Spata. Elles étaient renfermées dans un hypogée que le hasard a révélé. Les chambres souterraines qui le composent rappellent les sépultures étrusques.

Ces chambres ont été explorées par M. Stammatakis, délégué de la Société archéologique d'Athènes. Des centaines d'objets de petite dimension ont été recueillis, parmi lesquels on remarque des ivoires, des lames et des feuilles d'or, diverses pâtes vitreuses, des fragments de vases. Quatre petites plaques d'ivoire représentent un sphinx accroupi; elles sont de style asiatique. D'autres plaques plus grandes nous montrent un lion dévorant un taureau. C'est une scène symbolique bien connue des archéologues et qui appartient aux religions orientales. L'objet le plus curieux figure un chef assyrien ; il est d'un haut relief. Le personnage apparaît à mi-corps avec la tiare en tête et des cheveux tressés. Il y a, en outre, des pâtes minces de verre, ornées de reliefs qui semblent destinés à recevoir de légères feuilles d'or ? elles devaient orner les vêtements et servir à former des colliers. On en a recueilli plus de mille morceaux. Les objets d'or consistent en feuilles, qui paraissent avoir été plaquées sur des pâtes de verre. Les vases appartiennent aux types les plus anciens des poteries communes de Mycènes. Les bronzes sont peu nombreux et n'offrent que des débris. Un seul crâne complet a été découvert.

M. Alb. Dumont termine sa lettre par les observations suivantes : Cette trouvaille est de celles qu'il faut étudier à loisir et avec d'autant plus de maturité que l'importance en est plus évidente. Pour en faire ressortir dès à présent tout l'intérêt, il suffit de constater que la plupart des motifs de décoration figurent dans la collection des objets de Mycènes ; que, parmi les objets de Spata, il en est un assez grand nombre dont le caractère oriental et même assyrien est incontestable. Il est donc permis d'espérer que les découvertes de Spata serviront à expliquer celles de Mycènes. (*Journal officiel* du 8 août.)

— *Une belle trouvaille.* — Les nommés Augustin et Jules Bruyère, de la commune de Saulzoir, travaillant à la chaussée dite de Brunehaut, ancienne voie romaine de Bavai à Cambrai, mirent à découvert, le 27 août dernier, un vase d'argile contenant des fragments d'une riche vaisselle d'argent. Ces fragments qui appartiennent à quatre ou cinq objets différents, paraissent avoir été brisés et broyés à la hache ; quelques pièces proviennent d'un plat d'argent ciselé, plus beau même que celui trouvé à Lillebonne. Ce serait, nous dit-on, une part de butin, dont le dépôt daterait de l'invasion des barbares. M. le maire, prévenu de cette découverte, s'empressa d'autoriser l'achat, pour notre musée, de ces objets qui sont d'un très-grand intérêt pour la science.

(*Écho de la Frontière.*)

— *Inscription romaine à Rumilly.* — La chapelle Sainte-Magdeleine à la Maladière de Martenay ayant été incendiée, il y a près de trente ans, M. le docteur Ginet employa aux réparations de sa maison, à Rumilly, quelques pierres de cet édifice, entre autres une qui porte deux panneaux à moulures et inscriptions, chacun de 60 centimètres de longueur et de 50 centimètres de largeur.

Voici le texte donné par l'estampage :

M·TAIVS VCF MODESTVS VIVVS SIBI FAC·CVR	I·TAIO MODES I I· VOI VA IV

Marcus Taius Vci filius Modestus vivus sibi faciendum curavit. Le prénom du père, *Vcus* ou *Vcius*, rappelle le nom gaulois de VCCVS, de l'inscription de Grésy-sur-Aix.

L'inscription du second panneau est probablement relative au fils du précédent : *Julius Taius*, surnommé également *Modestus*. Malheureusement on ne peut la compléter.

Dernièrement *le Petit Savoyard* a cru publier un fragment de cette inscription, dans lequel les premiers explorateurs de ce monument ont introduit le nom de *Mercure*, le titre de *consul des citoyens*, etc. Or, n'ayant pas nettoyé préalablement la pierre, ils ne se sont pas aperçus qu'elle avait été encastrée sens dessus dessous, et ont lu ainsi à l'aventure.

(*Revue savoisienne* du 30 juin.)

— *Le Trou d'Argent.* — Il existe dans les Alpes provençales une foule de grottes plus ou moins étendues dont l'exploration pourrait amener des découvertes intéressantes pour la science. Ce qui le prouve, ce sont celles qui viennent d'être faites dans la grotte du *Trou d'Argent*, qui est située sur le rocher de la Beaume, à une altitude de 1,000 mètres environ et à une distance d'à peu près 4 kilomètres de Sisteron.

Cette grotte, de difficile accès comme toutes ses pareilles, était à peine soupçonnée, quand une circonstance tout à fait fortuite vint attirer sur elle l'attention. Une bande de voleurs de grand chemin l'avait choisie pour repaire, et la justice dut diriger de son côté ses investigations. Les perquisitions du parquet terminées, trois hommes dévoués à la science eurent l'idée qu'elles pouvaient servir de point de départ à des recherches d'un autre ordre. Ces trois hommes, dont le nom mérite d'être connu, sont MM. Hector Nicolas, conducteur des ponts et chaussées, Emile Pardigon, employé dans la même administration, et Gustave Tardieu, pharmacien distingué, tous trois demeurant à Sisteron. Après six jours d'un travail opiniâtre, que la chaleur rendait encore plus pénible, nos intrépides pionniers ont fini par découvrir une foule d'objets qui tous peuvent servir à l'histoire de l'humanité.

A la surface du sol, ils ont trouvé tout d'abord trois médailles romaines : l'une de Gordianus Pius III (222-244); l'autre de Claudius Gothicus (215-270); la troisième, de Julia Pia (146-217). Puis est apparue, dans la couche inférieure, une quantité considérable de silex taillés, tels que grattoirs, couteaux, nucleus, etc., mêlés à des débris d'os d'animaux, mammifères et oiseaux, parmi lesquels les ruminants dominent.

Enfin, dans des points spéciaux de la grotte, où les hommes de la pierre polie se livraient à leurs travaux culinaires, on a découvert de nombreux débris de poteries très-ornementées, qui, rapprochés et soudés avec une patience admirable, ont permis de reconstituer en entier un vase de dimensions très-grandes. (*Le Petit Marseillais.*)

— Au nombre des prix décernés par l'Académie française dans sa séance du jeudi 2 août, nous remarquons avec plaisir le nom de notre collaborateur M. René Kerviler. Un prix de *quinze cents francs* lui a été accordé pour son œuvre intitulée : *la Bretagne à l'Académie française et dix biographies académiques*, 1 vol. et 6 broch. in-8°.

— *Rivista archeologica della provincia di Como*, fascicolo 11, Luglio, 1877. — Ce fascicule est tout entier rempli par un article fort intéressant pour nous, du chanoine Barelli, inspecteur des fouilles de la province de Côme. Cet article, intitulé *Villaggio preromano di Rondineto*, avec 6 planches, nous révèle l'existence d'une nouvelle station préromaine dans les environs de Côme. Cette station, suivant M. Barelli, dénoterait la présence des Etrusques dans cette contrée à une époque très-reculée. Plusieurs cimetières préromains avaient été déjà signalés autour de Côme, notamment à *Moncucco*. Mais M. Garovoglio qui les a étudiés, et dont les mémoires ont été publiés par cette même *Revue archéologique de la province de Côme*, les qualifiait de *gaulois : Necropoli gallica a Moncucco*, tel était le titre de l'un de ses derniers articles. Les Etrusques et les Gaulois se seraient donc trouvés en présence dans la Valteline. Il y a là une série de faits sur lesquels il est utile d'attirer l'attention. Nous recommandons à nos lecteurs la *Rivista archeologica della provincia di Como*.

— Sommaire du numéro d'août du *Journal des Savants : Abélard*, par M. Ch. Levêque. *La Philosophie de l'inconscient*, par M. Ad. Frank. *Notice sur huit fragments de patères de bronze*, par M. E. Renan. *Déchiffrement des inscriptions cypriotes*, par M. Michel Bréal. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Les premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, par H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, correspondant de l'Institut. Paris, Dumoulin, 1877, in-8 de x et 350 pages.

M. d'Arbois de Jubainville s'occupe tout spécialement des Celtes et des Gaulois, qui, pour lui, sont une seule et même race; avant d'aborder l'étude de l'établissement, en Europe, des Celtes ou Gaulois, à une époque qu'il place à la fin du VIIe siècle et au commencement du VIe siècle avant l'ère chrétienne, il a voulu établir quelles étaient les populations qui avaient successivement occupé cette région. Son livre n'est pas, à proprement parler, une œuvre de vulgarisation ; c'est un livre d'érudition, qui demande à être lu et relu plusieurs fois et avec la plus grande attention. L'auteur a une connaissance complète des textes anciens; il a même eu la bonne fortune de mettre en évidence quelques passages auxquels on n'avait pas encore songé; ce sont là de véritables découvertes. C'est à l'aide de ces textes, étudiés avec une critique scrupuleuse et employés à leur ordre chronologique, c'est aussi à l'aide de la philologie et de la linguistique que l'auteur cherche à étayer les opinions nouvelles qu'il propose.

Les pages consacrées par M. d'Arbois de Jubainville à sa thèse sont tellement remplies de faits, de conjectures hardies, de rapprochements heureux, qu'il est impossible, à propos d'un compte-rendu, d'entamer une discussion approfondie; il est seulement permis de résumer les grandes lignes de l'ouvrage. Disons qu'il y a du bon et beaucoup de bon dans le livre dont nous parlons en ce moment; mais il y a aussi des hypothèses qui, présentées d'abord comme telles, semblent ensuite acquérir aux yeux de l'auteur la valeur d'une vérité prouvée. Or il ne faut pas oublier qu'une hypothèse ne peut pas, quelque séduisante qu'elle soit, servir de point de départ pour arriver à la vérité indiscutable. Notons aussi qu'en cherchant à deviner l'histoire antique au milieu des fables mythologiques, des légendes des poëtes, des récits traditionnels, on ne peut marcher que pas à pas, avec la plus grande prudence. Songeons à ce que nous obtiendrions si nous voulions faire l'histoire du moyen âge uniquement avec les légendes des saints, les chansons de geste et les traditions populaires! Il appartient aux archéologues de venir compléter les recherches des savants qui travaillent comme M. d'Arbois de Jubainville. Il faut

que, son livre à la main, chacun s'occupe de rechercher ce que les Ibères, les Phéniciens, les Ligures ont pu laisser de traces matérielles.

L'auteur distingue deux grands courants qu'ont suivis les populations arrivées dans l'Europe : la race indo-européenne et les peuples étrangers à cette race. Commençons par ces derniers.

D'abord les habitants des cavernes, auxquels M. d'Arbois donne une origine finnoise ou touranienne ; à leur sujet, il rappelle judicieusement les textes grecs relatifs aux Cyclopes, textes qui s'appliquent fort exactement à ces populations primitives. Il y a là un argument nouveau pour établir combien est peu exacte l'expression *préhistorique* que, faute de mieux, on a adoptée. — Ensuite viennent les Ibères, originaires de l'Atlantide, continent disparu, dont les Açores, les Canaries et Madère seraient des débris ; venus d'Afrique en Espagne, en Gaule, en Bretagne et en Italie, ils auraient dû céder aux Ligures. M. d'Arbois applique à ces hommes venus de l'Atlantide les traditions druidiques, conservées par Ammien Marcellin, qui font venir *des îles* un flot d'immigrants.

Il passe aux Turses ou Pélasges, d'origine chamite, arrivés d'Asie Mineure, se répandant dans le sud-est de l'Europe. A la race turse appartiendraient les Étrusques, d'abord établis en Grèce, puis chassés par les Indo-Européens, arrivés postérieurement en Italie. — Enfin les Phéniciens, tantôt dominant les Egyptiens, tantôt dominés par ceux-ci, à qui on doit l'écriture et l'extension du commerce maritime.

Passons maintenant au courant indo-européen. Nous trouvons d'abord les Scythes, et parmi eux les Chalybes, les plus anciens forgerons de cette partie du monde antique. Les Scythes se répandirent en Europe et en Asie ; en Europe ils poussèrent devant eux les Celtes, qui, par deux branches, se répandirent en Belgique et en Bretagne, d'un côté, dans le sud-ouest de la Gaule ; de l'autre, les Thraces et les Illyriens, qui s'établirent au sud-est, appartenaient à la famille scythique.

Les Ligures ou Liguses, identiques aux Sicules, qu'il ne faut pas confondre avec les Sicanes, d'origine ibérique, se cantonnent dans l'Europe occidentale et dominent, après les Ibères asservis, en Espagne, en Italie et en Gaule jusqu'au moment où les Celtes les dépouillent de ce dernier pays, et les Ombres, de l'Italie. Il nous semble que M. d'Arbois n'indique pas positivement d'où venaient les Ligures, dont le premier souvenir historique, suivant lui, est la défaite des Sicanes (sur les bords du fleuve Sicane, qui serait la Seine, *Sequana?*) et la retraite de ceux-ci en Sicile.

Les Grecs, ancêtres des Hellènes, les Ombres et les Celtes, occupant primitivement les vallées du haut Danube, s'ébranlent successivement. Les Grecs supplantent les Pélasges, marchant en sens inverse de ceux-ci qui étaient venus d'Orient en Occident, d'Asie Mineure en Grèce. En passant (p. 259), M. d'Arbois doute qu'Agamemnon ait jamais assiégé Troie. Il admet un premier siége fait par les Phéniciens bien avant le règne d'Agamemnon ; un second, longtemps après, par les Achéens expulsés du Péloponèse. — Les Ombres pénètrent en Italie entre l'invasion ligure et

l'invasion étrusque, qui mettent fin à leur domination ; les Latins sont issus des Ombres.

M. d'Arbois nous laisse entrevoir l'empire celtique ou gaulois, comprenant la Bretagne, la Gaule, l'Espagne, l'Italie septentrionale, la Bohême, la Pannonie, une partie de l'Illyrie centrale. Ce sera le point de départ du sujet qu'il traitera dans un autre volume, que nous attendons avec autant de curiosité que d'impatience. A. DE B.

Monographie des Bornes milliaires du département du Gard, par A. AURÈS, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique et de la Commission de topographie des Gaules. 1 vol. in-8 de 240 pages accompagné de cartes et planches.

Les bornes milliaires placées par les Romains sur les routes qu'ils ont fait construire ou réparer sur le territoire actuel du département du Gard, quoiqu'en partie détruites ou perdues depuis longtemps, subsistent cependant encore en nombre assez considérable pour être un sujet d'étude des plus intéressants. On en compte aujourd'hui quarante-quatre sur la seule voie Domitienne. Ce sont ces 44 bornes que M. Aurès s'est d'abord donné la mission d'étudier ; ce qu'il a fait avec la précision, la méthode et la netteté qu'il apporte dans tous ses travaux. Parmi ces bornes, dit M. Aurès (p. 16), 2 sont anépigraphes et remontent à la république; 8 appartiennent à Auguste, 6 à Tibère, 17 à Claude, 9 à Antonin; 2 ne peuvent être attribuées qu'à Auguste ou à Claude, mais sont malheureusement mutilées au point de rendre leur attribution à l'un et à l'autre de ces empereurs complétement douteuse.

Cette étude conduit M. Aurès à diverses déductions curieuses, et dont quelques-unes sont importantes et tout à fait neuves. Il constate, par exemple, que plusieurs des bornes milliaires de la voie Domitienne qui sont encore en place se trouvent aujourd'hui sur des limites de communes; il montre que plusieurs autres bornes dont l'emplacement peut être également bien déterminé occuperaient également sur le cadastre une position semblable. Il en conclut que les bornes *milliaires* romaines étaient encore debout sur leurs emplacements primitifs et y étaient remarquées par tout le monde à l'époque où les limites des communes et des diocèses ont été régulièrement déterminées pour la première fois ; bien plus, que ces bornes ont été choisies pour servir de base à cette détermination. Depuis cette époque déjà si éloignée de nous, ajoute-t-il, les bornes ont pu disparaître, mais n'ont pas entraîné en tombant le changement des limites qu'elles avaient d'abord servi à marquer, et par conséquent l'existence actuelle de ces limites peut suffire à son tour pour déterminer avec précision les anciens emplacements des bornes. Cette remarque trouvera probablement son application sur d'autres voies romaines.

Un autre résultat des recherches de M. Aurès serait que : « A l'époque même où le mille romain, *rigoureusement géographique*, de $1481^{m},50$ de longueur, était déjà adopté à Rome, l'unité métrique ainsi réglée n'était pas encore en usage dans la Gaule Narbonnaise, où elle n'est

même peut-être jamais parvenue, et que l'on y employait toujours le mille romain ancien de 1470m,50 au plus de longueur. » Le chaînage des bornes encore en place sur la voie Domitienne serait la démonstration de ce fait.

Le travail de M. Aurès est certainement un travail important et très-recommandable. A. B.

Fouilles faites à Carnac (Morbihan), les Bosseno et le mont Saint-Michel' par JAMES MILN. 1 beau vol. in-4 avec de nombreuses planches.

M. Miln est écossais. C'est après avoir étudié les monuments de son pays qu'il est venu chercher chez nous un aliment à son activité. Son zèle et son instinct de voyageur et d'explorateur l'ont bien inspiré. Grâce à lui des faits nouveaux et curieux nous sont signalés dans une contrée sur laquelle on semblait avoir tout dit: les environs de Carnac. M. Miln expose ces faits avec un luxe de planches et de cartes que peut seul se permettre un amateur riche et passionné pour le sujet qu'il traite. Les fouilles entreprises portent surtout sur des constructions gallo-romaines enfouies *aux Bosseno* sous diverses buttes de terre, dont sept ont été explorées. Le livre de M. Miln est le narré de ces fouilles presque sans commentaires. M. Miln nous donne une série de documents, non de dissertations. C'est un exemple que beaucoup d'archéologues devraient suivre. « Dans le récit de mes fouilles, écrit l'auteur (p. 26), je me bornerai autant que possible à donner la description de chacune des chambres explorées et à indiquer les objets qui y ont été découverts, me réservant de faire dans mes conclusions quelques observations d'ensemble sur la nature de l'établissement gallo-romain et sur l'époque où il a été détruit. » Cet établissement était une importante villa contenant maison d'habitation, maison d'exploitation rurale, bains et sacellum ou petit temple à l'usage de la petite colonie dont la *villa* était le centre. Les monnaies recueillies et qui comprennent un espace de 184 ans, de Marc-Aurèle à Magnence, semblent indiquer que la villa a été détruite au commencement du cinquième siècle, probablement au moment de l'introduction du christianisme dans le pays.

Une huitième fouille a été pratiquée sur les flancs du mont Saint-Michel; elle a révélé l'existence d'une antique construction, complétement ignorée jusqu'ici, non romaine, ce semble, et plutôt du commencement du moyen âge. M. Miln y voit les ruines d'un ancien monastère fondé par les premiers immigrants bretons.

THE ASTOR LIBRARY

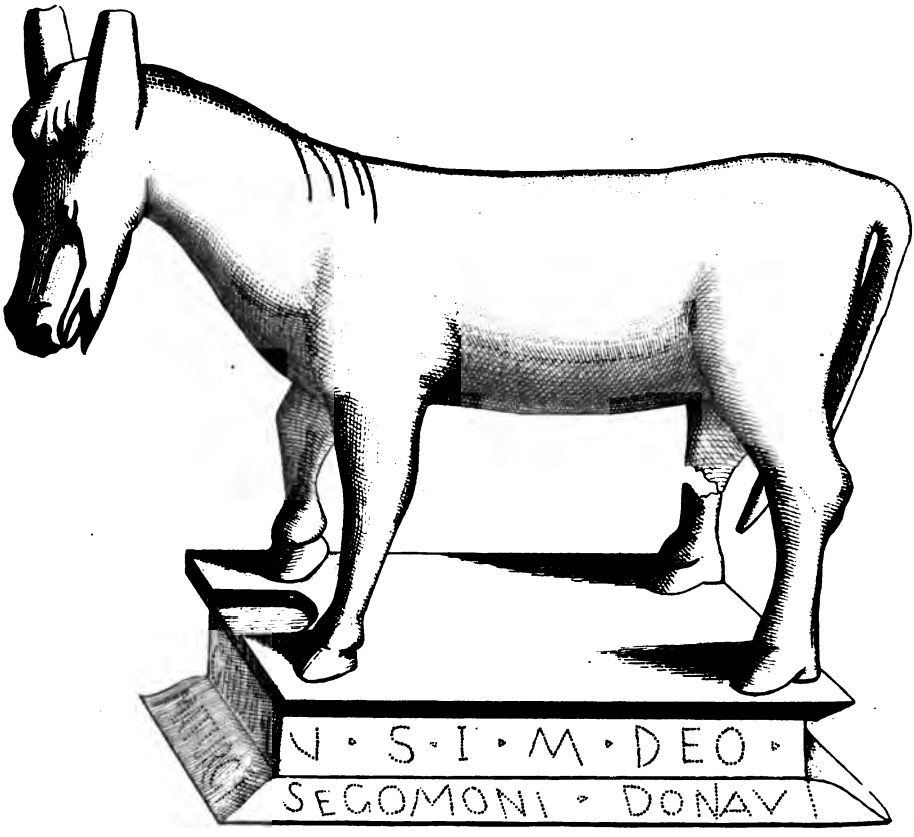

Grandeur de l'exécution

Dardel sc. Imp. Chardon

EX-VOTO EN BRONZE

TROUVÉ PRÈS DE NUITS (Côte d'Or)

L'EX-VOTO DE BOLAR

Près Nuits (Côte-d'Or)

Parmi les objets antiques de toute nature que les vignerons ont, depuis une cinquantaine d'années, retirés en si grand nombre du quartier de *Bolar*, sur le territoire de Nuits (Côte-d'Or), le petit ex-voto en bronze dont j'envoie le dessin à la *Revue* est, à mon avis, un de ceux qu'il convient de remarquer le plus.

La découverte en a été déjà signalée, il y a près de trente ans, dans une histoire de la ville de Nuits (*Essai historique sur la ville de Nuits, Côte-d'Or*, par M. Vienne, archiviste de la ville de Toulon; Dijon, chez Lamarche et Decailly, 1845, un volume in-8), et cet ex-voto est gravé, au quart de sa grandeur réelle, sur les planches qui sont jointes au volume dont je viens de rappeler le titre. Mais la description en est, malgré cela, si insuffisante et si incomplète qu'il peut être permis, si je ne me trompe, de le considérer, encore aujourd'hui, comme à peu près inédit.

Voici, en effet, en quels termes l'auteur de l'ouvrage précité s'exprime, dans le chapitre intitulé *Appendice et Addition*, page 374, en donnant l'explication des planches qui ornent son œuvre :

« Mulet antique en bronze, au quart de sa hauteur.

« Cette pièce, qui ne représente pas plus un mulet qu'un cheval « ou un âne, est d'une exécution très-médiocre. On voit, sur le socle, « des séries de points, représentant quelques lettres, la plupart *in-* « *déterminées* et auxquelles *on ne peut attribuer aucun sens.* On « présume que c'est un ex-voto. »

La vérité est, néanmoins, que les lettres qu'on voit sur le socle de ce petit monument, quoique gravées par un artiste inexpérimenté, sont cependant très-bien *déterminées* et présentent, en outre, un sens parfaitement défini, puisqu'on y lit clairement, de la manière indiquée sur le dessin que je joins à ma note,

et comme un de mes confrères, M. Flouest, a pu s'en assurer avec moi :

Sur la face antérieure,

GALLIO · L ·
MATVRCI

Et sur la face latérale gauche,

V · S · L · M · DEO
SEGOMONI · DONAVI

Les deux autres faces du socle sont anépigraphes.

La seule difficulté que la lecture de cette inscription peut présenter est à la première ligne de la face antérieure, et résulte de ce que les I et les L y sont assez difficiles à distinguer les uns des autres, à cause de l'exiguité de la partie inférieure des L.

Mais comme, dans la formule si connue V · S · L · M (voir la pl. XIX), la troisième lettre est incontestablement un L, il est facile de reconnaître ensuite, par comparaison, que la dernière lettre de la première ligne de la face principale est aussi incontestablement un L, et qu'ainsi il faut lire, sans le moindre doute :

GALLIO · L(*ibertus*)
MATVRCI
V(*otum*) S(*olvit*) L(*ibens*) M(*erito*)
SEGOMONI · DONAVI

Je n'ignore pas que, pour suivre la règle ordinaire, il fallait écrire au commencement :

GALLIO
MATVRCI . L .

Mais on voudra bien remarquer :

En premier lieu, que je reproduis ici l'œuvre d'un graveur très-inhabile ;

Et en second lieu, que le nom de GALLIO n'occupe qu'une partie de la première ligne, tandis que celui de MATVRCI occupe la totalité de la seconde et ne laisse, par conséquent, aucune place

pour le L final, qui a été alors reporté *forcément* à la fin de la première ligne.

Comme le principal intérêt de ma communication me semble résider dans l'inscription que je viens de rapporter, et plus particulièrement encore dans le nom du dieu gaulois qu'on y invoque, je me suis appliqué à en transcrire soigneusement le texte.

Quant au monument considéré en lui-même, il a été certainement exécuté par un artiste gaulois, et le dessin *très-exact* que j'adresse à la *Revue* suffit amplement pour le faire connaître, avec toute la précision désirable.

AURÈS.

CIMETIÈRE GAULOIS DU MONT-BLANC

A ÉTRÉCHY

CANTON DE VERTUS (Marne)

Passant quelques jours dans le département de la Marne, je dus à l'obligeance de M. Morel, le zélé explorateur de la Champagne, de connaître une découverte faite à Etréchy dans le mois de février précédent, par quelques cultivateurs de l'endroit. M. Morel ayant bien voulu m'offrir de me conduire sur les lieux, la chose fut acceptée avec empressement et, nous y étant rendus le dimanche 27 mai, je pus, grâce à son active intervention, acquérir toute une série d'objets dont quelques-uns, je crois, méritent attention. Avant de les décrire, disons un mot du lieu où ils ont été trouvés.

Au nord du village d'Etréchy est un coteau appelé dans le pays *le Mont-Blanc*. C'est sur la pente sud de ce coteau, en partie planté d'arbres résineux, qu'en déracinant un jeune plant, dans le courant de février dernier, on ramena à la surface du sol les restes d'un squelette et quelques objets en bronze. Il n'en fallut pas davantage pour éveiller l'attention. On voulut voir si, près de ce squelette, il ne s'en trouverait pas d'autres, et le propriétaire de la parcelle où on venait de faire cette rencontre, ainsi que ceux des parcelles voisines, faisant forger des sondes, se mirent en demeure d'exécuter des fouilles régulières, qui ont été couronnées de succès. Soixante-seize tombes ont en effet été ouvertes par eux.

Dès les premiers jours de la découverte, une personne de Vertus, venue sur les lieux, acheta, à titre de curiosité, moyennant un prix minime, quelques bracelets et torques, qu'elle conserve aujourd'hui sans vouloir s'en séparer. Mais la partie intéressante de cette trouvaille, se composant de trente et quelques vases, une épée et plusieurs lances, douze torques, trente-deux bracelets, trois pendants d'oreille, quelques fibules, trois plaques ornées au repoussé et quel-

CIMETIÈRE GAULOIS DU MONT-BLANC

a[illegible] (Maine)

THE ASTOR LIBRARY

ques autres objets en bronze, était encore entre les mains des sieurs La Lire (Théophile), adjoint au maire, Schiltz, cantonnier, Rigobert et Lessart, qui les avaient trouvés. Assez heureux pour les acquérir, je les ai apportés en Bretagne, où ils me sont un précieux point de comparaison avec ce que je trouve ici.

L'une des quatorze fosses ouvertes par M. La Lire (Théophile) renfermait, près du squelette, une épée en fer avec son fourreau, un couteau ou poignard, deux lances et une fibule en fer, quelques-unes des armatures en fer d'un bouclier, objets trop connus pour avoir besoin d'être décrits; enfin, trois ou quatre petites plaques de bronze, en forme de croissant, excessivement minces, une tige creuse en bronze fortement arquée, et près des pieds quelques vases, dont l'un, intéressant par son ornementation, peint blanc et rouge sur fond noir, renfermait des os de mouton.

Les plaques en bronze.

J'envoie le dessin de l'une de ces plaques (voir pl. XX, fig. 1). En

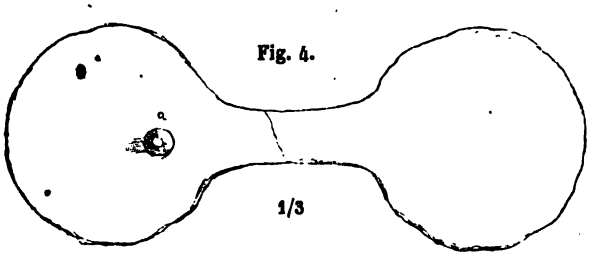

Fig. 4.

jetant les yeux sur ce dessin il est facile de se convaincre que son ornementation, faite au repoussé, est des plus élégantes et procède des mêmes principes que celle du casque de Berru.

Placées près du squelette à droite, vers le milieu du corps, ces plaques sont au nombre de trois ou de quatre. Deux d'entre elles sont assez bien conservées; les extrémités du croissant seules manquent et il est facile de les compléter par l'imagination, l'une de ces extrémités (fig. 2) ayant été recueillie. L'autre plaque ou plutôt les deux autres sont en moins bon état. Les débris conservés doivent, en effet, faire partie de deux plaques semblables aux deux premières, car ces fragments ne se juxtaposent pas et, réunis, donneraient, je crois, un tout plus grand que la plaque dessinée figure 1.

Cette plaque est munie en *b* d'un bouton conique en bronze, de fort relief. Ce bouton n'existe pas sur les autres; a-t-il disparu, je ne le sais. Son ornementation, qui se répète similairement sur les quatre plaques, est faite au repoussé. Les dessins en sont assez réguliers et ont un beau relief. Il est du reste impossible de ne pas être frappé de leur caractère oriental.

Fig. 5. 1/3

Quelle pouvait être la destination de ces croissants?

M. Al. Bertrand, à qui je les ai soumis, sachant bien que je ne pouvais m'adresser à personne de plus autorisé, a jugé, comme moi, qu'ils devaient avoir décoré un bouclier, et de plus il a pensé qu'ils devaient être fixés à sa surface par couple, c'est-à-dire deux à chaque extrémité, ainsi qu'on le voit sur un bouclier représenté sur l'arc de triomphe d'Orange. Ils étaient retenus chacun par quatre petits clous en cuivre, deux en *c* et *d* et un à chaque extrémité. Deux de ces clous, encore adhérents à l'une des plaques, nous donnent par leur longueur (fig. 3) l'épaisseur du bois du bouclier. Ils ont 0m,009 de long de la tête à la courbure du rivet.

Ces plaques ont été moulées par M. Abel Maître, l'habile chef des ateliers du musée de Saint-Germain, à qui je les avais confiées à cet effet sur le désir que m'en avait témoigné M. Al. Bertrand: On peut voir les moulages au musée de Saint-Germain.

Umbo.

Près des plaques était une tige en bronze (voir ci-contre, fig. 5) formée d'une bande de cuivre enroulée, sans que toutefois les bords se touchent. Très-arquée et ornée aux extrémités et dans le milieu de lignes gravées au burin, elle mesure 0m,44 d'une extrémité à l'autre, sans tenir compte de la courbure. Cette tige, qui faisait également partie, à n'en pas douter, d'un bouclier avec les croissants plus haut décrits, a son analogue au musée de Saint-Germain dans l'umbo de bouclier provenant de La Cheppe (Marne). Elle était fixée au bouclier par quatre rivets en *e*, *f*, *g*, *h*. La poignée du bou-

clier a été également retrouvée. Nous en donnons ci-dessus le contour (fig. 4).

Comme on le voit par les objets qu'elle a fournis, cette fosse était celle d'un guerrier, et son mobilier est des plus intéressants.

Torques.

Les torques trouvés dans les autres fosses sont d'une belle conservation. Les uns sont ouverts et plus ou moins burinés, les autres sont fermés avec agrafe. Les plaques de quelques-unes de ces agrafes sont des plus belles que je connaisse et ornées de dessins au pointillé.

Bracelets.

Les bracelets, tous en bronze comme les torques, sont les un fermés, les autres ouverts. Tous sont burinés, quelques-uns très élégamment ornés.

Pendants d'oreille.

Ils sont au nombre de trois : l'un, trouvé dans une fosse renfermant un squelette d'enfant déposé sur celui d'une femme, sa mère probablement, est formé d'un simple fil de cuivre enfilant une perle de verre bleu et un grain de corail. Les deux autres sont faits d'une lamelle de cuivre, richement ciselée, s'adaptant à l'oreille probablement par un fil du même métal; l'agrafe manque.

Fibules.

Les fibules sont en bronze avec ou sans ornements de corail. Elles affectent des formes souvent trouvées dans la Marne.

Poteries.

Les vases, au nombre de trente et quelques, donnent les types bien connus des cimetières gaulois de la Champagne. Huit sont peints, quelques-uns d'une façon élégante. De ce nombre est le vase dessiné figure 6. Peint d'un rouge cinabre éclatant sur fond brun, son ornementation se compose, près du bord supérieur, de lignes se croisant en losanges; sur la panse, de chevrons compris entre deux bandes de lignes parallèles groupées par trois, peintes et profondé-

ment gravées dans la poterie ; enfin, vers la base, de deux lignes parallèles également peintes et gravées.

Le vase figure 7 a le col peint en blanc sur fond noir et est orné sur la panse de lignes parallèles peu profondément gravées dans la pâte, comprises entre deux bandes unies. Sa décoration peinte se compose de lignes parallèles et de festons formés par des demi-cercles.

Trois autres vases ont une décoration analogue. Trois également en ont une dans le genre de celle du vase figure 8, se composant de lignes parallèles et de chevrons.

J'ai pensé que les détails de cette découverte pouvaient intéresser les lecteurs de la *Revue ;* c'est ce qui m'a engagé à les consigner ici.

P. DU CHATELLIER.

LE

DRUIDISME IRLANDAIS

L'étude de la langue et de la littérature irlandaises est destinée à nous donner mille renseignements curieux sur les idées, les mœurs et les institutions de nos aïeux. Parmi ces renseignements, les uns nous reportent aux âges les plus anciens de la race indo-européenne. Ainsi, une chose établie aujourd'hui est l'identité de l'irlandais *suil*, « œil », = *sualts*, et du breton *heaul*, « soleil » (1); et cette identité s'explique par un texte de la plus antique littérature indienne, par un passage du *Rig-Veda* où le soleil est appelé l'œil brillant de Mitra et de Varuna (2), d'accord avec l'*Iliade* qui nous parle des regards du soleil, terreur du pudique Jupiter et de la timide Junon (3). L'idée que le soleil est un œil appartient donc au domaine commun de la race indo-européenne, qui l'a portée sur les côtes froides et brumeuses de l'Océan septentrional, comme sur les rives brûlantes du Gange et sous le ciel pur de la Grèce.

La comparaison du nom breton du premier novembre, *kalan-goanv*, c'est-à-dire « premier jour de l'hiver », et de l'irlandais *samhuin*, « fin de l'été » (4), nom du trente et un octobre, nous montre que l'idée de l'automne était étrangère à la race celtique, comme elle le fut originairement aux autres membres de la grande famille indo-européenne.

Mais ce qui offre peut-être le plus d'intérêt c'est le rapprochement des textes irlandais avec les textes grecs et latins relatifs à l'histoire

(1) Curtius et Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 4e édition, p. 541 ; cf. Le Men, *Catholicon* de Lagadeuc, p. 121 ; *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 251.

(2) A. Kuhn dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin* pour 1873, *Classe de philosophie et d'histoire*, p. 133.

(3) *Iliade*, XIV, 344-345; cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, p. 665 ; A. Kuhn, *Die Herabkunft des Feuers*, p. 53.

(4) O'Donovan, *Annals of the four masters*, t. I, p. 43.

des Gaules. Quand on vient de lire les documents que la littérature de deux langues classiques nous fournit sur l'usage du collier d'or chez les guerriers gaulois, quand, par exemple, on a sous les yeux les passages de Tite-Live, VII, 10, de Cicéron, *De finibus bonorum et malorum*, l. I, c. 7, sur le *torques* enlevé, suivant la légende romaine, par T. Manlius à un Gaulois vaincu, vers l'an 360 avant J.-C., on ne peut, ce me semble, se défendre de reconnaître les indices de l'identité des races dans la tradition irlandaise qui fait remonter au roi Muineamon l'usage des colliers d'or, *muin-cida*, portés par les rois et les chefs d'Irlande (1). La *vestis versicolor* du Gaulois tué par Manlius, les ποικίλματα (2) du roi Virdomaros tué par Marcellus, trouvent leur commentaire dans le passage des *Annales des quatre maîtres* où l'on voit le roi d'Irlande, Eochaid, décider par une loi que le rang de chaque homme déterminera le nombre des couleurs de ses vêtements : une couleur pour les esclaves, deux pour les simples soldats, trois pour les seigneurs, six pour les ollams ou chefs des poëtes, sept pour les rois et les reines (3). Faut-il prendre ces sept couleurs à la lettre? je l'ignore : en tous cas, les chefs gaulois tués par Manlius et par Marcellus se distinguaient de leurs soldats, comme les rois d'Irlande, par les couleurs nombreuses de leurs vêtements.

L'étude des textes irlandais sur le druidisme nous semble aussi donner lieu à d'intéressants rapprochements avec les textes de la littérature classique qui concernent la même institution. La Gaule comme l'Irlande possédait deux classes dominantes : à côté des nobles ou hommes libres, *sóir* (4), que le roi d'Irlande Cairbre Cinncait aurait fait exterminer en masse l'an 10 de J.-C. (5), et qui en Gaule luttèrent en vain contre César, il y avait un certain nombre d'hommes voués aux fonctions sacerdotales, à la magistrature, à l'étude des sciences et des lettres. César les appelle druides. Mais à proprement parler le nom de druide ne désignait qu'une subdivision de cette classe si importante dans laquelle Strabon, Diodore de Sicile et Timagène distinguent trois groupes différents (6).

(1) *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 52; *Annales de Clonmacnoïde* citées en note à la même page.

(2) Plutarque, *Marcellus*, c. 7, édition Didot, p. 359.

(3) Edition O'Donovan, p. 42-45.

(4) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 31.

(5) *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 94.

(6) Strabon, IV, c. 4, § 5, édition Didot, p. 164; Diodore de Sicile, l. V, c. 31, édition Didot, t. I, p. 272; Timagène, cité par Ammien Marcellin, XV, 9.

Le premier de ces groupes, suivant les trois auteurs grecs, est celui des bardes. Lucain, qui ne connaît que deux de ces groupes, les bardes et les druides, n'hésite pas à donner aux bardes la première place :

> Vos quoque qui fortes animas, belloque peremtas
> Laudibus in longum vates dimittitis aevum,
> Plurima securi fudistis carmina bardi (1).

Les bardes étaient des hommes de lettres sans influence politique, c'étaient de simples chansonniers peut-être un peu bohêmes, écrivant, paraît-il, en vers libres, sans souci des lois de versification auxquelles s'assujettissaient leurs puissants et fiers confrères des deux groupes dont nous parlerons plus loin, les *vates* et les druides. Un vieux proverbe irlandais dit que les bardes ne sont obligés de connaître ni l'écriture mystérieuse dite *ogham*, ni le pied poétique (2). Dans un vieux commentaire des lois d'Irlande on lit que le barde est un homme étranger à la science et qui n'a que son intelligence propre (3). Un dictionnaire cornique, conservé dans un manuscrit du XIIIe siècle, traduit le mot *barth=bardus* par *mimus vel scurra* : le second de ces mots veut dire « bouffon ». Le poëte barbare qui, au milieu du second siècle avant notre ère, courant à pied à côté du char d'argent de Luernios, chantait les louanges de ce roi arverne et se fit jeter par lui comme salaire un sac d'or (4), était un barde. Les bardes étaient dans le monde celtique de fort petites gens.

Tels n'étaient point les *vates* et les druides. Les trois auteurs grecs que nous venons de citer ne sont pas d'accord sur leur rang. Strabon met en première ligne les *vates* et il est sur ce point d'accord avec Timagène, qui, suivant les manuscrits d'Ammien Marcellin, son traducteur, aurait écrit *eubages* pour *vates*. Diodore met en seconde ligne les *vates*, qu'il appelle μάντεις, « devins ». Diodore et Strabon s'accordent pour nous dire que les *vates*, faisaient des sacrifices :

Οὐάτεις δὲ ἱεροποιοί, dit Strabon. Voici le texte de Diodore :

Χρῶνται δὲ καὶ μάντεσιν, ἀποδοχῆς μεγάλης ἀξιοῦντες αὐτούς · οὗτοι δὲ διὰ

(1) *Pharsale*, I, 444-446. Il est probable que dans ce passage Lucain a confondu les bardes avec les *vates* de Strabon, qui sont les *file* d'Irlande comme on verra plus loin.

(2) *Glossaire* d'O'Donovan, chez Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. LXVI, 81.

(3) Supplément au dictionnaire d'O'Reilly, p. 580.

(4) Posidonius, fragment 25; *Fragmenta historicorum græcorum*, t. III, p. 261.

τῆς τῶν ἱερείων θυσίας τὰ μέλλοντα προλέγουσι καὶ πᾶν τὸ πλῆθος ἔχουσιν ὑπήκοον.

Ainsi non-seulement les *vates* gaulois faisaient des sacrifices, mais par les sacrifices ils prédisaient l'avenir, et tout le peuple leur obéissait.

Nous retrouvons en Irlande les *vates* gaulois. On y rencontre même le mot dont s'est servi Strabon : *fáith*=*vâtis*, glosant le latin *propheta* (1). Mais le terme consacré dans la plus ancienne littérature irlandaise pour désigner cette classe d'hommes est *file*, génitif *filed*= *veleta-s*, identique sauf le genre à l'infinitif breton *gwelout* « voir »; *file* veut dire « voyant »; et comme ces voyants irlandais, pareils à la vierge inspirée de Delphes, rendaient en vers leurs pensées, *file* en est venu à signifier « poëte » et correspond au latin *poeta* dans la version irlandaise de la Bible (2). Ce fait s'accorde avec ce que César nous dit de l'enseignement des druides; cet enseignement consistait à faire apprendre des vers aux élèves (3) : or, parmi les druides de César sont compris les *vates* de Strabon, qui sont les *file* d'Irlande. Comme le *vates* de Strabon, le *file* d'Irlande faisait des sacrifices; comme le μάντις de Diodore, il acquérait par des sacrifices une seconde vue : il y avait pour acquérir cette seconde vue un rituel qui désignait deux procédés ; l'un s'appelait *imbas forosnai*, l'autre, *teinm laegda*. Le glossaire de Cormac nous apprend ce que c'était que l'*imbas forosnai*.

Le *file* mâche un morceau de la chair soit d'un cochon rouge, soit d'un chien, soit d'un chat; il met ce morceau sur une dalle derrière la porte, chante dessus des paroles magiques, et l'offre aux idoles. Ses idoles lui sont apportées, le lendemain il ne les trouve pas. Il chante des paroles magiques sur ses deux mains, et ses idoles lui sont rapportées, à moins que son sommeil ne soit troublé. Il met ses deux mains autour de ses deux joues, il s'endort; les gens attendent et observent, et ne doivent aucuns ni le troubler ni le réveiller jusqu'à ce qu'il ait reçu une révélation complète des choses dont il s'agit. Saint Patrice abolit l'*imbas forosnai* et le *teinm laegda*, et, parce que ni l'un ni l'autre ne pouvaient s'accomplir sans des sacrifices aux idoles, ces rites furent prohibés sous peine d'excommunication (4).

Non-seulement les *vates* de Strabon, les μάντεις de Diodore, font

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 233-236.
(2) *Actes*, XVII, 28.
(3) *De bello gallico*, VI, 14.
(4) W. Stokes, *Three irish glossaries*, p. XXXVI, 25; *Senchus Mor*, t. I, p. 44-45.

des sacrifices, mais suivant Diodore tout le peuple leur obéit: πᾶν τὸ πλῆθος ἔχουσιν ὑπήκοον. En Irlande c'est à ces *vates*, à ces μάντεις, c'est-à-dire c'est aux *file* qu'appartient l'administration de la justice, et sous le nom de *brehons*, en vieil irlandais *bretemon*, c'est-à-dire «juges» (de *bretâ*, « jugement »), ils se sont maintenus en Irlande jusqu'au XVIIe siècle (1). Alors leur influence était bien réduite ; mais, dit le *Senchus mór*, depuis le temps où Amergin Glungel rendit la première sentence en Irlande, il n'y eut en Irlande d'autres juges que les *file* jusqu'à la discussion qui eut lieu à Emain Macha entre le *file* Ferceirtne et Nede fils d'Adna. A cette époque la compétence des *file* fut considérablement restreinte (2).

La loi d'après laquelle jugeaient les *file* était traditionnelle, et se transmettait sous le secours de l'écriture (3), comme la science des druides de Gaule suivant César : *neque fors esse existimant ea litteris mandare* (4).

Il y avait chez les *file* une hiérarchie : au degré le plus élevé était un chef unique appelé *ollam* = *ollama*, génitif *ollaman* = *ollamanas* (5) (en irlandais moderne ce mot se prononce *ólav*). Venaient ensuite les classes désignées par les termes suivants : 2° *anruth*, 3° *cli*, 4° *cana*, 5° *dos*, 6° *macfuirmidh*, 7° *fochluc*, 8° *drisac*, 9° *taman*, 10° *ollaire*. Le nombre des serviteurs attachés à la personne variait suivant l'importance de la classe. L'*ollam* avait 24 serviteurs; le *dos*, 4 ; le *fochluc*, 2 seulement. L'instruction exigée de chaque classe était proportionnée à l'importance de cette classe. L'*ollam* devait savoir 350 poëmes ; l'*anruth*, 175 ; le *cli*, 80 ; le *cana*, 60 ; le *dos*, 40 ; le *macfuirmidh*, 40 ; le *fochluc*, 30 ; le *drisac*, 20 ; le *taman*, 10 ; l'*ollaire*, 7. Ces poëmes étaient désignés par le nom neutre *scél* = *scéla-n*, « narration, nouvelle », dont dérive le composé *so-scéle* = *su-scélia-n*, « bon récit », « bonne nouvelle », « évangile », en sorte que les apôtres chrétiens de l'Irlande, pour nommer la doctrine sainte, se servirent du mot consacré par l'usage pour exprimer l'enseignement traditionnel des *file* ou *vates*, se bornant à faire précéder ce mot du préfixe *su*, « bon », et à le faire suivre du suffixe *ia*. Les *scéla* = *scélas* (nominatif pluriel de *scél*) se divisaient en grands et petits ; les grands paraissent avoir principalement conservé l'his-

(1) *Senchus Mór*, t. I, p. VI. Le mot gaulois *vergo-bretos* est un composé dont *bretâ* est le second terme.

(2) *Senchus Mór*, t. I, p. 18-19.

(3) *Senchus Mór*, t. I, p. 31, 37.

(4) *De bello gallico*, VI, 14.

(5) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 264.

toire : on les distinguait en récits de démolitions, de razzia, de cours faites à des femmes, de grandes batailles, de meurtres, de combats, d'enlèvements, de fêtes, de campements, d'aventures, de tragédies et de pillages (1).

L'*ollam* paraît avoir exercé en Irlande la même fonction que le chef des druides de Gaule mentionné par César (2), puisque César ne distingue pas les druides proprement dits des *vates* ou μάντεις de Gaule, qui sont les *file* d'Irlande. Seulement, tandis que le chef des druides de Gaule était élu par les druides, l'*ollam* d'Irlande était, au moins dans les derniers temps, à la nomination du roi. Cette nomination toutefois ne le dispensait pas d'avoir l'instruction exigée par l'usage. Non-seulement il fallait qu'il sût par cœur les 350 poëmes, mais il était indispensable qu'il eût la capacité nécessaire pour improviser à propos un quatrain (3). Le mot d'*ollam* avait deux synonymes : c'étaient *ri-file*, et *sui-file*, au génitif *rig-filed*, *suad-filed*. *Ri* = *rix*, génitif *rig* = *rigas*, c'est-à-dire « roi », et *sui*, génitif *suad*, veut dire « savant » (4). Un des personnages investis de la fonction que ces termes désignaient a joué un rôle important dans l'introduction du christianisme en Irlande. C'est le *ri-file* Dubhtach : il rendit un jugement en faveur de saint Patrice, dont le cocher avait été tué par ordre du roi Laegaire (5). Un jour, saint Patrice venant à passer devant la cour du roi réunie pour une fête, Dubthach seul se leva pour faire honneur à l'apôtre d'Irlande (6). Puis, dans une assemblée de grands personnages irlandais et d'ecclésiastiques, il fut décidé qu'on supprimerait dans les usages d'Irlande ce qui était inconciliable avec le christianisme, et dans cette assemblée ce fut Dubhtach qui exposa les doctrines reçues jusque-là (7). On était alors dans la dixième année du règne de Laegaire, roi de toute l'Irlande, en l'an 438 de J.-C. (8). Telle est la date de l'alliance des *file* et de l'épiscopat, et cette alliance eut pour effet à la fois l'établissement du christianisme

(1) *Senchus Mór*, t. I, p. 44-47 ; W. Stokes, *Three irish glossaries*, p. LVII, 2, 3, 11, 15, 20, 35.

(2) César, *De bello gallico*, VI, 13.

(3) *Senchus Mór*, t. I, p. 42.

(4) *Senchus Mór*, t. I, p. 4, 40, 42 ; cf. *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 20, 255, 259, 262.

(5) *Senchus Mór*, t. I, p. 4-14.

(6) Homélie sur la vie de saint Patrice, chez Whitley Stokes, *Three middle irish homilies*, p. 24-25.

(7) *Senchus Mór*, t. I, p. 14-17.

(8) *Annals of the four masters*, édition O'Donovan, t. I, p. 133 ; cf. *Senchus Mór*, t. I, p. VIII et suivantes.

et la conservation de l'ancienne organisation judiciaire. Les druides n'entrèrent pas dans cette alliance et se maintinrent en protestant, réduits peu à peu à la condition la plus infime : leur nom, *drui* = *druis*, aujourd'hui *draoi*, génitif *druad* = *druidas* (1), ne désigne plus dans l'irlandais moderne que de vulgaires sorciers (2).

Aucun document irlandais ne nous les montre investis de l'administration de la justice qu'un texte formel de Strabon attribue aux druides de Gaule (3). Mais la littérature la plus ancienne de l'Irlande atteste leur haute position antérieurement à l'établissement du christianisme.

Un vieux texte irlandais nous a conservé un formulaire païen pour l'élection des rois : un homme, que l'on choisit, mange de la chair de taureau, puis s'endort ; à son réveil, il dira les signes distinctifs par lesquels on reconnaîtra le personnage à élire ; au moment où cet homme s'endort, quatre druides viennent prononcer sur lui des paroles magiques qui sont la garantie de sa véracité (4). La plus ancienne littérature d'Irlande nous montre les druides prophétisant les grands événements, tels que les batailles et la mort des grands personnages. Le druide Cunuallis prophétise la bataille légendaire de Cnucha (5). Le druide Ollgaeth annonce la mort de Mani, fils de la reine Medb (6). Outre ce rôle sacerdotal, les druides comme guerriers tiennent une place dans l'histoire militaire. Dans le récit de la bataille de Cindfeabrat, l'an 186 de notre ère, Dadira, druide, est nommé le premier des deux chefs de l'armée vaincue (7). Une légende relative à la bataille de Cnucha, qui est un fragment du cycle de Finn et d'Ossian, concerne l'histoire de deux druides : l'un, le père, était attaché à la personne de Cathair le Grand, roi suprême d'Irlande qui aurait vécu au second siècle avant J.-C. Ce druide s'appelait Nuadu et se fit donner par le roi une colline sur laquelle il bâtit une forteresse,

(1) *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 255 et suivantes; cf. p. 11, 14.

(2) Ce mot ne dérive pas du nom du chêne, en gaulois *dervo-* (d'où l'adjectif *dervonibus*), en irlandais *daur* = *darva-*, génitif *darach* = *darvacas*. Il dérive d'un thème *dru* qui a fourni le premier terme du composé *dru-nemeton*, nom du lieu où en Asie Mineure se réunissait le conseil suprême des Gaulois conquérants. C'était au *dru-nemeton* qu'en Galatie étaient jugées les causes d'homicide jugées en Gaule, par les druides. Strabon, l. V, c. 4, § 4 ; l. XII, c. 5, § 1 ; édition Didot, p. 164, 435.

(3) Strabon, l. IV, c. 4, § 4, édition Didot, p. 164.

(4) Whitley Stokes, dans la *Revue celtique*, t. I, p. 261.

(5) *Revue celtique*, I, 38; *Annals of the four masters*, I, 39.

(6) *Revue celtique*, I, 38. Medb était femme d'Ailill, roi de Connaught vers le commencement du Ier siècle de notre ère.

(7) *Annals of the four masters*, édition O'Donovan, t. I, p. 106-109.

dûn = *dûnas*, l'équivalent irlandais du gaulois latinisé *dûnum* : *dûn* est dans la légende de sainte Brigitte le terme qui désigne l'habitation du roi de Leinster (1). La forteresse de Nuadu était garnie de tours. A la mort de Nuadu, Tadg son fils lui succéda et comme druide du roi et comme possesseur de sa forteresse. Tadg eut une fille, qui lui fut enlevée, et la bataille de Cnucha fut livrée pour venger cet enlèvement. Dans cette bataille l'auteur du rapt périt. Mais la fille du druide Tadg était enceinte et d'elle naquit le célèbre Finn, qui, rejeté comme sa mère par Tadg, se fit mettre par jugement en possession de la forteresse de son impitoyable aïeul. Ainsi Finn était le petit-fils d'un druide (2). Finn fut père du fameux Ossian ; il vivait au troisième siècle de notre ère.

La mission de saint Patrice au cinquième siècle réduisit les druides à la plus humble condition. Suivant la légende, quatre d'entre eux avaient, cinq ans d'avance, prédit au roi Laegaire l'arrivée de l'illustre apôtre (3). Les luttes fantastiques des druides de Laegaire contre saint Patrice occupent une notable partie d'une homélie irlandaise sur ce fameux missionnaire, récemment publiée par M. Whitley Stokes, et dans ces luttes les druides furent toujours vaincus.

Ainsi nous trouvons en Irlande les trois groupes entre lesquels se divisait en Gaule celle des deux classes dominantes qui, à côté des guerriers de profession, avait pour spécialité les fonctions sacerdotales, la magistrature, la culture des sciences et des lettres. Le *file* d'Irlande est identique au *vates* de Strabon, au μάντις de Diodore, mais il a une autorité plus grande ; en Irlande, le druide proprement dit, quoique tenant un rang considérable, n'a pas une aussi haute position que dans la Gaule contemporaine de César, où il juge les crimes capitaux, réservés en Irlande au *file*. Enfin le barde, simple poëte lyrique, jouissait en Irlande comme en Gaule d'une très-médiocre considération.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Whitley Stokes, *Three middle irish homilies*, p. 64.
(2) Hennessy, *The battle of Cnucha* (*Revue celtique*, I, p. 86 et suivantes).
(3) Whitley Stokes, *Three middle irish homilies*, p. 16-19.

INSCRIPTION DE PÉRIGUEUX

MENTIONNANT

LES PRIMANI

En visitant, au commencement de 1871, le musée archéologique de Périgueux, j'ai reconnu le nom des *Primani*, soldats d'une première légion, dans un texte lapidaire donné récemment par M. de Saint-Exupéry, vicaire général (1). Les *Primani* n'ayant pas figuré jusqu'à ce jour dans l'épigraphie militaire du sud de la Gaule, je m'étais promis de publier l'inscription qui les rappelle :

La pierre, brisée en deux, a malheureusement perdu des parties importantes, surtout dans le haut; elle ne présente plus que deux lignes complètes. Sa largeur était de 0m,56. Sa hauteur primitive ne peut être appréciée. Les lettres varient de 0m,03 à 0m,05.

(1) Les fragments sur lesquels se lit ce texte furent recueillis en 1868 dans un mur du palais épiscopal.

M. le Dr Galy, organisateur du musée de Périgueux, et auteur d'un excellent catalogue qui a paru en 1862 (1), a récemment donné une leçon de ce texte (2). Frappé de l'espace considérable qui sépare les deux hastes encore visibles au milieu de la quatrième ligne, le savant archéologue a supposé que cet intervalle comprend les deux lettres MI, d'où PRIMIANI. Mais la lettre M se montre souvent très-large dans les inscriptions. En outre, l'espacement primitif des deux hastes s'est augmenté nécessairement du petit écartement qui s'est produit lorsqu'on a réuni les deux fragments par du plâtre. Enfin, on ne saurait introduire un I avant l'A, car la haste qui formerait la première de ces lettres est très-inclinée, ainsi que le montre sa partie inférieure encore visible, et ne pourrait par conséquent convenir à une lettre verticale. C'est donc bien un M qui se trouve au milieu de la quatrième ligne, et puisque le mot PRIMANI n'est pas suivi de la marque de filiation, même abrégée, il ne doit pas être considéré comme un nom d'homme au génitif. PRIMANI est un nominatif pluriel, désignant les auteurs de la dédicace.

Voici maintenant les quelques observations que me paraît comporter ce qui reste de l'inscription.

On ne sait point si la ligne qui se termine par AVGVSTI était la première, et, dans le cas contraire, de combien de lignes elle était précédée. Dans l'une et l'autre hypothèse, il faut restituer au commencement de l'inscription une formule déterminant les génitifs AVGVSTI et AVGVSTAE. L'hypothèse de la destruction de plusieurs lignes permettrait de supposer qu'il y avait PRO SALVTE suivi des noms et des titres de l'auguste ; si au contraire aucune ligne n'a disparu, il faut renoncer à la formule habituelle PRO SALVTE, attendu que la largeur du tableau, qui nous est connue, ne permettrait pas de placer neuf lettres avant AVGVSTI. Alors le mot NVMINI, plus court, que propose M. Galy, conviendrait parfaitement (3).

A la seconde ligne, il faut, semble-t-il, restituer ET · DOMVS ·

(1) Périgueux, Dupont et Ce, in-8°.

(2) « Numini Augusti et deae Augustae dedicat Abello Primiani (filius) Tutelae Vesunnae porticum ex pecunia faciendum et ornandum curavit. » *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. II, 1875, p. 48 et suiv.

(3) On objectera peut-être à cette dernière lecture qu'il serait étonnant que des travaux exécutés dans le propre sanctuaire de Tutela eussent été dédiés à une autre puissance divine; mais de telles associations religieuses ne sont pas sans exemple dans les vœux. Je citerai par exemple une inscription de Lambèse: NVMINI AQVAE ALEXANDRIANAE · HANC ARAM · NYMPHIS EXTRVXI (Léon Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 22).

AVGVSTAE (1); si bien que le commencement de l'inscription serait, en ne tenant compte que des lignes existantes : [NVMINI] AVGVSTI [ET DOMVS] AVGVSTAE, formule d'ailleurs bien connue (2).

Les désignations impériales devaient être suivies de la mention sommaire de l'événement qui avait donné lieu à une dédicace. En rencontrant plus loin le mot BELLO, on est amené à supposer que cet événement n'était autre qu'une guerre qui venait d'éclater ou plutôt de finir. Il est à regretter que le mot qui précédait BELLO soit presque entièrement oblitéré et ne laisse voir que quelques courtes amorces de ses premières lettres. A en juger, toutefois, par la direction verticale de sa haste, et par la courbure inférieure de sa panse, l'initiale était un B, tandis que le bas de la seconde lettre, assez bien accusé, semble appartenir à un E, et celui de la troisième à un L. D'autre part, il ne faut pas oublier que le sens exige un ablatif absolu. On arrive donc à proposer : BEL[LATO] BELLO, encore bien que l'expression *bellare bellum* se justifie seulement par un exemple que nous fournit Tite-Live (3). Ainsi expliquée, la troisième ligne amène naturellement à la quatrième une désignation militaire, telle que PRIMANI, soldats d'une première légion.

Les deux dernières lignes, qui rappellent la divinité à laquelle est adressé le vœu, et la nature même de l'offrande, sont mieux conservées.

Le participe qui suit le mot PORTICVM et qui s'y rapporte certainement, malgré la différence de genre, est coupé par une lacune correspondant à trois ou quatre lettres. Je pense, comme M. Galy, que la lettre qui suit le préfixe EX est un P ; mais il faut alors lire EX[POL]IENDVM (4). Les *Primani* auraient simplement fait enduire le portique d'un *tectorium marmoratum*. C'est ainsi revêtus qu'appa-

(1) Dans le cas, moins probable, où il y aurait eu plusieurs lignes contenant les noms de l'empereur, il eût été possible que l'impératrice fût aussi nommée. Iulia emme de Septime Sévère serait la seule dont le nom fût assez court pour tenir dans l'espace ménagé.

(2) Orelli, nos 277, 1595, etc.

(3) Liv. I, ch. 40 : « Hoc bellum a consulibus bellatum est. »

(4) L'interprétation : *Ex P[ecunia] faciendum* ne me paraît pas admissible, parce que la lacune qui règne entre le préfixe EX et la terminaison ENDVM est trop faible pour supporter cinq lettres. EX[POL]IENDVM paraît beaucoup plus probable. Le verbe *expolire*, qui se retrouve dans une autre inscription, ET EXPOLEIT MONVMENTVM (Henzen, n° 6588), avait souvent le même sens que s'il eût été accompagné du mot *tectorium* comme dans les expressions *expolita tectoriis* (Columelle, VIII, 15) et *tectorio poliatur* (Vitruve, V, 10).

raissent les *porticus lapideae marmoratae* d'après une inscription de Vérone (1), et les portiques de la basilique de Pompéi.

Plusieurs archéologues périgourdins s'accordent à retrouver les restes du temple de Tutela dans la célèbre ruine connue aujourd'hui sous le nom de Tour de Vésone et longtemps appelée la Vésune (2). Tout récemment encore, M. E. Galy a résumé ainsi les résultats acquis par les recherches de ses prédécesseurs et ses propres découvertes (3) : « Les monuments épigraphiques que nous possédons nous portent à croire que cette rotonde à ciel ouvert fut la cella d'un temple élevé à Vesunna.... Ce temple, sans coupole subdiale, avec péristyle, ayant un pronaos ou portique au sud-est, où se voit la brèche actuelle, était au cœur de la cité. Les principales voies y aboutissaient. La tour, à partir du sol antique, mesure 27 mètres environ de hauteur et 20^{m},71 de diamètre, épaisseur du mur comprise. Construite en appareil smillé et en blocage à bain de ciment, elle était revêtue de marbre, que retenaient des crochets en fer. Un grand nombre hérissent encore sa partie supérieure. Les trous placés à l'extérieur et décorés d'archivoltes rayonnées en briques servaient à recevoir l'extrémité des poutrelles en bois, qui, formant l'architrave, unissaient la colonnade circulaire ou péristyle au mur de la cella (4). » En admettant que la Tour de Vésone, malgré sa grande hauteur, soit bien le reste d'un temple, on doit croire avec M. Galy que le portique restauré par les *Primani*, en l'honneur de Tutela, appartenait à cette ruine et se confondait avec celui dont le comte de Taillefer a déterminé l'emplacement.

En résumé, l'inscription, en acceptant *bellato*, se développerait ainsi:

NUMINI AUGUSTI ET DOMUS AUGUSTAE
BELLATO BELLO
PRIMANI
TUTELAE VESUNNAE TEMPLUM EXPOLIENDUM
ET . . . . . .

Embellir le sanctuaire de Tutela c'était encore pour des soldats

(1) Orelli, n° 3282.

(2) Cf. le comte de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 328, et pl. III et IV.

(3) Catal. du Musée arch. du département de la Dordogne, p. 7.

(4) Cf. aussi, sur la Tour de Vésone, le *Congrès archéologique de France*, XXVe session, 1858, p. 20 et suiv.

honorer leur maître, car le culte de cette déesse était intimement lié au culte des Augustes (1).

Mais qu'étaient ces hommes tirant leur nom d'une *legio prima*, et comment expliquer leur présence à Vesunna?

L'hypothèse la plus naturelle consisterait à assimiler les *Primani* à ces groupes de vétérans établis par César dans le midi de la Gaule (2) et dont les successeurs ou les descendants ont porté, comme les *Primani* de Périgueux, des dénominations ordinales, et se sont signalés comme eux pendant l'empire par leur zèle dans le culte des Augustes. On sait que les *Secundani*, les *Sextani*, les *Septimani*, les *Octavani* et les *Decumani* occupaient divers points de la Narbonnaise (3). Les monuments nous ont conservé les dédicaces respectives des *Sextani Arelatenses*, des *Septimani Baeterrenses* et des *Decumani Narbonenses*, en l'honneur de divers empereurs et impératrices, tels que l'une des Faustine (4), Philippe jeune (5), Lucius Verus (6), Iulia Domna (7) et Gordien III (8).

(1) Une étude que je prépare sur le caractère de la déesse Tutela me permettra de soutenir cette affirmation.

(2) Je suis en désaccord avec l'école allemande suivant laquelle les colonies établies par César dans le midi de la Gaule auraient été formées d'éléments civils. Les colons, par honneur pour l'armée, auraient dérivé leur nom du numéro d'ordre des légions. On ne doute pas en France que ces colonies aient été réellement composées de vétérans et je me propose, dans un autre article, de combattre les arguments employés par les partisans du système opposé.

(3) Le père de Tibère, Tib. Claudius Nero, avait été chargé par le dictateur, après l'expédition d'Afrique, d'installer des vétérans des légions dans le sud de la Gaule (Suétone, *Vie de Tibère*, ch. IV). Arausio devint la résidence des *Secundani;* Arelas, des *Sextani;* Baeterrae, des *Septimani;* Forum Julii, des *Octavani;* et Narbo Martius, des *Decumani*. Ce sont là, du moins, les colonies qui figurent dans les énumérations concordantes de Pomponius Mela (*De situ orbis*, liv. II, chap. 5) et de Pline (*Hist. nat.*, liv. III, chap. 5).

(4) « Divae | Faustinae | Aug. | Sextani | Arelatenses. » Trouvée à Rome. (Grüter, p. CCLVII, n° 6.)

(5) « M. Iulio Philippo | nobilissimo Caes | principi iuventutis | Sep | Baeter | ....uit. » Herzog, *Gall. Narb. descr.*, append., epig. n° 80.

(6) « Imp. Caesari | divi Antonini | Pii fil. divi Hadriani | nepoti divi Traiani | Parthici pronepoti | divi Nervae abnepoti | L. Aurelio Vero Aug. Armeniaco pont. maxim | tribunic. potestat IIII imp. II cos II procos | Decumani Narbonenses. » Herzog, *Gall. Narb. descrip.*, append., epig. n° 5.

(7) « Iuliae Dom|nae Augustae imp Caes. L. Sep|timi Severi Pii Per|tinacis Aug. Ara|Abici diabenici | p. p. p. m. trib. pot. IIIII | imp. VIII cos II et | M Aureli Antoni| ni Caes matri|itemque castrorum | Decumani Narb. » Herzog, *Gall. Narb. descr.*, append., epig. n° 6.

(8) « Imp. Caesari | M. Antonio | Gordiano | Pio felici | invicto Aug. | p. m. tribun.

Cette assimilation semblerait d'autant plus logique qu'au temps de César, c'est-à-dire à l'époque où les vétérans furent installés dans le midi de la Gaule, la situation politique de Vesunna, où les traditions pompéiennes ont longtemps survécu (1), était, suivant toute apparence, de nature à justifier le choix que le dictateur aurait fait de cette cité pour l'installation d'une force militaire.

Mais ce rapprochement, qui m'avait d'abord séduit (2), soulève une objection très-sérieuse. En effet, dans toutes les inscriptions relatives aux vétérans du midi de la Gaule, le nom ordinal est suivi d'un déterminatif topique, comme *Sextani Arelatenses*, *Septimani Baeterrenses*, *Decumani Narbonenses*. Au contraire, dans le texte de Périgueux, on ne trouve pas après le mot *Primani* l'ethnique *Vesunnenses;* si donc cet ethnique, qui seul marquerait bien l'idée d'une institution locale, est absent, c'est que *Primani* ne désigne pas un groupe de vétérans incorporés à la cité des Petrocorii, mais bien des soldats d'une première légion appelés, pour une cause quelconque, à faire dans cette ville un séjour temporaire.

Maintenant peut-on, de l'emploi de ce nom *Primani*, tirer des inductions au sujet de l'importance de la force militaire qui se trouvait à Vesunna? Cette question est assez difficile à résoudre. Les désignations ordinales s'appliquent, en effet, dans les auteurs et dans les textes lapidaires, aussi bien aux légions entières qu'aux détachements plus ou moins considérables qu'elles avaient à fournir, soit pour les guerres auxquelles elles ne devaient pas envoyer tout leur effectif, soit pour les travaux de défense à exécuter sur les frontières, soit enfin pour les travaux publics ordinaires auxquels l'armée pouvait être appelée à concourir dans l'intérieur des provinces.

C'est ainsi que Tite-Live emploie l'expression de *Secundani* pour désigner les *principes* et les *hastati* d'une seconde légion, qui forcèrent un camp ennemi sous les ordres du consul Caton, dans l'Espagne citérieure, et plus loin une légion entière qui portait le même numéro dans l'armée que commandait le proconsul L. Valerius Flavius à la bataille de Milan contre les Insubres et les Boïens (3). C'est

pot. II. cos | p. p. | Decumani Narbonens. » Herzog, *Gall. Narb. descr.*, app., epig. n° 10.

(1) On rencontre dans le catalogue de M. Galy un nombre de personnages relativement considérable portant le nom de Pompeius.

(2) *Numismatique de la province du Languedoc*, Toulouse, 1876, in-4°, p. 46, note 1.

(3) Tite-Live, liv. XXXIV, 15 et 46.

ainsi encore que Tacite, en parlant de la légion *Ia Germanica* et de la *Va Alaudae*, qui donnèrent dans les confins germaniques le signal de l'insurrection contre Galba aux calendes de janvier 69, dit *Primani Quintanique*, au lieu d'employer l'expression habituelle *prima* ou *quinta legio* (1). Plus loin, en parlant de cette même légion *Ia*, alors en Italie, il dit encore *Primani*. Une autre fois ce sont de simples portions des légions tant bien que mal reconstituées sur le Rhin, auxquelles il donne la désignation ordinale; par exemple, dans le récit de la lutte soutenue par Vocula contre Civilis (2).

Ammien Marcellin (3) signale, dans l'armée de Julien qui battit les Germains près d'Argentoratum, la légion des *Primani*, se dressant au centre de la bataille comme une tour inébranlable.

Plus tard la Notice des dignités (4), dans l'énumération tant des forces territoriales placées sous les ordres des ducs et des comtes des confins que des forces actives relevant directement des maîtres de la milice, désigne des légions et des fractions de légions par des adjectifs numéraux.

Donc le mot PRIMANI, dans l'inscription de Périgueux, peut aussi bien désigner une légion qu'un détachement.

On peut se demander maintenant si les *Primani* avaient leurs *castra stativa* à Périgueux, ou s'ils y étaient venus pour l'exécution de travaux, ou bien s'ils s'y trouvaient simplement en passage. A l'époque que l'on peut assigner à l'inscription, Périgueux n'avait assurément ni légion ni fraction de légion en permanence. On sait en effet que l'armée romaine des Gaules fut de très-bonne heure concentrée presque tout entière sur le Rhin. Dès la seconde moitié du 1er siècle, on ne rencontre plus dans l'intérieur des Gaules que la *Ia Italica*, qui partit de Lyon en 69 avec Vespasien, et la *VIIIa Augusta*, qui fut, après la défaite de Vitellius, envoyée par Vespasien en Auvergne et en Bourgogne, où elle a laissé des traces importantes, et qui bientôt, sous Domitien, en 88, rallia l'armée des confins et s'installa à Argentoratum (5). Mais, sauf ces deux légions, on doit croire,

(1) Tacite, *Hist.*, liv. I, 55.

(2) Tacite, *Hist.*, liv. IV, 36.

(3) XVI, 12, édit. de Gronovius, Lugd. Batav., 1693, in-fo.

(4) Edit. Bœcking, 1853, in-8°, *passim*.

(5) C'est M. Léon Renier (*Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, 1873, p. 423 et suiv.) qui a établi à quelle époque la VIIIa Augusta s'est trouvée dans l'intérieur des Gaules. Je pense qu'elle y fut maintenue pendant un certain temps pour tenir en respect les cités qui avaient reconnu l'éphémère empire gaulois.

jusqu'à preuve du contraire, que toutes les légions qui firent successivement partie de l'armée des Gaules, sinon toutes les cohortes auxiliaires furent massées sur le Rhin jusqu'à l'invasion des Barbares. Le témoignage de Josèphe prouve qu'en temps ordinaire il y avait à peine dans l'intérieur des Gaules douze cents légionnaires (1). Le monument de Périgueux n'appartient donc pas à une légion ou à un détachement légionnaire ayant ses quartiers d'hiver chez les Petrocorii.

Est-ce alors comme travailleurs que des soldats d'une première légion seraient venus à Vesunna? Des détachements légionnaires de l'armée des Gaules sont fréquemment, il est vrai, cités dans les inscriptions comme ayant participé à des travaux. C'est ainsi qu'un texte lapidaire provenant de la longue muraille voisine de Trèves mentionne un travail heureusement terminé sur une longueur de cinq cents pieds par des *Primani*; c'est encore ainsi que la *I^a Minervia* envoya des vexillaires dans les carrières (2), et qu'elle a laissé comme témoignage des constructions qu'elle éleva dans la vallée du Rhin un grand nombre de briques marquées de son estampille (3). La *I^a Minervia*, à laquelle appartenaient tous ces travailleurs, s'était, après les changements opérés par les Flaviens, substituée à la *I^a Germanica* dans les confins rhénans. Mais le rayon dans lequel les légions des Gaules ont eu des travailleurs n'est pas très-étendu et ne dépasse guère les limites des confins militaires du Rhin. Il est donc difficile d'admettre qu'on eût détaché des légionnaires rhénans pour exécuter chez les Petrocorii des travaux, surtout lorsque l'état presque permanent de guerre dans les confins germaniques exigeait qu'on eût toujours toutes ses forces dans la main. Sous l'empire, d'ailleurs, les cités gauloises avaient une organisation très-complète, dans laquelle les travaux publics avaient leur part en dehors du concours des armées. La présence des *Primani* à Périgueux comme travailleurs ne me paraît donc pas justifiée.

Mais, en dernière hypothèse, serait-il admissible qu'une légion du numéro un, traversant Périgueux ou s'y trouvant momentanément par suite de mouvements opérés pour les guerres lointaines, ait donné un revêtement de marbre au portique de Tutela? Les légions d'Espagne ont, à diverses reprises, envoyé leur contingent soit à l'armée de Germanie, soit à l'armée de Bretagne. La *I^a Adiutrix*

(1) *De bello Iudaico*, liv. II, ch. XVI, § 4.
(2) Brambach, *Corp. inscr. Rhen.*, n° 680.
(3) Brambach, *op. laud.*, *passim*.

elle-même, qui avait ses *castra stativa* et son centre de recrutement en Espagne, aurait, suivant Borghesi (1), fourni des secours à l'armée des confins germaniques, dans l'un des moments critiques par lesquels passa cette armée du temps des Flaviens. Ce n'est assurément pas la seule expédition lointaine pour laquelle la *Ia Adiutrix* envoya ses cohortes au delà des Pyrénées, avant son départ définitif pour la Pannonie, et il est possible qu'ayant à suivre, à l'aller ou au retour, une des routes traversant Périgueux, elle ait marqué sa présence dans cette ville par un témoignage de dévouement au prince, en honorant la divinité tutélaire qui avait protégé le maître de l'empire dans une expédition heureuse.

P. CHARLES ROBERT.

(1) Borghesi, Œuvres complètes, t. II, p. 204.

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS D'OSTIE

I

Dans la galerie lapidaire du Vatican se trouve l'inscription suivante :

1.

P·LVCILIO·P·
P·N·P·PRO·N·GAMALA
AED·SACR·VOLCANI
EIVSDEM·PR·TERT·DEC·
5 AD·LÊCTO·D·D·INFANTS
II VIR·PRAÊFECTO·L·CAESAR
AVG·F·CENS·Q·A·PONTIF·
TABVLAR·ET·LIBRORVM·
CVRATORI·PRIMO·CONSTITV
10 HIC·LVDOS·OMNES·QVOS·FÊCIT
AMPLIFICAVIT·IMPENSA·SVA
IDEM· *munus* · *gladiatorium* · *ded*
IDEM · *aedem* · *Castoris* · *et* · *Pollucis* · *rest*
IDEM · *curator* · *pecuniae* · *publicae* · *exi*
15 *gendae* · *et* · *attribuendae* · *in* · *comi*
tiis · *factus* · *cellam* · *Patri* · *Tiberino*
restituit
IDEM · *thermas* · *quas* · *divus* · *Pius* · *aedif*

caverat · vi · ignis · consumptas · refecit
20 *porticum · reparavit*
IDEM · *aedem · Veneris impensa · sua*
restituit
IDEM · *pondera · ad · macellum · et · men*
suras · ad · forum · vinar · s · p · fecit
25 IDEM · *navale · a · L · Coilio · aedificatum*
EXTRV. *itibus · fere · collapsum*
restituit (1)
huic · statua (2) · *aenea · peq · pub · d · d · posit*
est
30 HICHSXI (3)

P(ublio) Lucilio, P(ubli) [filio], P(ubli) n(epoti), P(ubli) pron(epoti), Gamala[e], aed(ili) sacr(orum) Volcani, ejusdem pr(aetori) tert(io), dec(urioni) adlecto d(ecurionum) d(ecreto) infants (sic), *duum vir(o) praefecto L(uci) Caesar[is], Aug(usti) f(ili), cens(orio), q(uaestori) a(erari), pontif(ici), tabular(um) et librorum curatori primo constitu[to]. — Hic ludos omnes quos fecit amplificavit impensa sua; idem munus gladiatorium ded(it); idem aedem Castoris et Pollucis rest(ituit); idem, curator pecuniae publicae exigendae et attribuendae in comitiis factus, cellam Patri Tiberino restituit; idem thermas quas Divus Pius aedif[i]caverat vi ignis consumptas refecit, porticum reparavit; idem aedem Veneris impensa sua restituit; idem pondera ad macellum et mensuras ad forum vinar(ium) s(ua) p(ecunia) fecit; idem navale a L(ucio) Coilio aedificatum extru (?)... itibus fere collapsum restituit. — Huic statua aenea peq(unia)* (sic) *pub(lica) d(ecurionum) d(ecreto) posit(a) est. Hic sestertium XI.....*

Cette inscription a été publiée pour la première fois par M. C.-L. Visconti (4), et depuis par Cavedoni (5) et par M. Wilmanns (6). M. Visconti et Cavedoni, qui l'ont successivement étudiée, sont

(1) RESTITVIT.

(2) STATVA... POSIT.

(3) Les lettres : A dans *volcáni* (l. 3), O dans *lectó* (l. 5), O dans *praefectó* (l. 6), A dans *tabulárum* (l. 8), A dans *curátori* (l. 9), O dans *ludós*, dans *quós* (l. 10), A dans *amplificávit*, *impensá* (l. 11), sont accentuées. Les E ont été accentués dans le texte.

(4) Visconti, *Ann. dell' Inst. di corr. arch. di Roma*, 1857, p. 325-326.

(5) Cavedoni, *Bull. arch. Nap.*, Agosto 1858, n. ser., n° 194.

(6) Wilmanns, *Exempla inscr. lat.*, 1724 *a*.

arrivés à des conclusions opposées sur l'authenticité et la date de ce monument. Nous nous proposons de le soumettre à un nouvel examen, et nous espérons pouvoir donner de chacune de ces deux questions une solution définitive.

Le marbre présente diverses particularités.

Les onze premières lignes sont écrites en beaux caractères nets, réguliers, de cette forme ronde, grasse et pleine qui fut en usage au commencement et jusqu'au milieu du second siècle. Tout à coup le caractère change; les lettres, superficiellement gravées, de forme irrégulière, tantôt archaïque (1), tantôt récente, ne peuvent se ramener à aucun type déterminé, ni à aucune époque définie. En examinant de plus près, on peut retrouver sous les lignes la trace d'autres caractères qui ont été effacés et surchargés; enfin, au commencement des lignes 12, 13, 14, 18, 21, 23, 25, 26, 30, reparaissent très-évidemment des lettres semblables à celles des onze premières lignes (2).

On doit remarquer aussi que l'accentuation, très-fréquemment employée dans les onze premières lignes, ne l'est plus qu'une seule fois à partir de la douzième.

A partir de la même ligne, l'aspect du marbre change comme la forme des caractères; la surface, unie et polie d'abord, devient inégale et rugueuse; et, si on regarde la pierre à jour frisant, on s'aperçoit d'une légère dépression, qui commence sous la onzième ligne et se continue jusqu'à la dernière, comme si le marbre avait été gratté, pour être gravé à nouveau.

Ces observations, minutieusement faites par M. Visconti (3), pourraient presque dispenser de voir la pierre, car elles ne laissent rien à ajouter. Elles le conduisirent naturellement à cette conclusion que l'inscription avait été effacée soit par l'usure, soit autrement, et interpolée. Telle fut aussi, après examen du marbre, l'opinion de MM. de Rossi et Henzen, dont M. Visconti était accompagné au Vatican, et dont il invoque le témoignage (p. 333).

Ces preuves, pour ainsi dire visibles et palpables, semblent décisives contre l'authenticité du monument. Elles ne convainquirent pas cependant Cavedoni, qui, à la vérité, n'avait pas vu l'original. Cave-

(1) M. Visconti signale, entre autres, une L ainsi faite : ⅃. (*O. cit.*, p. 330.)

(2) Nous avons distingué, par la forme des caractères, les différentes parties de l'inscription; pour la première, et ce qui reste dans la seconde du fonds primitif, nous avons employé les caractères épigraphiques; pour le reste, l'italique.

(3) C.-L. Visconti, *op. cit.*, p. 330 et suiv.

doni (1) fait remarquer que la variation des caractères dans une même inscription n'est pas un fait unique; que le seul recueil de Marini en présente plusieurs exemples (2); qu'elle s'explique de la façon la plus simple, en supposant que l'inscription ne se composait primitivement que de onze lignes, auxquelles on en a successivement ajouté d'autres, à mesure que P. Lucilius Gamala se signalait par de nouveaux bienfaits.

L'hypothèse pourtant ne résout qu'imparfaitement les difficultés paléographiques, et ne tient aucun compte des autres, telles que la dépression de la partie inférieure du marbre, la présence plus ou moins évidente, dans la deuxième moitié de l'inscription, de caractères différents de ceux qui les entourent et tout à fait semblables à ceux des premières lignes. Ces singularités paraissent accuser non pas seulement un travail de continuation, mais un travail de retouche : la valeur des objections de M. Visconti reste entière.

Aussi bien, à ces observations en quelque sorte matérielles, à ces preuves extérieures, M. Visconti ajoute de nouveaux arguments tirés du texte même, contre l'authenticité de l'inscription; mais ils m'ont paru, je dois l'avouer, beaucoup moins décisifs. J'écarte ceux qui sont empruntés à la chronologie, car je suis en désaccord avec M. Visconti sur la date qui doit être assignée au monument (3).

Qu'il soit impossible de suppléer la lacune de la ligne 26: EXTRV.. *itibus*, ni de donner à ces mots aucun sens plausible, l'objection n'a pas grande force (4). Est-il vrai qu'en attribuant à *L. Coilius* (l. 25) l'établissement d'un *navale*, l'on contredise la tradition qui faisait honneur à Ancus Marcius d'avoir bâti à Ostie des chantiers de construction navale, et que cette ligne seule prouve la fausseté du monument tout entier? Tous les textes anciens attribuent en effet à ce roi un tel ouvrage ; mais on peut affirmer que le *navale* primitif fut agrandi, sans doute remplacé par un autre. Le silence des auteurs ne prouve rien contre cette hypothèse; car ils sont muets sur les travaux hydrauliques accomplis à Ostie depuis le règne d'Ancus jusqu'au principat de Claude. Il se pourrait qu'un L. Coilius eût présidé à ces travaux. La tradition ne recevrait pour cela aucune atteinte; l'auteur des constructions nouvelles ne contestait pas l'existence des constructions royales, et la *gens* Marcia, qui prétendait descendre

(1) *Bull. arch. Napol.*, n. ser., n° 194.
(2) Marini, *Atti*, p. 29, 33, 125, 187, 237.
(3) Voir la suite de ce mémoire, p. 241 et suiv.
(4) Visconti, *O. cit.*, p. 332.

d'Ancus, n'en pouvait pas moins, comme par le passé, représenter sur ses monnaies le *navale*, œuvre de son plus ancien et plus illustre ancêtre (1).

Les raisonnements de M. Visconti ne sont donc pas sans réplique, et lui-même, en se prononçant contre l'authenticité des seize dernières lignes de l'inscription, ne le fait qu'avec réserve. Cavedoni conclut, avec pleine confiance, en faveur du monument.

Voici quelques observations qui, si je ne me trompe, tranchent la question entre les deux antiquaires.

En réunissant, pour le travail que j'ai entrepris sur la ville et les antiquités d'Ostie, les monuments épigraphiques inédits ou déjà publiés, j'ai trouvé chez le P. Volpi (2) l'inscription suivante :

2.

NEPTVNO·CONSER
EQVEST·ORDIN
L·COILIVS·L·F·PAL·PRI
SCVS·II·VIR·CAPITAL
OSTIENS
NAV//////////////////////
CAVSSA//////////////////
//////////////////////CVRAVIT

Neptuno Conser(vatori) equest(ris) ordin(is) L(ucius) Coilius, L(uci) f(ilius), Pal(atina tribu), Priscus, duumvir capital(is) Ostiensium, nav(ale) ..... caussa (?) [*aedificandum* ou *restituendum?*] *curavit.*

Le P. Volpi n'indique pas à qui il a emprunté cette inscription ; mais elle a été prise par Fabretti (3) dans les *schedae*, autrefois Barberines, aujourd'hui Vaticanes, qui sont de Ligorio (4). Quant au P. Volpi, il n'a été que trop souvent la dupe des fraudes ligoriennes. L'inscription de L. Coilius est placée au milieu de pièces apocryphes tirées

(1) Visconti, *op. cit.*, p. 333.
(2) *Latium vetus et novum*, t. VI, p. 199-200.
(3) Fabretti, X, p. 680.
(4) J.-B. de Rossi, note 4 à la p. 400 du t. III des Œuvres complètes de Borghesi.

des ouvrages de ce faussaire (1) et trahit, elle aussi, la même origine. On reconnaît la manière de Ligorio dans le nom et l'orthographe bizarre de *Coilius*, dans le titre, que porte Neptune, de *Conservator equestris ordinis*. J'ai relevé dans les inscriptions ligoriennes, dont le recueil de Gudius est tout rempli, un grand nombre de Coilii (2), dont le nom est toujours écrit de la même manière, qui est exceptionnelle, *Coilius*. Neptune porte souvent, dans les mêmes inscriptions, le surnom de *equester ;* quant à l'épithète de *conservator*, c'est celle que Ligorio applique le plus volontiers et indistinctement à tous les dieux.

Il est à peine nécessaire de discuter l'authenticité de ce monument, car la fausseté en saute aux yeux. Non-seulement la fonction de *duumvir capitalis* est sans exemple, mais il est contraire à toutes les règles du droit public de Rome que la juridiction d'un magistrat municipal s'étende jusque sur les crimes capitaux ; elle était resserrée, même au civil, dans d'étroites limites.

Si l'on se reporte aux lignes 25-27 de l'inscription n° 1, on y retrouvera le même *L. Coilius* (3), le même *navale,* et jusqu'à cette lacune qui, dans une inscription comme dans l'autre, rend le sens indécis, sinon incompréhensible.

On est en droit de conclure, sans la moindre témérité, que les deux inscriptions sont l'œuvre du même artisan ; elles auront été composées pour se donner crédit l'une à l'autre.

Les lignes 16-17 sont de la même main. Le dieu dont P. Lucilius Gamala a relevé la cella, *Pater Tiberinus*, n'est nommé qu'une fois, à ma connaissance, dans toute l'épigraphie d'Ostie, et cela dans une inscription de Ligorio, qui est fausse (4) :

3.

PATRI·TIBERINO·ET·NYMPHIS
SACRVM

(1) *Latium vet. et nov.*, p. 196 (Spon., *Miscell.*, III, p. 81 ; Gudius, p. 2, 1, e Ligorio), p. 198 (Spon., *Misc.*, V, p. 175; Gudius, p. 12, 10, e Ligorio), p. 192, (e Ligorio, s. v. *Pharmacopola*), p. 202 (e Ligorio, s. v. *Tiberi*), etc.

(2) M. Visconti fait la même remarque au sujet de l'orthographe de ce nom, *op. cit.*, p. 334.

(3) L'orthographe est la même que dans l'inscription publiée par le P. Volpi ; et le fait est d'autant plus digne de remarque que ce nom ne se retrouve pas une seule fois ainsi écrit dans les inscriptions d'Ostie ou de Porto, au nombre de plus de mille, qui sont dans mes cartons.

(4) Volpi, *Lat. vetus*, p. 202, e Ligorio, s. v. *Tiberi* (Gudius, p. 58, 6., e Ligorio).

PRAEF·COLL·FABR·NAV·OSTIENS
CVRAN·F·APRONIANO·ET
ARRIO·MODESTINO·ET
SILVIO·MAIORANO·F·L
TITINIO·VIOLENTE·IIIIVIR·QVINQ (1)

On pourrait ainsi retrouver, un à un, les éléments avec lesquels a été composée l'inscription de P. Lucilius Gamala.

Ils sont empruntés, en partie, à une autre inscription (2) élevée en l'honneur d'un personnage qui porte les mêmes noms et a exercé, à peu d'exceptions près, les mêmes fonctions que P. Lucilius Gamala.

L. 14-16 : « *Idem curator pecuniae publicae exigendae et attribuendae in comitiis factus.* »

Cf. Or. 3882 : « *Cura(tori) pecuniae publicae exigen[d]ae et adtribuendae.* »

L. 21-22 : « *Idem aedem Veneris impensa sua restituit.* »

Cf. Or. 3882 : « *[Idem ae]dem Veneris sua pecunia constituit.* »

L. 23-24 : « *Idem pondera ad macellum et mensuras ad forum vinarium sua pecunia fecit.* »

Cf. Or. 3882 : « *[Id]em pondera ad macellum cum M. Turranio sua pecunia fecit.* »

Les emprunts sont même faits quelquefois avec une gaucherie singulière ; on trouve dans l'inscription qui a servi de modèle :

« *Duumvir(o) censoriae pot(estatis) quinquennal(i) in comitis facto, cura(tori) pecuniae publicae...* »

Le faussaire transporte maladroitement à la fonction de *curator pecuniae publicae* la mention de cette élection dans les comices. Un passage d'Ammien Marcellin (3) et l'inscription métrique de L. Catius Sabinus (4) ont fourni l'idée du temple de Castor et Pollux ; une phrase de Capitolin (5), celle des Thermes d'Antonin le Pieux.

Le *munus gladiatorium* (l. 12) n'est qu'un développement des lignes 10-11 ; pour le portique (l. 20), il n'est dû, comme le *navale*, qu'à l'imagination de Ligorio.

(1) En règle générale, sous l'empire les municipes avaient des *IIII viri* ; les colonies, des *II viri* (Borghesi, Œuvres, V, p. 258). La règle ne souffre pas une seule exception à Ostie, sauf dans cette inscription et quelques autres manifestement fausses. Cette raison n'est pas la seule qu'on puisse alléguer contre ce monument.

(2) Orelli, 3882. Elle est reproduite plus bas sous le n° 4.

(3) Amm. Marcell., XIX, 10, 4.

(4) Mommsen, *C. I. L.*, I, p. 385.

(5) Capitol., *Ant. P.*, 8.

Ces remarques suffiraient à elles seules pour enlever au monument toute autorité; confirmées par les objections que suggère l'aspect du marbre, elles me paraissent absolument décisives.

J'admets donc, avec M. Visconti et contre Cavedoni, que le monument a été falsifié; j'ajoute qu'il l'a été par Ligorio (1). Ce n'est pas d'ailleurs le seul exemple d'une semblable fraude. Borghesi (2) cite un fragment que ce faussaire avait, par mégarde, complété de deux façons différentes.

Selon qu'on se prononce pour ou contre l'authenticité du monument, la question de date est fort simple, ou devient assez difficile. Elle ne se poserait même pas, si la ligne 18, « *Idem thermas quas divus Pius aedificaverat* », ne devait pas être tenue pour une interpolation. Le nom d'Antonin le Pieux, la qualification de *divus* qui y est jointe, démontreraient que l'inscription est postérieure à l'année 161. Mais cet argument tombe avec le système de Cavedoni qui nous paraît devoir être abandonné. Il faut donc borner notre examen à la partie certainement originale du monument, et n'emprunter qu'aux onze premières lignes les raisons de notre décision.

A en juger par les seuls caractères extérieurs, l'inscription est certainement du second siècle. La forme des lettres ne laisse à cet égard aucun doute (3); l'orthographe *Volcani* par un *c* est relativement récente; l'accentuation (4) ne fait pas difficulté, puisqu'elle fut en usage au moins jusqu'au règne de Septime-Sévère.

Mais les données historiques fournies par le texte sont fort incertaines, et ont même paru à M. Visconti contradictoires. On ne saurait s'autoriser, pour dater le monument, du nom de *Lucius Caesar Augusti filius*, qui fut porté à plus d'un siècle de distance par plusieurs princes de la famille impériale. La création de la *cura tabularum*, que Gamala se vante d'avoir exercée le premier, ne nous renseigne pas davantage; car cette fonction ne se retrouve sous le même nom

(1) M. Visconti avait naturellement soupçonné Ligorio, mais sans oser rien affirmer.

(2) Ce fragment se trouve dans Muratori, 2023, 6, et dans le ms. 5237 du Vatican. Les deux inscriptions complétées ont été publiées, l'une par Spon, *Misc.*, p. 114, n° 197, e sched. Barber. (Noris en admet l'authenticité, *Epist. Consol.*, p. 258; Maffei la rejette, *Ars crit. lapid.*, p. 427), toutes deux par Muratori, p. 354, 5; 719, 1, e Ligorio.

(3) M. Visconti le reconnaît, *op. cit.*, p. 327.

(4) Cavedoni, *Bullet. arch. Nap.*, n. ser., n° 194. Sur cette question, Marini, *Atti*, p. 710, dont Borghesi adopte les conclusions (Œuvres, III, p. 26), et qui arrête l'usage des accents au règne de Trajan; Garrucci, *I segni volgarmente detti accenti*, p. 40-48, prolonge beaucoup plus la durée de l'emploi des accents.

dans aucune autre colonie, ni municipe, et d'ailleurs elle eût pu être instituée à des époques diverses dans des lieux différents. Enfin le titre de *censor*, remplacé partout au second siècle par celui de *quinquennalis*(1), paraît être plus ancien d'un siècle que la forme de l'écriture.

Dans cette incertitude, M. Visconti a cherché en dehors de l'inscription elle-même les arguments décisifs qu'elle ne lui fournissait pas; il a pensé les trouver dans une autre inscription qu'il attribue au même personnage et que M. Mommsen (2), pour des raisons d'une très-forte vraisemblance, croit être du premier siècle et antérieure à l'année 43.

Bien que cette inscription ait été très-souvent publiée (3), il est nécessaire pour la suite de ce travail de la transcrire ici :

4.

P·LVCILIO
P·F·P·N·P·PRO
NEP·GAMALAE
AED·SACR·VOLK
5 AEDILI·D·D·ADLECTO
RATIS·DECVRIONI
ONTIFICI·IIVIR·CENSO
RIAE·POT·QVINQVENNAL
INCOMIT|S·FACTO·CVRA
10 PECVNIAE·PVBLICAE·EXIGEN
AE·ET·ADTRIBVENDAE
IN·LVDOS·CVM·ACCEPISSET·PVBLIC

(1) Sur ce titre et sur celui de *quinquennalis*, voir Henzen, *Ann. Inst. arch.*, 1858, p. 1-9.

(2) *Epigraph. Analekt.*, 5, dans les *Berichte der Sæchsisch. Gesellsch. der Wissenschaft*. 1849, p. 295 et suiv.

(3) Elle a été donnée d'abord par Ligorio, à qui l'ont empruntée certainement Volpi, *Lat. vet.*, VI, p. 154-55, et peut-être Gudius, bien qu'il ne le dise pas, p. 70, 1; par Doni, *De restituenda salubrit. agr. Rom.*, p. 45; par Gori, *Inscr. Donianae*, cl. II, p. 60, 4 (ex adversariis Achillis Statii); par Muratori, p. 135; par Orelli, 3882; plus correctement, par Mommsen, *op. cit.*, p. 295-296, et d'après lui par C.-L. Visconti, *Ann. Inst. arch.*, 1857, p. 323 et suiv.; par Wilmanns, *Exempl. inscr.*, 1724. Fabretti n'en a connu que quelques lignes, VII, p. 529. Marini, sans publier l'inscription, l'a corrigée d'après un manuscrit du Vatican, n° 5253, p. 387, *Iscr. Alb.*, p. 58, n° 5.

VCAR·REMISIT·ET·DE·SVO·EROGATI
ONEM·FECIT
15 EM·SVA·PECVNIA·VIAM·SILICE·STRAVIT
QVAE·EST·IVNCTA·FORO·AB·ARCV·AD·ARCVM
EM·EPVLVM·CVM·TRICHLINIS·CCXVII
COLONIS·DEDIT
TEM·PRANDIVM·SVA·PECVNIA·COLONIS
20 OSTIESIBVS·BIS·DEDIT
DEM·AEDEM·VOLKANI·SVA·PECV
NIA·RESTITVIT
DEM·VENERIS·SVA·PECV
NIA·CONSTITV.T
25 DEM·AEDEM·FORTVNAE·SVA·PECV
NIA·CONSTITVIT
IDEM·AED·CERERIS·SVA PECV
NIA·CONSTITVIT
EM·PONDERA·AD·MACELLVM
30 CVM·M·TVRRANIO·SVA·PECV
NIA·FECIT
AEDEM·SPEI·SVA·PECVNIA
TITVIT
EM·TRIBVNAL·IN·FORO·MAR
35 MOREVM·FECIT
VIC·STATVA·INAVRATA·D·D
P·P·POSITA·EST
EM·AHENEA·D·D·P·P·POSITA
ROXVME·TRIBVNAL·QVAES
40 EREA·QVOD·CVM·RES·PVBLICA.
RAIDIA·SVA·VEND.R.T·OB·POL
ICITATIONEM·BELLI·NAVALIS
HS XVCC·REIPVBLICAI·DONA
NC·FVNERE·PVBLICO
5 SOC·EFFER·CEN...RVNT

P(ublio) Lucilio, P(ubli) f(ilio), P(ubli) n(epoti), P(ubli) pronep(oti) Gamalae, aed(ili) sacr(orum) Volk(ani), aedili, d(ecurionum) d(ecreto) adlecto [g]ratis decurioni, [p]ontifici, duumvir(o) censoriae

pot(estatis) quinquennal(i) in comitis facto, cura(tori) pecuniae publicae exigen[d]ae et adtribuendae.

[*Hic*], *in ludos cum accepisset public(e) lucar, remisit, et de suo erogationem fecit; [ide]m sua pecunia viam silice stravit, quae est juncta foro ab arcu ad arcum; [id]em epulum cum trichlinis ducentis et septemdecim colonis dedit, [i]tem prandium sua pecunia colonis Ostie(n)sibus bis dedit; [i]dem aedem Volkani sua pecunia restituit; [idem ae]dem Veneris sua pecunia constitu[i]t; [i]dem aedem Fortunae sua pecunia constitu[i]t; idem aed(em) Cereris sua pecunia constituit; [id]em pondera ad macellum cum M(arco) Turanio sua pecunia fecit; [idem] aedem Spei sua pecunia [res* ou *cons]tituit; [id]em tribunal in Foro marmoreum fecit.*

[*H*]*uic statua inaurata d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) posita est, [it]em ahenea d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica) posita [est] [p]roxume tribunal quaes(toris), [propt]erea quod cum respublica praidia sua vend(e)r(e)t ob pol[l]icitationem belli navalis sestertium quinquies decies ducentos reipublicai donavit..*

[*Hu*]*nc funere publico.[decuriones] soc(ii) effer(endum) cen[sue]runt.*

Grâce à ce rapprochement, tout devient clair pour M. Visconti (1). Le titre de *censor* s'explique à une époque de transition, voisine encore des réformes municipales en vertu desquelles il fut remplacé par celui de *quinquennalis* (2).

Lucius Caesar est le frère de Caius Caesar, l'un des petits-fils adoptifs d'Auguste, il ne peut même pas être un autre que lui, pense M. Visconti. Des princes à qui ce nom pourrait être attribué, L. Aelius Caesar, L. Aurelius Verus, L. Aurelius Commodus, il faut d'abord exclure L. Verus, qui ne fut jamais appelé Caesar : il ne reçut d'Antonin lors de son adoption, et ne porta tant que vécut cet empereur, d'autre titre que celui de *Augusti filius* (3); dès la mort d'Antonin il fut associé à l'empire, et prit celui d'Auguste. Quant à Aelius Caesar, à Commode, on n'eût pas choisi, pour les désigner, un nom aussi peu caractéristique et qui convenait également à l'un et à l'autre, au risque de faire de ce monument une énigme (*monumento simile ad un enimma*). Enfin il serait contraire à toute règle épigraphique de nommer une personne par son prénom seul; à l'époque d'Hadrien ou d'Antonin, Caesar n'est même plus un sur-

(1) Visconti, *op. cit.*, p. 327-329.
(2) Henzen, *Ann. Inst. arch.*, 1858, p. 1-9.
(3) Capit., *Ver.*, 3.

nom, c'est un simple titre (1). Si donc le nom de Lucius Caesar a pu être porté, comme il l'a été en effet, ce n'est que dans la *gens* Julia.

C'est en vertu de ces considérations, et surtout sur l'autorité de l'inscription n° 4, que M. Visconti assigne au premier siècle et à la première moitié de ce siècle le monument élevé en l'honneur de P. Lucilius Gamala.

L'écriture seule semble présenter une sérieuse difficulté; M. Visconti la résout en disant que le monument que nous avons sous les yeux est, non pas celui qui fut érigé sous Auguste, mais une restauration qui en fut faite à l'époque antonine (2).

Tout le raisonnement se fonde en somme sur cette hypothèse que les inscriptions 1 et 4 sont relatives à un seul et même personnage. Or, même en adoptant les conclusions de M. Mommsen, que Cavedoni rejette, il aurait du moins fallu démontrer cette identité. M. Visconti l'admet comme une chose évidente de soi; le rapprochement minutieux des deux inscriptions nous a persuadé du contraire.

La similitude du prénom ne préjuge en rien l'identité des personnes: l'inscription même donne la preuve que le prénom *Publius* était héréditaire dans la famille des Lucilii. Il en était fréquemment ainsi, et l'épigraphie d'Ostie en présente un curieux exemple. On y compte une cinquantaine d'Egrilii qui tous portent le prénom de *Aulus*. Il s'est même produit par l'accolement continuel de l'A et de l'E un fait singulier d'orthographe : l'A a fini par faire corps avec le nom, et l'on a écrit *Aegrilius* (3) au lieu de *Egrilius*.

On en peut dire autant des surnoms qui se conservaient soigneusement dans les familles, comme un glorieux héritage, quand ils avaient été une fois illustrés par un ancêtre : c'était précisément le cas pour les Lucilii, qui comptaient plusieurs générations de magistrats (4). Les surnoms servaient à distinguer les différentes branches d'une même *gens*, ou les différentes familles du même nom. Les Lucilii d'Ostie avaient encore une autre raison pour se transmettre le surnom de Gamala, si, comme le suppose M. Mommsen, il était

(1) Borghesi cite des expressions analogues : T. CAES, T. AUG. F, T(itus) Caes(ar), T(itus) Aug(usti) f(ilius), *Œuvres*, III, p. 536; cf. Marini, *Incr. Alb.*, p. 53; Or., 773.

(2) M. Visconti cite un certain nombre de semblables restaurations, mais qui toutes se rapportent, il le reconnaît lui-même, à des inscriptions historiques.

(3) Kellermann, *Vig.*, II, c. 2, l. 80; V, col. 5, l. 8.

(4) Voir à la IIe partie de ce travail.

emprunté à la ville syrienne de Gamala et rappelait leur origine (1).

Les magistratures énumérées dans les deux inscriptions sont, à peu de chose près, les mêmes; mais la carrière municipale était assez restreinte pour expliquer les ressemblances, et il n'est pas nécessaire de supposer qu'une même série de magistratures ne peut être attribuée qu'à un même personnage. Qu'on prenne au hasard la carrière d'un citoyen considérable d'Ostie, on y retrouvera toujours la questure, l'édilité, le duumvirat, et très-souvent l'édilité ou la préture de Vulcain. On peut donc négliger les ressemblances qui n'ont aucune valeur démonstrative; on doit au contraire s'attacher aux différences.

Elles portent sur les dignités religieuses, les magistratures, les fonctions civiles dont les deux personnages ont été revêtus.

L'un des deux Gamala fut *aedilis sacrorum Volkani* (2); l'autre, *aedilis* et *praetor tertius sacrorum Volcani* (3).

Les inscriptions d'Ostie font connaître avec une suffisante exactitude l'organisation du culte de Vulcain dans cette ville. Il était placé sous la surveillance d'un pontife, qui porte le titre de *pontifex Volcani et aedium sacrarum* (4), et qui semble avoir exercé dans la colonie une direction ou un contrôle sur tout ce qui touchait à la religion (5). C'était la plus haute dignité sacerdotale, et elle paraît n'avoir été confiée qu'aux personnages les plus considérables de la colonie; peut-être même se donnait-elle exclusivement à d'anciens magistrats romains, à des hommes de l'ordre sénatorial (6).

Le pontife était assisté par une hiérarchie de prêtres qui portent les titres de *aedilis* (7), *praetor*. La préture avait trois degrés (8). Il

(1) Mommsen, *l. c.*; Pape, s. v. Γάμαλα.

(2) N° 4, l. 4.

(3) N° 1, l. 3-4.

(4) Marini, *Atti*, p. 408 (Wilmanns, 1720); C. L. Visconti, *Ann. Inst. arch.*, 1868, p. 378, 379; *C. I. G.*, 5997 (Lanciani, *Bullet. Inst. arch.*, 1866, p. 326; Visconti, *op. cit.*, p. 381).

(5) C. L. Visconti, *op. cit.*, p. 378, 379, 381; Henzen, 6029 (Muratori, 158, 1; Guasco, *Inscr. mus. Capitol.*, 390 et 72; C. L. Visconti, *op. cit.* p. 383; Wilmanns, 1735).

(6) M'. Acilius Priscus Egrilius Plarianus, qui fut pontife de Vulcain, avait exercé la fonction prétorienne de *praef. aerari militaris* (Marini, *Atti*, p. 408); M. Antius Crescens Calpurnianus s'intitule *V(ir) C(larissimus)* (*Ann. Inst. arch.*, 1868, p. 379).

(7) Le titre complet est *aedilis* ou *praetor sacris Volcani faciundis* (Henzen, 5987; Orelli, 1381); il s'abrége en *aedilis*, *praetor sacrorum Volcani*.

(8) Or., 1381, 2205; Henzen, 7011 (*Giorn. arcadico*, 1828, XXXV, p. 215); *Praetor primus*, Or., 2204 (Marini, *Iscr. Alb.*, p. 56; Morcelli, *Stil.*, II, p. 54); *Praetor*

n'est pas douteux que l'édilité ne fût inférieure à la préture. Pour justifier cette conjecture, il suffirait de remarquer que tel est l'ordre de succession de l'édilité et de la préture dans la constitution romaine, sur le modèle de laquelle furent organisés municipes et colléges et à laquelle ont été empruntées ces dénominations. L'examen des inscriptions conduit au même résultat. A. Fabius Felicianus, mort à dix-huit ans sans avoir obtenu aucune magistrature, fut *aedilis Volcani* (1); le titre de *praetor*, sauf une seule exception, et cela dans une inscription dédicatoire où la série des titres peut être incomplète (2), est porté par des personnages qui ont obtenu les honneurs municipaux, et qui ont exercé en outre d'autres sacerdoces ou qui ont le rang de chevaliers romains. Enfin dans les inscriptions (3) où les titres d'édile et de préteur sont réunis, celui-ci occupe toujours la seconde place, c'est-à-dire la plus haute.

Il faut de deux choses l'une : ou que les deux inscriptions appartiennent à deux personnages distincts, ou que celle qui mentionne les honneurs les plus élevés soit aussi la plus récente. Or l'inscription 4, qui est certainement postérieure à la mort de Gamala, puisqu'elle rappelle les honneurs funèbres qui lui furent décernés par les décurions reconnaissants, est précisément celle qui n'indique que le titre inférieur de *aedilis sacrorum Volcani*.

Il est vrai que Marini (4) propose de corriger et de lire [PR]AE(T) au lieu de AED; mais tous les recueils d'inscriptions donnent unanimement la leçon AED; et aucun, sauf celui de Gori, ne présente de lacune au commencement de la ligne 4. On doit donc lire AED(*ilis*).

M. Visconti (5) remarque que l'on a pu ajouter, quand Gamala fut mort, plus ou moins longtemps après la rédaction première, les deux dernières lignes relatives aux funérailles. C'est une hypothèse gratuite, et qui laisse d'ailleurs subsister entières d'autres difficultés.

On lit dans l'inscription n° 1 : « *decurioni adlecto decurionum decreto infants* (6) » (*sic*); dans l'inscription n° 4 : « *decurionum decreto allecto gratis decurioni* ».

L'adlection gratuite était un honneur décerné seulement en recon-

secundus, Gruter, 318, 6, 398, 7; cf. Marini, *Atti*, II, p. 357; *Prae tertius*, inscr. n° 1, l. 3-4

(1) Orelli-Henzen, 5987.

(2) Orelli, 1381.

(3) Or., 1381, inscr. n° 1.

(4) Marini, *Iscriz. alb.*, p. 58, n° 5.

(5) C. L. Visconti, *Ann. Inst. arch.*, 1857, p. 332.

(6) La lecture est certaine.

naissance de services rendus, soit par l'*adlectus* lui-même (1), soit par sa famille (2). Elle dispensait du payement de la *summa honoraria*. Aussi ne manque-t-on jamais de mentionner sur les inscriptions ce privilége quand on en a été honoré (3).

Il arrivait plus rarement encore que les impubères fussent *adlecti;* les familles depuis longtemps illustrées avaient seules le crédit d'obtenir pour leurs enfants cette faveur (4), et l'on n'avait garde de l'oublier. Si donc il n'y est pas fait allusion dans l'inscription n° 4, c'est qu'elle n'avait pas été accordée au personnage en l'honneur de qui ce monument fut érigé; et, si elle ne lui avait pas été accordée, ce Lucilius Gamala ne saurait être confondu avec celui de l'inscription n° 1.

En continuant cet examen comparatif, on rencontre dans les deux *cursus* le pontificat, puis les deux dignités équivalentes par le rang, mais très-différentes dans la forme :

N° 1. *Duumvir praefectus Lucii Caesaris Augusti filii censorius* (?).

N° 4. *Duumvir censoriae potestatis quinquennalis in comitiis factus.*

Les deux personnages furent *duumviri* l'année du lustre, et firent les fonctions de censeurs; mais l'un d'eux les exerça en son nom; l'autre, au lieu et place de Lucius Caesar; l'un, en vertu de l'élection populaire; l'autre, par délégation du prince qui était le véritable titulaire. Il y a contradiction absolue entre ces deux modes de désignation, et l'on doit supposer que les deux magistratures appartiennent à la carrière de deux personnages différents, à moins qu'elles ne se soient succédé dans le *cursus* d'un même personnage.

Mais, quelques rapports chronologiques qu'on établisse entre les deux inscriptions, il est impossible d'en concilier sur ce point les détails. Suppose-t-on l'inscription n° 4 la plus récente des deux, on y doit retrouver le titre *praefectus Lucii Caesaris*. Quand l'empereur ou quelque prince de sa famille était nommé duumvir (5) dans quelque

(1) Je me borne à citer des inscriptions d'Ostie : C. L. Visconti, *Ann. Inst. arch.* 1859, p. 242; Wilmanns, 1725 *a*.

(2) Cardinali, *Dipl. imp.*, 327 (Henzen, 7172).

(3) Au sujet de la *summa honoraria*, voir Marquardt, *Rœm. Staatsverwalt*, I, p. 499-501. On trouve des exemples de décurionat gratuit dans Orelli-Henzen, 1971, 5330, 4047, 3816, 6616.

(4) L'exemple de Gamala est unique à Ostie; on trouve de même à Pompéi un décurion de six ans; un autre de quatre ans à Amiterne, etc. (Orelli-Henzen, 3745, 3747).

(5) Cela arrivait assez fréquemment. Voir, par exemple, Spart., *Hadr.*, 19; Zumpt, *Comm. epigr.*, p. 56 et suiv.; Marini, *Arvali*, p. 175, 419; Borghesi, Œuvres, I, p. 490; VI, 315; Marquardt, *Rœm. Staatsv.*, I, p. 493.

ville, il se faisait représenter par un citoyen de la ville, qu'il désignait lui-même et qui devait à ce choix la préséance sur son collègue dans le duumvirat. De là vient qu'on était fier du titre de *praefectus* et qu'on aimait à s'en parer; on ne saurait admettre qu'il ait été omis par mégarde. Le supprimer, c'eût été se faire tort à soi-même d'un honneur très-envié et manquer de respect au prince.

Le monument 1 est-il, au contraire, postérieur à l'autre, il est incomplet. En effet, Lucilius Gamala n'a pu, pour les raisons données plus haut, être *praefectus* de Lucius Caesar dans le duumvirat quinquennal mentionné par l'inscription n° 4. Pour faire place à cette magistrature, force est de supposer que Gamala fut deux fois duumvir, d'abord à l'élection, ensuite à la désignation de Lucius Caesar. Or cette double gestion n'est nulle part indiquée.

Restent, pour épuiser la liste des honneurs, les fonctions de *curator publicae pecuniae*, d'une part; et de l'autre, celles de *curator tabularum et librorum*.

On trouve assez fréquemment dans les municipes ou colonies des *curatores publicae pecuniae* (1); mais je ne connais pas d'autre exemple d'un titre aussi complet que celui de Lucilius Gamala. Ce titre a l'avantage de nous instruire non-seulement sur la nature, mais aussi sur l'étendue des attributions de ce fonctionnaire (2). Il était en possession d'une sorte de plein pouvoir sur les finances de la colonie, en tout ce qui concerne non-seulement la perception, mais aussi l'emploi des revenus publics, et par suite exerçait une action ou du moins un contrôle sur toutes les entreprises et travaux publics. Aussi la *cura pecuniae publicae* est-elle quelquefois réunie à la *cura operum publicorum*, par exemple à Sutrium, et à Tibur (?), mais dans une inscription suspecte (3).

Peut-être retrouve-t-on ici sous un autre nom la *cura kalendarii* fréquemment mentionnée dans les inscriptions (4), et qui paraît ne pas avoir existé à Ostie. Les *kalendaria* étaient des registres de comptes en partie double où figuraient en regard les unes des autres

(1) Orelli, 2390, 3156, 3976 ; à Saint-Remy (Glanum Livium), un *curator peculii rei publicae Glanicorum*, ib. 200.

(2) Ces attributions ont les plus grands rapports avec celles des *curatores* donnés aux cités par les empereurs, et qui étaient chargés de contrôler l'administration des municipes et particulièrement l'administration financière. Voir Marini, *Atti*, p. 780, 786-7 ; Henzen, *Ann. Inst. arch.*, 1851, p. 1-35.

(3) Orelli, 3807, 113 (?) ; cf. Marini, *Iscr. alb.*, p. 56.

(4) Orelli-Henzen, 62, 2391, 3940, 4491, 7064, 7171 ; deux autres *curatores kalendarii* nommés par des empereurs, 4006, 4007.

les entrées et les sorties, un journal des recettes et des dépenses de la cité (1), auxquelles présidait, ainsi que l'indique son titre, le *curator pecuniae publicae* EXIGENDAE *et* ADTRIBUENDAE.

M. Visconti assimile au *curator pecuniae publicae* le *curator tabularum et librorum* qui figure dans l'inscription n° 1 ; et il ne serait pas éloigné de croire que ces deux *curae* sont une même fonction sous deux noms (2). Il serait bien extraordinaire que, sur deux monuments presque officiels et élevés à un même personnage, une charge unique portât un double nom. Il serait également singulier qu'on eût pris soin dans une des deux inscriptions, et négligé dans l'autre, de rappeler que P. Lucilius Gamala fut le premier titulaire de la *cura* qui lui fut confiée, si les deux inscriptions visaient une même fonction. On regardait toujours comme un surcroît d'honneur d'être le premier à recevoir une distinction inaccoutumée, à exercer une charge nouvelle (3).

Aussi bien les attributions du *curator tabularum et librorum* et celle du *curator pecuniae publicae* sont d'une nature très-différente.

La *cura tabularum et librorum* ne se rencontre pas, du moins avec ce titre développé, ailleurs qu'à Ostie.

Le recueil d'Orelli ne contient pas d'autre *curator* de cet ordre que C. Ummidius Quadratus (4), qui fut légat de Tibère, puis de Claude et de Néron, et qui exerça cette curatelle non pas dans un municipe, mais à Rome même. Un autre est connu par une inscription de Suasa (5).

Une inscription publiée par Gruter (6) donnerait lieu de croire que ces curateurs formaient un collége de trois membres.

Sur une autre inscription qui provient des îles Baléares, et qui se

(1) *C. Theod.*, XII, XI, 1, *De curatoribus kalendarii; C. Just.*, XI, 32, 2, *De debitis civitat.* Les particuliers avaient aussi des *kalendaria.*

(2) Visconti, *Ann. Inst. arch.*, 1857, p. 327.

(3) Voir, par exemple, parmi les inscriptions d'Ostie, Fabretti, p. 731, 450 (Gori, *Inscr. Etr.*, I, p. 308, 50; Orelli, 4109, corr. Henz., Orelli, III, p. 451; Wilmanns, 1727), et ailleurs pour d'autres fonctions, Or.-Henz., 6485, 6944.

(4) Orelli, 3128.

(5) Bormann, *Ungedr. lat. Inschr.*, *Programm des gr. Klost.* Berlin, 1871, p. 19.

(6) Gruter, 237,8, « Romae ad Septem Lucernas » (*C. I. L.* VI, 916). M. Mommsen (*St. Recht*, II, 1, p. 545) a réuni les texte et inscriptions relatifs aux *curatores tabularum publicarum* ou *tabulariorum publicorum* de la ville de Rome. Les inscriptions ont été données plus haut ; le seul texte est tiré de Dion Cassius, LVII, 16.

trouve aussi dans Orelli (1), on doit peut-être lire *curator librorum* au lieu de LIBE·OR que donne la copie, d'ailleurs très-fautive; mais la leçon est au moins douteuse.

On peut rapprocher encore la fonction de *curator tabularii censualis* inscrite sur un monument de Tarragone (2). C. Valerius Arabinus, qui en fut revêtu, était, comme P. Lucilius Gamala, un personnage considérable dans sa ville; il avait obtenu toutes les magistratures municipales et le sacerdoce provincial de Rome et d'Auguste.

Le sens des mots *tabulae*, *tabularium*, *tabularius* nous éclaire suffisamment sur les fonctions exercées par Gamala.

M. Visconti restreint trop le sens de *tabulae publicae* en assimilant le *curator tabularum* au *curator kalendarii*. Ce ne sont pas seulement les *tabulae accepti et expensi* (3), registres de comptes. On trouve dans Cicéron le terme *tabulae publicae* appliqué à des dépositions judiciaires (4), aux registres de l'état civil (5), à la correspondance des gouverneurs de provinces (6). Il sert à désigner des lois, des sénatusconsultes (7), en un mot toutes sortes de documents écrits, tous actes publics (8). On dit dans le langage officiel *tabulae proscriptionis*, — *testamenti*, — *alimentariae*, — *censoriae*, — *patronatus*, — *honestae missionis*, etc.

Les *tabulae* constituent donc les archives de la cité; elles étaient déposées dans un lieu appelé pour cette raison *tabularium*. Il y avait un tabularium non-seulement à Rome (9), mais, pour l'ordinaire, dans les municipes (10); souvent dans les colléges (11), et même dans les grandes familles.

On nomme *tabularii* ceux qui rédigent les actes publics; ils dressent les rôles des impositions (12), enregistrent les naissances (13);

(1) Orelli, 166.
(2) Orelli, 155.
(3) Cic., *pro Flacco*, 17-18.
(4) Cic., *pro Sulla*, 14, 15.
(5) Cic., *pro Archia*, 4.
(6) Cic., *in Verrem*, II, II, 43.
(7) Cic., *Phil.*, II, 36; Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 10.
(8) Pauly, *Real Encycl.*, s. v.: « Tabulae publicae alle öffentlichen Akten, Gesetze, und Urkunden, oder Rechnungen. »
(9) Orelli, 3267.
(10) Orelli, 155 ; cf. Cic., *pro Archia*, 4; Just., *Novel. XV*, *praef.* (*Archivum*).
(11) Gruter, 315, 10 ; Orelli, 3245.
(12) *Dig.*, XLIII, 5, 3, § 3; L, 4, 18, § 10.
(13) Capit., *Ant. Ph.*, 9; cf. *Gord.*, 4.

tiennent les archives des provinces et des villes (1), les comptes des revenus de l'empereur (2); et, au moins à une époque très-basse, rédigent les actes privés, les contrats (3). Ce sont en général des affranchis ou des esclaves au moins jusqu'en 401 après J.-C.

Le mot *tabulae* désignait proprement la matière sur laquelle étaient faites les inscriptions, les tablettes enduites de plâtre ou de cire, les plaques de pierre ou de bronze et, par extension, les actes publics qui y étaient gravés. On donnait le nom de *liber* aux autres matières plus souples, écorce d'arbre, papyrus ou parchemin, dont on se servait pour écrire; mais on l'appliquait aussi à l'écrit comme à la matière. On le trouve employé dans tous les sens où l'on se servait du mot *tabulae*, pièces judiciaires, actes de l'état civil, états militaires, archives, édits, etc. (4).

Tabulae et *libri* sont donc deux manières de désigner les actes publics, suivant la matière sur laquelle ils étaient transcrits.

Le *curator tabularum et librorum* n'est pas autre chose que le conservateur des archives municipales (5); il a sous sa garde les actes de la colonie, comme le *curator actorum senatus*, ceux du sénat, et probablement sous sa direction le service des *tabularii* et *librarii* de la colonie.

Il est difficile de dire à quel moment de sa carrière P. Lucilius Gamala obtint cette dignité, et quel rang elle doit occuper dans son *cursus*. Cependant on peut conjecturer, d'après l'inscription de Tarragone (6), qu'elle ne vint qu'après le duumvirat. C. Valerius Arabinus, sur le monument qui lui fut élevé,

OBCVRAM TABVLAR | | CENSVALIS FIDELITER | | AD MINISTRATAM

(1) *C. Theod.*, VIII, II, 5.

(2) Orelli, 2959, 2961, 3354, etc.

(3) *C. Theod.*, XI, 8, 3.

(4) Juven., IX, 84 et schol. *ad loc.*; Veget., II, 7; Plin., *Ep.*, V, 14; cf. *Libri pontificales*, et la fonction *a libris pontificalibus; Scriba a libris pontificalibus;* Mommsen, *I. R. N.*, 6880, 6851.

(5) M. L. Renier, dans une de ses leçons du Collége de France et à propos de l'inscription de C. Ummidius Quadratus, a donné une explication analogue de l'expression *curator tabularum publicarum*. C'est pour lui une variante du titre de *curator actorum*, *ab actis Caesaris*, *senatus*. M. Mommsen pense qu'ils furent institués pour assister l'administrateur de l'*aerarium* dans ses fonctions de conservateur des archives de l'Etat (Mommsen, *St. Recht*, II, 1, 2e aufl., p. 545-546).

(6) Orelli, 155.

porte le titre de : *omnibus honoribus in republica sua functus*. Il avait donc parcouru toute la carrière municipale quand il reçut la *cura tabulari*, charge que tous les exemples précédents nous autorisent à considérer comme analogue à la *cura tabularum et librorum*.

De l'inscription de C. Ummidius Quadratus on ne peut rien conclure, même par analogie, puisque la charge de *curator* n'est pas intercalée à son rang dans le *cursus*, si ce n'est qu'à Rome, comme dans les municipes, cette curatelle ne se donnait qu'à des personnages importants (1).

Un fait, du moins, est certain : c'est la distinction de la *cura pecuniae publicae* et de la *cura tabularum*.

Il n'y a donc de commun entre les deux Gamala que ce qui convient également à tous les citoyens ayant parcouru régulièrement la carrière des honneurs municipaux ; toutes les fonctions moins ordinaires, et par là même plus caractéristiques, sont différentes.

En conséquence, c'est une erreur de s'autoriser des données historiques de l'inscription n° 4 pour dater la première.

Si l'on n'avait pas embrouillé la question en y introduisant cet élément étranger, la solution en eût été beaucoup plus aisée. Le système de M. Visconti ne tient que si l'une des deux inscriptions a été remaniée après la première rédaction, l'autre refaite à un siècle de distance : il est à la fois plus sûr et plus simple de s'en tenir aux indications paléographiques.

TH. HOMOLLE.

Athènes, 1876.

(*La suite prochainement.*)

Ce mémoire était imprimé déjà, quand m'est parvenu le dernier fascicule de l'*Ephemeris epigraphica*, qui contient une étude de M. Mommsen sur les deux inscriptions relatives aux Gamalae. (*Eph. epigr.*, III, IV, p. 319 suiv.)

(1) Il exerça probablement cette curatelle après la questure ; elle est placée à ce rang dans l'inscription de Suasa. Dio, LVII, 16 : τρεῖς βουλευτὰς προεχειρίσθησαν.

UNE

INCANTATION MAGIQUE

CHALDÉENNE

Le document en écriture cunéiforme dont nous publions aujourd'hui une traduction nouvelle est édité dans la planche 7 des *Cuneiform Inscriptions of Western Asia.* Il a été déjà l'objet d'études approfondies de la part de plusieurs assyriologues. J'en ai donné le premier essai de traduction dans mon livre sur *la Magie chez les Chaldéens* (1), essai déjà revisé et amélioré dans mes *Études accadiennes* (2). M. Sayce (3) et le regretté Georges Smith (4) ont ensuite publié tous deux des versions indépendantes. Chacun de ces travaux successifs a fait progresser l'intelligence du texte et a fixé le sens de passages difficiles, rebelles aux premiers efforts. A son tour, M. Friedrich Delitzsch (5), sans produire une traduction intégrale, a fourni quelques très-heureuses explications. Enfin, revenant moi-même sur mes anciennes tentatives, en m'aidant de ce qu'avaient fait les savants distingués que je viens de nommer et aussi du progrès nécessairement acquis par mes études personnelles depuis quelques années, j'ai repris à nouveau l'étude de ce texte important et je crois en avoir mieux compris certains passages. En effet, dans une

(1) P. 59.
(2) T. II, p. 225-238.
(3) *Records of the past*, t. III, 147-151.
(4) *Ancient history from the monuments. Assyria*, p. 18 et suiv.
(5) *G. Schmith's Chaldaische Genesis*, p. 295.

étude aussi neuve que celle de l'assyriologie, et surtout lorsqu'il s'agit de morceaux que leur style poétique et la nature même du sujet dont ils traitent rendent particulièrement difficiles, ce n'est que par une succession d'efforts persévérants que l'on parvient à obtenir un résultat complétement satisfaisant. Un seul philologue ne saurait avoir la prétention d'arriver du premier coup à déterminer avec un égal succès toutes les parties de l'interprétation. Il est bon, il est même indispensable que plusieurs se succèdent dans la tâche, chacun parvenant à son tour à saisir ce qu'un autre n'avait pas bien su comprendre, jusqu'au moment où la traduction, voyant ainsi le nombre des passages obscurs et douteux se restreindre, les difficultés se résoudre d'une manière heureuse, en arrive à ce point où l'on peut désormais la tenir pour définitivement acquise et inébranlable. Je ne crois pas me tromper en pensant que ce point est bien près d'être atteint pour le document magique sur lequel je reviens aujourd'hui. C'est avec une certaine confiance que je soumets au jugement des maîtres de la science assyriologique le résultat de mes *curae posteriores*, car il me semble qu'il n'y a plus qu'un petit nombre de détails de l'interprétation du texte qui pourront être encore contestés et discutés.

L'incantation est destinée à guérir la folie, appelée le plus souvent dans les documents de ce genre « la maladie de la tête », mais désignée également, ici et ailleurs, par le nom assyrien plus précis *ṭe'u*, cf. l'hébreu טעה, « errer ». Cette folie est considérée comme le résultat d'une imprécation, dont il s'agit de détruire les effets funestes au moyen du chant déprécatoire et de l'accomplissement d'une série de rites magiques. Telle est l'économie générale du texte, dont l'importance singulière, au double point de vue de la philologie et de l'archéologie, explique la persistance apportée à l'étudier et à en fixer la traduction.

Philologiquement, le document en question est capital, car aucun autre ne fait toucher du doigt d'une manière aussi évidente la distinction, essentielle quoique méconnue par quelques-uns, entre les textes accadiens et les textes de langue assyrienne sémitique écrits presque exclusivement en idéogrammes. Son examen attentif fournit donc une des plus sûres et des plus complètes réfutations de la théorie qui a prétendu récemment nier l'existence de la langue *accadienne* ou *sumérienne* (comme on voudra l'appeler, car il importe de ne pas élever à l'état de question le débat soulevé sur le point, bien secondaire, de savoir lequel de ces deux noms est le préférable) et chercher dans les textes de cette langue de l'assyrien sémitique,

déguisé sous une sorte de cryptographie idéographique (1). En effet, le document se divise en deux parties bien distinctes : la première où le malade est désigné à la troisième personne, que devait par conséquent réciter sur lui le prêtre-magicien, la seconde où il parle à la première personne et qu'il devait, par suite, prononcer lui-même en accomplissant un certain nombre d'actes rituels, auxquels se rapportent les différentes strophes de cette seconde partie. Les deux ne sont pas rédigées dans le même idiome, circonstance fort instructive et digne de remarque ; le magicien se sert de la langue liturgique, qui dès lors avait cessé d'être un idiome parlé, qui était devenue inintelligible pour le vulgaire et dont la connaissance était un des principaux objets de l'enseignement dans les écoles sacerdotales ; le malade emploie sa langue usuelle, à laquelle on n'attachait aucune idée sacrée et aucune vertu mystérieuse. La première partie est donc en accadien, accompagnée, comme le sont d'habitude les hymnes et les incantations rédigés dans cette langue, d'une version assyrienne interlinéaire, dont la présence était devenue indispensable aux siècles classiques de la culture des pays arrosés par l'Euphrate et le Tigre ; c'est de la même façon qu'aujourd'hui les prêtres de l'église copte ont besoin d'avoir dans leurs missels une traduction arabe, pour comprendre le sens de la liturgie qu'ils récitent. Cette version assyrienne fournit un secours inappréciable, dont nous ne saurions nous passer dans l'état actuel des recherches, pour l'intelligence du texte accadien ; mais si ce guide est encore indispensable, nous sommes en position de le contrôler déjà dans une certaine mesure par une analyse grammaticale rigoureuse du texte original ; nous constatons le caractère assez libre des versions assyriennes et nous pouvons le plus souvent déterminer en quoi elles s'écartent des phrases qu'elles traduisent. La seconde partie du document, comprenant les formules à réciter pour le malade, est exclusivement rédigée en assyrien sémitique ; mais, comme dans les textes astrologiques, on a suivi pour l'écrire le style particulier d'orthographe qui fait prédominer l'expression idéographique, et n'emploie qu'une part très-minime d'éléments phonétiques. Seulement un texte assyrien, écrit d'après ce système d'orthographe

(1) Je demeure toujours convaincu de l'étroite parenté de la langue accadienne ou sumérienne avec les idiomes de la grande famille touranienne et altaïque. Mais il reste beaucoup à faire pour la démonstration de cette parenté, et la question sera sans doute encore longtemps controversée. Celle de l'existence même de la langue est, au contraire, tranchée d'une manière définitive pour tous les assyriologues sans exception.

presque exclusivement idéographique, ne saurait être un seul instant confondu avec un texte accadien ; outre que les éléments phonétiques qui apparaissent de loin en loin déterminent la langue avec certitude, la succession des mots représentés par des idéogrammes est calquée sur l'ordonnance de la phrase sémitique, tandis que dans les textes accadiens l'ordonnance des éléments logiques du discours est absolument autre, révélant à n'en pas douter que l'on est en présence d'un idiome dont le génie grammatical diffère radicalement de celui des langues de Sem.

Ce sont les formules de la seconde partie, celles qui sont placées dans la bouche du malade à guérir, qui constituent le plus grand intérêt archéologique du document. Il n'y a pas là, en effet, seulement une incantation comme on en a tant d'autres exemples. Il y a de plus, ce qui manque d'ordinaire, l'énumération détaillée de tous les rites, de tous les actes qui accompagnent l'incantation. A ce point de vue, le texte que nous traduisons est pour la magie chaldéenne quelque chose d'analogue à ce que sont, pour la magie des peuples classiques, la Φαρμακεύτρια de Théocrite et la VIIIe églogue de Virgile. Le lecteur jugera d'ailleurs lui-même de ce qu'est son importance pour l'histoire des usages aussi bien que pour celle des idées superstitieuses qui tenaient tant de place dans la vie des Babyloniens et des Assyriens, enchaînant tous les actes et faisant peser leur influence sur tous les moments de la vie.

FORMULE DU MAGICIEN.

Incantation.

L'imprécation de malice agit (1) sur l'homme comme un mauvais démon,

le cri qui maudit existe sur lui,

le cri mauvais existe sur lui,

l'imprécation de malice est le moyen de maléfice (qui produit) sa folie.

Cet homme, l'imprécation de malice l'égorge comme un agneau ;

son dieu dans son corps l'opprime ;

sa déesse le charge de sa colère ;

le cri qui maudit le couvre comme un voile et l'écrase de son fardeau.

Silik-moulou-khi (assyr. Maroudouk) l'a secouru ;

(1) Version assyrienne : « existe ».

vers son père Êa, dans sa demeure il est entré et il a dit :

« Mon père, l'imprécation de malice agit sur l'homme comme un mauvais démon. »

Une seconde fois il lui a dit aussi :

« Qu'a fait cet homme? Il ne le sait pas ni comment il se guérira? »

Êa à son fils Silik-moulou-khi (assyr. Maroudouk) a répondu :

« Mon fils, comment ne le sais-tu pas? Comment faut-il que je te l'apprenne?

« Silik-moulou-khi (assyr. Maroudouk), comment ne le sais-tu pas? Comment faut-il que je te l'apprenne?

« Ce que je sais pourtant, toi aussi tu le sais.

« Vas, mon fils Silik-moulou-khi (assyr. Maroudouk),

« du haut des demeures brillantes prends sa main,

« dissipe son mauvais sort, délivre-le du mauvais sort. »

Le mal qui bouleverse son corps,
que ce soit une imprécation de son père,
une imprécation de sa mère,
une imprécation de son frère aîné,
ou bien l'imprécation et la malédiction d'un homme inconnu,
le sortilége, par la parole magique de Êa,
comme un oignon qu'il soit dépouillé !
comme une datte qu'il soit mis en pièces !
comme un nœud qu'il soit dénoué !

Le mauvais sort, Esprit du ciel, conjure-le ! Esprit de la terre, conjure-le !

FORMULES DU MALADE.

I. Comme cet oignon est dépouillé de ses tuniques, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant le dévorera ;
. . . . . .
. . . . . (1)

(1) Ici se trouvent les deux seuls versets qui présentent encore de sérieuses difficultés, à cause des idéogrammes jusqu'à ce jour imparfaitement expliqués et des expressions sans autres exemples connus, qui s'y rencontrent. En voici la transcription, telle qu'on peut la donner :

ina musare la innirisu
ina E u KUR.E la innimmedu.

Ces deux versets doivent se rapporter aux opérations préliminaires de culture de

le sol ne recevra pas sa racine ;
il ne produira pas sa graine et le soleil ne veillera pas sur elle ;
on ne le présentera pas aux fêtes d'un dieu ou d'un roi.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,
l'opération violente, l'indigitation (1), le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,
le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit dépouillé comme cet oignon !
qu'en ce jour le feu brûlant le dévore !
Que le mauvais sort s'en aille, et que, moi, je revoie la lumière !

II. Comme cette datte est mise en pièces, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant la dévorera,
elle ne retournera pas à son régime détaché,
on ne la présentera pas sur les plats d'un roi ou d'un dieu.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,
l'opération violente, l'indigitation, le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,
le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit mis en pièces comme cette datte !
qu'en ce jour le feu brûlant le dévore !
Que le mauvais sort s'en aille, et que, moi, je revoie la lumière !

III. Comme ce nœud est dénoué, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant le dévorera,
ses fils ne retourneront pas à la tige (qui les a produits);
il ne viendra pas (servir) à l'éclat d'un vœu.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,
l'opération violente, l'indigitation, le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,

la plante, que l'on ne fera pas ; mais toutes les traductions que l'on a jusqu'ici proposées sont sûrement inexactes. Je préfère laisser ces versets en blanc en avouant mon impuissance, plutôt que de tenter à mon tour une version qui ne serait que conjecturale et que je ne me verrais pas en état de justifier d'une manière satisfaisante.

(1) Le sort jeté en dirigeant le doigt contre celui que l'on veut en frapper.

le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit dénoué comme ce nœud !
qu'en ce jour le feu brûlant le dévore !
Que le mauvais sort s'en aille, et que, moi, je revoie la lumière !

IV. Comme cette laine est déchirée, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant la dévorera ;
elle ne retournera pas sur (le dos de) son mouton ;
elle ne sera pas présentée pour le vêtement d'un roi ou d'un dieu.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,
l'opération violente, l'indigitation, le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,
le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit déchiré comme cette laine !
qu'en ce jour le feu brûlant le dévore !
Que le mauvais sort s'en aille, et que, moi, je revoie la lumière !

V. Comme cette banderole est déchirée, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant la dévorera ;
elle ne retournera pas au sommet de sa hampe ;
elle ne viendra pas (servir) à l'éclat d'un vœu.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,
l'opération violente, l'indigitation, le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,
le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit déchiré comme cette banderole !
qu'en ce jour le feu brûlant le dévore !

VI. Comme cette étoffe foulée est déchirée, ainsi sera du maléfice.
Le feu brûlant la dévorera ;
le foulon ne la teindra pas pour en faire une couverture,
elle ne sera pas présentée pour le vêtement d'un roi ou d'un dieu.
L'homme qui a jeté le mauvais sort, son fils aîné, sa femme,

l'opération violente, l'indigitation, le maléfice par écrit, les malédictions, les péchés,
le mal qui est dans mon ventre, dans mes chairs, dans mes plaies,
que (tout cela) soit déchiré comme cette étoffe foulée !
Que le mauvais sort s'en aille, et que, moi, je revoie la lumière !

François LENORMANT.

LA GAULE

DE 511 A 561

Si l'on connaît assez bien les limites de l'empire franc à la mort de Clovis, on n'a que des notions assez vagues sur le partage qui en fut fait alors entre les quatre fils du roi défunt. Chacun des nouveaux royaumes était composé d'un certain nombre de cités, réunies sans aucun souci des anciennes circonscriptions provinciales ou des limites naturelles, et formait même plusieurs groupes séparés les uns des autres par des territoires appartenant à un tétrarque différent. La partie de la Gaule soumise aux Francs antérieurement à la guerre de 507, cette portion de notre sol que l'on désignait spécialement au VIe siècle sous le nom de France, *Francia*, fut cependant l'objet d'une division plus régulière : c'est dans la *Francia* que chacun des fils de Clovis eut son siége royal, autour duquel s'arrondissait la partie la plus appréciée peut-être de son royaume; les contrées d'outre-Rhin passèrent tout entières, malgré leur importance territoriale, aux mains de Théoderic, l'aîné des fils du conquérant franc. L'Aquitaine, c'est-à-dire la partie de la Gaule comprise entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et les Cévennes, l'Aquitaine récemment conquise sur les Wisigoths, semble avoir été partagée entre les quatre frères, qui auraient ainsi traité la région d'outre-Loire comme un domaine dont chaque roi désirait avoir sa part, surtout sans doute à cause de ses vignobles fameux.

L'état de choses créé par le partage de 511 était une menace pour l'avenir de la puissance franque, dans le cas où une étroite union cesserait de régner entre les quatre nouveaux souverains qui avaient toujours en face d'eux, dans la Gaule, les Bourguignons et les Goths : les Bourguignons encore gouvernés par le vieux Gondebaud, l'oncle de Clotilde, et dont la domination était demeurée intacte depuis Langres jusqu'à la Durance, depuis les Cévennes jusqu'aux Alpes;

les Goths, dont les possessions en Gaule se réduisaient alors à la Narbonnaise, Toulouse exceptée, et à la Provence. Pendant les treize années qui suivirent la mort de Clovis, l'union des quatre rois paraît n'avoir pas été troublée, et leur prestige s'en accrut de telle sorte qu'Amalaric, le fils et le successeur d'Alaric, l'adversaire de Clovis, rechercha leur alliance et obtint la main de leur sœur. L'un des ennemis héréditaires neutralisé tout au moins pour un moment, la reine Clotilde excita ses trois fils, Clodomir, Childebert et Clotaire, à la guerre contre les Bourguignons, prétendant venger sur les fils de Gondebaud la mort de son père et de sa mère (523). La guerre fut un désastre véritable pour la Bourgogne : le roi Sigismond, fait prisonnier avec sa femme et ses enfants, trouva un bourreau dans Clodomir, qui parvint à entraîner, en 524, contre les restes de la nation bourguignonne, son frère aîné Théoderic que Clovis avait eu d'une femme autre que Clotilde. Cependant Théoderic était le propre gendre de Sigismond; mais c'était seulement par de tels sacrifices que pouvait être maintenue la prédominance des Francs.

Clodomir trouva la mort dans cette seconde compagne contre les Bourguignons, qui, pour une dizaine d'années encore, conservèrent un peu d'indépendance. Le royaume d'Orléans, l'un des quatre États démembrés du royaume de Clovis, devait être lui-même partagé en trois lots, car Clodomir laissait trois fils en bas âge. Ce fait démontrait le péril contenu en germe dans un système de partage qui, appliqué d'une manière régulière, aurait infailliblement amené en quelques générations l'anéantissement complet de la puissance franque.

Childebert et Clotaire comprirent-ils l'imminence du péril, ou bien la convoitise fut-elle leur unique conseillère lorsqu'ils décidèrent la mort des fils de Clodomir dont Clotilde réclamait instamment l'élévation à la royauté? On l'ignore; toujours est-il que le royaume d'Orléans fut partagé entre eux et Théoderic, non pas cependant de façon à amener un groupement meilleur des territoires soumis à chacun des rois survivants. L'enchevêtrement des trois royaumes francs s'accrut même à la suite du partage de la Bourgogne définitivement vaincue (534) et de celui de la Provence cédée par les Ostrogoths (536).

Cependant la mort de Childebert (558), qui suivit à trois années de distance la disparition de Théodebald, le petit-fils de Théoderic, dont Clotaire avait seul recueilli l'immense héritage, rétablit pour un moment l'unité de la monarchie franque. Quand Clotaire fut descendu à son tour dans la tombe, on put croire tout d'abord que, s'ils n'écartaient pas les périls fatalement attachés au morcellement d'un

empire, les fils de Clotaire garderaient au moins une certaine mesure dans le fractionnement des provinces méridionales qui attribuait à plusieurs d'entre eux une partie de ces contrées éloignées du centre de leur domination; mais, à la suite de la mort de Charibert (567) et du partage de ses États entre les trois rois survivants, on vit bientôt reparaître ce bizarre luxe d'enclaves qui avait distingué les royaumes de Théodebert, de Childebert et de Clotaire; et, cette fois, il fut la cause de luttes acharnées, qui coûtèrent la vie à plus d'un prince du sang mérovingien.

On conçoit quel est l'embarras du géographe qui, en face d'un tel système de partage, cherche à reconstituer, à l'aide des rares documents contemporains, la carte de la Gaule franque sous les fils de Clovis, sous ceux de Clotaire, ou à l'époque du traité d'Andelot (587). Aussi les historiens qui ont consacré quelques mots à la géographie du VIe siècle sont-ils arrivés le plus souvent à des résultats que ne viennent pas toujours corroborer les textes de l'époque mérovingienne. Il nous a donc fallu, le plus souvent, renoncer à discuter leurs opinions, et nous borner conséquemment à asseoir notre étude sur les historiens, les hagiographes, les diplômes, les chartes, les conciles et les monuments épigraphiques.

Si l'on en croit Grégoire, dont l'*Historia Francorum* forme une solide base de discussion pour la question qui nous occupe, le partage de l'empire franc à la mort de Clovis et le partage de la Gaule, cinquante ans plus tard, entre les quatre fils de Clotaire, auraient un grand nombre de points de contact : « Le roi Clovis étant mort, dit notre auteur, ses quatre fils, c'est-à-dire Théoderic, Clodomir, Childebert et Clotaire, prirent possession de son royaume, en le partageant entre eux par portions égales (1). » Ailleurs, à propos du partage de 561, le même auteur s'exprime ainsi : « Les quatre fils de Clotaire, c'est-à-dire Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert, firent entre eux un partage régulier. Le sort donna à Charibert le royaume de Childebert et Paris pour siége principal; à Gontran, le royaume de Clodomir et Orléans pour siége; à Chilperic, le royaume de son père Clotaire et pour capitale Soissons; à Sigebert, le royaume de Théoderic et pour siége Reims (2). » Cependant, malgré de si nettes paroles et l'identité à peu près certaine des siéges royaux, il est impossible d'admettre avec dom Vaissete (3), l'abbé Lebeuf et

(1) *Historia Francorum*, l. III, c. I.
(2) *Ibid.*, l. IV, c. XXII.
(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 256 et 674.

d'autres savants éminents, une correspondance étroite entre les royaumes de 511 et ceux de 561, par la raison bien simple que tout le bassin du Rhône, c'est-à-dire le royaume bourguignon de 511, ayant été définitivement soumis par les Francs en 534, dut figurer dans le partage de 561. Il importe donc de traiter séparément les États formés par chacun de ces partages.

I

ROYAUME DE CLODOMIR.

(511-524)

Le royaume de Clodomir ayant disparu après treize ans d'existence, il convient de dire tout d'abord le peu que l'on sait de certain sur son étendue.

La capitale du royaume de Clodomir était Orléans, si l'on en croit l'*Historia epitomata* (1), dont le témoignage est corroboré sur ce point par celui de Grégoire, suivant lequel le partage de 561 dévolut à Gontran le royaume de Clodomir avec Orléans pour siége (2). Au reste, la possession de la *civitas Aurelianorum* par Clodomir est prouvée par le fait de la déportation de Sigismond, qui fut mis à mort sur l'emplacement du village actuel de Saint-Sigismond (3) (Loiret). Tours est, après Orléans, la seule ville que l'on puisse avec assurance attribuer au royaume de Clodomir : ce prince en conféra l'évêché à Ommatius, qui le gouverna de 521 à 526 (4). On tire de Grégoire la preuve que Tours appartint ensuite à Clotaire, tandis que les conciles démontrent qu'Orléans passait alors à Childebert, de sorte qu'on pourrait ajouter foi à la réalisation du partage égal du royaume de Clodomir entre ses deux frères germains. C'est là tout ce qu'il y a de positif sur le premier royaume d'Orléans ; mais certaines considérations, tirées surtout de la composition des États voisins, permettent de désigner avec quelque certitude les cités qui formèrent avec Orléans et Tours le gros du royaume de Clodomir.

La Touraine et l'Orléanais représentent un peu plus du tiers de la

(1) *Fredegarii Historia Francorum epitomata*, c. XXX.

(2) *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.

(3) Ce lieu, dépendant alors du *vicus Columna*, fut d'abord connu sous le nom de « Puits-Saint-Sigismond ».

(4) *Historia Francorum*, l. III, c. XVII.

partie du pays que les Francs possédaient alors sur le cours de la Loire, et, ce qui plus est, le tiers moyen. Cette circonstance, unie aux exigences stratégiques qui ne durent pas être complétement sacrifiées lorsqu'on composa la partie principale de chacun des nouveaux États, permet d'attribuer au royaume d'Orléans tous les pays francs arrosés par le grand fleuve central de la Gaule.

Ainsi, la cité d'Auxerre, située sur la rive droite de la Loire, entre le royaume de Bourgogne et la cité d'Orléans, devait obéir à Clodomir, sous peine de n'avoir aucun lien direct avec celui des autres royaumes francs dont elle aurait alors dépendu. La cité de Sens a dû faire également partie du royaume d'Orléans, et ce serait à la suite du partage de cet État entre les frères de Clodomir qu'elle aurait elle-même été divisée en deux portions, l'une avec la ville épiscopale rattachée au royaume de Théoderic, l'autre, comprenant Melun et Château-Landon, attribuée au roi de Paris. La possession du Blésois, pays placé à cheval sur la Loire, entre la cité d'Orléans et celle de Tours, doit être nécessairement attribuée à Clodomir, à qui elle était nécessaire pour maintenir les communications par voie de terre ou par voie d'eau entre la capitale et l'une des plus importantes villes de son royaume ; or, le Blésois représentant la partie la plus méridionale de l'immense cité de Chartres, il nous paraît qu'on a quelque chance d'être exact en donnant la *civitas Carnotum* tout entière au roi d'Orléans, en partant de ce principe que ce ne sont pas les partages primitifs entre les fils de Clovis et de Clotaire qui semblent avoir produit les premiers fractionnements des cités entre les princes francs, mais bien les partages subséquents motivés par la mort de l'un des quatre frères. L'Anjou, que la Loire traverse après sa sortie de Touraine, appartint probablement, de 511 à 524, au même roi que cette dernière province : cette opinion trouve une sorte de confirmation dans le fait que la cité d'Angers fit plus tard partie des États de Théodebert et de Théodebald, formant ainsi une enclave fort éloignée des principaux groupes territoriaux du royaume de Metz, enclave qui porte la marque évidente d'un partage secondaire. Les cités de Nantes et de Poitiers, entre lesquelles coule ensuite la Loire avant de tomber dans l'Océan, ont dû compléter vers l'ouest le royaume d'Orléans, et les érudits qui ont le plus récemment étudié les partages de la Gaule au VIe siècle accordent volontiers que Poitiers partageait déjà, de 511 à 524, le sort de Tours, parce que, disent-ils (1), ces deux villes furent depuis constamment unies sous

(1) Bonnell, *Die Anfænge des karolingischen Hauses*, p. 199; Baillet, *Histoire du*

la domination successive de Clotaire, de Charibert, de Sigebert, de Chilperic, de Gontran et de Childebert II, qui faisaient gouverner ces régions par un seul et même duc. A ces différentes cités, on peut joindre avec quelque raison le Berry, situé au sud de l'Orléanais, confinant d'une part, vers l'ouest, à la Touraine, et limité d'autre part, vers l'est, par la Loire, qui le séparait de la cité d'Auxerre; mais nous pensons que le texte de Grégoire relatif à un événement de l'année 530, texte où il est dit que la cité de Bourges était « alors » du royaume de Childebert, ne doit pas être employé, comme il l'a été par M. Bonnell, pour prouver que le roi de Paris possédait le Berry en vertu d'un récent partage (celui du royaume de Clodomir), car les mots « tunc temporis », dont l'historien des Francs s'est servi en cette occasion, sont là simplement pour marquer une opposition entre les possesseurs de Bourges, au temps où écrivait l'évêque de Tours, et le prince qui y était obéi en 530.

En dehors de ces neuf cités : Sens, Auxerre, Bourges, Orléans, Chartres, Tours, Angers, Nantes et Poitiers, nous ne voyons aucune circonscription qu'on puisse joindre avec quelque vraisemblance aux États de Clodomir. Quelle raison de placer le Mans, avec l'abbé Lebeuf (1) et M. Aug. Baillet (2), au nombre des cités dépendant du royaume d'Orléans? Aucune, à notre avis; car Clodomir possédait le cours de la Loire franque sans avoir besoin de la *civitas Cenomannorum*. Objectera-t-on que cette circonscription fait partie du bassin de la Loire? Nous répondrons à cela que la géographie physique ne joua qu'un rôle fort effacé dans les partages de l'empire franc, et que cette raison, si elle était prise en considération, devrait faire également attribuer à Clodomir le Limousin et l'Auvergne, qui font aussi partie du bassin ligéritain; or, on sait que l'Auvergne obéissait à Théoderic dès l'année 515, et quant au Limousin, si un historien allemand, M. Bonnell (3), s'est montré disposé à en favoriser Clodomir, ce paraît être uniquement dans le but de donner à Théoderic un lot équitable dans le partage des possessions aquitaniques de son frère défunt. Enfin, si même il était certain que les quatre fils de Clovis eurent chacun une part dans les provinces du sud-ouest de la

royaume d'Orléans, p. 267-268, du tome V des *Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans*.

(1) *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France...*, p. 84-85.

(2) *Histoire du royaume d'Orléans*, p. 264.

(3) *Die Anfænge des karolingischen Hauses*, p. 199-200.

Gaule, ce serait sans indice aucun qu'on donnerait au roi d'Orléans la Novempopulanie, dont la métropole, Eauze, faisait partie du royaume d'Austrasie en 549 (1).

L'abbé Lebeuf se croit obligé de reconnaître que Clodomir possédait quelques domaines enclavés dans les États de ses frères (2) : il s'appuie sur la Vie de saint Remy, écrite par Hincmar, au milieu du IXe siècle seulement, ouvrage où l'on lit en effet que Clodoald, fils de Clodomir, ayant reçu les ordres, obtint plus tard de ses oncles une part d'héritage (*partem hereditatis*) et qu'il légua Douzy en Mouzonnais à l'église de Reims, Reuilly en Berry à l'abbaye de Saint-Denis, et Nogent (aujourd'hui Saint-Cloud) à l'église de Paris (3). Mais les mots *pars hereditatis* n'ont certainement pas, chez un auteur postérieur de trois siècles aux événements qu'il raconte, la valeur précise que chacun leur reconnaîtrait s'ils étaient employés par un contemporain : sous la plume d'Hincmar, ils signifient seulement une dotation quelconque, une indemnité accordée au prince dépossédé. Il est probable, du reste, que les oncles de Clodoald ne s'attachèrent nullement à lui donner quelques-uns des domaines qui avaient appartenu à son père ; ne serait-il pas étrange, en effet, que le roi d'Orléans ait possédé le domaine de Nogent, à deux lieues de Paris, le siége royal d'un de ses frères ? Nous ferons les mêmes observations au sujet de Douzy, localité de la *civitas* de Reims, située sur les confins des territoires de Trèves et de Verdun, c'est-à-dire au centre même du royaume d'Austrasie.

On trouve encore, dans les travaux de l'abbé Lebeuf, diverses hypothèses sur l'extension du royaume de Clodomir vers la Bourgogne ; mais ces hypothèses reposent uniquement sur le refus de voir un évêque de Nevers dans l'*episcopus Nivernensium* du concile bourguignon d'Epaone en 517 (4), et sur une sorte d'identité établie entre le royaume de Clodomir et celui de Gontran, auquel échut, en

(1) M. Baillet (*Histoire du royaume d'Orléans*, p. 264 et 276) ne parle de la Novempopulanie que sous une forme entièrement dubitative.

(2) *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps...*, p. 87 à 90.

(3) « His ita gestis, filius Chlodomiri filii Chludowici regis, nomine Chlodoaldus... in clericum se totondit et, processu temporis vitæ ac religionis suæ merito, partem hereditatis a patruis regibus obtinuit. De qua Duziacum villam in pago Mosomagensi cum appendiciis suis sancto Remigio ac Remensi ecclesiæ tradidit, et villam Ruilliacum in pago Biturico sancto Dionysio delegavit. Villam vero Novientum in pago Parisiaco, cum omnibus ad se pertinentibus, matri ecclesiæ Parisius civitatis, ubi presbyter extitit ordinatus, donavit. » (Bouquet, t. III, p. 380.)

(4) *Dissertation dans laquelle on recherche*, etc., p. 54-56.

561, le siége royal d'Orléans ; identité qu'une étude un peu attentive des deux grands partages de l'empire franc ne permet pas d'admettre.

Il ne reste plus guère maintenant qu'à terminer l'étude qui précède en indiquant le sort de chacune des cités que nous plaçons dans le royaume de Clodomir, à la suite du partage de cet État entre Childebert, Clotaire et Théoderic. Rappelons à ce propos qu'en assignant à Théoderic une part dans la dépouille des fils de Clodomir, nous sommes en contradiction avec Grégoire, suivant lequel Childebert et Clotaire se seraient partagé, en tenant la balance égale (*æqua lance*), le royaume de leur frère (1) ; mais les paroles de l'historien des Francs venant ici immédiatement après le récit du meurtre des fils de Clodomir, auquel Théoderic n'avait pas participé, on comprend qu'il ait oublié de noter une circonstance que les documents nous paraissent indiquer formellement.

Childebert eut pour sa part de l'héritage de Clodomir une fraction de la cité de Sens formée de Melun et de Château-Landon ; Bourges, bientôt conquis, semble-t-il, par Théoderic ; Orléans et Chartres.

Clotaire reçut Tours et la cité de Poitiers, si importante au point de vue territorial.

Théoderic devint possesseur de la cité de Sens, dont une partie était passée à Childebert ; on lui donna aussi Angers. La composition du royaume d'Austrasie après le partage de la Bourgogne ne permet guère de croire que la cité d'Auxerre ait pu être donnée à un autre prince qu'à Théoderic.

Quant à Nantes, nous ne savons à qui l'attribuer ; car, par suite du partage des États de Clodomir, son territoire confinait aux États de Childebert (Bretagne), de Théoderic (Angers) et de Clotaire (Poitiers).

II

ROYAUME DE THÉODERIC, DE THÉODEBERT ET DE THÉODEBALD.

(511-555)

Théoderic, l'aîné des fils de Clovis, qui, dès 508, avait soumis l'Auvergne et les pays limitrophes à la domination franque, eut la meilleure part dans l'héritage paternel. Il paraît être le seul des

(1) « Hi quoque regnum Chlodomeris inter se æqua lance diviserunt. » (*Hist. Francorum*, l. III, c. XVIII.)

quatre frères dont le pouvoir s'étendit sur la Germanie, et il put ainsi s'immiscer dans les affaires de la Thuringe. Le roi de ce pays, Hermenfrid, l'associa à une guerre de spoliation contre son frère Berthaire, et, peu de temps après, Théoderic, mécontent de son allié, réduisait la Thuringe en province franque (1).

Le royaume de Théoderic subsista de 511 à 555, gouverné successivement par ce prince, par Théodebert, son fils, et par Théodebald, son petit-fils. Il s'accrut considérablement vers la fin du règne de Théoderic et le commencement de celui de Théodebert, le plus grand des successeurs de Clovis, grâce à diverses circonstances telles que la guerre contre les Wisigoths dans le midi de la Gaule, le meurtre des fils de Clodomir, la conquête du royaume de Bourgogne, et la cession de la Provence par les Ostrogoths. C'est au royaume de Metz, sous le règne de Théodebert (534-547) ou sous celui de Théodebald (547-555), que se rapportent la plupart des indications éparses dans les historiens, dans les Vies des saints ou dans les Conciles, et c'est cet État que nous allons chercher à reconstituer en nous aidant de ces documents.

En Gaule, la domination du roi de Metz s'étendait sur presque tout le bassin du Rhin. Grégoire nous apprend qu'il possédait Cologne (2), Zülpich (3), Trèves, dont Théodebert faisait souvent sa résidence (4), Metz (5) et Verdun (6). Les bouches du Rhin, comprises peut-être alors dans la cité de Cologne, faisaient aussi certainement partie du royaume austrasien, car c'est là qu'on doit chercher le pays envahi par le roi danois Clochilaic (7). Théoderic dominait en outre sur une partie de l'ancienne Gothie, sur l'Auvergne (8), à Cahors (9), à Limoges (10), et ses États confinaient à la Septimanie; aussi tenta-t-il de soumettre cette province wisigothe. Il y envoya, à cet effet, son fils Théodebert, qui porta les armes victorieuses des Francs jusque

(1) *Historia Francorum*, l. III, c. I., VII et VIII.

(2) *Vitæ patrum*, c. XII, § 2.

(3) *Historia Francorum*, l. III, c. VIII. Zülpich, le *Tulbiacum* des auteurs latins, est qualifié *civitas* par Grégoire; mais il fut depuis rattaché à la cité de Cologne, dont il faisait originairement partie.

(4) *Vitæ patrum*, c. VI, § 2; c. XVII, § 1 et 2.

(5) *Historia Francorum*, l. IV, c. VII. Cf. *Fredegarii Historia Francorum epitomata*, c. XXX.

(6) *Historia Francorum*, l. III, c. XXVI et XXXIV.

(7) *Historia Francorum*, l. III, c. III.

(8) *Ibid.*, l. III, c. IX et XII; l. IV, c. VI, VII, IX, XIII, XVI et *alias*.

(9) *Ibid.*, l. III, c. XII.

(10) *Ibid.*, l. X, c. XXIX.

sur le territoire de Béziers (1); cependant cette ville, si tant est qu'elle tomba au pouvoir des Francs, ne tarda pas à leur être enlevée. Il n'en fut pas de même de Lodève, d'Alais et d'Uzès, qu'on sait avoir été incorporés alors au royaume de Metz. A en juger par quelques paroles de Grégoire, on doit aussi compter Arles au nombre des conquêtes éphémères de Théoderic sur les Goths (2); mais il est impossible au géographe historien de tenir compte de ces mutations continuelles de territoire.

Les autres historiens ou chroniqueurs du VIe siècle constatent que Théodebert concourut, en 534, au partage de la Bourgogne conquise sur les Bourguignons, et, en 537, à celui de la Provence cédée par Vitigès.

On sait aussi que Châlons-sur-Marne faisait partie des États de Théoderic, car c'est là que ce prince décréta la rédaction des codes franc, allemand et bavarois, comme on l'apprend du prologue même de la loi bavaroise (3).

Les Vies des saints permettent de constater la domination de Théoderic et de ses deux successeurs sur diverses cités de la Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine. La Vie de saint Thierry, abbé du Mont-d'Or, nous apprend, par exemple, que le fils aîné de Clovis possédait Reims (4), et on a cru trouver, dans la Vie de saint Phal, la preuve que Troyes lui obéissait également (5). La Vie de saint Jean de Réomé montre que l'autorité de ce prince était reconnue dans le Tonnerrois, c'est-à-dire dans la partie la plus occidentale de la *civitas*

(1) Les châteaux de Dio et de Cabrières, dont Théodebert (*ibid.*, l. III, c. XXII) se rendit maître, dépendaient de la *civitas Biterrensium*.

(2) Lors de la mort de Théoderic (534), son fils Théodebert retenait des otages de la ville d'Arles, que les Goths venaient d'envahir de nouveau (*Historia Francorum*, l. III, c. XXIII).

(3) Pertz, *Leges*, t. I, p. 259.

(4) *Vita sancti Theoderici, abbatis Remensis*, c. XI (apud Mabillon, *Acta SS. ord. Bened.*, sæc. I, p. 68). Le roi Théoderic donna au saint abbé les domaines de Vendières et de Jouy, au pays de Reims (*ibid.*, c. XII; cf. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiæ*, l. I, c. XXIV).

(5) Saint Phal, qui était né en Auvergne, fut emmené prisonnier par l'armée de Théoderic à la suite de la révolte fomentée par Arcadius vers 530, puis racheté par saint Aventin, solitaire des environs de Troyes (*Vita sancti Fidoli*, c. V, apud Mabillon, sæc. I, p. 197). La Vie de saint Phal, que nous citons ici, attribue l'expédition d'Auvergne à Théoderic II, petit-fils de Brunehaut; mais la mention de Camelianus, successeur immédiat de saint Loup sur le siége épiscopal de Troyes, connu d'ailleurs par sa participation au concile d'Orléans de 511, a permis à Adrien de Valois de corriger cette erreur.

de Langres (1), et une autre partie de cette même cité, le Lassois, aurait été comprise dans les États de Théodebert, au dire du biographe de saint Valentin (2). La Vie de saint Germain de Paris, écrite par Fortunat, ne laisse aucun doute sur la soumission de Chalon-sur-Saône, et même d'Autun, à Théodebert (3). Un écrit de la fin du VIe siècle, la Vie de saint Maur, prouve formellement la domination de Théodebert, puis de Théodebald, sur Angers, qui, sans doute, avait jadis appartenu à Clodomir (4). La Vie de saint Yrieix

(1) Le religieux de Réomé, auteur de la Vie de saint Jean, dont il avait été le contemporain, se sert des règnes de Théoderic et de Théodebert pour indiquer le temps jusqu'auquel se prolonge la vie de son héros, ce qu'il n'eût certainement pas fait si le pays qu'il habitait n'avait pas été soumis au royaume d'Austrasie : « Sicque usque in tempora Theoderici regis, qui filius exstitit præfati Chlodovei, et filii ejus Theodoberti perduravit. » (*Vita sancti Johannis abbatis Reomænsis*, c. II; apud Mabillon, sæc. I, p. 633.)

(2) Saint Valentin, né dans le Lassois, « In Laticensi suburbano Lingonensium oriundus fuit », fut chargé dans sa jeunesse de la direction de la maison du roi Théodebert : « Per idem tempus Theodebertus rex, una cum fratribus, Francorum regnum potenter regebat : sub quo palatinam militiam prædictus vir, in adolescentia, pro dignitate parentum, administravit. » (*Vita sancti Valentini*, c. I, apud Bolland., t. II julii, p. 41.) Plus tard, Valentin, ayant embrassé l'état ecclésiastique, reçut de son ancien souverain les marques d'une sincère vénération, et lorsque, après sa mort, il fut question d'élever une basilique sur sa sépulture, le roi Théodebert envoya à l'évêque de Langres une somme de cinquante sous d'or pour aider aux frais de l'entreprise (*ibid.*, c. VII). On a relevé, dans la phrase de la Vie de saint Valentin que nous venons de reproduire, l'erreur commise par l'hagiographe, qui fait de Théodebert le frère et non le neveu des rois francs qui régnaient en même temps que lui. Hâtons-nous de dire que cette erreur est peu grave et ne peut jeter aucun discrédit sur celui qui l'a faite, car elle pouvait être facilement commise par un contemporain de Théodebert, ce prince étant à peu près du même âge que ses oncles. En effet, Childebert et Clotaire étaient au moins les troisième et quatrième enfants issus du mariage de Clovis et de Clotilde, lequel avait eu lieu en 493, et déjà en 511, au dire de Grégoire, Théodebert n'était plus un enfant : « Habebat jam tunc Theudericus filium, nomine Theudebertum, elegantem atque utilem » (*Historia Francorum*, l. III, c. I) ; car son père ne tarda pas à l'envoyer à la tête d'une puissante armée pour réprimer, vers les bouches du Rhin, les dévastations du roi danois Clochilaic (*ibid.*, l. III, c. III).

(3) En 547, saint Germain, alors abbé de Saint-Symphorien, se rendit auprès du roi Théodebert à Chalon pour l'entretenir d'une affaire relative aux domaines de l'église d'Autun : « Contigit ut pro villis Augustudunensis ecclesiæ Theodeberto rege Cabillone occurreret. » (*Vita sancti Germani Parisiensis*, c. VIII ; apud Mabillon, sæc. I, p. 235.)

(4) Ce fut, en effet, avec l'autorisation du roi Théodebert que Florus établit à *Glannafolium*, sur un de ses domaines, le monastère qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (*Vita sancti Mauri*, apud Mabillon, sæc. I, p. 290). Le fait important de la possession de l'Anjou par le roi d'Austrasie a échappé au savant

THE ASTOR LIBRARY

1 Nieuport 1307

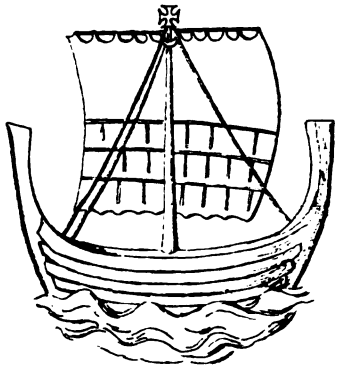

2 La Rochelle 1308

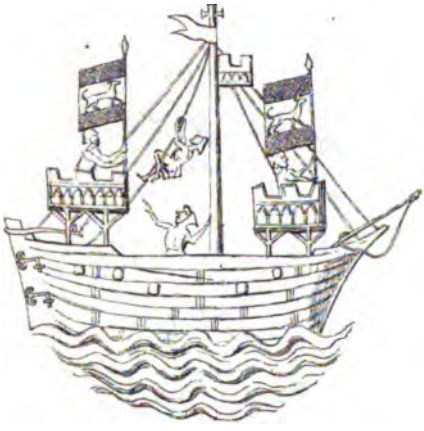

3 Dam 1309

4 S Sebastien 1565

LES NEFS DU MOYEN AGE

THE ASTOR LIBRARY

5. le comte de Rutland 1395

6 Paris 1412

7. Pampelune 1279

8. Amsterdam 1529

9 Fontarabie 1339

LES NEFS DU MOYEN AGE

confirme le fait de la possession du Limousin par le roi de Metz (1). Enfin, la Vie de saint Dalmace, d'accord avec Grégoire, rapporte que Rodez passa, vers 533, de la domination des Goths sous celle des Francs d'Austrasie (2).

Il ne faut pas non plus oublier un document précieux pour la fixation d'un point de la limite des États de Théodebert vers le royaume de Paris; nous voulons parler d'une lettre écrite en 538 au roi Childebert par Léon, évêque métropolitain de Sens, d'où il résulte que la ville épiscopale de ce prélat, mais non tout son diocèse, obéissait à Théodebert. Sur la foi de ce document, il importe de placer hors du royaume de Metz la ville de Melun, dont Childebert voulait faire le siége d'un nouvel évêché (3). Château-Landon doit être également écarté de cet État suivant la Vie de saint Séverin, écrite par ordre de Childebert (4), et cette exclusion amène nécessairement l'attribution de l'Étampois au même royaume que Melun et Château-Landon, c'est-à-dire au royaume de Paris. Ainsi, Théodebert n'exerçait certainement son autorité que sur la partie de la *civitas Senonum* correspondant au Sénonais et au Provinois.

On peut tirer des souscriptions aux deux conciles tenus à Clermont en 535 et en 549 quelque lumière sur l'étendue du royaume de Metz. Le premier de ces conciles se réunit avec l'assentiment de Théodebert, auquel l'assemblée adressa une lettre où les prélats se disent les « évêques de ses églises (5) », et les provinces occidentales du royaume austrasien y étaient représentées par les évêques de Cologne, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Langres et de Windisch; les provinces méridionales par

M. Bonnell, qui, dans le travail qu'il a consacré aux partages de l'empire franc sous les Mérovingiens, écrit que ce pays appartenait certainement (*gewiss*) à Childebert (*Die Anfænge des karolingischen Hauses*, p. 201).

(1) Saint Yrieix (*Aredius*), qui appartenait à une illustre famille du Limousin, passa sa jeunesse à la cour du roi Théodebert, où il remplit divers offices. (*Vita sancti Aredii*, c. III, apud Ruinart, *Gregorii Tur. opera omnia*, col. 1285.)

(2) « Scilicet posteaquam pia atque inclyta et christianæ religionis cultrix Francorum ditio Rutenam urbem, conjurante sibi populi ejus favore, subjecit. » (*Vita sancti Dalmatii*, apud Bouquet, t. III, p. 420.)

(3) Voyez la lettre de Léon dans l'appendice de l'édition de Grégoire de Tours donnée par Ruinart, col. 1328.

(4) « Edita a Fausto, presbytero, discipulo ipsius sancti Severini abbatis, simplici ordine composita, jubente glorioso principe Childeberto rege. » Ce fut aussi Childebert qui fit élever une église sur le tombeau de saint Séverin, mort à Château-Landon en 507, tandis qu'il s'en retournait de Paris à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais (*Vita sancti Severini Agaunensis*, c. VIII, apud Mabillon, sæc. I, p. 570).

(5) Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 1805.

ceux de Bourges, de Clermont, du Gévaudan, de Rodez, de Viviers et de Lodève (1) : la présence de Deuterius, *episcopus Lutevensis*, indique clairement que la partie de la Septimanie qui comprenait Lodève était restée au pouvoir des Francs.

Le second concile de Clermont suivit de fort près le concile d'Orléans de 549, et il semble qu'il ne fît que renouveler les canons de celui-ci; mais il ne comptait que dix évêques, tandis que le concile d'Orléans en avait réuni soixante et onze. On a supposé que Théodebald, auquel appartenait Clermont, avait probablement exprimé le vœu que les prélats de son royaume se constituassent en assemblée ecclésiastique (2), et, si l'on admet cette hypothèse, on possède ainsi un instrument précieux pour nos études en raison des souscriptions des évêques qui signèrent les actes du synode. Malheureusement cette réunion, où ne figurèrent pas tous les évêques austrasiens présents au concile d'Orléans, n'était composée que de dix prélats : ceux de Trèves, de Besançon, de Sion, de Chalon-sur-Saône, de Vienne, d'Aix, de Digne, de Glandève, d'Eauze et de Bourges (3).

(1) « Cum in nomine Domini, congregante sancto Spiritu, consentiente domno nostro gloriosissimo piissimoque rege Theodeberto, in Arverna urbe sancta synodus convenisset, ibique flexis in terra genibus, pro longevitate, pro regno ejus, pro populo Dominum deprecaremur, ut qui nobis congregationis tribuerat potestatem regnum ejus Dominus noster felicitati attolleret, imperio regeret, justitia gubernaret, in ecclesia ex more consedimus...

« Subscriptiones episcoporum : Honoratus in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Bituricæ*, constitutionem nostram relegi et subscripsi, die VI idus novembris, post consulatum Paulini junioris V. C. — Gallus, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Arvernicæ*, consensi et subscripsi. — Gregorius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Lingonicæ*, c. et s. — Hilarius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Gabalitanæ*, c. et s. — Ruricius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Lemovicæ*, c. et s. — Flavius, Deo propitio episcopus ecclesiæ *Remensis*, c. et s. — Nicetius, Deo propitio episcopus ecclesiæ *Treverorum*, c. et s. — Deuterius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Lutevensis*, c. et s. — Dalmatius, in Deo episcopus ecclesiæ *Rutenensis*, c. et s. — Lupus, in Christo episcopus ecclesiæ *Catalaunicæ*, c. et s. — Domitianus, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Coloniensis*, c. et s. — Venantius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Vivariensis*, c. et s. — Hesperius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Metensis*, c. et s. — Desideratus, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Veredunensis*, c. et s. — Gramatius, in Christi nomine episcopus ecclesiæ *Vindonissæ*, c. et s. »

(2) C'est l'opinion exprimée par Mgr Héfélé dans son *Histoire des conciles* (t. III, p. 548, note 3, de la traduction de l'abbé Delarc).

(3) « Subscriptiones episcoporum : Hesychius, ecclesiæ *Viennensis* episcopus, subscripsit. — Nicetius, ecclesiæ *Trevericæ* episcopus, s. — Desideratus, ecclesiæ *Bituricæ* episcopus, s. — Aspasius, ecclesiæ *Elosensis* episcopus, s. — Agricola, ecclesiæ *Cabilonensis* episcopus, s. — Urbicus, ecclesiæ *Vesuntiensis* episcopus, s. — Rufus,

Un nouveau concile qui, sur l'ordre de Théodebald, se tint en 558 à Toul, nous permet d'attribuer avec certitude la *civitas Leucorum* au royaume d'Austrasie. Malheureusement les actes de cette assemblée sont perdus. On a seulement conservé une lettre par laquelle l'évêque de Reims, Mappinius, empêché d'assister à la réunion, s'excuse auprès de Nicetius, évêque de Trèves (1), lettre qui ne fournit aucune nouvelle donnée géographique, puisqu'il existe plusieurs témoignages certains de l'extension du royaume de Théodebald sur Reims et Trèves.

Ces diverses données prouvent que, vers l'époque de la mort de Théodebert (547), le premier royaume de Metz se divisait en trois groupes isolés dont un seul avait une véritable importance.

Le groupe principal se composait de la réunion des deux tronçons qui, à la mort de Clovis, avaient formé le royaume de Théoderic : 1° le groupe germano-belge, contigu aux possessions d'outre-Rhin et comprenant Cologne, Trèves, Metz, Verdun, Toul, Reims, Châlons-sur-Marne et peut-être Troyes, auxquels on doit évidemment joindre Mayence, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle; 2° le groupe aquitain, composé de Clermont, de Limoges, de Cahors, de Rodez, du Gévaudan, du Velay, et sans doute d'Arles, dont la conquête comme celle de l'Auvergne et du Rouergue avait été en 507 l'œuvre de Théoderic. Le partage du royaume de Clodomir rattacha une partie de la cité de Sens, comprenant la ville métropolitaine, et sans doute aussi la cité d'Auxerre, au premier de ces tronçons, qui, après la conquête de Bourges sur Childebert (531 à 534 environ), ne fit plus qu'un avec les provinces aquitaniques, s'étendant ainsi, sur près de 250 lieues, des rives du Rhin à celles du Tarn. C'est à cette importante agglomération de pays que vinrent s'ajouter, dès l'époque même de la mort de Clodomir semble-t-il, les cités de Langres (2),

ecclesiæ *Octodorensis* episcopus, s. — Basilius, ecclesiæ *Glannatensis* episcopus, s. — Avolus, ecclesiæ *Aquensis* episcopus, s. — Hilarius, ecclesiæ *Diniensis* episcopus, s. »

(1) Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. V, col. 404-405.

(2) M. Bonnell (*Die Anfænge der karolingischen Hauses*, p. 204, note 2), contredisant l'opinion généralement reçue par les érudits tant allemands que français qui se sont occupés de la question, suppose que Langres n'appartenait pas à Théoderic, mais bien à Childebert, et il s'appuie, pour la démonstration de son hypothèse, sur l'histoire bien connue de la captivité d'Attale, neveu ou petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres. Attale était l'un des otages que Childebert et Théoderic avaient échangés vers 532; mais la désunion s'étant élevée de nouveau entre les deux princes, les otages furent réduits en servitude et le noble Attale devint l'esclave d'un barbare de Trèves, de chez lequel il s'échappa au bout d'un an, poursuivi jusqu'à Reims par

Besançon, Avenches (1), Constance et Sion, conquises sur les Bourguignons, puis après la chute définitive de la Bourgogne, en 534, les villes d'Autun, Chalon-sur-Saône, Vienne et Viviers (2). La cession de la Provence aux Francs en 536 accrut encore le royaume d'Austrasie de huit cités, — Avignon, Cavaillon, Apt, Aix, Riez, Senez, Digne et Glandève (3), — que l'annexion récente des villes d'Uzès, d'Alais et de Lodève, arrachées aux Goths, reliait à l'Aquitaine austrasienne.

Le second groupe aurait compris Eauze, la métropole de la Novempopulanie, et probablement quelque autre portion de cette même province; mais peut-être Eauze se reliait-elle au groupe précédent,

le maître qu'il avait servi (*Historia Francorum*, l. III, c. xv). Attale était évidemment un des otages fournis par Childebert, puisqu'il fut transporté dans le pays de Trèves, appartenant au royaume de Théoderic; mais faut-il conclure pour cela, — en dépit de la préface si précise du concile de Clermont de 535, et dont le savant éditeur du *Recueil des historiens de France*, dom Bouquet lui-même (t. IV, p. III), a reconnu l'importance au point de vue de la géographie politique, — que Langres appartenait à Childebert? En dehors des impossibilités géographiques (Langres ne pouvait avoir, en 532, aucune communication avec les Etats de Childebert), on peut objecter qu'Attale se refugia auprès de l'évêque de Langres parce que c'était là surtout qu'il pouvait trouver au plus vite un asile sûr contre les poursuites du barbare, et que rien ne prouve qu'il fût citoyen lingon. Nous rappellerons aussi que, en dehors des textes attribuant au royaume de Metz la portion nord-ouest de la cité de Langres, c'est-à-dire le Tonnerrois et le Lassois (voyez plus haut, p. 101), il existe un passage de Grégoire (*Historia Francorum*, l. III, c. xxxv) dont on peut tirer la preuve de la domination de Théoderic sur le pays avoisinant Dijon, lequel dépendait également de la *civitas Lingonum*, dont il formait la section sud-est. Pour adopter le sentiment de M. Bonnell, il faudrait donc non-seulement admettre la nationalité lingonne d'Attale, mais aussi un partage de la cité de Langres entre Théoderic et Childebert, partage dans lequel le roi de Paris aurait eu précisément, avec la ville épiscopale, la partie la plus éloignée de son royaume. — A propos d'Attale, on peut se demander par suite de quelle méprise Ruinart a pu voir, dans ce personnage, le comte d'Autun, de même nom, auquel Sidoine Apollinaire adressa la lettre 18 du livre V de ses *Epistolæ*.

(1) La possession d'Avenches par le roi d'Austrasie résulte de celle des cités de Besançon, de Windisch (ou Constance) et de Sion, que prouvent les conciles de Clermont de 535 et de 549 : le territoire d'Avenches était, en effet, presque complétement enclavé entre ces trois *civitates*.

(2) Nous avons soigneusement discuté ailleurs les résultats de la conquête de la Bourgogne au point de vue du royaume d'Austrasie, auquel les neuf cités que nous venons de nommer ont été annexées en 534 au plus tard.

(3) Aix, Digne et Glandève, dont les évêques assistèrent en 549 au concile de Clermont, sont les seules cités provençales que les documents désignent nominalement comme soumises au roi d'Austrasie ; mais nous avons montré ailleurs comment l'on peut arriver à déterminer d'une manière à peu près certaine le lot qui échut à chacun des trois rois francs, lors du partage de la Provence.

dont la séparait seulement la cité d'Agen, que rien ne prouve avoir été étranger au royaume de Théoderic.

Le troisième groupe comprenait tout au moins la cité d'Angers, provenant évidemment du royaume de Clodomir, et on devrait peut-être unir à cette circonscription la cité de Nantes, dont aucun texte ne nous fait pressentir le sort durant la période qui nous occupe. Ce troisième groupe du royaume austrasien était situé entre le royaume de Paris et une enclave de celui de Soissons (Tours et Poitiers).

Tel était, semble-t-il, le royaume de Metz lors de la mort du roi Théodebert. Grégoire rapporte que Childebert et Clotaire s'étaient ligués en 534 pour empêcher ce prince, déjà célèbre par plusieurs expéditions militaires, de succéder à son père (1), mais il ne dit pas que rien de semblable se soit produit durant le règne de Théodebald, jeune homme valétudinaire, qui succéda à Théodebert. Il paraît cependant que ce prince fut dépouillé par ses grands-oncles de plusieurs cités qui avaient appartenu à son prédécesseur : ainsi, si l'on veut accorder entre eux les documents qui intéressent la géographie politique du milieu du VIe siècle, il faut admettre qu'Eauze, la métropole de la Novempopulanie, était en 551 au pouvoir soit du roi de Paris, soit du roi de Soissons (2); Vienne, qui confinait aux possessions bourguignonnes de Clotaire, aurait été usurpée par ce prince en 549 au plus tôt en 553 au plus tard (3); enfin Uzès, contigu aux cités provençales du royaume de Paris, leur fut réuni en l'an 555 au plus tard et très-probablement, par conséquent, avant la mort de Théodebald (4). AUGUSTE LONGNON.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Historia Francorum*, l. IV, c. XXIII et XXIV.
(2) Voy. plus bas, § III.
(3) *Ibid.*, § IV.
(4) *Ibid.*, § III.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE SEPTEMBRE

M. Léopold Delisle communique à l'Académie un manuscrit dont M. le duc de la Trémoille vient de faire présent à la Bibliothèque nationale. Ce volume contient : 1° une vie de saint Denis en français, à laquelle est jointe une histoire des origines du monastère; 2° une série de trente tableaux représentant la vie du même saint, avec légende en vers latins; 3° un choix d'offices liturgiques. Ce manuscrit, qui a été exécuté en 1250 à l'abbaye de Saint-Denis, est une précieuse acquisition pour la Bibliothèque nationale.

M. J. Derembourg lit une note sur les inscriptions de Saffa, près Damas. On sait que ces inscriptions, gravées sur des rochers en caractères cursifs, avaient résisté jusqu'ici à tous les essais de déchiffrement. M. Derembourg croit avoir fait faire quelques pas à la question. Il a été aidé dans ce travail par M. J. Halévy. L'alphabet tout entier paraît être aujourd'hui bien déterminé. Ces inscriptions ne seraient qu'une série de noms propres et dateraient de la fin du IIIe siècle de notre ère.

M. Victor Duruy communique une étude sur la période de l'histoire de l'empire romain comprise entre les années 211 et 235.

M. de Saulcy lit, au nom de M. Eug. Révillout, un intéressant mémoire sur les contrats conservés dans les papyrus égyptiens écrits en langue démotique. La *Revue archéologique* donnera une partie de ce travail.

M. E. Desjardins donne lecture, pour M. Ch. Tissot, de la suite des recherches de géographie comparée relatives à la province proconsulaire d'Afrique. Il s'agit spécialement, dans cette nouvelle communication, de la voie de Carthage à Theveste.

M. Germain lit une note ayant pour titre : *Lettre inédite de Manuel Fiesque*, concernant les dernières années du roi d'Angleterre Edouard II. MM. Natalis de Wailly et Léopold Delisle font quelques réserves sur la valeur de ce document.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— Le dernier Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux annonce les découvertes suivantes, faites durant les mois de mai, juin et juillet : 1° à Bordeaux, *rue de Grassi*, n°s 12 et 14, à une profondeur de 4m,30, au milieu de terres rapportées et de débris d'incendie : *un taureau en bronze*, plusieurs monnaies de Tétricus et de Constantin, et des fragments de verre et poteries rouges et noires ; *rue du Pas-Saint-Georges* : une mosaïque recouvrant un hypocauste de l'époque romaine ; *cours d'Alsace et Lorraine*, n° 123 : neuf pierres dont trois portant des inscriptions, et deux statuettes de bronze (un Bacchus ? et un Priape). 2° A Pouyalet près Pauillac : vingt et une haches de bronze dont dix-neuf bien conservées. Ces haches étaient enfouies dans une vigne à 0m,50 de profondeur seulement.

—— *Le Bien public*, de Dijon, annonce qu'en creusant les fondations du futur collége de la Compagnie de Jésus, aux allées de la Retraite, on a exhumé un certain nombre de poteries remontant à l'époque gallo-romaine.

La pièce la plus remarquable est une petite statue en terre cuite blanchâtre, haute de 15 centimètres, et représentant Vénus Anadyomène. D'une main, la déesse relève les tresses d'une abondante chevelure ; de l'autre, elle soutient une draperie.

Plusieurs de ces objets ont malheureusement souffert de la pioche des ouvriers.

Les mêmes fouilles ont amené quelques pièces de monnaie, entre autres un jeton de la mairie de Claude Bossuet (1647), l'oncle du grand orateur, avec les armes de la famille et la fière devise : *Currunt exemplo majorum.* « Ils courent sur les traces de leurs pères. » Heureux présage pour le futur collége !

Une découverte en Terre-Sainte. — M. Clermont-Ganneau vient de faire connaître, à la dernière séance de la Société nationale des Antiquaires de France, une découverte récente présentant un vif intérêt pour l'histoire de l'art occidental, et en même temps pour la connaissance de la topographie

évangélique de Jérusalem au temps des croisades. Un paysan arabe a mis au jour, en fouillant un champ situé entre le Mont des Oliviers et l'antique Béthanie, aux portes de la ville sainte, un gros bloc cubique évidé dans le rocher même auquel il est adhérent. Ce cube est couvert, sur ses cinq faces visibles, de peintures à fresque et d'inscriptions latines. Le frère Liévin, du couvent de Terre-Sainte, et le capitaine Guillemot s'empressèrent d'aller examiner ce curieux monument, et M. Guillemot en exécuta une série de dessins extrêmement soignés, que M. Clermont-Ganneau a mis sous les yeux de la réunion en les accompagnant de quelques observations.

Sur les quatre faces verticales de ce cube sont peintes avec une habileté remarquable quatre scènes évangéliques, dont deux sont bien conservées : la résurrection de Lazare à *Béthanie*, et l'arrivée à *Bethphagé* des disciples qui allèrent chercher l'ânon et l'ânesse sur laquelle Jésus devait faire son entrée triomphale à Jérusalem le jour des Rameaux.

Les inscriptions, qui présentent tous les caractères graphiques des textes du XIIe siècle, ont malheureusement beaucoup souffert; on peut cependant y déchiffrer encore avec certitude, entre autres mots : *Bethphage*, *Hierosolyma*, le nom de *Bernardus Witardus de Borda...*, etc.

Witardus paraît correspondre à une forme *Guitardus*, nom qui figure au bas de plusieurs actes rédigés à Jérusalem sous la domination franque et conservés dans le cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre.

Ce monument d'une forme si singulière, ce bloc de rocher soigneusement taillé et orné sur toutes ses faces de peintures si délicates, n'est autre chose que la pierre que l'on montrait, à l'époque des croisés, comme celle sur laquelle le Christ se tenait au moment de monter sur l'ânesse. Cette pierre, qui, selon les chroniqueurs contemporains, se voyait au milieu de la chapelle de Bethphagé, permet de déterminer avec la plus grande précision l'emplacement du site, jusqu'à ce jour fort incertain, que les croisés considéraient comme celui de Bethphagé, du village voisin de la patrie de Lazare.

M. Clermont-Ganneau publiera prochainement dans la *Revue archéologique* les dessins et une notice de M. Guillemot avec quelques explications sur cette curieuse relique de l'histoire des croisades.

—— Sommaire du numéro de septembre du *Journal des Savants* : *Documents sur Othon de Bamberg*, par M. A. Maury. *Abélard*, par M. Ch. Lévêque. *Déchiffrement des inscriptions cypriotes*, par M. M. Bréal. *La Novelle* 118, par M. Ch. Giraud. *Note sur une balle de fronde antique*, par M. Ad. de Longpérier. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

ÉTUDES SIGILLOGRAPHIQUES

LE TYPE NAVAL

Certaines villes ont fait représenter sur leurs sceaux l'image d'un navire, symbole de relations maritimes importantes. D'autres, qui tiraient de la poursuite des gros cétacés leur principal revenu, nous offrent des barques de pêche appropriées aux périlleuses expéditions. D'autres encore figurent une scène religieuse dont la mer aurait été le théâtre.

Avant de passer à la description des bâtiments et des embarcations que les sceaux nous ont transmis, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que les artistes du moyen âge possèdent une qualité des plus précieuses pour l'archéologie. Ils reproduisent avec exactitude les costumes, le mobilier ou les accessoires en usage au moment où ils les exécutent. Et cependant l'étude spéciale qui va nous occuper ne portera pas indifféremment sur tous les sceaux à navires. Quelques villes éloignées des côtes ayant pris pour emblème des sujets maritimes, on a dû se demander si, entre leur imagerie et celle qui nous provient de ports de mer où chacun, artistes, marchands et bourgeois, connaissait parfaitement les vaisseaux et leur gréement, il n'y avait pas un choix à faire. Après un mûr examen, les sujets égendaires ont été éliminés et nous avons réservé notre attention pour les vaisseaux provenant de villes dont la situation ne pouvait qu'affermir notre confiance.

Je dois ajouter encore que, tout en restant des copistes fidèles, les tailleurs de sceaux ne donnent pas toujours des reproductions complètes. Surtout lorsqu'il s'agit des vaisseaux et de leurs mille détails, l'artiste se contente de nous montrer les dispositions principales, les manœuvres qu'il a jugées indispensables.

§ I.

Les navires gravés sur les sceaux appartiennent tous à la classe des bâtiments de charge et de transport, vaisseaux ronds, marchant à la voile, que le moyen âge appelait des *nefs*. La galère, le vaisseau à rames, le vaisseau de guerre de l'époque ne se rencontre pas dans cet ordre de monuments.

1° Les premiers navires figurés, quoique datés du XIIIe siècle, nous reportent aux drakkars scandinaves et aux navires normands leurs successeurs. Comme ces derniers, ils sont également relevés de la proue et de la poupe, munis d'un seul mât soutenu par des haubans garnis d'enfléchures et par deux étais. Ils portent une seule voile carrée, garnie de bandes de ris. La vergue se dirige par des bras qui viennent s'attacher à la poupe. Le gouvernail consiste en un aviron placé de côté et à l'arrière. Enfin une ancre est suspendue extérieurement près de la proue.

La forme générale de ce navire, avec ses deux caps très-relevés et sa muraille se relevant également à l'avant et à l'arrière pour aller fortifier l'étrave et l'étambot, offre tout à fait l'image d'un croissant. L'étrave et l'étambot modernes sont ce qu'on entendait au moyen âge par les deux *rodes* ou les deux *floddes* du navire, pièces de bois principales ajoutées à chaque extrémité de la quille.

Chaque sceau ne renferme pas tous les détails que je viens d'énumérer; mais ce que l'un refuse, l'autre le donne; l'œuvre d'un graveur répare les omissions d'un autre graveur.

Le sceau de Nieuport, en 1237, représente un bâtiment gouverné à droite par un aviron que tient le timonier debout. Le mât, dont la hauteur à partir de la quille égale la longueur du navire, est soutenu par quatre haubans et deux étais. Au sommet du mât flotte une flamme en forme de gonfanon. La vergue porte ici une voile carguée, mais sur le sceau de la Rochelle, 1308 (pl. XXI, fig. 2), la voile est déployée et l'on peut y compter trois bandes de ris, munies de leurs garcettes. Le vaisseau de La Rochelle nous offre encore très-nettement les deux pièces principales de la construction de la proue et de la poupe, l'étambot et l'étrave modernes. Le type de Gravelines, en 1244, permet d'observer comment les planches de la muraille se relevaient pour atteindre chacune des extrémités de la nef. Dans ce même type de Gravelines, le timonier manœuvre l'aviron, c'est-à-dire le gouvernail, au moyen d'une cheville fixée perpendiculairement au plan de la pale. Ce manche est ce que les hommes du

Nord appelaient le *helm*, et les Romains, le *clavus*. Le gouvernail du vaisseau de Lubeck, au lieu d'être muni d'une cheville, se termine par une potence.

Parmi les navires compris dans cette catégorie, il en est dont les caps sont surmontés de têtes de dragon et rappellent ainsi le *caput effigiatum*, le *brant* de certains navires normands. Les Normands tenaient eux-mêmes cet ornement des Danois, qui décoraient le chef de leurs vaisseaux de figures sculptées, en métal. Le sceau de la ville de Paris, 1366, et celui de la ville de Lubeck, daté par l'acte qu'il authentique de 1647, mais appartenant à une époque bien plus reculée, offrent des réminiscences de l'ornement que je viens de signaler.

2° Une autre série comprend des sceaux employés dans le premier tiers du XIVe siècle, mais probablement plus anciens. Nous rencontrons ici, pour la première fois, les châteaux qu'on établissait sur les nefs. Ces *lignea castra*, sortes de petites tours de bois, carrées et crénelées, étaient d'ordinaire au nombre de trois. A l'avant et à l'arrière, en dedans des parties recourbées de l'étrave et de l'étambot, s'élevait un château monté sur des supports. Un troisième château se hissait au haut du mât, où il existe encore maintenant à demeure sous le nom de *hune*.

Les sceaux des villes de Dam et de Dunwich donnent des modèles de châteaux de proue et de poupe et, dans ces deux exemples, ils dominent toute la construction. Les châteaux du vaisseau de Dunwich, à base carrée, sont élevés sur des supports droits. Sur le sceau de la ville de Dam, 1309 (pl. XXI, fig. 3), des épontilles à plusieurs bras soutiennent les deux châteaux, qui, au lieu d'être construits de charpentes frettées, sont formés par une suite de colonnettes gothiques; chacun de ces châteaux est surmonté d'une bannière aux armes de Dam et chaque bannière est soutenue par un personnage.

Les types de Santander et de Saint-Sébastien, 1335 (pl. XXI, fig. 4) ne portent qu'un seul château, le château d'arrière. Il est établi sur une voûte et paraît composé d'une chambre percée d'embrasures que surmonte une plate-forme défendue par des créneaux.

La nef de la ville de Nieuport, en 1307 (pl. XXI, fig. 1), possède les deux châteaux d'avant et d'arrière. Mais ils offrent ce caractère particulier qu'ils reposent immédiatement sur le vibord et s'appuient à l'étrave et à l'étambot, dont ils n'atteignent pas la hauteur.

Les bâtiments de cette deuxième série présentent en abondance des détails qui manquent à la première. Dans les types de Saint-Sébastien (pl. XXI, fig. 4), et de Santander deux matelots plient la voile,

perchés sur la vergue d'où pendent des cordages de cargue. On remarque au sceau de Saint-Sébastien les enfléchures, ces cordelettes mises en travers des haubans et qui servent d'échelle. Le raccage, le collier qui permet à la vergue de glisser le long du mât, y est aussi très-nettement accusé. On voit également la manière dont l'extrémité inférieure des haubans s'attache au bord du navire aux porte-haubans, et comment les deux bras de la vergue viennent aboutir à proximité du timonier, qui tient un aviron à large pale triangulaire. Sur le flanc du navire de Saint-Sébastien comme sur celui de Dam, on distingue des sabords fermés. De la proue de ces deux navires sort en outre une sorte de beaupré muni à son extrémité de deux cordages flottants dont les bouts libres sont ramenés à bord. L'étambot de la nef de Saint-Sébastien porte deux crochets en S dont l'usage paraît difficile à préciser. Ils servaient peut-être à amarrer la chaloupe qui suivait à la traîne. Nous savons par les chroniqueurs de saint Louis que la *barge de cantier* restait à la traîne, à la remorque derrière la nef.

N'oublions pas l'ancre suspendue près de la proue et dont le sceau de Pampelune, en 1279 (pl. XXII, fig. 7), offre un dessin très-précis. L'ancre ressemble, à peu de chose près, à celle de notre temps : même anneau à l'extrémité supérieure de la verge, même traverse en bois; seulement, l'extrémité inférieure, après s'être divisée en deux lourdes pattes, se termine, comme la supérieure, par un anneau. Quelle était l'utilité de ce second anneau? Servait-il à attacher un cordage pour aider à lever l'ancre? Cette supposition n'a rien d'improbable. Dans l'exemple que nous avons choisi pour la description de l'ancre, celle-ci est suspendue horizontalement le long du bordage par des câbles passant par-dessus le bord. Les autres navires où l'ancre est suspendue, livrée à sa perpendicularité, ne présentent pas davantage l'écubier, cette ouverture particulière destinée au passage du câble de l'ancre.

La nef de la ville de Dam (pl. XXI, fig. 3) se fait surtout remarquer par sa construction toute différente de celle des autres navires de son époque. Il n'existe plus ici d'extrémités relevées, le bâtiment n'affecte plus la forme d'un croissant. Le bordage présente seulement à l'avant et à l'arrière la largeur d'une planche en plus pour exhausser la proue et la poupe. Le gouvernail, placé tout à fait au milieu de l'arrière, est maintenu de chaque côté par deux ferrures, deux gonds, les *vittes du gouvernail*, que dans la langue libre du matelot on nommait le mâle et la femelle, *aiguillots* et *femelots*, lorsqu'on n'employait pas des termes d'une crudité encore plus significative. Ce

gouvernail, dit *à la navarresque*, est mu par une barre qui reçoit la tête du gouvernail, comme la reçoivent encore de nos jours les barres des chaloupes et des canots. Il est à noter que dans ce navire un matelot grimpe aux haubans sans se servir des enfléchures, qui du reste ne sont pas apparentes.

3° Les navires examinés jusqu'à présent offrent tous leurs châteaux de poupe et de proue placés en dedans du bâtiment à une certaine distance de l'étambot et de l'étrave. Un seul d'entre eux, celui de Nieuport, en 1307 (pl. XXI, fig. 1), porte ses châteaux adossés à ces pièces principales. Les nefs qui leur succèdent dans l'ordre chronologique nous font connaître une disposition différente.

Dans le type de Southampton, 1495, les châteaux reposent sur les pointes de la proue et de la poupe, et semblent y constituer une habitation recouverte d'une plate-forme entourée de créneaux. Le château d'avant dépasse même extérieurement l'extrémité du navire. Sur la plate-forme du château d'arrière, deux personnages transmettent des ordres ou communiquent des signaux au moyen de porte-voix ou de trompettes. Deux buccinateurs se remarquent également au sceau de la ville de Calais, 1341.

Sur le sceau du comte de Rutland, amiral d'Angleterre, en 1395 (pl. XXII, fig. 5) et sur le sceau de la ville de Paris, en 1412 (pl. XXII, fig. 6), les châteaux dépassent la poupe et la proue d'environ un tiers de leur dimension; la plate-forme n'est plus crénelée. Une galerie décorée de rinceaux et de pièces d'armoiries décore leurs trois côtés extérieurs. Le château d'avant de la nef du comte de Rutland, au lieu d'être quadrangulaire, emprunte la forme d'un pentagone dont un angle se projette en avant et hors du bâtiment. Le mât, unique, est couronné d'une gabie en forme de corbeille, garnie de flèches et surmontée d'une flamme à deux pointes qu'on appelait *le tode*.

Le type de Nieuport, 1407, offre également deux châteaux, habitations encore défendues par des créneaux comme celles de la période précédente, mais dépassant extérieurement les caps de la nef. Celle-ci présente de plus, le long de son bordage d'arrière, une série de créneaux que nous n'avions pas rencontrée dans les navires précédents et qui rappelle la pavesade ancienne, la bordure de pavois des nefs des croisades.

Un vaisseau de la ville de Paris, en 1472, porte deux châteaux encore plus extérieurs que les châteaux du navire de Nieuport, et chez lesquels les créneaux persistent encore.

Des châteaux d'une autre espèce se remarquent au sceau de la

ville d'Amsterdam, en 1529 (pl. XXII, fig. 8). Il affectent la figure d'un triangle dont l'angle le plus aigu se prolonge hors de la nef. Le mât est couronné d'une gabie en corbeille avec une longue flamme flottant au sommet.

§ II.

Les sceaux de deux villes baignées par le golfe de Gascogne nous font assister au spectacle émouvant d'une pêche à la baleine. Une embarcation rapide, aux caps très-relevés et montée par cinq hommes, s'approche du cétacé. Trois rameurs assis nagent d'un seul côté, dégageant ainsi le bord qui côtoie l'énorme mammifère. Le patron, debout à l'arrière, gouverne avec un aviron, tandis que sur l'avant le harponneur s'apprête à lancer son arme. Tel est le type de la ville de Biarritz, en 1351.

Sur le sceau de Fontarabie, 1335 (pl. XXII, fig. 9), le canot, de même forme que le précédent, mais dessiné avec plus d'élégance, ne porte que deux rameurs. Ils nagent tous deux du même côté, le côté opposé à la baleine, dont l'image est aussi plus correcte. Le harponneur, debout, en est à sa troisième lance, et le patron, assis à l'arrière, semble lui donner le signal de frapper une troisième fois. Des deux engins qui ont atteint l'animal, l'un, celui de droite, nous fait connaître une particularité curieuse. Chacun sait comment la pêche à la baleine se pratique de nos jours. La baleine une fois piquée, le canot lui file une certaine longueur de la ligne attachée au harpon et puis s'amarre sur elle. Dès ce moment, la barque ne la quitte plus, tantôt entraînée avec une rapidité vertigineuse par la bête qui fuit, tantôt au repos pendant une sonde du cétacé, attendant qu'il reparaisse à la surface pour le frapper de nouveau, s'éloignant ou se rapprochant à propos sans jamais le lâcher, si ce n'est dans des circonstances extrêmes. D'après le sceau de Fontarabie, les Basques, au moyen âge, n'en usaient pas tout à fait de même. La ligne attachée au harpon de droite, au lieu d'être amarrée au canot, conserve son autre extrémité libre, et cette extrémité se termine par un flotteur, un tonnelet, sorte de bouée qu'on pouvait suivre avec moins de dangers et sans perdre la trace de la baleine.

Nous observons encore que le harponneur ne saisit pas son arme des deux mains comme c'est l'usage à présent. La main gauche est obligée de tenir la ligne dégagée.

§ III.

Si maintenant on compare les renseignements fournis par les sceaux avec ce que nous apprennent les documents écrits, on remarquera que les graveurs nous ont donné la nef la plus simple, celle dont l'image rappelle la forme la plus connue. Du temps de saint Louis, il existait des nefs à deux mâts, le mât de proue et l'arbre du milieu, et ces nefs se gouvernaient avec deux avirons de poupe, un de chaque côté. Ces mêmes nefs portaient des châteaux qu'elles tenaient des Romains, qui les avaient empruntés aux Egyptiens.

Les navires des sceaux ne nous montrent qu'une seule ancre; mais les comptes de l'époque nous parlent de leur grand nombre; ils en mentionnent douze et quelquefois vingt par chaque nef. Elles étaient, il est vrai, moins pesantes que les nôtres.

Les trompettes ou les porte-voix figurés sur les sceaux de Southampton et de Calais ne datent pas du XIVe siècle. L'empereur Maurice, au VIe siècle, dans son traité de l'*Art militaire*, prescrit à chaque corps de vaisseaux d'avoir un porteur d'ordres et un trompette. L'empereur Léon, qui vivait trois cents ans après Maurice, en parle dans ses *Tactiques*.

Le *caput effigiatum* nous vient des navires scandinaves, et le *clavus* du gouvernail romain se retrouve dans les vaisseaux normands.

Au reste, on constate dans la marine plus que partout ailleurs l'influence de la tradition. Un navire de guerre égyptien, tiré d'un bas-relief sculpté sur les pylones du palais de Rhamsès IV, présente au sommet de son unique mât une gabie en corbeille contenant un personnage armé d'une fronde. C'est la gabie qui couronne le mât de la nef du comte de Rutland en 1395 (pl. XXII, fig. 5), de la nef d'Amsterdam en 1529 (pl. XXII, fig. 8). Ce vaisseau porte un petit château d'avant et d'arrière. Il est gouverné comme les nefs du moyen âge par un aviron de poupe.

Sur le grand bateau du Nil, dessiné par Wilkinson, un personnage assis à l'arrière gouverne la vergue au moyen de deux cordages qu'il tient à la main. Ces cordages sont les bras de la vergue (pl. XXI, fig. 4), que nous avons signalés dans les types de Dunwich, de Saint-Sébastien et de Santander.

Nous venons de passer rapidement en revue les types qui peuvent apporter quelques éléments à l'étude de l'archéologie navale. Bien que A. Jal ait connu ces matériaux, il nous a paru nécessaire d'insister, en les présentant dans un cadre séparé, sur des monuments d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares.

G. Demay.

LA GAULE

DE 511 A 561

Suite (1)

III

ROYAUME DE CHILDEBERT Ier

(511-558)

Les documents historiques ne nous apprennent rien de bien précis sur l'étendue du royaume de Childebert avant la soumission complète des Bourguignons, en 534, qui suivit d'assez près le partage du royaume de Clodomir entre ses frères; aussi nos recherches porteront-elles principalement sur la puissance de Childebert pendant la période comprise entre les années 534 à 558, qui paraît n'avoir amené aucun changement important dans l'étendue du royaume de Paris.

Si l'on en croit Frédegaire, Paris aurait été désigné dès 511 comme le siége du royaume de Childebert (2). Cette allégation peut être exacte, bien qu'elle repose sans doute sur le chapitre où Grégoire, à propos du partage de 561, indique Paris comme la capitale de ce prince (3); en effet, lors du meurtre des enfants de Clodomir, Childebert résidait déjà à Paris, où demeurait également la reine Clotilde, veuve de Clovis (4). Il est certain que Paris fut la capitale de Childe-

(1) Voir le numéro d'octobre.

(2) *Historia Francorum epitomata*, c. XXX.

(3) « Et [Chilpericus] mox Parisius ingreditur, sedemque Childeberti regis occupat. » (*Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.)

(4) *Ibid.*, l. III, c. XVIII.

bert pendant la plus grande partie de son long règne, et c'est pour cette raison que Grégoire a quelquefois désigné ce souverain sous le titre de *rex Parisiorum* (1).

Les ouvrages de Grégoire ne nous permettent d'attribuer en outre avec certitude, à Childebert, que les cités d'Orléans, de Bourges, de Bordeaux et de Lyon. La ville de Bourges, au dire de l'historien des Francs, et il entend par là le territoire de la *civitas Biturigum*, était en 530 du royaume de Childebert et c'est pourquoi Arcadius, après avoir tenté de livrer l'Auvergne à ce prince, y vint chercher un refuge contre le courroux de Théoderic (2); mais il semble que le roi de Metz, qui, au dire d'un hagiographe, assouvit alors sa colère sur le Berry aussi bien que sur l'Auvergne (3), s'empara alors du premier de ces pays, que Childebert ne possédait sans doute qu'en vertu du partage du royaume de Clodomir : l'évêque de Bourges figure effectivement en 535 au concile réuni à Clermont sur l'ordre du roi Théodebert, fils et successeur de Théoderic, concile dont les signataires se proclament les fidèles serviteurs et les évêques des églises du roi austrasien (4). Quant à Bordeaux, sa situation dans les Etats de Childebert résulte de ce fait, qu'un prêtre bordelais, Heraclius, qui devint plus tard évêque d'Angoulême, fut employé par le roi de Paris en qualité d'ambassadeur (5). Enfin, Lyon, ancienne cité bourguignonne, faisait partie du royaume parisien lorsque Childebert nomma Nicetius à l'évêché de cette ville en 551 (6).

La réunion d'Orléans au royaume de Paris est établie par un passage de la Vie de saint Gall, où Grégoire parle d'une assemblée d'évêques qui se réunit dans cette ville par ordre de Childebert, pour juger la conduite de Marc, évêque d'Orléans, alors exilé (7). L'historien des Francs fait ici allusion au cinquième concile d'Orléans, de 549, dont nous parlerons plus loin à l'occasion des synodes convoqués par le roi de Paris.

Les hagiographes nous révèlent quelques faits de nature à jeter un certain jour sur l'étendue du royaume de Childebert. L'histoire de

(1) *Vitæ patrum*, c. IX, § 1.
(2) *Historia Francorum*, l. III, c. XII.
(3) *Vita sancti Fidoli*, c. IV, apud Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, sæc. I, p. 196.
(4) « Cultores vestri, ecclesiarum vestrarum episcopi. » (Lettre adressée par le synode de Clermont au roi Théodebert, apud Labbe et Cossart, t. IV, col. 1805.)
(5) *Historia Francorum*, l. V, c. XXXVII.
(6) *Vitæ patrum*, c. VIII, § 3.
(7) *Ibid.*, c. VI, § 5.

l'Invention de saint Fuscien, par exemple, autorise à y comprendre la ville d'Amiens (1), qu'on a quelquefois attribuée au royaume de Soissons, et nous touchons certainement ici la limite septentrionale du royaume de Paris. La Vie de saint Vigor prouve que, avant 530, date de la mort de ce prélat, Bayeux appartenait à Childebert (2), et la Vie de saint Marcoul nous donne la même assurance en ce qui concerne Coutances (3). L'autorité de Childebert était reconnue dans la péninsule armoricaine, et cela résulte non-seulement de la Vie contemporaine de saint Samson (4), mais aussi des légendes de saint Paul Aurélien (5), de saint Tugdual (6) et de saint Léonor (7), qui

(1) Non-seulement le roi Childebert fit ensevelir honorablement les corps des saints Fuscien, Gentien et Victoric, qui venaient d'être découverts « juxta prædia urbis Ambianensis »; mais il dota aussi, à cette occasion, l'église d'Amiens de la terre du Mesge (Somme, canton de Picquigny). Ces faits sont rapportés dans un récit publié en partie au tome Ier de janvier, p. 704, des *Acta sanctorum*, par les Bollandistes, qui ont cru à tort que les expressions « ad urbem Parisius, auribus Childeberti regis, qui illo in tempore Francorum gentem principali regimine gubernabat », s'appliquaient, à Childebert II, lequel, s'il put résider à Paris de 593 à 596, après la mort de Gontran, n'a certainement jamais possédé Amiens, l'une des rares cités demeurées fidèles, semble-t-il, au fils de Frédegonde, même dans les plus mauvais jours de son règne; cette erreur a d'ailleurs déjà été signalée par Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. Ier, p. 811).

(2) Saint Vigor, alors évêque de Bayeux, reçut du roi Childebert une montagne située à un mille de Bayeux; ce lieu appartenait auparavant au fisc, et il échangea son ancien nom, *Phœnus*, contre celui de *Chrismatus*, après que le saint prélat y eut élevé un monastère (*Vita sancti Vigoris*, apud Bouquet, t. III, p. 422) qui, réduit plus tard au rang de prieuré, a donné naissance au village de Saint-Vigor-le-Grand.

(3) Saint Marcoul, natif du Bessin, demanda à Childebert, qui le lui accorda, un lieu du Cotentin, appelé *Nantus*, « locum quemdam in hoc pago Constantino cui Nantus est vocabulum », afin d'y établir un monastère (*Vita sancti Marculfi*, c. IV-VII, apud Mabillon, *Acta SS. ord. Ben.*, sæc. I, p. 129-130). — *Nantus* est représenté aujourd'hui par le village de Saint-Marcouf (Manche, arrond. de Valogne, canton de Montebourg).

(4) Ce fut sur les instances de Samson que Childebert renvoya en Bretagne le jeune Judual, le chef légitime des Bretons établis dans le pays qui forma plus tard les diocèses de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol (*Vita sancti Samsonis*, l. I, c. 53 à 59, apud Mabillon, sæc. I, p. 179-180).

(5) Ce bienheureux, dont le nom est resté à la ville de Saint-Pol-de-Léon, fut envoyé, paraît-il, par le prince breton Withur à Childebert, qui le força d'accepter la dignité épiscopale sur les pays d'Ach et de Léon : « Agnensem Leonensemque pagos. » (*Vita sancti Pauli Aureliani*, c. XLII-XLVI; apud Bouquet, t. III, p. 433-434.)

(6) Le légendaire de Tréguier rapporte que Tugdual fut, de l'avis de Childebert, élu évêque du pays trécorois, et consacré à Paris malgré toutes ses résistances (A. de la Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1862, p. 148).

(7) « Illo autem tempore Childebertus, rex Franciæ, imperabat, simulque Britan-

sont loin toutefois de remonter au VIe siècle; elle était également acceptée dans le Maine et nous avons ici pour garants de ce fait la Vie de saint Calais (1) et celle de saint Rigomer (2). On peut induire de la Vie de saint Lubin que la cité de Chartres, et sans doute aussi celle de Meaux, faisaient partie du royaume de Paris, dont dépendait aussi (3), au témoignage du biographe de saint Séverin, la ville de Château-Landon, au diocèse de Sens (4). Un passage de la Vie de saint Cybar pourrait faire croire que Saintes reconnaissait la royauté de Childebert (5). Enfin ce que la légende rapporte de saint Ferréol, évêque d'Uzès de 553 à 581, qui aurait passé trois années d'exil à Paris sur l'ordre du roi Childebert, auprès duquel il avait été calomnié, peut aider à établir que la ville épiscopale de ce prélat fut détachée en 555 au plus tard du royaume de Metz (6).

[illegible]st à tort que l'abbé Lebeuf a voulu comprendre l'Anjou dans le roy[illegible]e de Paris (7). Fortunat relate bien, à la vérité, dans la Vie de sa[illegible]bin, un voyage de cet évêque d'Angers près du roi Childebert (8); mais la Vie de saint Maur prouve incontestablement que dans les d[illegible]nières années du pontificat d'Aubin, qui mourut en 550,

[illegible]e transm[illegible]æ... — Childebertus autem rex conjuxque ejus, nomine Ultrogodis, et [illegible]timates [illegible]i obviaverunt festive sancto antistiti [Leonorio] et, petita episcopali [illegible]edictio[illegible] gaudentes eum deducant ad regiam. » (*Vita sancti Leonorii episcopi in [illegible]itannia[illegible]norica*, apud Bouquet, t. III, p. 432.)

(1) Ce [illegible]ment nous montre Childebert se rendant avec la reine Ultrogothe à sa [illegible]la de M[illegible]*alis*, au Maine, qu'il donna ensuite à saint Calais, pour y édifier une [illegible]baye. (*[illegible]a sancti Carilefi*, c. XV; apud Mabillon, sæc. I, p. 646-647).

(2) [illegible]t Rigomer et sainte Tenestine, faussement accusés auprès du roi Childebert, [illegible]pèrent et reçurent de ce prince deux *villæ* sises *in pago Cenomannico* (*Vita [illegible] Rigomeri*, apud Bouquet, t. III, p. 427-428).

(3) Saint Lubin, évêque de Chartres, fut invité par Childebert, en même temps qu'un autre prélat, nommé Médovée (*cum Medoveo consacerdote*), à venir célébrer les fêtes de Pâques à Paris (*Vita sancti Leobini*, apud Bouquet, t. III, p. 431); or, ce Médovée n'étant autre que l'évêque de Meaux, on peut voir dans ce fait une preuve de la domination de Childebert sur la *civitas Melduorum*.

(4) Voy. plus haut, p. 273, note 4.

(5) Un démoniaque saintongeois annonçant l'intention de se rendre auprès du roi Childebert (*Vita sancti Eparchii*, c. XII, apud Mabillon, sæc. I, p. 268), il paraît en résulter que Saintes obéissait à ce prince, car il est à peu près certain que le malade ne se serait pas préoccupé d'un souverain étranger au pays où il demeurait. Remarquons du reste que la cité de Saintes est contiguë à celle de Bordeaux, qui faisait certainement partie du royaume de Childebert.

(6) Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 274.

(7) *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France*, etc. (Paris, 1740), p. 84.

(8) *Vita sancti Albini Andegavensis*, c. XIV, apud Mabillon, sæc. I, p. 110.

la cité d'Angers obéissait au roi d'Austrasie, lequel autorisa, en 543, la fondation du monastère de *Glannafolium*, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire (1). Il est probable qu'en 511 l'Anjou avait été compris dans le royaume d'Orléans et que, dans le laps de temps qui s'écoula entre la mort de Clodomir et le partage de son royaume, l'évêque d'Angers entra en relations avec Childebert, qu'il regardait sans doute comme le tuteur des enfants de Clodomir et dont le siége royal était, en tous cas, plus rapproché d'Angers que celui de Clotaire.

Il se tint de 533 à 557 dans le royaume de Childebert sept conciles fort importants, dont la composition nous est connue; mais les souscriptions des prélats qui y assistaient ne peuvent malheureusement jeter aucun jour sur le sujet qui nous occupe, car ces assemblées n'étaient pas uniquement composées d'évêques du royaume de Paris (2). Néanmoins le xve canon du concile tenu en 549 à Orléans

(1) Voy. plus haut, p. 273, note 4.

(2) Le second concile d'Orléans eut lieu en 533, et, suivant le procès-verbal qui nous en a été conservé, il fut réuni, «sur les ordres des glorieux rois», c'est-à-dire évidemment sur les ordres de Théoderic, de Childebert et de Clotaire, les trois fils survivants de Clovis. La présence de sujets de ces trois princes parmi les trente et un prélats qui composaient l'assemblée serait donc évidente, lors même qu'on n'y remarquerait pas des évêques notoirement soumis à Théoderic (les évêques d'Autun, de Clermont, de Cahors) et à Clotaire (les évêques de Tours et de Poitiers).

Le troisième concile d'Orléans, qui fut convoqué en 538, se composait des représentants de vingt-six diocèses; mais, bien qu'il soit daté « de la 27e année du règne de Childebert», il n'est pas permis de le considérer comme un concile spécial au royaume de Paris, car on y trouve les évêques d'Autun, de Langres, de Chalon et d'Angers, qui obéissaient alors au roi de Metz, et celui de Tours, sujet du roi de Soissons.

On peut porter le même jugement sur le quatrième concile d'Orléans, tenu en 541, et qui, du reste, est ordinairement regardé comme un grand synode national. On remarque, en effet, en dehors d'un grand nombre d'évêques du royaume de Paris, quelques prélats du royaume de Metz, et entre autres ceux de Limoges, de Clermont, de Rodez, du Gévaudan, de Chalon et de Windisch. Cependant Richard (*Analysis conciliorum*, t. I, p. 531 et suiv.) a cru prouver que le royaume de Clotaire n'y était nullement représenté, et son sentiment a été suivi par le savant historien allemand des conciles, Mgr Héfélé (*Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. III, p. 385); mais c'est là une erreur que prouve la présence à ce concile de l'évêque de Tours, Injuriosus, que Grégoire, l'un de ses successeurs, nous fait connaître comme sujet de Clotaire Ier.

Le cinquième concile d'Orléans fut assemblé en 549, par Childebert, et il devait s'occuper, entre autres affaires, du jugement de l'évêque d'Orléans, Marc, qui avait été exilé. Néanmoins, ce concile ne fut pas seulement ouvert aux évêques du royaume de Paris : on y voit figurer des représentants du royaume de Metz (les évêques de

corrobore le fait, déjà énoncé plus haut, de la possession de Lyon par Childebert (1).

Un concile peu connu et dont les actes sont datés, suivant les années de règne des rois Childebert et Clotaire, du 31 janvier 551 (2), se réunit à Eauze, sans doute, sous la présidence d'Aspasius, évêque métropolitain de cette ville (3). Cette assemblée semble n'avoir été qu'un concile provincial, puisque des neuf prélats qui le composèrent et dont le siége n'est pas indiqué par les souscriptions, six appartenaient certainement à la province ecclésiastique d'Eauze (4); son intérêt

Trèves, de Verdun, de Toul, de Langres, d'Autun, de Chalon, de Bourges, de Limoges, de Clermont, de Cahors, etc.) et du royaume de Soissons (les évêques de Tongres (?) et de Tours).

Le concile réuni à Paris en 551 (ou en 555), par le roi Childebert, à l'effet de pourvoir au siége épiscopal de Paris, dont le titulaire venait d'être déposé, comptait aussi, au nombre de ses assistants, des prélats étrangers au royaume de Paris, comme le prouvent les souscriptions des évêques de Trèves, de Langres et de Chalon.

Le cinquième concile d'Arles, dont le procès-verbal est daté de la 43e année du règne de Childebert (554), fut présidé par l'évêque d'Arles, Sapaudus. Il se composait de la plupart des prélats de la province d'Arles, à laquelle étaient jointes les deux anciennes provinces romaines dont Aix et Embrun étaient les métropoles, et il doit être par conséquent regardé comme un concile provincial. Si l'on excepte les diocèses de Viviers et de Die, la province d'Arles correspondait alors au pays cédé en 537 aux rois francs par les Ostrogoths, et que ses nouveaux maîtres se partagèrent alors.

Le deuxième concile de Paris, de 557, dont le procès-verbal est daté suivant les années du règne de Childebert, était composé de quinze évêques seulement; mais la présence de l'évêque de Tours, Euphronius, qui venait d'être promu à l'épiscopat par le roi de Soissons, ne permet pas encore d'y voir un concile spécial au royaume de Childebert.

(1) Il y est question de l'hôpital (*xenodochium*) fondé à Lyon par Childebert et par la reine Ultrogothe, sa femme.

(2) « Facta institutio kalendas februarii, anno XL regni domni nostri Hildeberhti et Hlotharii regis. »

(3) Le texte de ce concile n'a encore été imprimé que deux fois. La première édition a été donnée en 1763 à Ferrare par Eusèbe Amort dans ses *Elementa juris canonici veteris et moderni* (t. Ier, p. 355-357), d'après un manuscrit du VIIIe siècle appartenant alors au chapitre de Diess et dans lequel ce concile porte le titre fautif de *Concilium Arelatense*, que l'éditeur a reproduit sans commentaire. De nos jours, un savant allemand, le docteur Friedrich, a réimprimé ce texte qu'il croyait inédit; mais, sa méprise ayant été signalée par M. Maassen, il a retiré son édition du commerce. Voyez à ce sujet le compte-rendu de l'*Histoire des conciles* de Mgr Héfélé, publié dans la *Revue historique* (t. Ier, p. 594) : c'est à l'auteur de cet article, M. Paul Viollet, que nous devons communication du livre d'Amort, lequel n'existe dans aucune des bibliothèques publiques de Paris.

(4) Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici les souscriptions de ce concile,

pour la géographie historique réside donc surtout dans la formule employée pour la date de ses actes et qui suppose la possession de la Novempopulanie par Childebert et Clotaire, à l'exclusion du roi de Metz, qui cependant possédait Eauze en 535.

Les documents diplomatiques du règne de Childebert, de leur côté, nous permettent d'ajouter quelques indications à celles que nous avons déjà recueillies sur l'étendue des États de ce prince. Ce sont d'abord plusieurs diplômes royaux relatifs au monastère d'Anille, aujourd'hui Saint-Calais (1), confirmant le fait déjà connu de la domination du troisième fils de Clovis sur le Maine. Un autre diplôme, par lequel Childebert accorda en 558 à l'église de Paris diverses propriétés sises dans le Melunais, le pays de Fréjus et à Marseille (2), nous permet de ranger la *civitas Forojuliensium* et la *civitas Massiliensium* au nombre des villes que le partage de la Provence, cédée par les Ostrogoths en 537, annexa au royaume de Paris.

Les documents épistolaires fournissent aussi leur contingent de faits intéressants. Nous citerons d'abord une lettre de Léon, évêque de Sens (538), qui révèle le fait curieux du partage de la *civitas Senonum* entre le royaume de Metz, dont dépendait Sens, et le royaume

en ajoutant entre crochets les noms des sièges épiscopaux des prélats connus par leur présence à d'autres synodes de la même époque : « Conditione subscripsi in Dei nomine, Aspasius, [*Elusanus*] episcopus, institutiones supra scriptas conditiones subscripsi. — Julianus peccator, [*Bigorrensis* episcopus], subscripsi. — Proculeianus [*Ausciensis*] episcopus, s. — Liberius, [*Aquensis*] episcopus, s. — Theodorus, [*Consorannensis*] episcopus, s. — Amelius, [*Convenensis*] episcopus, s. — Eusepius episcopus, s. — Marinus, episcopus, s. — Flavius, in Christi nomine presbyter, ad vicem domini mei Thomasi episcopi, subscripsi.

(1) Bréquigny (*Diplomata, chartæ*, etc., t. I, p. XIV-XV) montre que la date de ces pièces a été tout au moins corrigée d'une matière fautive.

(2) « Donamus ad sanctam matrem ecclesiam Parisiacam, ubi ipse domnus Germanus præesse videtur, hoc est ipsam villam Cellas nominatam, ubi sanitatem recuperavimus, sitam in pago Melidunense, super alveum Sequanæ, ubi Iona illam ingreditur... Sed et ipse domnus pontifex petivit nobis in Provincia locellum nostrum in pago Furidrense, cui vocabulum est Cella... quod nos, pro mercedis nostræ augmento, concedimus et condonamus... Condonamus etiam salinas, et in Massilia cum ædificio quod super est ædificatum,... matri ecclesiæ Parisiacæ. » (Pardessus, *Diplomata, chartæ*, etc., t. Ier, p. 116-117.) C'est par erreur que le diplôme dont nous venons de donner un extrait est daté de la dix-septième année du règne de Childebert, c'est-à-dire de 528, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* (t. Ier, p. 276), et il est étrange que cette date ait été reproduite dans le tome Ier des *Diplomata Imperii* (p. 5-6), publié en 1872 par M. G.-H. Pertz, puisque la Provence ne fut pas cédée aux Francs avant 537 et que saint Germain, qui figure ici comme évêque de Paris, ne monta sur le siége épiscopal qu'en 555 seulement.

de Paris, auquel Melun était uni (1). Trois lettres du pape Vigile (546 et 550) nous présentent, d'autre part, l'évêque d'Arles comme un sujet de Childebert (2).

Si, après avoir épuisé les diverses séries de documents contemporains, nous interrogeons les traditions ecclésiastiques, celles-ci nous signalent Beauvais comme l'une des cités du premier roi de Paris, à qui la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien est attribuée par l'obituaire de ce monastère (3).

On peut, en résumant les indications qui précèdent, constater que le royaume de Paris, augmenté de la part que Childebert reçut des États de Clodomir, du royaume de Bourgogne et de la Provence, formait, après 537, au moins quatre groupes isolés, et que la capitale de ce royaume se rattachait au plus considérable des quatre groupes.

Le premier groupe, limité au nord par la Canche qui séparait le territoire de Thérouanne, appartenant évidemment à Clotaire, de celui d'Amiens, n'atteignait pas la Loire dans la partie inférieure de son cours, car ni Angers ni Tours n'en faisaient partie; mais il s'étendait au delà de ce fleuve, au sud d'Orléans, en comprenant le territoire de cette ville. A l'est, les cités d'Amiens, de Beauvais, de Meaux, et les pays de Melun et du Gâtinais (démembrés de la cité de Sens), limitaient le royaume de Paris, contigu de ce côté aux royaumes de Soissons et de Metz.

L'existence du second groupe nous est attestée par le lien qui rattachait Bordeaux et Saintes au royaume de Childebert. Ce groupe comprenait en outre la partie de la Novempopulanie que possédait le roi de Paris.

Le troisième groupe était formé du lot qui fut attribué à Childebert lors du partage de la Bourgogne; c'est-à-dire, de Lyon et de son vaste territoire, et très-probablement des cités de Mâcon, Genève et Tarentaise.

Le quatrième groupe comprenait les cités que le partage de la Provence, en 537, unit aux États du roi de Paris, et qui paraissent

(1) Ruinart, *S. Gregorii episcopi Turonensis opera omnia*, col. 1328.

(2) Les deux premières de ces lettres sont relatives à Aurélien, évêque d'Arles, auquel le pape accorde le *pallium* et le vicariat; à la prière de Childebert; la seconde est adressée à ce même prélat, qui devra engager le roi de Paris à recommander l'honneur de la religion et les intérêts de l'Église de Rome au roi des Ostrogoths (Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 274, 275 et 287).

(3) De Foy, *Notice des diplômes relatifs à l'histoire de France*, t. Ier, p. 44; d'après Louvet, *Histoire du pays de Beauvoisis*.

avoir été au nombre de sept : Arles, Marseille et Fréjus, indiquées par les documents contemporains comme ayant appartenu à Childebert, ainsi que Toulon, Antibes, Vence et Nice, dont l'attribution au même prince est dictée par la logique (1).

IV

ROYAUME DE CLOTAIR Ier

(511-561)

Grégoire nous fournit sur la composition du royaume de Clotaire, avant 555, encore moins d'indications utiles que sur celle du royaume de Childebert. Il nous permet seulement de connaître que la ville de Tours, à l'évêché duquel Clotaire nomma Euphronius, en 556 (2), appartenait à ce prince du vivant de l'évêque Injuriosus, qui mourut en 546 (3), ainsi que la cité de Soissons où il fit ensevelir saint Médard, mort en 545 (4). On trouve bien encore dans l'*Historia Francorum* le récit d'événements qui prouvent la possession de Clermont, de Limoges, de Poitiers, de Chalon-sur-Saône, de Dijon (au diocèse de Langres) et de Reims par Clotaire; mais ces événements, qui se rapportent aux années 556 et 557, avaient été précédés par conséquent de l'union du royaume d'Austrasie à celui de Soissons (555), et l'on sait d'ailleurs d'une manière certaine que toutes ces villes, sauf Poitiers, avaient obéi à Théoderic et à ses deux successeurs.

Les hagiographes nous ont transmis quelques faits dont nous tirerons parti pour la géographie du royaume de Clotaire antérieurement à l'an 555. La Vie de sainte Radegonde nous permet de compter Noyon, dont dépendait Athies (5), Arras, dans le territoire

(1) Nous avons discuté ailleurs la question du partage de la Provence.

(2) *Historia Francorum*, l. IV, c. xv.

(3) *Ibid.*, l. IV, c. ii.

(4) *Ibid.*, l. IV, c. xix.

(5) C'est à Athies, en Vermandois, que Clotaire fit élever Radegonde, princesse thuringienne, qu'il épousa depuis : «Quæ veniens in sortem præcelsi regis Chlotharii in Veroma[n]densem ducta Atteias, in villa regia, nutriendi causa custodibus est deputata.» (*Vita S. Radegundis*, l. I, c. ii; apud Mabillon, *Acta SS. ordinis Ben.*, sæc. i, p. 320.) — Ce texte réfute victorieusement, ce semble, l'argument que le chanoine Fenel tire de la Vie de saint Médard, pour établir que le diocèse de Noyon

duquel était comprise la ville royale de Vitry (1), au nombre des cités appartenant au roi de Soissons. La possession de Poitiers par Clotaire, qu'atteste le même ouvrage (2), nous est en outre confirmée par la Vie de saint Junien (3). On peut aussi tirer de la Vie de saint Médard la conviction que Tournai faisait partie du même royaume (4). Enfin, la Vie de sainte Consortia nous apprend que Clotaire avait également des possessions en Provence vers la vallée de la Durance, mais il est à peu près certain que l'événement à propos duquel il est fait allusion à son pouvoir sur ce pays se rapporte aux dernières années de son règne (5).

Une chronique franque écrite vers l'an 720, les *Gesta regum Francorum*, renferme une indication dont le géographe historien

n'obéissait pas à Clotaire : « Deux témoignages tirés des historiens de saint Médard, dit-il, nous prouvent que Clotaire, ayant passé hostilement la Somme, ravagea toute cette contrée jusqu'à Noyon, et, par conséquent, il fallait qu'elle appartînt à Childebert. » (*Dissertation sur la conquête de la Bourgogne*, p. 72.)

(1) Peu de temps avant son mariage avec Clotaire, Radegonde quitta la résidence d'Athies pour celle de *Victuriacus*, dont l'identité avec la villa royale de *Victoriacus*, où Sigebert fut assassiné en 575, n'est pas douteuse : « Quam cum præparatis expensis Victoriaci voluisset rex prædictus accipere, per Beralcham ab Atteias nocte cum paucis elapsa est. » (*Vita S. Radegundis*, l. I, c. III.)

(2) Radegonde, ayant quitté la cour en 544, vint résider dans la villa de Sais, en Poitou, que lui avait donnée son royal époux : « Postquam operante divina potentia a rege terreno discessit, quod sua vota poscebant, dum Susedas in villa, quam ei rex dederat, resideret, in primo anno conversionis suæ... » (*Vita S. Radegundis*, l. II, c. III.) Cf. le livre I, ch. XV, où la situation de Sais est parfaitement déterminée : « In villa quæ Susedas, Pictavo territorio, juxta prædictum vicum Condatensem » ; il s'agit ici de Candes (*Condate*) en Touraine. Depuis, la bienheureuse fit construire, avec l'assentiment du roi Clotaire, un monastère à Poitiers. (*Vita S. Radeg.*, l. II, c. V.)

(3) La Vie de saint Junien, écrite au temps de Louis le Pieux, rapporte que le bienheureux abbé, accusé devant le roi Clotaire, qui fut mandé par ce prince, voyageant alors en Aquitaine, se trouvait dans son domaine de *Gavarciacum*, aujourd'hui Javarzay (Deux-Sèvres, commune de Bougon) (*Vita sancti Juniani*, c. VIII, apud Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, sæc. I, p. 311).

(4) Les divers biographes de saint Médard (*Acta sanctorum*, t. II Junii, p. 72) sont d'accord pour reconnaître qu'il occupa en même temps le siége épiscopal de Noyon et celui de Tournai, ce qui prouve à l'évidence que Tournai obéissait au même souverain que Noyon.

(5) Consortia, qui demeurait sur le territoire d'Aix, vers la Durance, vint un jour auprès du roi Clotaire, afin d'obtenir de lui des lettres de protection qui lui permissent de vivre en toute sécurité dans le royaume de ce prince, où étaient apparemment situés les établissements pieux qu'elle avait fondés (*Vita sanctæ Consortiæ*, c. XII, apud Mabillon, sæc. I, p. 250) ; selon l'hagiographe, ce voyage eut lieu dans les dernières années du règne de Clotaire, puisque, immédiatement après, il écrit : « Non post multos dies, mortuo rege Chlothario... » (*Ibid.*, c. XV.)

peut être tenté de se servir pour établir la composition de la partie septentrionale des États du roi de Soissons. Il y est dit que Childebert et Théodebert marchèrent avec une armée contre Clotaire qui, hors d'état de résister, se serait refugié *in silva in Arelauno* (1), c'est-à-dire dans la forêt de Brotonne, située au diocèse de Rouen, sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis de Caudebec (2). Mais le chapitre des *Gesta regum Francorum* où l'on trouve ce fait est copié presque textuellement sur le chapitre que Grégoire a consacré au même événement : la seule différence sensible entre les deux récits est l'addition du nom *Arelaunum* par le plus moderne des deux chroniqueurs, puisque l'évêque de Tours dit simplement que Clotaire se réfugia dans une forêt (*in silvam confugit*) (3). On ne peut donc faire fond sur cette mention de la forêt d'*Arelaunum*, car, en supposant, comme cela résulte de l'œuvre de Grégoire, que le roi de Soissons fût attaqué dans ses États, on attribuerait à ce prince la possession de la *civitas Rothomagensium*, ce qu'il est impossible d'admettre, Childebert dominant alors sur les cités de Beauvais et d'Amiens qui séparaient le territoire de Rouen de la partie principale du royaume soissonnais.

En dehors des textes historiques et hagiographiques que nous venons de rappeler, la charte de fondation du monastère de Saint-André-le-Bas, de Vienne, est le seul document à consulter pour la géographie du premier royaume de Soissons. Cette charte, datée de la neuvième année du règne de Clotaire, est adressée par Ansemond et Ansleuba à leur fille Remilia, dite Eugenia, à qui ils avaient donné une partie de leurs biens, pour la fondation d'un nouveau monastère destiné à leur sépulture (4), et elle prouve que Vienne fit partie du royaume de Soissons avant l'année 555, date à laquelle Clotaire, par suite de la mort de Théodebald, réunit le royaume d'Austrasie à ses États; en effet, dans ce dernier cas, on n'eût jamais parlé à Vienne de la neuvième année du règne de Clotaire, ce prince étant mort en 561. Faut-il croire, avec Bréquigny et Pardessus, que la capitale de la Viennoise échut au roi de Soissons en 534, lors du partage de la Bourgogne, et que la charte d'Ansemond n'est pas postérieure à 543? Nous y serions assez disposé, si les souscriptions

(1) *Gesta regum Francorum*, c. XXV.

(2) L'identité de la forêt d'*Arelaunum* et de la forêt de Brotonne est prouvée par de nombreux textes de l'époque franque, parmi lesquels un des plus probants est la Vie de saint Condé.

(3) *Historia Francorum*, l. III, c. XXVIII.

(4) Pardessus, *Diplomata, chart*, Introd., p. 24-25, t. I, p. 107.

des évêques réunis au concile de Clermont en 549 ne nous faisaient connaître l'évêque de Vienne, Hesychius, comme un sujet du roi d'Austrasie. Or, le fait de la possession de Vienne, d'une part par Théodebald en 549, de l'autre par Clotaire pendant une suite de neuf années, ne peut s'expliquer que de deux manières : ou Clotaire possédant Vienne au moins depuis 534 en aura été dépouillé après 543 par son neveu Théodebert, qui l'aurait laissé à son fils Théodebald avec la totalité de ses États; ou bien la même cité métropolitaine possédée depuis la soumission des Bourguignons par le roi d'Austrasie, Théodebert, aura été enlevée à son successeur, Théodebald, encore adolescent, par Clotaire, qui, quelques années plus tard, en 555, se sentit assez fort, grâce sans doute à d'autres annexions également faites au détriment de Théodebald, pour entrer en possession de l'héritage de celui-ci, sans que le roi de Paris, Childebert, dont les États furent pendant longtemps bien supérieurs en étendue à ceux du roi de Soissons, pût y mettre opposition. C'est à cette dernière hypothèse que nous donnons la préférence (1).

Il résulte donc de ce qui précède que, des trois royaumes francs qui subsistèrent de 534 à 555, le royaume de Soissons est celui dont la circonscription peut être le moins facilement déterminée. Si l'on en juge par ce que l'on sait de l'état de la Gaule au milieu du VIe siècle, il se composait de quatre groupes comme les possessions de Théodebert et de Childebert. L'un d'eux comprenait le royaume de Soissons proprement dit, c'est-à-dire les cités de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Noyon, de Soissons et peut-être aussi celle de Tongres, auxquelles les convenances géographiques prescrivent en quelque sorte de joindre Boulogne, Thérouanne et Laon. Le second groupe, évidemment formé du lot qui échut à Clotaire dans la succession de Clodomir, se composait des cités de Tours et de Poitiers. Le troisième, répondant d'abord aux cités bourguignonnes que le partage de 534 donna à Clotaire, contenait probablement Belley, Grenoble, Valence et Die, et il s'accrut, en 537, de la partie de la Provence qui fut attribuée au roi de Soissons à la suite de la cession que les Ostrogoths firent de ce pays aux fils de Clovis; le domaine provençal de Clotaire semble avoir été formé des cités de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange, Carpentras, Vaison, Sisteron, Gap et Embrun, c'est-à-dire de la partie septentrionale de la Pro-

(1) Il faudrait alors dater la charte d'Ansemond de 557 à 561, la réunion de Vienne aux Etats du roi de Soissons ne pouvant pas être antérieure au concile de Clermont en 549.

vence. Enfin le quatrième groupe comprenait une partie de la Novempopulanie, province qui, en 551, paraît être divisée entre Childebert et Clotaire (1) : nous serions assez disposé à y placer aussi Toulouse, dont la possession par Clotaire expliquerait la participation des guerriers de ce prince à l'expédition de Septimanie, en 533, car il ne pouvait avoir un intérêt immédiat dans ce pays que si quelqu'un de ses domaines y était contigu.

AUGUSTE LONGNON.

(1) Voyez plus haut, p. 293.

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS D'OSTIE

Suite (1)

Si *Lucius Caesar Augusti filius* n'est pas le petit-fils adoptif d'Auguste, il ne peut être qu'un des princes de la famille Aelia ou de la famille Antonine qui portèrent le prénom de Lucius. Cette attribution est tout à fait justifiée par la paléographie; et les objections qu'y a faites M. Visconti ne sont pas sans réplique.

J'avoue ne pas bien saisir la gravité des confusions auxquelles ce nom eût prêté (2). D'abord elles ne portent pas sur quatre personnes (3), mais sur deux seulement, puisqu'il y a plus d'un siècle entre le petit-fils adoptif d'Auguste et les autres princes du même nom, et que Lucius Verus ne fut jamais César. Ces deux Césars eux-mêmes n'eurent pas ce titre concurremment, mais vécurent à plusieurs années de distance. Il en est un au moins qui pouvait le porter, sans aucune chance d'erreur, c'est L. Aelius Caesar, puisqu'il le porta le premier. Une autre raison contribuait d'ailleurs à donner à ce nom une suffisante clarté, c'est la nouveauté du titre conféré à Aelius Caesar par

(1) Voir le numéro d'octobre.

(2) Les Romains ne paraissent point en général avoir redouté cet inconvénient Les expressions *Caesar Augustus*, *Augusti filius*, employées pour désigner les empereurs ou leurs fils, n'étaient certainement pas plus claires que celle dont il est question ici. Borghesi, *Œuvres*, III, p. 303-310.

(3) « Quattro Cesari. » Visconti, *O. c.*, p. 329.

l'empereur Hadrien. Quelque difficulté que nous éprouvions à définir en quoi consistait précisément cette nouveauté, elle avait frappé les esprits, et les historiens ont noté le fait en y attachant presque l'importance d'une modification à la constitution impériale (1).

Le titre de Caesar était donc suffisamment caractéristique; il n'y avait dans l'empire qu'un César, comme il n'y avait qu'un Auguste; la confusion n'était pas possible. De là vient que le titre de Caesar est inséparable du nom d'Aelius; qu'il est quelquefois employé seul pour désigner ce prince (2); et que chez les écrivains ou dans les inscriptions on rencontre quelquefois le nom de Lucius Caesar appliqué au fils adoptif d'Hadrien (3).

(1) Spart., *Ael. Ver.*, 2 : « Celonius Commodus qui et Aelius Verus appellatus est, quem sibi Hadrianus..... adoptavit, nihil habet in vita sua memorabile nisi quod tantum Caesar est appellatus, non testamento ut antea solebat, neque eo modo quo Trajanus est adoptatus, sed eo prope genere quo nostris temporibus a vestra clementia Maximianus atque Constantius Caesares dicti sunt : quasi quidam principum filii viri, et designati augustae majestatis heredes. » Cf. Aurel. Vict., *Caes.*, *in Hadriano* : « Abhinc divisa nomina Caesarum atque Augusti, inductumque in rempublicam uti duo, seu plures summae potentiae dissimiles cognomento ac potestate dispari sint. » Aurelius Victor doit attribuer par erreur à Hadrien, qui probablement ne fut jamais adopté, ou le fut seulement *in extremis* par Trajan, ce qui est vrai d'Aelius Verus. Lui-même fait allusion aux doutes qui couraient sur ce sujet. Cf. Spart., *Hadr.*, 4; Dio, LXIX, 1. — La monnaie qui porte au droit la tête laurée de Trajan avec la légende IMP · CAES · NER · TRAIAN · OPTIM · AVG · GERM · DAC ·, au Ꝑ la tête laurée d'Hadrien et les mots HADRIANO TRAIANO CAESARI, est d'une authenticité très-problématique, ou fut peut-être une supercherie de Plotine pour accréditer la fable de l'adoption. (Eckhel, *D.N.V.*, t. VI, p. 473-474.) Cf. la curieuse lettre de Commode à Clodius Albinus (Capitol., *Albin.*, 2), qui renferme les renseignements les plus complets que nous ayons sur la portée du titre de Caesar; Capitol., *L. Verus*, 1; Spart., *Ael. Ver.*, 1. Les monnaies d'Egypte au type d'Aelius Caesar offrent une particularité bien singulière : elles sont datées par les années d'Aelius Caesar, contrairement à la règle générale, appliquée à Alexandrie comme partout ailleurs, de dater par les années de l'empereur seul, et à laquelle on ne fit exception que pour Tibère, Aelius Caesar et les Césars de la fin du IIIe siècle. « Qui mos deinde valuit usque ad Diocletianum, quo imperante factum iterum ut collega Maximianus et Caesares adsciti annos suos non Diocletiani numerarent. » Il est à remarquer que Spartien assimile justement l'adoption d'Aelius à celle de ces Césars. — Zoega y voit la preuve d'une association effective d'Aelius Caesar à la dignité périale, et peut-être d'un partage de l'empire entre Hadrien et son collègue. (Eckhel, *D.N.V.*, t. IV, p. 65-66.)

(2) Capitol., *L. Verus* 6 : « mortuoque patre Caesare, in Hadriani familia remansit. » Cf. *ib.* 11 : « Illatumque ejus corpus est Hadriani sepulcro, in quo et Caesar pater ejus naturalis sepultus est. » Cf. Justin., *Apol. I*, initio : Λουκίῳ φιλοσόφῳ Καίσαρος φύσει υἱῷ καὶ Εὐσεβοῦς εἰσποιητῷ; cité par Cavedoni, *op. cit.*

(3) Henzen, *Ann. Inst. Arch.*, 1857, p. 88-89. *Iscriz. latina di Casa Calda* (Wil-

Ainsi se trouve levée la deuxième objection de M. Visconti ; ainsi se concilient les données chronologiques tirées des faits, et celles que fournit la paléographie de l'inscription.

La seule contradiction qui subsiste encore, c'est l'antiquité du titre de *censor*, abandonné partout, et à Ostie, les inscriptions en font foi, dans le temps auquel nous attribuons cette inscription. On peut résoudre la difficulté de deux manières, en lisant ou : *IIvir praefectus L. Caesaris... censorius*, qui répondrait à l'expression *IIvir censoria potestate* dont on trouve plusieurs exemples, un entre autres dans l'inscription n° 4; ou *IIvir praefectus L. Caesaris... censoris*, et en supposant qu'on ait restauré pour le prince impérial, et afin de lui faire honneur, le titre antique et respecté de *censor*.

Si l'on admet les raisonnements qui précèdent, on n'hésitera pas à attribuer au second siècle de notre ère l'inscription de P. Lucilius Gamala (n° 1).

Cette conclusion a le double avantage :

1° De concilier le texte du monument avec la paléographie ;

2° De resserrer dans de très-étroites limites la date de notre monument. Il est postérieur à l'adoption de L. Ceionius Commodus, qui porte dans l'inscription le titre de Caesar; il est antérieur à la mort d'Hadrien, qui n'est pas appelé *divus*. C'est dans cet intervalle de deux années au plus que fut érigé le monument (1).

manns, 1262). Les mots entre crochets et en minuscules sont suppléés par M. Henzen. J'ai emprunté à cette inscription la ligne 1 et une partie de la troisième. Cf. Capitol., *M. Ant. Ph.*, 5 : « His ita se habentibus, quum post obitum L. Caesaris Hadrianus successorem quaereret..... » etc. [*L · Aurelius · L · Caesaris · l · Nicomedes · qui · et* ·] CEIONIVS · ET · AELIVS · VOCITATVS · EST · L · CAESARIS · FVIT · A · CVBICVLO · ET · DIVI · VERI · IMP · NVT[*ritor*] || . . . . . || . . . . . CVM · CEIONIA · LAENA · VXORE · SVA · HIC · SITVS.

(1) La date de l'adoption de L. Caesar est très-contestée. Deux passages de Spartien (*Hadr.*, 23; *Ael. Ver.*, 3) semblent indiquer qu'elle eut lieu l'année où L. Ceionius Commodus était préteur : « Adoptavit ergo Ceionium Commodum Verum invitis omnibus, eumque Aelium Verum Caesarem appellavit. Ob cujus adoptionem, ludos circenses dedit, et donativum populo ac militibus expendit : quem praetura honoravit, ac statim Pannoniis imposuit, decreto consulatu cum sumptibus; eumdem Commodum secundo consulem designavit. »

« Adoptatus autem Aelius Verus ab Hadriano ... statimque praetor factus et Pannoniis dux ac rector impositus, mox consul creatus. Et quia erat deputatus imperio, iterum consul designatus. »

A en juger par les inscriptions, on serait induit à penser que L. Aelius Caesar fut adopté seulement quand il était consul pour la deuxième fois. En effet, il ne porte ni le nom d'Aelius ni celui de Caesar sur les monuments de son premier con-

II

Le nom de P. Lucilius Gamala se retrouve sur six monuments, y compris les deux qui ont été publiés sous les numéros 1, 4. Réunies,

sulat (Orelli-Henzen, 5, 1681, 6086); et ceux de son second consulat, qui lui donnent ces noms, reçus par adoption, ne lui attribuent qu'une puissance tribunicienne (ib.,826,827,829). Les médailles du premier consulat font défaut; celles du second portent, comme les inscriptions de la même année, TR · P · COS · II, c'est-à-dire qu'elles accouplent la première puissance tribunicienne et le deuxième consulat (Eckhel, *D.N.V.*, t. VI, p. 525-526). Il faut enfin ajouter, pour réunir toutes les données du problème, une monnaie d'Alexandrie datée de la troisième année d'Aelius Caesar : Dr. A·AIAIOC·KAICAP — ℞ ЄIPHNH·L·Γ (Eckhel, *D.N.V.*, t. IV, p. 65).

Ainsi, tandis que les monuments épigraphiques et les médailles semblent réduire à une seule les puissances tribuniciennes d'Aelius Caesar, la monnaie d'Alexandrie en porte le nombre à trois au moins; et l'on a grand'peine à comprendre, même en ce délai de trois années, les magistratures et fonctions dont l'empereur honora son fils adoptif. Tous ces témoignages, en apparence contradictoires, ne sont cependant pas absolument inconciliables. Les textes de Spartien cités plus haut établissent au moins que l'adoption est antérieure au deuxième consulat, puisque Aelius fut désigné pour cette magistrature après avoir reçu le nom de César. Ce fait n'est nullement infirmé par les inscriptions et les médailles. Il suffit d'imaginer, pour l'expliquer, que le point de départ et, par suite, l'échéance des consulats et des puissances tribuniciennes ne coïncident point. Si les monuments du premier consulat ne font pas mention de puissance tribunicienne, si les monuments du second ne portent que la première puissance, c'est que les uns sont antérieurs à l'adoption, les autres à l'échéance de la première année, comptée du jour de l'adoption. Si, par exemple, le premier consulat commence à courir du mois de mai 136, et la première puissance tribunicienne de quelques mois plus tard, tous les monuments élevés dans l'intervalle ne mentionneront naturellement que le consulat; tous ceux qui ont pu être élevés entre le mois de janvier 137, début du deuxième consulat, et le mois quel qu'il soit où expirait la première puissance tribunicienne, porteront un double consulat et une seule puissance tribunicienne. Il est vrai que Spartien place l'adoption non-seulement avant le deuxième consulat, mais avant le premier, avant même la préture Cette partie du texte doit être abandonnée, mais non pas sans expliquer l'erreur de l'écrivain ou du copiste. Les honneurs dont L. Ceionius Commodus fut revêtu eurent certainement un caractère extraordinaire et se succédèrent avec une rapidité tout à fait inusitée. Il est vraisemblable que l'empereur, dans le dessein de faire de lui son collègue et son héritier désigné, usa de tous les moyens en son pouvoir pour le rapprocher de soi. Il commença par lui conférer le rang prétorien; les termes mêmes dont se sert Spartien indiquent, ce me semble, que la préture fut honoraire et non point effective : « *praetura honoravit.* » Immédiatement après, l'historien place la fonction de gouverneur des Pannonies : « *ac statim Pannoniis imposuit.* » Cette fonction présente un caractère exceptionnel; car depuis que la Pannonie avait été divisée en deux provinces, chacune d'elles avait toujours eu son gouverneur particulier, savoir un légat prétorien dans la Pannonie inférieure, un légat consulaire dans la Pannonie supérieure (Marquardt, *Rœm. Staats Werwalt.*,

ordonnées, et, autant que possible, datées, ces inscriptions permettent, sinon de dresser la généalogie de cette famille, au moins d'en suivre l'histoire pendant deux siècles.

,p. 138-139). C'est donc par une double violation des règles habituelles d'abord que les provinces furent réunies, et ensuite qu'elles furent confiées toutes deux ensemble à un simple prétorien. Après un très-court intervalle, « *mox consul creatus* », peut-être même simultanément, « *statim Pannoniis imposuit decreto consulatu cum sumptibus* », L. Ceionius Commodus fut porté au consulat. Dans la seconde hypothèse, sa nomination au gouvernement des Pannonies serait moins irrégulière. C'est au cours de ce consulat qu'il avait été désigné consul pour la deuxième fois. Les expressions de Spartien prouvent combien l'avancement de L. Ceionius Commodus fut hâté; peut-être reçut-il en une seule année tous ces honneurs accumulés. On comprendrait alors sans peine que les dates d'événements si rapprochés eussent été confondues par l'auteur lui-même, ou que l'ordre du texte eût été brouillé par les copistes. En plaçant l'adoption après le commencement et dans le cours du premier consulat (136) on concilie, partiellement au moins, Spartien et les monuments.

Mais on arrive à un total maximum de deux puissances tribuniciennes, la première à cheval sur les deux années 136 et 137, la seconde inachevée encore quand mourut Lucius Caesar, le 1er janvier 138. Comment donc expliquer le chiffre 3 qui se trouve sur la monnaie d'Alexandrie? La solution qui s'offre naturellement à l'esprit, étant tout à fait conforme aux usages de la chronologie égyptienne, c'est que les puissances tribuniciennes sont comptées à partir du 1er Thot (= 29 août), sauf la première qui se placerait après l'obtention du consulat, et avant le 1er Thot. On arrive ainsi aux résultats suivants:

1re puissance	tribunicienne,	136,	entre janvier et août;
2e —	—	136,	29 août;
3e —	—	137,	29 août;

c'est-à-dire à trois puissances tribuniciennes, comme l'indique la médaille d'Alexandrie; la troisième n'étant pas encore achevée quand mourut Aelius Caesar. Mais il se présente cette difficulté que, contrairement au témoignage des inscriptions et médailles citées plus haut, le rapport des consulats et des puissances tribuniciennes serait renversé et qu'on devrait trouver ensemble TR. P. II. COS. au lieu de TR. P. COS. II. Le résultat serait un peu différent, mais également contraire aux documents lapidaires ou numismatiques, si l'on fixait le terme de la première puissance tribunicienne au 1er janvier 137, car dans cette hypothèse la formule TR. P. COS. II est inexplicable. D'ailleurs le choix de cette date, bien que conforme à l'usage suivi par quelques empereurs, et entre autres par Hadrien, pour le renouvellement des puissances tribuniciennes (Borghesi, *Œuvres*, VI, p. 1-47; V, p. 20-21; V, p. 69), n'a point de raison d'être en Egypte, puisqu'elle ne répond pas au commencement de l'année locale. Enfin, les autres monnaies d'Alexandrie se conforment, dans le calcul des consulats et des puissances tribuniciennes, à la chronologie officielle : ΔΗΜ · ΕΞΟΥϹ · ΥΠΑΤ · Β · ΟΜΟΝΟΙΑ. On doit donc tenir pour certain que le chiffre 3 (Γ) sur la monnaie d'Alexandrie ne vise ni consulat, ni puissance tribunicienne; il n'est du reste accompagné d'aucune mention particulière. Le chiffre qui figure sur la monnaie décrite par Eckhel se rapporte donc à une chronologie exclusivement propre à l'Egypte. Par une exception dont Tibère seul avait profité jusque-là, on marquait

S'il est vrai, comme le suppose M. Mommsen (1), que les Gamala fussent originaires de la ville syrienne de Gamala, ils devaient s'être établis à Ostie de fort bonne heure, car nous les y trouvons déjà à la fin du premier siècle avant notre ère, en possession des plus hauts honneurs municipaux et d'une illustration héréditaire. Trois générations au moins d'ancêtres, distingués par les services qu'ils avaient rendus ou les charges qu'ils avaient exercées, avaient précédé le premier des P. Lucilii Gamalae que nous connaissions (2). Lui-même avait probablement atteint l'âge d'homme et abordé la vie publique à l'époque des guerres civiles qui suivirent la mort de César.

Deux passages, interprétés avec une grande sagacité, ont découvert à M. Mommsen la date, au moins très-approximative, de ce monument.

Parmi les indications si précieuses pour la topographie d'Ostie que contient en grand nombre l'inscription n° 4, se trouve (l. 35-36) celle du *tribunal quaestoris*.

Le *tribunal* semble avoir été réservé aux plus hauts magistrats judiciaires : les rois, les dictateurs y avaient siégé ; les consuls, les préteurs, les gouverneurs de provinces y siégeaient (3). Dans les municipes, les *duumviri juri dicundo* avaient leur tribunal (4); les édiles (5), qui, sans être égalés aux *IIviri j. d.*, formaient souvent collége avec eux sous le nom de *duumviri* ou *quatuorviri aedilicia*

sur les monnaies alexandrines les années d'Aelius Caesar, comme on faisait de celles des empereurs. C'est néanmoins un élément dont on doit tenir grand compte pour fixer la date de l'adoption de L. Aelius Caesar; car l'autorité qu'il exerça sur l'Egypte et qui lui valut cet honneur, il ne la posséda que par le fait de cette adoption même, qui l'associait en quelque sorte à l'empire. Une fois mise à part la question de la chronologie relative des consulats et des puissances tribuniciennes, la solution est des plus simples. L'année 3 sera l'année en cours au mois de janvier 138, et commencée le 1er Thot 137.

La seconde se placera entre 137 et 136.

La première, entre le 1er Thot 136 et le mois, quel qu'il soit, de l'adoption.

Ce résultat est conforme de tous points à celui que l'on avait obtenu plus haut ; il est en outre plus précis.

L'adoption eut donc lieu en 136; il faut de plus, pour répondre à la fois aux exigences de la chronologie officielle des consulats et des puissances tribuniciennes, et aux nécessités de la chronologie alexandrine, qu'elle ait été faite après le mois de janvier, et avant le mois d'août de cette année.

(1) *Epigr. Analekt.*, 5 (*Berichte der Sæchs. Gesellsch. der Wissenschaften*, p. 295 à 298).

(2) Voir inscr. n° 4.

(3) Dionys., II, 29 ; Liv., I, 47; XXIX, 16 ; A. Gell., XIII, 23 ; Tac., *Ann.*, XVI, 30; Liv., VI, 15, VIII, 32 ; Cic., *Verr.*, II, II, 38.

(4) Or., 3219, 3293.

(5) Suet., *De Grammat. et Rhet.*, 30 (6), éd. Reifferscheid.

potestate, avaient le droit de s'y asseoir. Rien n'autorise à croire que les questeurs eussent un tribunal.

Quel est donc le questeur qui siégeait à Ostie? C'est celui des *quaestores classici* qui chaque année était désigné par le sort pour aller administrer la *provincia quaestoria Ostiensis* (1).

En 266 (487 U. C.), le développement de la marine romaine et l'importance toujours croissante du service des approvisionnements par mer avaient déterminé la création d'une magistrature spéciale, dont Ostie était le siége. Il est plusieurs fois question dans les auteurs du questeur d'Ostie (2); il disparut lors des réformes administratives de Claude. Après le règne d'Auguste, la *quaestura Ostiensis* n'avait plus de raison d'être. Les flottes de l'empire stationnaient à Ravenne et à Misène; et quant à l'annone, Auguste avait organisé pour ce service tout un corps de fonctionnaires, dans lequel le questeur d'Ostie tenait une place mal définie, et dont il troublait l'économie hiérarchique. Claude, en rendant aux questeurs l'administration de l'*aerarium*, leur ôta les deux provinces de la Gaule et d'Ostie (44 ap. J.-C., 797 U. C.) (3).

L'inscription est donc certainement antérieure au moins à l'année 44 (4).

Un autre détail, également relevé par M. Mommsen, et qui lui fournit des renseignements bien plus précis encore sur l'époque où vivait Lucilius Gamala, sinon sur le temps où fut rédigée l'inscription, c'est la libéralité avec laquelle Gamala vint en aide à la colonie obérée, à l'occasion d'une guerre maritime.

Une fois les guerres civiles terminées, Rome, maîtresse incontestée de la Méditerranée, n'eut plus à défendre sur mer sa domination. Les derniers combats qui s'y livrèrent furent ceux que soutint César Octave contre Sextus Pompée. Or, voici ce qui se passa durant l'année 716 U. C. (37 av. J.-C.) (5).

(1) Lydus de Mag., I, 27; cf. Tac., *Ann.*, XI, 22, T. Liv., *Ep.*, XV; Dio, LV, 4.

(2) Cic., *Pro Sestio*, 17, 39; *De harusp. resp.*, 20, 43; *Pro Mur.*, 8, 18; Velleius, II, 94; Suet., *Tib.*, 8; Dio, LIII, 28.

(3) Suet., *Claud.*, 24; Dio, LX, 24; cf. Mommsen, *Staatsrecht*, II, 2e Aufl., p. 556 et suiv.

(4) M. Mommsen a abandonné cet argument; et, ne pouvant attribuer le tribunal au questeur municipal, il propose de lire : *tribunal quaes(itoris)*. *Eph. Epigr.*, III, IV, p. 330.

(5) Dio, XLVIII, 46-49; Appian., *B. C.*, V, 92. D'après un récent travail de M. Mommsen (*Eph. Epigr.*, III, IV, p. 330-331), le fait historique auquel il est fait allusion serait beaucoup plus récent. Il s'agirait d'un épisode de la guerre que soutint

La flotte d'Octave, déjà maltraitée par la tempête, avait rencontré près du promontoire Scyllaeum la flotte de Sextus, qui lui avait infligé une défaite; elle avait perdu plusieurs vaisseaux pris ou coulés bas. Une seconde tempête changea la défaite en désastre. Le nombre des vaisseaux était réduit de moitié; César se trouvait à la fois sans bâtiments, sans équipages et sans argent, aux prises avec un ennemi exalté par le succès, avec des populations défiantes et portées à la paix. Il enrôla des esclaves, les siens, ceux de ses amis, des sénateurs, des chevaliers, leva des contributions sur les citoyens, les alliés et les sujets, en Italie et partout. Dans cet embarras, « des amis, quelques villes promettaient des vaisseaux et en armaient ». Ainsi se passa cette année et la suivante.

Ne lit-on pas là l'explication des lignes 40-42 : « *Propterea quod quum respublica praidia sua venderet ob pollicitationem belli navalis sestertium decies quinquies ducentos reipublicai donavit.* »

Une de ces quelques villes dévouées à Octave dut être Ostie. On le comprendra sans peine, car aucune ville ne souffrait plus qu'elle de la prolongation d'une guerre qui tenait la mer fermée et suspendait les relations commerciales. Elle promit, mais ses finances avaient été atteintes; pour tenir ses engagements, elle se vit forcée de vendre ses biens communaux; c'est alors que Gamala lui vint en aide par un don de 1,500,200 sesterces. Je crois l'opinion de M. Mommsen suffisamment justifiée par ces arguments.

Cependant Cavedoni (1) conteste la date assignée à cette inscription, et la croit du deuxième siècle après notre ère. Des deux arguments exposés plus haut, il néglige le premier; au second, il n'oppose qu'une interprétation au moins bizarre.

Le fait est beaucoup plus simple, suivant lui, que ne l'a pensé M. Mommsen : la ville avait promis au peuple le simulacre d'un combat naval; mais, pour subvenir à la dépense des jeux, il fallait aliéner les domaines municipaux; Lucilius sauva la colonie de cette extrémité. Cette interprétation si simple a un double inconvénient : elle choque la vraisemblance et les usages de la langue (2).

D'ailleurs, les critiques de Cavedoni fussent-elles aussi sérieuses

Marc-Aurèle contre les Marcomans. Au cours de ces expéditions, l'empereur se trouva en effet dans de grands embarras financiers (Eutrop., VIII, 13; Capit., *M. Ant. ph.* 17, 21); c'est alors que la ville d'Ostie serait venue en aide au trésor en fournissant des vaisseaux ou de l'argent pour les flottes de Mésie et de Pannonie (*bellum navale*).

(1) *Bull. arch. Nap.*, l. c.

(2) Drakenborg, *ad Liv. III*, 61, 2; Du Cange, *Gloss.*, s. v. *Bellum*; *Dig.*, L, 12, *De pollicitationibus.*

qu'elles le sont peu, en quoi justifieraient-elles la date qu'il donne lui-même?

En enlevant au fait rapporté l. 40-42 son importance historique, en le réduisant à un simple événement municipal, il s'est privé lui-même du seul moyen qu'il eût de dater le monument. Il suppose, il est vrai, que les jeux furent donnés en l'honneur d'Antonin le Pieux, et à l'occasion d'une visite qu'il fit aux Thermes d'Ostie restaurés par ses soins; mais sur quel fondement, et pourquoi à cette époque plutôt qu'un siècle avant ou après?

Cet argument, s'il avait une valeur, n'en aurait qu'une tout à fait négative. Il en est ainsi de tous ceux que Cavedoni avance : il n'essaye nulle part de prouver que le monument est en effet du second siècle, il se borne à remarquer que rien n'empêche qu'il n'en soit, et que sans remonter au premier siècle on peut expliquer tous les caractères d'antiquité relevés par M. Visconti. Aussi bien pour lui la preuve de la date qu'il propose n'est pas à faire; elle est faite. Convaincu de l'identité des deux Lucilii mentionnés par les inscriptions 1 et 4; persuadé que la première avait été composée en l'honneur d'un personnage qui fut préfet d'Aelius Caesar, et qui vivait encore sous le règne d'Antonin le Pieux, il en concluait que la seconde était contemporaine à quelques années près, et postérieure, puisqu'elle rappelait la mort du même personnage.

Nous avons vu ce que l'on devait penser de cette hypothèse. Il n'y a donc pas lieu de rejeter ni de suspecter les résultats auxquels avait été conduit M. Mommsen par les raisons que nous avons exposées plus haut (1).

Vient ensuite une inscription datée; c'est un fragment des fastes municipaux d'Ostie. Sarti acheta ce marbre en 1847 à Ostie même, et le communiqua à Borghesi et à M. Mommsen qui l'a publié (2).

5.

ECESSVM·C
P·LVC|LIVS·C
IIVIR·

(1) M. Mommsen, pour des raisons tout à fait différentes, arrive aujourd'hui aux mêmes conclusions que Cavedoni, à savoir que les deux inscriptions sont relatives à un seul et même personnage, et qu'elles sont toutes deux de la fin du second siècle.

(2) Mommsen, *Epigr. Anal.*, 4 (*Berichte der Sæchs. Gesellsch. der Wissenschaften*, 1849, p. 290).

M·SVELLIVS·M
MVALERIVS MESSALLA MAVR
V·K·IVN·DRVSVS
TRIVMPHAVIT EXILL
VII·IDVS·IVN·NEROTO
SVMPSIT·CONG·D·
M·VALERIVS
II·VIR·
C·AVIIAN
TI CAESAR IV (1).

[*Inferiae actae ob d*]*ecessum G*[*ermanici*]
Duumvir(*i*) : *P. Lucilius G*[*amala*], *M. Suellius M....*
M. Valerius Messalla, M. Aur[*elius Cotta cos.*] (2).
V K(*alendas*) *lun*(*ias*) *Drusus triumphavit ex Ill*[*yrico*] (3).
VII Idus lun(*ias*) *Nero to*[*gam virilem*] *sumpsit, cong*(*iarium*) *d*(*edit*) (4).
Duumvir(*i*) : *M. Valerius.... C. Avilin*(*us*)....
Ti. Caesar IV [*Drusus Caesar II cos.*] (5).

MM. Mommsen et Henzen (6), aussi bien que Sarti, sont d'avis que la dernière lettre de la deuxième ligne est un G et que l'on doit y suppléer le surnom GAMALA. La lecture est d'autant moins douteuse que le nom de Lucilius était moins commun à Ostie; je ne me souviens pas qu'il soit porté par une autre famille que celle des Gamala.

La date est certaine : à défaut des noms des consuls de l'année même, elle est indiquée et par l'événement dont il est fait mention cette année-là, la mort de Germanicus, et par les noms des consuls des deux années suivantes. Le duumvirat de Gamala est donc de 19 après J.-C. (= 772 U. C.).

Le collègue de M. Suellius ne saurait être l'ancien partisan

(1) Les lettres : V dans *Lúcilius* (l. 2), A dans *Válerius* (l. 5), E dans *Caésar*, sont accentuées.

(2) 20 ap. J.-C. (773 U. C.)

(3) Sur les campagnes de Drusus qui durèrent de l'année 17 à l'année 20, voir Tacit., *Ann.*, II, 44, 53, 62 ; III, 7 ; l'ovation lui fut décernée par le sénat (II, 64), il en ajourna la célébration (III, 11) jusqu'à l'année 20 (III, 19).

(4) Tacit., *Ann.* III, 29 ; Suet., *Tib.*, 54.

(5) 21 ap. J.-C. (774 U. C.).

(6) Orelli-Henzen, 6433.

d'Octave. L'illustration de la famille à laquelle il appartenait, les services qu'il avait rendus, avaient dû ouvrir à ce Gamala l'accès d'une carrière rapide. Ces services mêmes supposent qu'il avait déjà atteint l'âge d'homme quand il se signalait de cette manière à la reconnaissance publique, c'est-à-dire en l'année 37 av. J.-C. On ne peut croire qu'on lui ait fait attendre le duumvirat pendant plus de cinquante années. Celui qui en fut alors revêtu devait être son fils ou son petit-fils.

La famille continua à jouir de la confiance publique, et, probablement sous la première ou la seconde génération qui suivirent, un P. Lucilius Gamala exerça la fonction encore inexpliquée de *XX vir H·A·H·S* (1).

6.

P·CORNELIVS·STATIVS·XX·VIR·H·A·H·S·
ILIVS·GAMALA·VIR·H·A·H·S P·II VIR LOCVM E|·D

P(ublius) Cornelius Statius vigintivir h.a.h.s.

[*P(ublius) Luc*]*ilius Gamala* [*viginti*]*vir h.a.h.s p(ro) duumvir(is) locum ei d(ederunt)*. (?)

Sans prétendre à interpréter ce sigle dont on n'a pas la clef, je ne sais si l'on ne doit pas considérer ce vigintivirat comme une commission extraordinaire chargée pour une raison qui nous échappe de remplacer les duumvirs, « XXviri h.a.h.s *p(ro)* duumviris» (2). Une commission analogue est mentionnée dans une inscription de Falérie (3) :

C·ACONIVS·L·F
PORRVS
Q·X·VIR·S·C·PRO
IIII·VIR

(1) Cette inscription est conservée dans le cloître de Saint-Paul-hors-les-Murs. Elle vient d'Ostie (Marini, *Atti*, II, p. 806; Orelli, 3970, corr. Henzen, vol. III, p. 427). Je l'ai copiée moi-même. Les lettres en sont longues, étroites et un peu grêles, mais de bonne forme.

(2) M. Mommsen lit *XXvir h. a. s. p., II vir locum et d....*; il ajoute: « eae litterae in hoc solo lapide inventae quid significent adhuc ignoratur. »

(3) Henzen, 7129.

C. Aconius L(uci) f(ilius) Porrus, q(uaestor), decemvir s(enatus) c(onsulto) pro quattuorvir(is).

C'était une des attributions des duumvirs de disposer, d'accord avec les décurions (1), du domaine communal, et d'en permettre l'appropriation à un usage particulier.

Déterminer avec rigueur la date de ce monument n'est pas possible; les données de la paléographie, les seules que nous ayons, ne permettent que des approximations un peu vagues. On peut du moins conjecturer avec grande vraisemblance que ce personnage vivait vers la seconde moitié ou la fin du premier siècle. Il pourrait donc être le grand père ou le père du P. Lucilius Gamala qui obtint tant d'honneurs vers l'époque d'Hadrien, et qui fut préfet d'Aelius Caesar (inscr. n° 1).

Sur une inscription du musée des Offices à Florence, qui a été publiée par Gori et souvent reproduite, on lit :

7.

CN·SENTIO·CN·FIL
CN·N·TER·FELICI
DEC·DECR·AEDILICIO·ADL·D·D·D·ADL
Q·A·OSTIENS·II·VIR·Q·IVVENVM
5 HIC.PRIMVS.OMNIVM.QVO.ANNO.DEC.ADL.EST.ET
Q.A.FACT.EST.ET.IN.PROXIM.ANNVM.II.VIR.DESIGNATVS.EST. (2)

Vient ensuite l'énumération de tous les colléges dont ce Cn. Sentius Felix a été patron; elle est sans intérêt pour la question qui nous occupe; je la passe et transcris seulement les trois dernières lignes :

(1) Les autorisations de ce genre sont le plus souvent accordées par le sénat des décurions; de là la formule si commune LDDD, *loco dato decurionum decreto*. Cependant il pouvait arriver qu'elles le fussent par les duumvirs. En voici un exemple qui m'est fourni par les inscriptions d'Ostie; il s'agit d'un autel consacré à Sarapis par L. Cassius Eutyches, néocore de ce dieu, et dont l'érection a été faite: PERMISSV | C · NASENNI | MARVLLI | PONTIFICIS · VOLCANI · ET | AEDIVM · SACRARVM · ET | Q · LOLLI · RVFI · CHRYSIDIANI | ET · M · AEMILI · VITALIS | CREPEREIANI · II · VIR. *C. I. G.*, 5997.

(2) La lettre O dans les mots *aedilicio*, *anno*, est accentuée.

(3) Fabretti, p. 731, 450; Gori, *Inscr. Etr.*, I, p. 308, 50; Orelli 4109; corr. Henz., III, p. 451; Wilmanns, 1727.

18 CN·SENTIVS·LVCILIVS
GAMALA·CLODIANVS·F
20 PATRI·INDVLGENTISSIMO

Cn. Sentio Cn. fil(io) Cn. n(epoti) Ter(entina tribu), Felici, dec(urionum) decr(eto) aedilicio adl(ecto), d(ecurioni) d(ecurionum) d(ecreto) adl(ecto), q(uaestori) a(erari) Ostiens(ium), duumvir(o), q(uaestori) juvenum. Hic primus omnium quo anno dec(urio) adl(ectus) est et q(uaestor) a(erari) fact(us) est et in proxim(um) annum duumvir designatus est.....

Cn. Sentius Lucilius Gamala Clodianus f(ilius) patri indulgentissimo.

Sur un autre marbre, qui fait partie du même musée, est gravée l'inscription suivante (1) :

8.

MEMORIAE
P·LVCILI·GAMALAE
CN·SENTIVS
LVCILIVS·GAMALA
CLODIANVS
PATRI

Le premier de ces deux monuments est placé dans l'escalier des Offices, sur le palier qui précède l'entrée du musée. C'est un cippe élégant, flanqué de deux colonnes, et surmonté d'un fronton arrondi, à droite et à gauche duquel sont placés deux masques en guise d'antéfixes, et au milieu duquel est sculptée une couronne de feuilles et de fleurs soutenue par deux génies ailés. J'ai copié cette inscription; l'écriture en est belle, pleine, ronde; elle est du même type, appartient à la même époque que l'inscription de la galerie lapidaire du Vatican (n° 1).

Je n'ai pas trouvé l'autre marbre publié par Gori. Mais il n'est pas besoin de comparer la paléographie des deux monuments pour affirmer qu'ils furent érigés vers le même temps, et par la même main. La similitude des noms est un sûr garant de l'identité des personnes.

(1) Murat., 1264, 7 ; Gori, *Inscr. Etr.*, I, 15.

Elle prouve encore que l'auteur de ces deux inscriptions avait été adopté par Cn. Sentius Felix.

Du temps de la république, l'adoption ne faisait pas seulement entrer l'adopté dans la famille adoptive, elle le faisait sortir de sa famille naturelle. Tout lien entre elle et lui était rompu, toutes traces de son origine effacées; il perdait son prénom et son gentilicium, et prenait ceux de son père adoptif (1). Il pouvait conserver seulement son cognomen, qui lui était personnel et ne rentrait pas dans la série officielle des noms, ou bien se composer avec son gentilicium un cognomen qui en conservât au moins la mémoire (2).

Ces règles tombèrent en désuétude. Déjà vers la fin de la république, bien que la nomenclature officielle subsiste encore, le langage courant en adopte une autre : Brutus, Metellus, Scipion, Atticus, même après leur adoption conservent leur premier nom. Sous l'empire l'usage nouveau passe dans la langue officielle. L'ancien nom de famille est conservé, sans être aucunement modifié; il passe seulement du premier rang au second, à la suite des prénom et nom du père adoptif. L'adopté porte donc deux noms de famille; on pourrait presque dire que, dans le langage ordinaire, sinon en droit, il a deux pères (3).

Le plus ancien exemple que M. Mommsen ait relevé de la nomenclature nouvelle dans les monuments épigraphiques est celui de P. Sulpicius Quirinius, qui fut consul en l'an 12 av. J.-C. Ces exem-

(1) La filiation cessait d'être indiquée par le prénom du père, auquel on substituait celui du père adoptif; la tribu dans laquelle on avait été inscrit à sa naissance était changée, à moins qu'elle ne fût la même que celle de l'adoptant; le lieu d'origine même était remplacé par la ville où était le domicile de l'adoptant.

(2) Le fils de L. Licinius Lucullus, en passant dans la famille de M. Terentius Varro, prit les noms de M. Terentius M. f. Varro Lucullus, conformément au premier usage ; le fils de L. Aemilius Paullus adopté par P. Cornelius Scipio suivit la seconde règle et s'appela P. Cornelius P. f. Scipio Aemilianus ; T. Pomponius Atticus fit à la fois l'un et l'autre, après avoir été adopté par son oncle maternel Q. Caecilius : la série complète de ses noms est Q. Caecilius Q. f. Pomponianus Atticus. Voir Mommsen, *Zur Lebensgeschichte des Jüngeren Plinius, Hermes*, 1868, p. 62-63.

(3) Quand on indique la filiation, c'est par le prénom du père naturel, et non pas par celui du père adoptif. Pline, fils de L. Caecilius L. f. Cilo, porte avant son adoption les noms de P. Caecilius L. f. Ouf. Secundus ; après son adoption par C. Plinius Secundus, ceux de C. Plinius L. f. Ouf. Secundus (Mommsen, *op. c.*, p. 60, 70). Quelquefois on indique la filiation naturelle et adoptive concurremment. Auguste, par exemple, dans les tables triomphales, aux années 714, 718, est appelé Divi f. C. f. (Mommsen, *op. c.*, p. 66). C'est ainsi que P. Lucilius Gamala, déjà adopté par Cn. Sentius, comme ses noms en font foi (Cn. Sentius Lucilius Gamala), appelle du nom de *père* et son père naturel et son père adoptif.

ples sont très-rares sous la dynastie Julienne, se multiplient à l'époque des Flaviens, et deviennent bientôt si nombreux que la généalogie des familles en est rendue inextricable (1).

Cet usage était donc devenu la règle à l'époque où vivait Cn. Sentius Lucilius Gamala Clodianus. Cependant, comme, dans les familles aristocratiques, au deuxième et au troisième siècle, on aimait à indiquer par la multiplicité des noms les familles auxquelles on tenait soit du côté maternel, soit du côté paternel, on aurait pu croire que l'union des noms était la conséquence d'une simple alliance entre les deux grandes familles des Lucilii et des Sentii, et non d'une adoption.

L'existence de deux monuments élevés par un seul et même fils à deux pères de noms différents met le fait de l'adoption hors de doute.

A en juger par les dates, le fils adoptif de Cn. Sentius pourrait avoir eu pour père le P. Lucilius Gamala qui fut préfet d'Aelius Caesar. C'est le dernier des Lucilii qui nous soit connu; doit-on croire que la famille s'éteignit avec lui, ou du moins disparut sous un nom nouveau par le fait de l'adoption?

TH. HOMOLLE.

(1) Mommsen, *op. c.*, p. 66.

SUR LE DÉCHIFFREMENT

DES

INSCRIPTIONS CYPRIOTES

(*Résumé d'une communication faite par M. Michel Bréal à l'Académie des Inscriptions*) (1)

Les inscriptions trouvées dans l'île de Chypre sont de trois sortes : en écriture grecque, en écriture phénicienne et en une écriture particulière, qu'on ne rencontre nulle part ailleurs et qu'on appelle cypriote. Les inscriptions de cette dernière espèce s'élèvent aujourd'hui à environ quatre-vingts. Le premier qui en ait fait un recueil est M. le duc de Luynes ; voici à quelle occasion. Il avait acheté en 1850 de M. Peretié, consul de France à Beyrouth, une tablette de bronze trouvée à Dali, l'ancien Idalium, et couverte sur ses deux faces d'une écriture inconnue. L'année suivante il acquit encore du même amateur un instrument de bronze, sorte de bout de massue, sur lequel étaient tracés quelques mots dans la même écriture ; il avait été découvert au même endroit. Cette double acquisition permit au savant antiquaire de résoudre une question qui le préoccupait depuis longtemps. Dans presque toutes les collections de médailles on trouvait, au nombre des pièces non classées, un certain nombre de monnaies portant comme emblème un bouc ou un bélier, et ayant une légende en caractères inconnus allant de droite à gauche. L'identité de cette écriture avec celle des deux monuments dont nous venons de parler le confirma dans la pensée que les médailles en question étaient d'origine cypriote ; ce fut pour lui l'occasion de publier le

(1) Nous empruntons ce résumé aux comptes-rendus officiels de l'Académie des Inscriptions.

beau volume intitulé : *Numismatique et inscriptions cypriotes* (Paris, 1852).

Dans les années qui suivirent, des collections commencèrent à être faites dans l'île de Chypre par M. Hamilton Lang, consul d'Angleterre à Larnaca, par M. le général Cesnola, consul des États-Unis dans la même ville, et par un savant grec, M. Demetrios Pierides. M. de Vogüé rapporta au Louvre, de sa mission en Orient, onze inscriptions de cette sorte, dont une bilingue.

Le déchiffrement commença en 1872. Les premiers travaux parurent dans le journal récemment fondé des *Transactions of the Society for biblical archæology*. Un article de M. Lang appelle l'attention sur une inscription bilingue, en phénicien et en cypriote, qui faisait partie de sa collection. Un second article, dû au regretté assyriologue Georges Smith, commence avec infiniment de sagacité le déchiffrement au moyen de cette même inscription, dont il parvient à lire quatre mots, savoir : *Melekyathon* (le nom d'un roi d'Idalium qui régna de 385 à 370 av. J.-C.), *Idalium*, *Citium*, et le mot signifiant « roi ». Ce mot n'était autre que βασιλεύς. Smith lit ensuite un certain nombre de noms sur les médailles, tels que Stasioicos, Evelthon, Evagoras. Il reconnaît la nature syllabique de l'alphabet et il donne exactement la valeur de dix-neuf signes.

Après lui, le célèbre égyptologue M. Samuel Birch, toujours dans le même recueil, confirme la découverte de Smith et reconnaît dans le cypriote un dialecte grec. Il commence à lire la tablette de Dali. Mais le sens de cette inscription n'est pas encore clairement aperçu.

Un savant trop tôt enlevé à la science, M. Johannes Brandis, en rectifiant la valeur de certaines lettres et en écartant quelques formes grammaticales impossibles, fait faire un notable progrès au déchiffrement. Ses observations sont consignées dans un mémoire soumis à l'Académie royale de Berlin (5 mai 1873).

Le déchiffrement complet se fit l'année suivante : il se fit même deux fois, d'un côté par M. Moriz Schmidt, de l'autre côté par MM. Deecke et Siegismund, qui, travaillant d'une façon indépendante, arrivèrent à des résultats identiques. Le mémoire de M. Moriz Schmidt est intitulé : *Die Inschrift von Idalion und das kyprische Syllabar ;* Iena, 1874. Celui de MM. Deecke et Siegismund parut peu de temps après sous le titre : *Die wichtigsten kyprischen Inschriften.* Il est inséré au tome VII des *Studien* de Georges Curtius. Ces deux travaux se rencontrent sur un très-grand nombre de points ; ce qui n'est pas moins important, c'est que les points où Deecke et Siegismund avaient, sans le savoir, dépassé Schmidt, con-

firment ou complètent de la manière la plus heureuse les découvertes de ce dernier.

Depuis ce temps, des articles de M. H. L. Ahrens dans le *Philologus* (XXXV et XXXVI) et de M. Theod. Bergk (*Journal littéraire d'Iena*, 1876) ont encore fait avancer en quelques parties l'interprétation.

Le cypriote est un dialecte éolien, se rapprochant surtout de l'arcadien. Certaines formes dialectales, comme le génitif en ω des noms masculins de la première déclinaison, se retrouvent sur les inscriptions de l'Arcadie. D'autres particularités avaient déjà été signalées par les lexicographes ou les grammairiens de l'antiquité : ainsi la forme σίς au lieu de τίς, κάς pour καί, πτόλις pour πόλις, αἶλος pour ἄλλος. L'écriture, assez imparfaite en ce qui concerne les muettes et les nasales, est d'une grande rigueur pour les autres consonnes de l'alphabet, ainsi que pour les voyelles et pour les diphthongues.

Le contenu de la tablette de Dali, qui, sauf quelques endroits, se lit tout entière aujourd'hui, est un contrat fait entre la ville d'Idalium et un médecin nommé Onasilos et ses frères, pour venir soigner les malades à la suite d'un siége soutenu par la ville contre les Perses et les Citiens. Une récompense en argent, ou, à son défaut, des pièces de terre, sont promises à Onasilos. Le contrat est déposé dans le temple d'Athéné à Idalium.

Le déchiffrement a reçu, depuis, une double confirmation. M. Pierides a publié en 1875 une inscription trouvée dans l'île, qui donne le même texte deux fois, une fois en caractères grecs, l'autre fois en caractères cypriotes. Le texte cypriote, lu d'après les règles qui venaient d'être établies, est identique au texte en lettres grecques. L'autre confirmation est le texte bilingue rapporté en 1860 par M. de Vogüé. On lit en grec : KAPYΞ EMI. Or, la partie cypriote porte Kăρύξ ἐμι (1).

MICHEL BRÉAL.

(1) Nos lecteurs pourront consulter, pour plus de détail, un mémoire de M. Bréal sur le même sujet, qui vient de paraître à la librairie Leroux, où est donné le syllabaire cypriote, ainsi que l'historique complet du déchiffrement.

SUR

DEUX MONUMENTS NOUVEAUX

DU RÈGNE DE RAMSÈS II

Une stèle nouvelle et un sphinx ont été trouvés le 8 mai 1876. dans l'isthme de Suez, à la station de Ramsès. M. de Lesseps a bien voulu m'en donner le dessin et me permettre de publier le sphinx dans la *Revue*.

I

Le sphinx est posé sur un socle arrondi par-devant, d'environ 2m,30 de long, 0m,81 de large, 0m,51 de haut. Il a perdu le nez, le menton et la barbe ; le reste du corps est intact. Il porte sur la poitrine la légende *Roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenrî*), qui se poursuit entre les pattes de devant, *Fils du Soleil* (*Ramsèsou Miamoun*), *vivificateur*. Sur le plat du socle à gauche, *Roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenrî*) *aimé d'Harmakhi ;* à droite, *Fils du Soleil, maître des deux pays* (*Ramsèsou-Miamoun*), *aimé de Toum*. Sur la tranche du socle une double légende, commençant de face par les deux cartouches du roi, posés sur le signe de l'or : à gauche, *l'Hor, taureau vaillant, aimé de Râ, l'Hor vainqueur, riche en années, très-puissant, le roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenrî*), *fils de Râ*, (*Ramsèsou Miamoun*), *aimé de Toum, vivificateur ;* à droite, *l'Hor, taureau vaillant, aimé de Mât, seigneur du Midi et du Nord, protecteur de l'Égypte et qui enchaîne les barbares, le roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenrî*), *fils de Râ* (*Ramsèsou Miamoun*), *aimé de Toum, vivificateur*. Autant que je puis en juger par le dessin, le sphinx ressemble au sphinx A,21 du Louvre. Il faudrait avoir l'original sous les yeux pour décider si la ressemblance est imaginaire

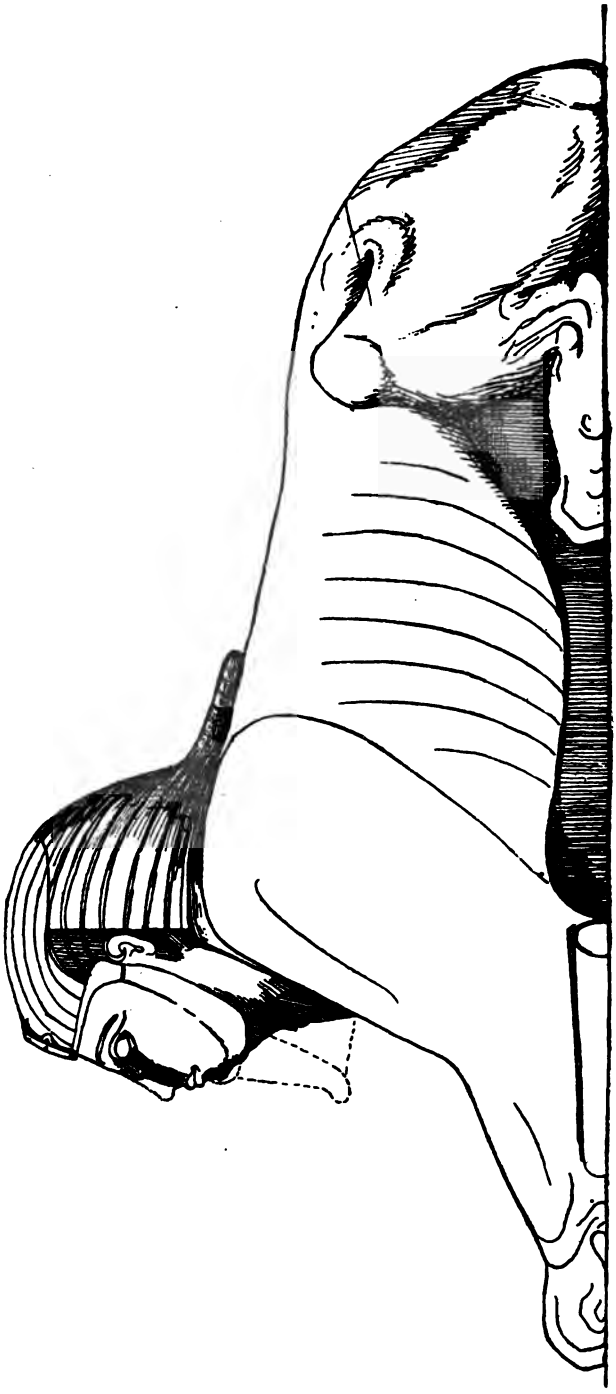

Sphinx trouvé le 8 mai 1876, dans l'isthme de Suez, à la station de Ramsès.

ou réelle; par suite, si le monument est contemporain du roi dont il porte le nom, ou si c'est un monument de la douzième dynastie usurpé, comme tant d'autres, par Ramsès II.

La stèle a 2m,75 de hauteur, 1m,70 de largeur, 0m,74 d'épaisseur; elle est sculptée sur les deux faces et sur les tranches.

Sur la face A, le roi Ramsès II, debout, coiffé du casque et vêtu du pagne de cérémonie à tablier d'émaux, présente la déesse Mât au dieu Harmakhi à tête d'épervier, assis et tenant de la main droite la croix de vie qu'il tend au roi, de la main gauche le sceptre panégyrique. Au-dessus du dieu et sous le disque ailé, les débris d'une légende. *Dit Harmakhi : « Je te donne les panégyries, [ô mon fils,] je présente « la vie à ta narine, ô dieu bon ! »* Entre le roi et le dieu, deux colonnes d'hiéroglyphes contenant un discours du roi au dieu : *« Je te « donne Mât, car je sais que tu [t']unis [à elle] ; je l'élève sur mes « deux mains vers Râ pour qu'il me donne la terre en paix, en paix, « en paix ! »* Suivent sept lignes d'inscription. *A dit Râ-Harmakhi à son fils qui l'aime, le roi des deux Egyptes, maître des deux pays (Ousirmâri sôtpenri), fils de Râ, maître des diadèmes (Ramsèsou Miamoun), vivificateur. « Je suis réjoui de ce que tu as fait, mon fils « qui m'aimes, car je sais que tu m'aimes ! Je suis ton père ! Je te « donne le temps et l'éternité comme roi des deux pays ; que ta durée « de vie soit comme ma durée de vie sur mon trône terrestre ; que tes « années soient comme les années de Toum ; que tu te lèves comme « Akhouti, que tu éclaires les deux pays ; que ton sabre protége l'É- « gypte, élargissant ta frontière, que tu prennes la Syrie, l'Ethiopie, « les Libyens, les Arabes, les îles au milieu de la Grande Verte* (1) *par « les prouesses de ton sabre, [et que tu les amènes] vers l'Égypte, roi « des deux Égyptes (Ousirmâri sôtpenri), fils de Râ (Ramsèsou Mia- « moun), vivificateur ! »* Le bas de la stèle est occupé par les deux cartouches du roi qu'adorent huit oiseaux à bras humains.

Sur la face B, le roi, debout, le casque en tête, présente la mola au dieu Toum assis, à tête humaine et coiffé du diadème blanc, qui lui tend, de la main gauche, le sceptre à tête de coucoupha, de la droite, le signe de vie. Derrière le roi, sa bannière, *l'Hor vivant, taureau fort, aimé de Mât*, soutenue par deux bras dont l'un tient un étendard, l'autre le signe de vie et le javelot. Au-dessus du roi, dans le centre, les deux cartouches à moitié détruits. Entre le roi et le dieu : *Présentation de la mola au père Toum.* Au-dessus du dieu,

(1) Un des noms de la mer chez les Egyptiens, plus spécialement ici la mer Méditerranée.

une légende qui se continue derrière lui : *A dit Toum, maître des deux contrées de On* (1) : « *O mon fils que j'aime* (*Ousirmâri* « *sôtpenri*), *je te donne la vie et la puissance, ô dieu bon, que tu vives* « *pour l'éternité, roi des deux pays !* » L'inscription, de huit lignes, est fort endommagée, pas assez pourtant pour qu'on ne puisse restituer les formules banales dont elle se compose. *A dit* [*Toum, maître des deux régions d'On*] : « *O mon fils chéri, roi des deux Egyptes* « (*Ousirmâri sôtpenri*), *fils de Râ* (*Ramsèsou Miamoun*), *vivificateur* « *comme Râ.* . . . . . .
« *les quatre piliers du ciel ; te levant en soleil de l'Egypte, tu illu-* « *mines les deux terres, tu apparais vivant comme Harmakhi ; vigou-* « *reux pour l'éternité, tu parcours le temps comme le dieu Nehebka* (2), « *tu gouvernes la terre.* . . . . . , *te rajeunissant* « *comme le dieu Lune, tu te renouvelles sans cesse à l'image du dieu* « *Nil ; nombreuses tes années plus que les grains de sable du rivage, tu* « *règnes sur la terre comme Râ, et Thoth écrit pour toi les doubles fêtes* « *comme pour ton père Totounen ; braves, forts,* [*terribles*] *sont tes* « *deux bras, et ta vaillance est comme Set ; tu protéges l'Egypte de* « *tes deux cuisses et tu châties toutes les terres ; fais.* . . . . .
« . . . . . ; *tu es comme Râ au lever, roi des* « *deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenri*), *fils de Râ* (*Ramsèsou Mia-* « *moun*), *vivificateur, aimé de Toum, maître des deux régions d'On !* »

Sur la tranche de droite sont gravées trois légendes parallèles commençant chacune par le nom de bannière :

I. *L'Hor-Râ, taureau fort, aimé de Râ, roi du Midi et du Nord, protecteur de l'Egypte, qui enchaîne les pays étrangers, roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenri*), *fils de Râ* (*Ramsèsou Miamoun*).

II. *L'Hor-Râ, taureau fort, très-vaillant, Hor vainqueur, riche en années, très-puissant roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenri*) *fils de Râ* (*Ramsèsou Miamoun*).

III. *L'Hor-Râ, taureau fort qui frappe tout pays, qui réduit les terres rebelles au néant, le roi des deux Egyptes* (*Ousirmâri sôtpenri*), *fils de Râ* (*Ramsèsou Miamoun*).

L'inscription analogue gravée sur l'autre tranche est complétement détruite.

La stèle et le sphinx sont en granit rose.

(1) Il y avait deux *On* en Egypte : *On* du nord, l'Héliopolis des Grecs, et *On* du sud, Hermonthis. Les deux contrées de *On* sont l'Egypte du nord et l'Egypte du sud.

(2) Le dieu *Nehebka*, serpent muni d'ailes et de deux jambes d'homme; paraît avoir personnifié une des formes de la durée. Son rôle est encore des plus obscurs.

II

Ces monuments n'étaient pas isolés. Ils faisaient partie d'une longue avenue qui menait à un temple. Les débris du temple sont probablement cachés sous le tell voisin où l'on a découvert, il y a déjà longtemps, une stèle en granit du même genre que la nôtre, mais plus mutilée. Sur une des faces on voyait Ramsès II assis entre les dieux Râ et Toum ; sur l'autre, une longue inscription où le nom du roi était six fois répété. M. Lepsius pense avoir retrouvé dans le tell en question, à Tell-el-Mashouta, l'emplacement de la Ramsès biblique. M. Brugsch rejette cette conjecture et soutient que Ramsès doit être identifiée avec Tanis, la Sân moderne.

A ne tenir compte que des renseignements fournis par la Bible, je ne vois pas comment M. Brugsch, qui se pique d'orthodoxie, a pu admettre un seul instant cette identité. Il est dit au *Livre des Nombres* (1) que Tanis d'Egypte avait été fondée sept ans après Hébron : elle existait donc déjà au temps d'Abraham et avant l'émigration de Jacob. Ramsès, au contraire, fut bâtie par les Hébreux pour le Pharaon persécuteur qui n'avait pas connu Joseph (2). Tanis et Ramsès étaient donc, dans la légende hébraïque ou, du moins, dans l'esprit des rédacteurs du Pentateuque, deux villes parfaitement distinctes et non pas les deux noms d'une même ville.

C'est là une objection *a priori*. Les raisons dont M. Brugsch appuie son hypothèse sont-elles assez fortes pour la détruire? M. Brugsch produit à l'appui de son opinion des considérations de deux sortes.

1° Il a été trouvé sur un texte provenant de Tanis la mention d'un « *Ammon-Ramsès du temple de Ramsès* » ; ce *temple de Ramsès*, où Ramsès II identifié au dieu Ammon était adoré solennellement, aurait donné son nom à la ville entière, si bien que la *ville de Ramsès* dont parlent les auteurs contemporains ne serait autre que Tanis (3). Il faut distinguer ici le fait, donné par le monument, des conclusions que M. Brugsch croit pouvoir en tirer. Le fait est l'existence, à Tanis, d'un temple d'Ammon-Ramsès, nommé *Pa-Ramsès-sou-Amon*, « la maison de Ramsès-Ammon ». Les conclusions sont l'extension du nom du temple à la ville, et l'identité de la

(1) *Nombres*, XIII, 24.

(2) *Exode*, I. XI.

(3) *Zeitschrift für Ægypt. Spr. und Alterthumsk.*, 1872, p. 16-20. Depuis que cet article a paru, M. Brugsch a repris la démonstration dans son *Dictionnaire géographique de l'ancienne Egypte*, p. 415-433, mais sans y ajouter aucune preuve nouvelle.

Ramsès-Tanis ainsi obtenue avec le *Pa-Ramsèsou-ââ-nakhtou* des monuments et avec la Ramsès biblique. Il me semble qu'à tout prendre les conclusions ne sont suffisamment justifiées par le fait lui-même. Il est possible que le nom du temple ait été appliqué à la ville et que Tanis se soit appelée *Pa-Ramsèsou;* mais aucun monument ne l'indique expressément. Si les monuments prouvaient que la conjecture de M. Brugsch est bonne, il resterait encore à prouver que Ramsès-Tanis n'est pas distincte de la Ramsès biblique, ce que les monuments ne nous permettent pas de faire directement.

2° Dans l'itinéraire nouveau qu'il a tracé à l'Exode, M. Brugsch propose pour les premières stations des Hébreux des identifications qui, si elles étaient exactes, sembleraient démontrer que le point de départ a bien été Tanis, partant que Ramsès et Tanis ne font qu'un.

Ramsès,	Tanis,	Sân,
Souccoth,	Thoukou,	»
Etham,	Khétam,	El-Qantarâh,
Migdol,	Migdol Samout,	Tell-es-samout.

Que Migdol soit le Migdol du Tell-es-samout ou l'une quelconque des nombreuses tours de garde (*migdol*) qui défendaient de ce côté la frontière de l'Égypte, cela importe peu pour le moment : les deux stations de Souccoth et d'Etham sont les seules dont la position puisse influer sur la position de Ramsès. Philologiquement, j'ai quelque peine à voir dans l'hébreu *Souccoth* et *Etham* l'équivalent de l'égyptien *Thoukou* et *Khetam*. Les Hébreux avaient l'articulation ח qui commence le mot Khétam, et avaient d'autant moins de raison de mutiler un égyptien Khétam, חתם, en Etham, אתם, qu'ils possédaient une racine חתם *sceller*, *clore*, identique pour le sens et pour la forme à la racine égyptienne d'où est dérivé le nom de Khetam, *clôture*, *château-fort*. L'invraisemblance est ici d'autant plus grande que, pour rapprocher *Thoukou* de *Souccoth*, on est forcé de penser que la tradition avait modifié un nom de ville n'offrant aucun sens à des Hébreux en un nom de Souccoth, *les tentes*, des plus significatifs. Ainsi, d'une part, les rédacteurs du livre de l'Exode auraient transformé un mot égyptien en racine sémitique, et, d'autre part, auraient déformé, de manière à le rendre inintelligible, un nom qu'ils avaient dans leur propre langue. Géographiquement, si je consulte la carte que M. Brugsch a jointe à son mémoire, sur l'Exode, je vois qu'il place Thoukou sur les bords du lac Menzaléh, et fait passer la route des Hébreux assez loin vers le sud; c'est pourtant à Souccoth même que la légende place le campement

des Hébreux. Quant à Khétam, ce n'est pas à proprement parler un nom géographique : il y avait le *Khétam*, le château de Ramsès-Meïamoun de la ville de *T'al*, c'est-à-dire un Khétam déterminé. Je ne connais pas de lieu qui se soit appelé spécialement *Khétam*.

En résumé, il me semble que l'opinion de M. Brugsch n'est pas suffisamment établie, et qu'il faudrait, pour la rendre probable, de nouveaux documents plus clairs et plus décisifs que ceux que nous avons jusqu'à présent. La découverte du sphinx et de la stèle que M. de Lesseps m'a autorisé à publier donnent, au contraire, plus de poids à l'opinion de M. Lepsius, et, sans oser encore rien affirmer, je serais assez disposé à penser qu'elle est juste et que Tell-el-Mashouta est, sinon la Ramsès biblique, au moins une Ramsès.

L'inscription ne nous indique pas d'une manière évidente à quel moment du règne de Ramsès II le sphinx et la stèle ont été érigés. Cependant, en la rapprochant des inscriptions analogues de Tanis analysées et publiées par M. de Rougé, je crois qu'on peut l'attribuer aux vingt premières années du grand conquérant.

G. MASPERO.

ÉTUDE HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

SUR LES

DÉCRETS DE ROSETTE

ET DE CANOPE

§ 1er. — Histoire des Versions.

Les versions démotiques des textes de Rosette et de Canope, dont je publie le mot-à-mot de la page 1 à la page 89 et de la page 125 à la page 176 de ma chrestomathie (1), ont eu un sort bien différent. La première a d'abord attiré à elle seule presque toute l'attention des savants qui s'occupaient des déchiffrements égyptiens. Elle a été l'objet des recherches de Young, de Champollion, de Kosegarten, de Spohn et Seyffart (je ne nomme ceux-ci que pour être complet), avant d'être soumise à une analyse détaillée par le savant M. de Saulcy. Cette « analyse » a certainement ouvert la voie du démotique à M. Brugsch, qui s'empressa du reste de reconnaître dans son principal ouvrage que « la méthode de l'académicien français était excellente et digne de diriger le zèle de ses imitateurs ». En effet, en laissant de côté quelques transcriptions, peut-être discutables, il est indubitable que les premiers pas dans la grammaire proprement dite ont été faits par M. de Saulcy, et que certaines de ses assertions, qui ont soulevé le plus d'orages, comme, par exemple, celle qui concerne la levée ou la *presse* des hommes pour la marine, ne peuvent être maintenant sérieusement attaquées par personne, ainsi que je le montrerai par la suite.

Puis intervinrent les beaux travaux de M. Brugsch, et l'on put

(1) *Chrestomathie démotique*, 1er fascicule, chez Vieweg, éditeur, rue Richelieu, 67.

espérer beaucoup de ses nouvelles découvertes. Mais, par un hasard vraiment singulier, son étude, tant de fois annoncée, de Rosette, ne parut jamais, et ce n'est que tout dernièrement que M. Eisenlohr entreprit de traduire, d'après les principes du maître, les premières lignes de ce décret, lignes qui ne présentent du reste pas grande difficulté.

Quant à la version démotique de Canope, version si curieuse et si importante, déjà découverte depuis nombre d'années, elle est absolument vierge encore. C'est à peine si M. Brugsch en cite par occasion quelques passages dans son dictionnaire hiéroglyphique. Aucune traduction et même aucune transcription quelconque n'a été tentée de ce texte jusqu'ici, et j'ai dû faire le voyage de Londres pour m'en procurer la copie. Il est vrai que M. Mariette m'avait depuis longtemps promis, par lettre, une photographie de Canope. Mais le temps lui a sans doute manqué pour accomplir sa promesse, et, chose triste à dire, la France est le seul pays d'Europe, je pourrais même dire des deux mondes, qui ne possède pas de plâtre de ce monument qu'un illustre Français a découvert. Espérons qu'à l'occasion de l'Exposition, tout au moins, M. Mariette dédommagera notre Musée égyptien, dont il a été autrefois conservateur adjoint, et dont il publie maintenant en partie les monuments. Il excusera, j'espère, la requête, un peu hardie, d'un de ses successeurs indignes.

Ainsi nous nous trouvons en face de deux documents : l'un absolument inédit, et l'autre incomplétement étudié (car M. de Saulcy même n'a jamais achevé son *analyse*); documents qui offrent, au point de vue de la langue, des formules et du contenu, les plus grandes analogies. L'un et l'autre ont été, selon leur intitulé, rédigés par ordre de tous les prêtres d'Egypte réunis en concile. L'un et l'autre sont des décrets officiels. L'un et l'autre ont pour but de rendre au roi régnant des honneurs particuliers. Enfin l'un et l'autre possèdent des phrases identiques, copiées sans presque aucun changement. Il est donc tout naturel que nous les étudiions l'un en même temps que l'autre, et qu'après avoir montré leurs ressemblances nous fassions voir brièvement ce qui les sépare. Pour cela nous croyons n'avoir rien de mieux à faire qu'à indiquer les circonstances diverses qui donnèrent lieu à la rédaction de ces deux décrets.

Le premier en date, quoique le plus récemment découvert, est le décret de Canope. Il a été rendu l'an 9 de Ptolémée Evergète Ier, et saint Jérôme, dans son commentaire sur Daniel, nous en indique l'occasion quand il dit qu'on donna à ce roi le nom d'Evergète (bien-

faisant) quand, dans sa grande expédition d'Asie, il eut repris les statues des dieux égyptiens que Cambyse avait emportées en Perse. M. Champollion-Figeac, qui a recueilli ce témoignage, le croyait inexact : «Les rois d'Egypte, dit-il, prenaient leur surnom en parvenant au trône, ce qui n'est pas favorable au témoignage de saint Jérôme.» Mais il se trouve que c'est lui qui se trompe; car, pendant la première période de la dynastie lagide, tout au moins, les rois ne recevaient leur surnom (et par surnom j'entends les expressions honorifiques *évergète, épiphane*, etc. (1)) que quand les prêtres le leur avaient solennellement décerné. C'est ainsi qu'Evergète lui-même n'a ce titre qu'à partir du décret de Canope, c'est-à-dire de la neuvième année de son règne. Antérieurement à cette date, rien de semblable n'apparaît dans les protocoles officiels des contrats, et les honneurs divins (2) ne lui sont point encore attribués. Par exemple, on

(1) J'ai à peine besoin de faire remarquer que ces surnoms n'ont aucun rapport soit avec les cartouches-prénoms des Ptolémées, soit avec leurs noms d'enseigne, qui, du reste, se trouvent seulement dans les textes hiéroglyphiques. Le surnom est, au contraire, surtout employé dans les textes démotiques et grecs, sans pourtant être exclu des hiéroglyphes.

(2) Dans les protocoles démotiques on voit suivre, pour les honneurs décernés aux rois, la progression suivante :

1° Soter s'intitule seulement « roi Ptolémée fils de Ptolémée » (voir, par exemple, le n° 2428 du Louvre).

2° Pendant les premières années du règne associé de Philadelphe il en fut de même. On continua à dater d'après les années du père, en joignant seulement à son nom celui de « Ptolémée son fils ».

3° A partir de la 58e année de Soter, *et de son vivant*, paraît-il, on commença à dater par les années du règne de son fils, correspondant à peu près au commencement de l'ère astronomique de Denis. La 58e année de Soter était la 19e de Philadelphe. Aussi trouvons-nous des monnaies et des contrats portant ce chiffre. Le papyrus 2424 du Louvre, par exemple, est daté de « l'an 19 de Ptolémée fils de Ptolémée, et de Ptolémée son fils, Aristomacha, fille d'Aristomachus, étant canéphore devant Arsinoé Philadelphe ». La canéphorie d'Arsinoé existait donc déjà; mais il n'en était pas de même du culte d'Alexandre et des rois lagides.

4° Du vivant encore de Soter, s'il faut en croire un passage d'Athénée cité par Champollion-Figeac, le culte d'Alexandre et de Soter est établi. La première mention que nous rencontrons de ce double culte est dans le papyrus 379 de Leyde, de l'an 29 de Philadelphe (voir aussi au Louvre les papyrus 2433, 2443, etc.). Mais à cette époque Soter était déjà mort sans doute, car on ne voit nommé que « le roi Ptolémée fils de Ptolémée *le dieu* ». Vient ensuite la mention du sacerdoce « d'Alexandre et *des dieux frères* », dans laquelle n'est pas compris Soter; et enfin la canéphorie d'Arsinoé Philadelphe. Il nous paraît donc qu'il faut complétement distinguer trois cultes royaux différents sous Philadelphe : d'abord la canéphorie d'Arsinoé Philadelphe, qui est le premier en date; puis le sacerdoce de Soter, qui, comme nous le savons d'ailleurs, eut pour siége Ptolémaïs et ne figure pas directe-

lit dans le papyrus 2438 du Louvre : « L'an 2 du roi Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé les dieux frères, Triporimos fils d'Altibios étant prêtre d'Alexandre et des dieux frères, Ptolémée fille de Thiana (?) étant canéphore devant Arsinoé Philadelphe »; et dans le papyrus 2431 : « L'an 4 du roi Ptolémée fils de Ptolémée et d'Arsinoé les dieux frères, Alecros fils de Demos étant prêtre d'Alexandre et des dieux frères, Arsinoé fille de Polmocrate (?) étant canéphore devant Arsinoé Philadelphe »; tandis que dans le papyrus 2415 du Louvre, daté de l'an 12, et dans les papyrus Hay 469, 472, 473, 479 et 494, le papyrus Anastasi 14, le contrat de mariage provenant de sir Wilkinson, et les numéros 2415 et 2425 du Musée égyptien portant les années 12, 16, 17, 21 et 22 du même règne, le sacerdoce d'Alexandre, des

ment dans les protocoles; et enfin le sacerdoce d'Alexandre et des dieux frères, qui fut établi entre les années 19 et 29 à Alexandrie.

5° Sous Évergète Ier, rien n'est d'abord changé à ce qui existait sous Philadelphe; mais en l'an 9, à la suite des grandes expéditions militaires du roi, le décret de Canope lui donne le surnom d'Évergète (ou bienfaisant) et joint son nom à celui d'Alexandre et des dieux frères (voir plus haut).

6° Sous Philopator, à partir de l'an 8 tout au moins, l'athlophorie de Bérénice Évergète, sa mère, est établie. Philopator porte déjà son surnom et est associé à son père pour ce qui concerne le sacerdoce alexandrin.

7° Sous Épiphane, en l'an 2, selon un papyrus de Leyde, nous voyons fonctionner la prêtrise d'Arsinoé Philopatre, mère du roi; mais Épiphane n'est pas encore associé au culte alexandrin.

8° En l'année 8 d'Épiphane, le roi est déjà associé au culte d'Alexandre et des Lagides, mais sous le nom seulement de « roi Ptolémée le victorieux ». Il ne porte pas encore son surnom.

9° En l'année 9 intervient le décret de Rosette, donnant à Ptolémée le surnom d'Épiphane et lui accordant tous les autres honneurs accoutumés. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'on trouve les dieux épiphanes dans les contrats.

10° En l'an 6 de son règne, Philométor fait faire mention, dans les actes, du sacerdoce de Ptolémaïs en l'honneur de Soter (sacerdoce qui existait depuis Philadelphe, comme nous l'avons dit); mais il fait joindre au nom de Soter celui d'Épiphane, le sien propre et celui de sa mère.

11° Entre l'an 6 et l'an 31 du même règne les dieux *sauveurs* sont intercalés entre Alexandre et les dieux frères dans le sacerdoce d'Alexandrie; mais en même temps on ajoute les autres noms des rois lagides, ainsi que celui de la seconde Cléopâtre, au sacerdoce de Ptolémaïs.

12° Sous Évergète II, le protocole, qui n'avait jamais été si compliqué que sous Philométor, commence à se simplifier. On ne mentionne plus qu'une fois le sacerdoce des Lagides, ainsi que les canéphorie, athlophorie et prêtrise des deux Arsinoé et de Bérénice, le tout avec la clause finale : « selon ce qui est établi à Alexandrie et à Ptolémaïs en Thébaïde ». Enfin les diverses reines, à partir de la première Cléopâtre, sont simplement unies aux sacerdoces ordinaires des rois. On continua à suivre le même système sous les règnes suivants, en se bornant à ajouter les rois qui gouvernaient alors à la liste (désormais unique) de leurs prédécesseurs.

dieux frères et *des dieux évergètes* est très-explicitement spécifié. De même, Ptolémée Epiphane ne prend ce surnom (*illustre*) qu'à partir du décret de Rosette (neuvième année de son règne). En l'an 2 ce roi ne figurait pas dans la liste des princes lagides qui avaient un culte à Alexandrie, ainsi que le prouve le papyrus 373 de Leyde ; et dans deux papyrus de l'an 8, que nous possédons au Louvre sous les numéros 2408 et 3260, il n'est encore nommé que Ptolémée *le Victorieux*. Il est vrai qu'à cette époque le roi n'attendait plus le décret des prêtres pour joindre son nom à celui de son père dans la phrase concernant le sacerdoce d'Alexandrie ; mais, par respect pour les idées généralement admises, il le fit comme *roi* et non comme *dieu* jusqu'à la promulgation du décret de Rosette. Cet usage se continua sous ses successeurs immédiats, qui ne devenaient complétement *dieux*, dans les protocoles, qu'à partir du décret sacerdotal les concernant.

Ainsi, contrairement à l'opinion reçue jusqu'ici, on peut affirmer que le surnom d'Evergète ne fut donné au premier roi qui le porta qu'à partir du décret de Canope, et, comme ce décret lui même mentionne tout d'abord, comme principal considérant, la dévotion du roi pour les dieux, et les grands préparatifs « qu'il a faits à l'occasion des images des divinités que les Perses avaient emportées d'Egypte, ce qui força le roi d'aller dans des contrées lointaines pour s'en emparer et les rapporter dans leurs temples », nous ne pouvons qu'admirer la fidélité scrupuleuse du témoignage de saint Jérôme.

Il va sans dire que les statues des dieux n'avaient été, en réalité, nullement le motif des expéditions d'Evergète jusqu'en Bactriane ; mais enfin, il les avait rapportées en guise de trophée de ses victoires, et cela pouvait suffire aux prêtres égyptiens pour exalter le dieu bienfaisant.

C'était donc au moment de la plus grande gloire des Lagides, au moment où les armes égyptiennes venaient d'être portées plus loin que sous les Thoutmès et les Sésostris, que les différents ordres sacerdotaux, se réunissant, aux portes d'Alexandrie, dans le sanctuaire de Canope qui gardait quelques-unes des reliques d'Osiris (1), déclarèrent : « que le roi et la reine avaient en tout temps fait de grands bienfaits aux temples d'Egypte ; qu'ils avaient prodigué les honneurs aux dieux et daigné se préoccuper du culte d'Apis Mnevis

(1) Plusieurs villes d'Égypte avaient ainsi quelques-unes des parties de ce corps d'Osiris que Typhon avait lacéré, ainsi que l'a prouvé tout récemment M. Brugsch. Canope était du nombre, selon le décret lui-même.

et du reste des animaux sacrés ; que, par zèle pour les dieux et leurs statues, le roi avait fait sa glorieuse campagne et qu'il avait alors *sauvé* le pays de la guerre en combattant *pour lui*, dans des contrées lointaines, contre des peuples innombrables et les chefs qui les commandaient ; enfin, qu'il avait rendu *le droit* à tous les Egyptiens et aux différentes races soumises à sa puissance, qu'il avait empêché la disette en Egypte en faisant revenir des blés de Syrie, de Phénicie et de Chypre, *établissant ainsi un bienfait éternel et un grand mémorial de son élévation d'âme*. A ces causes, les dieux bienfaisants avaient bien mérité des dieux dont ils devaient attendre l'affermissement de leur puissance et tous les autres biens et honneurs. »

C'était donc le victorieux que l'on adorait en Evergète. On ne savait qu'imaginer pour combler d'avantages celui qui venait de montrer sa toute-puissance, et si les prêtres d'Egypte, qui se rendaient chaque année à Alexandrie pour rendre au maître leurs humbles hommages, étaient cette fois rassemblés d'une façon plus solennelle dans un des faubourgs de la ville, ils le devaient seulement à l'initiative officieuse d'un ministre voulant essayer de trouver quelque chose qui pût attirer un instant l'attention d'un monarque blasé.

Au fond, Evergète restait toujours le conquérant grec, traitant avec une dédaigneuse bonté les divers peuples qui lui étaient soumis, Egyptiens ou autres, et auquel les honneurs sacerdotaux d'Egypte ne venaient apporter qu'une distraction. Quant aux prêtres eux-mêmes, ils n'intervenaient alors que pour acclamer et faire traduire dans leur langue ce qu'il avait plu à quelque secrétaire du roi, ou plutôt au pontife grec d'Alexandrie, de leur dicter, et c'est pour cela que nous rencontrons dans le décret un long passage de mystique sur le quantième d'un mois macédonien, *le 5 dios*, quantième qui ne représentait absolument rien aux natifs, soit au point de vue religieux, soit à tout autre.

On peut donc affirmer que l'original de Canope est le texte grec sur lequel se calque, avec une servilité scrupuleuse, mais aussi avec quelques contre-sens, le texte démotique. Les prêtres, qui sont censés rendre ce décret, n'ont évidemment été consultés que pour certains détails de liturgie ou de calendrier religieux, et au fond, nous n'avons en face de nous qu'une simple pièce de chancellerie, qui n'intéressait personne et n'avait, au point de vue de l'histoire, que l'intérêt ordinaire d'une réception officielle.

Il en est tout autrement pour le décret de Rosette.

Depuis Philopator, le temps des revers est venu pour les Ptolémées.

Le fils d'Evergète s'est vautré dans toutes les dissolutions. Battu au dehors par les Syriens, il a encore au dedans mécontenté au plus haut point ses sujets par des exactions de toutes sortes. Bientôt les révoltes vont éclater partout, et, quand il meurt, laissant un enfant en bas âge, l'Egypte est en feu, et les conquérants eux-mêmes, les Grecs d'Alexandrie, mutinés, massacrent le tuteur du roi.

Il fallut ensuite s'emparer de nouveau de l'Égypte : et de curieux documents que je viens de découvrir m'ont prouvé que cette conquête dut se faire sur une beaucoup plus vaste échelle et nécessita un temps beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait soupçonné jusqu'à présent. Je vais entrer ici dans quelques détails pour éclaircir ce point historique de la plus haute importance et le plus neuf peut-être que les monuments originaux nous aient encore fourni sur les Lagides.

Jusqu'à l'inscription de Rosette, on ne possédait, sur les révoltes du temps d'Épiphane, qu'une seule source d'informations un peu nette, l'historien Polybe qui, dans un célèbre fragment (liv. XXI, 19, 1, de l'édition Didot), réunissait la soumission de Lycopolis par le roi et le châtiment des révoltés qui s'étaient remis en sa puissance la vingt-cinquième année de son âge. On avait tout naturellement conclu de cette assimilation que le siége de Lycopolis avait eu lieu quand Épiphane avait vingt-cinq ans, c'est-dire à la dix-neuvième ou à la vingtième année de son règne. Vint ensuite notre décret portant expressément que la prise de Lycopolis se fit en l'an 8. Champollion-Figeac (1) put donc, le premier, prouver que le passage de Polybe avait été mal compris et que l'historien avait seulement comparé deux expéditions historiquement distinctes, dont l'une se passa en l'an 8 et l'autre en l'an 20, pensait-il. Du reste, tout portait à croire que, comme le soutint Letronne (2), ces deux répressions n'avaient eu aucun rapport direct entre elles, et que l'insurrection châtiée par Épiphane quand il avait vingt-cinq ans avait dû être une tentative tout à fait locale et momentanée. Mais deux papyrus, sur lesquels j'ai eu le bonheur de mettre la main récemment, me permettent de dire qu'il n'en fut pas ainsi.

L'un de ces papyrus, provenant de sir Wil inson, se trouve au British Museum. Je l'ai copié le printemps dernier, dans mon troisième voyage scientifique en Angleterre, voyage qui avait spécialement pour objectif le décret de Canope, comme je l'ai dit précédemment. Ce texte

(1) *Annales des Lagides*, t. II, p. 105-110.
(2) *Inscriptions d'Egypte*, t. I, p. 291.

contient un acte de *cession* (*oui*) (1) fait par un cholchyte de Thèbes nommé Osor, fils de Pilous, à son frère le cholchyte Pana, fils de Pilous, au sujet de l'héritage de leur mère commune Ta-Amen, fille de Pana. L'écriture rappelle tout à fait la première période des Lagides et c'est aussi à cette période que se rapporte la famille des Pana et des Pilous dont j'avais déjà plusieurs contrats. Tout me semblait donc des plus simples, quand, en jetant un coup d'œil sur le protocole, j'y déchiffrai ce qui suit :

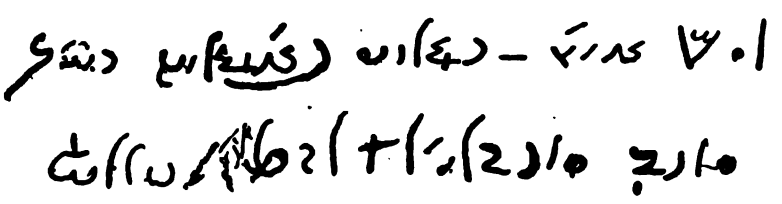

« L'an 4 du roi Horhotep, vivant éternellement, le dévot à Osiris, « le dévot à Ammon-Ra-Sonter le dieu grand. »

J'avoue que cette date me mit dans la plus grande perplexité, et que la possibilité d'un roi thébain, contemporain des Lagides, et régnant, tranquillement, quatre ans, dans la vieille capitale de l'Égypte, ne me vint même pas à l'esprit. Je cherchai donc fiévreusement, devant mon savant maître, M. Birch, auquel je communiquai de suite ma découverte, quel pouvait être ce roi; et, tous deux ensemble, nous pensâmes à Arsès, qu'Eusèbe indique parmi les rois perses précédant la conquête d'Alexandre. Les prêtres égyptiens, par patriotisme, avaient peut-être donné une forme plus égyptienne à ce nom en le changeant en Hor-hotep. Mais c'était bien peu probable; et comment alors expliquer la paléographie du document et les autres difficultés provenant d'une rencontre par trop fortuite de noms bien connus à moi sous les premiers Lagides? La question me parut impossible à résoudre.

J'en étais là quand, il y a fort peu de temps, M. Pierret, avec son obligeance habituelle, me passa quelques photographies de papyrus, faites autrefois sur je ne sais quels originaux, par le regretté Théodule Devéria, ancien conservateur-adjoint de notre Musée égyptien. Parmi elles, le bonheur me fit rencontrer un contrat de mariage,

(1) Voir, pour tous ces points, l'introduction juridico-historique qui précède ma *Chrestomathie démotique* (Vieweg, éditeur). Cette introduction a été tirée à part.

provenant aussi de cholchytes thébains, et dont le protocole était ainsi conçu :

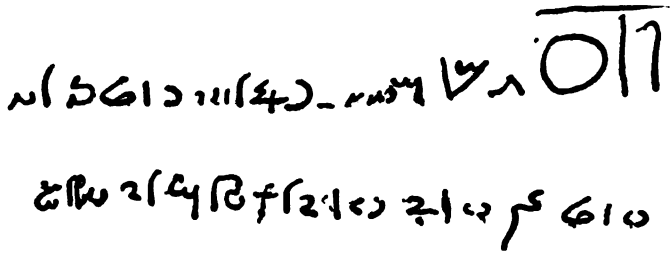

« L'an 14 du roi Anchtu, vivant éternellement, le dévot à « Osiris, le dévot à Ammon-Ra-Sonter, le dieu grand. »

C'était tout à fait la même formule que dans le papyrus de sir Wilkinson (bien qu'avec un roi différent), et cette formule n'existe nulle part ailleurs à ma connaissance. Pour l'écriture, même identité avec celle usitée sous les premiers Lagides. Nous avions donc certainement affaire à des documents appartenant au même groupe, à la même dynastie, à la même époque. Mais cette fois l'hésitation n'était plus permise; car à la fin du contrat on lisait la souscription d'un notaire, écrivant:

« Au nom des prêtres d'Ammon-Ra-Sonter de la cinquième classe. »

J'ai prouvé ailleurs (1) que les prêtres de la cinquième classe, servant de notaires à Thèbes, avaient été établis par le décret de Canope en l'an 3 d'Evergète Ier. Jusque-là il n'y avait que quatre classes de prêtres dans chaque temple, et nous ne voyons en conséquence jamais intervenir ce genre de notaires dans les contrats.

Ainsi nos papyrus étaient postérieurs à Evergète, et si les prêtres de la cinquième classe n'étaient pas appelés selon la coutume et les termes du décret : « prêtres d'Ammon-Ra-Sonter et des dieux Evergètes, etc., » c'est que les souverains dont les noms se lisaient en tête de ces actes avaient trouvé bon de rayer comme illégitimes tous leurs

(1) Voir le chapitre concernant les notaires et l'enregistrement dans ma *Chrestomathie démotique* (Vieweg, éditeur), chapitre que j'ai lu à l'Académie au commencement d'août dernier.

prédécesseurs grecs, en laissant pourtant subsister la cinquième tribu instituée par eux dans les races sacerdotales.

Mais quand tout ceci avait-il pu se faire?

Évidemment sous le règne d'Épiphane, lors de la révolution (ταραχή) dont nous parlent le décret de Rosette et le papyrus Ier de Turin, d'accord avec tous les documents. Car c'est là la seule guerre civile, ayant pour point de départ autre chose qu'une compétition de personnes, dont l'histoire nous ait conservé le souvenir depuis la conquête d'Alexandre.

Je relus alors Polybe ainsi que les autres historiens, et l'énigme fut facile à comprendre.

Au moment même de la mort de Philopator, selon les Grecs eux-même, les émeutes avaient pris grande extension. Les Égyptiens, sans doute las du joug étranger, avaient voulu s'affranchir d'une tyrannie qui n'avait même plus le prestige de la gloire. L'occasion était favorable. Le cruel fils d'Evergète avait disparu et il ne restait plus de sa race qu'un enfant livré au caprice de quelques chambellans (1). Les Grecs eux-mêmes étaient divisés entre eux et s'égorgeaient les uns les autres à Alexandrie (2). Les révoltés pouvaient aussi compter sur l'appui d'Antiochus, qui ne manquerait pas d'aider, par tous les moyens, à l'anéantissement d'une race rivale jusque-là victorieuse. N'était-il pas temps de recommencer les glorieux exploits du roi Habbach contre l'usurpateur étranger Xerces, exploits qu'une stèle du commencement du règne de Soter exalte avec tant d'enthousiasme (3)? Et après Habbach que d'autres héros : Amyrtée, *le roi des marais*, comme l'ont appelé les Grecs, Achoris, Nectaneb Ier, Teos. Les noms de ces courageux révoltés, les libérateurs de leur pays, étaient encore bien populaires, comme le montre une chronique démotique, écrite vers cette époque, et que j'ai récemment fait connaître (4). Il parut tout naturel de les imiter et de recommencer, contre les Grecs eux-mêmes, les maîtres

(1) « Contemptaque parvuli ætate, qui, in spem regni relictus, præda etiam domesticis erat, » dit Justin (liv. XXXI).

(2) Voir dans Polybe et dans Justin le récit de l'insurrection alexandrine qui éclata aussitôt que la mort de Philopator fut connue (car on la cacha quelque temps), et comment le principal ministre et favori du feu roi Agathocle fut égorgé par le peuple en présence même du jeune souverain, que l'on assit, comme par dérision, sur un tribunal, pour juger son tuteur. Voir aussi *Annales des Lagides* de Champollio Figeac, t. II, p. 30 et 31.

(3) Cette stèle a été publiée par M. Brugsch.

(4) Dans cette revue même.

d'alors, ces luttes ardentes auxquelles les Grecs avaient autrefois participé comme alliés quand la Grèce était libre. On se mit donc en campagne. De toutes parts surgirent des soldats, des capitaines, des *dynastes* égyptiens, δυνάσται Αἰγύπτιων, comme dit Polybe (1). La révolution s'étendit comme le Nil au jour de l'inondation, et, selon l'expression de Diodore de Sicile (2), Épiphane se vit sur le point de perdre complétement la couronne, si ce n'est la vie elle-même, et de n'avoir plus un pouce de territoire en Égypte.

Dès le début du nouveau règne, nous dit Justin (3), Antiochus avait commencé la guerre. Il avait rapidement occupé les villes de Phénicie et de Syrie qui étaient soumises aux Lagides (4) et déjà il s'avançait contre l'Égypte, dont il avait réglé le partage par avance (5) et où l'attendaient de nombreux auxiliaires égyptiens. Ce fut alors que, d'après Tite-Live (6), Scopas, au prix de sommes considérables, leva en Etolie six mille guerriers pour secourir Ptolémée, et que *les Alexandrins* (7) envoyèrent une députation aux Romains pour demander leurs secours. Les secours des Romains ne vinrent pas. Mais Scopas fit en Palestine une diversion d'abord heureuse (8), suivie, plus tard, d'une défaite complète (9) : il capitula à la seule condition de la vie sauve. Enfin, sur l'ordre formel du sénat romain, Antiochus consentit à terminer par un traité cette longue guerre, la septième année du règne d'Épiphane, selon saint Jérôme (10). Le roi lagide se vit alors en mesure de combattre les Égyptiens soulevés qui occupaient militairement presque toutes les provinces, et chez lesquels, suivant l'expression du décret de Rosette, « l'esprit de révolte s'était affermi depuis longtemps », ἐκ πολλοῦ χρόνου (11). Malheureusement la révolution avait manqué d'entente. Chaque province

(1) Polybe, fragment (liv. XXI, 19, 1, édition Didot).

(2) *Annales des Lagides* de Champollion-Figeac, t. II, p. 124 (*Excerpta Vales.*, p. 112).

(3) Justin, liv. XXXI (*Hist. Rom. Script.*, édition de 1623, t. II, p. 673).

(4) *Ibidem.*

(5) Justin, liv. XXX, p. 672.

(6) Déc. IV, liv. I (*Hist. Rom. Script.*, t. I, p. 332). Voir aussi le fragment de Polybe cité par Champollion-Figeac, t. II, p. 93.

(7) Justin, liv. XXX (*Hist. Rom. Script.*, t. II, p. 672).

(8) Voir *Annales des Lagides*, t. II, p. 93, 95 et 96 (Josèphe, *Antiquités jud.*, XII, 3, p. 399).

(9) *Annales des Lagides*, p. 96-97 (Polybe, *Exerpta Vales.*, p. 76; Josèphe, *Antiq. jud.*, XII, 3, p. 399; *Hieron. in Dan.*, XI, t. III *oper. D. Hieron.*, p. 1125-1126; Tite-Live, *Hist.*, XLIV, liv. II).

(10) *Annales des Lagides*, t. II, p. 100 (*D. Hieron. in Dan.*, XI, t. III, p. 1126).

(11) Rosette, ligne 22 du grec.

avait élu ses chefs, ses *dynastes*, comme dit Polybe, dynastes qui s'étaient fait couronner rois isolément, nos contrats nous le prouvent, bien loin d'être de simples préfets insurgés comme le pensait Letronne (1). En Thébaïde on eut ainsi deux monarques égyptiens de race, Horhotep et Anchtu, qui se succédèrent l'un à l'autre, on ne sait encore dans quel ordre, et dont le premier avait dû, nous le verrons, proclamer son indépendance aussitôt après la mort de Philopator. Il en fut de même dans la Basse Égypte et, comme c'étaient là les ennemis les plus proches, Épiphane s'attaqua à eux tout d'abord quand il fut débarrassé d'Antiochus contre lequel il avait jusque-là dirigé toutes ses forces de terre et de mer (2). Il paraît que les rois thébains et les autres *dynastes*, par une rivalité mesquine, n'aidèrent pas leurs alliés naturels. Car le roi assiégea tranquillement la principale ville des révoltés, sans qu'aucune armée de secours vînt l'inquiéter dans ses opérations (3). Et pourtant rien n'eût été plus facile. Rosette nous apprend en effet que la ville en question, Lycopolis du nome Busirite, était une forteresse presque imprenable, « fortifiée contre un siége par de grands dépôts d'armes et de munitions ». Cependant les Grecs purent, sans difficultés, l'environner de *retranchements*, de *fossés* et de *murs solides*, et même construire des digues aux canaux qui amenaient l'eau à la ville, en y plaçant de la cavalerie et des hommes de pied pour les garder et empêcher l'eau de déborder au moment ordinaire de l'inondation du Nil, en l'année huitième. Une faible armée de secours et même quelques hommes de bonne volonté auraient facilement détruit ces digues et mis Épiphane dans le plus grand danger... Personne ne vint... Les gens du roi prirent la ville de vive force (4), et, selon l'énergie du texte démotique, *ils donnèrent à l'anéantissement tous les impies qui y étaient renfermés* (5), c'est-à-dire, sans doute, passèrent tous les habitants au fil de l'épée. Cette rigueur effraya les autres révoltés de la Basse Égypte et, d'après Polybe (6),

(1) *Inscriptions*, t. I, p. 291.

(2) Rosette, lignes 20 et 21 du grec. Notons que, pour tout ce qui touche le récit des campagnes d'Epiphane, Rosette met l'ordre chronologique (lignes 20, 21, 22, etc.) à partir du début de son règne jusqu'à l'an 3.

(3) Voir Rosette, lignes 22 et suiv.

(4) Rosette, ligne 26 du grec. Pour le démotique, voir ma *Chrestomathie démotique*, p. 28, ligne 2 et suiv.

(5) Voir ma *Chrestomathie démotique*, p. 28, ligne 10 et suiv. Conférer le texte grec, ligne 26.

(6) Liv. XXI, 19, 1 (édition Didot).

certains dynastes des Égyptiens (δυνάστας τῶν Αἰγύπτιων), affolés de terreur, vinrent se remettre entre les mains du roi, se confiant en sa foi (ἔδωκαν σφᾶς αὐτοὺς εἰς τὴν βασιλέως πίστιν). Mais celui-ci, ou plutôt le tuteur qui gouvernait encore en son nom, en agit très-sévèrement à leur égard, ce dont il eut lieu de se repentir par la suite et ce qui attira même au roi de grands dangers (οἷς κακῶς ἐχρήσατο καὶ εἰς κινδύνους πολλοὺς ἐνέπεσεν (1). En effet une telle politique n'était pas faite pour ramener à l'obéissance ceux des chefs qui pouvaient tenir encore, tels, par exemple, que les souverains de Thébaïde. C'est à ces chefs qu'il faut appliquer l'expression οἵπερ ἦσαν ἔτι διασωζομένοι se rapportant aux dynastes que Polycrate vainquit bien des années après et dont Polybe (2) rapproche la soumission de celle des princes déjà punis à Lycopolis. Il s'agit en effet dans ce passage non pas, comme l'a dit Letronne (3), de chefs épargnés par le roi et qui se révoltèrent encore dans la suite, mais bien de petits pharaons, couronnés selon les anciens usages, qui avaient *échappé* par leur neutralité et aussi par leur position meilleure aux défaites de l'an 8, et qui, au lieu de se soumettre comme l'avaient fait, inutilement pour eux, quelques autres, résistèrent encore dix ans environ. On vit donc, un peu tard, que la politique de répression à outrance avait été funeste aux intérêts du roi, et comme ses tuteurs ne savaient à quoi recourir et ne pouvaient s'entendre, on pensa qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de hâter le couronnement du jeune monarque (4) et de lui remettre à lui-même la conduite du gouvernement,

(1) Voir Letronne, *Inscriptions*, t. I, p. 291. Letronne est le premier qui ait bien distingué le siége même de Lycopolis de la soumission des *dynastes* des Égyptiens, qui se fit à cette époque; mais il croyait que ces *dynastes* étaient des *chefs politiques des nomes*, c'est-à-dire des gouverneurs grecs qui *venaient de se révolter* contre le roi et qui, effrayés, se hâtèrent de faire *amende honorable*.

(2) Polybe, liv. XXI, 19 (fragment).

(3) Letronne, *Inscriptions*, t. I, p. 291.

(4) Selon un autre fragment de Polybe (XVIII, 38, 3), ce couronnement eut lieu bien que le roi n'eût pas encore atteint sa majorité. « Mais, ajoute-t-il, on pensait que quand il serait connu que le roi gouvernait par lui-même, les affaires d'Egypte prendraient une meilleure tournure. » Scopas et ses Etoliens venaient d'être réprimés au moment même où, Lycopolis étant prise par leurs armes, leur orgueil ne connaissait plus de bornes. Comme on croyait ne plus avoir tant besoin de ces mercenaires, Scopas fut tué et ses Etoliens renvoyés dans leurs foyers au moment du couronnement du roi. Mais aussi Epiphane ne put plus poursuivre ses succès ni attaquer avec ses seuls Alexandrins les révoltés de Thébaïde. Quand, en l'année 19, il entreprit cette nouvelle campagne, il lui fallut de nouveau avoir recours à des soldats mercenaires levés en Grèce par Aristomachus (voir Polybe, liv. XXI, p. 19).

bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge de sa majorité (οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγομένης).

En conséquence, on fit les apprêts nécessaires d'une façon très-solennelle (1). On voulut opposer les préjugés aux préjugés, et un roi, sacré sacerdotalement à Memphis et couvert du pchent au roi qui avait renouvelé à Thèbes les antiques traditions. Memphis représentait les premières dynasties et l'ancien empire comme Thèbes incarnait pour ainsi dire l'époque suivante. On pouvait compter aussi sur la vieille rivalité de la Haute et de la Basse Égypte, qui avait causé déjà tant de révolutions. On sentait en effet que, comme roi grec, la cause d'Épiphane était perdue pour les Egyptiens, et que si l'on voulait les gagner il fallait faire rentrer complétement aux yeux des prêtres la nouvelle monarchie dans l'ancien moule.

Tel est, à mon avis, la cause de ce curieux couronnement *à Memphis* que nous décrit la pierre de Rosette, et qui ne paraît avoir eu aucun analogue jusque-là depuis la conquête macédonienne. Alexandrie, où les premiers Lagides obligeaient tous les prêtres d'Egypte à se rendre une fois l'an, n'était plus rien, en apparence, pour Epiphane. Il les exempta même expressément de ce voyage (2). Il ne s'agissait plus, en effet, d'habituer les Egyptiens aux coutumes grecques, mais bien d'habituer les Grecs aux coutumes égyptiennes et de faire croire, s'il était possible, à un peuple profondément religieux, qu'il ne servait pas un *étranger*, c'est-à-dire un *ennemi*, et que Ptolémée était le fils légitime du *Soleil-roi*, le grand Ra lui-même.

Le meilleur moyen pour cela était de gagner le corps sacerdotal de la vieille ville sainte de Memphis, depuis des siècles opposée à Thèbes, et qui était, en quelque sorte, intéressée dans la lutte qu'on allait entreprendre contre la capitale de la Haute Egypte. C'est ce que semble avoir entrevu, avec une espèce de divination, notre grand Letronne quand il dit, à propos de Rosette : « On voit bien que des gens de Memphis sont les premiers *intéressés* dans ce décret. Toutes les fois qu'on sort des choses générales et qu'on particularise les bienfaits du roi, c'est une divinité ou un temple de Memphis que l'on indique. On dit qu'il a étendu ses bienfaits à *tous les temples d'Egypte;* mais *on n'en nomme pas un seul de Thèbes* ou d'aucun autre lieu (3)... »

(1) Polybe, XVIII, 38.

(2) Rosette, lignes 16 et 17 du grec, p. 17 et 18 de ma *Chrestomathie démotique*. Comparer ce texte à ce que dit le décret de Canope (*ibidem*, p. 157 et 158).

(3) Letronne, *Inscriptions*, t. I, p. 298.

Je crois que ce petit problème n'en sera plus un désormais : Thèbes ne pouvait être indiqué, puisque c'était alors le centre même de la révolte, et que d'ailleurs cette antique capitale (que nos papyrus grecs nomment encore sous Philométor, Evergète II et Ptolémée Alexandre, Diospolis *la grande*) resta toujours le foyer persistant du patriotisme égyptien et de l'opposition à l'étranger, et cela du temps des Grecs comme du temps des rois pasteurs. Il ne faut pas oublier, en effet, que, lors du renversement de Ptolémée Alexandre et de son remplacement par Soter II, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire précédemment (1), Thèbes profita de l'occasion pour se soulever de nouveau, et que ce fut seulement après un siége de trois ans que le roi put la soumettre (2). Pausanias nous apprend en outre (3) que Soter, fatigué sans doute d'une si longue opposition à la domination macédonienne, détruisit la ville et ne laissa pas vestige de ces temples magnifiques dont la splendeur effaçait celle de Delphes et d'Orchomène. Ce récit est exagéré, puisque, comme le remarque Champollion-Figeac, nous avons encore à Thèbes de très-belles *ruines* ; mais il n'en est pas moins vrai que cette grande ville fut alors saccagée et qu'elle ne se releva plus depuis lors (4). Un siècle après, du temps de Strabon, Thèbes *aux cent portes* n'était plus *habité qu'en villages*.

Quant à Memphis, son importance parut s'accroître encore à partir d'Epiphane. On en avait fait de nouveau la ville sainte, enrichie comme telle de nombreux priviléges légaux, ainsi que nous avons eu l'occasion de le prouver à propos de l'*enregistrement*, dans notre *Chrestomathie*. Le roi devait s'y faire couronner comme au temps des premières dynasties, et M. Letronne a recueilli (page 270 de ses *Inscriptions*) un certain nombre de curieux témoignages à ce sujet. Mais tous les faits qu'il rapporte sont postérieurs à Epiphane, et en effet c'est ce prince qui cessa de vouloir paraître un conquérant grec pour devenir, comme son intérêt le lui imposait, un pharaon égyptien.

Tout se fit donc à Memphis selon les vieux usages. Le roi, d'après un passage formel de Rosette, mit sur sa tête cette coiffure étrange

(1) Voir ma *Chrestomathie démotique*.

(2) Pausanias, *Att.*, 9, t. I, p. 54-55 de la traduction Clavier.

(3) Pausanias dit : « Ptolémée, après avoir vaincu les Thébains, ne laissa subsister aucun vestige de cette opulence supérieure à celle des plus riches cités de la Grèce, à celle même du temple de Delphes et d'Orchomène en Béotie. » (*Annales des Lagides*, t. II, p. 227.)

(4) Nous avons dit ailleurs qu'on n'avait plus d'actes *thébains* à partir de Soter II.

qu'on appelle le *pchent* (1), diadème dont Evergète aurait ri sans doute. Il se revêtit des vêtements traditionnels, entra aux sons des harpes, des tambours, des trompettes et des sistres hatoriens dans le temple par excellence, c'est-à-dire dans le sanctuaire de Ptah, et là reçut gravement les hommages de prêtres couverts seulement d'une peau de panthère, et de *vierges saintes* à peine voilées par une jupe de mousseline collante. On commença aussitôt des cérémonies bizarres, dont Rosette a malheureusement abrégé la description, et pendant le cours desquelles Epiphane devint le fils du Soleil, υἱὸς τοῦ Ἡλίου (bien que né des dieux Philopators, ἔκγονος θεῶν φιλοπατόρων), et comme tel *roi comme le Soleil, le grand roi des contrées supérieures et inférieures* (2), approuvé par Ptah, maître des divines panégyries comme Ptah, image vivante d'Ammon et seigneur de la double couronne, c'est-à-dire du pchent, qu'en effet il portait sur sa tête. A peine ai-je besoin de dire que tous ces titres étaient absolument inconnus à Canope, qui nous parle seulement de « l'immortel Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, les dieux frères ».

Les prêtres de Memphis eurent sans doute beaucoup de peine à faire rendre en grec leur mystique langage, si éloigné des idées grecques, et ils durent épuiser pour cela toutes les assimilations possibles et même inventer des mots ou plutôt transcrire en grec les termes égyptiens, comme le ψχεντ de la ligne 44. Parfois même leur traducteur grec renonça à les suivre, et, ainsi que M. de Saulcy l'a remarqué le premier, bon nombre de passages du démotique ne sont nullement représentés dans la version grecque, et d'autres sont

(1) Rosette, texte grec, ligne 44. Le nom égyptien est transcrit ψχεντ. Le *pchent*, ou *psent*, ou plutôt encore le *sent* (car *p* est l'article), était la double couronne de la Haute et de la Basse Egypte. Il se composait d'une *mitre* rentrant dans une autre couronne, à forme étrange, ouverte du haut.

(2) M. Grébaut, dans son commentaire de l'*Hymne à Ammon-Ra* (p. 177, et surtout p. 183 et suiv.), a admirablement élucidé ce point, qu'avait déjà établi Letronne dan la note 8 de son *Commentaire* de Rosette (p. 188 de ses *Inscr.*). Les rois d'Egypte sont rois des deux régions en tant que fils du Soleil. Il ne s'agit pas, en effet, de la Haute et de la Basse Egypte, mais, comme le dit Letronne, « des régions supérieures et inférieures que le soleil domine dans son cours ». Aussi M. Grébaut dit-il avec raison : « *suten toui* (roi des deux régions) ne signifie pas plus roi de la Haute et de la Basse Egypte que *se ra* (fils du soleil) ne signifie roi d'Egypte. » Ces deux appellations, toutes mythologiques, sont, en effet, en rapport étroit. Les pharaons étaient « rois des deux régions », comme le Soleil lui-même et en qualité de « fils du Soleil ». Ils n'indiquaient jamais une autre généalogie à côté de leurs cartouches, comme l'a dit Bion dans ses *Éthiopiques* : « Αἰθίοπες (il aurait pu dire aussi Αἰγύπτιοι) τοὺς Βασιλέων πατέρας οὐκ ἐκφαίνουσι ἀλλὰ ὡς ὄντας υἱοὺς Ἡλίου παραδιδοῦσιν. » (*Examen critique des dynasties égyptiennes*, par M. Brunet de Presle, p. 222.) Cette notion est,

abrégés, changés ou intervertis. Je citerai, par exemple, le récit de la campagne de Lycopolis, beaucoup plus détaillé dans l'égyptien que dans le grec, et surtout les phrases, très-difficiles à comprendre, qui se rapportent aux cérémonies que l'on devait accomplir dans les temples à l'égard du *naos* du roi, phrases dont le grec ne contient guère qu'une très-brève analyse, non exempte peut-être de contresens. Ainsi, il est bien certain qu'à la différence du texte de Canope, le décret de Rosette a été primitivement écrit en égyptien, et c'est ce qui nous explique les difficultés très-grandes qu'on y rencontre encore et dont quelques-unes ne permettent guère que des conjectures. Il paraît, du reste, qu'à l'époque même l'*herméneute* s'est heurté contre des difficultés semblables qui l'ont fait parfois renoncer à traduire.

Rien de plus égyptien, en effet, que ce décret sacerdotal. Si l'on aperçoit entre lui et Canope quelques analogies, c'est seulement dans les parties liturgiques, qui ont de tout temps exigé le concours des prêtres, et encore, même dans ces parties, on sent que les prêtres étaient étroitement tenus en laisse du temps d'Evergète et qu'ils étaient complétement libres à l'époque d'Epiphane. Ils profitèrent largement de cette liberté, et, tout en essayant de rattacher ce décret aux anciens par quelques formules, grecques d'origine, qui furent sans doute empruntées à Canope, comme la mention de « la bonne fortune », etc., ils lâchèrent la bride à leurs élans mystiques et nous laissèrent ainsi le plus beau *spécimen* possible de *galimatias* religieux.

Mais il ne faut pas rire de leurs tentatives, qu'Epiphane dut sans doute voir avec le plus grand plaisir, et qu'il acheta par de vastes

en effet, confirmée par tous les monuments. Quand donc Epiphane voulut substituer au protocole rédigé à la façon grecque, Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου, l'ancien protocole hiéroglyphique υἱὸς τοῦ Ἡλίου, *fils du Soleil*, et que, comme moyen terme, il laissa en même temps que la filiation solaire la mention ἔκγονος θεῶν φιλοπατόρων, *né des dieux philopators*, il se contredit singulièrement lui-même et se rendit en même temps coupable d'une véritable hérésie égyptienne. Les rois *légitimes* d'Egypte, comme les *incas* d'Amérique, n'étaient que les fils du Soleil.

Je n'ai pas besoin de dire qu'en insistant sur ces différences entre Rosette et Canope j'ai voulu seulement montrer ce qui sépare les documents officiels *grecs* aux deux époques. Quant aux documents hiéroglyphiques rédigés dans l'ancien style, avec une écriture toute religieuse, par les prêtres eux-mêmes, et sans que le roi eût à s'en préoccuper, ils ont toujours contenu pour les Lagides, et cela est bien naturel, les expressions traditionnelles *fils du Soleil, seigneur des deux régions*, etc., comme les stèles contemporaines des rois perses et des empereurs romains. On eût bien étonné ces souverains si on leur eût traduit leurs protocoles égyptiens.

concessions faites aux prêtres (nous le savons par le décret lui-même); car elles formaient pour sa politique une arme puissante contre les mystiques possesseurs de la Thébaïde. Les expressions *fils du Soleil, seigneur des panégyries comme Ptah* (le dieu suprême de Memphis), *approuvé de Ptah, image d'Ammon, grand roi comme le Soleil, maître des deux hémisphères*, étaient là pour répondre aux protocoles ampoulés d'Anchtu et Horhotep, qui, jusque dans les contrats, se disaient les représentants légitimes d'Osiris et d'Ammon-Ra-Sonter, le grand dieu de Thèbes.

On me demandera peut-être le résultat de cette lutte à la fois civile et religieuse, et quand les rois de Thèbes furent enfin obligés de s'avouer vaincus? Il me faut, pour répondre à cette question, retourner un peu en arrière, jusqu'au début même de la révolution, afin de pouvoir calculer chronologiquement, d'après les documents que j'ai entre les mains, quelle fut dans la Haute Egypte sa durée totale et l'époque de sa terminaison.

Le début de l'insurrection thébaine a été très-nettement indiqué par un passage du papyrus grec premier de Turin, dont on n'a pas jusqu'ici saisi la véritable portée.

On se rappelle que dans ce papyrus se trouve le compte rendu officiel d'un procès intenté par le Grec Hermias, soldat comme tous ses ancêtres depuis leur entrée en Egypte, contre Horus et ses collègues, cholchytes de Thèbes (1). Il s'agissait d'une maison qu'Hermias disait avoir appartenu à ses pères et qui était sise à Thèbes, dans le quartier des Memnonia. Cette maison, les cholchytes l'avaient achetée par acte en bonne et due forme. Mais ceux qui la leur avaient vendue la possédaient-ils légitimement? La chose était difficile à prouver. Dinon, l'avocat des cholchytes, invoqua donc à ce sujet la prescription, et voici comment le papyrus nous résume cette partie de sa plaidoirie : « Ayant passé ensuite aux arguments de la partie adverse et ayant relu son libelle indiqué plus haut, il dit que, de l'aveu fait aux rois (2) par son adversaire, il résulte que le père de celui-ci est sorti de Diospolis avec les autres soldats (μεθ' ἑτέρων στρατιωτῶν) pour se rendre dans le haut pays pendant la révolution (ταραχή) qui s'est faite contre le père des rois, le dieu Epiphane; et il ajoute qu'en

(1) Voir le chapitre consacré à ce procès et aux différents contrats démotiques qui s'y rapportent, dans ma *Chrestomathie démotique* (Veiweg, éditeur).

(2) Peyron a mal compris ce passage. Il veut voir dans *les rois* un pluriel d'honneur pour *le roi*. Mais il n'en est pas ainsi; il s'agit ici du roi Evergète II et de la reine sa femme, qui, comme nous l'avons prouvé dans notre *chrestomathie*, avait été proclamée *roi* au même titre que son époux.

supputant les temps, à savoir les 24 ans d'Epiphane, les 35 ans de Philométor et les 29 ans qu'il faut compter de l'année 25 à l'année 53 d'Evergète, il s'est déjà écoulé 88 ans, d'après son propre témoignage, depuis que ni son adversaire ni son père n'ont eu domicile à Diospolis. Il n'a donc plus droit d'entrer en procès au sujet de cette maison, après tant d'années écoulées, et il ne lui reste plus aucune possession ni aucun domaine sur le fonds en question. »

D'après cette supputation des temps, nous voyons que c'est en l'année 1 d'Epiphane qu'avait eu lieu la révolution (ταραχή), puisque Epiphane a régné en tout vingt-quatre ans. Cette mention a fort troublé les commentateurs. La plupart, voulant voir dans cette révolution l'insurrection terminée par le siége de Lycopolis, supposèrent que l'avocat avait un peu grossi les chiffres pour les besoins de sa cause et qu'il avait ainsi pris pour point de départ de son calcul le commencement même du règne d'Epiphane, au lieu de l'année 8 ou 7, comme il l'aurait dû. Letronne (*Inscriptions*, t. I, p. 286) pensa, au contraire, qu'il s'agissait d'un trouble momentané qui avait eu lieu dans le pays au-dessus de Thèbes et qui avait nécessité la sortie des troupes de la garnison envoyée pour le réprimer. Mais nos contrats nous montrent que ces deux hypothèses sont également erronées, et que, si les soldats grecs sont sortis de Thèbes en l'année 1, *au moment de la révolution*, c'était parce qu'ils étaient chassés par cette révolution même, c'est-à-dire par les Egyptiens triomphants. On comprend alors comment l'absence du père d'Hermias, au lieu de durer seulement le temps d'une courte campagne, comme semble l'exiger l'hypothèse de Letronne, se serait prolongée durant de longues années et serait devenue définitive. On comprend aussi comment cette sortie des milices grecques, que tout le monde connaissait, devenait par elle-même une date fixe qu'on n'avait pas besoin de préciser, tandis qu'un simple mouvement de troupes n'aurait rien représenté au souvenir de personne et n'aurait rien expliqué. Les soldats grecs sortirent donc de Thèbes la première année d'Epiphane, et ils sortirent pour ne plus rentrer de longtemps dans cette capitale. Ils se dirigèrent vers la Haute Egypte, soit que le roi y eût encore des partisans, soit plutôt qu'on les eût forcés de prendre cette route, afin qu'ils ne pussent grossir les forces du gouvernement. Sans doute aussitôt après la mort de Philopator, tandis que les Alexandrins massacraient, comme nous l'avons dit, les anciens favoris du tyran, les Thébains, soulevés, s'étaient portés en foule vers les casernes, avaient désarmé les Grecs et les avaient forcés d'aller prendre leurs cantonnements dans quelque district éloigné. Puis la révolution

s'organisa. Un nouveau roi, Egyptien de race, fut proclamé, et, tandis que les ministres d'Epiphane occupaient toutes leurs forces à lutter contre ceux qui venaient attaquer l'Egypte par mer et par terre, comme dit Rosette (1), c'est-à-dire contre Antiochus, qui, selon Justin, profita de la mort de Ptolémée Philopator pour tenter la conquête de l'Egypte (2), on put à Thèbes rétablir en toute tranquillité, à la mode égyptienne, l'administration et l'armée, et se mettre en état de défense.

La guerre des Syriens dura sept ans, et fut suivie de la campagne de Lycopolis et du couronnement à Memphis. Mais il paraît que la soumission de la Basse Egypte suffit alors à Epiphane, qui, après le licenciement des auxiliaires grecs de Scopas (3), ne se sentait pas de force à entreprendre la conquête de la Thébaïde. Car, en additionnant les 4 ans d'Horhotep aux 14 ans d'Anchtu, nous trouvons un total de 18 ans, qui représente à peu près la durée *minimum* de notre dynastie thébaine. Or, il se trouve justement que, d'après un décret bilingue (4), hiéroglyphique et démotique, trouvé à Phylée, le roi rendit en l'an 19 un édit de *philanthropia* tout à fait analogue à celui que, selon Rosette, il rendit en l'année 8, après la soumission de Lycopolis. Par cet édit, il faisait également remise de toutes les sommes arriérées dues au trésor, comme, par exemple, des impôts qui avaient été payés à une autorité illégitime. On comprend qu'une telle mesure était indispensable à la population, dont une partie n'avait que très-involontairement participé à la révolte. Il n'y avait, du reste, que deux partis à choisir : ou un massacre général, ou une amnistie qui permît aux affaires de reprendre. Le massacre, le roi l'ordonna, à la vérité, pour les héroïques habitants de Lycopolis, mais en même temps il accorda la remise des taxes et l'amnistie au reste du pays soumis, et même, selon un autre passage (lignes 19 et 20 du grec), il permit aux soldats qui avaient combattu pour les insurgés, pendant le temps de la révolution (ἐν τοῖς κατὰ τὴν ταραχὴν καιροῖς), de rentrer, s'ils se soumettaient, dans leurs propriétés précédemment confisquées.

(1) Lignes 20 et 21 du grec.

(2) « Mortuo Ptolomæo Philopatore rege Ægypti, contemptaque parvuli ejus filii ætate, qui, in spem regni relictus, præda etiam domesticis erat, Antiochus rex Syriæ occupare Ægyptum statuit, » etc.

(3) Voir plus haut.

(4) Ce décret a été publié par M. Brugsch ; mais de déplorables lacunes enlèvent toutes les parties intéressantes du texte, excepté pourtant ce qui concerne l'édit de *philanthropia* de l'an 19, plusieurs fois mentionné.

Il en fut de même après la prise de Thèbes, et nous pouvons considérer la date de l'an 19, indiquée par le décret de Phylée pour l'édit royal de *philanthropia*, comme étant celle de la soumission définitive de la Thébaïde. C'est, en effet, à cette date que se rapporte aussi le fragment de Polybe dont nous avons parlé précédemment et qui, après avoir mentionné la cruelle répression de Lycopolis (1), continue ainsi : « Il arriva à peu près la même chose quand Polycrate réduisit les révoltés (ἀποστάτας) en la puissance royale ; car Athinis, Pausiras, Chesouphos et Irobastos, qui restaient encore parmi les dynastes égyptiens, ayant cédé aux nécessités des temps, vinrent à Saïs et se remirent à la foi du roi ; mais Ptolémée, au mépris de toute foi, les fit saisir, attacher tout nus à un char, puis bientôt mettre à mort. Il partit ensuite pour Naucratis avec son armée et retourna à Alexandrie par mer pour y prendre les soldats mercenaires qu'Aristomachus lui avait amenés de Grèce ; car, bien qu'il eût atteint l'âge de vingt-cinq ans, il ne connaissait rien à l'art de la guerre, et cela par un plan inique de Polycrate. »

Ainsi, Epiphane avait vingt-cinq ans quand il soumit ces derniers révoltés. Selon Justin (2), il en avait cinq environ quand il parvint au trône. Il suffit donc d'admettre une erreur de quelques mois, de part ou d'autre, pour arriver au chiffre de l'an 19 de son règne, que nous indique le décret de Phylée pour l'édit de *philanthropia*. Tout s'explique alors de la façon la plus satisfaisante, même les décrets sacerdotaux, datés encore de Memphis, qui décernent de nouveaux honneurs au roi et à la reine après leurs nouvelles victoires. Il était encore plus naturel, en effet, de voir triompher les prêtres de Memphis de l'abaissement de Thèbes que de les avoir vus triompher de la ruine de Lycopolis.

La soumission de l'antique capitale ne paraît pas, du reste, avoir été chose aisée, puisque ses rois résistèrent dix ans encore après la prise de Lycopolis et la réduction de la Basse Egypte, et qu'Epiphane dut se faire amener de grands renforts de Grèce pour en venir à bout. Mais Thèbes conserva toujours son inimitié contre les Grecs, et pour anéantir ce vieux levain il fallut plus tard que Soter II, après un nouveau siége, la détruisît elle-même, comme nous l'a raconté Pausanias.

(1) Ce passage (21, 19) commence ainsi : « Lorsque Ptolémée, roi d'Egypte, assiégeait Lycopolis, certains dynastes des Egyptiens, frappés de terreur, se livrèrent à la foi du roi ; mais le roi les traita fort mal, ce qui lui attira beaucoup de dangers par la suite. Il arriva à peu près la même chose quand Polycrate, » etc.

(2) XXX, 2, 4. Consulter, sur cette question, Letronne, *Inscriptions*, t. I, p. 265.

Pendant ce temps Memphis faisait le panégyrique des conquérants, et l'on rédigeait, dans les dépendances du temple de Ptah, la *chronique démotique* que nous avons fait connaître, et qui représente les Grecs comme les libérateurs de l'Egypte et les successeurs légitimes de ses héroïques défenseurs : Amyrtée, Achoris, Nectaneb, Teos, etc. L'histoire a partout ainsi deux faces ou, si on le préfère, deux manières d'être comprise, selon les partis.

EUGÈNE REVILLOUT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS D'OCTOBRE

M. E. Revillout continue la lecture de ses *études démotiques*.

M. Victor Duruy continue sa communication sur l'histoire romaine.

M. de Saulcy donne lecture d'un travail de M. Eugène Revillout relatif à l'histoire d'une petite dynastie égyptienne qui s'éteignit à Thèbes l'an huit du règne de Ptolémée Epiphane. La *Revue* donne dans le présent numéro ce curieux travail *in extenso*.

M. E. Desjardins communique la suite des recherches de M. Tissot sur la voie romaine de Carthage à Theveste.

M. Ernest Renan présente une étude topographique de M. Clermont-Ganneau sur le site de la ville biblique de Ieschanna, qu'il identifie avec la localité actuelle d'Aïa-Sinia.

M. Joseph Halévy est admis à présenter des observations sur un vase judéo-babylonien portant une inscription magique dont il donne une traduction sensiblement différente de celle qui avait été proposée précédemment. Pour M. Halévy ce vase et les similaires, qui ne sont pas rares, sont des espèces d'amulettes destinées à préserver des influences démoniaques les familles qui les possédaient.

M. Paulin Paris communique une étude nouvelle sur la *chanson d'Antioche*, publiée par lui il y a bientôt trente ans.

M. Egger donne des explications sur une inscription grecque provenant des belles fouilles exécutées à Dodone par M. Carapanos. Cette inscription paraît être, comme la plupart des autres, l'abrégé rapide, et probablement fautif sur plusieurs points, d'une pièce originale dont il s'agissait de conserver le sens et la trace dans les archives du temple.

M. Natalis de Wailly communique une notice sur les *actes en langue vulgaire du treizième siècle* contenus dans la collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale.

M. Menant est admis à communiquer des observations sur trois cylindres assyriens portant des représentations et des inscriptions cunéiformes.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur une inscription grecque rapportée de Phénicie par M. Renan, où figure le nom d'un certain *Abdousibos* (adorateur de Seb), un certain *Tamor* et le dieu *Satrapès*. Il recherche quelles sont les deux divinités *Seb* et *Satrapès*, et quelle peut être leur assimilation dans le panthéon grec. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

—— On nous écrit qu'une importante découverte a été faite dernièrement sur la montagne de Mézieux, près Vienne (Isère). Il s'agit d'une statuette en bronze avec base portant pour dédicace : GENIO AERARDIARENSIVM. La base et la statuette ont été trouvées séparément à quelques jours de distance, mais sur le même emplacement. Il ne paraît pas douteux que les deux fragments appartiennent à un même tout. Les *Ærardiarenses* représentent probablement la population d'un pagus inconnu.

—— Une autre découverte fort intéressante a été signalée à la Société des antiquaires de France. Entre le village de Saulzais et celui de Vendegies, près Valenciennes, des ouvriers travaillant à la chaussée romaine de Bavay à Cambrai ont déterré un vase en terre cuite qui contenait : 1° quatre fragments d'un plat d'argent de forme ovale où se trouvent finement ciselés des animaux, des figures humaines et divers ornements ; 2° la moitié d'un bassin rond en deux fragments, d'argent très-pur et portant deux lettres grecques, Δ et Π ; 3° d'autres fragments de plats d'argent ; 4° des fragments d'un plat de bronze doublé d'argent, dont le bord est orné d'une chasse d'animaux. Tous les débris paraissent appartenir à une bonne époque, comme l'indiqueraient d'ailleurs, à elles seules, les lettres grecques gravées sur l'un d'eux. Cette communication a été faite à la Société par M. Guillaume au nom de M. Cafflaux.

—— Un des derniers numéros de la *Revue*, p. 201, donnait quelques détails concernant les fouilles de Spata, près Athènes. L'importance de l'hypogée exploré par M. Stammatakis nous engage à reproduire le court article consacré à cette découverte dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, p. 261. Cet article, écrit avant que l'exploration des chambres fût complète, donne sur le monument même de curieux renseignements.

« *Hypogées découverts à Spata.* — Vers le mois de décembre dernier, on a fait à Spata, dans la Mésogée, une découverte curieuse. Au flanc de la colline sur laquelle est le village, une sorte de puits s'étant ouvert à la suite d'un éboulement, on se trouva à une profondeur d'environ 7 mètres dans une chambre souterraine.

L'hypogée, dont l'entrée primitive est encore obstruée, se compose de trois chambres d'inégales dimensions reliées entre elles par des couloirs. Le couloir d'entrée s'ouvrait à l'ouest ($1^m,05$ de large, $2^m,75$ de long). La

première chambre ($5^m,30 \times 4^m,80$) est celle dont la voûte s'est effondrée. Au fond, à droite, vers le sud, un second couloir ($1^m,90 \times 1^m,20$) conduit dans une seconde chambre ($3^m,75 \times 3^m,25$). Au milieu de ce couloir, on voit encore de chaque côté les rainures des gonds. Enfin à l'est un troisième couloir ($0^m,80 \times 1^m,75$) donne accès à une dernière chambre plus petite que les deux autres ($3^m,20 \times 2^m,50$) et beaucoup mieux conservée. C'est la seule dont on puisse mesurer à peu près la hauteur ($2^m,50$).

Ces trois pièces sont taillées de la même manière : à parois verticales jusqu'à une hauteur d'environ $1^m,50$; à partir de là il y a un retrait horizontal de quelques centimètres, et les deux parois longitudinales vont en s'inclinant vers la partie supérieure, où elles forment un angle très-aigu. C'est une toiture analogue à celle qui se trouve dans les hypogées étrusques. La terre est une sorte de grès tertiaire, tendre et qui a conservé très-fraîches encore les traces de l'instrument qui l'a taillé. Cet instrument, dont la lame avait une largeur de 4 à 5 centimètres, paraît avoir été une hachette, analogue à celle qui est encore en usage dans le pays.

Nous n'avons remarqué aucune trace de sépultures, ni sarcophages ni urnes.

Les objets trouvés dans les trois chambres sont les suivants, à notre connaissance : quelques parcelles d'or ; des os, quelques morceaux de charbon, des fragments de verre ou de pâte de verre blancs, gris et bleus, la plupart décorés de lignes courbes et de spirales ; deux cônes tronqués de petite dimension et percés d'un trou ; enfin un assez grand nombre de grains d'argile de très-petites dimensions. A ces menus fragments, que nous avons recueillis nous-mêmes dans l'hypogée, ou que nous avons eu l'occasion d'examiner à Athènes, au ministère de l'instruction publique, il faut ajouter quelques morceaux de bronze, signalés par M. Milchhœfer, et un fragment de verre sur lequel on distingue un sphinx (v. *Mittheilungen des deutschen archæol. Inst.*, 1877, p. 84). Des fouilles amèneraient sans doute la découverte d'un plus grand nombre d'objets. Il y aurait lieu, croyons-nous, de sonder aussi le terrain environnant et tout le flanc sud de la colline : on y trouverait probablement d'autres sépultures semblables à celle que nous venons de décrire. J. M. »

— Nous extrayons d'une lettre que nous recevons de Belgique le paragraphe suivant, qui est de nature à intéresser nos lecteurs :

« *Fortifications romaines des villes de la Gaule.* — Un archéologue, M. Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége, publie dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* de Belgique un article sur les remparts romains d'Arlon, article sur lequel la *Revue archéologique* ferait bien d'attirer l'attention de ses lecteurs.

L'auteur a remarqué dans ces remparts romains ce que voici :

1° Une assise régulière règne tout autour ; à la base, elle est formée de débris de sculpture, d'architecture, des autels, des inscriptions, etc., soigneusement disposés les uns sur les autres, sans mortier.

2° Tout dans ces débris annonce les deux premiers siècles et la pre-

mière moitié du troisième; rien absolument n'y révèle le christianisme.

3° Au-dessus de ces débris, et d'une charpente aujourd'hui anéantie et remplacée par un vide, le rempart forme une voûte de blocage qui soutient le corps de la maçonnerie.

M. Schuermans a recueilli un grand nombre de faits relatifs aux villes de France, et il remarque que dans ces villes on a constaté partout la même disposition et les mêmes circonstances.

En France, on a en outre observé que, très-souvent, les remparts à base pareilles traversent des théâtres, des bains anciens, et limitent en conséquence des villes réduites.

A Rome même, M. Schuermans signale, à titre de rapprochement, un mur pareil où l'on a trouvé récemment un nombre considérable d'inscriptions des cohortes prétoriennes, dont la date concorde avec celles du contenu des murs d'Arlon, etc., etc.

M. Schuermans tire de ces faits le texte d'une loi qui, si l'on peut traduire en fait sa pensée, aurait été ainsi conçue (ou quelque chose d'approchant):

« L'empereur (soit Probus, soit Dioclétien), constatant que les barbares ont passé le Rhin, pris en Gaule cinquante villes qu'il a fallu leur reprendre, ordonne aux habitants décimés de ces villes dévastées, d'en concentrer la défense en en réduisant les enceintes; quant aux tombeaux qui se trouvent en dehors de l'enceinte ancienne et aux édifices laissés hors de l'enceinte réduite, les débris en seront placés, avec soin, comme base pour les remparts à construire, et ces débris participeront ainsi de la sainteté des remparts, consacrée par la législation de l'empire romain. »

M. Schuermans indique les règnes de Probus et de Dioclétien, parce que le premier est désigné par l'histoire comme ayant reconquis les villes en question, et renforcé les fortifications de la frontière entre le Rhin et le Danube, et parce que, sous le second, Constance Chlore a fait venir des ouvriers de l'île de Bretagne pour réparer les ouvrages publics d'Autun.

Pour fixer ainsi entre les années 277 et 306 (de la prise des villes des Gaules jusqu'à la fin du gouvernement de Constance Chlore) l'époque de la construction des remparts à couches d'inscriptions et de pierres monumentales, M. Schuermans s'appuie sur les témoignages d'Ammien Marcellin, qui cite Sens comme étant fortifiée en 355; du rédacteur des Actes de saint Pèlerin qui, au contraire, désigne Auxerre comme n'étant pas encore entourée de murs en 260; d'Ausone qui, au IVe siècle, mentionne l'enceinte en parallélogramme de Bordeaux, précisément celle où l'on vient de découvrir des inscriptions dont la plus récente est seulement de l'an 258, etc., etc.

Certes, les villes de la Gaule et notamment certaines d'entre elles, dont parle César lui-même, avaient été fortifiées avant cette époque; certes encore, les enceintes réduites, elles aussi, durent être l'objet de nouveaux travaux de fortification au IVe siècle, lorsque Julien eut à son tour à reprendre un certain nombre de villes des Gaules sur les barbares; mais

le fait du dépôt des pierres à inscriptions à la base des remparts restreints, M. Schuermans le considère comme ayant eu lieu trop uniformément partout pour ne pas être la conséquence d'ordres formels du pouvoir, et ces ordres, il leur donne une date unique, celle qui est fixée ci-dessus.

Aussi va-t-il et doit-il aller, d'après sa thèse, jusqu'à repousser, comme fait mal observé, la prétendue trouvaille de monnaies de Gratien parmi les pierres monumentales de la base des remparts de Tours; il fait remarquer que La Sauvagère, par qui ce fait est rapporté, ne parle pas *de visu*, et peut avoir été induit en erreur sur la provenance des monnaies citées.

C'est ce fait, fait complétement isolé d'après M. Schuermans, qui seul aurait empêché M. de Caumont de reconnaître, comme il était bien tenté de le faire, la construction des remparts à inscriptions, etc., comme un fait général du IIIe siècle.

Ce point est plus délicat que celui où M. Schuermans, pour réfuter l'opinion d'un auteur qui date du Ier siècle les remparts en question, combat certaine inscription d'Auxerre (c'est celle dont le *Bulletin des Antiq. de France* de 1875, p. III, parle d'après Scaliger, comme provenant de Meaux); cette inscription doit complétement être écartée comme objection, car M. Ern. Desjardins en a démontré la fausseté au mot *Fiatuinum* de sa *Carte de Peutinger*, et il compte y revenir dans le IIIe volume de sa *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine.*

M. Schuermans a adressé sa brochure aux Sociétés archéologiques, etc., des « cinquante villes des Gaules » où, d'après M. de Caumont, la composition interne des remparts romains serait identique à ce qu'il a trouvé à Arlon, et il a demandé tous renseignements pouvant appuyer ou combattre ses conclusions.

Mais il ignore si sa liste est complète, et il réclame le concours de votre *Revue.* »

Nous recommandons volontiers à nos lecteurs de répondre à l'appel de l'archéologue liégeois. A. B.

— Le musée de Saint-Germain a reçu en don de M. Célestin Port, par l'intermédiaire de M. J. Quicherat, une anse d'amphore portant le nom d'un potier, qui jusqu'ici ne paraît pas avoir été lu exactement. On lit sur l'anse nouvellement découverte : IVN MELISSEI ET MELISSE.

— Sommaire du numéro d'octobre du *Journal des Savants : Philosophie de l'Inconscient*, par M. Franck. *Documents sur Othon de Bamberg*, par M. A. Maury. *Le Jardin fruitier du Muséum*, par M. Chevreul. *Le Procès de Galilée*, par M. Bertrand. *Drachmes des Gaulois Insubres*, par M. de Longpérier. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

THE ASTOR LIBRARY

Hélioq Dujardin Imp Ch. Chardon aîné

SARCOPHAGE DE SYRACUSE

THE ASTOR LIBRARY

Imp. Ch. Chardon aîné

SARCOPHAGE AU CAMPO SANTO DE PISE

LA VIERGE AU CIEL

REPRÉSENTÉE

SUR UN SARCOPHAGE ANTIQUE

La tombe sculptée que reproduit la planche XXIII et dont je dois une photographie à l'obligeance de M. de Laurière a été trouvée, en juin 1872, dans la catacombe de Saint-Jean à Syracuse, par M. Saverio Cavallari, directeur des antiquités de la Sicile. Les mentions faites de ce curieux monument, les notices dont il a fait l'objet sont déjà nombreuses, et M. Héron de Villefosse vient de lui consacrer, dans la *Gazette archéologique*, un mémoire fort intéressant (1).

Une double particularité a tout d'abord recommandé à l'attention la tombe sicilienne : le nombre considérable des figures qui la couvrent et les traces encore fort apparentes des couleurs qui les rehaussaient. J'ai déjà rencontré ailleurs, à Rome et en Gaule, de ces sarcophages peints et dorés (2), et nous sommes fondés à conclure que les tombeaux sculptés qui ornent à cette heure nos collections offraient autrefois, pour la plupart au moins, l'aspect de ces bas-reliefs polychromes si répandus au moyen âge.

(1) 1877, p. 157-168. Voici l'indication des autres mentions ou mémoires dont une part, publiée en Sicile, m'a été obligeamment communiquée par M. Julien Durand : Antonio Salinas, *Rassegna archeologica Siciliana*, Agosto 1872, p. 5 ; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1872, p. 82, 83 ; Isidoro Carini, *Bullettino della commissione di antichità e belle arti di Sicilia*, 1872, p. 27 ; Giuseppe Pitrè, *Rivista europea*, 1872, *Lettere siciliane* ; F. Matranga, *Sul sarcofago siracusano*, 1872 ; Carini, *Su d' una nuova iscrizione rinvenuta nelle catacombe di Siracusa*, 1872 ; Vincenzo di Giovanni, *Giornale di Sicilia officiale*, 5 nov. 1872 ; F. Lantieri, *Sul sarcofago scoperto in Siracusa*, 1873.

(2) Voir mon *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, page 37 (sous presse).

Au centre de la cuve sépulcrale se détachent, encadrés dans une large coquille, les bustes de deux époux dont l'épitaphe nous donne les noms :

IC ADELFIA C F
POSITA COMPAR
BALERI COMITIS

Nous avons ainsi sous les yeux la sépulture de la chrétienne Adelphia, femme clarissime, épouse du comte Valerius.

La pièce principale du sarcophage ne montre rien, dans ses bas-reliefs, que nous ne retrouvions ailleurs :

Nos premiers parents chassés du paradis et recevant la gerbe et la brebis, symboles du travail auquel l'homme et la femme doivent se livrer en cultivant la terre et en filant la laine;

La future renonciation annoncée à saint Pierre, auprès duquel se voit le coq dont le chant éveilla son repentir;

L'hémorrhoïsse aux pieds du Christ;

Moïse recevant les tables de la Loi;

Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac;

Le Christ guérissant un aveugle que lui présente l'un de ses disciples;

La multiplication des pains;

La résurrection du fils de la veuve de Naïm;

Les trois jeunes Hébreux refusant d'adorer l'image élevée par Nabuchodonosor;

Le miracle de Cana;

Les mages apportant des présents au Christ assis sur les genoux de la Vierge;

Adam et Ève, avec l'arbre et le serpent;

Puis enfin, l'entrée triomphale du Christ à Jérusalem.

Sur la droite du couvercle, on reconnaît la scène de la Nativité : trois mages, coiffés, me paraît-il, du bonnet phrygien et portant la tunique tailladée, sont guidés par l'étoile vers le Christ, emmaillotté et couché dans la crèche; le bœuf et l'âne se voient à ses pieds. Un personnage vêtu de l'exomide, un berger sans doute, est debout entre le berceau et la Vierge assise et voilée, comme nous l'avons déjà vue dans la bande inférieure du bas-relief. Si ce couvercle, un peu plus court que la tombe, est bien pourtant celui qui lui appartient, le sujet de l'adoration des mages aurait été représenté par deux fois sur le même monument, et avec cette différence que d'un côté

le Christ est au maillot, tandis que de l'autre nous le voyons sorti de la première enfance (1).

J'aborderai ailleurs les questions relatives à cette longue série de sujets, ne me proposant de traiter ici que des reliefs qui présentent un intérêt de nouveauté, je veux dire de ceux qui figurent sur la partie gauche du couvercle de notre sarcophage.

Rien d'embarrassant pour la première scène, où la tête de Dieu apparaît au-dessus du rocher que frappe Moïse. Ce trait, tout exceptionnel dans les représentations de l'espèce, rappelle les paroles du Seigneur au chef des Hébreux : « En ego stabo ibi coram te supra petram Horeb (2). » La cassette d'ivoire de Brescia nous offre seule ici un analogue, dans la scène des tables de la Loi, où la main divine, que les artistes y figurent d'ordinaire, est remplacée par la tête même de Dieu (3).

Le groupe qui vient à la suite, et qui est sans pareil jusqu'à cette heure, a été expliqué de façons très-diverses.

Une femme voilée siége sur une *cathedra* à *scabellum;* d'autres sont debout à ses côtés ; une quatrième, assise à terre, dans une attitude de contemplation, joint et lève les mains en la regardant; toutes sont également voilées. Une cinquième, marchant vers celle qui occupe la *cathedra,* est menée en avant par deux autres femmes qui, comme elle, ont la tête nue, et dont l'une lui tient le bras.

Cherchons d'abord quelle peut être la figure principale. Notre sarcophage même nous la fera reconnaître : c'est la Vierge voilée et assise, telle que nous la voyons ici par deux fois dans la double scène des Mages. La présence du *scabellum* placé sous ses pieds me confirme dans cette pensée ; il accompagne les siéges d'honneur (4), et souvent nous le voyons ainsi joint à ceux qu'occupe la mère du Christ (5).

Sur les monuments où le Seigneur est représenté dans son carac-

(1) Rapprocher à ce sujet Eusèbe, *Chronic., annis Domini* 3 et 4, et S. Epiphane, *Contra hæreses*, Lib. 1, t. II, § 29.

(2) *Exod.*, XVII, 6.

(3) Odorici, *Monumenti cristiani di Brescia*, tav. VI, n° 17.

(4) Pausanias, VIII, 37 ; Lenormant et de Witte, *Elite des monuments céramographiques*, t. III, pl. IX ; Bosio, *Roma sotterranea*, p. 45 ; mon *Etude sur les sarcophages d'Arles*, planches V et X.

(5) Bottari, *Roma sotterranea*, t. I, tav. XXXVIII et XL ; Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, tav. XXVII ; Deville, *Description d'un bas-relief en ivoire* (*Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. IV, 2e série) ; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1865, p. 69 ; ambon de Salonique publié par M. Bayet (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I, pl. IV).

tère divin, un *scabellum* est placé devant sa *cathedra* (1). La Vierge figurerait-elle ici de même dans un acte autre que ceux de sa vie mortelle? Le groupe de femmes, dont plusieurs sont voilées, que le sculpteur a placées auprès d'elle, me porte à le penser, car il est plusieurs textes qui nous la montrent entourée, au ciel, du chœur des vierges et des saintes.

Ces textes, j'en dois rappeler un certain nombre, car, dans l'étude si délicate de l'antiquité figurée, il importe de ne rien avancer qu'on ne puisse appuyer de preuves.

Ce sont d'abord des écrits de saint Jérôme, saint Ambroise, Sulpice Sévère, Fortunat (2), qui nous montrent, groupées autour de la Mère de Dieu, Anne la prophétesse, les saintes Marie dont parle l'Evangile, Agnès, Thècle, Euphémie, Eugénie, Casarie et tant d'autres, à la tête desquelles la représente une mosaïque de Ravenne (3).

Autour d'elles sont encore les saintes femmes de l'ancien Testament, Sara, Rebecca, Rachel, Lia, Suzanne, que les Actes d'une martyre nomment avec celles que je viens de citer (4), et saint Jérôme,

(1) Bottari, t. I, tav. IV et XV; Garrucci, *Vetri*, tav. XVIII, fig. 4; mon *Etude sur les sarcophages d'Arles*, pl. V.

(2) Saint Jérôme, *Epist.* XXXIX, *Ad Paulam super obitu Blæsillæ filiæ*, § 6, met dans la bouche de la morte, s'adressant à sa mère affligée, les paroles suivantes : « Putas me esse solam? Habeo pro te Mariam matrem Dei. Multas hic video quas ante nesciebam... Habeo Annam quondam in Evangelio prophetantem. » Saint Ambroise, *De institutione virginis*, l. I, § 113 : « Agnis tuis admixta, sine offensione versetur, comes virginum, pedissequa Mariarum. » Sulp. Sév., *Dial.*, II, 13 : « Dicam, inquit vobis, » dit saint Martin racontant une vision céleste, « Agnes, Thecla et Maria mecum fuerunt. » Fortunat, *Miscell.*, IV, 26 : « Inter virgineos prima Maria choros »; VIII, 6 : « Inde Dei genitrix, pia virgo, Maria coruscat, Virgineasque Agni de grege ducit oves; » cf. la longue énumération de saintes qui suit ces vers; VIII, 7 : « Ut pariter sanctæ merearis juncta Mariæ, Gaudia perpetuo concelebrare choro. » Grég. de Tours, *Mirac. S. Mart.* V : « quem Maria suscepit cum virginum choris. » Voir encore Nicetas Paphlago, *In laudem S. Promartyris et Apostoli Theclæ* (Combefis, *Græco-latinæ Patrum bibliothecæ auctarium*, t. I, p. 461).

(3) Dans Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, tav. XXVII, et mieux dans les belles photographies de M. Ricci. Un tableau de même sorte se voyait à Rome sous Grégoire III, dans l'église de Saint-Pierre. (Anast. bibl., *S. Greg. III*, p. 194 : «... In quo sunt expressæ ab uno latere effigies Salvatoris et Apostolorum, et ab alio latere Dei Genitricis et sanctarum virginum. »)

(4) Ἐκτείνασα τὰς χεῖρας προσηύξατο λέγουσα· Δεῦρο, Χριστὲ, συνκαταρίθμησόν με μετὰ τῶν ἁγίων καὶ ἐκλεκτῶν ἀμνάδων σου, Σάῤῥας τῆς Ἀβραμαίας, Ῥεβέκκας, Ῥαχὴλ, Λίας, Σωσάννης, τῆς ἁγίας κατὰ σάρκα σου Μητρὸς Μαρίας, Μάρθης, Μαρίας, Ἄννης, Ἐλισαβὲθ, Θεκλῆς, καὶ δός μοι μετ' αὐτῶν διαναπαύεσθαι εἰς τοὺς ἀκηράτους αἰῶνας. (*Passio S. Heliconidis*, § 20, Bolland., 28 maii, t. VI, p. 743.)

saint Chrysostome, leur associent des chrétiennes illustres de leur temps, Paule, Blésille, Olympiade (1).

Vierges, veuves, chastes épouses, telles sont celles dont la foi de nos pères a entouré le trône de la Mère de Dieu, dans le séjour céleste, et notre bas-relief me paraît nous retracer l'image de ce chœur des bienheureuses.

La disposition du groupe qui marche en avant me confirme dans cette pensée : deux femmes, ainsi que je l'ai dit, conduisent, vers la Vierge assise, une troisième, qu'elles tiennent par le bras. A mes yeux, cette femme est la défunte que deux saintes présentent à Marie.

Nouvelle pour nous, sous cette forme, l'image de l'admission du chrétien dans le séjour céleste est déjà mentionnée, retracée, par les textes, par les monuments. Des fresques, que nous ont fait connaître le R. P. Garrucci, le commandeur de Rossi, nous montrent les fidèles morts introduits au ciel par saint Pierre et saint Paul (2); les tabernacles du paradis s'ouvrant devant eux; sainte Pétronille accueillant Veneranda défunte (3); les marbres épigraphiques, les Pères, nous disent le chœur des vierges recevant une jeune fille, les Champs Élysées, comme parle une inscription, acclamant l'entrée du chrétien gaulois Marinus (4); les hôtes de la patrie d'en haut s'empressant à la rencontre de saint Félix de Nole (5); les anges, Marie elle-même avec ses compagnes virginales, applaudissent à la venue au ciel des chastes filles échappées aux naufrages d'ici bas (6).

C'est à côté de ces monuments, de ces textes, que je crois devoir placer la représentation nouvelle que nous offre notre bas-relief; il y a là, si je puis parler ainsi, une traduction, faite par le ciseau, de la pensée qui dicta à Grégoire de Tours ces mots écrits après la mort de sainte Radegonde : *Et scimus quidem te choris sanctarum virginum*

(1) Hieron., *Epitaph. Paulæ*, § 31 : « Choris comitata virgineis, civis est Salvatoris effecta. » *Epist.* XXII, *ad Eustochium*, § 41 : « Qualis erit illa dies cum tibi Maria, mater Dei, choris occurret comitata virgineis. » *Epist.* XXXIX, *ad Paulam*, § 6 (ci-dessus, p. 356, note 2). S. Chrysost., *Epist.* II, *ad Olympiadem*, § 3 et 4.

(2) Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, p. 116.

(3) De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 79; 1875, tav. I.

(4) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nos 657 et 421.

(5) Paul. Nol., *De S. Felice, Natale*, VI, v. 139 et suivants.

(6) « Quantis illa (Maria) virginibus occurret... quæ pompa illa, quanta angelorum lætitia plaudentium, quod habitare mereatur in cælo, quæ cælesti vita vixit in sæculo. Tum etiam Maria tympanum sumens, choros virginales excitabit cantantes Domino, quod per mare sæculi sine sæcularibus fluctibus transierunt. » (S. Ambros. *De Virginibus*, lib. II, c. II, § 16, 17.)

et Dei paradiso esse conjunctam (1), et qui fit rêver pour Olympiade, pour Paule, pour Blésille, une place dans le chœur céleste présidé par la Vierge.

Un autre marbre, depuis longtemps publié par Lasinio (2), qui n'en a point abordé l'explication, me semble offrir une scène de même nature. Je veux parler d'un sarcophage de Pise dont je donne ici la copie (pl. XXIV) et où le buste de la défunte, sculpté dans l'*imago clypeata*, est accosté d'un groupe de femmes dont les premières et la dernière, par un geste d'accueil, d'acclamation, tendent, la main vers elle. Que ce soit là aussi le chœur des bienheureuses se portant au-devant d'une chrétienne, ainsi que l'écrit saint Jérôme (3), ce geste me mène à le penser, et la partie gauche du bas-relief, où l'on voit des brebis sous la garde du Bon Pasteur, se portant de même vers l'image de la défunte, m'affermit dans ce sentiment ; car ces troupeaux mystiques figurés sur les tombes des fidèles sont justement considérés comme des images des élus admis dans le séjour céleste auprès du Seigneur (4).

Le sujet nouveau que nous offre le marbre de Syracuse représente donc à mes yeux, je le répète, l'entrée d'Adelphia dans le chœur des bienheureuses présidé par la Vierge, c'est-à-dire dans ce lieu de félicité où la foi des Pères a placé d'illustres chrétiennes de leur temps.

En Sicile, cette marque antique de la dévotion à Marie n'a rien qui nous doive surprendre, si nous nous reportons au témoignage des historiens du pays. L'un d'eux, que copie Marangoni, si bon juge en cette question spéciale (5), Francesco Aprile, nous apprend qu'au cinquième siècle, c'est-à-dire vers le temps où fut exécuté

(1) *De gloria Confess.*, c. CVI. Cf. Hieron., *Epist.* LX, *Epitaphium Nepotiani*, § 7 : « Scimus quidem Nepotianum nostrum esse cum Christo et sanctorum mixtum choris. »

(2) *Raccolta di sarcofagi del Campo santo di Pisa*, tav. XL et p. 12, 13.

(3) *Epist.* XXII, *ad Eustochium*, § 41 (voir ci-dessus notes 1 et 6 de la page 357). L'absence du voile sur la tête de ces femmes, dont plusieurs doivent être des vierges saintes, ne constitue pas ici une contre-indication. D'autres monuments nous montrent, en effet, des vierges et même la mère du Christ représentées la tête nue (De Rossi, *Bullett.*, 1863, p. 76, 78 ; 1875, tav. I ; *Étude sur les sarcophages d'Arles*, planche XXVI).

(4) *Passio SS. Perpetuæ et Felicitatis*, § 4, et la note d'Holstenius (*Acta sincera*, éd. de 1713, p. 94 et 107) ; le R. P. Cahier, *Souvenirs de l'Eglise d'Afrique*, p. 272, 273. Cf. *Passio S. Heliconidis*, citée plus haut, p. 356, note 4 : μετὰ τῶν ἁγιῶν καὶ ἐκλεκτῶν ἀμνάδων σου Σάῤῥας, Ῥέβεκκας, Ῥαχήλ, etc.

(5) *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso ed ornamento delle chiese*, p. 282.

notre bas-relief, la Vierge était particulièrement vénérée des Siciliens; les temples païens, dit-il, se transformaient en églises dédiées sous son vocable : à Syracuse, à Enna, à Catane, à Messine, à Agrigente, au mont Eryx, les sanctuaires de Minerve, de Cérès, de Saturne, de Vénus, et d'autres édifices consacrés aux faux dieux, perdaient alors leur nom pour recevoir celui de la Mère du Sauveur (1).

Si je ne me suis égaré dans ces pages, la curieuse tombe d'Adelphia nous offrirait ainsi une image d'un type de plus à joindre aux représentations antiques de la vierge Marie.

Edmond Le Blant.

(1) *Della cronologia universale della Sicilia*, p. 602.

SIGNES SCULPTÉS SUR ROCHERS

On ancient rock sculpturings in Kamaon, tel est le titre d'un mémoire extrait du *Journal de la Société asiatique du Bengale*, et dont l'auteur, membre de cette compagnie, M. H. Rivett Carnac, a, dans son dernier séjour à Paris, il y a quelques mois, donné communication à la Société des Antiquaires de France et à la Société d'anthropologie.

Ce mémoire a droit à une analyse complète par les aperçus inédits qu'il jette sur un sujet fort obscur, et qui peuvent ouvrir la voie à des inductions nouvelles.

Dès 1870, M. Rivett Carnac (auquel les importantes fonctions qu'il remplit dans l'administration de l'empire des Indes nécessitent de lointains voyages dans l'Asie centrale), constatait, d'accord avec le colonel Meadows Taylor, le major Godfrey Pearse (*Journal of the Ethnological Society of London*) (1) et d'autres antiquaires, l'identité des constructions funéraires antiques de l'Inde, barrows, cromlechs, kistavens, avec les monuments mégalithiques de différentes contrées de l'Europe. Il signalait, en outre, la présence de signes particuliers, *cup-marks*, sculptés sur les pierres qui entourent certains tumulus de Nagpoor dans le Deccan. Son attention avait été attirée sur ces coupelles, ainsi que nous les appelons en France, cavités circulaires à fond arrondi en forme d'intérieur de coupe, par leur analogie avec des sculptures similaires, relevées sur des monolithes du nord de l'Europe, et figurées dans l'ouvrage bien connu de feu James Simpson (*Archaic sculptures of cups, circles, etc.*; Edinburgh, 1867).

L'automne dernier, M. Rivett Carnac, à la suite d'un voyage dans l'Himalaya, donna connaissance à la Société du Bengale de la découverte qu'il avait faite dans un défilé des montagnes de Kamaon, de

(1) La Revue, *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, a donné la traduction de cet article, vol. 6, 1870.

de 1 à 4 Signes Mahadeos à Chandeshwar

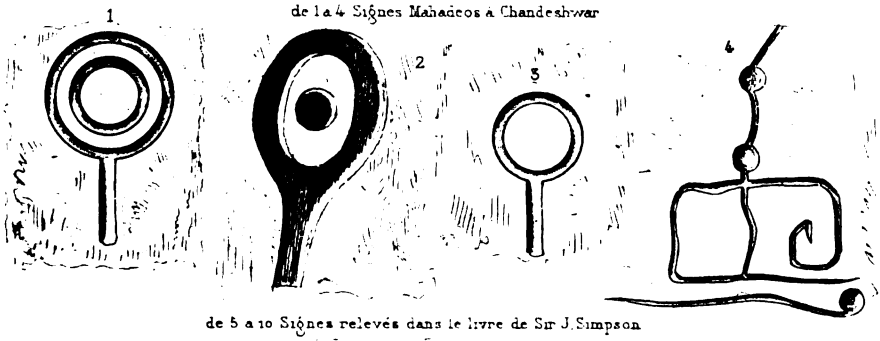

de 5 à 10 Signes relevés dans le livre de Sir J. Simpson

Monolithe du Temple de Chandeswar

11 Coupe d'une Stèle mahadeo et yoni

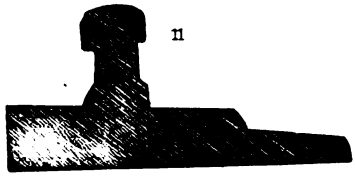

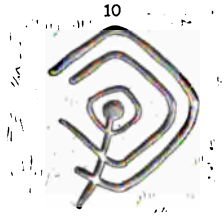

13 Sanctuaire au Sommet du Pandokoli

Monolithes de Lodh Factory

Pierre du Dolmen de Lockmariaquer

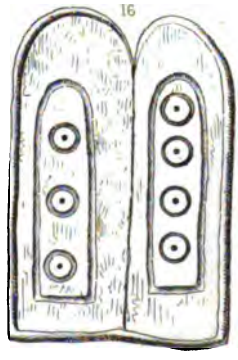

THE ASTOR LIBRARY

nombreuses empreintes de cup-marks, plus de deux cents, sculptées sur un rocher s'élevant à une hauteur de 70 pieds anglais au-dessus du chemin. Les planches qui accompagnent le mémoire montrent la disposition de ces coupelles. Elles sont réparties en lignes verticales un peu sinueuses, de longueur inégale selon le nombre de ces signes; elles forment douze groupes, généralement composés de trois rangées à peu près parallèles, neuf supérieurs et trois inférieurs, sans préjudice de diverses autres combinaisons toutes intentionnelles. Ces coupelles, dont le diamètre varie de six pouces anglais à un pouce et demi, ont de un pouce à un demi-pouce de profondeur et présentent deux types. L'un, le plus commun, n'offre qu'une simple cavité arrondie, tandis que dans l'autre les coupelles sont cerclées d'une sorte de bague en creux. Plusieurs spécimens des deux types se distinguent en plus par une sorte d'appendice, une rainure étroite, qui parfois les réunit, parfois forme des dessins, dont l'un entre autres rappelle le Swastika.

L'auteur les rapproche des signes relevés dans l'ouvrage de sir J. Simpson, et pense que, lors même qu'il n'y aurait pas identité absolue, les uns et les autres procèdent des mêmes principes, et que, communs à l'Asie et à l'Europe, ils doivent reproduire la même idée. (Voir planche XXV, dans laquelle nous avons dû nous borner à représenter quelques figures, 1, 2, 3, 4 de la notice, et au-dessous, 5 à 10, quelques autres de l'*Archaic sculptures of cups, circles*, etc.)

Quant à l'origine de ces sculptures, M. Rivett Carnac n'a pu obtenir d'autres renseignements des indigènes sinon qu'elles n'avaient pas été faites par les pères de leurs pères et qu'elles étaient sans doute l'œuvre des géants ou des *goalas*, race de bergers mystiques dont la tradition, d'après le major Pearse, se retrouve chez beaucoup de peuples de l'Asie, en Égypte et, suivant Atkinson, en Sibérie.

A l'entrée du défilé au milieu duquel s'élève le rocher, dans une localité appelée *Chandeshwar*, on rencontre un temple consacré à *Mahádeo*, où s'arrêtent les pèlerins qui suivent la route pour se rendre au célèbre sanctuaire de Bidranath. Il renferme un certain nombre de stèles ou d'autels, l'auteur en a compté trente-sept, qui lui parurent être en rapport direct avec les figures sculptées sur le rocher voisin. Ils consistent en un piédestal grossier de forme phallique, couronné par le symbole de *Mahádeo* et d'*Yoni* (Mahádeo ne doit-il pas être identifié à *Siva* ou *Mahadeva?*), et, par leur réunion, complètent le culte si répandu du *Lingam*... (V. la pl. nos 11 et 12.) Pour les idées religieuses qui s'attachent à ce culte primitif du Lingam, c'est-à-dire de la génération, nous renvoyons à l'ouvrage de

Fréd. Creuzer, traduit et complété par J. D. Guigniaut (*les Religions de l'antiquité*, vol. I, ch. 2).

Les stèles les plus grossières étaient les plus significatives en ce que, faute d'autres sculptures, leur sens mystique est simplement indiqué par des signes conventionnels rappelant les cup-marks : le cercle extérieur symbolisant l'Yoni, le cercle intérieur le Mahádeo, la rainure faisant office de gouttière pour l'écoulement des libations d'eau sacrée répandues sur le Lingam.

Le prêtre du temple assurait que ces stèles étaient extrêmement anciennes et marquaient les sépultures de saints personnages.

Dans une exploration au col du Géant, *Pandakoli*, élevé de 8,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et distant de 15 milles de Chandeshwar, M. Rivett Carnac reconnut, sur le sommet, un petit sanctuaire entouré de deux cercles de pierres. La clôture extérieure, de 16 pieds de diamètre, était construite en pierres entassées l'une sur l'autre, de gros blocs formant l'entrée ; le cercle intérieur, composé de larges dalles de 3 pieds 1/2 de haut, renfermait plusieurs Mahádeos grossièrement équarris (v. la pl. n° 13). La disposition de ce temple, avec ses deux cercles concentriques et son couloir d'entrée, n'était pas sans présenter une certaine connexion avec celle des cup-marks et des stèles, et rappelle en outre celle des monuments de Stonehenge et d'Avebury en Angleterre. Deux monolithes Mahádeos placés à une faible distance du temple offraient aussi quelque analogie avec le *Friar's Hell* de Stonehenge.

Plus tard, l'explorateur eut encore l'occasion de constater dans la région, à *Lodh tea factory*, la présence de semblables monolithes. Deux entre autres se distinguaient par la figuration de cercles désignant, sur l'un, la lune identifiée à l'Yoni, et sur l'autre, le soleil identifié au Mahádeo (v. les pl. n°s 14 et 15). Trois milles plus loin, un monticule entouré de deux enceintes de pierres, dont la plus étendue mesurait 30 pieds de diamètre, supportait un kistaven abritant une petite stèle consacrée au Mahádeo. Une des plus grosses pierres laissait apercevoir les empreintes de cinq rangées de cup-marks ; empreintes qu'on remarquait également sur divers blocs plus petits répartis dans un champ de riz voisin.

Après avoir relaté les faits qu'il avait observés, M. Rivett Carnac en cherche l'interprétation, tout en réservant, dit-il, l'opinion de savants plus compétents. A notre avis, cette hésitation dispose mieux en faveur de ses hypothèses que ne le ferait l'assurance dont on use trop souvent dans les spéculations préhistoriques.

L'auteur insiste d'abord, dans son mémoire, sur la ressemblance des

signes gravés plus ou moins nettement sur les pierres dans l'Inde, avec les figures sculptées sur les mégalithes de l'Écosse, de l'Irlande, de la Bretagne, de la Norwége, du Danemark, etc. Nous devons dire cependant que si les représentations de l'ouvrage de sir James Simpson autorisent cette comparaison dans une certaine mesure, l'examen que nous avons fait des dessins dont sont couvertes les nombreuses dalles de la célèbre allée de Gavrin'is (Morbihan), et dont tous les moulages de grandeur naturelle sont exposés au Musée de Saint-Germain, ne confirme pas beaucoup cette analogie. Les figures composées de cercles ou de demi-cercles concentriques y sont nombreuses, mais elles sont fort développées et les orbes qui les forment très-multipliés.

Le moulage d'une pierre plate du dolmen de Locmariaker rentrerait mieux dans notre sujet. Deux sortes de stèles de 0m,50 sur 0m,20 y sont sculptées en creux, chargées l'une de trois, l'autre de quatre cercles, avec trou central, disposés en ligne verticale. (V. pl. n° 16.)

Dans le *Recueil des signes sculptés sur les monuments mégalithiques du Morbihan* de M. Davy de Cussé, la dalle n° 3 du dolmen du Petit-Mont-Arzon montre dix-sept cavités qui, par la grandeur et l'arrangement, rappellent un peu les coupelles du roc de Kamaon.

Quant à la haute antiquité des cup-marks, il est impossible d'en assigner la date; leur ancienneté ne s'appuie que sur la légende commune qui les attribue à la dynastie mythologique des *goalas*, rois pasteurs, dont la domination a précédé dans l'Asie centrale la civilisation aryenne. Les constructions primitives en blocs non équarris seraient également l'œuvre de cette race nomade. Il est incontestable que ces constructions sont dans l'Inde d'époque différente, certaines peut-être assez modernes; mais on n'en doit pas moins admettre, selon nous, qu'elles sont dues à la continuité de coutumes ou d'idées traditionnelles qui, à travers la longue suite des siècles, remontent aux premiers âges.

L'arrangement des signes, des coupelles, sculptés sur les pierres, n'est pas l'effet de la fantaisie : il suggère à M. Rivet Carnac une hypothèse qui, sans être absolument nouvelle pour leurs similaires en Europe, reçoit une valeur de certains rapprochements. A son avis, ces lignes inégales, diversement combinées, présentent le caractère d'une graphique primitive.

L'écriture *agamhique* ne consiste qu'en traits longs et courts, gravés sur des grès tendres. Remarquons que de pareils traits eussent été plus difficiles à pratiquer sur une roche dure, et qu'on a pu leur substituer les coupelles, creusées facilement par le mouvement gira-

toire d'un outil quelconque, et moins sujettes à s'effacer par l'effritement de la matière. Même système de combinaisons de lignes courtes et longues pour la télégraphie électrique, où l'on a dû revenir aux procédés les plus simples, notamment en Amérique dans l'alphabet Morse.

La signification mythique des signes conventionnels sculptés sur des monuments communs à l'Asie et à l'Europe ressort de leur constation sur les stèles consacrées au Mahádeo. L'aspect de ces monolithes est assez significatif pour ne laisser aucun doute sur la religion, toujours pratiquée, du Yoni-Lingam. On peut dès lors supposer, sans trop de présomption, qu'à une certaine époque ce culte primitif s'est étendu sur une grande partie du globe, et reconnaître dans les traces qu'il a laissées l'indice des migrations de la race nomade qui le pratiquait. Partie des hauts plateaux de l'Asie centrale, cette race a marqué ses étapes jusqu'en Occident par les monuments mégalithiques et les symboles religieux. C'est surtout sur les hauteurs, dans les lieux sauvages, presque inaccessibles, qu'on en retrouve les restes, lieux où elle a cherché un refuge lorsqu'elle s'est vue refoulée par des envahisseurs plus civilisés, les Aryens, issus des mêmes ancêtres (?) et venus, eux aussi, d'Orient. (Voir la carte du baron de Bonstetten sur laquelle sont répartis les monuments préhistoriques.)

M. Rivett Carnac donne à la fin de son travail une dernière preuve de la valeur de ces signes, qu'il appelle conventionnels parce que le sens n'en échappe pas aux initiés, malgré l'absence de toute analogie anatomique. Les *amyns*, natifs employés à certaines délimitations cadastrales, n'emploient pas d'autres signes pour marquer l'emplacement des temples consacrés au Mahádeo. Enfin, un des correspondants de l'auteur lui écrit qu'ayant tracé sur le sable les deux figures , et en ayant demandé le nom à un fakir, celui répondit de suite : *Mahádeo*.

Nous nous permettrons de clore ce long compte-rendu d'un mémoire qui, si nous ne nous trompons, renferme des faits curieux, par une observation.

Il se peut, comme l'affirme Creuzer, que le culte antique des forces productrices et génératrices de la nature, dont le feu et l'eau, le soleil et la lune, l'homme et la femme, les organes de la génération des deux sexes, sont les principaux éléments, ait été le culte par lequel ont débuté tous les peuples ; mais nous n'en maintenons pas moins qu'il faut n'en admettre les représentations qu'avec une

extrême réserve. Entraîné dans cette voie d'investigations, on s'expose, en n'y apportant pas la sévérité indispensable, à voir trop volontiers dans toutes les pierres dressées dans une contrée sauvage les manifestations matérielles d'un antique culte phallique.

La thèse que produit M. H. Rivett Carnac n'est certainement pas à l'abri de la critique ; on lui rendra toutefois cette justice qu'il n'a pas fait œuvre de pure imagination, qu'il signale des faits en partie ignorés, que ses rapprochements sont ingénieux et qu'il a procédé, dans ses déductions, assez logiquement du connu à l'inconnu.

H. A. Mazard.

LA PIERRE DE BETHPHAGÉ

FRESQUES ET INSCRIPTIONS DES CROISÉS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES AUPRÈS DE JÉRUSALEM

(D'après une communication du frère Liévin de Hamme et du capitaine G. Guillemot)

Le frère Liévin de Hamme, dont tous les pèlerins de Terre Sainte connaissent le nom et à qui l'on doit un excellent Guide de la Palestine, a bien voulu m'adresser les documents suivants, relatifs à une importante découverte archéologique.

Il s'agit d'un monument des Croisés, aussi intéressant pour l'histoire de l'art occidental en Orient que pour la connaissance de la topographie des environs immédiats de Jérusalem.

Le frère Liévin a rencontré en cette occurrence, dans le capitaine Guillemot, un auxiliaire non moins consciencieux qu'habile; c'est au crayon de M. Guillemot que nous devons les dessins gravés ci-après. J'y joins une notice rédigée par M. Guillemot et contenant les idées communes aux deux collaborateurs sur l'origine et la destination de ce monument. Ces idées me paraissent tout à fait fondées dans leur ensemble; elles sont d'ailleurs en grande partie justifiées par des textes catégoriques, que je mettrai tout à l'heure sous les yeux du lecteur avec quelques observations sur divers points de détail.

Les dessins publiés ici ont d'autant plus de prix que le monument a beaucoup souffert depuis le déblayement. Le frère Liévin m'écrit, à la date du 5 octobre, qu'une partie de l'inscription peinte sur le côté occidental est tombée peu après qu'il en avait été pris copie.

Les fouilles entreprises pour dégager le monument ont rencontré du côté des indigènes toute espèce d'obstacles, qui n'ont pu être surmontés que grâce à la haute intervention du gouverneur de la

Palestine, S. Exc. Reoûf pacha, et aux bons offices de son secrétaire Georges Balit; Reoûf pacha a rendu à la science, en cette circonstance, un véritable service, qui ne doit point être oublié, et qui permet de compter sur lui pour l'avenir comme sur un protecteur à la fois éclairé et bienveillant des recherches archéologiques.

Jérusalem, 27 septembre 1877.

En partant du couvent des carmélites du Mont des Oliviers pour aller à Béthanie, on suit, dans la direction de l'est, un sentier qui contourne le flanc sud de la montagne.

Ce chemin descend doucement l'espace de cinq cents mètres environ, puis il tourne brusquement vers le sud, passant sur une sorte de digue naturelle qui réunit le Mont des Oliviers à la montagne de Béthanie.

Arrivez maintenant vers le milieu de cette digue et faites face à l'est, du côté de la mer Morte; vous avez alors derrière vous, à l'ouest, le groupe des sanctuaires de l'Ascension, du Pater et du Credo; au nord, à votre gauche, vous êtes dominé par les nouvelles constructions de l'*archimandrite russe;* la route de Béthanie, à votre droite, se dirige vers le sud, et si vous avancez de quelques pas vous êtes sur le lieu où les plus anciennes traditions placent Bethphagé.

Vers le printemps dernier, un fellah de Djebel Tour (1) creusait en cet endroit pour chercher des pierres à bâtir; sa pioche rencontre un blocs poli et résistant; il déblaye, et bientôt il aperçoit des peintures et des caractères. Notre homme, dans l'espérance d'un *bakhchich*, s'empressa d'avertir les Russes, ses voisins. Mais ceux-ci, préoccupés déjà des bruits de guerre, firent recouvrir le tout, disant qu'on verrait plus tard.

Depuis des siècles, les RR. PP. franciscains ont coutume d'aller, tous les ans, célébrer la fête de sainte Magdeleine à Béthanie; à leur retour, ils s'arrêtent à Bethphagé pour y réciter l'évangile du dimanche des Rameaux. Pendant cette courte cérémonie, un assistant, qui avait aperçu quelques lettres sur la stèle mal recouverte, s'empressa de nettoyer cette place et mit à jour trois lignes d'une inscription latine en caractères romans de la deuxième époque. Le révérendissime Père custode des lieux saints, jugeant immédiatement l'importance de cette découverte, chargea le frère Liévin de commencer au plus tôt les fouilles et de faire relever et dessiner tout ce qu'on pourrait découvrir.

Cela se passait le 23 juillet 1877.

Peu de temps après, le frère Liévin, accompagné d'une escouade d'ouvriers armés de pelles et de pioches, m'arrivait au Mont des Oliviers, pour réclamer mon concours.

(1) *Djebel Tour*, nom arabe du Mont des Oliviers et particulièrement du petit village qui en occupe le sommet. C.C.G.

C'est donc aux vigilants gardiens des saints lieux que revient l'initiative de cette publication et de la découverte.

A peine nous vit-on à l'œuvre, que la cupidité des fellahs vint nous créer des embarras.

Chaque habitant de Djebel Tour, en particulier, voulait être propriétaire de ce terrain vague, jusqu'à ce moment délaissé ; et, pour comble, le village de Béthanie soutenait que cette place était une enclave de son territoire. J'eus pourtant le loisir de relever deux débris d'inscription et de faire un croquis du côté nord de la fresque, représentant le maître du castellum accordant aux deux disciples la permission d'emmener l'ânesse et son ânon.

Le lendemain, quand je revins pour rectifier mon dessin mis au net, et étudier les détails, la fouille avait été entièrement comblée et vidée de nouveau en partie ; par bonheur ce dont j'avais besoin n'était pas caché.

Le jour suivant, même comédie : il n'y avait que la face ouest qui restait en partie découverte. Il me fut cependant possible de dessiner les quelques figures portant des palmes, et à peine visibles, qu'on entrevoit à droite et à gauche de la niche. Deux jours après, tout était entièrement comblé : on ne voyait même plus le dessus de la stèle.

Ces débats venaient de ce qu'une partie des fellahs voulaient ouvrir la fouille pour obtenir un bon bakhchich et les autres la recomblaient par jalousie.

Dans cette extrémité, le frère Liévin eut recours au pacha, qui, en administrateur éclairé, s'empressa de nous couvrir de sa protection. Des ordres furent donnés, par Son Excellence, aux chefs des villages de Béthanie et de Djebel Tour ; un gendarme fut placé près des fouilles et nous pûmes continuer paisiblement notre travail.

La fresque, qu'heureusement j'avais copiée avec soin, avait été singulièrement éprouvée par le contact des pioches et par le frottement incessant d'une terre mêlée de pierres de toute grosseur ; plusieurs lettres des inscriptions avaient disparu.

Je m'empressai d'abord de relever tout ce qui restait d'inscriptions ; c'était une bonne inspiration, car, pendant une courte absence, la plus grande partie fut brisée par une main inconnue.

. . . . . .

La stèle de Bethphagé. — Cet édicule est un carré long, un peu irrégulier. Il mesure $1^m,30$ dans sa plus grande longueur ; la largeur, au nord, est de $1^m,13$; au sud, elle n'a que $1^m,06$.

La hauteur, irrégulière au nord, a une moyenne de 1 mètre ; au sud elle ne fournit que $0^m,90$.

Son cube est donc de $1^m,339,975$, c'est-à-dire un peu plus d'un mètre et un tiers.

La matière est celle du sol même. C'est un calcaire très-maigre, poreux, ayant un lit accentué, très-irrégulier et alterné de couches dures et tendres.

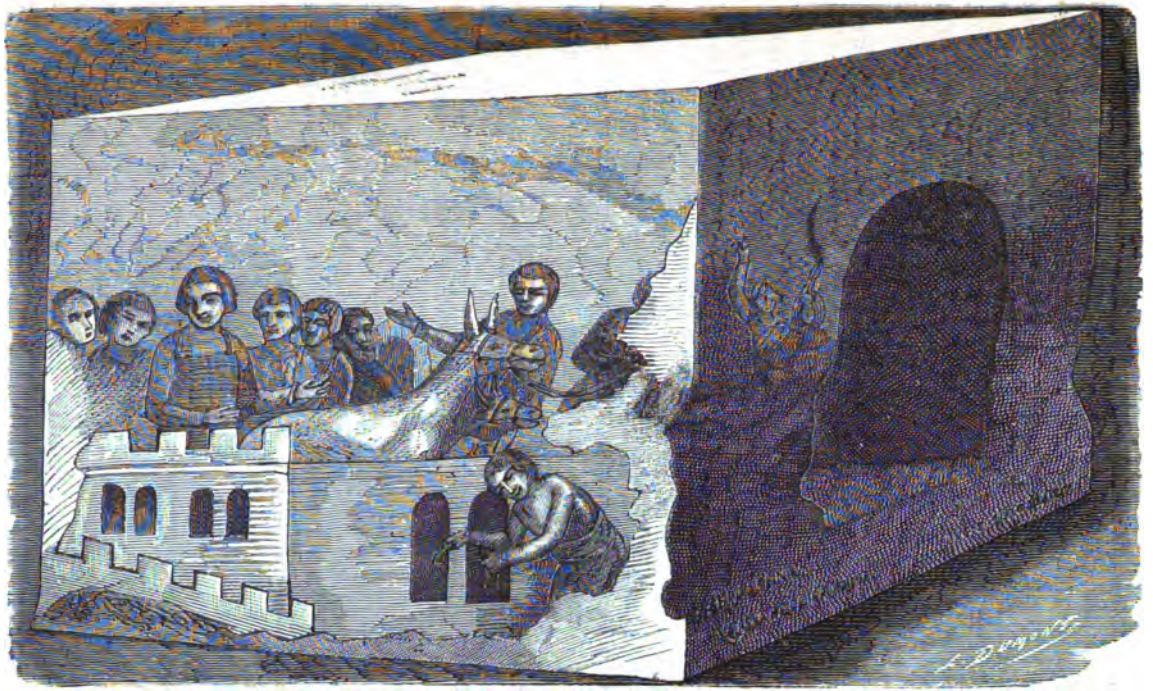

Face nord — Face ouest

1. — LA PIERRE DE BETHPHAGÉ

D'après un dessin du capitaine G. Guillemot.

Par conséquent cette pierre présente de grandes difficultés pour la taille : il est même impossible de l'obtenir un peu propre.

Les Arabes la nomment *nary* (du feu), c'est une abréviation de « pierre résistant au feu ». Elle n'est employée que pour les fours et les voûtes.

Le bloc monolithe de Bethphagé n'a pas été transporté ; des incisions que j'ai pratiquées sur les quatre faces m'ont prouvé qu'il faisait partie de la roche même qui, sous toute la digue, est de même nature. Il faut donc admettre que ce cube n'a été isolé de la roche mère, *à laquelle il appartient,* que sur ses quatre faces latérales. Au reste, c'est ainsi qu'on a procédé au Saint-Sépulcre et au tombeau de la vierge Marie.

Ainsi, l'édicule qui nous occupe est bien une stèle.

A première vue, on prendrait ce petit monument pour un autel, ou encore pour un tombeau. Pour le premier cas, il n'existe aucune trace des gradins et autres accessoires qui complètent un autel. Pour le second, on n'aperçoit pas la moindre ouverture. Le stuc blanc qui le recouvre est encore très-solide en certains endroits. Les peintures sont finement exécutées et d'un caractère saisissant. Cependant les inscriptions ne laissent aucun doute sur l'origine de cette décoration.

Mais n'est-ce qu'une restauration? à quelle époque cette pierre a-t-elle été taillée ? C'est le secret des siècles.

Ceux qui l'ont ainsi ornée ne doutaient pas qu'autrefois ce rocher dépassait le niveau du sol, présentant une sorte de siége rustique, et qu'un personnage illustre s'y est reposé, en un jour mémorable.

Un ardent amour embrasait les premiers chrétiens pour tout ce qui touchait aux souvenirs de la vie humaine de leur divin Maître, et les lieux témoins de ses miracles se gravaient profondément dans ces âmes fortement impressionnées.

. . . . . .

Résurrection de Lazare. — Le choix de ce côté sud pour cette belle composition, qui est en regard de Béthanie, celui de la cession de l'ânesse et de son ânon dans la direction de Bethphagé, me fait penser que la partie ouest en face de Jérusalem devait probablement représenter l'entrée triomphante de Jésus dans la ville sainte. Les quelques personnages, portant des palmes, qu'on aperçoit encore malgré leur altération, sur les deux côtés de la niche, sont en faveur de cette hypothèse.

Cette peinture de la résurrection de Lazare est bien supérieure à ses voisines. Je crois pourtant qu'elle est de la même main.

Sur la façade du Saint-Sépulcre, au-dessus de la colonne voisine du pied-droit et de la porte d'entrée, on voit une résurrection de Lazare sculptée dans le prolongement du linteau. Elle est en grande partie identique à celle de Bethphagé. Le peintre n'aurait-il pas copié le sculpteur? et, dans cette étude d'un bas-relief très-vigoureux et très-saillant, n'aurait-il pas acquis une plus parfaite entente de la ligne ainsi que du jeu des ombres et des lumières? Quoique cette jolie page ne soit pas complète, combien je suis heureux d'avoir pu la copier à temps ! Aujourd'hui

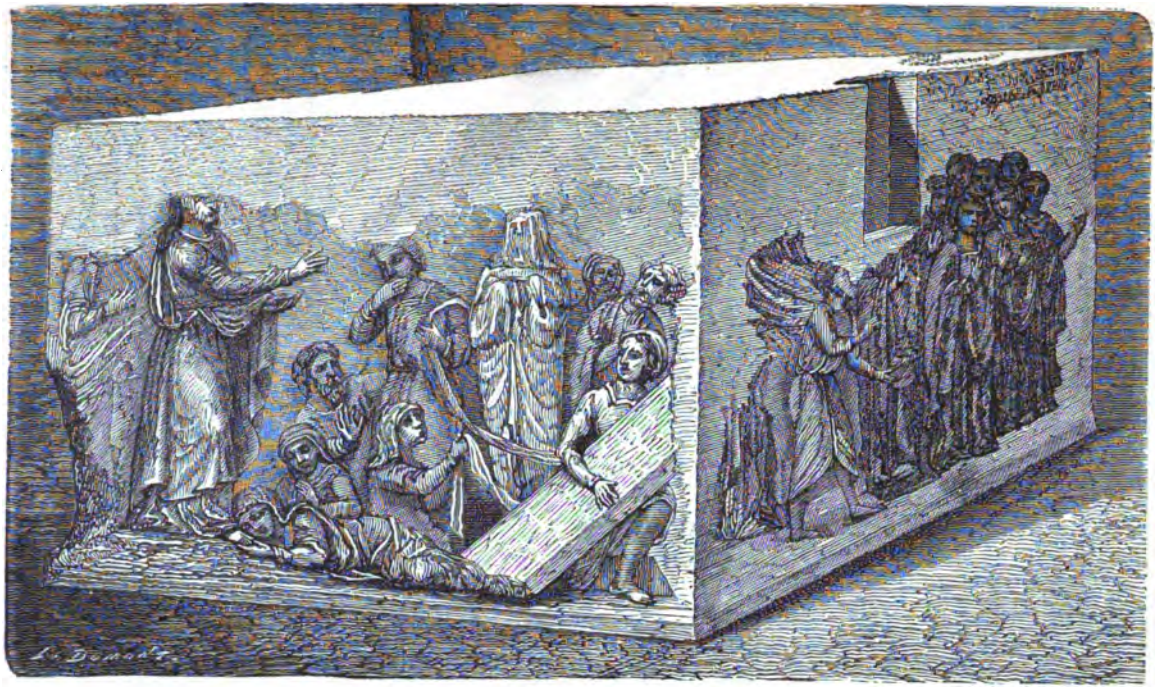

Face sud

2. — LA PIERRE DE BETHPHAGÉ (du côté de Béthanie)

D'après un dessin du capitaine G. Guillemot.

Face est

elle est bien endommagée : des doigts mouillés se sont promenés sur les figures et les ont effacées, plusieurs têtes ont même disparu.

La fresque de la face me paraît la bénédiction de la restauration du petit sanctuaire.

L'entaille en *queue d'aronde* qu'on voit à la partie supérieure, vers le milieu, ne peut être qu'une pièce rapportée sur une partie défectueuse de la stèle.

Ancienne construction cintrée, colonne, etc. — En dégageant le passage des fouilles pour faciliter la sortie des terres, on a rencontré une con-

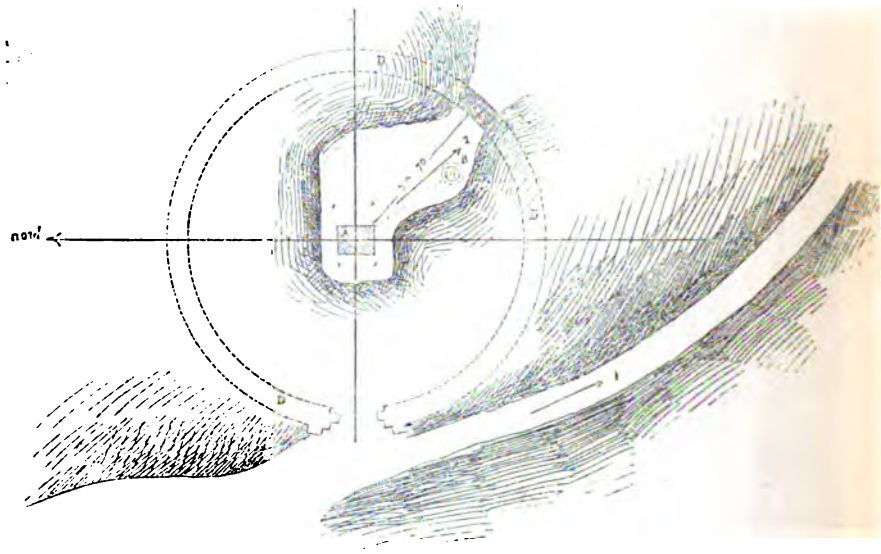

3. — A. La pierre peinte. — B. Colonne trouvée debout, probablement à sa place primitive. — C. Fragment d'abside de 1m,30 de longueur. — D. Supposition d'une chapelle circulaire dont le débris d'abside serait l'indice. — X. Fouilles.— 1. Chemin de Béthanie. — 2. Sud-est.

struction circulaire d'un aspect bien plus ancien que la décoration de la stèle ; l'appareil assez grand, la disposition des matériaux et la facture n'ont rien de commun avec le travail des croisés. En outre, à deux mètres à l'intérieur de la courbe se trouve un fragment de colonne, encore debout sur sa base.

Serait-ce le premier, l'ancien sanctuaire, que les restaurateurs n'auraient pas pu, faute de ressources, réparer dans toute sa grandeur ?

Des fouilles complètes peuvent seules le prouver.

Dans tous les cas, d'après la place de ces débris, en calculant la portée

de la courbe de l'ancienne construction, on acquiert la certitude que le milieu de la stèle en est l'axe.

Les citernes de Bethphagé. — Situation probable du village détruit. — La

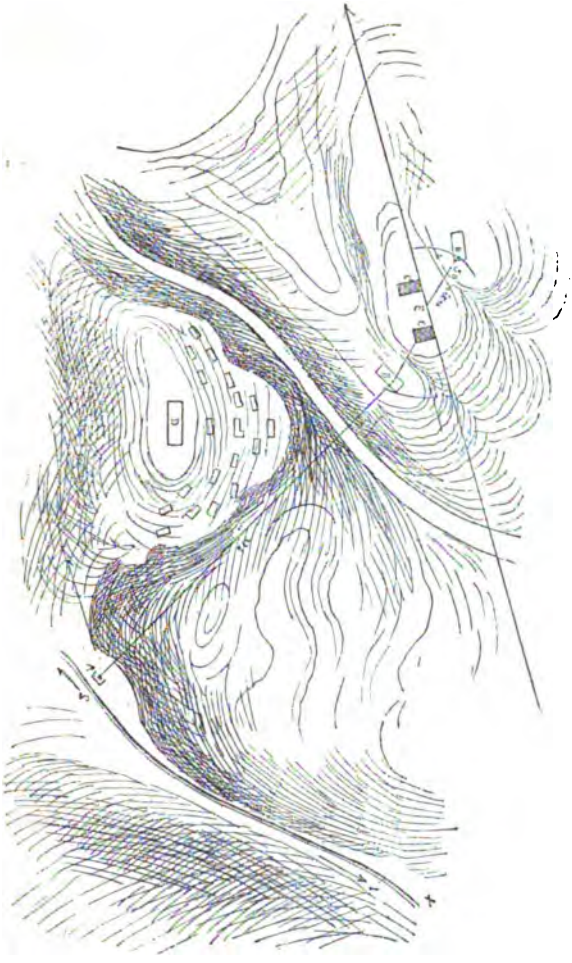

4. — A. La pierre et les fouilles. — B. Citernes recouvertes et servant encore. — C. Citernes en ruine. — D. Situation du village de Bethphagé, probable par les nombreux débris qu'on y trouve. — 1-2. Chemin de Jérusalem, par l'Ascension, le Pater, etc.

grandeur et la profondeur de ces citernes, réunies sur un étroit espace, leur antiquité bien reconnue, sont des preuves incontestables qu'il existait un village important dans leur voisinage.

Deux de ces réservoirs sont en ruine; mais les deux autres servent encore pour abreuver les bestiaux. Un petit ravin pierreux, qui alimentait autrefois ces citernes, les sépare, vers l'ouest, d'un mamelon qui pourrait bien être la place où fut Bethphagé. J'ai vu sur ce terrain des tronçons de colonne, des fragments de pavés en marbre, une énorme quantité de débris de poterie juive et des cubes de mosaïque de toutes couleurs.

Tout cela a été mis à jour par la culture.

Ayant rencontré un jour, sur ce lieu, le propriétaire, au moment où il sortait d'une fouille une belle pierre d'aqueduc, visiblement très-ancienne, je lui demandai s'il en trouvait beaucoup de semblables; il me répondit : « Tu vois toute cette place; je ne peux creuser nulle part sans y trouver des murs. » Puis il ajouta avec un accent de conviction : « Il y avait autrefois une ville en cet endroit. » C'est au reste l'opinion de tout le pays.

Il ne me paraît pas admissible que Bethphagé fût placé au bord du chemin qui, resserré à droite et à gauche par deux montagnes, est un gouffre pour le vent d'ouest, si terrible en ce pays.

Qu'on examine l'exposition des villes anciennes environnantes : Jérusalem, Bethléhem, Béthanie, etc., toutes sont bâties sur les pentes sud-est. Or le mamelon, près des citernes, a la même exposition.

Maintenant, si on veut consulter l'Evangile, on acquiert une nouvelle preuve de ce que j'avance. Le Sauveur venait de Jéricho allant à Jérusalem; il avait dépassé Béthanie et franchi l'espace ondulé par les collines qui séparent le vallon de Béthanie de celui de Bethphagé. « Allez, dit-il à deux de ses disciples, à ce village *qui est devant vous*, et vous y trouverez en arrivant une ânesse attachée, et son ânon avec elle; détachez-les, et me les amenez. » (Saint Matthieu, ch. XXI, v. 2.) Or le chemin ne peut pas avoir changé, puisque forcément il doit passer sur l'étroite digue pour joindre le mont des Oliviers. Si donc le village était sur le chemin, pourquoi y envoyer les disciples, puisque le Sauveur devait y passer lui-même ?

Les lieux sont parlants ! Regardez sur le plan, à l'endroit où le chemin de Béthanie fait un léger contour (X), et vous vous assurerez que les deux disciples, pour *couper au plus court*, descendirent rapidement le vallon pour remonter le mamelon de Bethphagé, tandis que Jésus, avec le reste de ses disciples, continuait à suivre le chemin dans la direction du mont des Oliviers, et, ce trajet étant plus court, ils durent y attendre un certain temps le retour des envoyés.

Maintenant, qu'importait aux fidèles le souvenir du village même de Bethphagé ?

Ce qui s'est gravé dans leur mémoire et a survécu par la tradition, c'est le rocher sur lequel Jésus s'est reposé au bord du chemin et d'où, peut-être, il est monté sur l'ânesse.

La question topographique soulevée par cette trouvaille n'ayant pas moins d'intérêt que la question archéologique proprement dite, j'ajouterai aux plans détaillés de M. Guillemot un petit croquis montrant l'ensemble des positions relatives de Jérusalem, Kefr et-Toûr (village du mont des Oliviers) et Béthanie. On verra ainsi d'un coup d'œil quel est l'emplacement précis de la pierre de Bethphagé par rapport à ces points.

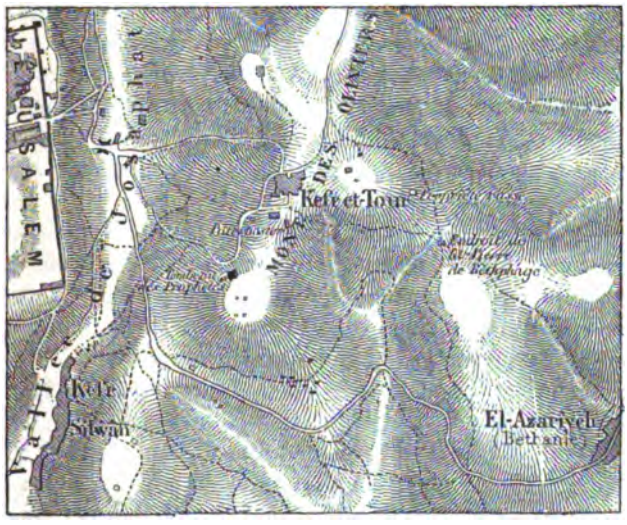

5. — Jérusalem. — Bethphagé. — Béthanie.
Le Mont des Oliviers.

Tout à l'heure cette image fidèle du terrain va nous permettre de suivre plus facilement les textes que nous aurons à discuter.

En somme, le monument décrit et dessiné par M. Guillemot consiste en un cube monolithe, évidé dans le rocher même auquel il adhère par sa face inférieure. Les cinq faces visibles de ce dé, qui semble comme posé sur le sol calcaire avec lequel il fait corps en réalité, sont ou étaient couvertes de peintures à fresque très-soignées et d'inscriptions également peintes.

L'identification des scènes évangéliques, représentées sur les faces nord et sud, est indiscutable; c'est bien, comme l'ont reconnu le frère Liévin et M. Guillemot, l'envoi des disciples à Bethphagé et la

résurrection de Lazare; il est permis de faire des réserves sur l'explication des faces ouest et est, si maltraitées.

Les analogies signalées par M. Guillemot entre la manière dont la résurrection de Lazare est figurée sur notre monument et sur le bas-relief du portail de l'église du Saint-Sépulcre ne sont pas forcément l'indice d'une imitation directe; elles peuvent avoir pour origine l'identité de la tradition iconographique à laquelle puisaient indépendamment l'un de l'autre le peintre et le sculpteur occidentaux.

L'entaille « en queue d'aronde » de la face est, entaille qui apparaît plutôt rectiligne sur le dessin, pourrait bien être une mutilation postérieure, contemporaine de la niche qu'on remarque à la face ouest. L'édifice religieux qui abritait ce bloc orné de peintures a dû probablement, avant de disparaître complétement, être, comme cela arrive souvent, approprié à un usage domestique et servir de maison ou de resserre à quelque fellâh; l'entaille a pu être faite alors pour recevoir une poutre.

Les inscriptions qui accompagnent ces peintures ne sauraient laisser de doute sur la date à laquelle elles ont été exécutées. L'aspect épigraphique des caractères et aussi les probabilités, sinon les nécessités historiques, nous reportent au XIIe siècle, à une époque antérieure à la reprise de Jérusalem par les musulmans.

Ces inscriptions ont malheureusement beaucoup souffert; cela est fort regrettable parce que, à en juger par le peu qui en reste, elles nous auraient fourni des renseignements explicites sur ce curieux monument.

C'est aux médiévistes qu'il appartient de s'exercer sur ces débris épigraphiques rendus encore plus obscurs par l'emploi de nombreuses abréviations, insertions, ligatures; ils en tireront peut-être quelques éléments nouveaux d'information.

L'inscription de la face supérieure ne nous dit pas grand'chose :

. . . . . I I N̄ (A) C V (C ou S ?) . . .
. . . I I T D̄C . . . . . .
. . . . SE HVC A T(R? A) . . .

Celle de la face est (angle nord) pourrait se lire, entre autres manières:

... *hic est p(ictus??)*.....
.... *in diebus* (I...) *m(en)s(is)??*....

6. — Sur la face horizontale ou table du dé (bord nord-est).
Cf. la gravure ci-dessous.

7. — Face verticale est, angle nord.

Il s'agirait donc peut-être ici de la date de l'achèvement des peintures. Mais cela n'est rien moins que certain.

L'inscription qui court au bas et tout du long de la face ouest est beaucoup mieux conservée; elle est distribuée en quatre lignes cou-

pées en deux parties par un cadre au milieu duquel on distingue le buste d'un personnage bénissant de la main droite; la tête de ce personnage a été détruite par la niche pratiquée après coup.

Au début de la première ligne le nom de *Bethphage* est clair; ce mot essentiel nous donne la clef de tout cet ensemble archéologique; il devait être suivi d'une dizaine de lettres dont la première était un N, car il n'est pas probable qu'il faille couper *Bethphagen*. Il y a d'ailleurs entre E et N un espace appréciable.

Au-dessous est une série de lettres entremêlées d'abréviations et d'insertions, et assez difficiles à grouper; on y reconnaît sans peine *Hierosolima* ou *Iherosolima;* par moment on serait tenté de voir : *(pull)um cu(m) as(i)na ductos ad ?...* ce qui, je l'avoue, est assez malaisé à construire grammaticalement.

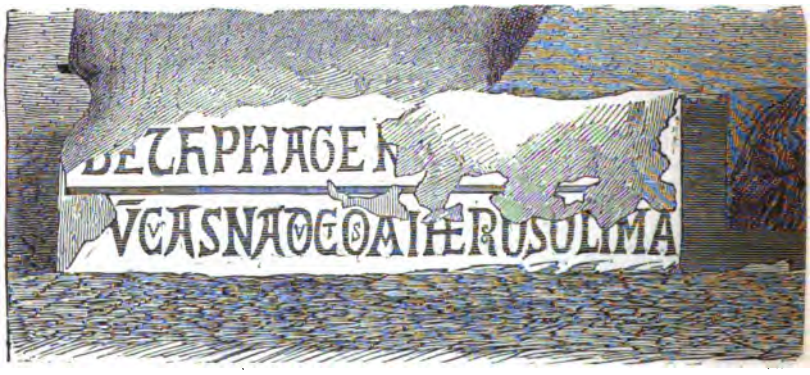

8. — Face ouest (regardant Jérusalem).
1re *moitié de droite* (1). ☞

La troisième ligne n'offre plus que quelques caractères fort endommagés, sur l'interprétation desquels je m'abstiendrai de toute conjecture.

La quatrième ligne est de beaucoup la mieux conservée; on y lit couramment :

Bernardi Witardi de Borda Fok..... ou *For(t...?)*

(1) Nous avons dû couper la gravure en deux à cause du format de la *Revue archéologique;* cette moitié et celle qui lui correspond à la page suivante doivent être rapprochées par la pensée et considérées comme faisant une bande continue.

Malheureusement le nom de l'endroit d'où était originaire ce personnage ne nous est pas parvenu intact; cela aurait peut-être permis de l'identifier.

Qu'était-ce que ce Bernard Witard? Ce nom de *Witard*, à l'aspect germanique, correspond à *Guitard*, par suite de l'équivalence bien connue : W=G. Le *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre* contient à plusieurs reprises le nom d'un *Guitard* qui a souscrit plusieurs actes rédigés sous la domination des rois francs à Jérusalem : *Johannes Guitardus* (1). Dans le premier de ces actes figure, à côté de *Johannes Guitardus*, un *Aimericus Guitardi* dont la parenté avec le premier est évidente. Jean Guitard devait être un personnage de quelque importance : il était au nombre des bourgeois de la *Mahumerie*, autrement dit d'El-Bîré; c'est lui qui ouvre la liste de ceux

8 *bis*. — Face ouest (regardant Jérusalem).
2me *moitié de gauche*.

qui prêtent serment de fidélité au couvent du Saint-Sépulcre. Il n'y a rien d'impossible à ce que notre Bernardus Witardus ou Guitardus ait appartenu à cette famille. Peut-être est-ce lui qui a fait les frais du monument.

Les restes de constructions relevés autour du bloc méritent une attention particulière. Le mur fruste EE n'appartient peut-être pas à l'édifice primitif; cependant il semble résulter d'une observation

(1) E. de Rozière, *Cartulaire de l'église du Saint-Sépulcre*, p. 242, l'an 1155, sous le règne de Baudouin III; p. 246; p. 250.

du lieutenant Kitchener R. E. (1) que cette paroi offrait, elle aussi, des vestiges d'une décoration peinte, assez grossière il est vrai. Le segment C est bien court pour permettre de restituer en toute sûreté l'édifice parfaitement circulaire imaginé par M. Guillemot; on pourrait n'y voir à la rigueur qu'un simple fragment d'abside normalement orientée. Toutefois je produirai plus loin un texte qui paraît plutôt en faveur de la théorie de M. Guillemot.

Il serait de la dernière importance d'établir positivement que l'église est, comme le pense M. Guillemot, de construction antérieure à l'exécution des peintures; il faudrait avoir à ce sujet des données certaines. C'est dans un cas pareil que la loi technique de *la taille médiévale des pierres*, loi que j'ai fait connaître ailleurs (2), trouverait une application décisive. Je recommande instamment que l'on soumette à ce diagnostic, si sûr et si simple à la fois, les matériaux de l'édifice en question : l'étude d'un seul bloc pourrait permettre de se prononcer sans hésitation.

Quant au souvenir consacré par l'érection de l'édifice recouvrant ce bloc de rocher, c'est bien celui de l'épisode évangélique raconté, avec quelques légères variantes, par saint Jean (XII, 12-19), saint Marc (XI, 1-11), saint Luc (XIX, 29-44), saint Matthieu (XXI, 1-11). Le frère Liévin et M. Guillemot voient dans ce bloc « le rocher sur lequel Jésus s'est reposé sur le bord du chemin, et *d'où, peut-être, il est monté sur l'ânesse* ». C'est à cette dernière explication, exprimée d'une façon un peu hésitante, qu'il convient de s'arrêter; telle était en effet la tradition formelle du moyen âge, à l'époque même où remonte l'achèvement des peintures. J'en trouve la preuve irrécusable dans le *Libellus* écrit vers 1172 par le moine allemand Theoderich (3).

« Milliario ab Hierosolymis Bethania, ubi domus Simonis leprosi,
« Lazari et ejus sororum Mariæ et Marthæ erat, distat, ubi Dominus
« sæpe hospitari solebat. Sita est autem Bethania juxta vallem Oliveti,
« montem a parte orientali terminantem. A Bethania ergo in die
« palmarum dilectissimus Dominus noster Jesus Christus præcedens
« et Bethphage veniens, qui locus inter Bethaniam et montem Oliveti
« medius est, ubi etiam honesta capella in ipsius honore est fabricata,

(1) Le lieutenant Kitchener a visité les fouilles, et l'observation de ce détail m'a été communiquée de Londres.

(2) Dans mon *Report IV* inséré dans les *Quarterly statements* du *Palestine Exploration Fund* (april 1874, pp. 91, 92, 93). C'est la *taille diagonale* des blocs plans, procédé apporté par les Occidentaux en Palestine et qui disparut avec eux.

(3) Theodericus, *Libellus de locis sanctis*, ed. Tobler, p. 52.

« binos ad adducendam asinam et pullum misit discipulos, et *stans* « *super lapidem grandem, qui in ipsa capella manifeste videtur*, et « asino insidens per montem Oliveti Hierosolymam properavit, cui « turba multa in descensu montis ipsius obviam processit... »

Ainsi, dans la seconde moitié du XIIe siècle, l'on montrait, entre le mont des Oliviers et Béthanie, l'emplacement de Bethphagé et le lieu d'où Jésus avait envoyé deux de ses disciples chercher l'ânon et l'ânesse; là s'élevait une *honesta capella*, et dans cette chapelle l'on *voyait la pierre même sur laquelle se tenait Jésus avant de monter sur l'ânesse ou l'ânon.*

Ce roc sanctifié aux yeux des croisés par le contact des pieds divins qu'ils croyaient s'y être posés, n'est évidemment autre chose que notre dé monolithe, soigneusement évidé dans la masse du rocher, amoureusement couvert sur toutes ses faces de peintures délicates qui rappellent plutôt les fines enluminures d'un missel précieux qu'une fresque ordinaire chargée de masquer la nudité d'une paroi.

La position même de ce bloc et des murs ruinés qui l'entourent, la proximité de Béthanie, la présence du nom de Bethphagé dans les inscriptions, la nature topique des scènes choisies par le peintre, ne peuvent laisser à cet égard aucune espèce de doute. On s'explique alors la valeur exceptionnelle des peintures : ce n'est certes point à un médiocre artiste qu'on avait confié le soin d'écrire sous forme d'images, sur l'objet même de cette vénération, la pieuse légende qui s'y rattachait; ce n'était point là une pierre ordinaire, mais un joyau sans prix auquel il fallait une monture digne de lui. Le peintre, inspiré par les souvenirs vivants et présents au contact desquels il travaillait, n'est certainement pas resté au-dessous de sa tâche.

Il faut se rappeler à ce propos que les croisés avaient une prédilection particulière pour la peinture à fresque; ils avaient couvert à l'aide de ce procédé expéditif les murs de toutes les églises des lieux saints; plusieurs pèlerins, entre autres Jean de Würzburg, nous ont conservé la description de ces peintures, dont les sujets, empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament, étaient en rapport avec la dénomination de chaque sanctuaire. Ces peintures étaient accompagnées de longues inscriptions, le plus souvent en vers rimés suivant le goût de l'époque, dont nous avons en beaucoup de cas la transcription.

Il est vraiment fâcheux que Jean de Würzburg, qui était à Jérusalem vers 1165 et qui a complaisamment copié tant de ces

inscriptions, n'ait pas eu l'occasion, ou l'idée, de visiter le sanctuaire de Bethphagé; il n'eût pas manqué, suivant son habitude, de nous décrire en détail ce cube couvert de peintures, et nous eussions été probablement en mesure de restituer, grâce à lui, les épigraphes disparues (1). Il semble que le sanctuaire se soit trouvé en dehors de sa route; il ne le mentionne qu'en passant, et comme s'il l'avait seulement aperçu de loin :

« Inter eandem Bethaniam et summitatem montis Oliveti, tanquam « in medio, erat Bethphage, vicus quidam sacerdotum, cujus indi- « cium adhuc exstant quasi turres duæ lapideæ, de quibus est una « ecclesia (2). »

Cette tour en forme d'église, ou cette église en forme de tour, signalée par J. de Würzburg, s'accorderait bien avec l'hypothèse d'une chapelle construite sur un plan circulaire, comme était du reste celle qu'on avait élevée au sommet du mont des Oliviers, sur le lieu de l'Ascension.

L'on remarquera, si l'on veut bien se reporter au plan que je donne plus haut, avec quelle précision le pèlerin allemand marque l'emplacement de Bethphagé, entre *le sommet du mont des Oliviers et Béthanie, à peu près au milieu.*

Cette détermination topographique suffirait pour lever les derniers doutes, s'il en restait, sur l'identité de la Bethphagé des croisés et de la région de notre récente trouvaille.

La description de la *Citez de Iherusalem* est tout aussi claire :

« Entre le mostier de la paternostre et Bethanie, en la coste de « la montagne, avoit un mostier qui avoit a non Bethfage. La vint « Ihesu Cris le jor de le pasque florie, e d'ilueques envoia il en « Iherusalem dos de ses disciples por une asnesse, e d'iluec ala il « sor l'asnesse en Iherusalem, quant il l'orent amenee (3). »

Comparez encore l'anonyme VII du XIIe siècle :

« Inter montem Oliveti et Bethaniam est Bethphage, ubi Domi- « nus misit Petrum et Johannem pro asino, et non longe est Betha- « nia ubi Dominus suscitavit Lazarum et dimisit peccatrici (4) ».

Et aussi ce que dit le texte des *Pèlerinages de la Sainte Terre*, faisant suite à la *Citez de Iherusalem :*

(1) Et qui étaient peut-être également des inscriptions métriques.

(2) T. Tobler, *Descrip. Terr. Sanct.*, p. 134. Le *vicus quidam sacerdotum* est évidemment une réminiscence de saint Jérôme *ad Matth.*, 21.

(3) T. Tobler, *Descriptiones Terrae Sanctae*, p. 223. L'auteur anonyme de la *Citez de Iherusalem* écrivait vers 1187.

(4) T. Tobler, *Descriptiones Terrae Sanctae*, p. 105.

« Entre mont Olivete et Bethanie est Befae où Nostre Sire com-
« manda saint Pierre et saint Jaque et les autres deciples por aller
« querre l'anesse et son poulain (1). »

Dans la première moitié du XIIe siècle l'emplacement de Bethphagé était encore un peu flottant; il est, en tout cas, permis de croire qu'à ce moment la construction d'une église et la décoration du rocher n'étaient pas encore venus fixer la tradition, sinon lui donner un corps. Voici en effet ce qu'en dit Sæwulf, dont la relation remonte aux premières années de la domination des croisés (1102) :

« Bethphage, ubi Dominus premisit discipulos ad civitatem, est
« in monte Oliveti, sed fere nusquam apparet (2). »

Je n'ai point la prétention de passer en revue tous les textes concernant cette question. Je me bornerai, pour ce qui est des temps antérieurs aux croisés, à citer le témoignage du moine Bernard, dit Bernard le Sage, dont la relation date de 865 environ :

« In descensu etiam de monte Oliveti ad occidentalem plagam
« ostenditur marmor, de quo descendit Dominus super pullum
« asinæ (3). »

Que faut-il entendre par le côté *occidental* du mont des Oliviers? Si c'est la région comprise entre l'église de l'Ascension et Jérusalem, il ne saurait être question de notre emplacement, sis à l'*est* de cette église. Mais il y a peut-être lieu de tenir compte de ce fait que Bernard semble, dans sa description, revenir de Béthanie vers Jérusalem, et qu'il met Béthanie *in descensu ipsius montis*. Peut-être y a-t-il lieu de corriger *orientalem* en *occidentalem*. Ce qu'il importe de retenir des paroles de Bernard c'est l'intervention de cette pierre ou de ce marbre dans la légende de Jésus et de l'ânesse.

Il est assez singulier que le pèlerin grec Phocas ne souffle pas mot de notre sanctuaire de Bethphagé. Son pèlerinage remonte à l'année 1177; il avait donc pu connaître et l'*honesta capella* et le rocher sacré vus cinq années auparavant, en 1172, par Theoderich.

Le moine grec Epiphane (vers 1170) ne parle pas non plus de l'église de Bethphagé, mais il fait au moins mention de l'endroit vénéré :

« Ἐκεῖθεν (*de l'Eglise de l'Ascension*) οὖν πάλιν ὡς ἀπὸ μιλίου ἐστὶν ὁ
« τόπος, ἐν ᾧ ἐκάθισεν ὁ Χριστὸς ἐπὶ τοῦ πώλου (4). »

(1) D'après le texte donné par M. de Vogüé, *Églises de la Terre Sainte*, p. 448.
(2) *Relation du voyage de Sæwulf* (éd. de la Société de géographie), p. 36.
(3) T. Tobler, *Descript. Terrae Sanctae*, p. 95.
(4) Je n'ai pas à ma disposition les éditions connues d'Epiphane; ma citation est

Plus loin on trouvait Béthanie. Epiphane, ou du moins le texte d'Epiphane, ajoute même un détail qui a son importance; il dit qu'en ce lieu était un olivier, dont chaque année, au jour des Rameaux, l'on cueillait une branche moyennant redevance, après quoi l'on se rendait processionnellement de là à Jérusalem (1).

A partir de ce moment la tradition grecque semble avoir accepté la manière de voir des croisés sur ce point.

La description en vers de Perdicas (1250) nous parle de Bethphagé et du petit village d'où avaient été amenés l'ânon et l'ânesse :

V. 139. Τούτου μικρὸν δὲ παρεκτὸς καὶ Βετφαγῆς ὁ τόπος

. . . . . .

Τούτου τοῦ ὄρους ἀντικρὺ πρὸς νότιον τὸ μέρος

V. 145. Καὶ ἡ ὄνον ἄξασα καὶ πῶλον σμικρὰ κώμη (2).

En 1212 Willbrand d'Oldenburg voyait encore le castel de Bethphagé en gravissant le mont des Oliviers. La légende ne va pas tarder à s'obscurcir; pour Riculd (1294) le lieu du figuier maudit (3) commence à s'y mêler et même à l'effacer :

« De Bethanie a vng millier venismes en bethfage qui est en « coste le mont Doliuet et trouuasmes le lieu du figuier que dieu « maudit. »

Vers 1283 Bethphagé n'est plus qu'un *viculus desertus* :

« De bethania modico intervallo in valle inter montem olyveti et « montem offensionis est betphage viculus nunc desertus a sinis- « tris vie que de bethania ducit in iherusalem in latere australi « montis olyveti (4). »

empruntée à une réimpression du texte contenue dans un ouvrage non encore publié je crois, et dont l'auteur, Benjamin Joannidès, a bien voulu me donner, en 1874, quelques bonnes feuilles imprimées à Jérusalem. Je demande pardon de renvoyer par anticipation à un ouvrage qui n'a peut-être pas encore vu le jour : Τοῦ προσκυνηταρίου τῆς ἁγίας γῆς τεῦχος α'; παράρτημα γ', p. ιέ; (ne pas confondre avec la deuxième partie du même ouvrage parue en 1867).

(1) Il se pourrait que ce détail fût le résultat d'une addition postérieure au texte d'Epiphane; cette redevance payée pour cueillir le rameau d'olivier semblerait impliquer une de ces tolérances lucratives accordées aux chrétiens par les musulmans redevenus maîtres chez eux. Comparez à ce sujet le passage de Quaresmius cité plus bas.

(2) *Ap.* Benjamin Joannidès, *op. cit.*, παράρτημα β' p. ιά (τεῦχος α').

(3) Ce lieu se montre aujourd'hui à environ vingt minutes de Béthanie, au bord du chemin qui mène à Jérusalem.

(4) T. Tobler, *Descript. Terrae Sanctae*, p. 236.

Il n'est plus question, comme on voit, ni de l'église ni de la pierre. Le souvenir de la localité n'est pas cependant encore oblitéré, car en 1320 Francesco Pipino dit dans son *Tractatulus :*

« Fui item in Bethphage in latere montis Oliueti Vnde Dominus « misit discipulos pro asino in ihrusalem (1). »

Au xve siècle l'endroit est toujours montré aux pèlerins, comme le prouve la relation de Jean Poloner (1422) :

« Item a Monte Oliveti versus Jordanem seu orientem per « quinque stadia cernitur locus desolatus juxta vallem (villam) « Bethphage dictam, unde Christus misit Jacobum et Johannem ad « afferendum asinam et pullum ejus, et est in medio viæ inter « montem Oliveti et Bethaniam (2). »

L'ouvrage de Quaresmius, qui se place entre 1616 et 1626, consacre à la question de Bethphagé une longue dissertation (3); toute la partie proprement archéologique et exégétique traitée en cet endroit par l'estimable franciscain n'a qu'une assez médiocre valeur. Il est beaucoup plus intéressant lorsqu'il nous apprend que chaque année, au jour des Rameaux, une procession franciscaine se rendait du lieu traditionnel, dit *Castellum contra vos* ou *Castellum Asinæ*, au couvent de Saint-Sauveur, à Jérusalem. La procession était dirigée par le Père custode en personne, qui jouait le rôle de Jésus. On allait sur l'emplacement de Bethphagé; là on lisait l'évangile de saint Matthieu relatif à l'épisode; puis le Père custode envoyait deux moines au *Castellum Asinæ*, ceux-ci en ramenaient un âne disposé d'avance et y plaçaient des vêtements; le custode y montait. On s'acheminait alors vers Jérusalem en chantant des cantiques, en jonchant le sol de vêtements, de fleurs, de branchages, et en faisant aux stations consacrées les haltes indiquées.

Toutes les communautés chrétiennes, même schismatiques, dit Quaresmius, participaient à cette cérémonie. Il paraît que les franciscains avaient obtenu du gouverneur musulman l'autorisation de faire cette procession publique parce qu'une fois, en temps de sécheresse, une procession analogue, organisée exceptionnellement en vue d'obtenir la pluie, avait été suivie de succès.

D'ailleurs Quaresmius dit que de son temps il n'y avait plus de traces de Bethphagé; que les fidèles en avaient seulement conservé la mémoire. A ce propos il cite les paroles d'un de ses prédécesseurs,

(1) Texte éd. par T. Tobler à la fin de sa *Dritte Wanderung*, etc., p. 399.
(2) T. Tobler, *Descript. Terrae Sanctae*, p. 236.
(3) *Elucidatio Terrae Sanctae*, II, 331 et suiv.

le père Anselme de Cracovie, qui rédigea vers 1508 une description de la Terre Sainte :

« A torrente Cedron ascendendo per transversum horti, et præter-
« eundo ecclesiam orationis Christi, quæ est ad dexteram partem
« viæ, est *lapis de quo Dominus ascendit asinum*, quando in die
« palmarum venit Jerusalem : in quo lapide demonstratur pedum
« vestigium; quia quando ascenderat summitatem montis Oliveti,
« necesse habuit ire pedes, ne asinus casum peteretur ad lapidem;
« quia est via difficilis de monte Oliveti ad civitatem (1). »

Quaresmius ne cache pas l'étonnement que lui cause ce passage du P. Anselme; il dit n'avoir jamais ouï parler de cela ni rien vu de semblable.

La découverte qui vient d'être faite permet de mieux comprendre ce que le P. Anselme entendait par ces mots : *lapis de quo Dominus ascendit asinum*, etc. Il est probable que la tradition monacale, en partie perdue à l'époque de Quaresmius, gardait encore à l'époque du P. Anselme le souvenir plus ou moins net de la pierre consacrée par les croisés, bien qu'elle ne fût plus visible pour les pèlerins, au moins dans sa totalité (p.-ê. seulement la face supérieure ?).

Il serait du reste facile de montrer, en reproduisant les témoignages des pèlerins du dernier siècle, que la légende, malgré quelques oscillations, ne s'est jamais beaucoup écartée du lieu aujourd'hui parfaitement déterminé par la mise au jour de notre monument. Le renseignement consigné au début de la narration de M. Guillemot fait voir que cette légende s'était en somme maintenue jusqu'à nos jours avec une précision remarquable. Les moines latins de Terre Sainte, dont la critique a eu quelquefois le tort de traiter trop cavalièrement les informations, sont en général restés les gardiens fidèles de la tradition telle qu'elle était constituée à l'époque des croisés. Il est instructif de comparer à ce que nous a révélé cette trouvaille récente les détails donnés en 1876 (c'est-à-dire avant qu'elle ne fût faite) par le frère Liévin dans son *Guide* de Terre Sainte, sur l'emplacement traditionnel de Bethphagé (2)

(1) Je me borne à reproduire la citation faite par Quaresmius lui-même, n'ayant pas le temps et le moyen de recourir au texte original du Père Anselme, publié pour la première fois en 1512, à Cracovie, sous le titre de *Descriptio Terrae Sanctae ejusque itinerarium*. Ce texte a été depuis plusieurs fois réimprimé.

(2) *Guide-indicateur des sanctuaires*, etc., 1876; I, 280 : « Arrivé sur ce point élevé d'où l'on domine une vallée à pente raide et escarpée, on suit un sentier vers le sud-est pour atteindre (à 350 mètres) un endroit qui semble faire l'effet d'une digue unissant les montagnes voisines, c'est-à-dire le mont des Oliviers et celui

Nous connaissons donc désormais, d'une façon absolue, le point même où les Croisés localisaient l'épisode évangélique auquel se rattache le nom de Bethphagé.

Les ruines relevées par M. Guillemot non loin de la pierre peinte appartiennent incontestablement à la Bethphagé tenue pour telle par les croisés. Cette Bethphagé médiévale est-elle identique à la Bethphagé de l'Evangile? C'est là, selon moi, une question tout à fait distincte de la première, et à laquelle je ne veux point toucher ici. Il est certain que la nouvelle localité offre aux combinaisons de l'exégèse topographique un élément de calcul tout aussi acceptable que les données sur lesquelles on a opéré jusqu'ici.

L'on sait combien les avis diffèrent sur la position réelle de Bethphagé; les uns, s'en tenant à l'interprétation littérale, mais apparemment trop étroite, du texte grec de saint Luc (1), veulent à toute force la mettre à l'est, ou au sud-est de Béthanie, par exemple à Abou-Dîs; d'autres la considèrent comme le village actuel de Selwân (Siloam); d'autres, s'appuyant principalement sur l'autorité du Talmud, font de Bethphagé un faubourg de Jérusalem, adjacent à la ville même et touchant à ses murs.

Pour moi, j'avouerai que je me suis longtemps demandé et je me demande encore si Bethphagé n'est pas tout simplement le village même du Mont des Oliviers, entourant l'église de l'Ascension, le *Kefr et-Tour*. Je crois ce village ancien à cause de sa dénomination de *Kefr*, à cause de sa situation, des restes antiques qu'on y voit. *Kefr et-Tour* veut dire seulement *village du Mont des Oliviers;* ce n'est pas là proprement un nom; cette localité devait avoir à l'origine une désignation plus personnelle qui s'est perdue. Or les textes évangéliques nous parlent d'une localité antique dont le nom a disparu depuis : c'est Bethphagé, le village du Mont des Oliviers.

Ce système aurait de plus l'avantage de s'accorder avec les pas-

qui domine Béthanie. C'est l'emplacement de Bethphagé. » Ce passage se retrouve d'ailleurs à peu près textuellement dans la première édition du Guide-indicateur, qui remonte à 1869.

(1) Ce texte dit en effet : καὶ ἐγένετο ὡς ἤγγισεν εἰς Βηθφαγὴ καὶ Βηθανίαν πρὸς τὸ ὄρος καλούμενον ἐλαίων; Jésus venant de l'est, il est clair qu'à prendre ces paroles au pied de la lettre Bethphagé, mentionnée avant Béthanie, serait à l'est de celle-ci. Mais à cette objection l'on peut répondre, sans aller plus loin, par la comparaison avec le passage parallèle de saint Marc (XI, 1) : Καὶ ὅτι ἐγγίζουσιν εἰς Ἱεροσόλυμα καὶ εἰς Βηθανίαν πρὸς τὸ ὄρος τῶν ἐλαίων. Ainsi dans cette phrase, reproduction presque textuelle de la précédente, *Jérusalem* remplace *Bethphagé*, et est également mentionnée avant *Béthanie;* dira-t-on pour cela que *Jérusalem est à l'orient de Béthanie?*

sages talmudiques, qui tous peuvent s'expliquer, il me semble, de la façon la plus satisfaisante, si l'on admet que Bethphagé marquait à l'orient le point où finissait la zone sabbatique enveloppant toute la ville sainte. Le mont des Oliviers était justement éloigné de Jérusalem d'une marche sabbatique (*Actes des apôtres*, I, 12); par *Mont des Oliviers* il faut entendre forcément un point particulier de cette montagne, car elle s'étend sur un vaste espace et il s'agit d'une distance fort petite (deux mille coudées); la latitude qui nous est laissée est donc très-faible. Quel pouvait être ce point particulier, sinon le village de la montagne qui en occupait le principal sommet et qui en porte aujourd'hui le nom ?

En raisonnant dans l'hypothèse que Bethphagé, où qu'elle soit, était un des repères du périmètre sabbatique de Jérusalem, on pourrait essayer d'en fixer l'emplacement par une méthode inverse, c'est-à-dire en mesurant sur le terrain le rayon sabbatique de deux mille coudées. Mais il faudrait pour cela déterminer préalablement la valeur linéaire exacte des deux mille coudées en question, et savoir en outre de quel point de Jérusalem on doit les compter.

Je ne saurais traiter utilement ici une question qui demanderait de longs développements, et sur laquelle j'aurai occasion, je l'espère, de revenir ailleurs (1).

Ch. CLERMONT-GANNEAU.

(1) Je crois devoir consigner ici, bien qu'elle n'ait qu'un intérêt secondaire, une assez curieuse déviation et confusion de la légende chrétienne chez les musulmans. Tout près de Béthanie, vers le sud-sud-est, est un plateau, avec de nombreuses excisions dans le roc : tombeaux, assiettes de maisons, lits de carrière, etc. Là les fellâhs m'ont désigné certain rocher comme *l'âne pétrifié de Lazare* (!).

INSCRIPTIONS DE SÉTIF

On sait combien sont rares les monuments épigraphiques élevés en l'honneur des deux empereurs Pupien et Balbin et du César Gordien le jeune. Jusqu'ici on n'a encore signalé qu'une seule inscription dans laquelle ces trois princes sont mentionnés avec tous leurs noms et tous leurs titres. Découverte à Bouhira, à 14 kilomètres au nord-ouest de Sétif, elle a fait l'objet d'une importante communication de M. L. Renier devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au mois de juillet 1873 (1). Les deux nouvelles inscriptions relatives à ces empereurs dont je vais donner le texte ont été trouvées dans la même contrée : elles ont été relevées à Sétif en 1844 et en 1846, et il est probable qu'elles sont aujourd'hui détruites, car elles ne figurent ni dans le Recueil des inscriptions d'Algérie, ni dans les Annuaires de la Société archéologique de Constantine. Moi-même j'ai relevé avec soin tous les textes conservés encore à Sétif et je n'ai trouvé aucune trace de ceux que je signale aujourd'hui.

Les deux copies très-imparfaites que je donne ci-dessous m'ont été communiquées par mon confrère et ami M. Anatole de Barthélemy : elles sont extraites d'un recueil manuscrit d'inscriptions relevées en Algérie, sans doute par un officier, pendant les années 1844, 1845, 1846 (2).

I

La première est accompagnée de la mention suivante : *Sétif*, 1846.

(1) *Acad. des inscr., C. R.*, 1873, p. 208 ; *Journal officiel*, 30 juillet 1873. — Cf. *Ann. de la Soc. archéol. de Constantine*, XVI (1873-74), p. 366.

(2) Un renseignement que je dois à l'obligeance de mon confrère M. Bourquelot, bibliothécaire de la ville de Provins, m'autorise à croire que ce recueil a été formé par M. A. Fourtier, ancien payeur de l'armée d'Afrique.

En voici le texte tel qu'il m'est transmis. D'après le dessin, elle était gravée sur un piédestal rectangulaire entouré de moulures.

IMPCAESMCAVAO
PVPIENIOM...II..
RIOFELICIAVCRON
MAXI IIBPOTE PPC
ROCOS·ET·
IMRCAES-FAEHO
CALVIARTRINO
PICHHCIAVCPSINT
MIXTRIRPOSIICS
PPOCOSET
MANTONIOCODIAN
NORIIISIMCCNESAR
AVCPNONXORVNC
CCRDMNOKVMRES
NERVAVCMAKTV

Cette copie est défectueuse, mais la division des lignes a été exactement observée et il est facile de rétablir le texte original, qui devait être ainsi conçu :

IMP·CAES·M·CLODIO
PVPIENIO·MAXIMO
PIO·FELICI·AVG·PONT
MAX·TRIB·POT·P·P·CoS
II·PROCOS·ET
IMP·CAES·D·CAELIO
CALVINO·BALBINO
PIO·FELICI·AVG·PONT
MAX·TRIB·POT·P·P·CoS
II·PROCOS·ET
M·ANTONIO·GORDIANO
NOBILISSIMO·CAESARI
AVG·P·F·NEPOTI·DIVORVM

GORDIANORVM·RESP
NERV·AVG·MART·VET·
[*Sitifensium*]

Je pense qu'il faut ajouter une ligne absente dans la copie et lire :

« Imp(eratori) Cæs(ari) M(arco) Clodio Pupienio Maximo Pio Felici Aug(usto), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate), p(atri) p(atriæ), co(n)s(uli) iterum, proco(n)s(uli), et imp(eratori) Cæs(ari) D(ecimo) Cælio Calvino Balbino Pio Felici Aug(usto), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) pot(estate), p(atri) p(atriæ), co(n)s(uli) iterum, proco(n)s(uli),

« Et M(arco) Antonio Gordiano nobilissimo Cæsari Aug(usto) P(io) F(elici), nepoti divorum Gordianorum.

« Resp(ublica) Nerv(iana) Aug(usta) Mart(ialis) vet(eranorum) Sitifensium. »

II

La seconde copie porte cette indication : *Sétif, remparts du camp*, 1844. D'après le dessin, la pierre était brisée de tous les côtés (1). La voici :

·MCAESMCLODIOI
.NIOMAXIMOP...
CIAVCPONTIMAXIR
.RO.....OR....
IMPCAESDON...
....NORA.....
....AVC.....

A la première ligne, dans IMP, les lettres M et P devaient être liées. Ce fragment d'inscription doit être ainsi restitué :

*i*MP·CAES·M·CLODIO·P*upi*
*e*NIO·MAXIMO·P*io*·*feli*

(1) Un autre dessin de cette inscription m'a été communiqué à Sétif ; il se trouve dans un album conservé aux bureaux du génie ; il y porte le n° XXXIV.

CI·AVG·PONT·MAX·TR*ib*·
PO*t*·*p*·*p*·*cos*·*ii*·*proc*OS·*et*
IMP·CAES·D·CAE*lio*·*cal*
*vi*NO·BA*lbino*·*pio*·*fe*
lici·AVG... etc.

L'inscription était conforme à la précédente, mais les lignes étaient divisées autrement : il faut la lire de la même façon. — Je ferai remarquer que ces deux copies portent PVPIENIO au lieu de la forme PVPIENO donnée par l'inscription de Bouhira.

Ces deux textes ont été gravés dans l'intervalle d'un peu moins de trois mois qui s'écoula entre l'élévation et la chute des deux empereurs Pupien et Balbin, mis à mort par les prétoriens au mois de juin 238. Ils attestent l'attachement et la reconnaissance des Africains pour ceux qui venaient de frapper le meurtrier des Gordiens; ce sont, en outre, de précieux documents pour l'histoire encore si peu connue de cette époque. Déjà, grâce aux travaux d'Eckhel (1) et de Borghesi (2), bien des obscurités ont été éclaircies ; on sait maintenant ce qui s'est passé à Rome entre la mort d'Alexandre Sévère et l'avénement de Gordien III. Les médailles et les inscriptions ont servi à établir la chronologie du règne de Pupien et à rectifier les erreurs et les contradictions de Capitolin. De son côté, M. L. Renier (3), avec sa merveilleuse sagacité et sa profonde érudition, a pu reconstituer, à l'aide des textes d'Afrique, toute l'histoire des événements qui se déroulèrent dans cette province après que Gordien le Vieux eut été proclamé empereur par l'armée d'Afrique.

Quelle relation de parenté y avait-il entre l'empereur Pupien et le *Pupienius Africanus*, collègue de Maximin dans le consulat, en 236, et dont le nom a été retrouvé par M. Henzen dans les fastes sacerdotaux découverts à la basilique Julia (4)? L'empereur Pupien n'a été que deux fois consul; nos marbres d'Afrique et les médailles

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VII, p. 293.

(2) Borghesi, *Sull' imperatore Pupieno* (dans ses *Œuvres complètes*, V, p. 485 et suiv.).

(3) L. Renier, à son cours du mois de *mars* 1869. Cf. *Journal officiel* du 30 juillet 1873.

(4) Orelli-Henzen, n° 6058. Un fragment d'inscription découvert en Angleterre, en 1871, contient aussi la mention de ce consulat (*C. I. L.*, t. VII, n° 833 *b*).

en fournissent les plus certains témoignages. Or Borghesi (1) a prouvé que c'était en 234 qu'avait eu lieu son second consulat; on ne peut donc identifier l'empereur avec le consul de 236. Il est néanmoins intéressant de constater que tous deux portent le même prénom *M(arcus)* (2), et de remarquer ce surnom d'*Africanus*, curieux à rapprocher de nos textes d'Afrique. Le consul de 236 appartenait probablement à la famille maternelle de l'empereur.

III

Dans le même recueil se trouve une autre inscription impériale découverte également à Sétif, mais appartenant au règne de Septime Sévère ; elle est accompagnée des mots : « *Trouvé dans les ruines d'un temple de Diane, Sétif; actuellement à la Manutention*, 1845. »

Ce texte a été donné par M. L. Renier, dans les *Inscriptions d'Algérie*, sous le n° 3272 ; mais le savant auteur ne l'a pas vu lui-même ; il l'a publié d'après plusieurs copies. Deux de ces copies portent à la 11e ligne la variante TRIB · POT · $\overline{\text{XV}}$ · qui se lit aussi sur la copie prise en 1845. D'un autre côté, j'ai vu moi-même la pierre, en 1873, en 1874 et en 1877, et j'ai pu constater trois fois que le chiffre de la puissance tribunicienne était réellement $\overline{\text{XV}}$ et non pas $\overline{\text{XVI}}$. C'est l'I du mot IMP, placé immédiatement après, qui a causé l'erreur.

A la 15e ligne j'ai lu également, comme M. Dermitanis et le copiste de 1845, VI·P·P·COS·II· avec un point très-apparent après le chiffre du consulat. Et en effet la XVe puissance tribunicienne de Septime Sévère nous reporte en 207, c'est-à-dire à l'année qui a précédé le troisième consulat de Caracalla. Le chiffre VI pour la puissance tribunicienne de ce dernier ne s'accorde pas avec les autres dates, et correspondrait à l'année 203, ce qu'il est impossible d'admettre si on examine les autres éléments chronologiques de l'inscription, puisque Caracalla n'a été consul pour la seconde fois qu'en 205. Il y a donc là une faute du graveur? Je suis certain que la pierre porte à la 11e ligne : TRIB · POT · $\overline{\text{XV}}$, et à la 15e ligne : VI·P·P·COS·II.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

(1) *Œuvres complètes*, t. V, p. 503.
(2) Orelli-Henzen, n° 6053.

NOUVELLE NOTE

SUR UN

LIQUIDE RENFERMÉ DANS UN VASE DE VERRE

TRÈS-ANCIEN

En publiant dans ce recueil (1) mes recherches sur un vin antique, contenu dans un vase de verre scellé à la lampe, j'ai insisté sur l'intérêt que présenterait l'analyse des liquides analogues, observés à diverses reprises dans l'intérieur des vases de verre conservés dans les musées, et qui ont eu le privilége de piquer la curiosité des archéologues. Déjà j'ai pu donner les résultats que j'avais obtenus sur le liquide renfermé dans un verre bleu du musée du Louvre, liquide que les conservateurs du musée ont bien voulu m'autoriser à extraire et à étudier : c'était de l'eau pure, introduite sans doute par voie d'infiltration à travers les fêlures du verre, fortement fissuré.

Depuis lors j'ai reçu de M. Girardin, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), un autre vase de verre renfermant un liquide, vase tiré du musée départemental de Rouen. Voici un extrait de sa lettre, qui précise l'origine de l'objet : « Le petit « objet en verre rempli de liquide que je vous ai envoyé, et qui « provient du musée départemental d'antiquités, n'est pas une fiole, « ni un vase lacrymatoire, mais une partie intermédiaire du pied « d'un verre à boire. C'est ce que les antiquaires nomment un « *balustre*. L'ancien directeur du musée, l'honorable M. Deville, « qui fut correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), « avait placé ce petit godet parmi les verreries de l'époque ro- « maine.

(1) Tome XXXIII, p. 392.

« Mais le sous-directeur actuel du même musée, homme fort « expert, lui donne une origine beaucoup moins ancienne; il le « regarde comme un des produits des gentilshommes verriers de la « Renaissance. Il est de fait que par sa forme et sa pâte il se rap- « proche parfaitement des verres de cette époque, qui sont assez « nombreux dans la collection du musée.

« Voilà le seul renseignement que je puisse vous fournir sur ce « petit vase..... »

M. Péligot, de l'Académie des sciences, si expert en pareille matière, m'a confirmé l'opinion précédente, en me montrant des verres à boire, de forme analogue, qu'il possède. Cependant il serait porté à faire remonter le balustre de Rouen à une époque antérieure à la Renaissance, c'est-à-dire à la période du moyen âge, en raison de la forme du vase et surtout du degré de son altération; car ce vase est assez fortement irisé à sa surface. Cette irisation résulte, comme on sait, d'une altération produite par les agents atmosphériques.

Elle a dû exiger pour se développer un temps d'autant plus considérable que le verre est lui-même plus résistant aux agents chimiques. Or, en fait, la résistance, à l'action lente de l'eau, du vase que j'ai étudié est très-notable, comme il sera dit plus loin : ce qui tend à prolonger la durée que l'on doit assigner à l'existence de ce verre.

Voici les résultats de mon examen, relativement à la nature du liquide inclus et à son mode d'occlusion.

Le balustre est rempli presque en totalité par un liquide incolore et transparent, dont la mobilité rappelle celle de l'eau. Il est complétement clos, sans qu'on y aperçoive aucune soudure, pratiquée à la lampe ou autrement. Cependant, en examinant attentivement sa face supérieure (laquelle formait autrefois le fond du verre à boire dont il faisait partie), on y aperçoit un enfoncement, par lequel on peut soupçonner que le liquide a été introduit. En dégageant et en creusant légèrement cet enfoncement avec une aiguille, de façon à le débarrasser des matières pulvérulentes et des enduits accumulés par le temps, on réussit en effet à déboucher un orifice très-capillaire. Cet orifice était suffisant pour laisser suinter une gouttelette de liquide, lorsqu'on agitait violemment le balustre. Cependant la communication se faisait par des pertuis excessivement étroits et prolongés; car il ne m'a pas été possible de faire sortir ainsi plus d'une goutte de liquide. J'ai pensé alors à extraire celui-ci en plaçant le vase renversé dans un flacon plus grand, sur lequel j'ai fait le vide. Mais cet

artifice n'a pas accru le suintement, même au bout de plusieurs heures de séjour du vase dans le vide; sans doute parce que la sortie du liquide avait lieu à travers des conduits tout à fait capillaires et dans lesquels la circulation du liquide s'opérait avec une extrême lenteur et difficulté.

Cette circonstance me fait penser que l'orifice et les conduits qui le suivent n'ont pas été pratiqués intentionnellement dans le balustre : c'est probablement un simple défaut de fabrication, le verre fondu ne s'étant pas exactement ressoudé avec lui-même, lors de la fabrication initiale. Toutes les personnes qui ont fermé des vases de verre à la lampe savent combien cet accident est fréquent.

En tout cas, j'ai dû ouvrir le vase à l'aide d'un trait de lime pour en extraire le contenu.

C'est un liquide clair, insipide, incolore, neutre aux réactifs. Il ne renferme aucune matière organique, soit fixe, soit volatile. Évaporé sur une lame de platine, il y laisse un résidu très-faible, constitué en majeure partie par du sulfate de soude, avec un peu de sulfate de chaux, joint à des traces de silice et de chlorure de sodium. Le sulfate de soude et la silice sont attribuables à l'action de l'eau sur le verre. Le sulfate de chaux et le chlorure de sodium préexistaient probablement dans le liquide, avant son introduction. J'ajouterai que ce verre doit avoir été de bonne qualité, pour avoir éprouvé si peu d'altération sous une influence aussi prolongée, exercée par le liquide aqueux.

La composition de ce dernier représente de l'eau commune, très-peu chargée de matières solubles. Il me paraît difficile d'admettre que cette eau ait été placée intentionnellement dans l'intérieur du balustre. Je suis porté à croire de préférence, que cette introduction d'eau a eu lieu accidentellement, le verre à boire ayant été rempli d'eau commune, qui aurait pénétré peu à peu par infiltration dans l'espace vide du balustre placé au-dessous. L'orifice s'est ensuite obstrué, sous l'influence des poussières et de l'altération du verre.

Avant que l'obstruction fût accomplie, la pénétration accidentelle de l'eau a-t-elle frappé les propriétaires du vase, de façon à être aidée ou provoquée? Avait-elle été prévue par les verriers, dans les conditions mêmes de la fabrication? Se rattache-t-elle à quelque jeu, ou à quelque pratique mystérieuse? C'est ce que l'analyse chimique ne saurait décider, ce que l'on ne saurait dire, tant que l'on ne possédera pas quelque renseignement nouveau et précis à cet égard, renseignement tiré soit de l'examen d'autres vases analogues, soit de documents écrits.

On conçoit dès lors qu'il soit difficile d'assigner une date précise à l'introduction du liquide dans la cavité du verre. En effet, cette introduction n'est pas nécessairement contemporaine de la fabrication ; mais elle peut avoir eu lieu par suite de quelque circonstance fortuite et à une époque quelconque, le liquide s'étant conservé ensuite par l'effet de l'occlusion ultérieure de l'orifice.

A fortiori ces conclusions sont-elles applicables aux liquides qui ont pu être trouvés soit dans les tombeaux, sous la terre, soit dans les ruines d'une ville ensevelie. Toutes les fois que ces liquides n'ont pas été renfermés dans des espaces strictement clos, tels qu'un vase scellé à la lampe, il y a lieu de soupçonner une introduction fortuite et que ne justifient que trop les infiltrations et passages d'eau dont le sous-sol est incessamment le siége, à la suite des chutes d'eau atmosphériques. Une telle origine est attribuée avec raison, par la plupart des antiquaires, à certains liquides aqueux rencontrés à Pompéi, renfermés dans des vases métalliques.

Si des substances organiques fixes et privées d'eau, telles que des graines, du pain, des matières grasses, des parfums résineux, ont pu venir jusqu'à nous sous la terre, c'est toujours avec des altérations profondes. Les allégations relatives au blé de momie, qui aurait germé et fructifié, sont aujourd'hui reconnues erronées par les botanistes et les agriculteurs; les personnes qui ont fait autrefois ces essais ont été dupes des Arabes et des guides. Mais aucun échantillon récolté dans des conditions authentiques n'a jamais germé. *A fortiori* en est-il de même du blé trouvé à Pompéi, lequel n'a pas été carbonisé par la chaleur, comme on le croit souvent; mais il a éprouvé une altération lente, comparable à celle qui transforme les matières végétales en tourbe et en lignite (1).

Si les matières organiques solides sont aussi profondément altérées, *a fortiori* en sera-t-il de même des matières organiques putrescibles et dissoutes dans l'eau. Un liquide d'origine organique très-riche en eau, tel que le vin, le sang, le lait, placé dans une fiole ou dans tout autre vase largement ouvert et communiquant avec l'atmosphère, dans des conditions telles que le vase soit exposé à être envahi par des insectes (voir plus loin), un tel liquide, placé dans de telles conditions, je le répète, ne saurait se conserver, je ne dis pas des siècles, mais même une année, sans se décomposer entièrement. Au bout d'un temps dont la durée dépend de la grandeur de l'ori-

(1) Voir les analyses de M. de Luca, et les observations que j'ai faites à cet égard (*Journal de pharmacie*, 3e série, t. XLIV, p. 404, 1863).

fice du vase, et des conditions de renouvellement de l'atmosphère qui l'entoure, et de pullulation des germes qui peuvent y pénétrer, le liquide ou, pour mieux dire, les produits de sa putréfaction ou de sa fermentation disparaîtront complétement, en laissant seulement quelques résidus presque méconnaissables. Encore ces résidus auront-ils été exposés à être dévorés par les larves d'insectes, dont on a retrouvé souvent les poils et autres débris microscopiques au fond des fioles (voir *Roma sotterranea*, par de Rossi, t. III, p. 716).

Tout ceci accompli au bout de peu d'années, le vase restera vide de liquide, jusqu'au jour où les eaux souterraines, plus ou moins chargées de sels de fer et de matières humiques, qui les colorent en brun, suivant la nature des terrains traversés, pénétreront dans le vase. Cela n'arrivera d'ailleurs que dans certains cas; mais, cet accident une fois réalisé, le nouveau contenu du vase s'évaporera comme le premier, et la même suite d'accidents pourra se reproduire plusieurs fois dans le cours des siècles. Chaque nouvelle infiltration laissera un dépôt brunâtre, souvent ferrugineux, et qui se retrouvera au fond des liquides ultérieurement déposés dans le vase, sans préjudice des substances résultant de l'altération du verre lui-même.

En définitive, les liquides trouvés aujourd'hui *dans les vases ouverts* que l'on récolte sous la terre ne sauraient, en général, avoir aucune relation avec les liquides qui ont pu y être placés il y a bien des siècles. Cette relation n'existe, je le répète, que pour les liquides contenus dans des vases absolument clos et scellés. C'est seulement dans les cas de ce genre que l'analyse chimique présente de l'intérêt pour établir l'origine des liquides et la destination des vases. Mais pour les vases ouverts et placés dans les conditions précédemment décrites, il n'existe d'arguments valables que ceux qui sont empruntés à des témoignages historiques et archéologiques.

M. Berthelot,
De l'Académie des sciences.

DÉCRET

EN L'HONNEUR DE

PHANOCRITOS DE PARIUM

L'inscription a été envoyée d'Athènes par Fauvel et se trouve maintenant au Musée du Louvre. Elle a été souvent publiée et souvent citée (1). Je la reprends aujourd'hui, parce que l'examen de l'original m'a permis de compléter en quelques endroits les copies précédentes. La date du monument n'a pas encore été déterminée ; les raisons exposées dans cet article paraîtront, je l'espère, suffisantes pour la fixer et pour rattacher ce décret à l'un des événements les plus importants de l'histoire grecque dans la première partie du IVe siècle.

La stèle, en marbre pentélique, est brisée dans le haut, mais entière des deux côtés et dans le bas; quelques lettres sont effacées au commencement et à la fin des lignes; seules, les lignes 18-20 sont complètes et comptent vingt-huit lettres. L'inscription est gravée στοιχηδόν. La copie ci-dessous reproduit, un peu plus exactement que les précédentes, la forme des caractères épigraphiques.

(1) *Corpus inscr. gr.* 84; cf. *Addenda*, p. 997. — Schæfer, *Philologus*, 1860, t. XVII, p. 160. — Kirchhoff, *Abhandl. Berlin. Akadem.*, 1861, p. 599. — *Corpus inscr. attic.*, II, 38.

[ΟΔΗΜΟΣ]
. . . . . ΑΣΕΝΕΚΑ . . . . . ΝΑΙΕΑΝΚΑ
. . . ΙΔΗΜ . . ΔΟΚ . . . . . ΤΗΝΕΥΕΡΓ . . .
. ⅃ΑΓΡΑΨ . . . . . ΗΛΕΙΛΙΘΙΝΕΙΕΝ . Κ
. ΟΠΟΛΕΙΚ . . . ΣΑΙΔΕΑΥΤΟΝΕΠΙΞΕΝ .
. ΑΕΙΣΤΟΠΡΥΤΑΝΕΙΟΝΕΙΣΑΥΡΙΟΝ . .
ΚΕΦΑΛΟΣΕΙΠΕΤΑΜΕΝΑΛΛΑΚΑΘΑΠΕΡ .
ΗΙΒΟΛΕΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΦΑΝΟΚΡΙΤΟ .
ΤΟΝΠΑΡΙΑΝΟΝΠΡΟΞΕΝΟΝΚΑΙΕΥΕΡΓ .
ΤΗΝΑΥΤΟΝΚΑΙΤΟΣΕΚΓΟΝΟΣΕΝΣΤΗ/ .
. ΛΙΘΙΝΕΙΚΑΙΣΤΗΣΑΙΕΝΑΚΡΟΠΟΛΕ .
. ΟΓΓΡΑΜΜΑΤΕΑΤΗΣΒΟΛΗΣΕΠΕΙΔΗ¬ .
. ΗΓΓΕΛΕΤΟΙΣΣΤΡΑΤΗΓΟΙΣΠΕΡΙ . . .
. ΕΩΝΤΟΠΑΡΑΠΛΟΚΑΙΕΙΟΙΣΤΡ . Τ . . .
. ΕΠΙΘΟΝΤΟΕΑΛΩΣΑΝΑΝΑ . Τ ᐣ . Η ᐣ Ε . Σ
ΑΙΠΟΛΕΜΙΑΙΑΝΤΙΤΟΥΤΩΝΕΝΑΙ . ΑΙΤ
ΗΝΠΡΟΞΕΝΙΑΝΚΑΙΤΗΝΕΥΕΡΓΕΣΙ . . .
ΑΙΚΑΛΕΣΑΙΑΥΤΟΝΕΠΙΞΕΝΙΑΕΙΣΤ . .
ΡΥΤΑΝΕΙΟΝΕΙΣΑΥΡΙΟΝΜΕΙΙΣΑΙΔΕΤ
ΟΑΡΓΥΡΙΟΝΤΟΕΙΡΗΜΕΝΟΝΤΟΣΑΠΟΔΕ
ΚΤΑΣΕΚΤΩΝΚΑΤΑΒΑΛΛΟΜΕΝΩΝΧΡΗΜΑ
. ΩΝΕΠΕΙΔΑΝΤΑΕΚΤΩΝΝΟΜΩΝΜΕΡ . . .
. .

Ma copie diffère un peu de celle qui a été publiée dans le deuxième volume du *Corpus inscriptionum atticarum* (1). L. 1 : ΕΝΕΣΙ ; il y a certainement ΕΝΕΚΑ ; à la fin de la même ligne, au lieu de Ε, je distingue ΝΑΙΕΑΝΚΑ. L. 2 : ΔΗΜ. . . . ΟΚ. . . . ΤΗΝ. Les deux lettres ΟΚ ont conduit tous les éditeurs, depuis Bœckh, à restituer Φαν]οκ[ρίτου] τὴν εὐεργεσίαν, d'autant plus que Phanocritos est le nom du personnage honoré ; mais il était alors impossible de trouver une construction satisfaisante pour les lettres δημ. Avant Ο, il y a un Δ dont la lecture est certaine, et avant

(1) M. Kœhler n'a pu revoir ce texte sur l'original ou sur un estampage, comme il l'a fait pour presque toutes les pièces de son excellent recueil ; il a publié l'inscription en choisissant les meilleures leçons des anciennes copies.

ΔΗΜ, un I plus douteux, mais déjà donné dans une ancienne copie de Kœhler (*Corpus inscr. gr.*, *Addenda*, p. 897). La restitution que j'ai adoptée, ἐὰν κα[ὶ τῶ]ι δήμ[ωι] δοκ[ῆι καὶ] τὴν εὐεργεσίαν donne exactement le nombre des lettres qui manquent. Une formule analogue se rencontre dans le probouleuma d'un décret athénien copié par M. Carl Curtius et qui date de l'année 350 environ [ἀναγράψαι δὲ καὶ τὴν] προξενίαν, ἐὰν καὶ τῶι δήμ[ωι δοκῆι, τὸν γραμμ]ατέα τῆς βουλῆς (1). Au-dessus des lignes actuellement conservées, Kœhler avait lu quelques lettres qui ont disparu : ΟΔΗΜΟΣ, à la fin de la ligne (2). Peut-être y avait-il [τὸ ἀργύριον ὃ ἐπηγγείλατο] ὁ δῆμος [ἀγγελί]ας ἕνεκα [παραδοῦ]ναι. C'est une simple conjecture; mais elle correspondrait assez bien à l'interprétation que je propose pour la ligne 19.

A la fin de la ligne 3, le graveur a omis les lettres AN qui se répétaient au commencement du mot suivant. L. 4-5 : les copies de Clarac et de Müller portaient ΕΙΣ, d'où la restitution de Bœckh, adoptée par M. Kœhler, εἰς Ἀκρόπολ[ιν]. M. Kirchhoff, remarquant que cette restitution exigeait une lettre de trop, voulait ἐν Ἀκροπόλει. L'estampage prouve qu'il avait raison. L. 11 : à la fin, une ancienne copie donnait A; cette lettre n'est plus visible; προήγγειλε ou παρήγγειλε.

Pour les lignes 13-15, qui sont les plus importantes du décret, il est intéressant de passer en revue les différentes leçons ou restitutions adoptées par les éditeurs qui se sont succédé. On peut ainsi se rendre compte de la méthode à suivre pour rétablir un passage en partie effacé, et des résultats auxquels peut conduire l'application rigoureuse des règles de l'épigraphie grecque.

Lorsque Bœckh publia pour la première fois ce décret dans le *Corpus inscr. græcarum*, il avait à sa disposition les copies de Clarac et de Müller.

ΕΙΟΙΣΤΡ
.ΕΠΙΘΟΝΤΟΕΑΛΩΣΑΝΑΝΑ.ΣΙ
ΑΙΠΟΛΕΜΙΟΙ

Les deux copies étaient fautives en plus d'un endroit et le savant éditeur ne dépassait pas la limite des corrections possibles en restituant

(1) *Corpus inscr. attic.*, t. II, 89.
(2) *Corpus inscr. gr.*, t. I, *Addenda*, p. 897.

εἰ οἱ στρ[ατηγοὶ μ-
ὴ] ἐπ[ύ]θοντο ἐάλωσαν ἂν α[ἱ] σι[τηγοὶ ὡς εἶν-
αι πολεμί[ων] (1).

Bœckh croyait trouver dans ce passage une allusion aux événements qui précédèrent et amenèrent la bataille navale de Naxos en 377. Un convoi de blé qu'attendaient les Athéniens était arrivé au sud de l'Eubée ; mais la flotte lacédémonienne croisait dans les Cyclades et pouvait l'intercepter ; les vaisseaux chargés de blé n'osaient donc continuer leur route. En l'apprenant, les Athéniens firent un grand effort ; ils mirent en mer la flotte, qui, sous le commandement de Chabrias, battit près de Naxos l'amiral lacédémonien (2). Suivant Bœckh, Phanocritos aurait apporté aux généraux athéniens l'avis qui empêcha le convoi d'être pris par les ennemis.

Plus tard Bœckh eut connaissance de la copie de Kœhler : l. 15, à la fin, ΑΝΑ . Τ ; l. 16, ΑΙΠΟΛΕΜΙΑΙ. Il ne tint pas compte de cette copie pour la fin de la ligne 15 ; mais il modifia sa restitution de la manière suivante : ἐάλωσαν ἂν αἱ σι[τηγοὶ χειρ]ὶ πολεμίαι, en supposant avec quelque raison qu'il y avait plus de chances d'altération à la première lettre de la ligne. Mais il ne lui paraissait pas moins évident qu'il était question des événements qui avaient précédé la bataille de Naxos (3). En 1860, M. Schæfer publia de nouveau le texte en faisant usage d'une copie communiquée par M. Dareste (4). Comme il voyait dans cette transcription la leçon ΑΙ déjà donnée par toutes les copies précédentes, il la fit entrer dans sa restitution ἐάλωσαν ἂν α[ἱ σιτηγοὶ βί]αι πολεμίαι. Mais préoccupé du passage de Diodore, il eut le tort de ne pas admettre la leçon ἐπίθοντο donnée par M. Dareste comme dans les autres transcriptions, et de la corriger en ἐπ[ύ]θοντο. Du reste, comme Bœckh, il rapporta ce décret à la bataille de Naxos. Cette interprétation, devenue pour ainsi dire classique, a passé dans l'Histoire grecque de Grote et dans maint autre ouvrage.

Cependant l'examen attentif des faits historiques pouvait suggérer

(1) La variante de Schœmann αἱ σι[τηγοὶ ὑπὸ τῶν] πολεμίων est plus simple, mais rend nécessaire une nouvelle correction dans les copies.

(2) Diodore, XV, 34.

(3) « De sententia dubitare non licet ; et rem ex Diodoro narratam hoc decreto contineri prorsus manifestum est. » *Addenda*, p. 897.

(4) *Philologus*, t. XVII, 1860, p. 161.

de sérieuses objections; en outre, des expressions poétiques telles que βίαι ou χειρὶ πολεμίᾳ ne conviennent guère au style très-simple des décrets attiques. Mais la critique fondamentale a été formulée par M. Kirchhoff (1). Les lignes 19 et 20, conservées en entier, ont vingt-huit lettres; celles dont la restitution est certaine ont aussi le même nombre. L'inscription étant gravée très-exactement στοιχηδόν, il est contraire aux règles de la critique d'admettre une restitution qui exige un nombre de lettres variant de 29 à 31; cette irrégularité ne peut être admise, lorsqu'elle porte deux fois sur un passage restitué. Appliquant rigoureusement cette règle, M. Kirchhoff maintint la leçon ἐπίθοντο donnée par toutes les copies, et, mettant à profit la lecture de Kœhler pour la fin de la ligne 15, il en tira la restitution suivante, qui donne le chiffre de vingt-huit lettres.

καὶ εἰ οἱ στρα[τηγο
ὶ ἐπίθοντο, ἑάλωσαν ἂν α[ἱ] τ[ριήρεις
αἱ πολέμιαι.

La simplicité de l'expression et la clarté de la phrase ainsi rédigée suffiraient à elles seules pour prouver la justesse de la restitution. L'examen minutieux que j'ai fait de ce passage en confirme l'exactitude. Il y a, sans aucun doute possible, ἐπίθοντο; et du mot τριήρεις, trois lettres sont distinctes en entier et trois en partie. Il n'y a plus à hésiter sur le texte de ces lignes; avec les mots αἱ σιτηγοί disparaît toute raison de rattacher ce monument à la bataille de Naxos. J'essayerai plus loin de montrer à quels événements le décret fait allusion.

Voici la transcription du texte et la restitution, qui diffèrent, pour les premières lignes, de celles du *Corpus inscriptionum atticarum*.

ἀγγελί[ας ἕνεκα [παραδοῦ]ναι, ἐὰν κα- (2)
ὶ τῶ]ι δήμ[ωι] δοκ[ῆι, καὶ] τὴν εὐεργ[εσί(αν)
ἀν]αγράψ[αι ἐν στ]ήλει λιθίνει ἐν [Ἀ]κ-

(1) *Abhandlungen Berlin. Akademie*, 1861, p. 599.

(2) Les lettres restituées sont mises entre crochets; les parenthèses indiquent les lettres ajoutées pour écrire les mots suivant l'orthographe ordinaire; dans les inscriptions attiques de la première moitié du IVe siècle on emploie fréquemment les lettres ε et ο pour les diphthongues ει et ου.

ρ]οπόλει, κ[αλέ]σαι δὲ αὐτὸν ἐπὶ ξέν[ι-
5 α εἰς τὸ πρυτανεῖον εἰς αὔριον.
Κέφαλος εἶπε τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ [τ-
ῆι βο(υ)λεῖ, ἀναγράψαι δὲ Φανόκριτο[ν
τὸν Παριανὸν πρόξενον καὶ εὐεργ[έ-
την αὐτὸν καὶ το(ὺ)ς ἐκγόνο(υ)ς ἐν στήλ[ε-
10 ι] λιθίνει καὶ στῆσαι ἐν Ἀκροπόλε[ι
τ]ὸγ γραμματέα τῆς βο(υ)λῆς ἐπειδὴ π[ρ-
ο]ήγγε(ι)λε τοῖς στρατηγοῖς περὶ [τῶν
ν]εῶν το(ῦ) παράπλο(υ) καὶ εἰ οἱ στρατ[ηγο-
ὶ] ἐπίθοντο, ἐάλωσαν ἂν α[ἱ] τ[ρι]ήή[ρ]ε[ι]ς
15 αἱ πολέμιαι, ἀντὶ τούτων ε(ἶ)ναι [κ]αὶ τ-
ὴν προξενίαν καὶ τὴν εὐεργεσί[αν κ-
αὶ καλέσαι αὐτὸν ἐπὶ ξένια εἰς τ[ὸ π
ρυτανεῖον εἰς αὔριον, με[ρ]ίσαι δὲ τ-
ὸ ἀργύριον τὸ προειρημένον το(ὺ)ς ἀποδέ-
20 κτας ἐκ τῶν καταβαλλομένων χρημά-
τ]ων, ἐπειδὰν τὰ ἐκ τῶν νόμων μερ[ίσω-
σι].

. . . . . .

« remettre l'argent que le peuple avait promis pour la nouvelle, si « le peuple est aussi de cet avis ; inscrire le titre de bienfaiteur sur « une stèle de marbre sur l'Acropole et l'inviter pour demain au « prytanée au repas d'hospitalité.

« Képhalos propose une résolution conforme, sur les autres points, « à celle du conseil, mais le secrétaire du conseil inscrira sur une « stèle de marbre Phanocritos de Parium comme proxène et bien- « faiteur, lui et ses descendants, et la placera sur l'Acropole, « attendu qu'il a averti les généraux du passage des vaisseaux, et « que, si les généraux l'avaient cru, les trirèmes ennemies auraient « été prises ; en récompense, qu'il ait le titre de proxène et de « bienfaiteur, et qu'il soit invité pour demain au prytanée au repas « d'hospitalité ; les apodectes remettront la somme promise, en la « prenant sur les fonds qui leur sont versés, lorsqu'ils remettront « les sommes prescrites par les lois. »

La partie supérieure du marbre, qui a disparu, contenait l'intitulé du décret et le probouleuma ou décision préalable du conseil

des Cinq Cents qui introduisait l'affaire devant l'assemblée du peuple. La fin seule en est conservée (l. 1-5). L'inscription du titre de bienfaiteur accordé à Phanocritos, sur une stèle exposée à l'Acropole, et l'invitation au prytanée sont les honneurs décernés d'ordinaire dans les décrets de ce genre. Si l'on admet la restitution des premières lignes, dont le commencement est donné seulement comme une conjecture, le conseil proposait, si le peuple était du même avis, de remettre à Phanocritos la somme promise à ceux qui apporteraient un avis.

La seconde partie, conservée en entier, est le décret du peuple, rédigé par Képhalos, et adoptant l'avis du conseil en le modifiant et en le complétant sur quelques points.

Ce décret du peuple fut voté le même jour que le probouleuma. Si les deux délibérations avaient eu lieu à des jours différents, il aurait fallu de nouveau marquer le nom de la tribu qui avait la prytanie, et le nom du proèdre qui avait présidé. Ces indications n'étant pas données, il en ressort que la tribu prytane et le président étaient ceux qui figuraient en tête du probouleuma, et par conséquent que les deux votes du conseil et de l'assemblée eurent lieu dans la même journée.

Képhalos, du dème de Collytos, est l'orateur bien connu qui, pendant de longues années, prit part aux affaires publiques. D'après Suidas, il vécut à l'époque des Trente Tyrans (1). Nous voyons, en effet, que, membre du conseil vers l'année 400, il prit la défense d'Andocide contre le dadouque Callias et convainquit celui-ci de mensonge (2). Lorsque Andocide prononça son discours sur les mystères, Képhalos prit encore la parole en sa faveur (3). Son activité politique se prolongea pendant tout le premier quart du IVe siècle. Ce fut lui qui fit passer en 379 le décret pour porter secours aux exilés thébains et les aider à chasser la garnison lacédémonienne de la Cadmée (4). Un fragment de décret rédigé par lui pour conclure une alliance avec Mitylène est attribué par M. Kœhler à l'année 378 (5). Dans une inscription récemment retrouvée, et qui est postérieure à la paix d'Antalcidas, nous voyons Képhalos élu le premier des cinq ambassadeurs envoyés aux habitants de Chios, et

(1) Κέφαλος Ἀθηναῖος, ῥήτωρ καὶ δημαγωγός, ὃς πρῶτος προοίμια καὶ ἐπιλόγους προσέθη ε. Γέγονε δὲ ἐπὶ τῆς ἀναρχίας. Suidas. — Κέφαλος Κολλυτεύς. Dinarque, I, 76.

(2) Andoc., *De myst.*, 116.

(3) Andoc., *De myst.*, 150.

(4) Diodore, XV, 26; Dinarque, 39.

(5) *Corpus inscr. attic.*, t. II, 18.

il est probable qu'il fut l'auteur du décret voté dans cette occasion (1).

Pour les orateurs de la génération suivante, Képhalos fut comme un type d'éloquence et surtout d'honnêteté politique (2). Il s'était glorifié de ce qu'aucun de ses nombreux décrets n'avait été accusé d'illégalité, et Eschine opposait cette parole à l'impudence d'Aristophon qui se vantait d'avoir été soixante-quinze fois accusé et acquitté (3). Ce contraste entre les deux orateurs servit de thème aux rhéteurs anciens qui composèrent des discours prononcés par Képhalos et Aristophon pour se disputer une récompense publique.

Le décret de Képhalos est conforme au probouleuma, mais en y ajoutant sur quelques points. Outre le titre de bienfaiteur proposé par le conseil, il donne à Phanocritos celui de proxène, avec hérédité pour ses descendants. Ce double titre de proxène et bienfaiteur, comme le marque expressément le décret, était la récompense de l'avis apporté par Phanocritos sur les mouvements de la flotte ennemie.

Deux décrets du IVe siècle nous ont conservé le témoignage d'honneurs accordés à des étrangers pour des services semblables. En 358, un certain Philiscos reçut des Athéniens le même titre héréitaire de proxène et bienfaiteur pour avoir fait connaître, suivant une restitution plausible, une entreprise de la flotte des Byzantins (4). Du second décret, qui est de 332, le commencement seul a été retrouvé, mais le titre gravé sur le haut de la stèle résume l'objet du décret :

Ῥηβούλας Σεύθου ὑὸς, Κότυος ἀδελφὸς ἄνγελ[ος] (5).

Le considérant « et, si les généraux l'avaient cru, les trirèmes ennemies auraient été prises, » mérite d'attirer l'attention. Il ne se

(1) Koumanoudis, Ἀθήναιον, t. V, p. 520; Kœhler, *Mittheil. arch. Instit. in Athen.*, t. II, p. 138. — L'orateur qui proposait un décret de cette nature était souvent élu comme le premier des ambassadeurs chargés des négociations. Voyez *Corpus inscr. attic.*, t. II, 17.

(2) Démosth., *Pro Corona*, 219. — Eloge de Képhalos dans le discours de Dinarque, 38-39, 76.

(3) Ἐτόλμα δ' ἐν ὑμῖν ποτε σεμνύνεσθαι Ἀριστοφῶν ἐκεῖνος ὁ Ἀζηνιεὺς λέγων ὅτι γραφὰς παρανόμων πέφευγεν ἑβδομήκοντα καὶ πέντε· ἀλλ' οὐχὶ ὁ Κέφαλος ὁ παλαιὸς ἐκεῖνος, ὁ δοκῶν δημοτικώτατος γεγονέναι, οὐχ οὕτως, ἀλλ' ἐπὶ τοῖς ἐναντίοις ἐφιλοτιμεῖτο, λέγων ὅτι πλεῖστα πάντων γεγραφὼς ψηφίσματα οὐδεμίαν πώποτε γραφὴν πέφευγε παρανόμων. Esch., III, 194.

(4) Προξενία καὶ εὐεργεσία Φιλίσκωι Λύκου αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 69.

(5) *Corpus inscr. attic.*, t. II, *Addenda*, 175 *b*.

trouvait pas, je pense, dans le probouleuma. Cette addition n'a pas seulement pour but de faire ressortir l'importance du service rendu par Phanocritos; c'est surtout un blâme infligé aux généraux qui n'avaient pas ajouté foi à l'avis qu'il avait apporté. Nous touchons là du doigt un des côtés les plus fâcheux de la constitution athénienne. Rien ne fut plus funeste aux affaires d'Athènes que cette immixtion de l'assemblée dans le détail des opérations militaires. Sur la proposition d'un orateur, le peuple déclarait que les généraux avaient eu tort de ne pas croire Phanocritos. Sans doute, l'événement avait prouvé qu'il était exact; mais sur le moment, il y eut évidemment des renseignements différents, contradictoires, et il pouvait être fort difficile de distinguer le vrai du faux. Le résultat de cette intervention du peuple et de ses orateurs, qui se produisit fréquemment dans les affaires militaires, fut de troubler ceux qui commandaient les forces athéniennes; il leur fallait se préoccuper presque autant de l'opinion des Athéniens que des mouvements de l'ennemi; quant aux orateurs, ils se mêlaient d'autant plus de la conduite de la guerre qu'au IVe siècle ils ne commandaient plus les expéditions, et pour bon nombre d'entre eux c'était un moyen de se faire acheter leur silence ou leur protection.

Le sens des mots τὸ ἀργύριον τὸ εἰρημένον peut présenter quelque doute. Dans le probouleuma, il avait été, je crois, question de ce payement, mais sous réserve de l'approbation du peuple; τὸ εἰρημένον pourrait donc signifier l'argent dont il a été parlé précédemment. Mais cette somme était donnée à Phanocritos, comme salaire de son avis; celui-ci semble être venu à Athènes pour la réclamer comme une somme due. Il est très-probable, en effet, que cette récompense avait été promise à l'avance, afin de provoquer les renseignements. C'est dans ce sens que j'ai restitué à la première ligne ἀγγελί[]ας ἕνεκα et que l'on peut faire usage des mots ὁ δῆμος qui sont donnés par une ancienne copie. Dans le décret du peuple, j'entendrais donc aussi *la somme promise*.

Les deux dernières lignes ont simplement pour objet de désigner ceux qui doivent faire le payement et les fonds sur lesquels l'argent doit être pris. Les apodectes formaient un collége annuel de magistrats désignés par le sort, au nombre de dix, un par tribu. Leurs fonctions consistaient à recevoir tout l'argent de l'État, tributs, contributions, revenus (1). De nombreuses inscriptions les montrent

(1) Ἀποδέκται δὲ ἦσαν δέκα οἳ τούς τε φόρους καὶ τὰς εἰσφορὰς καὶ τὰ τέλη ἀπεδέχοντο. Pollux, 97. — Ἄρχοντες κληρωτοὶ, δέκα τὸν ἀριθμὸν κατὰ φυλήν. Harpocratio.

aussi chargés de poursuivre le recouvrement des sommes dues par les débiteurs publics; ils les recevaient en présence du conseil et effaçaient des registres les noms de ceux qui s'étaient acquittés (1). L'argent restait dans leur caisse jusqu'au moment où ils le remettaient aux trésoriers des divers services, suivant une sorte de budget réglé par les lois et les décrets (2).

Le problème le plus intéressant serait de fixer la date du décret et de retrouver les événements auxquels il est fait allusion.

M. Kirchhoff, sans entrer dans une discussion détaillée de la date, est d'avis que le caractère paléographique de l'inscription doit la faire placer entre la 97e et la 100e olympiade (3). Cette opinion est très-exacte, mais on peut arriver à une plus grande précision.

Pendant le premier tiers du IVe siècle, il y eut deux guerres où les Athéniens combattirent sur mer : la guerre de Corinthe (394-387) et la guerre thébaine (378-362). Il s'agit de dégager du décret toutes les circonstances qu'il indique sur l'événement et de trouver un fait de guerre qui réunisse toutes ces circonstances, ou du moins les plus importantes.

Celles qui sont marquées expressément dans l'inscription ou que le raisonnement en peut tirer, au moins comme des indications probables, sont les suivantes :

Deux flottes de guerre étaient en présence.

La supériorité des Athéniens était telle que, s'ils pouvaient atteindre les vaisseaux ennemis, ils étaient sûrs de s'en emparer; tout au moins l'auteur du décret présente ce point comme certain.

La flotte athénienne était commandée par plusieurs généraux.

Ceux-ci n'essuyèrent pas de défaite, mais, par l'erreur d'appréciation qu'ils commirent, ils laissèrent échapper un succès assuré.

Ils étaient assez près de l'ennemi pour l'atteindre, s'ils apprenaient à temps la route que celui-ci avait prise; pas assez près pour le faire observer par leurs vaisseaux.

Une somme d'argent paraît avoir été promise à celui qui appor-

(1) Bœckh, *Seewesen*, p. 57 et p. 384.

(2) Ἀλλὴ δ' ἀρχὴ πρὸς ἣν αἱ πρόσοδοι τῶν κοινῶν ἀναφέρονται, παρ' ὧν φυλαττόντων μερίζονται πρὸς ἑκάστην διοίκησιν · καλοῦσι δ' ἀποδέκτας τούτους καὶ ταμίας. Aristote, *Polit.*, VI, 7. — Cf. *Corpus inscr. attic.*, t. II, 181 et 115 *b*; Ἀθήναιον, t. VI, p. 153.

(3) « On pourrait penser aux temps de la guerre de Corinthe et aux entreprises de Thrasybule et d'Iphicrate dans ces parages. Cependant je sais bien qu'il serait téméraire de vouloir donner une valeur sérieuse à cette apparence. On se contentera de savoir qu'en tout cas l'inscription se place de la 97e à la 100e olympiade. » Kirchhoff, *Abhandl. Berl. Akadem.*, 1861.

terait un renseignement exact; d'où l'on peut penser que la situation respective des deux flottes se prolongea pendant quelque temps; par exemple, les trirèmes ennemies se seraient réfugiées dans un port que les Athéniens ne pouvaient bloquer.

Phanocritos apporta cet avis aux généraux, mais ceux-ci ne le crurent pas; ce qui s'expliquerait par ce fait que des avis tout différents leur parvinrent en même temps.

L'assemblée reconnut que l'avis de Phanocritos était exact et lui attribua la récompense promise.

Nous ne trouvons dans les opérations maritimes de la guerre thébaine aucun événement qui réponde à ces données. Pendant la guerre de Corinthe, époque à laquelle conviennent mieux la mention de l'orateur Céphalos et l'orthographe de l'inscription (1), les côtes de la Thrace et de l'Hellespont furent le principal théâtre de la guerre maritime, et le rôle joué par un habitant de Parium conduit plutôt à chercher dans cette région.

Les deux campagnes de Thrasybule et d'Iphicrate, auxquelles M. Kirchhoff a pensé, ne peuvent convenir pour deux motifs : d'abord, ils commandèrent seuls; ensuite, ils rencontrèrent l'ennemi et le battirent (2).

Dans la dernière année de la guerre, au contraire, Xénophon rapporte en détail des événements qui répondent de la manière la plus exacte aux indications contenues dans le décret.

Un lieutenant d'Antalcidas, envoyé dans l'Hellespont, ravage en passant Ténédos et va au secours d'Abydos; les généraux athéniens réunissent leurs vaisseaux pour l'y assiéger. Καὶ ὁ Νικόλοχος βοηθῶν Ἀβυδηνοῖς ἔπλει ἐκεῖσε· παρατρεπόμενος δὲ εἰς Τένεδον ἐδῄου τὴν χώραν καὶ χρήματα λαβὼν ἀπέπλευσεν εἰς Ἄβυδον. Οἱ δὲ τῶν Ἀθηναίων στρατηγοὶ ἀθροισθέντες ἀπὸ Σαμοθράκης τε καὶ Θάσου καὶ τῶν κατ' ἐκεῖνα χωρίων ἐβοήθουν τοῖς Τενεδίοις. Ὡς δ' ᾔσθοντο εἰς Ἄβυδον καταπεπλευκότα τὸν Νικόλοχον, ὁρμώμενοι ἐκ Χερρονήσου ἐπολιόρκουν αὐτὸν ἔχοντα ναῦς πέντε καὶ εἴκοσι δύο καὶ τριάκοντα ταῖς μεθ' ἑαυτῶν (3). Dans cette circonstance, la flotte athénienne

(1) Sauf τούτων, la diphthongue ου est toujours exprimée par ο, et ει par ε. Cette orthographe, reste de l'ancienne orthographe des inscriptions attiques du cinquième siècle, se conserva, en diminuant de plus en plus, jusqu'à la moitié du quatrième. Cette modification s'opéra d'une façon trop irrégulière pour en tirer une règle absolue; cependant on peut dire en général que plus il y a de mots où ο et ε remplacent ου et ει, plus l'inscription se rapproche des vingt premières années du quatrième siècle.

(2) Xénoph., *Hellen.*, IV, VIII, 25 31, 34-39.

(3) Xénoph., *Hellen.*, V, I, 6-7.

était commandée par plusieurs généraux; sa supériorité ressort évidemment du nombre des vaisseaux, 32 contre 25, et de ce fait que Nicolochos n'osa pas sortir pour livrer bataille. Les vaisseaux athéniens ne pouvaient bloquer Abydos; suivant le témoignage de Polybe, les vaisseaux entrés dans le port de cette ville sont à l'abri de tous les vents, mais en dehors du port il est absolument impossible de rester à l'ancre devant la ville, à cause de la rapidité et de la violence du courant (1). Il est probable que les Athéniens croisèrent à une certaine distance ou plutôt s'établirent sur la côte d'Europe, à Sestos. En tout cas, ils n'étaient pas assez près du port pour qu'il fût impossible à la flotte lacédémonienne de sortir sans être vue, comme le montre la suite des événements.

Ὡς δ' ἤκουσε (Antalcidas) Νικόλοχον σὺν ταῖς ναῦσι πολιορκεῖσθαι ἐν Ἀβύδῳ ὑπὸ Ἰφικράτους καὶ Διοτίμου, πεζῇ ὤχετο εἰς Ἄβυδον. Ἐκεῖθεν δὲ λαβὼν τὸ ναυτικὸν νυκτὸς ἀνήγετο, διασπείρας λόγον ὡς μεταπεμπομένων Καλχηδονίων· ὁρμισάμενος δὲ ἐν Περκώτῃ ἡσυχίαν εἶχεν. Αἰσθόμενοι δὲ οἱ περὶ Δημαίνετον καὶ Διονύσιον καὶ Λεόντιχον καὶ Φανίαν ἐδίωκον αὐτὸν τὴν ἐπὶ Προκοννήσου· ὁ δ' ἐπεὶ ἐκεῖνοι παρέπλευσαν, ὑποστρέψας εἰς Ἄβυδον ἀφίκετο (2).

Le stratagème d'Antalcidas fait très-bien comprendre comment Phanocritos put apporter un avis exact aux généraux athéniens sans trouver créance auprès d'eux.

La situation d'Antalcidas était critique. Les Athéniens allaient être renforcés par une petite escadre; d'autre part, une flotte syracusaine devait se joindre aux Lacédémoniens. S'il restait dans le port d'Abydos, les ennemis augmentaient leurs forces et pouvaient attaquer et écraser séparément les Syracusains. Il fallait absolument sortir d'Abydos. La chose était impossible ouvertement; il eut recours à la ruse. Les généraux athéniens étaient en face d'Abydos, sur la côte d'Europe, très-probablement à Sestos; ils avaient promis une somme à celui qui les avertirait des mouvements de la flotte lacédémonienne. Antalcidas partit de nuit, après avoir répandu le bruit qu'il allait à Chalcédoine, sur le Bosphore; mais, après quelques heures de marche, au lieu de continuer dans cette direction, il s'arrêta sur la côte d'Asie, et cacha sa flotte dans le mouillage de Percoté, qui est à mi-chemin entre Abydos et Lampsaque. Parium se trouve à l'endroit où l'Hellespont s'élargit en formant la mer de Propontide (mer de Marmara). Un habitant de cette ville, naviguant

(1) Polybe, XVI, 29.
(2) Xénoph., *Hellen.*, V, 1, 25-26.

ou pêchant dans le voisinage, avait bien pu voir les trirèmes lacédémoniennes longer la côte et se remiser à Percoté; il se hâta d'aller trouver les généraux athéniens soit à Sestos même, soit lorsqu'ils étaient déjà en route pour Chalcédoine, et les avertit de la position de l'ennemi, προήγγειλε τοῖς στρατηγοῖς περὶ τῶν νεῶν τοῦ παράπλου. Si Phanocritos avait été cru, c'en était fait d'Antalcidas; ses trirèmes, inférieures en nombre et n'ayant plus l'abri des remparts d'Abydos, auraient été prises dans le mouillage de Percoté. Mais les faux bruits qu'il avait eu l'habileté de répandre le sauvèrent; il est bien évident que, dès qu'il fut sorti d'Abydos en remontant l'Hellespont, des gens de la ville, apostés par lui ou partisans des Athéniens, se hâtèrent d'apporter aux généraux l'avis de son départ, et de leur apprendre qu'il se dirigeait vers Chalcédoine. Ces renseignements, unanimes, assez vraisemblables du reste, décidèrent les généraux à poursuivre les ennemis dans la direction de la mer de Proconnèse; l'avis isolé de Phanocritos, qu'il leur soit parvenu à Sestos même ou qu'ils l'aient reçu lorsqu'ils étaient déjà en route, ne fut pas accepté comme vrai par les Athéniens.

L'audacieux stratagème d'Antalcidas produisit les plus heureux résultats; son succès changea la face des affaires. Tandis que les généraux athéniens le cherchaient inutilement en voguant vers le Bosphore, Antalcidas rentrait à Abydos, en sortait librement cette fois, capturait la petite escadre de Thrasybule, ralliait la flotte syracusaine et, à la tête de plus de quatre-vingts vaisseaux, s'assurait l'empire de la mer. Les Athéniens, découragés par la supériorité maritime de leurs adversaires, aussi bien que par l'alliance de ceux-ci avec le Grand Roi, se résignèrent à subir la paix d'Antalcidas, qui leur enlevait toute espérance de rétablir leur ancien empire maritime (1). Le succès des Lacédémoniens était dû à la manœuvre audacieuse d'Antalcidas et à l'habileté avec laquelle il trompa les généraux ennemis; l'inscription nous montre quelle petite cause aurait pu changer le sort de la guerre.

Phanocritos vint à Athènes réclamer la somme promise, et le peuple lui rendit justice. Le décret fut donc voté avant la paix d'Antalcidas ou peu de temps après, sous l'archontat de Théodotos ou de Mystichidès.

P. Foucart.

(1) Xénoph., *Hellen.*, V, 1, 27-29.

SUR

TROIS INSCRIPTIONS PÉLIGNIENNES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES

Le *Bulletin de l'Institut de Correspondance archéologique* de Rome contient, à la date du 30 septembre 1877, un article de M. Henri Dressel, qui fait connaître trois inscriptions récemment trouvées sur le territoire des anciens Péligniens. Ces inscriptions sont en dialecte osque. Comme elles présentent toutes trois de l'intérêt, nous les reproduisons ici, en ajoutant des notes sur les points où nous pensons utilement compléter le commentaire de M. Dressel.

TEXTE :	TRADUCTION :
A.....	*A*.....
T · NOVNIS	*T. Nonius*
L · ALAFIS · C	*L. Alfius C.* (*filius*)
HEREC · FESN	*Herculi fanum*
VPSASETER	*ædificaretur*
COISATENS	*curaverunt*

La forme *upsaseter* est intéressante en ce qu'elle nous donne un imparfait du subjonctif qui ne s'était pas encore présenté. La forme latine correspondante serait *operaretur*.

Le sens de « sanctuaire, temple » pour le mot *fesnum* ou *fesna* se trouve désormais hors de doute. — Le *s* de *coisatens* devra faire écarter définitivement toutes les étymologies qui rattachent *curare* à *vir* par l'intermédiaire de *curia*, *coviria*.

TEXTE :	TRADUCTION :
MEDIX · ATICVS	*Magistratus publici*
BIAM · LOCATIN	*viam straverunt*
P · SADRIES · T	*P. Satrius. T.* (*filius*)
V · POPDIS · T	*V. Popilius. T.* (*filius*)

Locatin, dont la première lettre est réduite à une simple barre verticale, est pour *locatins*, et doit être rapproché des parfaits comme *coisatens*, *teremnatens*. La différence de voyelle dans la dernière syllabe vient peut-être de ce que la forme primitive de la désinence était *tiens*, comme on le voit par *sistiatiens* dans l'inscription de Velletri. Le verbe *locare* se trouve aussi dans le texte bilingue de Tuder (Fabretti, 86 A), où la partie latine le traduit par *locavit et statuit*. La forme *biam*, pour *viam*, est nouvelle en une inscription italiote. Elle peut être rapprochée de l'ombrien *benust* = *venerit*. — L'intérêt de ce texte est dans l'expression *medix aticus*. On avait déjà des *medix tuticus*, des *medix degetasius* ; mais les *medix aticus* (ce sont des nominatifs pluriels) sont nouveaux. On peut expliquer l'adjectif de deux manières : ou bien en songeant au latin *actus*, dans le sens de « route », ce qui conviendrait pour une inscription où il est question de la construction d'un chemin. Le changement de *actus* en *ahĩus*, *âtus*, serait conforme à la phonétique d'une langue qui donne *saahtum* pour *sanctum*, *Ohtavis* pour *Octavius*. On aurait donc ici des *curatores viarum*. Une autre explication convient peut-être encore mieux. Sur les Tables Eugubines (III, 24, 29) se trouve deux fois l'énumération suivante : *ahtisper Eikvasatis*, *tutaper Iiuvina*, *trefiper Iiuvina*, « pro — Iguasiensibus, pro civitate Iguvina, pro tribu Iguvina ». La gradation exige un mot signifiant « familia, gens ». Si l'on admet un mot *ahtum* ou *ahta* ayant ce sens, l'adjectif *aticus* signifiera « publici », en sorte que les *medix aticus* seraient synonymes de *medix tuticus*.

. . . . . .
... SVR · PRISTAFALACIRIX · PRISMV · PETIE*D*V · IP · VI*D*AD
... IB*D*V · OMNITV · VRANIAS · ECVC · EMPRATOIS
... LISVIST · CERFVM SACARACIRIX · SEMVNV · SVA
... ETATV · FIRATA · FERTLID PRAICIME · PERSEPONAS
... AF*D*ED · EITE · VVS · PRITROME PACRIS PVVS · ECIC
... LEXELIFAR · DIDA · VVS · DETI · HANVSTV · HERENTAS

Cette inscription, la plus importante des trois, est malheureusement

en mauvais état. La première ligne est effacée et la partie qui manque sur le côté gauche, où la pierre est brisée, paraît avoir compris à chaque ligne plusieurs mots. Une particularité de ce texte, c'est l'emploi de la lettre ꝑ qu'on trouve aussi dans les inscriptions gauloises, mais qu'on n'avait pas encore rencontrée en osque. Il semble qu'elle représente un *d* ayant pris le son sifflant, comme le δ en grec moderne ou comme notre *z* français. Ce serait donc l'équivalent du q ombrien. On trouve cette lettre dans *petiedu*, *ibdu* (1), dans *vidad* et *afded*. — Cette inscription ne peut s'expliquer qu'à l'aide de restitutions conjecturales où nous ne voulons pas nous arrêter longuement. Essayons seulement de reconnaître quelques mots. Nous avons d'abord le nom de la déesse Perséphone, qui, ainsi qu'on le savait déjà, avait ses temples en Italie. Les deux féminins *pristafalacirix* et *sacaracirix* supposent deux mots latins *præ-stablatrix* (d'un verbe *stabulare*, « établir », ou d'un substantif *stabulum*, « place, stalle »), « celle qui préside, la prieure », et *sacratrix*, « la prêtresse ». Il s'agit donc d'un collége de prêtresses de Proserpine. Ces suffixes en *cirix*, *crix* (pour *trix*), tranchent un long débat de grammaire comparée : il est désormais certain que le *t* latin peut se changer en *c*.

On peut se demander quel était le masculin de ces féminins en *crix*. Je crois qu'il était en *cer*, de sorte qu'on doit supposer, par exemple, un *præstaflacer*. Justement il est resté dans le rituel romain un mot, inexpliqué jusqu'à présent, qui présente cette formation : *falacer*, le nom d'un des quinze flamines. Regardé à la lumière que viennent d'apporter ces féminins, *falacer* se révèle à nous comme un synonyme de *flamen;* il n'y a que le suffixe de changé. L'*a* intercalé devant *l* est tout à fait conforme à la phonétique osque. Ce *falacer*, qui est donné par Varron, s'est retrouvé sur une inscription : *T. Flavio Primigenio falacri Deæ Pomonæ T. Flavius T. F. Nigrinus ornamentarius.*

Si maintenant nous voulons distinguer les verbes, nous rencontrons trois impératifs : *omnitu*, *..etatu*, *hanustu;* cinq subjonctifs : *vidad*, *fertlid*, *afded*, *dida*, *deti;* et un futur antérieur : ... *lisuist*. La présence des impératifs et des subjonctifs peut nous faire soupçonner que nous avons ici quelque décret ou règlement : à cause des mots précédemment reconnus, sans doute le règlement d'un temple

(1) Nous avons ici la même enclitique que dans *isi-dum*. On est donc amené à voir dans la première partie de *petiedu* un mot de nature pronominale : je crois que c'est le latin *quoties*.

de Perséphone. Le caractère religieux de ce texte est attesté aussi par le mot final. En effet, *herentas* n'est pas, comme l'a supposé Mommsen, et comme sur son autorité on l'a admis sans objection, le nom italique d'Aphrodite : nous l'avons déjà dit ailleurs, et cela est confirmé ici, c'est un mot qui exprime une idée de consécration. Je rappelle l'expression *dunom hiretum* dont j'ai déjà traité ici. — Le caractère du monument est encore attesté par *Cerfum Semunu* qui veut dire *Divum Semonem*. — L'une des prescriptions paraît se rapporter à des sacrifices aux mânes (*firata*, cf. *feralia*) offerts en l'honneur ou sur l'autel de Perséphone, puis à une autre cérémonie malheureusement absente de la pierre, que la prêtresse devait célébrer (*afded*, comme *habitet*, fréquentatif de *habere*). La dernière phrase pourrait être complétée ainsi : *eite uus pritrome pacris puus ecic* [*meds est pis ferenar*] *lexelifar dida, uus deti hanustu. Herentas.* Ce qui serait en latin : «*item ea præterea munera quæ ibi mos est quis ferendæ libationis causa det, ea dentur curato. Sacrum sit.*» *Pritrome* ferait littéralement en latin *in prætrum; lexelifar*, cf. *lixulæ*, « gâteaux de farine, de fromage et d'eau » (Varron), et *libare*. Le sens de *hanustu* est deviné. Quant à *herentas*, j'en fais un membre de phrase à part, comme sur la table d'Herculanum, où l'on a : *Herentateis sum.*

P. S. — Sur un estampage que je dois à l'extrême obligeance de madame la comtesse E. Lovatelli, je distingue un point à la dernière ligne après L EXE. Il faudrait donc séparer les deux mots.

MICHEL BRÉAL.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE NOVEMBRE.

M. Edmond Le Blant communique une note sur *une Epitaphe du cloître de Saint-Sauveur à Aix*. Cette épitaphe est de l'époque carlovingienne. Les inscriptions de cette époque sont très-rares. C'est à ce titre que M. Le Blant revient sur ce texte obscur déjà publié par Pereisc et que, vu la mutilation de l'inscription, on ne pourra jamais rétablir que partiellement.

M. Clermont-Ganneau continue son étude sur le dieu *Satrapes* mentionné dans l'inscription grecque rapportée de Phénicie par M. Renan.

M. Léopold Delisle communique une note sur un manuscrit français des *Grandes chroniques* conservé au British Museum. Ce manuscrit, copié en France au XIVe siècle, est orné d'un grand nombre de peintures. Les Grandes chroniques y sont conduites jusqu'à la mort de saint Louis. On ne paraît pas s'être servi jusqu'ici des renseignements très-précieux qu'il contient.

M. le Dr Lagneau est admis à lire un mémoire sur l'usage des armes empoisonnées chez les anciens peuples de l'Europe : les Celtes, les Gaulois, les Scythes, les Germains, les Daces et les Francs.

M. Gaston Paris commence la lecture d'une notice intitulée : *Sur la date d'une chanson de geste relative au pèlerinage de Charlemagne en Orient.*

Nous devons, en terminant, mentionner un don vraiment royal fait à l'Académie des inscriptions, de *quatre-vingt-treize manuscrits sanscrits*, par le rajah Rajendralala-Mitra-Badahur. Ces monuments, précieux autant par leur antiquité que par les ouvrages qu'ils contiennent, sont formés, pour la plupart, de bandes de fort papier ou d'écorces végétales empilées. La largeur de ces bandes varie de 3 à 8 centimètres, leur longueur est de 30 à 40 centimètres. Chaque manuscrit, d'épaisseur naturellement très-diverse, est maintenu en dessus et en dessous par des planchettes du format des feuilles. Ces planchettes remplacent les plats de nos reliures. Une simple ficelle, nouée au milieu, réunit l'ensemble et en forme un objet d'un transport commode. Le rajah fait ce don à l'Académie en reconnaissance des services rendus par l'illustre compagnie à l'histoire ancienne de l'Inde.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

— Nous extrayons d'une lettre de M. René Kerviler, datée de Lorient, les passages suivants :

« Je viens de fouiller avec le concours de mes deux beaux-frères et de mon beau-père un intéressant tumulus situé dans la commune de Cardan, sur la ferme nommée Kerroc'h-Bihan, qui appartient à la famille de ma femme. Les travaux ne pouvaient être mieux dirigés, car les quatre directeurs des fouilles représentaient les quatre branches de l'art de l'ingénieur : mon beau-père, M. Guieysse, le génie maritime; mes deux beaux-frères, MM. Léon et Ernest Guieysse, le génie militaire et les eaux et forêts; enfin votre serviteur, les ponts et chaussées. On n'exécute pas tous les jours des fouilles dans ces conditions. Le pied du tumulus est un cercle de 19 mètres de diamètre. Le tumulus, élevé sur un sol incliné à 1/10 de pente, mesure $3^m,10$ au-dessus du sol à son sommet. Une première tranchée exécutée jusqu'au sol nous a fait reconnaître qu'il n'y avait point de galerie en pierres levées et nous a fait entamer le bord d'un galgal. Une seconde tranchée nous a permis d'explorer le galgal tout entier composé de pierres sèches, sans terre, d'assez grosses dimensions, de $1^m,50$ de hauteur maximum et recouvrant un foyer composé de deux grosses pierres debout de $0^m,80$ sur $0^m,40$. Le fond du sol naturel, sur un rayon de $1^m,50$, était tout recouvert de traces d'*incinération*, charbons, cendres noires et grasses ; mais nous n'avons trouvé aucun vestige d'ossements et de poteries. Le foyer avait été tout entier recouvert par le galgal sans qu'on eût conservé aucun instrument ni objet ayant appartenu au mort. J'oubliais de vous dire que le galgal était entouré de grosses pierres et le tout recouvert de $1^m,50$ de terre. Nous *sommes absolument certains* que ce tumulus était vierge. Nous sommes les premiers qui l'ayons fouillé. Il était intact et nous n'avons trouvé dans les pierres du galgal que les débris d'une meule en granit avec une grosse molette à main ayant servi à écraser le blé sur la meule. C'est donc un tumulus *anonyme*. Il me paraît devoir remonter à la première période de l'époque d'incinération. Il y a dix ans on en a trouvé et détruit un presque semblable à Guidel, mais au centre on trouva un pot contenant les cendres du mort. Ici, rien absolument que l'aire d'incinération et le foyer. René Kerviler. »

—— Un nombre considérable de haches en bronze, plus de cent, avaient été découvertes en 1875 par un cultivateur de la commune de Prat (canton de la Roche-Derrien, Côtes-du-Nord), au lieu dit Kergoat. Six de ces haches viennent d'être données au musée de Saint-Germain par le ministère de l'instruction publique, auquel son correspondant, M. Luzel, en avait fait hommage. Ces six haches à douille carrée n'avaient jamais servi. Elles semblent avoir été enfouies sous terre au sortir du moule.

—— On annonce qu'on vient de faire, sur la ligne des Dombes, une découverte importante au point de vue archéologique.

En creusant les rochers aux environs de la station de Cize-Bolozon, un peu avant La Cluse, on a trouvé des tombes antiques contenant des squelettes et divers objets, le tout en parfait état de conservation. Ces tombes paraissent remonter aux temps les plus reculés de la période celtique. (*National.*)

—— Nous recevons de M. Aurès la lettre suivante :

« Monsieur et cher confrère,

« L'ex-voto de Bolar, dont la *Revue archéologique* a bien voulu s'occuper, en publiant ma note dans son avant-dernier numéro, n'était pas inédit comme je l'avais cru, et la Société Eduenne en avait publié, dès 1848, un bon fac-simile, dans l'ouvrage intitulé : *Autun archéologique*, page 262.

« C'est M. le commandant Mowat qui vient de porter ce fait à ma connaissance, et je m'empresse de vous le signaler, pour le cas où il vous paraîtrait nécessaire d'ajouter une note rectificative dans la *Revue*.

« Votre tout dévoué confrère, AURÈS. »

—— *Archæologische Zeitung*, 35e année, 2e cahier :

H. Blümner, *Suite de monuments intéressants pour la technologie* (pl. 6 et 7). J. J. Bernoulli, *Buste d'Aspasie* (pl. 8). J. Schubring, *l'Inscription de la Victoire de Pæonios, à Olympie*. H. Dütschke, *Antiques de Florence*. I. *Un buste du roi Pyrrhus* (pl. 9). A. Michaëlis, *Thésée et Médée* (avec un bois). J. Friedlænder, *Figure romaine de bronze argenté, trouvée en Poméranie* (pl. 10). — *Nouvelles* : M. Frænkel, *Nouvelles acquisitions du Musée britannique*. A. Mau, *Découvertes archéologiques en Italie*. — Séance solennelle de l'Institut de correspondance archéologique à Rome. Séances de la Société archéologique à Berlin (mai et juin). — *Les fouilles d'Olympie*. Rapports 17 et 18. *Inscriptions d'Olympie*, nos 57-85, expliquées par Dittenberger. (Sur l'emplacement du temple de Héra, dans l'Altis, a été retrouvée une statue que la description de Pausanias fait reconnaître pour un original de Praxitèle, un Hermès portant Bacchus enfant. Il ne manque guère que le bas des jambes, au-dessous du genou.)

—— *Archæologische Zeitung*, 35e année, 3e cahier :

A. Klugmann, *les Sanctuaires d'Hercule vainqueur à Rome*. G. Kœrte, *Monuments étrusques provenant de la nécropole d'Orvieto* (pl. 11). E. Petersen, *Thésée et Pirithoos dans l'Hadès* (pl. 12, 1). A. Michaëlis, *le Chanteur parmi les satyres* (pl. 12, 2). H. Bluemner, *Bas-relief qui représente la boutique*

d'un marchand de vin (pl. 13). J. Friedlænder, *le prétendu Buste de Pyrrhus* (un bois). M. Hœrnes, *le Don d'un gigot de chevreuil, sur un vase* (pl. 14, 1). E. Curtius, *Philochoros et la mort de Phidias*. E. Petersen, *Une terre cuite du musée de Copenhague*. G. Lœschcke, *Sur l'explication de la planche* 4, 1; inscription fausse d'un vase. M. Frænkel, *Inscription d'Olympie*, n° 86 (pl. 14, 2).

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n°s VIII et IX, août et septembre 1877, 2 feuilles :

A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. Zangemeister, *Fouilles exécutées à Ascoli du Picenum* pour retrouver des balles de fronde. H. Dressel, *Trois inscriptions en dialecte pélignien*. Th. Mommsen, compte rendu de l'ouvrage intitulé : « *Le antiche lapidi di Aquileja*, pubblicate per Carlo Dr Gregorutti, *iscrizioni inedite* », Trieste, Jul. Dase, 1877, in-8.

Nous signalerons à nos lecteurs l'intérêt et l'importance des fouilles qui ont été exécutées aux frais communs du municipe d'Ascoli et de l'Institut de correspondance archéologique dans le lit de l'un des deux torrents qui coulent au pied des murs de la ville. On sait la discussion encore pendante entre MM. Zangemeister et Mommsen d'une part, et de l'autre M. Ernest Desjardins, au sujet d'une série de balles de fronde que ce dernier a publiées et dont le musée de Berlin a fait l'acquisition, balles de frondes provenant d'Ascoli. Nous reproduisons les conclusions du rapport de M. Zangemeister.

« 1° C'est un fait indiscutable qu'on trouve, et en grande quantité, dans le fleuve Castellano des balles de fronde antiques. — 2° Presque toutes ces balles sont privées de patine, à l'exception d'un petit nombre qui en conservent quelques restes. La couleur prédominante est le gris; on a quelquefois une teinte noire ou tirant sur le fer, phénomène produit par le contact du bois ou du fer; dans beaucoup se trouvent de petites entailles. — 3° Sur 238 balles de fronde retrouvées il n'y en a que deux qui portent indubitablement des inscriptions. Les balles à inscriptions se trouvent donc avec les autres dans le rapport d'environ 1 pour 100 ou au plus, en comptant les incertaines, dans celui de 3 pour 100. — 4° Il est pourtant certain que les anciens ont mis des inscriptions aux balles de fronde sur un ou deux côtés, mais aussi parfois sur tous les quatre. — 5° Il ne s'est trouvé dans les fouilles récentes aucune de ces nombreuses inscriptions mises au jour récemment et dont l'authenticité fut l'objet d'une discussion que tous se rappellent. — 6° Les balles de fronde, qu'elles portent ou non des inscriptions, sont toutes fondues; elles ne sont pas estampées et encore moins palimpsestes. »

—— *Bulletin de la commission archéologique communale de Rome*, année V, n° 2 (juillet à septembre 1877) :

R. Lanciani, *D'un buste qui représenterait Antonia, femme de Drusus* (pl. X). Aug. Castellani, *Sur un char sacré, ou une « tensa », avec revêtement de bronze, et sur ses bas-reliefs* (pl. XI, XII, XIII, XIV et XV). Ch. L. Visconti, *Sur une statue d'Apollon jeune, ou de Cupidon avec la lyre* (pl. XVI et XVII).

A. Aquari, *Deux sarcophages découverts récemment* dans la vigne Aquari, hors la porte Latine (pl. XVIII et XIX).

—— Ἀθήναιον, 6e année, nos 1 et 2 :

Chronique du patriarcat, de Cyrille Lauriotès, publiée pour la première fois, avec des prolégomènes et un tableau chronologique des patriarches de Constantinople, par Manuel Gedeon. D. S. Stroumbos, *Des définitions scientifiques*. Euthymios Kastorchis, *Du caractère de l'ancienne poésie satirique des Romains et de sa parenté avec les anciennes improvisations poétiques des Grecs*. Constantin Condos, *Observations critiques et grammaticales*. Et. Koumanoudis, *Inscriptions du voisinage de l'Asklepieion et autres inscriptions*. — *Livres nouvellement parus*. — *Observations météorologiques*.

Comme toujours, le compte-rendu épigraphique de M. Koumanoudis contient beaucoup de pièces intéressantes. Nous signalerons, outre quelques fragments de décrets antérieurs à l'archontat d'Euclide, deux décrets de proxénie; une prière à Esculape en 25 vers, très-bien conservée; un hymne au même, qui en compte 22 et qui est malheureusement mutilé; un décret, de 68 lignes, en l'honneur de « Spartocos, Pairisadès, et Apollonios, fils de Leucon ». Il semble résulter de cette dernière pièce qu'en 347, année où le décret a été rendu, Spartocos, que, d'après Diodore, on fait mourir en 349, était encore vivant, et régnait sur le Bosphore avec son frère Parisaidès. Enfin, on ne lira pas avec moins d'intérêt un décret, signé par Démade en 320, qui a trait à des travaux de voirie qui doivent être exécutés au Pirée par les soins et sur les fonds des astynomes. C'est le plus long et le plus important des décrets signés de cet orateur que nous possédions.

—— Ἀθήναιον, t. VI, no 3. — Ce numéro présente un intérêt tout particulier. Il contient sept planches lithographiques qui donnent, outre un plan, une coupe et une vue perspective, la représentation, en grandeur naturelle, d'un certain nombre des objets trouvés en Attique, à Spata, dans des fouilles dont la *Revue* a déjà parlé dans son numéro précédent. Le tout est précédé de quelques pages dans lesquelles les directeurs de l'*Athinaeon* rappellent les circonstances qui ont amené cette découverte et décrivent brièvement les tombeaux de Spata. Les planches sont d'une exécution médiocre; elles n'en rendront pas moins service en attendant une reproduction meilleure; elles suffisent à marquer l'analogie frappante qui existe entre les objets trouvés à Spata et ceux qu'ont mis au jour les fouilles récentes de Mycènes.

—— *Actes de la Société archéologique d'Athènes* (Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθηναῖς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας), de janvier 1876 à janvier 1877; in-8°, 1877. — Pourquoi le compte-rendu de la séance tenue le 9 janvier 1877 est-il publié si tard? Nous l'ignorons; cette mince brochure aurait pu, ce semble, être imprimée en quelques jours. On regrette d'autant plus ce retard qu'elle renferme d'intéressants détails sur les fouilles que la Société archéologique a dirigées ou surveillées pendant le cours de l'année

1876. Voici de quoi se compose le cahier : 1° Discours du président, M. Philippos Ioannou. 2° Rapport du secrétaire, M. Koumanoudis. Rapport du trésorier. Rapport des censeurs (lu dans une séance suivante, le 23 janvier). C'est surtout le rapport de M. Koumanoudis qui est de nature à intéresser les archéologues. Il passe très-rapidement sur les fouilles de Mycènes, en rappelant que M. Schliemann s'est réservé le droit d'en faire connaître le premier les résultats par une description complète accompagnée de planches; mais, à l'aide d'un plan qui est joint à ce cahier, il indique les principaux résultats des travaux exécutés sur le versant méridional de l'Acropole.

—— Pour tenir nos lecteurs au courant des progrès de l'archéologie chrétienne, nous croyons devoir reproduire l'analyse suivante du troisième volume de la *Rome souterraine* de M. de Rossi, donnée par l'auteur lui-même sous forme de circulaire adressée aux bibliothèques et aux savants qui possèdent le premier volume :

« Le troisième volume de la *Roma sotterranea*, attendu depuis longtemps, vient de paraître. Il est beaucoup plus étendu que les précédents, et accompagné de belles planches chromolithographiques et lithographiques, et enrichi de dessins intercalés dans le texte. Ce volume complète entièrement la description du gigantesque cimetière de Callixte, et renferme aussi l'illustration de celui de Generosa près le bois sacré des Arvales.

J'indiquerai d'abord quelques points culminants historiques de ce que contient le volume : le pape Caïus et les épigraphes des dépositions et translations successives de son corps dans l'intérieur du cimetière de Callixte; les monuments et le texte inédit des actes de saint Hippolyte et de ses compagnons, appelés les martyrs grecs ; sainte Sotère, aïeule de saint Ambroise, et son tombeau de famille ; les monuments et les inscriptions métriques de plusieurs diacres illustres de l'église romaine sous les pontificats de Marcellin, de Libérius et de leurs successeurs ; le tombeau, les images et la basilique des martyrs Simplicius, Faustinus, Viatrix, Rufinianus, dans le cimetière de Generosa ; les rapports de cette nécropole chrétienne avec le bois sacré des Arvales ; le pape Damase et Symmaque préfet de Rome, dans leurs relations mutuelles pour la conservation des temples païens comme monuments publics. Enfin un grand nombre d'autres points, dont l'indication serait trop longue, intéressent également l'histoire chrétienne et profane.

Les antiquités figurées et les arts ont aussi une part assez large dans ce volume. L'architecture y est représentée par les plus remarquables variétés des *cubicula* de formes polygonales et circulaires ; des *arcosolia* décorées de marbres et garnis de *transennae* ; et par les hexèdres, les mausolées, les oratoires bâtis à la surface du sol. La peinture est enrichie de fresques d'une notable valeur. Elles appartiennent à deux périodes distinctes : l'une allant de la seconde moitié du IIIe siècle aux commencements du IVe ; l'autre, du IVe siècle avancé aux premières années du Ve. Une fresque très-belle appartient au VIIe siècle. On trouvera encore dans ce volume

les sarcophages ornés de bas-reliefs du cimetière de Callixte, avec un coup d'œil général, surtout chronologique, sur cette importante classe de monuments chrétiens. Enfin on y verra, examinée et classifiée, toute l'immense variété de menus objets de tout genre, d'art païen ou chrétien, en pierres précieuses, ivoires, métaux, verres et autres matières, employés comme signes de reconnaissance des tombeaux dans les catacombes.

L'épigraphie est ici représentée par un millier d'inscriptions inédites latines, grecques, et une hébraïque d'un Juif chrétien, la seule en cette langue qui ait été trouvée jusqu'à ce jour dans nos souterrains sacrés. La synthèse chronologique de toute la masse épigraphique du cimetière de Callixte n'embrasse pas moins de cinq mille inscriptions plus ou moins entières ou réduites à des fragments.

La partie la plus instructive du volume et qui pourra, je l'espère, compenser pour les lecteurs l'aridité inévitable de la description analytique des monuments, est sans doute le traité général sur les cimetières à la surface du sol et sur leurs rapports avec les souterrains. On y discute pour la première fois, ou bien l'on remanie pour les formuler définitivement, toutes les questions fondamentales sur les conditions juridiques, l'administration ecclésiastique, l'usage liturgique et sacré, l'histoire et la chronologie des cimetières chrétiens de Rome sous terre et sur terre. Ce vaste sujet touche aux points les plus variés de l'archéologie sacrée et profane ; je me bornerai à en indiquer seulement quelques chapitres principaux : Légalité des cimetières chrétiens à titre de possession privée, de colléges de famille, du corps moral de l'*ecclesia fratrum*, *sodales fratres*.— Administration ecclésiastique confiée d'abord à sept diacres et organisée et distribuée en autant de régions, dont on détermine les limites ; puis passée aux *praepositi*. — Autorité des prêtres titulaires, leur service à tour de rôle pour les nécessités du culte dans les principales basiliques des cimetières ; *mansionarii*, *cubicularii*, *custodes martyrum*. — Les fossoyeurs ; leurs arts et métiers ; leur position précise dans le clergé. — Prix des tombeaux ; formules des contrats ; archives des cimetières. — Réunions liturgiques, oblation eucharistique, agapes, psalmodie, et autres rites et usages religieux et funèbres dans les cimetières sous terre et sur terre ; aux *natales* des martyrs et aux obsèques et anniversaires des fidèles. Les églises souterraines, leur disposition, autels, chaires et autres accessoires. — Les rites funèbres des païens et leurs édifices attenants aux tombeaux comparés à ceux des chrétiens. — Les basiliques, les oratoires, les mausolées, les hexèdres, les édifices pour la *custodia* et le culte des cimetières, les hospices, les monastères ; cimetières peu à peu devenus bourgs et villes. — Terminologie architecturale de toutes les formes de ces édifices et des hypogées et de toutes les variétés des tombeaux. — Enfin limites chronologiques précises des nécropoles chrétiennes suburbaines, démontrées par un examen général aussi attentif que minutieux des données de tout genre, depuis les monuments historiques les plus illustres jus-

qu'aux plus vulgaires ; depuis les objets les plus précieux jusqu'aux plus communs et sans valeur. Cette énumération semblera peut-être beaucoup trop promettre, mais je crois pouvoir affirmer avec vérité qu'elle ne dit pas tout. Il suffirait d'un coup d'œil donné aux tables analytiques à la fin du volume pour comprendre combien est riche et variée la matière du traité, que je recommande d'une manière spéciale à l'attention et au jugement bienveillant des savants et des amateurs de l'archéologie profane et sacrée. Il est bien possible que mon texte ne satisfasse ni toutes les exigences, ni l'attente que j'ai peut-être trop excitée. J'aurai pour excuse l'ampleur même du sujet et la difficulté de coordonner le nombre infini d'observations minutieuses dont j'ai voulu tirer parti pour formuler une synthèse doctrinale claire et solide.

Mon frère a ajouté à la fin du volume deux mémoires, l'un architectonique, l'autre physique. L'un et l'autre traitent des sujets tout à fait nouveaux. Le premier a pour titre : « De la méthode technique adoptée par les anciens fossoyeurs pour diriger l'excavation dans le labyrinthe des cimetières suburbains » ; le second : « De la conservation des matières organiques et animales dans les catacombes romaines, et analyse chimique et microscopique d'une bouteille de verre contenant du sang ».

L'auteur espère que ceux qui ont bien voulu acquérir les deux premiers volumes (dont le second est devenu introuvable) ne refuseront pas le troisième. Celui-ci est inséparable des deux autres, car il complète d'une manière définitive la description de la gigantesque nécropole de Callixte et les notions générales sur les cimetières chrétiens, esquissées dans le tome premier. Aussi les trois volumes forment une œuvre entière et complète en son genre.

Cette circulaire a pour but d'annoncer à ceux qui possèdent les deux premiers volumes de la *Roma sotterranea* l'apparition du troisième et sa prochaine expédition.

Rome, 15 juillet 1877.

JEAN-BAPTISTE DE ROSSI.

(Le premier volume a été réimprimé, et pourra être fourni à quiconque le demandera ; prix, 65 fr. Les tomes I et III, contenant les notions générales sur les cimetières chrétiens, peuvent être considérés comme une œuvre à part, et une introduction à l'étude de ce noble sujet.) »

——M. Ch. de Ujfalvy, chargé d'une mission scientifique par le ministère de l'instruction publique, et dont nous avons donné plusieurs fois des nouvelles pendant le long et remarquable voyage qu'il vient de faire à travers l'Asie centrale, est arrivé à Saint-Pétersbourg. Il est rentré en Russie par le Semiretche ou le pays des Sept Rivières, après avoir visité Kouldja, Semipalatinsk, Omsk, Troïtsk, Werk-Ouralsk et le pays des Bachkirs, dans les monts Oural.

M. de Ujfalvy rapporte de la Sibérie deux belles trouvailles ; ce sont des objets (dix-huit pièces) de l'époque de la pierre, recueillis à Samarowa, à

l'endroit où l'Irtisch se jette dans l'Obi, et dix fragments en pierre, bronze et argent, trouvés près d'Akunsilinsk, au nord-ouest du lac Balkach.

On sait que l'existence d'un âge de pierre en Sibérie a été mise en doute par certains savants. La découverte de M. de Ujfalvy démentirait cette assertion.

Notre compatriote doit donner à Saint-Pétersbourg, notamment à la Société impériale de géographie, plusieurs conférences avant son départ. L'accueil qui lui sera fait ne sera sans doute pas moins sympathique que celui qu'il trouvera en France après une expédition si longue et si fructueuse.

— Une découverte archéologique du plus vif intérêt vient d'être faite en Italie. Il s'agit d'une ville souterraine, d'une nouvelle Pompéi qui a été retrouvée inopinément près de Manfredonia, au pied du mont Gargano, dans la Pouille.

On a d'abord rencontré un temple de Diane, puis un portique d'une longueur d'environ 20 mètres, avec des colonnes sans chapiteaux, et enfin une nécropole de 15,000 mètres carrés.

Un grand nombre d'inscriptions ont été mises au jour, et quelques-unes ont été envoyées au Musée de Naples.

La ville découverte est l'antique Sipontum dont parlent Strabon, Polybe et Tite-Live, et qui fut engloutie à la suite d'un tremblement de terre. Les maisons se trouvent à 20 pieds au-dessous du sol cultivé.

Le gouvernement italien a pris les mesures nécessaires pour la continuation des fouilles sur une grande échelle. De même qu'à Pompéi, on fait chaque jour de nouvelles découvertes à Sipontum : c'est ainsi qu'on a trouvé tout récemment un monument érigé en l'honneur de Pompée après sa victoire sur les pirates, et une grande quantité de monnaies de bronze et d'or. (*Débats.*)

— Sommaire du numéro de novembre du *Journal des Savants* : *Inscription inédite de Dodone*, par M. E. Egger. *Philosophie de l'Inconscient*, par M. Franck. *L'Art et l'Archéologie*, par M. Ch. Lévêque. *Origines des ordres grecs*, par M. G. Perrot. *Le Jardin fruitier du Muséum*, par M. Chevreul. *Un Monument de l'astronomie grecque*, par M. A. de Longpérier. Nouvelles littéraires, etc.

Erratum. — Une erreur importante s'est glissée dans le dernier numéro de la *Revue* : le groupe démotique qui *précède* la phrase « au nom des prêtres d'Ammon-Ra-Sonter de la cinquième classe », p. 334, doit au contraire *suivre* les mots « cinquième classe », auquels il se rapporte.

FIN DU TRENTE-QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-QUATRIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JUILLET

I. — C. Lucilii saturarum reliquiæ, edidit Lucianus Muellerus (troisième et dernier article), par M. L. Quicherat 1

II. — Les anciennes basiliques et églises de Rome, au xve siècle. Documents inédits sur les travaux qui y ont été exécutés depuis Martin V jusqu'à Sixte IV, par M. Eugène Müntz 18

III. — Sépultures gauloises de Flavigny, rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Joseph de Baye 40

IV. — Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse (*suite*), par M. A. Mordtmann jr 47

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juin) 61

Nouvelles archéologiques et correspondance 62

Bibliographie 65

Planche I. Sépultures gauloises de Flavigny.

LIVRAISON D'AOUT

I. — Deux périodes du premier âge du fer dans la nécropole de Golasecca, par M. Pompeo Castelfranco 73

II. — Numismatique de la province du Languedoc, période antique (résumé des opinions de M. P. Charles Robert), par M. Alexandre Bertrand. 91

III. — Pœmanios, par M. Al. Sorlin-Dorigny 102

IV. — Note sur les récentes acquisitions du musée de Capoue, par M. E. Fernique 110

V. — Solimariaca n'est pas Soulosse (rapport lu à la séance du 30 mai 1877 de la Commission de topographie des Gaules), par M. Auguste Longnon 128

VI. — Le Char de guerre en Irlande et la mort de Cuchulain, par M. H. D'Arbois de Jubainville 133

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de juillet) 137

Nouvelles archéologiques et correspondance 138

Bibliographie 140

Planche II. Golasecca, 1re et 2e périodes.

LIVRAISON DE SEPTEMBRE

I. — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie (l'Oratoire du pape Jean VII), par M. Eugène Muntz..... 145
II. — Note sur quelques restes de l'âge de la pierre en Anatolie, par M. Arthur Martin..... 163
III. — Note sur la composition de quelques haches en pierre, par M. A. Damour..... 172
IV. — Les Sépultures mixtes de Caranda et Sablonnières, par M. Ed. Fleury..... 176
V. — La Gaisa en Irlande, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 192
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'août)..... 195
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 201
Bibliographie..... 205
Planches III. Fac-simile d'un dessin de Grimaldi.
IV. L'Age de la pierre en Anatolie.

LIVRAISON D'OCTOBRE

I. — L'Ex-voto de Bolar (près Nuits), par M. Aurès..... 209
II. — Cimetière gaulois du mont Blanc, par M. P. Du Chatellier..... 212
III. — Le Druidisme irlandais, par M. H. d'Arbois de Jubainville..... 217
IV. — Inscription de Périgueux mentionnant les Primani, par M. Charles Robert..... 225
V. — Sur quelques inscriptions d'Ostie, par M. Th. Homolle..... 234
VI. — Une Incantation magique chaldéenne, par M. François Lenormant.. 254
VII. — La Gaule de 511 à 561, par M. A. Longnon..... 262
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de septembre).. 278
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 279
Planches V. Ex-voto de Bolar.
VI. Cimetière gaulois du mont Blanc.

LIVRAISON DE NOVEMBRE

I. — Études sigillographiques (le type naval), par M. Demay..... 281
II. — La Gaule de 511 à 561 (*suite et fin*), par M. A. Longnon..... 288
III. — Sur quelques inscriptions d'Ostie (*suite et fin*), par M. Th. Homolle. 301
IV. — Sur le déchiffrement de quelques inscriptions cypriotes, par M. Michel Bréal..... 316
V. — Deux monuments nouveaux du règne de Ramsès II, par M. Maspero. 319
VI. — Étude historique et philologique sur les décrets de Rosette et de Canope, par M. Eugène Revillout..... 326
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois d'octobre)..... 348
Nouvelles archéologiques et correspondance..... 349
Planche VII. Nefs du moyen âge.

LIVRAISON DE DÉCEMBRE

I. — La Vierge au ciel (représentée sur un sarcophage antique), par M. Edmond Le Blant 352
II. — Signes sculptés sur rochers, par M. H. A. Mazard 360
III. — La Pierre de Bethphagé (fresques et inscriptions des croisés). par M. Clermont Ganneau 366
IV. — Inscriptions de Sétif, par M. Ant. Héron de Villefosse 389
V. — Nouvelle note sur un liquide renfermé dans un vase de verre très-ancien, par M. Berthelot 394
VI. — Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium. par M. P. Foucart... 399
VII. — Sur trois inscriptions péligniennes, par M. Bréal 412
Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions (mois de novembre). 416
Nouvelles et correspondance 417
Planches VIII. Sarcophage de Syracuse.
IX. Sarcophage au Campo-Santo de Pise.
X. Rochers et pierres sculptés.

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

*** — L'Egypte à petites journées (le Kaire et ses environs), par M. Arthur Rhoné, p. 70-72. (Bibl.)

*** — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), les Bosseno et le mont Saint-Michel, par M. Jame Miln, p. 208. (Bibl.)

A. B. — Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions, mois de juin, p. 61 (juillet); — mois de juillet, p. 136 (août); — mois d'août, p. 195-200 (septembre); — mois de septembre, p. 278 (octobre); — mois d'octobre, p. 348 (novembre); — mois de novembre, p. 416 (décembre).

A. B. — Monographie des bornes milliaires du département du Gard, par M. A. Aurès, p. 207-208 (Bibl.).

A. B. — Fortifications romaines des villes de la Gaule, p. 350-352. (Nouv. et cor.)

A. de B. — Les Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 205-207. (Bibl.)

Arbois de Jubainville (H. d'). — Le Char de guerre en Irlande et la mort de Cuchulain, p. 133-135 (août).

Arbois de Jubainville (H. d'). — La Gaisa en Irlande, p. 192-194 (septembre).

Arbois de Jubainville (H. d'). — Les Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, p. 205-207. (Bibl. par M. A. de B.)

Arbois de Jubainville (H. d'). — Le Druidisme irlandais, p. 217-224 (octobre).

Aurès (A.). — Monographie des bornes milliaires du département du Gard, p. 207-208. (Bibl. par M. A. B.)

Aurès. — L'Ex-voto de Bolar, près de Nuits (Côte-d'Or), p. 209-211, pl. XIX (octobre). — Rectifications concernant l'ex-voto de Bolar, p. 418 (nouv. et corr.)

Baye (Joseph de). — Sépultures gauloises de Flavigny. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, p. 40-46, pl. XIII et XIV (juillet).

Berthelot (M.). — Nouvelle note sur un liquide renfermé dans un vase de verre très-ancien, p. 394-398 (décembre).

Bertrand (Alexandre). — Numismatique de la province de Languedoc. Période antique, p. 91-101 (août).

Bréal (Michel). — Sur le déchiffrement de quelques inscriptions cypriotes, p. 316-318 (novembre).

Bréal (Michel). — Sur trois inscriptions péligniennes récemment découvertes, p. 412-415 (décembre).

Castelfranco (Pompeo). — Deux périodes du premier âge du fer dans la nécropole de Golasecca, p. 73-90, p. XV, XVI (août).

Chatellier (P. du). — Cimetière gaulois du Mont-Blanc, à Etréchy, canton de Vertus (Marne), p. 212-216, pl. XX, 2 fig. (octobre).

Clermont-Ganneau (Ch.). — La Pierre de Bethphagé, fresques et inscriptions des croisés récemment découvertes auprès de Jérusalem, p. 366-388. 9 fig. (décembre).

Damour (A). — Note sur la composition de quelques haches en pierre, p. 172-175 (septembre).

Daumet (H.). — Mission archéologique de Macédoine, par MM. Léon Heuzey et H. Daumet, p. 140-144 (Bibl. par M. P. Foucart).

Demay (G.). — Etudes sigillographiques. Le type naval, p. 281-287, pl. XXI, XXII (novembre).

Dumont (Albert). — Découverte à Spata près d'Athènes, p. 201-202 (Nouv. et corr.).

Fernique (E.). — Note sur les récentes acquisitions du musée de Capoue. p. 110-127 (août).

Fleury (Ed.). — Les Sépultures mixtes de Caranda et Sablonnières, près Fère-en-Tardenois (Aisne), p. 176-191. 10 fig. (septembre).

Foucart (P.). — Mission archéologique de Macédoine, par MM. Léon Heuzey et H. Daumet, p. 140-144 (Bibl.).

Foucart (P.). — Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium, p. 399-411 (décembre).

G. P. — Les Associations de citoyens romains et les Curatores civium Romanorum conventus Helvetici, p. 63 (Nouv. et corr.).

G. P. — Dictionnaire universel des littératures, par M. G. Vapereau, p. 65-67 (Bibl.).

Heuzey (Léon). — Mission archéologique de Macédoine, par MM. Léon Heuzey et H. Daumet, p. 140-144 (Bibl. par M. P. Foucart).

Héron de Villefosse (Ant.). — Inscriptions de Sétif, p. 389-393 (décembre).

Homolle (Th.). — Sur quelques inscriptions d'Ostie, p. 234-253 (octobre). — Id. (*suite*), p. 301-315 (novembre).

J. M. — Hypogées découverts à Spata, p. 349-350 (Nouv. et corr.).

Kerviler (René). — Fouille d'un tumulus breton, p. 417 (Nouv. et corr.).

Le Blant (Edmond). — La Vierge au ciel, représentée sur un sarcophage antique, p. 353-359, pl. XXIII et XXIV (décembre).

Lenormant (François). — Une incantation magique chaldéenne, p. 254-261 (octobre).

Longnon (Auguste). — Solimariaca n'est pas Soulosse, p. 128-132 (août).

Longnon (Auguste). — La Gaule de 511 à 561, p. 262-277 (octobre). — Id. (*suite*), p. 288-300 (novembre).

Martin (Arthur). — Note sur quelques restes de l'âge de la pierre en Anatolie, p. 163-171, pl. XVIII (septembre).

Maspero (G.). — Deux monuments du règne de Ramsès II, p. 319-325, 1 fig. (novembre).

Mazard (H. A.). — Signes sculptés sur rochers, p. 360-365, pl. XXV (décembre).

Miln (James). — Fouilles faites à Carnac (Morbihan), les Bosseno et le mont St-Michel, p. 208 (Bibl., par M***).

Mordtmann Jr (A.). — Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse, p. 47-61 (juillet).

Muntz (Eug.). — Les Anciennes basiliques et églises de Rome au xve siècle. Documents inédits sur les travaux qui y ont été exécutés, depuis Martin V jusqu'à Sixte IV, p. 18-39 (juillet).

Muntz (Eug.). — Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. IV. L'Oratoire du pape Jean VII, p. 145-162, pl. XVII (septembre).

Odobesco (Al.). — L'Histoire de l'Archéologie, p. 67-70 (Bibl., par M. G. Dem. Téodoresco.).

Quicherat (L.). — C. Lucilii Saturarum Reliquiæ. Edidit Lucianus Muellerus. Troisième et dernier article, p. 1-17 (juillet).

Revillout (Eugène). — Etude historique et philologique sur les décrets de Ro-

sette et de Canope, p. 326-347 (novembre).

RHONÉ (ARTHUR). — L'Egypte à petites journées (le Kaire et ses environs), p. 70-72 (Bibl., par M***).

ROBERT (P. CHARLES). — Inscription de Périgueux mentionnant Les Primani, p. 223-233. 1 fig. (octobre).

ROSSI (JEAN-BAPTISTE DE). — Analyse du troisième volume de la Rome souterraine de M. DE ROSSI, p. 421-423 (Nouv. et corr.).

SORLIN DORIGNY (AL.). — Pœmanios, p. 102-109 (août).

TÉODORESCO (G. DEM.). — L'Histoire de l'Archéologie, par M. AL. ODOBESCO, p. 67-70 (Bibl.).

VAPEREAU (G.). — Dictionnaire universel des littératures, p. 65-67 (Bibl., par M. G. P.).

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

Nouvelles archéologiques et correspondance, p. 62-64 (juillet); — p. 137-139 (août); — p. 201-204 (septembre); — p. 279-280 (octobre); — p. 349-352 (novembre); — p. 417-424 (décembre).

Bulletin mensuel de l'Académie des inscriptions par M. A. B.; mois de juin, p. 61 (juillet); — mois de juillet, p. 136 (août); — mois d'août, p. 195-200 (septembre); — mois de septembre, p. 278 (octobre); — mois d'octobre, p. 348 (novembre); — mois de novembre, p. 416 (décembre).

Prix de l'Académie des inscriptions, antiquités de la France, p. 201 (Nouv. et corr.).

Un prix de l'Académie française, p. 204 (Nouv. et corr.).

Sommaire de publications archéologiques, p. 62-64 (Nouv. et corr.); — p. 138-139 (Nouv. et corr.); — p. 204 (Nouv. et corr.); — p. 280 (Nouv et corr.); — p. 352 (Nouv. et corr.); — p. 418-421 et p. 424 (Nouv. et corr.).

Mort de Giancarlo Conestabile, p. 137 (Nouv. et corr.).

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

L'Egypte à petites journées (le Kaire et ses environs), par M. Arthur Rhoné, p. 70-72 (Bibl., par M***).

Deux monuments nouveaux du règne de Ramsès II, par M. Maspero, p. 319 325 (novembre).

Etude historique et philologique sur les décrets de Rosette et de Canope, par M. Eugène Revillout, p. 326-347 (novembre).

Une découverte en Terre Sainte, p. 279-280 (Nouv. et corr.).

La Pierre de Bethphagé, fresques et inscriptions des croisés récemment découvertes auprès de Jérusalem, par M. Ch. Clermont-Ganneau, p. 366-388. 9 fig. (décembre).

Une incantation magique chaldéenne, par M. François Lenormant, p. 254-261 (octobre).

Pœmanios, par M. Al. Sorlin Dorigny, p. 102-109 (août).

Note sur quelques restes de l'âge de la pierre en Anatolie, par M. Arthur Martin, p. 163-171, pl. xviii (septembre).

Note sur la composition de quelques haches en pierre, par M. A. Damour, p. 172-175 (septembre).

Sur le déchiffrement des inscriptions cypriotes. par M. Michel Bréal, p. 316-318, 1 fig. (novembre).

III. GRÈCE.

Découverte à Spata près d'Athènes, par M. Albert Dumont, p. 201-202 (Nouv. et corr.).

Hypogées découverts à Spata, par M. J. M. p. 349-350 (Nouv. et corr.).

Décret en l'honneur de Phanocritos de Parium, par M. P. Foucart, p. 399-411 (décembre).

Mission archéologique de Macédoine, par MM. Léon Heurey et H. Daumet, p. 140-144 (Bibl. par M. P. Foucart).

Plombs byzantins de la Grèce et du Péloponnèse, par M. A. Mordtmann, Jr, p. 47-61 (juillet).

IV. ITALIE.

Deux périodes du premier âge du fer dans la nécropole de Golasecca, par M. Pom-

PEO CASTELFRANCO, p. 73-90, pl. XV, XVI (août).

Sur quelques inscriptions d'Ostie, par M. TH. HOMOLLE, p. 234-253 (octobre). — (*suite*), p. 301-315 (novembre).

Sur trois inscriptions péligniennes récemment découvertes, par M. MICHEL BRÉAL, p. 412-415 (décembre).

Note sur les récentes acquisitions du Musée de Capoue, par M. E. FERNIQUE, p. 110-127 (août).

Les Associations de citoyens romains et les Curatores civium Romanorum conventus Helvetici, par M. G. P., p. 63 (Nouv. et corr.).

Ville souterraine découverte à Manfredonia, Italie, p. 424 (Nouv. et corr.).

Balles de fronde antiques, p. 419 (Nouv. et corr.).

Analyse du troisième volume de la Rome souterraine de M. de Rossi, par M. JEAN-BAPTISTE DE ROSSI, p. 421-423 (Nouv. et corr.).

Les Anciennes basiliques et églises de Rome au XVe siècle. Documents inédits sur les travaux qui y ont été exécutés, depuis Martin V jusqu'à Sixte IV, par M. EUG. MUNTZ, p. 18-39 (juillet).

Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie. IV. L'Oratoire du pape Jean VII, par M. EUG. MUNTZ, p. 145-162, pl. XVII (septembre).

La Vierge au ciel, représentée sur un sarcophage antique, par M. EDMOND LE BLANT, p. 353-359, pl. XXIII et XXIV (décembre).

V. FRANCE.

Le Trou-d'Argent, grotte des Alpes Provençales, p. 203-294 (Nouv. et corr.).

Fonderie de bronze des Côtes-du-Nord, p. 137 (Nouv. et corr.).

Découverte de haches en bronze à Prat, Côtes-du-Nord, p. 418 (Nouv. et corr.).

Découverte d'un cercle d'or battu dans les Côtes-du-Nord, p. 137 (Nouv. et corr.).

Fouille d'un tumulus breton, par M. RENÉ KERVILER, p. 417 (Nouv. et corr.).

Découvertes de tombes celtiques dans les Dombes, p. 418 (Nouv. et corr.).

Sépultures gauloises de Flavigny. Rapport à Monsieur le Ministre de l'instruction publique, par M. JOSEPH DE BAYE, p. 40-46, pl. XIII et XIV (juillet).

Cimetière gaulois du Mont-Blanc, à Etréchy, canton de Vertus (Marne), par M. P. DU CHATELLIER, p. 212-216, pl. XX. 2 fig. (octobre).

Découvertes à Bordeaux et Pauillac, p. 279 (Nouv. et corr.).

Découvertes romaines à Dijon, p. 279 (Nouv. et corr.).

Fouilles faites à Carnac (Morbihan), les Bosseno et le mont St-Michel, par M. JAME MILN, p. 208 (Bibl. par M***).

Nouvelle note sur un liquide renfermé dans un vase de verre très-ancien, par M. M. BERTHELOT, p. 394-398 (décembre).

Une belle trouvaille; débris de vaisselle d'argent, p. 202 (Nouv. et corr.).

Vaisselle romaine d'argent découverte près Valenciennes, p. 349 (Nouv. et corr.).

Solimariaca n'est pas Soulosse, par M. AUGUSTE LONGNON, p. 128-132 (août).

Monographie des Bornes milliaires du département du Gard, par M. A. AURÈS, p. 207-208 (Bibl. par M. A. B.).

Inscription de Périgueux mentionnant les Primani, par M. P. CHARLES ROBERT, p. 223-233. 1 fig. (octobre).

Nouvelle inscription romaine découverte par M. Robert Mowat, p. 137 (Nouv. et corr.).

Inscription romaine à Rumilly, p. 203 (Nouv. et corr.).

L'Ex-voto de Bolar, près Nuits (Côte-d'Or), par M. AURÈS, p. 209-211, pl. XIX (octobre). — Rectifications concernant l'ex-voto de Bolar, par M. AURÈS, p. 418 (Nouv. et corr.).

Anse d'amphore du Musée de St-Germain, p. 352 (Nouv. et corr.).

Statue en bronze découverte à Mézieux, près Vienne, p. 349 (Nouv. et corr.).

La Gaule de 511 à 561, par M. AUGUSTE LONGNON, p. 252-277 (octobre). — Id. (*suite*), p. 288-300 (novembre).

Les Sépultures mixtes de Caranda et Sablonnières près Fère-en-Tardenois (Aisne), par M. ED. FLEURY, p. 176-191. 10 fig. (septembre).

Cimetière Franc d'Arcy-Sainte-Restitue, fouillé par M. MOREAU, p. 201 (Nouv. et corr.).

Numismatique de la province de Languedoc. Période antique, par M. ALEXANDRE BERTRAND, p. 91-101 (août).

VI. PAYS DIVERS.

Fortifications romaines des villes de la Gaule, par M. A. B., p. 350-352 (Nouv. et corr.).

Le Druidisme irlandais, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 217-224 (octobre).

Le Char de guerre en Irlande et la mort de Cuchulain, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 133-135 (août).

La Gaisa en Irlande, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 192-194 (septembre).

Mission de M. Ch. de Ujfalvy en Sibérie, p. 423-424 (Nouv. et corr.).

Signes sculptés sur rochers, par M. H. A. Mazard, p. 360-365, pl. xxv (décembre).

Inscriptions de Sétif, par M. Ant. Héron de Villefosse, p. 389-393 (décembre).

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

Bibliographie, p. 65-72 (juillet); — p. 140-144 (août); — p. 205-208 (septembre).

C. Lucilii Saturarum Reliquiæ. Edidit Lucianus Muellerus. Troisième et dernier article, par M. L. Quicherat, p. 1-17 (juillet).

Dictionnaire universel des littératures, par M. G. Vapereau, p. 65-67 (Bibl. par M. G. P.).

Les Premiers habitants de l'Europe, d'après les auteurs de l'antiquité et les recherches les plus récentes de la linguistique, par M. H. d'Arbois de Jubainville, p. 205-207 (Bibl. par M. A. de B.).

L'Histoire de l'Archéologie, par M. Al. Odobesco, p. 67-70 (Bibl. par M. G. Dem. Théodoresco.).

Etudes sigillographiques. Le Type naval, par M. G. Demay, p. 281-287, pl. xxi, xxii (novembre).

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

DRLab.

1361